Google

This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at http://books.google.com/

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse http://books.google.com

492063

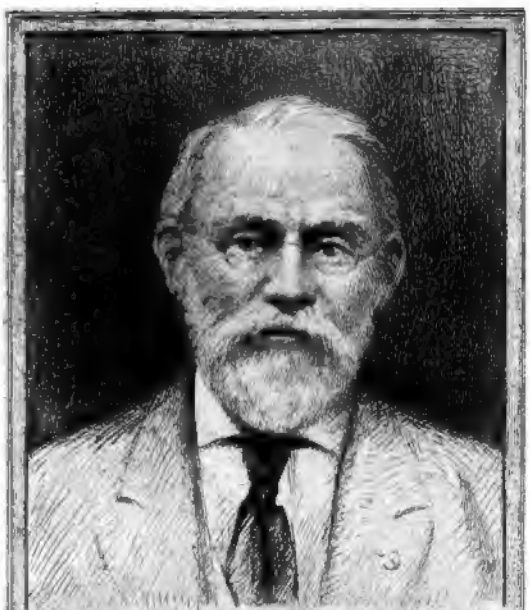

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

SOCIETÉ

D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS

DE

MEAUX

PUBLICATIONS

DU

1er JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 1879

DOI

MEAUX

IMPRIMERIE CH. COCHET

17, — RUE SAINT-ÉTIENNE, — 17

1880

SOCIÉTÉ
D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS
DE
MEAUX

PUBLICATIONS
DU
1er JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 1879

MEAUX
IMPRIMERIE CH. COCHET
16, — RUE SAINT-ÉTIENNE, — 16.

1880

SOCIÉTÉ
D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS
DE
MEAUX

PUBLICATIONS
DU
1er JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 1879

MEAUX
IMPRIMERIE CH. COCHET
16, — RUE SAINT-ÉTIENNE, — 16.

1880

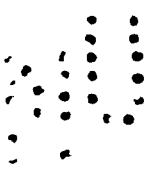

Dunning
Pigh.
15-9-31
= 4339

PREMIÈRE PARTIE

PROCÈS-VERBAUX

DES SÉANCES

SÉANCES

De Janvier, Février, Mars, Avril, Mai, Juin, Juillet, Août, Septembre, Octobre, Novembre, Décembre 1879.

PROCÈS-VERBAL

DE LA SÉANCE DU 5 JANVIER 1879.

Présidence de M. le comte DE MOUSTIER, président.

La séance est ouverte à une heure et demie; le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Lecture est donnée d'une lettre de M. Oury, propriétaire à Crouy-sur-Ourcq, donnant sa démission de membre de la Société.

M. Dégalle, d'Etrépilly, demande à devenir membre honoraire, comme ayant fait partie de la Société depuis plus de vingt ans.

La Société consultée nomme M. Dégalle membre honoraire.

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. Le Roy père, qui s'excuse de ne pouvoir assister à la séance et, à cause

de son grand âge, demande à être déchargé des fonctions de vice-bibliothécaire.

M. le Président se fait l'interprète de la sympathie de ses collègues envers M. Le Roy, dont le zélé concours lui a été utile pendant tant d'années. il exprime l'espoir que, tout en renonçant aux fonctions qu'il remplissait si bien, il s'associera longtemps encore à nos travaux.

Il rend ensuite hommage à la mémoire de M. Dreux, ancien maire de Pomponne, décédé dernièrement. Membre de la Société depuis quelques années seulement, M. Dreux lui avait donné des marques de sa libéralité, et tout le monde sait combien il s'était montré généreux envers la commune qu'il administrait.

M. le Trésorier, invité à donner communication à l'assemblée des comptes de l'exercice 1878 et du projet de budget de 1879, demande délai jusqu'à la séance de février, conformément au règlement.

Un scrutin a lieu pour le renouvellement triennal du bureau, et il reste ouvert jusqu'à trois heures.

La séance continue, et M. le Président donne connaissance d'une lettre de M. Antoine Petit appelant l'attention de la Société sur la situation désastreuse de l'agriculture, causée par un abaissement anormal du prix des céréales à la suite d'une récolte mauvaise, par suite de la concurrence étrangère, et demandant la formation d'une commission qui étudie à fond la question, et propose le texte des vœux qu'il serait opportun de formuler au moment où vont être renouvelés les traités de commerce.

M. le Président dit que cette question délicate, qui touche à l'ensemble du régime économique de la France, doit être traitée avec toute la maturité nécessaire; il est d'avis que, conformément aux dispositions du règlement, la commission ne soit nommée qu'à la prochaine séance, après que tous les membres de la Société en auront été prévenus par la mention que contiendra, à cet égard, l'ordre du jour de la séance de février.

Après différentes observations, cette proposition est adoptée.

Ensuite, M. Gatellier a la parole pour lire la deuxième partie

de son rapport sur les expériences de machines agricoles à l'Exposition universelle.

Les essais d'instruments propres à travailler la terre eurent lieu à Petit-Bourg, près de Corbeil.

L'établissement agricole industriel de Petit-Bourg se compose d'une ferme de 450 hectares, d'une distillerie de betteraves, d'une carrière de pierres meulières, d'un atelier de machines à vapeur, et enfin d'une fabrique de chemins de fer agricoles, connus dans le monde entier sous le nom de porteurs Decauville.

Toutes les terres sont cultivées à la vapeur. En 1867, M. Decauville père acheta le premier appareil Fowler qui fonctionne, depuis onze ans, d'une manière pratique; M. Decauville fils occupe depuis quelques années deux appareils doubles.

Son bétail est peu nombreux; tous les transports se font au moyen du chemin de fer portatif qui sillonne les champs dans tous les sens.

Autour des appareils de culture à vapeur, dont M. Gatellier nous entretiendra plus longuement à propos des expériences de Gonesse, fonctionnaient les charrues, les défonceuses, les scarificateurs, les polysocs, les herses, les rouleaux, les semoirs, etc., plus de cent instruments de différentes nationalités; là, comme ailleurs, les exposants anglais n'ont pas pris part au concours. Dans tous ces instruments, on peut signaler la tendance générale de remplacer le bois par le fer et l'acier, afin d'obtenir une plus grande solidité.

Quelques jours après avait lieu, sur l'Esplanade des Invalides, l'essai de la plupart des machines d'intérieur : les presses à foin, les hache-paille, coupe-racines, les instruments propres à nettoyer les grains, les cribles, trieurs, tarares, les barattes, les appareils à cuire les légumes, les instruments de pesage, etc.

M. Gatellier nous donne encore les renseignements les plus intéressants sur les machines à battre, sur les améliorations apportées dans l'engrenage des gerbes, dans le liage des pailles, l'expulsion de la poussière, etc.

Sur l'avis conforme du comité des publications, l'assemblée décide que tous les rapports et mémoires lus en séance en

1878 seront imprimés dans le *Bulletin* de la Société, et que le rapport de M. Gatellier sur les expériences des machines agricoles, bien que lu en partie en 1879, figurera intégralement dans le *Bulletin* de 1878.

M. Ducrocq demande ensuite la prolongation du délai pour l'inscription des candidats pour la meilleure culture de blé jusqu'au 1er mai prochain. Adopté.

A trois heures, M. le Président déclare le scrutin fermé, et le secrétaire, assisté de plusieurs scrutateurs, procède au dépouillement des votes, qui donnent les résultats suivants :

Votants inscrits, 43.

Nombre des bulletins contenus dans chaque urne, 39.

Président : M. le comte de Moustier,	37	voix.
Vice-présidents : M. Amédée Ducrocq,	37	»
M. Buignet,	35	»
Secrétaire : M. Emile de Lignières,	34	»
Vice-secrétaire : M. Jules Bénard,	33	»
Trésorier : M. de Lignières père,	38	»
Vice-trésorier ; M. Droz,	30	»
Bibliothécaire : M. l'abbé Denis,	31	»
Vice-bibliothécaire : M. Burger,	26	»

M. le comte de Moustier remercie ses collègues de la confiance qu'ils continuent à lui témoigner. C'est surtout dans des circonstances difficiles comme celles d'aujourd'hui qu'il importe aux cultivateurs de se grouper et d'étudier sérieusement, avec calme, mais avec énergie et persévérance : d'une part, les moyens d'améliorer leur situation par une sage direction donnée à leurs entreprises et par l'application des meilleurs procédés fournis par la science ; de l'autre, les conditions générales les plus favorables à la prospérité de l'agriculture, pour formuler utilement des renseignements et des vœux à présenter aux pouvoirs publics, comme on vient de le proposer. Il compte sur le zèle éclairé de tous ses collègues et remercie ceux qui, en 1878, ont pris le plus assidûment part aux travaux de la Société, spécialement à l'occasion de l'Exposition universelle, où la Société d'agriculture de Meaux a reçu une distinction flatteuse et des encouragements.

A quatre heures, la séance est levée.

PROCÈS-VERBAL

DE LA SÉANCE DU 1er FÉVRIER 1879.

Présidence de M. le comte DE MOUSTIER, président.

La séance est ouverte à deux heures.

Le procès-verbal de la séance de janvier est lu et adopté.

M. le Président annonce que M. Burger, craignant de ne pouvoir suivre les séances avec assez d'exactitude, n'accepte pas les fonctions de bibliothécaire-adjoint. M. Ducrocq dit qu'il est persuadé qu'en donnant sa démission, M. Le Roy père s'est trop méfié de ses forces, et qu'il prêterait encore à la Société le concours de son zèle s'il y était invité. Après ces observations, il est procédé au vote pour l'élection d'un vice-bibliothécaire à la place de M. Burger, non acceptant. M. le Roy père est élu à l'unanimité.

M. le Président rappelle à la Société qu'il l'a entretenue, il y a deux ans, des ravages causés sur les peupliers par une larve blanche de grosse dimension, appartenant soit à la sésie apiforme, soit à un longicorne, et qui pénètre sous l'écorce, au pied des arbres, et se loge souvent fort avant et assez haut dans le corps de l'arbre pour s'y transformer en chrysalide. Ayant fait abattre dernièrement plusieurs rangées de peupliers, il a constaté des galeries, quelques-unes encore ouvertes' d'autres fermées par l'action de la végétation, dans une proportion assez considérable. Il semble que le papillon ou le coléoptère provenant de cette chenille n'a pas foisonné depuis deux ou trois ans, puisque plusieurs personnes, chargées de l'observer, n'ont pu saisir aucun sujet. Mais il peut reparaître et compromettre alors sérieusement une essence d'arbres qui

constituent une des richesses de notre pays. Il engage ses collègues à étudier les mœurs de cet insecte.

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. Gilquin, de La Ferté-sous-Jouarre, demandant à la Société le don d'une médaille pour un concours général de musique qui aura lieu à La Ferté-sous-Jouarre, le 25 mai 1879. Une médaille de vermeil est votée.

M. Gatellier lit la suite de son rapport sur les concours internationaux de machines agricoles à l'Exposition universelle. Il parle, cette fois, du concours qui a eu lieu à Gonesse, pour les appareils de labourage à vapeur. Il décrit la culture de M. Tétard, qui, sur 230 hectares, fait 100 hectares de betteraves et 100 hectares de blé, et importe annuellement pour 32,000 francs d'engrais. Il fait connaître et donne la description des appareils qui ont fonctionné :

Appareil Fowler, présenté par M. Decauville;

Appareil Aveling et Porter, présenté par M. Tétard;

Appareil Debains, présenté par M. Debains;

Appareil Aveling et Forter de petite dimension, présenté par les constructeurs.

Il établit, pour chacun d'eux, la dépense par journée de travail et celle par hectare cultivé. Il fait voir que le rapport du coût de l'appareil avec l'étendue des terres a beaucoup d'influence sur le prix des diverses opérations, et que, pour des cultures de moyenne étendue, il faut employer des appareils d'une valeur réduite. Puis, avant de terminer son rapport, parlant des progrès de la machinerie agricole et de l'influence des Expositions universelles sur ces progrès, M. Gatellier fait remarquer que, pour le moissonnage mécanique, c'est de l'Exposition de 1855 que date l'introduction en France des appareils de sciage des récoltes; c'est en 1867 que le javelage a été reconnu pratique, et en 1878 qu'on a pu admirer l'excellent fonctionnement du sciage automatique.

M. le Président fait savoir que le concours général d'animaux gras aura lieu au palais de l'Industrie, du 15 au 19 février. M. Buignet est chargé d'en rendre compte à la Société.

Il rappelle également que la session de la Société des Agriculteurs de France s'ouvrira le 9 février, au Grand-Hôtel.

M. Gatellier fait observer qu'il serait très important de prendre une délibération avant cette époque sur la proposition de M. Antoine Petit, relative aux tarifs de douane et traités de commerce. M. le Président dit qu'il a lui-même l'intention de proposer à la Société de se réunir extraordinairement dans ce but, le 16 février; la commission aurait une séance préalable le 9. Cette proposition est adoptée.

Il est procédé à la nomination des membres de la commission. Sont nommés : MM. Vavasseur, Michon (de Moras), Antoine Petit, Papillon, Moquet, Rabourdin, de Jouvencel, Gaillard, Lucy, Lavaux, Gatellier, Aubry, Bourgeot, Benoist, Tronchon et Laurent.

M. Papillon demande la parole pour faire savoir que les membres du syndicat des commerçants de Meaux font une demande pour avoir le concours régional à Meaux; il désirerait que la Société appuyât cette demande.

M. le Président répond que nous devons, en cela, laisser l'initiative au Conseil municipal, qui, du reste, ainsi que le dit M. Bourgeot, doit s'en occuper dans sa session de février.

MM. Martin, de Chessy, et Paul Bénard présentent, pour faire partie de la Société, M. Champenois, cultivateur à Magny-le-Hongre.

M. le Trésorier donne lecture des comptes des recettes et des dépenses de l'exercice 1878. Ces comptes sont approuvés, ainsi que le projet de budget pour l'exercice 1879.

A quatre heures moins un quart, la séance est levée.

PROCÈS-VERRAL

DE LA SÉANCE DU 1er MARS 1879.

Présidence de M. Buignet, vice-président.

La séance est ouverte à deux heures.

Le procès-verbal de la réunion de février est lu et adopté.

M. Champenois, cultivateur à Magny-le-Hongre, est admis comme membre titulaire.

Lecture est donnée d'une lettre de M. le Président du Comice agricole des arrondissements de Melun, Fontainebleau et Provins, annonçant l'ouverture d'un concours fondé par M. le comte de Lyonne entre les cultivateurs du département ayant la culture de 10 à 50 hectares la mieux en harmonie avec les conditions économiques du milieu où ils se trouvent, et étant en même temps pères de familles. Sont désignés, pour faire partie du jury de ce concours, MM. Papillon et Bourjot.

MM. Vavasseur et Michon, de Moras, sont nommés membres du jury chargé de décerner la prime d'honneur au concours départemental qui doit avoir lieu cette année dans l'arrondissement de Coulommiers.

MM. l'abbé Denis et Buignet sont nommés délégués à la réunion des sociétés savantes qui aura lieu à Paris les 16, 17 et 18 avril.

M. le Président du Syndicat des commerçants de Meaux ayant écrit pour demander à la Société d'émettre un vœu en faveur du choix de la ville de Meaux comme siège du concours régional en 1880, ce vœu est voté à l'unanimité.

M. Buignet dépose sur le bureau le programme d'une exposition agricole internationale qui aura lieu à Londres, le lundi 30 juin et les six jours suivants.

M. l'abbé Denis continue la lecture de son travail sur l'agriculture ; il traite de la situation agricole dans Seine-et-Marne sous le règne de Louis XIV. Il envisage successivement les conditions du sol et le prix des locations, les différentes mesures agraires si variables d'un village à l'autre ; il indique la proportion et les produits des prairies et pâturages, des forêts et des bois, des vignobles, des arbres fruitiers ; il fait connaître la nature et l'étendue des baux, la qualité des impôts, les assolements généralement suivis et les plantes cultivées, les engrais et amendements employés.

M. Bénard donne lecture de son rapport sur l'exposition ovine à l'Esplanade des Invalides. Ce travail, qui est un exposé de la situation de l'élevage de l'espèce ovine dans les différents pays, contient de nombreux documents du plus grand intérêt.

M. le Président de la Société d'agriculture désire, à l'occasion du concours régional, si ce concours a lieu à Meaux, organiser dans cette ville un congrès des agriculteurs de la région. Ce congrès aurait pour but d'examiner quel est, pour chaque genre de production : 1° le prix moyen de revient ; 2° le prix moyen de vente ; 3° au cas où la rémunération serait insuffisante, quels sont les remèdes à proposer et les mesures gouvernementales à provoquer. MM. de Moustier et Buignet sont nommés délégués.

M. Buignet donne lecture de son rapport sur le concours d'animaux au Palais de l'Industrie ; il passe en revue les diverses espèces animales exposées, énumère les principaux lauréats, fait connaître leurs mérites et donne à quiconque n'a pas vu ce concours l'envie de le visiter une autre année.

A quatre heures un quart la séance est levée.

PROCÈS-VERBAL

DE LA SÉANCE DU 5 AVRIL 1879.

Présidence de M. le comte DE MOUSTIER, président.

La séance est ouverte à une heure et demie.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Président se fait l'interprète des regrets que cause à tous les membres de la Société la mort de deux de leurs collègues :

M. Morin, cultivateur à Emérainville, et M. Mavré, cultivateur à Rouvres.

M. le Préfet de Seine-et-Marne adresse plusieurs exemplaires du règlement du concours départemental qui se tiendra cette année, le dimanche 8 juin, à Coulommiers. Ils sont distribués aux membres de la Société.

MM. Lamiche, de Beauval, et Gatellier présentent comme membre titulaire M. Lamiche, cultivateur à Dhuisy, par Lizy-sur-Ourcq.

MM. Buignet et Bénard présentent M. Henri Waddington, cultivateur-industriel à Bourneville, par La Ferté-Milon (Aisne).

M. le comte de Toustain, président de la *Société française de l'industrie laitière*, annonce que cette Société projette d'organiser à Meaux, en octobre prochain, un concours spécial de fromages de Brie et d'instruments de laiterie, et demande à la Société d'agriculture de Meaux de lui prêter son concours.

La décision à prendre à cet égard est ajournée à la séance de mai, M. le Président devant, d'ici là recueillir les renseignements nécessaires auprès du président de la Société laitière.

En lisant le programme des prix qui doivent être décernés

par la Société royale d'agriculture d'Angleterre dans le concours international qui se tiendra en juillet prochain à Londres, M. le Président a remarqué que les fromages de Brie ne figuraient pas sur la liste, et pensant que certains cultivateurs de la Brie voudraient peut-être profiter de cette occasion pour faire connaître leurs produits à l'étranger, il est entré en correspondance avec M. le Secrétaire de la Société royale d'Angleterre, qui lui a fait savoir que les fromages de Brie seraient admis à l'exposition, mais ne pourraient pas concourir.

A l'occasion du concours régional qui doit avoir lieu dans Seine-et-Marne en 1880, M. le Président, selon l'avis conforme de la commission des finances réunie avant la séance, propose à la Société de mettre à la disposition du Conseil municipal de la ville de Meaux la somme de 2,000 francs, dans le cas où le concours régional aurait lieu à Meaux, et pour contribuer aux frais généraux d'organisation de ce concours.

M. Gatellier fait observer que la Société pourra, à l'occasion du concours régional, prendre elle-même quelques dispositions pour développer l'émulation que ces fêtes agricoles ont pour but d'entretenir parmi les cultivateurs.

Après différentes observations de MM. Ducrocq, Bourjot, etc., la proposition de M. le Président est adoptée.

Puis M. l'abbé Denis continue la lecture de son intéressante notice sur l'histoire de l'agriculture dans Seine-et-Marne.

Passant en revue la fin du règne de Louis XIV, l'auteur nous donne des détails sur les difficultés qui surgissaient parfois entre les fermiers entrants et les fermiers sortants, et sur les usages locaux qui, alors comme aujourd'hui, donnaient lieu à des procès fréquents.

Les animaux qui peuplaient les étables étaient loin d'atteindre la perfection réalisée depuis. Plusieurs maladies sévirent sur les bêtes oviues et sur les vaches, trop souvent mal soignées. Les fromages de Brie, comme aujourd'hui, avaient une grande réputation sur les marchés de la capitale.

Les fourrages artificiels, la luzerne, le sainfoin, étaient à peine connus, et les plantes sarclées n'étaient pas encore cultivées ; l'outillage agricole ne comprenait guère que la charrue, la herse, le rouleau.

Aussi le rendement des récoltes n'était pas très élevé, sauf dans les bonnes terres, et la qualité des blés et des farines laissait à désirer. Le nombre des moulins était plus considérable qu'aujourd'hui, mais les difficultés des transports des blés et des farines étaient très grandes. Les marchés de Meaux, de Rozoy, de Brie, étaient très fréquentés, et la foire de la Saint-Martin, à Meaux, était le centre d'un grand commerce.

Ensuite M. le Président propose, après l'avis favorable de la commission des finances, de prendre un abonnement au journal la *Revue d'économie rurale*, dirigé par M. de La Valette. Cette proposition est adoptée.

M. le Président rend compte des débats qui ont eu lieu et des vœux formulés dans la réunion des délégués des comices de France tenue à Paris le 29 mars, sous la présidence de M. Estancelin, de la Seine-Inférieure; il y a représenté, avec M. Buignet, le comice de l'arrondissement de Meaux.

Ces vœux ont été ainsi formulés :

1° Qu'aucun traité de commerce ne soit renouvelé ou conclu, mais qu'un tarif général soit établi sous forme de loi.

2° Que le produit des taxes douanières réclamées par l'assemblée soit appliqué à la réduction des impôts indirects qui frappent les objets de consommation, notamment les boissons et les sucres.

3° Que, dans tous les cas, l'agriculture ne soit pas livrée seule à la libre concurrence des produits étrangers, mais qu'elle soit l'objet de mesures protectrices égales à celles dont bénéficierait l'industrie.

4° Que tous les produits agricoles étrangers soient soumis à un droit compensateur égal à la somme des impôts de toute nature payés par les produits similaires français.

5° Que le quintal de blé venant de l'étranger soit frappé d'un droit de 3 francs, que le gouvernement pourra lever quand le prix du blé atteindra 30 francs le quintal.

M. le Président et M. Buignet donnent quelques renseignements sur les démarches faites auprès des pouvoirs publics par la députation nommée à cet effet par l'assemblée des délégués des comices, députation dont M. Buignet faisait partie.

M, Achille Lucy propose à l'assemblée de voter des remercîments à M. le Président, qui défend avec fermeté et modération les intérêts de l'agriculture dans les circonstances difficiles qu'elle traverse.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

A trois heures et demie, la séance est levée.

PROCÈS-VERBAL

DE LA SÉANCE DU 3 MAI 1879.

Présidence de M. le comte DE MOUSTIER, président.

Après une visite au champ d'expériences, la séance est ouverte à deux heures et demie.

Le procès-verbal de la séance d'avril est lu et adopté.

M. le Président, au nom de la Société, exprime les regrets causés par la mort de M. le comte Henri Greffulhe, qui avait tenu à faire partie de la Société d'agriculture de Meaux, bien qu'habitant un autre arrondissement. Il donnait une grande attention à toutes les questions agricoles, exploitant lui-même une ferme importante. Il était, depuis un an, président du Comice des arrondissements de Melun, Fontainebleau, Provins. Membre du Conseil général pendant trente-cinq ans, élu plusieurs fois président de ce Conseil, il n'a jamais manqué une occasion de faire le bien. Sa mémoire sera toujours honorée dans notre département.

M. le Président dépose sur le bureau le programme du Concours régional de Lille, qui se tiendra du 24 mai au 2 juin, et donne connaissance d'une lettre de M. le Ministre, qui demande la nomination d'un membre pour assister à la réunion des délégués des Sociétés et Comices de la région. M. Buignet est chargé de cette mission.

Il donne également connaissance d'une lettre de M. le Maire de Meaux, qui remercie la Société de son vote d'une allocation pour le cas où le Concours régional de 1880 aurait eu lieu à Meaux ; malheureusement, le Conseil général a décidé que ce Concours se tiendra à Melun.

La Société pour l'industrie laitière se propose d'ouvrir à

Meaux, l'automne prochain, un Concours de fromages de Brie et de tout ce qui regarde l'industrie de la laiterie. Le président de cette Société, M. le comte de Toustain, est entré en rapport avec M. de Moustier, pour lui demander l'aide de notre Société et la nomination de deux membres pour faire partie de la Commission d'organisation. Déjà, le Conseil général a, pour ce Concours, alloué 400 francs, et deux de ses membres ont donné 1,000 francs.

M. le Président fait observer qu'aux termes du règlement nous ne pouvons voter de fonds aujourd'hui, la Commission des finances devant être préalablement consultée. Toutefois, il ajoute que tout ce qui peut contribuer à améliorer les procédés de fabrication du fromage est d'un intérêt trop évident dans notre arrondissement pour qu'il ne considère pas comme certaine l'adhésion de la Société. Il lui demande de manifester dès aujourd'hui ses intentions, sauf à voter définitivement en juin. Après diverses observations, l'Assemblée se montre disposée à allouer une somme de 1,000 francs, à employer en primes et médailles.

MM. Buignet et Châtelain (d'Orcy) sont désignés pour faire partie de la Commission.

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. le Directeur de la *Revue d'Alsace*, demandant à la Société de prendre un abonnement à la publication qu'il dirige ; il est répondu que les fonds disponibles pour les abonnements divers sont épuisés ;

D'une lettre de M. Souffrice, fabricant d'engrais organiques, proposant l'envoi d'échantillons d'engrais pour en faire l'essai, il est répondu que, à notre champ d'expériences, on poursuit une série d'essais déterminés, et qu'on ne peut y introduire d'engrais nouveaux, pour l'instant.

M. le Trésorier du Comice de Dieppe, dont le Président avait pris l'initiative de la réunion des Sociétés et Comices au Grand-Hôtel, à Paris, pour discuter les intérêts de l'agriculture dans la question des tarifs de douane et traités de commerce, écrit qu'il espère que les Sociétés qui ont pris part à cette réunion voudront bien contribuer aux frais, qui s'élèvent à 40 francs pour chacune environ. Moyennant cette somme, elles auront droit à quatorze exemplaires du compte rendu de la réunion ;

dans le cas où l'on en désirerait davantage, le surplus serait payé séparément. L'Assemblée décide que les quatorze exemplaires suffiront, et les 40 francs sont votés.

M. le Président rend compte de ce qui s'est passé au sein des diverses Sociétés occupées de la défense des intérêts de l'agriculture, entre autres dans Seine-et-Oise, où la Société d'agriculture a voté les conclusions d'un rapport faisant ressortir le prix de revient du blé à 26 fr. 90 par quintal, comme la Société d'agriculture de Meaux.

MM. Lamiche et Henri Waddington, présentés à la dernière séance, sont élus membres titulaires.

MM. Quillard (de Serris) et de Lignières présentent, pour faire partie de la Société, M. Farde, cultivateur à Jossigny.

Sont nommés pour faire partie de la Commission d'organisation du Concours de moissonneuses-lieuses et lieuses indépendantes, deux membres de la Société par canton, savoir :

MM. Antoine Petit, Gatellier, Lavaux, Martin (de Chessy), Husson, Papillon, Plicque (de Villenoy), Lamiche (d'Ussy), Peltier (de Ferrières), Messager fils, Laurent (de Germigny), Gibert (de Puisieux), Clain (de Juilly), Tronchon (de Forfry).

MM. Bénard (de Coupvray) et Parnot (de Ballot) sont désignés pour faire partie du jury du Concours départemental de faucheuses, qui aura lieu le 6 juin, à la ferme du Puits, près Coulommiers.

MM. Jarry et Messager sont nommés membres du jury du Concours de labourage qui aura lieu le 8 juin à Coulommiers.

M. Gatellier a la parole pour présenter des observations sur les fraudes dont les cultivateurs sont victimes de la part des marchands d'engrais ; il voudrait quela Société constituât une association contre ces fraudes, et demande la nomination d'une Commission pour étudier la question et chercher un moyen pratique d'empêcher ces fraudes. Renvoyé à l'ordre du jour de la prochaine séance.

M. Gatellier rend compte de la visite au champ d'expériences.

Un mémoire de M. Mallet, sur un projet de drainage des routes, est confié à l'examen de M. Gatellier.

A quatre heures, la séance est levée.

PROCÈS-VERBAL

DE LA SEANCE DU 7 JUIN 1879.

Présidence de M le comte DE MOUSTIER, ptésident.

La séance est ouverte à une heure et demie.

Le procès-verbal de la séance de mai est lu et adopté.

M. le président donne lecture :

D'une lettre de M. le sous-préfet de Meaux qui annonce que le Conseil général a attribué, comme les années précédentes, une allocation de 400 francs à la Société d'agriculture de l'arrondissement de Meaux ;

D'une lettre de M. le secrétaire général de l'*Union musicale* de Lagny qui remercie la Société du don qu'elle a fait pour le concours musical de La Ferté-Gaucher des médailles de vermeil, dont une a été décernée à ladite Société.

M. Farde, cultivateur à Jossigny, présenté dans la dernière séance, est élu membre titulaire de la Société.

MM. Bourjat et Aubry présentent, pour faire partie de la Société, M. Grongnard, marchand grainetier à Meaux.

MM. Gatellier et Daguet présentent M. Charpentier, cultivateur à Charneseuil, commune de Saint-Cyr.

M. le président montre à ses collègues et dépose sur le bureau le diplôme de médaille d'or décerné à la Société d'agriculture de l'arrondissement de Meaux à l'Exposition universelle ; il est décidé qu'il sera encadré et suspendu dans la salle des séances.

M. l'abbé Denis donne lecture de la suite de son intéressant travail sur l'agriculture dans le département de Seine-et-Marne depuis les temps reculés jusqu'à la fin du XVIII^{e} siècle.

Il donne la statistique des années qui, sous les règnes de

Louis XV et de Louis XVI, ont été des plus calamiteuses pour l'agriculture.

Puis il étudie les causes des progrès de l'agriculture pendant la même période ; ces causes se rapportent à trois ordres de faits principaux :

1° Etudes et travaux scientifiques dans l'intérêt de l'agriculture ;

2° Créations des grandes routes et restauration des chemins vicinaux ;

3° Etablissement des Sociétés d'agriculture et des Comices agricoles.

M. Buignet rend compte de la réunion des délégués les comices et associations agricoles au concours régional de Lille. La séance a été ouverte sous la présidence de M. Boitel ; on avait à s'y occuper de proposer la ville où aurait lieu le concours en 1880, d'étudier les modifications à apporter au programme et la nature des concours spéciaux d'instruments.

Sur la proposition de M. Buignet, l'assemblée a émis l'avis, à l'unanimité moins trois voix, que le concours régional de 1880 ait lieu à Meaux.

On a demandé qu'à l'avenir les animaux étrangers ne vinssent pas concourir avec ceux de la région et qu'il y ait une section à part pour ces animaux ; on a proposé comme concours spéciaux les charrues pour labours de 0^m30, les lieuses appliquées aux machines à battre, les extirpateurs, les moulins à l'usage des fermes ; enfin la réunion a exprimé à M. Boitel ses regrets de le voir quitter la région.

M. Buignet lit ensuite un rapport sur l'ensemble du concours régional ; il signale les beaux animaux de la race bovine normande présentés par M. Vavasseur qui lui ont valu un premier prix des taureaux et un cinquième prix des génisses.

M. Gatellier demande la parole et dit qu'il a visité le concours régional de Dijon comme membre du jury des machines ; il a vu là l'application de l'électricité à la transmission de la force motrice à grande distance ; il signale tout l'avenir que peut avoir cette application qui permettrait d'utiliser des forces hydrauliques très considérables aujourd'hui sans emploi par suite de leur situation.

M. le président rappelle qu'à la dernière séance il a été question du vote d'une somme de mille francs pour le concours de la Société de l'industrie laitière à Meaux ; ce vote a été ajourné pour se conformer au règlement ; aujourd'hui la commmission des finances ayant été consultée et ayant émis un avis favorable, M. le président propose de voter et l'assemblée vote ces 1,000 francs.

Il est procédé à la nomination des membres de la commission chargée d'examiner la proposition de M. Gatellier relative à la répression des fraudes en matière d'engrais.

Sont nommés :

MM. Gatellier, baron d'Avène, Borgnon, Dudouy, Giroux, de Jouvencel, Gibault, Pelletier, Valentini, G. Ville, Laurent, A. Petit.

M. de Lignières fait ensuite un rapport verbal sur les travaux de la commission chargée de l'organisation du concours de moissonneuses-lieuses. La commission propose que ce concours ait lieu à Chaillouet, chez M. Antoine Petit, qui a eu l'obligeance d'offrir ses récoltes pour les expériences ; elle propose également la nomination d'une commission d'exécution composée de MM. A. Petit, Martin, (de Chessy), Bénard et de Lignières, et enfin que les lieuses pour machines à battre soient admises au concours.

Ces diverses propositions sont mises aux voies et adoptées.

La commission est chargée de rédiger le programme des expériences ; il reste bien entendu, ajoute M. Gatellier, que les primes de vente ne s'appliqueront qu'au prix des appareils lieurs ajoutés aux machines à battre et non à l'ensemble de la machine.

M. le Président, au nom de ses collègues, adresse des remerciements à M. Antoine Petit, chez qui auront lieu les expériences.

Puis une conversation s'engage sur l'état des récoltes en terre, et, à peu d'exceptions près, on est d'avis que la récolte s'annonce comme devant être au-dessous de la moyenne.

A quatre heures moins un quart, la séance est levée.

PROCÈS-VERBAL

SÉANCE DU 5 JUILLET 1879.

Présidence de M. le comte DE MOUSTIER, président.

La séance est ouverte à une heure et demie.

M. Buignet, vice-président, s'excuse, par dépêche télégraphique, de ne pouvoir assister à la séance.

En l'absence du secrétaire. excusé pour cause d'indisposition, et du vice-secrétaire, M. Emile Gatellier est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire.

Après lecture et approbation du procès-verbal de la dernière séance, M. le Président annonce que M. Aultmann a fait sa déclaration pour les expériences de moissonneuses-lieuses, et que cette déclaration doit être ajoutée à celles qui ont déjà été envoyées à la fin de l'année dernière.

Après discussion, l'assemblée décide qu'aussitôt que M. Antoine Petit pourra faire connaître l'époque approximative de la maturité de ses grains, il devra en prévenir M. le Président, qui convoquera au plus tôt la commission d'organisation des expériences de moissonneuses-lieuses. Cette commission est autorisée à fixer la date précise des expériences et à faire les publications nécessaires.

MM. Liébault, le comte de Nicolaï et Fournier, de Grandchamps, envoient leur démission de membres de la Société.

MM. Grongnard, de Meaux, et Charpentier, cultivateur à Charneseuil, présentés à la dernière séance, sont élus membres titulaires de la Société.

M. l'abbé Denis continue la lecture de son travail sur l'histoire de l'agriculture du département de Seine-et-Marne. Il en est à l'époque de la Révolution de 1789 et lit un compte rendu

très intéressant de la situation de l'agriculture en 1788 et des plaintes et vœux formulés à cette époque, d'après un rapport fait par l'assemblée provinciale de Meaux, réunie à Meaux en octobre 1788.

La Société décide que M. le Président voudra bien demander à la Société des Agriculteurs de France un nombre d'exemplaires suffisant du questionnaire relatif aux baux de ferme pour être distribués aux membres de la Société.

Il est donné lecture d'une lettre de M. le Sous-Préfet de Meaux annonçant qu'une subvention de 700 fr. est accordée à la Société par M. le Ministre de l'agriculture.

M. le Président donne lecture d'un article intéressant et très opportun publié dans le journal l'*Agriculture pratique*, par M. Duplessis, au sujet de la mise en moyettes des fourrages.

Il distribue aux membres présents de la Société une instruction sur la mise en moyettes des blés dont M. le Ministre de l'agriculture a bien voulu lui adresser un certain nombre d'exemplaires.

Il est donné connaissance du programme du concours de fromages, vaches laitières et instruments de laiterie, qui aura lieu à Meaux, du 20 au 23 novembre prochain.

La Société décide qu'à la prochaine séance, elle discutera sur l'affectation à donner aux 1,000 fr. votés par elle pour être employés en primes et en médailles pour ce concours.

MM. Messager et Lecomte présentent M. Duvivier (Auguste), propriétaire à Quincy, pour faire partie de la Société.

La séance est levée à trois heures et demie.

PROCÈS-VERBAL

DE LA SÉANCE DU 2 AOUT 1879,

Présidence de M. le comte DE MOUSTIER, président.

La séance est ouverte à une heure et demie.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Lecture est donnée d'une lettre de M. le Préfet, annonçant que des manœuvres de cavalerie (1re et 4e divisions) doivent avoir lieu le mois prochain sur divers points du département. Elles ne sauraient être dommageables aux récoltes qu'à partir du 14. M. le Préfet désire savoir si, dans l'opinion de la Société, l'époque fixée devrait être retardée.

L'assemblée, consultée, pense que le 14 septembre toutes les céréales seront rentrées, quand aux fourrages, la récolte s'en poursuit tout l'automne.

M. Duvivier, propriétaire à Quincy-Ségy, présenté à la dernière séance, est élu membre titulaire.

MM. Rabourdin et Bénard présentent M. Vaudescal, maire de Quincy-Ségy, comme membre titulaire.

M. le Président annonce que, de concert avec M. Antoine Petit, le jour des expériences de moissonneuses-lieuses a été fixé, par la commission d'organisation, au samedi 9 août, à midi. Des avis ont été publiés dans les principaux journaux agricoles. Des affiches vont être placées dans les communes.

Quatre machines : Mac-Cormick, Wood, Osborne, Aultmann, les seules introduites en France jusqu'aujourd'hui, prendront part aux expériences.

D'autres constructeurs présenteront aussi quelques moissonneuses d'un nouveau système, et une machine à battre liant automatiquement la paille.

Plusieurs membres proposent de fixer le terme des déclarations de vente au lundi 11 août après midi ; cette proposition est adoptée.

La Société décide ensuite qu'un banquet aura lieu le soir à six heures, à l'hôtel de la Sirène, et autorise M. le Président à inviter à ce banquet les exposants et les personnes qu'il jugera convenable d'y prier.

Sont chargés d'organiser le banquet, MM. de Lignières père, Grongnard, Labouré, Leroy père et Aubry, de Meaux.

M. le Président donne lecture d'une lettre du secrétaire de la Société d'agriculture de Melun, annonçant l'envoi de trois délégués aux expériences de Chaillouet, MM. Garnot, Boullenger et Guilloteau. Il est décidé que ces messieurs seront invités au banquet.

M. Rabourdin dépose sur le bureau une moyette de foin restée pendant vingt jours exposée à la pluie et dont la qualité n'a pas souffert, M. Rabourdin a employé ce mode de fanage sur plusieurs hectares de prairie et le recommande à ses collègues.

M. Messager a également essayé les moyettes, mais n'a pas obtenu un bon résultat.

A ce propos, M. Tronchon signale l'exemple de MM. Dhuicque et Moquet, de Brégy, qui ont, avant la période des pluies, mis une parrie de leurs luzernes en meules et l'autre en moyettes ; le résultat des moyettes n'a pas été satisfaisant, tandis que la luzerne en meule s'est bien conservée.

M. Rabourdin estime qu'il faut apporler le plus grand soin dans la confection des moyettes, redresser le foin immédiatement derrière le faucheur, serrer fortement la tête et écarter le pied afin de permettre la circulation de l'air.

M. le Président remercie M. Rabourdin de son intéressante communication, il dit que l'épreuve des moyettes est à continuer et il engage vivement les cultivateurs à apporter à la Société le résultat de leurs expériences, afin d'engager des discussions utiles sur la pratique agricole.

Ensuite M. le Président annonce que la commission chargée de rechercher les moyens d'empêcher les fraudes dont le com-

merce des engrais a déjà tenu trois séances, qu'elle a réuni tous les documents nécessaires et entendu M. Gassend, directeur de la station agronomique de Seine-et-Marne, M. Dudouy, etc., et qu'elle espère pouvoir soumettre à la Société le résultat de ses délibérations dans une des prochaines séances.

M. Gatellier donne lecture de son rapport sur les expériences entreprises, depuis deux ans, pour comparer le degré d'efficacité des superphosphates et des phosphates précipités.

Une discussion s'était engagée à ce sujet, dans la presse agricole, pour savoir sous quelle forme l'acide phosphorique est le plus rapidement assimilé. Est-ce à l'état de précipité? est-ce à l'état de superphosphate? M. Dudouy avait offert quelques sacs d'engrais des deux sortes à la Société, pour en faire l'expérience sur divers points de l'arrondissement. Ces expérimentations, faites par MM. le baron d'Avène, Daguet, Réaume et Gauthier, ont donné des résultats à peu près identiques, mais l'humidité anormale de 1878 ne peut pas les rendre tout à fait concluantes.

La séance est terminée par un compte rendu de diverses publications agricoles et littéraires, fait par M. Leroy, que l'assemblée écoute avec un vif plaisir.

A 3 heures et demie la séance est levée.

PROCÈS-VERBAL

DE LA SÉANCE DU 6 SEPTEMBRE 1879

Présidence de M. le comte DE MOUSTIER, président.

La séance est ouverte à une heure et demie.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Président donne lecture de lettres qu'il a reçues de M. de La Fayette sénateur et de M. de Haut, président du comice de Melun, exprimant leurs regrets d'avoir été par des circonstances de force majeure empêchés d'assister aux expériences au banquet du 9 août.

MM. le comte de Moustier et de Lignières présentent comme membre titulaire M. René Laffon, sous-préfet de l'arrondissement de Meaux. MM. Gatellier et de Lignières fils présentent M. Bernard, ingénieur des ponts-et-chaussées à Meaux.

M. Vaudescal, maire de Quincy-Ségy, présenté à la dernière séance, est élu membre titulaire. M. le Président expose à la Société que la commission nommée pour délibérer sur l'emploi de la somme de 1,000 francs votés pour le concours de fromages de Brie qui aura lieu les 21, 22, 23 novembre prochain à Meaux, par les soins de la Société française de l'industrie laitière, propose d'offrir un objet d'art de la valeur de 500 francs pour le concours de bonne organisation et bonne tenue de laiteries, et de mettre à la disposition du jury trois médailles d'or et six médailles d'argent pour les différents concours.

Cette proposition mise aux voix est adoptée. Avis en sera donné à la Société de l'industrie laitière.

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. le marquis

de Morsan, propriétaire à Jossigny, annonçant l'envoi d'un échantillon d'engrais en poudre extrait par un nouveau procédé des eaux vannes de la ville de Paris.

Il est décidé que des remerciements seront adressés à M. de Morsan ; de plus amples renseignements lui seront demandés. M. Ollivier Leck, marchand de graines de betteraves à Templeune (Nord), demande à la Société de vouloir bien organiser un concours d'arracheurs de betteraves où il produirait un instrument dont il est l'inventeur. Il est répondu que la Société a déjà organisé un concours spécial d'instruments propres à la culture de la betterave, et qu'il n'y a pas lieu d'en ouvrir un second pour l'instant.

M. Gatellier donne lecture d'un rapport sur les expériences de moissonneuses-lieuses qui ont eu lieu le 10 du mois dernier à Chaillouet.

Ensuite, M. Buignet continue la lecture de son mémoire sur les fourrages artificiels ; il parle cette cette fois du trèfle et fournit spécialement d'utiles indications, relatives aux précautions à prendre pour en récolter la graine dans de bonnes conditions, pour se garantir de la cuscute, etc.

M. le Président prie des membres de la Société appartenant aux divers cantons de l'arrondissement de vouloir bien dire ce qu'a été autour d'eux la récolte des grains. Il résulte des renseignements fournis que l'humidité persistante de l'hiver et du printemps a été très défavorable aux blés qui, à en juger par les premiers battages, produiront dans notre contrée de 12 à 15 quintaux par hectare, soit environ un quart au-dessous du produit moyen. Il y a lieu, il est vrai, de compter sur des prix un peu plus rémunérateurs que ceux de 1878-79, car non-seulement la France, mais encore la plus grande partie de l'Europe, a une mauvaise récolte de blés : ceux venus de l'Amérique se répartiront donc entre un plus grand nombre de pays et ne feront peut-être pas aux nôtres une concurrence aussi écrasante.

M. Le Roy donne lecture d'une communication de M. Labouré, relative à un système d'abri pour garantir les vignes et les arbres fruitiers contre les gélées printanières. M. Labouré

conclut en faisant remarquer toutes les difficultés du système proposé, trop coûteux selon lui.

M. le comte de Moustier dépose sur le bureau un papillon blanc du genre bombyx (le bombyx du saule), dont la chenille dévore au printemps les feuilles des saules et des peupliers; beaucoup de jeunes arbres en ont souffert cette année dans son voisinage. Il n'a pas rencontré de ces capricornes ni de ces papillons connus sous le nom de sésie apiforme, dont les larves si redoutables creusent dans le bois des galeries qui lui ôtent une partie de sa valeur; mais il a remarqué que les bombyx du saule étaient nombreux; au mois d'août ils ont déposé leurs œufs le long du tronc des jeunes peupliers, par paquets recouverts d'une fine enveloppe. Ces paquets très plats ne se détachent de l'écorce que comme des écailles blanches ; il recommande aux intéressés de les écraser avant l'hiver, comme il a commencé à le faire chez lui. Il est désirable que l'administration s'en occupe aussi.

M. Gatellier présente un rapport sur un mémoire rédigé par M. Maltet, conducteur des ponts et chaussées, sur la consolidation des chaussées étroites. L'humidité constante des dernières années, les lourds transports de betteraves exécutés par les mauvais temps dégradent les chemins vicinaux, surtout aux abords des râperies. Pour remédier à cet état de choses, M. Maltet propose d'établir d'abord un double blocage dans la partie de la chaussée qui répond à la voie des voitures, et des drains transversaux facilitant le prompt écoulement des eaux. Ces drains aboutiraient à des collecteurs placés longitudinalement en contre-bas des fossés latéraux des routes. Ces collecteurs pourraient recevoir aussi les eaux de drainages exécutés par les riverains; c'est à cet égard surtout que les combinaisons ingénieuses proposées par M. Maltet intéressent l'agriculture.

M. de Moustier fait observer qu'il vaut mieux, autant que possible et lorsqu'on dispose d'une pente suffisante, laisser l'eau des fossés bordant les routes, et surtout de ceux où aboutissent beaucoup de drains, couler à ciel ouvert. La surveillance et l'entretien des fossés est plus facile que ceux des collecteurs. Le collecteur est la partie délicate du drainage. Cette année,

avec la surabondance des pluies, il a vu ses drainages mal fonctionner souvent et se désorganiser, parce que l'affluence de l'eau dans les collecteurs et la pression qu'elle y exerçait étaient trop fortes.

Sous la réserve de ces observations et sans vouloir se faire juge du système de M. Maltet, au point de vue purement technique, l'assemblée reconnaît qu'il rendrait des services à l'agriculture qui a besoin de bons chemins et de terres saines.

La séance est levée à 3 heures et demie.

PROCÈS-VERBAL

DE LA SÉANCE DU 5 OCTOBRE 1879.

Présidence de M. le comte DE MOUSTIER, président.

La séance est ouverte à une heure et demie.

Lecture est donnée du procès-verbal de la dernière séance.

M. le Président fait observer qu'en disant, dans cette séance, que les fossés à ciel ouvert vaudront toujours mieux pour écouler les eaux provenant d'une vaste étendue de drainages que des collecteurs généraux placés sous les fossés des routes, il n'a pas entendu formuler une critique contre le système ingénieux de M. Maltet, mais seulement prémunir les intéressés contre l'extension exagérée qui pourrait lui être donnée.

Le procès-verbal est adopté.

M. le Président rappelle à la Société qu'elle a voté, entre autres récompenses mises par elle à la disposition de la Société française d'industrie laitière, un objet d'art de 500 francs pour le concours entre les laiteries les mieux tenues de l'*arrondissement de Meaux*. Tandis que la Société d'agriculture de Meaux prenait cette délibération, la Société d'industrie laitière publiait et faisait afficher son programme, qui porte que le concours aura lieu entre les laiteries de la *région approvisionnant le marché de Meaux*. L'assemblée, consultée par M. le Président, consent à substituer cette désignation à la sienne.

M. le Président fait observer à l'assemblée que, parmi les candidats inscrits pour ce concours, il y en a dont les exploitations sont situées dans les arrondissements de Melun, Provins, Fontainebleau; il la consulte pour savoir si ces candidats lui semblent pouvoir être considérés comme appartenant à la *région*

d'approvisionnement du marché de Meaux. Elle se prononce pour la négative.

Il demande alors si la délivrance à la Société d'industrie laitière du prix de 500 francs, voté par la Société d'agriculture de Meaux pour être attribué dans les conditions du programme, pourra néanmoins avoir lieu si ces candidats sont admis à concourir. L'assemblée décide que, dans ce cas, la délivrance du prix de 500 francs n'aura pas lieu.

La Société d'industrie-laitière ayant invité la Société d'agriculture de Meaux à désigner un des quatre membres du jury chargé de la visite des fermes, M. de Moustier, président, est chargé de cette mission.

Puis M. le Président rappelle que le concours pour la meilleure culture du blé doit avoir lieu en 1880, l'assemblée décide que les membres présents sont admis à se faire inscrire séance tenante. Quelques déclarations sont reçues et la liste des concurrents est arrêtée. Elle comprend les noms de : MM. Guilloux, du Pin ; Réaume, de Saint-Soupplets ; Messager, de Quincy-Ségy ; Lefèvre, de Charny ; Lamiche, de Dhuisy ; le baron d'Avènes, de Villemareuil.

L'assemblée décide que la commission qui a été chargée de préparer ce projet de concours formera le jury pour 1880. Elle se compose de : MM. Buignet, Papillon, Gatellier, E. de Lignières, Clain, de Juilly, Lavaux, Oury, Husson et Rousseau.

MM. Laffon, sous-préfet de l'arrondissement, et Bernard, ingénieur des ponts-et-chaussées, présentés à la dernière séance, sont élus membres titulaires.

M. Gatellier donne ensuite lecture du rapport de la commission chargée d'étudier les moyens de réprimer les fraudes relatives au commerce des engrais.

La commission propose :

1° De former, entre tous les membres de la Société, une ligue permanente pour prévenir ou réprimer ces fraudes ;

2° De nommer un comité de six membres chargé de rédiger, chaque année, des instructions sur la valeur des engrais et de les distribuer aux sociétaires ;

3° De faire analyser, aux frais de la Société, les engrais transmis par ses membres comme soupçonnés de falsification ;

4° De porter plainte au parquet dans tous les cas de fraude manifeste.

Après différentes observations de MM. Clément Petit et Gatellier, ces propositions, mises aux voix, sont adoptées.

M. le Président est invité à poursuivre, avec M. le Directeur de la station agronomique de Seine-et-Marne, les négociations déjà entamées et dont il vient de rendre compte, dans le but d'obtenir de la station, pour l'analyse des engrais, des conditions qui permettent de la lui confier.

M. le Président dépose sur le bureau un certain nombre d'exemplaires du questionnaire envoyé par la Société des Agriculteurs de France, relatif aux baux à ferme. La commission nommée en 1874 pour étudier la question des baux à ferme, reçoit mission de fournir les renseignements demandés.

M. Gatellier rend compte ensuite de la visite de la commission au champ d'expériences.

La commission propose un projet de culture pour l'année 1879-1880, et demande qu'on recherche un second champ dans un terrain d'une nature différente de celle du champ d'expériences actuel, afin de poursuivre des expériences comparatives.

Ces propositions sont adoptées.

A trois heures et demie, la séance est levée.

PROCÈS-VERBAL

DE LA SÉANCE DU 2 NOVEMBRE 1879.

Présidence de M. Buignet, vice-président.

La séance est ouverte à une heure et demie.

Le procès-verbal de la séance de novembre est lu et adopté.

M. Buignet fait savoir que M. le comte de Moustier, parti pour un voyage en Espagne, ne peut assister à la séance.

M. Gatellier rend compte des démarches faites auprès de M. Gassend, directeur de la station agronomique de Melun, en vue de l'analyse des engrais effectués pour les membres de la Société.

M. Gassend demande qu'on lui garantisse un minimum de vingt analyses dans l'année, moyennant quoi il indique les réductions de prix qu'il pourra faire sur le tarif général.

Ces conditions sont acceptées par la société.

Il est procédé à la nomination des membres du Comité permanent chargé de poursuivre la répression des fraudes en matière d'engrais ; sont désignés, MM. Gatellier, de Lignières, A. Petit, Dudouy, Pelletier et Laurent, de Germigny.

MM. Ducrocq et Bénard présentent, pour faire partie de la Société, M. Pérard, avoué à Meaux, successeur de M. Laclef.

MM. Bourjot et Marniesse présentent également M. Lamiche, propriétaire à Vaucourtois.

M. Burger dépose sur le bureau quelques échantillons de pommes de terre qu'il a vu cultiver en Suisse avec succès. Ces pommes de terre, qui proviennent d'Amérique, sont précoces et paraissent jusqu'à présent devoir échapper à la maladie.

M. de Jouvencel dépose également, sur le bureau, des échantillons de blé provenant du cap de Bonne-Espérance, où ils donnent un rendement considérable.

M. Buignet, continuant son étude sur les fourrages, donne lecture d'un très intéressant rapport sur le trèfle.

A trois heures la séance est levée et les membres de la Société descendent dans le grand salon de l'hôtel de ville, où beaucoup de cultivateurs des environs viennent entendre une conférence de M. Gassend.

PROCÈS-VERBAL

DE LA SÉANCE DU 6 DÉCEMBRE 1879.

Présidence de M. A. Ducrocq, vice-président.

La séance est ouverte à une heure et demie.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

M. Ducrocq rappelle que, depuis la dernière séance, la Société a perdu un de ses membres les plus anciens et les plus aimés, l'aimable et bon M. Geoffroy, qui laisse les regrets les plus profonds dans le cœur de tous ses collègues. Le Président se fait l'interprète de la Société pour exprimer les sentiments unanimes que cause la perte de cet homme de bien.

Sont admis comme membres titulaires de la Société, MM. Pérard, avoué, successeur de M. Laclef, et Lamiche, cultivateur à Vaucourtois, présentés à la séance de novembre.

MM. Ducrocq et Droz présentent, comme membre titulaire de la Société, M. Parmantier, avoué à Meaux, successeur de M. Geoffroy.

M. Buignet, dans une vivante analyse, rend compte du concours de la Société de l'Industrie laitière à Meaux, des 20, 21, 22 et 23 novembre.

Le succès incontestable de ce concours a donné des résultats qu'on aurait à peine osé espérer, la Société de l'Industrie laitière n'ayant pas encore deux années d'existence.

M. Buignet entre dans les détails de l'exposition des fromages, où, comme à leur ordinaire, nos collègues ont remporté les plus brillants succès. Aux applaudissements de tous, le grand prix d'honneur a été donné à notre collègue, M. Bénard, de Coupvray, pour l'aménagement général de sa

ferme et plus particulièrement pour l'organisation si remarquable de sa nouvelle laiterie, dont le modèle en relief attirait tous les regards à l'exposition.

Il passe ensuite en revue les différents instruments exposés. Les présures, les vaches amenées à l'exposition dont il fait le plus grand éloge.

Il donne les détails les plus intéressants sur la distribution des médailles, les discours qui y ont été prononcés en présence d'une foule considérable, puis il parle du charmant banquet du soir, où plus de 200 convives sont venus s'asseoir, et où des toasts ont été prononcés par MM. le comte de Toustain, président de la Société de l'Industrie laitière, le Sous-Préfet et le Maire de Meaux, Oscar de Lafayette et Foucher de Careil, sénateurs, Ducrocq, vice-président de la Société.

M. Buignet donne connaissance d'une circulaire de la Société des Agriculteurs de France, qui, selon son usage de chaque année, engage la Société d'Agriculture, comme celles des diverses associations agricoles qui lui sont affiliées, à déléguer quelques-uns de ses membres pour assister à la réunion chargée de préparer le programme des diverses questions à étudier dans la session générale annuelle.

La Société désigne pour la représenter, MM. Bénard, Buignet, Antoine Petit, Gatellier.

M. le Président fait connaître que, depuis la dernière séance, la commission nommée pour répondre au questionnaire des baux à ferme adressé à la Société s'est réunie plusieurs fois, a examiné, avec le plus grand soin, les questions qui étaient posées, et s'est mise d'accord avec le Président, qu'elle avait désigné M. Rabourdin, de Quincy, qui, pressé par le temps, la date du 4 décembre étant imposée, a transmis immédiatement, comme il était demandé, son rapport au secrétariat de la Société des Agriculteurs de France.

A 3 heures 1/4 la séance est levée.

COMPTE RENDU

DES

EXPÉRIENCES DE MOISSONNEUSES-LIEUSES.

Le 9 août 1879, les expériences de moissonneuses lieuses et lieuses indépendantes organisées par la Société d'agriculture de Meaux ont eu lieu à la ferme Chaillouet, exploitée par M. Antoine Petit qui avait bien voulu mettre ses récoltes à la disposition de ses collègues.

Malgré la pluie tombée la veille et le matin même, un concours nombreux de cultivateurs des départements de Seine-et-Marne et de l'Oise se pressait sur le champ d'expériences.

Effrayés par le mauvais temps, plusieurs des concurrents inscrits se sont excusés au dernier moment, et les moissonneuses lieuses de MM. Mac Cormick et Wood ont seules fonctionné; cependant, quelques moissonneuses ordinaires, des batteuses et divers instruments de culture ont profité de la circonstance pour opérer sous les yeux de la foule avide de connaître les perfectionnements les plus récents.

Nous plaçons ici le compte-rendu des expériences présenté à la Société par M. Gatellier rapporteur.

RAPPORT DE M. GATELLIER

Les essais de moissonneuses-lieuses, qui avaient eu lieu en 1878 à Mormant, dans le cours de l'Exposition universelle, avaient attiré l'attention générale sur ces machines nouvelles, et avaient suggéré à la Société d'agriculture de Meaux l'idée d'expérimenter ces instruments l'année suivante, dans le but d'en démontrer le fonctionnement aux cultivateurs de l'arron-

dissement et de reconnaître si de nouveaux perfectionnements seraient apportés à ces engins de moisson.

Avant la fermeture de i'Exposition cette idée avait été adoptée par la Société d'agriculture de Meaux et les divers exposants de ces sortes de machines, consultés à ce sujet, avaient exprimé l'avis qu'il était préférable de faire des expériences en donnant des primes aux acheteurs plutôt qu'un concours avec classement par un jury.

C'est dans ce sens qu'un programme fut publié dans les divers organes de publicité agricole et l'on avait même prévu le cas où se présenteraient soit des lieuses indépendantes pouvant s'adapter aux moissonneuses ordinaires, ou aux machines à battre, soit des lieuses complétement indépendantes, ramassant et liant la javelle antérieurement formée.

M. Petit, cultivateur à Chaillouet près Meaux, ayant gracieusement offert ses champs à la Société, les expériences eurent lieu le samedi 9 août et l'on doit rendre cette justice à M. Petit qu'il fit preuve du plus grand dévouement dans l'organisation des essais à effectuer. De la gare du chemin de fer à la ferme de Chaillouet des poteaux indicateurs avaient été placés aux endroits convenables pour que tout étranger put sans erreur arriver à la ferme. Les champs de blé, où devaient fonctionner les machines, avaient été préparés au moyen de pistes aménagées à l'avance pour que, dans l'un des champs, chaque machine pût couper une surface isolée de 50 ares et pour que, dans l'autre champ, les machines pussent fonctionner marchant l'une derrière l'autre. Ces deux modes d'essais avaient pour but de faciliter pour les visiteurs la comparaison du travail de chaque machine.

Le blé à couper dans les deux champs désignés présentait certaines difficultés par cette raison que, quoique la majorité des tiges fût inclinée dans un sens, un assez grand nombre d'épis isolés étaient versés en tous sens. M. Petit aurait pu certainement choisir de plus beaux blés pour ces essais, mais il fallait nécessairement couper de bonne heure pour faciliter les achats de machines et l'on avait dû par ce motif s'arrêter aux pièces dont la maturité était plus avancée.

La pluie qui était tombée la veille et pendant la nuit précé-

dente avait détrempé le sol et avait par cela même créé une nouvelle difficulté pour nos essais.

Quoi qu'il en soit, les expériences auraient été très intéressantes, s'il s'était présenté un plus grand nombre de machines : Beaucoup de cultivateurs auraient été très heureux de voir fonctionner des lieuses indépendantes; mais aucune ne s'était fait inscrire. M. Pilter, notre grand importateur de machines agricoles, nous a assuré que la lieuse complétement indépendante, devant ramasser les javelles et les lier, n'existait pas encore. Il n'y avait donc que des moissonneuses-lieuses au nombre de deux seulement.

Celle de Mac-Cormick présentée par M. Waite-Buruell, et celle de Wood, présentée par M. Pilter.

MM. Osborne et Aultmann qui s'étaient fait inscrire pour leurs moissonneuses-lieuses ont fait défaut.

Les deux machines présentées étaient toutefois celles qui s'étaient le plus distinguées au concours de Mormant de l'année précédente. Toutes deux présentaient les mêmes organes :

1° Rabatteur ou dévidoir pour incliner les tiges de blé à couper ;

2° Appareil de sciage avec tablier sans fin recevant les tiges coupées;

3° Elévateur servant à élever les tiges jusqu'à l'appareil de liage ;

4° Appareil de liage.

La principale différence consistait dans l'appareil de liage; l'un, celui de M. Mac-Cormick, faisant deux torsions de fil de fer à chaque gerbe et jetant doucement la gerbe sur le côté; l'autre, celui de Wood, ne faisant qu'une torsion de gerbe et et rejetant brusquement la gerbe liée.

Les deux moissonneuses-lieuses ne présentaient que des perfectionnements insignifiants depuis l'année précédente et elles ont généralement moins bien fonctionné qu'à Mormant. La principale raison est qu'elles étaient conduites non plus par des habiles ouvriers des constructeurs de ces machines, mais par des ouvriers de représentants qui avaient eu moins soin de mettre les machines en bon ordre. Ainsi l'on a pu remarquer prr exemple que la Mac-Cormick qui, par son système de double

nœud à chaque gerbe, a son fil lieur constamment tendu et ne doit jamais manquer le liage, avait laissé plusieurs gerbes sans être liées et que le fil s'était cassé. Cela tenait uniquement à ce qu'un écrou de boulon à 6 pans avait été remplacé par un écrou à 4 pans et que le fil lieur frappait quelquefois sur cet écrou anormal. De cette façon il est arrivé que la lieuse Mac-Cormick a manqué quelques gerbes ; la Wood, au contraire, qui pouvait laisser échapper le fil de fer n'a pas eu cet inconvénient et a bien lié toutes les gerbes. Mais cette dernière machine a moins bien coupé que la Mac-Cormick ; elle laissait généralement un chaume plus long surtout dans les parties où la verse du blé était dans le sens de l'avancement de la machine.

Une autre raison de l'infériorité du fonctionnement des moissonneuses-lieuses, à Chaillouet, a été 1° le détrempage du sol qui adhérant aux roues motrices augmentait leur diamètre et par cela même faisait varier la vitesse des diverses organes ; 2° la constitution du blé versé en tout sens qui par cela même mêlait les tiges d'une botte à l'autre. Il arrivait souvent que la Mac-Cormick ne laissait pas tomber sa gerbe emmêlée par quelques épis avec la gerbe suivante et que deux gerbes tombaient à la fois sur le sol. Cet inconvénient n'existait pas pour la Wood qui a celui de séparer brusquement les gerbes en les jetant violemment sur le sol. La différence de jettage des gerbes liées par chaque machine était bien manifeste lorsqu'on les a fait marcher l'une derrière l'autre. Si le jettage des gerbes avait été uniforme, l'on aurait dû voir sur le sol deux lignes de gerbes fournies par l'une et l'autre machine, mais l'on n'en voyait qu'une, parce que la Wood marchant derrière jetait ses gerbes plus loin dans le même alignement que celles de la machine précédente.

Les expériences dynamométriques de Mormant avaient prouvé qu'il fallait pour faire marcher une moissonneuse-lieuse le double de force que pour faire fonctionner une moissonneuse ordinaire. Malgré cela, les représentants des moissonneuses-lieuses à Chaillouet ont voulu prouver aux cultivateurs que deux chevaux suffisaient pour la marche d'une moissonneuse-lieuse. Toutefois au bout de quelque temps le conducteur de la Wood a admis un cheval de plus, celui de la Mac-Cormick a

constamment fonctionné avec deux chevaux ; mais nous avons parfaitement remarqué dans la dernière expérience des deux machines marchant l'une derrière l'autre, que la Mac-Cormick avec ses deux chevaux, ne coupait que sur 0 m. 75, c'est-à-dire sur la moitié de la longueur de la lame et que la Wood avec trois chevaux ne coupait que sur 1 mètre, c'est-à-dire sur les 2/3 de la longueur de la lame. Cette observation nous a confirmé dans la justesse des résultats obtenus à Mormant.

En résumé nos expériences de moissonneuses-lieuses à Chaillouet ont permis aux cultivateurs de notre arrondissement de voir fonctionner des machines nouvelles qu'ils n'avaient pas tous vues, l'année précédente, à Mormant. Mais en même temps elles nous ont servi à constater qu'il n'avait pas encore été fait depuis l'année précédente de progrès sérieux dans le perfectionnement de ces machines. Mais l'attention est attirée sur ces sortes de machines qui peuvent rendre de grands services à l'agriculture, et il faut espérer que, dans quelques années, non seulement les machines-lieuses seront perfectionnées, mais que nous trouverons aussi des lieuses complétement indépendantes qui sont réclamées par beaucoup de cultivateurs.

Le soir un banquet a réuni à l'hôtel de la Sirène un grand nombre de membres de la Société d'agriculture, de constructeurs d'instruments de culture et de notabilités agricoles.

On voyait à la table d'honneur aux côtés de M. le président de la Société, outre les membres du bureau, M. Laffon, sous-préfet de Meaux, M. Bernard, ingénieur des ponts et chaussées, M. Garnot, vice-président de la Société d'agriculture de Melun, M. Boullenger, délégué de cette Société, M. Pilter, constructeur, M. le baron d'Avène, président de la Société d'horticulture, etc.

Au dessert, M. le comte de Moustier, président, a porté le toast suivant aux lauréats :

« Messieurs,

« Dans le banquet qui sert de couronnement à chacune de nos fêtes agricoles, le premier toast, celui que porte votre président, est toujours en l'honneur de nos lauréats.

Aujourd'hui, nous n'avons point de lauréats. Entre les ma-

chines si remarquables et si peu nombreuses encore que vous avez vues à l'œuvre tantôt, dans la plaine de Chaillouet, il serait bien difficile d'établir un rang de priorité.

Aussi, nous inspirant des sentiments manifestés par les habiles constructeurs de ces instruments, nous ne leur avons pas proposé de venir ici disputer les prix d'un concours ; nous les avons priés de faire fonctionner devant les cultivateurs de notre contrée leurs plus belles moissonneuses, et ils ont répondu gracieusement à notre appel.

Je porte leur santé. Tous, au même titre, ils ont droit à nos remerciements et à nos félicitations.

Des félicitations, Messieurs, ce n'est pas assez. Quand on se rappelle ce qu'était la moissonneuse, il y a un quart de siècle, et que l'on constate, comme vous avez pu le faire aujourd'hui, le degré de perfection auquel ont pu l'amener, graduellement, les hommes ingénieux et persévérants aux succès desquels nous applaudissons, le sentiment qu'on éprouve est un sentiment de vive admiration.

Quelques améliorations de détail sont désirables encore, mais en principe, le problème est résolu : là où la moissonneuse-lieuse a passé, la moisson est faite complétement ; un appareil souple comme la main humaine, et plus rapide dans ses mouvements, a lié et rangé les gerbes, et l'on se demande ce qu'on pourrait ajouter à cet instrument, à moins qu'il ne doive un jour nous livrer le grain battu et criblé, et qui sait? peut-être même réduit en farine.

N'en demandons pas tant ; nous avons obtenu ce que nous pouvions légitimement désirer.

Messieurs, les développements de l'industrie, l'extension du réseau des chemins de fer, les travaux de construction dans les villes ont détourné tant de bras du travail des champs, qu'il est nécessaire de chercher à combler en partie ce vide par l'emploi des forces mécaniques; voilà pourquoi vous poursuivez avec tant d'assiduité les occasions de connaître les instruments d'une application vraiment pratique.

Ceux que nous avons examinés aujourd'hui ne semblent pas destinés à être, dans notre arrondissement, très généralement employés, cependant, grâce à eux, la récolte du blé, prise dans

son ensemble, peut devenir plus facile et moins coûteuse. Or, Messieurs, vous le savez, réduire autant que possible le prix de chaque quintal de blé, c'est là, en ce moment, notre grande préoccupation.

Je regretterais d'avoir attristé ce banquet si j'insistais trop sur nos misères ; mais l'un d'entre vous me disait, en entrant dans cette salle : « Entendre parler de ses maux, cela soulage. » D'ailleurs, vous accuseriez votre président d'une indifférence qui n'est pas dans son cœur s'il semblait les oublier. Il ne les oublie pas, et il voudrait pouvoir les tempérer par quelques paroles d'espérance.

Les circonstances qui se sont produites depuis un an deviendraient menaçantes pour la culture du blé si elles se prolongeaient ; et la culture du blé c'est la base, le pivot de notre agriculture nationale.

Quand vous cueillez et que vous contemplez avec une sorte d'amour le premier épi de blé mûr, obtenu au prix de tant de labeurs, vous êtes fiers de pouvoir vous dire : « La France en récolte ordinairement assez pour se suffire à elle-même ; c'est le gage de son indépendance. »

L'épi de blé est aussi l'emblême de cette classe rurale sobre, économe, courageuse, fortement attachée au sol de la patrie, qui tient une place si considérable dans notre pays, qui en est le plus robuste soutien.

Supprimer, réduire, dans une trop forte proportion la culture des céréales, transformer nos terres à blé en pâturages, ce serait amener la dépopulation des campagnes et refouler les paysans vers les industries manufacturières qui ne sont pas assez prospères pour accueillir tant de nouveaux venus.

Non, cela n'est pas possible, vous ne serez pas condamnés à abandonner la culture du blé; tôt ou tard, vos justes doléances seront prises en considération par les pouvoirs publics. Ils reconnaîtront qu'en s'élargissant, votre blessure atteindrait le cœur de la France, et je ne puis douter qu'ils ne cherchent et ne trouvent les moyens de vous venir en aide.

Quant à nous, Messieurs, quel est notre devoir ?

On nous dit : « Perfectionnez vos méthodes. » L'étude des meilleures méthodes, c'est le but de notre association. On

ajoute : « Appliquez à la culture un capital plus considérable. »

Nous ne pouvons, Messieurs, propriétaires et cultivateurs, consacrer à des travaux d'amélioration que l'excédant de nos recettes sur nos dépenses ; c'est l'œuvre des temps de prospérité et non des temps de crise. J'ai entendu quelques-uns d'entre vous me dire, avec une profonde tristesse, qu'ils étaient obligés de renoncer, pour l'instant, à des projets conçus, à demi exécutés dans des jours meilleurs.

A l'impossible, nul n'est tenu, mais ne cessons pas de lutter énergiquement et d'aller jusqu'aux limites extrêmes du possible.

Votre empressement à venir aujourd'hui étudier les puissantes et coûteuses machines, objet de nos expériences, prouve que telles sont vos intentions et que vous ne cédez pas au découragement.

Ces machines, presque toutes, nous viennent de l'Amérique, le pays des grands espaces et des grandes entreprises. De là, aussi nous arrivent des céréales obtenues dans des conditions économiques qui ne se rencontrent pas chez nous.

Honneur aux constructeurs, honneur aux cultivateurs Américains ! Notre gratitude envers les premiers n'est point mêlée de sentiments amers à l'égard des seconds. Nous ne demandons point à repousser leurs produits, nos marchés doivent leur rester ouverts ; nous désirons seulement de pouvoir lutter à armes égales. Ils ne sauraient le trouver mauvais, eux qui savent protéger si efficacement leur industrie.

Laissons donc ici, Messieurs, un libre cours à l'expression d'une mutuelle sympathie, et buvons cordialement à la santé des inventeurs et des constructeurs, sans exception de nationalité, de ces instruments qui sont un des leviers les plus puissants du progrès agricole. »

Après ce toast, M. Pilter a prononcé quelques paroles de remerciements et d'éloges à l'adresse de la Société d'agriculture de Meaux.

M. Laffon, sous-préfet de Meaux, a ensuite porté la santé de M. le président de la République, en ces termes :

« Messieurs,

« Je vous remercie de m'avoir appelé au milieu de vous et

de m'avoir fourni l'occasion de féliciter la Société d'agriculture de Meaux de l'heureuse influence qu'elle exerce autour d'elle. Il y a longtemps, bien longtemps, que l'initiative privée a fondé cette Société qui, par les concours qu'elle organise, les récompenses qu'elle distribue et plus encore par l'exemple des hommes distingués qui la composent, a sans doute grandement contribué à porter notre arrondissement au rang qu'il occupe dans la culture française.

« Vous avez beaucoup fait, messieurs, dans le passé, et les longs et glorieux états de services que vous avez derrière vous nous répondent de votre avenir.

« Bien que le concours auquel nous avons assisté aujourd'hui n'ait peut être pas été aussi brillant qu'on eût pu l'espérer, les conditions, de tous points défavorables, dans lesquelles les expériences ont été faites, donnent aux résultats obtenus un caractère d'autant plus démonstratif. Nous n'avons pu, il est vrai, juger tous les concurrents. Deux d'entre eux n'ont pas osé affronter le mauvais temps et se sont abstenus, mais les deux machines que nous avons vues à l'œuvre ont, on peut le dire, régulièrement fonctionné, malgré les obstacles, et nous ont victorieusement démontré qu'une nouvelle étape était définitivement franchie dans la voie du perfectionnement de l'outillage agricole. C'est en profitant de ces progrès, c'est en adoptant avec une sage hardiesse ces nouveaux instruments qui économisent le temps et diminuent la main-d'œuvre que vous arriverez, messieurs, à triompher de la crise passagère que vous traversez.

« Votre honorable président vous parlait, il n'y a qu'un instant, des souffrances de l'agriculture et des moyens d'y remédier. Certes, c'est là un sujet trop grave et trop délicat pour qu'on puisse le traiter à fond en quelques mots. J'estime pourtant qu'il a eu raison de l'aborder. On ne gagne rien à éluder les questions et la meilleure manière de résoudre une difficulté, c'est de la regarder en face et d'y marcher résolûment.

« Permettez-moi donc de le suivre sur ce terrain et de vous dire les causes de la divergence de vues qui existe en ce moment entre plusieurs d'entre vous et le gouvernement.

« Vous souffrez; vous estimez avoir à vous plaindre de la

concurrence étrangère, et, vous retournant vers l'Etat, vous lui demandez de vous protéger. L'Etat, à vrai dire, y semble peu disposé, et cela pour deux raisons.

« La première, c'est que, représentant à la fois tous les intérêts du pays, et placé de manière à voir les choses d'ensemble, il est obligé de se préoccuper non-seulement des désirs des agriculteurs, qui sont en grand nombre, mais aussi des besoins des consommateurs, qui sont en plus grand nombre encore.

« La seconde, c'est qu'il ne lui paraît pas que la protection réclamée soit indispensable.

« Certes, messieurs, s'il était établi que les conditions de la production nationale soient devenues tellement défavorables que celle-ci ne puisse plus se solder qu'en perte ; si l'on était menacé de voir les agriculteurs ruinés et l'agriculture abandonnée, le gouvernement, si libre-échangiste qu'il soit, ne le serait point assez pour dire : Périsse l'agriculture plutôt qu'un principe.

« En économie politique, on peut concevoir à la rigueur qu'un pays ait avantage à laisser s'éteindre, chez lui, certaines industries de second ordre pour lesquelles ils ne se sent pas suffisamment outillé, et, développant dans un autre sens son activité, qu'il aille demander à l'étranger les objets qu'il ne peut produire à aussi bon compte que ses voisins. Mais rien de semblable n'est possible en matière agricole. Conçoit-on une nation qui ne fasse plus de blé, qui ne cultive plus son sol ? Non; un pays ne peut laisser périr son agriculture, parce que l'agriculture; c'est sa première source de richesses, c'est l'essence même de sa vie, c'est son pain de chaque jour.

« Le gouvernement n'est donc point tant séparé de vous sur ce point par une question de principe que par une question d'appréciation. Mais il ne lui paraît pas démontré que le libre-échange soit la principale cause des souffrances de l'agriculture, et que celle-ci ne puisse lutter contre la production étrangère. En un mot, messieurs, le gouvernement a dans vos propres forces plus de confiance que vous n'en avez vous-mêmes.

« D'ailleurs, quelle que soit la solution réservée à la question qui nous occupe, vous n'avez point à craindre aujourd'hui

de voir des problèmes qui touchent à de si graves et de si nombreux intérêts brusquement tranchés par la volonté d'un seul. Vous pouvez faire valoir vos droits ; le fonctionnement régulier de la forme de gouvernement qui nous régit assure la manifestation de toutes les opinions et le triomphe de celles qui savent conquérir la majorité. A l'agriculture, comme à toutes les autres branches de l'activité humaine, la République donne la plus précieuse des garanties, la liberté.

» Messieurs, je porte la santé de celui qui est la personnification de ce gouvernement, de celui qui, par la droiture de son caractère et la fermeté de ses convictions, non moins que par ses hautes fonctions, commande l'estime et le recpect.

« A M. Jules Grévy, président de la République. »

M. Le Roy père ayant, en sa qualité de doyen de la Société, a-t-il dit, porté un toast à M. de Moustier, celui-ci a remercié tous ses collègues du concours qu'ils veulent bien lui prêter, et spécialement M. Antoine Petit qui, en nous livrant aujourd'hui, pour rendre possibles nos expériences, des blés à peine mûrs et mouillés dont il eût été de son intérêt d'ajourner la moisson, a donné une nouvelle preuve de son zèle et de son dévouement.

Il a adressé aussi des remerciements à MM. les Membres de la commission d'organisation des expériences.

DEUXIÈME PARTIE

RAPPORTS DIVERS

QUESTION DES TARIFS DE DOUANES

ET

TRAITÉS DE COMMERCE

Rapport présenté par M. Antoine Petit, au nom de la Commission des questions de tarif, et voté par la Société dans sa séance du 15 février 1879.

MESSIEURS,

Lorsqu'il y a vingt ans l'échelle mobile disparut pour faire place au régime de la liberté commerciale, l'agriculture française ne s'alarma pas outre mesure. En effet, confiante dans la fertilité de son sol et dans l'excellence de son climat, éminemment favorables à la culture des céréales, et surtout du blé, si, d'une part, elle s'attendait à subir la concurrence de la Russie méridionale et des Provinces danubiennes dans les années de récoltes insuffisantes, de l'autre, elle se sentait rassurée par le voisinage de l'Angleterre, dont les besoins permanents et considérables, devaient procurer un débouché presque inépuisable aux excédants de sa production.

Malheureusement, il n'en a pas été ainsi, et il est aujourd'hui avéré que la France, ne se suffisant pas à elle-même, a dû s'adresser à l'étranger pour combler le déficit de ses récoltes ; les statistiques des dix dernières années ne nous laissent aucun doute à cet égard, et si, dans cette période, les années 1869 et 1875 se sont soldées par un excédant d'importa-

tions de 4 à 5 millions d'hectolitres pour les deux années réunies, il n'en reste pas moins acquis que les importations ont dépassé les exportations de 50,000,000 d'hectolitres, d'une valeur approximative d'un milliard.

Cet état de choses s'est singulièrement accentué depuis trois ans, et l'année 1878, qui compte parmi les plus médiocres du siècle, a vu les importations étrangères atteindre un chiffre qui, en dépassant toute mesure, est venu compromettre de la façon la plus grave les intérêts de l'agriculture, et lui inspirer sur son avenir les plus légitimes inquiétudes.

En effet, notre moisson n'était pas terminée que nos ports regorgeaient de blés américains et que nos marchés se trouvaient envahis, au point que, voyant renverser toute espèce d'équilibre entre l'offre et la demande, nous sommes arrivés à ce singulier résultat de vendre nos produits d'autant moins cher que notre récolte a été moins abondante.

Déjà, dans la séance du 25 janvier 1870, M. Pouyer-Quertier appelait l'attention de ses collègues de la Société des Agriculteurs de France sur la situation faite à tous les produits agricoles par la législation nouvelle, et démontrait la nécessité d'avoir recours à des droits compensateurs de la concurrence redoutable de l'étranger. Dans la même séance, M. Foucher de Careil, vivement impressionné par un récent voyage aux Etats-Unis, venait, dans un très-remarquable discours, exposer à la Société des Agriculteurs de France les craintes que lui inspiraient pour l'avenir agricole de l'Europe, et de la France en particulier, les énormes ressources que présentait cette contrée pour la culture des céréales, ressources que la terminaison de la guerre allait lui permettre d'utiliser, et qui à une époque dont il était facile de prévoir le prochain avènement mettrait le commerce à même de nous expédier le blé dans des proportions incalculables, et surtout à des prix bien inférieurs à ceux de nos pays.

La lecture de ce discours, au bout de dix ans de date, est saisissante d'actualité, et malheureusement les prévisions de l'auteur quelque peu traitées de chimériques en 1870, ne se sont pas seulement réalisées, mais elles sont aujourd'hui en voie d'être largement dépassées.

Tout concourt en effet à assurer à l'Amérique une production illimitée et dans des conditions de bon marché auxquelles il ne nous est pas possible de prétendre.

Sans parler de la valeur du terrain, qui est presque nulle, les cultivateurs américains se trouvent en présence d'un sol vierge, d'une exploitation facile et d'une fertilité telle qu'il n'est pas rare de rencontrer des fermes où depuis quinze ans les mêmes champs donnent 35 hectolitres à l'hectare, sans avoir reçu de fumure, et l'on constate sur le San-Jouquin seize récoltes de blé consécutives sur la même terre et sans diminution appréciable.

Les progrès de la science leur ont donné à bon compte des machines admirables pour toutes les opérations de l'année, et le grand auxiliaire c'est le climat : dans certaines contrées, et notamment en Californie, des sécheresses consécutives pendant cinq mois de l'année leur permettent de procéder en toute sécurité à leurs moissons ; les battages s'accomplissent en plein air, et les piles de sacs attendent sans crainte de dommage le passage des navires destinés à les diriger vers l'Europe.

En dehors d'un réseau complet de lignes ferrées, d'immenses et persévérants travaux ont permis d'utiliser les puissants cours d'eau qui sillonnent les Etats-Unis et toutes les difficultés que présentait la navigation ont aujourd'hui presque totalement disparu.

Dans ces conditions, et d'après des renseignements très-sérieux, le prix de revient du blé sur navire prêt à partir pour l'Europe serait de 10 francs environ l'hectolitre : ajoutant à cela le profit du commerçant et des intermédiaires, on arrive à un prix de 10 francs 50 à 11 francs l'hectolitre de 80 kilos environ.

Si, maintenant à ce chiffre de 11 francs pour le blé, on ajoute 3 francs pour le fret et 60 centimes de douane. on arrive à un chiffre qui ne peut guère être supérieur à 20 francs les 100 kilos rendus en France.

Il est bon, d'ajouter qu'aux Etats-Unis d'immenses plaines, qui, jusqu'à ce jour, n'ont produit que du maïs, sont également aptes à la culture de toutes les céréales.

Voici maintenant, comme point de comparaison, le prix de revient du blé dans nos pays.

La récolte moyenne pour toute la France étant de 15 hectolitres de 75 kilos, ou 11 quintaux 25 kilos, s'élève dans le département de Seine-et-Marne à 24 hectolitres ou 18 quintaux par hectare, dont le prix de revient adopté par votre commission, sur les indications de M. Buignet, se décompose ainsi :

Le prix moyen de la location d'un hectare est de 100 francs	100 fr.
FUMURE. Il est d'usage de mettre par hectare 45,000 kil. de fumier de ferme, lesquels portent toujours une récolte sarclée, betteraves, pommes de terre, etc. La valeur de cette fumure est de 500 francs (11 francs les 1,000 kil.)	
Je fais supporter 50 0/0 de cette dépense à la récolte sarclée, 30 0/0 à celle de blé et les 20 0/0 qui restent aux récoltes qui suivent.	
Le fumier pour le blé est donc d'une valeur par hectare de	150
Pour assurer la récolte, il faut ajouter de l'engrais du commerce	80
Il faut compter un labour, un hersage.	50
SEMENCE : 250 litres de blé de choix, à 30 francs l'hectolitre, compris chaulage ou sulfatage. . . .	75
Semage au semoir	4
Roulage au printemps, façon indispensable . . .	4
Souvent, après un hiver rigoureux, il faut resemer des blés au printemps, bien que cette dépense puisse se présenter une fois sur cinq années, je ne l'apprécierai pas. Part des frais généraux pour un hectare (fumier, marnage, drainage, assurances, etc.). . .	20
Tilles et liens, par hectare	5
Battage de 24 hectolitres compris criblage, à 2 francs.	48
Conduite du grain au marché ou au moulin. . .	10
Intérêts annuels du capital d'exploitation. . . .	25
Coupe et liage d'un hectare de blé (en 1878 cette façon a coûté 60 francs l'hectare)	45

Rentrée à la grange ou en meule 800 gerbes environ	18
	634
De cette somme, il faut déduire le prix de 750 bottes de paille de 5 à 6 kil. à 20 francs	150
Il reste donc 484 francs	484 fr.

qui, divisés par 18 quintaux, donne un prix de revient de 26 fr. 90 c. par quintal dans notre département.

A la suite de la désastreuse récolte de 1878, nous sommes loin, Messieurs, de ce chiffre moyen de 26 fr. 90 c., puisqu'aujourd'hui, sur nos marchés, les prix du blé varient de 20 à 25 francs le quintal. Chacun de vous peut donc apprécier l'étendue des pertes que ces fâcheuses conditions imposent à l'agriculture française.

En présence du morcellement toujours en progrès de la propriété, en présence du taux actuel des fermages et de l'impôt qui, dans notre département, s'élève au cinquième du revenu ; en considération de l'augmentation perpétuelle de la main-d'œuvre et des salaires, aussi bien que de la valeur commerciale de toutes les matières fertilisantes en usage aujourd'hui, votre commission ne peut que constater l'impuissance où nous sommes de supporter la concurrence étrangère, ni d'abaisser le prix de revient de nos céréales et du blé particulièrement.

Voyons maintenant si l'industrie du bétail qui nous est proposée comme un remède à nos maux, et qui tient déjà une si large place dans nos fermes, doit sans imprudence y recevoir un plus grand développement.

La concurrence que nous font les Etats-Unis ne s'applique pas seulement aux céréales; l'élevage du porc, corollaire de la production illimitée du maïs, a fait dans ce pays des progrès tels, qu'à Chicago, par exemple, des établissements industriels convertissent chaque jour en viandes salées des milliers de ces animaux qui arrivent sur les marchés européens au prix de 90 centimes à 1 franc le kilog.

Il ne s'agit que de jeter les yeux sur nos mercuriales pour y constater l'avilissement qu'a subi la viande de porc par toute la France comme conséquence de ces importations.

Une autre branche de notre industrie agricole, la laine, cette laine mérinos dont la production prit naissance il y a moins d'un siècle, dans notre pays même, dans la Brie, et donna à notre agriculture une impulsion qui inaugura l'ère de tous les progrès accomplis jusqu'à nos jours, cette branche de notre industrie a complétement cédé la place aux laines du Cap, de la Plata, et surtout de l'Australie, où les moutons se comptent par millions et augmentent dans des proportions qui confondent l'imagination. En un mot, Messieurs, l'importation des laines, qui, en 1820, ne dépassait pas un chiffre de 5,000,000 de kilogrammes, se trouve avoir atteint, en 1878, celui de 345,000,000 de kilogrammes.

Nos animaux de boucherie ne sont pas plus privilégiés : l'Allemagne, la Russie, la Hongrie, les Provinces danubiennes, nous expédient régulièrement leurs moutons, qui, sur le seul marché de La Villette, atteignent le chiffre de 20,000 par semaine ; tandis que les bœufs de la Haute-Italie approvisionnent le Midi et arrivent jusque sur le marché de Lyon, aux confins même du Charolais.

Voici donc les deux principales industries agricoles de notre pays, les céréales et l'éducation du bétail, industries que le climat et le sol de la France nous imposent pour ainsi dire, menacées comme on ne l'a vu à aucune époque.

Est-ce à dire, Messieurs, que cette situation déplorable n'est qu'une crise passagère, due à l'influence de mauvaises récoltes, ou à des circonstances atmosphériques que les hommes ne peuvent conjurer.

C'est ce que le tableau suivant, que je dois à l'obligeance de M. Bénard, nous mettra à même d'apprécier.

L'administration des douanes vient de publier les tableaux du commerce de la France pendant l'année 1878, comparée aux deux précédentes années.

	IMPORTATIONS	EXPORTATIONS
1876,	3,988 millions	3,575 millions
1877,	3,669 »	3,436 »
1878,	4,460 »	3,369 »

Soit, pour l'année 1878, une importation supérieure aux exportations de près d'un milliard.

Voici le détail des importations dans ces trois dernières années :

	1876		1877		1878	
Grains et farines,	239	millions	206	millions	577	millions
Vins,	25	»	29	»	62	»
Eaux-de-vie,	8	»	11	»	14	»
Sucres,	101	»	121	»	110	»
Bestiaux,	156	»	178	»	240	»
Viandes fraîches et salées,	29	»	42	»	71	»
Graisses,	48	»	52	»	86	»
Fromages et beurres,	36	»	31	»	35	»
Chevaux,	18	»	18	»	25	»
Laines,	285	»	322	»	345	»
Lin,	50	»	97	»	76	»
Graines oléag.	89	»	99	»	115	»
Bois de construction,	130	»	150	»	165	»

EXPORTATIONS

	1876		1877		1878	
Grains et farines,	146	millions	190	millions	58	millions
Vins,	211	»	240	»	208	»
Eaux-de-vie,	105	»	62	»	67	»
Œufs,	45	»	37	»	36	»
Beurre,	102	»	96	»	86	»
Houblons,	13	»	4	»	4	»
Lin,	13	»	15	»	12	»
Chevaux,	19	»	19	»	10	»
Bestiaux,	10	»	10	»	10	»
Fruits de table,	30	»	37	»	35	»

En un mot, augmentation énorme des importations de grains, vins, bestiaux, viandes, laines, et diminution d'exportations sur les eaux-de-vie, les beurres, les œufs, etc.

D'un autre côté, les compensations que l'on faisait miroiter aux yeux des agriculteurs quand furent préconisés les principes du libre-échange, compensations basées sur les bas prix aux-

quels ils devaient pouvoir se procurer les machines, métaux, engrais, etc., des compensations ne leur ont pas été accordées, ils ne sont plus protégés, et l'industrie l'est toujours.

L'agriculture française, si gravement atteinte par l'invasion de 1870, a supporté courageusement ses pertes, et, grâce au travail de nos cultivateurs, la France a pu se relever avec une rapidité merveilleuse et supporter non-seulement les charges qui l'ont momentanément écrasée, mais encore, depuis cette époque, faire face à un budget de quatre milliards, en y comprenant les charges locales.

A peine remise de si terribles secousses, une impulsion d'un autre genre vient renouveler toutes ses inquiétudes et remettre en question son existence. Elle luttera dans la mesure de ses forces ; elle demande à ne pas être complètement désarmée, c'est-à-dire à ne pas se voir écraser par l'augmentation de la production agricole et industrielle de pays nouveaux, tels que les États-Unis et l'Australie, augmentation qui est destinée à s'accroître progressivement et dans d'effrayantes proportions.

Telle a été, messieurs, la pensée dominante de votre commission dans sa réunion du 8 février.

Pénétrés de la nécessité de sauvegarder les intérêts si menacés de l'agriculture, les membres de la commission, à l'unanimité, ont été d'avis que, dans la rédaction du tarif général des douanes et la négociation des traités de commerce, les produits agricoles et notamment les plus importants de tous, la production des céréales et le bétail, devaient être placés sur le même pied que les produits de l'industrie, et que l'obligation de faire équilibre à la concurrence étrangère réclamait l'application de droits compensateurs fixes, aux produits similaires exotiques.

La Commission s'est demandé alors s'il était à propos de fixer immédiatement le chiffre des droits à appliquer aux produits étrangers, ou s'il n'était pas plus opportun d'en réserver l'initiative aux pouvoirs publics.

Chacune de ces deux propositions ayant été discutée, la Commission a jugé qu'à la veille des importantes négociations qui vont s'ouvrir sur cette question il était peut-être imprudent, et dans tous les cas prématuré, de fixer des chiffres qui pour-

raient être insuffisants ou inexacts, et qu'il était préférable de laisser au Gouvernement, qui va s'entourer de documents nombreux et sera saisi de communications importantes qui lui permettront d'approcher le plus près possible de la vérité, toute la latitude possible à cet égard, l'essentiel étant de fixer et de bien-établir la question de principe.

Cette seconde proposition ayant donc définitivement prévalu, votre Commission vous propose d'adopter les conclusions suivantes :

La Société d'Agriculture et Comice de l'arrondissement de Meaux émet les vœux suivants :

1° Que dans la rédaction du tarif général des douanes et la négociation des traités de commerce, le gouvernement tienne compte, en ce qui regarde les produits agricoles et spécialement les céréales, les animaux sur pied et les viandes de toute nature, des charges qui pèsent sur la production nationale et en élèvent nécessairement le prix de revient, et se préoccupe également de la situation privilégiée de certains pays étrangers dont les avantages peuvent détruire le juste équilibre de la concurrence internationale ;

2° Qu'au moyen de droits compensateurs fixes, basés sur le prix de revient des produits agricoles français, comparé à celui des produits similaires de l'étranger, le Gouvernement mette l'agriculture à l'abri des désastres qui la menacent ;

3° Que l'agriculture, au point de vue des avantages résultant des tarifs de douane, soit placée sur le même pied que l'industrie, et que le principe de la réciprocité avec les pays étrangers soit sérieusement appliqué.

LA RACE OVINE

A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1878.

RAPPORT PRÉSENTÉ PAR M. JULES BÉNARD.

En 1855, l'Exposition universelle des animaux reproducteurs de l'espèce ovine comptait environ 600 têtes, dont le quart fourni par l'étranger.

En 1867, l'Exposition du Champ-de-Mars et de Billancourt comptait 1,350 moutons.

En 1878, nous trouvons 1,533 bêtes ovines, réparties ainsi qu'il suit :

NATIONS ÉTRANGÈRES.

Italie :	Mérinos.	21	21
Angleterre :	Southdown.	63	293
	Shropshire, Hampshire. .	77	
	Leicester, Lincoln . . .	114	
	Cotswold	39	
Écosse :	Cheviot.	14	36
	Têtes noires	22	
Hollande, Belgique, Danemark : Races des Polders, du Holstein. . .		29	100
Autriche, Tyrol, etc. : Races de montagnes.		50	
Races de bruyères.		21	
Total des nations étrangères. . . .			450

Animaux nés et élevés en France :

Métis-mérinos	517
Races à laine longue, artésienne, picarde.	62
Races berrichonne, solognote, etc. . .	36
Races du Larzac.	90
Charmoise.	40
Southdown	74
Dishley.	86
Croisements divers	140
Algérie.	13
Etablissement de Rambouillet : mérinos .	15
Id. Mauchamps.	10
Total des animaux français. . . .	1.083

Nous passerons successivement en revue les animaux de chaque pays en empruntant quelques renseignements aux documents envoyés par les nations étrangères au Congrès universel d'agriculture.

ITALIE.

Les quelques mérinos exposés par l'Italie peuvent à peine entrer en lutte avec ceux de Rambouillet. L'élevage de la race ovine laisse beaucoup à désirer en Italie; la viande est médiocre et la laine peu abondante. Cependant les tentatives n'ont pas manqué pour améliorer l'élevage des moutons. En 1762, le roi de Sardaigne obtenait de l'Espagne 300 mérinos des célèbres races de Léon et de Castille, et le roi Charles-Albert introduisait plus tard de nouveaux sujets de cette même espèce dans ses domaines privés, aucun soin ne fut négligé pour l'acclimatation de ces races, si bien qu'en 1850 on comptait déjà, dans ce royaume, 30,000 métis-mérinos. Dans les provinces méridionales, on a essayé plusieurs fois d'acclimater, sans succès, cette race, et elle est loin d'être en progrès.

Néanmoins, l'exportation des moutons italiens en France augmente d'une manière sensible, ainsi que le prouvent les chiffres suivants :

En 1875.	141.230
1876.	194.583
1877.	234.615

ANGLETERRE.

« Le trait le plus saillant de l'agriculture britannique com-» parée à la nôtre, c'est le nombre et la qualité de ses mou-» tons » (1). Il suffit de traverser, même en chemin de fer, un comté anglais pris au hasard, pour voir que l'Angleterre nourrit proportionnellement beaucoup plus de moutons que la France.

Depuis cent ans, le nombre des moutons, en Angleterre, a doublé et est supérieur à celui de la France sur une surface

(1) Léonce de Lavergne, *Économie rurale de l'Angleterre.*

moitié moindre. Cependant, depuis deux ans, l'introduction du bétail américain en Angleterre a découragé les éleveurs.

On peut diviser les races ovines de l'Angleterre en deux classes bien distinctes : les races à laine longue : New-Leicester, New-Kent, Cotswold, Lincoln, etc., et les races à laine courte : Southdown, Shropshire, Hampshire, etc.

La race New-Leicester, connue en France sous le nom de Dishley, est le résultat des efforts faits, dès 1755, par Bakewell, le célèbre fermier de Dishley-Grange, pour améliorer la vieille race de Leicester, qui laissait beaucoup à désirer comme précocité et comme conformation. Un plein succès couronna les travaux de Bakewell, et les mérites du New-Leicester furent tellement appréciés, qu'aujourd'hui il serait presque impossible de trouver, dans toute la Grande-Bretagne, un troupeau à laine longue qui n'ait pas reçu, à un certain degré, une infusion de sang Dishley. Cette race a été l'instrument le plus puissant pour perfectionner les races ovines locales d'un grand nombre de contrées pastorales du monde entier. En Angleterre, on obtient des moutons Dishley pesant 35 kilogr. de viande nette à l'âge de 15 mois, et on en a vu donnant jusqu'à 100 kilogr. à 3 ans; la viande est loin d'être aussi estimée que celle des autres races, à cause de cette grande proportion de graisse. Le Leicester est lent, mou, lymphatique; il ne supporte ni la chaleur, ni les grands froids, ni la marche; il est regardé avant tout, chez nos voisins, comme le type améliorateur des races à laine longue.

Le Lincoln est un croisement produit par le Leicester, moins perfectionné, mais plus rustique, d'une toison plus lourde et d'une taille encore plus considérable. Les éleveurs citent des Lincoln ayant donné 120 kilogr. de viande nette et des toisons de 10 kilogr. en suint. On a vendu dernièrement un bélier 4,000 fr.; un autre a rapporté à son propriétaire 16,500 fr. de location.

La race de Cotswold est remarquable par sa constitution particulièrement adoptée aux pâturages secs des hautes terres de l'Ouest; on voit des moutons pesant de 100 à 120 kilogr. de viande, mais la toison est sans valeur et la viandé peu estimée.

Races à laine courte. — La race de Southdown, originaire des dunes du Sud, est la plus préconisée dans la Grande-Bretagne pour sa précocité, la perfection de ses formes, la qualité de sa viande, sous le rapport de la finesse du grain et de la sapidité. Jamais la puissance de l'homme sur la nature vivante n'a été plus visible que dans ces merveilleux animaux pétris à volonté comme de l'argile. Deux éleveurs, Ellmann, dans le Sussex, et Jonas Webb, à Babraham, se sont illustrés dans l'amélioration du Southdown, et ont fait de cette race le type par excellence de l'animal de boucherie. Les Southdown sont généralement tués à l'âge de 13 à 15 mois, et donnent 30 à 32 kilogr. de viande et 1 1/2 à 2 kilogr. de laine.

Les honneurs du concours ont été pour les Southdown de lord Walsingham, qui a remporté le prix d'honneur des races étrangères et un objet d'art offert par la Société des Agriculteurs de France.

Les races de Hampshire-Down, Oxfordshire-Down, Shropshire-Down, sont toutes améliorées par le Southdown, plus fortes, plus rustiques, plus robustes, mais moins précoces et moins perfectionnées.

En résumé, les Anglais, gens pratiques avant tout, ont reconnu depuis longtemps qu'il était plus économique de fabriquer une livre de viande qu'une livre de laine, et abandonnant à leurs vastes colonies du Cap, des Indes et de l'Australie la production des laines fines, se sont ingéniés à créer des moutons de boucherie. Sous un climat à la fois moins froid et moins chaud que celui de la France, grâce à leurs prairies bien entretenues et à la culture des turneps, qui remplacent nos betteraves, ils entretiennent de nombreux troupeaux qu'ils ont su améliorer tout à la fois par une sélection intelligente, des croisements bien entendus et une nourriture abondante additionnée de tourteaux et de farineux de toutes sortes.

C'est un fait qui nous paraît bien extraordinaire de voir ces animaux, si délicats et si perfectionnés, hiverner dans les champs par tous les temps et par toutes les saisons, sans jamais rentrer à la bergerie, ce que notre climat ne saurai permettre.

L'Angleterre possédait en 1877 32 millions de moutons; la proportion s'établit ainsi qu'il suit :

Angleterre :	75 moutons	par 100 acres (acre, 42 ares)	cultivés.
Pays de Galles :	103	—	—
Écosse :	150	—	—
Irlande :	25	—	—

On abat annuellement en Angleterre 2 millions d'agneaux et 7 millions de moutons. Malgré cette grande production, l'importation en 1875 a atteint le chiffre de 1,500,000 moutons.

ÉCOSSE.

Les races perfectionnées de l'Angleterre n'auraient jamais pu s'acclimater sous le rude climat de l'Ecosse, sur les montagnes abruptes des Highlands, constamment battues par les ouragans de l'Océan septentrional. Les Ecossais ont amélioré leur race de Cheviot par quelques croisements avec le Leicester.

Le Cheviot est une race qui ne le cède à aucune autre en rusticité ; sa viande est très estimée sur les marchés de Londres, et sa toison, fine et onduleuse, est très recherchée par les fabricants de lainages.

La race de Black-Faced, ou têtes noires, dont la tête est couverte de poils bruns et la laine longue et grossière, est la seule qui puisse vivre sur les monts Grampians du nord de l'Ecosse, souvent couverts de neige, sur les bords des lacs, là où l'herbage est de la nature la plus sauvage, les tempêtes les plus furieuses.

C'est dans ces solitudes désolées que l'on trouve des propriétés immenses consacrées tout entières à l'élevage des moutons, celle du duc de Sutherland, entre autres, qui possède 200,000 moutons.

IRLANDE.

Tout le monde connaît l'histoire lamentable de l'Irlande, dont la moitié de la population, chassée par la misère, est allée faire la richesse des Etats-Unis. Plus de la moitié de l'Irlande est en pâturages, et la sole de blé, qui comptait 224,000 hectares en 1857, est tombée en 1877 à 48,000 hectares. Aussi le nombre des moutons, qui était de 2 millions environ, est-il

aujourd'hui doublé, presque tous améliorés par les meilleures races anglaises.

DANEMARK.

Le mouton joue un rôle peu important dans l'économie des cultures danoises, bien que le nombre des bêtes ovines soit en rapport avec la population. Les troupeaux mérinos à laine fine qu'on entretenait sur les grands domaines se sont dégarnis peu à peu, et l'on a croisé la race du pays avec les races anglaises de Dishley, de Cotswold et de Southdown, qui donnèrent d'excellents résultats quant à la production de la viande.

En 1838,	on comptait . . .	1.165.000 moutons.
En 1876,	—	1.719.000 —

BELGIQUE.

Les moutons du pays n'ont aucune aptitude particulière. Ils ne se prêtent pas bien à l'engraissement et ils fournissent une laine médiocre. Des tentatives ont été faites pour améliorer l'espèce par des croisements avec la race Dishley et, en Ardenne, avec le Cheviot. Mais le mouton n'occupant qu'une place secondaire dans les petites exploitations belges, les tentatives d'amélioration ont été peu suivies.

On comptait en	1816. . . .	969.000 moutons.
	1846. . . .	662.000 —
	1856. . . .	583.000 —
	1866. . . .	586.000 —

Les documents nous manquent sur l'élevage des bêtes ovines dans les autres contrées de l'Europe; nous ne pouvons que donner les chiffres fournis par la statistique (1) :

Angleterre	29.495.000	Allemagne du Nord	Prusse. . . .	19.624 000
Irlande	4.482.000		Bavière . . .	1.342.000
Danemark	1.848.000		Saxe.	200.000
Norwège.	1.705.000		Wurtemberg. .	577.000
Suède.	1.636.000		Duchés . . .	544 000
Russie	46.432.000	Suisse		445.000
Finlande.	921.000	Hollande		898.000
Autriche.	5.026.000	Belgique.		586.000
Hongrie.	15.076.000	Portugal.		2.706.000
France	24.035.000	Espagne.		22.486.000
Italie.	6.984.000	Roumanie		4.786.000
Grèce.	1.200.000	EUROPE. . . .		194.026.000

(1) Émile de Laveleye. *Économie rurale*.

Proportion du nombre de moutons

Par 100 habitants.		Par kilomètre carré.	
Espagne	138	Grande-Bretagne	125
Danemark	113	Prusse	56
Grande-Bretagne	111	Irlande	53
Irlande	84	Danemark	47
Hongrie	97	France	47
Prusse	79	Hongrie	46
France	69	Espagne	44
Italie	26	Italie	27
Belgique	12	Belgique	19

Nous avons à nos portes une nation, l'Allemagne, dont nous pouvons voir les moutons, non pas dans les concours ni dans les expositions, mais, chaque semaine, au marché de la Villette.

L'invasion des moutons allemands qui, en 1867, se montait à 100,000 têtes, prend chaque année d'énormes proportions, pour arriver, en 1878, au chiffre de 800,000 : c'est un impôt annuel de plus de 40 millions. Sur le marché de la Villette, en 1878, il est entré :

707.435	moutons	de France.
102.896	—	d'Algérie.
1.077.602	—	étrangers.
Total. . . 1.887.933	moutons.	

Importations de moutons à la Villette.

	1877	1878
Allemagne	299.382	381.285
Hongrie	208.634	331.156
Italie	32.303	42.046
Prusse	87.323	217.881
Russie	27.249	79.343
Suisse	28.789	2.400
Espagne	1.647	5.157
Turquie	26.674	1.843

Il nous reste maintenant à traverser l'Océan et à parcourir les vastes plaines de La Plata, de l'Australie et du Cap de Bonne-Espérance.

Les documents authentiques nous font défaut quant à La Plata et au Cap; cependant, on peut évaluer, d'après les entrées des toisons déclarées à la douane, que la population ovine de

La Plata peut atteindre 20 millions de têtes; ce chiffre serait bientôt dépassé si la tranquillité venait donner quelque repos à l'agriculture de ces vastes provinces déchirées de temps à autre par les guerres civiles.

Si nous en croyons un article publié par la *Revue scientifique* sur le bétail américain, le nombre des moutons de toute l'Amérique du Sud serait de 150 millions environ, dont 50 millions pour le Brésil, 50 pour la Confédération Argentine, 12 pour l'Uruguay, etc.; la plupart de ces animaux sont sans valeur aucune à cause de la difficulté des transports.

D'après la quantité des laines du Cap de Bonne-Espérance exportée en Angleterre, on peut évaluer à 20 millions le nombre de moutons vivant dans cette colonie.

Voici le tableau des importations de laines dans le port du Havre seulement (1) :

	1870				1877	
De l'Australie. . .	549.264	balles de	250	kilos.	823.783	balles.
De La Plata . . .	221.386	»	400	»	277.049	»
Du Cap.	145.050	»	250	»	169.974	»
	915.700 balles				1.270.806 balles.	

ou 360 millions de kilogr., soit, en 7 ans, une augmentation de 37 0/0.

Voici les chiffres officiels de l'importation des laines étrangères en France :

1820	4.912.400 kilos.
1830	7.214.000 »
1840	13.456.000 »
1850	22.440.000 »
1858	36.682.000 »
1875	127.024.000 »

Pendant les six premiers mois de 1879, l'importation s'est élevée à 126,274,000.

Les documents officiels concernant l'Australie sont très complets à l'Exposition et paraissent vraiment incroyables :

En 1803, le colonel Mac Arthur, qui peut être justement considéré comme le promoteur de la grande industrie de la

---

(1) *Annales de la Chambre de commerce du Havre.* 1878.

colonie, apporta en Angleterre quelques toisons qui attirèrent l'attention et lui permirent de se procurer quelques mérinos provenant des fameux troupeaux de Georges III, qui lui donna en outre une donation de 10,000 acres. Le progrès fut si rapide qu'en 1828 on comptait déjà 536,000 moutons. En 1867, le comte de Beauvoir nous donnait le chiffre de 27 millions, et la statistique dressée par M. Joubert, secrétaire de la Société d'agriculture de la Nouvelle-Galles du Sud, nous annonce 63 millions de têtes ovines.

La dixième partie de l'Australie, ne l'oublions pas, est à peine occupée, et tout nous fait croire qu'avant la fin du siècle le chiffre des moutons d'Australie atteindra 150 millions.

L'exportation des laines a atteint, l'année dernière, la somme de 300 millions. Une des grandes préoccupations des squatters de l'Australie est de trouver le moyen de transporter la viande de leurs moutons et de leurs bœufs que l'on tue actuellement en vue de leur laine et de leur peau, et dont la chair est sans valeur. On a déjà essayé à diverses reprises les produits chimiques et les procédés réfrigérants; cependant, la science n'a pas dit son dernier mot, et nous ne devons pas nous dissimuler que nous sommes près du jour où nous verrons des cargaisons de viande fraîche ou salée aborder nos marchés du vieux continent.

On doit seulement observer que la viande du mouton se prête bien moins que celle du bœuf et du porc surtout, à la salaison, et que la traversée de quarante jours qui sépare l'Australie de l'Europe sera toujours un obstacle difficile à vaincre aux envois de bétail vivant.

Il n'en est pas de même des Etats-Unis, qui peuvent faire arriver leurs bestiaux en quinze jours aux ports de l'Angleterre et de la France. Depuis quelques années, la production des bêtes ovines a beaucoup augmenté dans l'Ohio, la riche vallée du Missouri, le Texas et toute la partie méridionale du Far-West. Quand ces immenses territoires, éminemment propres à la culture pastorale, seront sillonnés de chemins de fer, les troupeaux de bœufs et de moutons pourront arriver en quatre ou cinq jours aux ports d'embarquement.

Voici les chiffres des moutons vivants entrés en Angleterre :

1877. . . .	874.000
1878. . . .	892.000

Jusqu'ici, l'introduction chez nous a été presque nulle; mais ces envois de l'Amérique ont arrêté complètement nos exportations, et ne doit-on pas craindre de voir les navires américains prendre bientôt la route du Havre qu'ils sont habitués à cotoyer si souvent.

Pour 40 millions d'habitants, les Etats-Unis possèdent 32 millions de moutons, et le Canada, 3,100,000.

FRANCE.

Métis-mérinos. — Nous dirons quelques mots seulement des métis-mérinos qui forment la plus grande partie de la population ovine de notre région. Depuis trente ans environ, cette race a subi d'heureuses transformations; par suite de la diminution du prix des laines, des modifications dans la fabrication des tissus et de l'accroissement du prix de la viande, la toison du mérinos, sa conformation et son aptitude à l'engraissement ont été singulièrement changées.

Aussi l'Administration de l'agriculture avait-elle établi avec raison deux catégories à l'Exposition universelle : 1° la race mérinos appréciée au point de vue de l'abondance et de la finesse de la laine, 2° au point de vue du développement et de la conformation de l'animal.

On a dit souvent qu'il y avait antagonisme chez le mouton à produire une toison de laine fine et à fournir rapidement une grande quantité de bonne viande; que l'alimentation copieuse nécessaire pour le développement de la chair devait grossir le brin de laine en stimulant davantage l'organe de la secrétion. Nous devons donc applaudir aux efforts des habiles éleveurs du Soissonnais surtout, MM. Bataille, Delizy, Duclert, qui ont vaincu cette difficulté et ont su créer une race véritablement rançaise qui n'a rien d'analogue chez les autres nations.

L'élevage des reproducteurs métis-mérinos s'est surtout concentré dans trois régions : le Soissonnais, la Beauce et la Côte-d'Or. Les éleveurs du Soissonnais ont perfectionné surtout

a conformation, tout en conservant une toison lourde et bien fournie; ceux de la Beauce et de la Côte-d'Or, au contraire, ont conservé le type plus pur du mérinos de Rambouillet.

M. Jappiot-Cotton, de Châtillon-sur-Seine, a remporté le grand prix, et M. Lefebvre-Poisson, d'Arthenay (Loiret), l'objet d'art offert par la Société des Agriculteurs de France.

Races anglaises et croisements. — Les races anglaises pures sont peu répandues en France; le Dishley surtout n'est élevé qu'en vue du croisement pour perfectionner les races locales : c'est surtout dans la région du Nord qu'on a tenté, avec des chances diverses, d'obtenir par le sang Dishley une viande plus précoce sans apporter une grande diminution dans le poids de la toison.

Le Southdown a été beaucoup plus employé pour regénérer les races du centre. Les bergeries de M. le comte de Bouillé (Nièvre) et de M. Nouette-Delorme (Loiret) sont célèbres depuis longtemps; cette année encore, elles ont remporté les deux grands prix à l'Exposition. On peut dire que leurs produits égalaient les animaux exposés par les Anglais.

Races berrichone et solognote. — La transformation qu'ont subie la Sologne, le Berry, le Limousin, sous l'influence de la culture améliorante, a modifié du même coup l'espèce ovine. Grâce à des soins mieux entendus, à des croisements avec le Southdown, et surtout à une alimentation meilleure, ces races qui n'avaient pour toute nourriture que des genêts et des bruyères sur un terrain humide ont aujourd'hui doublé et triplé de valeur et sont très estimées pour la boucherie.

Race de Larzac. — Les moutons du Larzac et des Cévennes sont surtout recherchés pour la fabrication du fromage de Roquefort, et on a évité avec raison tous les croisements qui auraient pu nuire à leur aptitude laitière.

Race de la Charmoise. — On a donné le nom de race de la Charmoise à un croisement New-Kent berrichon, qui a été formé en 1840 par M. Malingié, à la ferme-école de la Charmoise (Loir-et-Cher). Ces animaux sont surtout remarquables par leur précocité et leur aptitude à l'engraissement, quoique

ne possédant pas toute l'homogénité désirable; ils ont contribué cependant, dans une proportion notable, à améliorer les races du centre.

ALGÉRIE.

L'Arabe, peuple essentiellement pasteur, possède de nombreux troupeaux de bêtes ovines. Malheureusement, faute de soins et de précautions, les races du pays, mal nourries et abandonnées à des croisements sans prévoyance, ne donnent qu'un produit chétif. Cependant, depuis quelques années, un grand nombre de moutons algériens sont dirigés sur le Midi de la France et jusque sur le marché de la Villette.

La France possédait :

En 1850.	32.151.000	moutons.
1862.	29.525.000	»
1878.	25.935.000	»

Le département de Seine-et-Marne :

En 1850.	750.000	moutons.
1866.	640.000	»

La population ovine est très inégalement répartie. On trouve par kilomètre carré :

Creuse.	168	Maine-et-Loire.	12
Eure-et-Loir	145	Haute-Saône	11
Aisne.	133	Ille-et-Vilaine.	7
Seine-et-Marne	111	Jura	6

Le nombre des moutons a diminué considérablement par toute la France ; en admettant que les races soient plus perfectionnées et plus précoces, on ne peut cependant pas croire que les 25 millions d'aujourd'hui valent mieux que les 32 millions de 1850.

Il est certain que la production ovine, en France, n'atteint pas le niveau désirable, et que ses progrès n'ont pas été aussi sensibles que ceux de la race bovine.

Parmi les causes qui ont amené cet état de choses si regrettable pour la fortune publique, on peut signaler la mise en valeur des landes et des biens communaux, le bénéfice plus grand obtenu avec le laitage en Normandie, en Bretagne et dans la Brie, etc..., et surtout la grande dépréciation des

laines causée par l'importation étrangère ainsi que nous l'avons dit plus haut.

L'entrée des moutons étrangers en France augmente sensiblement.

En 1852.	65,000	moutons.
1862.	336,000	»
1868.	1,500,000	»
1878.	2,000,000	»

soit le douzième de la population ovine de la France.

Le prix de la viande était :

En 1840, de. . . .	0 fr.	85	le kilo.
1862, de. . . .	1	24	»
1877, de. . . .	1	80	»

Comme parallèle à l'augmentation continue du prix de la viande, nous devons mettre en regard la diminution constante du prix de la laine (1) :

Dates.	Régime.		Prix moyen en suint.	
De 1817 à 1822	Commerce libre.		3 fr.	» »
De 1823 à 1834	Droit protecteur de	33 0/0	2	20
De 1835 à 1855	id.	22 0/0	2	05
De 1855 à 1861	id.	10 0/0	2	30
De 1861 à 1869	Commerce libre.		1	95
De 1869 à 1878	id.		1	80

Nous avons vu plus haut que la production des laines dans les pays d'outre-mer est loin d'avoir atteint son apogée, et qu'elle prendra encore un plus grand essor. L'Australie peut, dit-on, livrer la laine à 0 fr. 75 le kilo, avec bénéfice.

Les deux tableaux qui précèdent nous indiquent la voie à suivre pour perfectionner la race ovine.

Sans abandonner la production de la laine, sans importer sans discernement les races anglaises qui ne pourraient prospérer économiquement avec les conditions climatériques et culturales de notre pays, c'est vers la production rapide de la viande, par la sélection, le croisement, et surtout par une nourriture abondante, que les éleveurs français doivent diriger leurs efforts.

---

(1) *Bulletin* de la Société des Agriculteurs de France. 1874.

CONCOURS D'ANIMAUX GRAS

Tenu au Palais de l'Industrie du 10 *au* 18 *février* 1879.

Rapport présenté par M. BUIGNET, vice-président.

Cette année comme les précédentes, la grande exposition des animaux gras a tenu ses assises au palais de l'Industrie. Malgré les objets nombreux de la loterie nationale qui occupent une partie de ce palais, grâce à l'aménagement bien raisonné, il resta encore assez de place pour cette exhibition.

Comme toujours les produits exposés sont intéressants au point de vue de leur conformation et de leur état de graisse. On se demande souvent comment on peut arriver à corriger les défauts des races et lui faire prendre cette masse de graisse qui les rend obèses, on pourrait dire presque difformes.

Faire des animaux de formes modèles n'est pas chose facile, ce n'est qu'à force d'études, d'observations et par une sélection bien entendue qu'on y arrive et encore combien de déceptions, avant d'obtenir un bon résultat; il faut à l'éleveur beaucoup de patience et de persévérance.

Quant à donner à ces animaux, l'état de graisse que nous avons admiré chez eux; au palais de l'Industrie, c'est encore une étude spéciale : il faut d'abord choisir les espèces qui ont de grandes aptitudes à l'engraissement, fournir à ces animaux les aliments qui leur conviennent et des soins de tous les instants. C'est surtout avec les farineux et les tourteaux administrés avec sagacité qu'on arrive à ces tours de force qui nous étonnent et que cependant nous admirons. Ce n'est pas chose facile de contraindre la nature à se prêter à ces exigences humaines ; généralement l'animal est sobre, c'est-à-dire qu'abandonné à lui-même, il ne force jamais son estomac, il ne mange plus quand il l'a rempli, le contraire est l'exception à la règle,

il faut donc que l'homme qui se livre à l'éducation des animaux de concours trouve le moyen de leur donner de l'appétit, quand ils n'en ont plus, c'est par des aliments appétissants et des excitants pour favoriser les fonctions de l'estomac et les digestions qu'on y arrive.

Il leur faut encore du repos, et pour les soigner un homme d'un caractère doux et méthodique sachant s'identifier avec le caractère et les habitudes des animaux qu'on veut soumettre à un engraissement excessif et ne pas oublier que l'animal laissé en liberté, quelle que soit la nourriture qu'il ait à sa disposition, n'atteindra jamais qu'un état d'embonpoint et non l'état de graisse présenté dans les concours.

Mais revenons à l'exposition dont je me suis chargé de faire une description sommaire, elle se composait de bœufs et vaches de provenances françaises et étrangères, de veaux pour la plupart normands, de moutons français et anglais et de leurs croisements, de porcs français et étrangers. Autour des animaux de boucherie, se trouvaient ceux de basse-cour qui ne manquent pas de charme et d'intérêt.

Cette année par suite de la réduction de la place occupée par les objets de la loterie nationale, l'exposition des fromages et des légumes était au rez de-chaussée.

Il n'y avait au premier que les volailles grasses mortes, les fruits, les grains, les miels, etc., et les couveuses artificielles.

Les bœufs étaient assez nombreux, on en comptait 230 qui représentaient dignement les races Charolaise, Nivernaise, Choletaise garonnaise, Limousine, Salers normandes et Durham, et des croisements de Durham avec nos races.

Le prix d'honneur a été remporté par le bœuf durham charolais, âgé de 35 mois, pesant 823 kilos, présenté par M. Bellard de Saint-Aubin-les-Forges (Nièvre), chacun a pu l'admirer dans son casier particulier au milieu du palais, c'était un magnifique animal au pelage rouan, remarquable de formes et de graisse.

M. Clair, de Mars-sur-Cellier (Nièvre), a remporté le deuxième prix avec son bœuf charolais-durham du poids de 930 kilos.

Les autres lauréats ont été MM. le comte de Massol, Massé,

Rousseau, Dauben, Tiersonnier, pour des croisements de nos races avec les Durham et M. Nadaud pour un bœuf nivernais pur.

Toutes les races françaises pures étaient parfaitement représentées par des sujets d'une rare beauté.

Une quarantaine de vaches formaient l'exposition de l'espèce bovine femelle, parmi elles nous avons remarqué une superbe charolaise blanche portant le n° 167 du poids de 851 kilos, qui a remporté le prix d'honneur ; elle avait été présentée par M. Bignon fils, cultvateur à Thenouille (Allier). Depuis longtemps, M. Bignon remportait des premiers prix, cette fois il a obtenu la plus haute récompense accordée dans nos concours, elle était du reste bien méritée et chacun y a applaudi. Par ce succès, M. Bignon nous a prouvé que nos races pures pouvaient encore lutter avec les races anglaises ou leurs croisements, car c'est contre elles qu'il a concouru et il est sorti victorieux.

Les heureux exposants de cette classe après M. Bignon ont été MM. Tatabot, Clair, Nadaud, Mativer, Rœderer, Salvat, etc.

Le prix d'honneur de bandes de bœufs a été remporté par M. Caillaud-Belisle pour des durham-manceaux rouges et blancs ; il était impossible de mieux appareiller une bande de quatre bœufs de même forme, même pelage, même graisse et même poids.

Les veaux étaient peu nombreux, environ une quinzaine de race normande, ils laissaient beaucoup à désirer pour des animaux de concours, néanmoins les numéros 288, 257 et 282 présentés par MM. Duvalet, Guille et Lepouzé ont remporté les trois prix qui ont été décernés.

Espèce ovine. — Bien que de beaux animaux aient été exposés le concours de moutons ne présentait pas les merveilles ordinaires.

Il est vrai de dire que MM. de Bouillé, Nouët-Delorme et autres, dont les noms ont toujours retenti dans nos concours, se sont abstenus de concourir cette année. Informations prises sur la cause de leur absence, nous avons appris que ces éleveurs et engraisseurs émérites, habitués à recevoir tous

les ans les premiers prix et les coupes d'honneur, avaient voulu laisser le champ libre à des collègues, dont les produits jusqu'alors n'avaient pu atteindre les plus hautes récompenses, mais qué plus tard ils reviendraient. C'est avec grand plaisir que nous avons appris qu'ils reviendraient, car il aurait été vraiment bien dommage, pour l'élevage français, que des hommes qui ont fait preuve de tant de capacité pour l'amélioration des races, aient déserté la lutte dans laquelle ils ont toujours brillé. Heureusement il n'en est rien, nous les en félicitons.

Cette année, le prix d'honneur de la race ovine a été remporté par une bande de moutons, ce qui ne s'était jamais vu; c'est la bande de dishley-berrichons, moutons âgés de 23 mois, portant le n° 358, et présentés par M. Gindre, de Laverdines, (Cher), qui a été décoré de la coupe d'argent,

Le premier prix des jeunes, a été remis à M. Colas, de Sermoise (Nièvre), pour south-down purs, âgés de 9 mois. Les autres lauréats, dans toutes les races et croisements, ont été MM. Royneau (d'Eure-et-Loir), Martine, Colas, Dupont-Savintat, Rasset, Tiersonnier, Duval, etc.

Nous sommes heureux de noter ici, que c'est un cultivateur de Seine-et-Marne, M. Delamarre, de Réau, près Melun, qui a obtenu les deux premiers prix dans la race des métis-mérinos, pour moutons et brebis; le deuxième prix a été remporté par M. Bataille, de Passy (Aisne), et le troisième par M. Hencelin, de Loupeigne (Aisne), l'habile éleveur qui possède un nombreux troupeau de beaux mérinos, dont le nombre lui permet de vendre ou louer tous les ans plus de 200 béliers.

Espèce porcine. — Plus de 120 porcs des races françaises et anglaises, et des croisements de ces races, ont pris part à ce concours. Bien que les engraisseurs ne soient pas favorisés en ce moment par les cours de vente qui sont désastreux, résultat d'une concurrence effrénée des produit étrangers, surtout des Américains qui paraissent sur nos marchés, sans acquitter aucun des droits qui grèvent nos productions, nos éleveurs ne se sont pas découragés, et ont présenté des animaux qui ne laissaient rien à désirer.

Le prix d'honneur a été obtenu par le porc n. 424, croise-

ment normand-yorkshire, âgé de 11 mois, appartenant à M. Legoux, d'Amencourt (Seine-et-Oise).

Nous avons remarqué de beaux animaux dans nos races françaises, mais ils étaient moins nombreux que dans les croisements de races indigènes avec celles anglaises.

MM. Leblond, Durabat, Pau, Buchaillau et Bignon fils, ont remporté les premiers prix dans nos races pures, et MM. Legoux, Leblond, Boudemont, Larrouy, Gohin, ont été cités dans nos croisements. En somme, belle exposition.

Animaux de basse-cour.—Tous les ans, la gent volatile est très nombreuse au Palais de l'Industrie, ne nous en plaignons pas, car je me suis souvent demandé ce que nous deviendrions si, tout d'un coup, une maladie quelconque nous enlevait nos animaux de basse-cour. Quelle perturbation dans la vie humaine ? Que feraient nos cuisinières ? Privées d'œufs, de poulets, de canards, dindons et pigeons, et par quoi les remplacerait-on ? Heureusement, nous n'en sommes pas là, espérons que cela ne viendra jamais. Les volailles jouent un grand rôle dans l'alimentation générale, on les voit sur les tables les plus somptueuses comme sur les plus modestes, le riche comme le pauvre mange des œufs, et c'est par millions qu'ils sont consommés tous les jours.

Nos exposants comprennent bien l'importance de cette production, aussi, la multiplient-ils le plus possible, et surtout protègent-ils les bonnes espèces, c'est pourquoi un si grand nombre entourait le Palais.

Cette année, c'est la race de La Flèche qui a eu les honneurs du concours, elle a remporté le prix d'honneur, magnifique objet d'art qui était exposé au centre du Palais de l'Industrie. Les personnes qui ont visité l'Exposition, se sont certainement arrêtées devant l'élégante volière qui contenait le lot de coq et poules primé, on a pu remarquer la beauté de ces animaux, le noir d'ébène de leur plumage, et surtout l'embarras que faisait le coq au milieu de ses poules, combien il se redressait, et combien il était fier d'être dans cette volière.

Apercevant tous ses congénères resserrés dans un petit casier grillé, on aurait dit qu'il comprenait la distinction dont lui et son sérail étaient l'objet, en faisant bon accueil à tous les

visiteurs. Dans tous les cas, il avait bien raison, nous lui devons cette justice, il était bien le roi de tous les gallinacées exposés.

Je n'entreprendrai pas de vous entretenir de toutes les races exposées, elles étaient nombreuses, depuis les races de basse-cour, jusqu'aux races de combat, rien n'y manquait ; les dindons, les oies, les canards, les pigeons y étaient en quantité, et pour compléter les animaux de basse-cour, disons qu'il y avait de magnifiques lapins qu'il ne faut jamais oublier, car ces rongeurs sont d'un grand secours pour la nourriture de nos campagnards, je pourrais presque ajouter que le lapin est le plat de luxe de nos ouvriers.

C'est M. Jean Farcy, à Cérans (Sarthe) qui a remporté le prix d'honneur pour son coq n. 347, et ses poules n. 421

Avant de quitter le rez-de-chaussée, parlons des fromages qui y occupaient une assez belle place, on y voyait les fromages à pâte molle, et les fromages à pâte ferme.

Dans les fromages à pâte molle, les Bries tiennent toujours les premiers rangs, et c'est toujours le département de Seine-et-Marne qui obtient le plus de succès dans cette classe ; ainsi, sur 25 prix ou mentions décernées pour les fromages de Brie, notre département en a obtenu 21, dont 9 pour l'arrondissement de Meaux.

Le premier prix, représenté par une médaille d'or, a été décerné à M. Jarry, de Saint-Jean, le troisième, médaille d'argent, à M. J. Profit, de Oissery, le cinquième, à M. Haran, de Oissery.

Un prix à M. Réaume, de Saint-Soupplets, pour ses fromages macquelines, un deuxième prix à M. Bonnefin, de Jouarre, et plusieurs mentions honorables à M. Perrin, de Dammartin ; M. Petit, de Bailly ; M. Vasseur, de Vaux-sous-Coulombs.

Les Carrières de Roquefort (Aveyron), ont obtenu le premier prix des fromages à pâte ferme, ainsi que la médaille d'honneur, et M. Dadron jeune, de Paris, pour ses gruyères, a eu un premier prix.

Les beurres étaient tirés de la Manche, du Calvados, de la Seine-Inférieure, de la Bretagne, etc.

Les beurres d'Isigny, de Bayeux et de Gournay, étaient assez nombreux, et ont eu les honneurs de l'exposition.

C'est M. Guillot, du Calvados. qui a remporté le prix d'honneur.

Je me hâte de monter au premier. où sont exposés les volailles grasses mortes, les fruits et les grains.

Quiconque n'a pas vu les volailles grasses mortes exposées, ne peut se faire l'idée de ce qu'elles sont. Tout ce qu'on pourrait dire ne pourrait pas faire un tableau assez complet de cette exposition, de l'art avec lequel les sujets sont plumés, troussés et placés sur les tables, sur papier bleu et blanc, pour en faire mieux ressórtir tous les avantages. Les personnes qui n'auraient pas vu l'exposition des volailles grasses mortes, doivent faire le voyage de Paris, tout exprès, pour s'en faire une idée, je suis convaincu qu'elles ne regretteront pas leur temps.

Cette exposition comprenait les magnifiques poulardes et chapons de la Bresse, de La Flèche, du Mans, de Houdan, de Crèvecœur, etc., ainsi que les dindons, canards et oies de tous les pays.

Une magnifique exposition d'oies produisant les foies-gras, était admirée de tous les amateurs.

Enfin, beaucoup de prix ont été décernés, mais je suis convaincu que le Jury aura dû être embarrassé, tant les produits étaient beaux et se ressemblaient pour les qualités. Le prix d'honneur a été remporté par M. Gilleron, d'Épone, (Seine-et-Oise.)

RAPPORT

DE LA COMMISSION

RELATIVE AUX CHAMPS D'EXPÉRIENCES DE LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE DE MEAUX

Par Emile GATELLIER.

La commission chargée de la surveillance du champ d'expériences de la Société d'agriculture de Meaux s'est réunie le 20 septembre dernier.

Elle s'est d'abord occupée des ensemencements à faire pendant l'année agricole 1879-1880. L'une de nos trois cultures étant emblavée en sainfoin, il n'y avait à pourvoir que pour les deux autres. Après discussion, il a été décidé qu'il serait proposé à la Société de mettre du blé après les betteraves et des pommes de terre après le seigle. Les essais de notre troisième année de culture présenteront cet intérêt que l'on pourra constater, dans notre terrain pauvre en azote, la différence d'action de la suppression de l'azote sur les céréales et les plantes légumineuses.

La commission s'est ensuite occupée de ce que l'on pourrait faire du champ d'expériences, après l'expiration de la période de trois années, au bout de laquelle l'action du fumier dans les carrés où on l'a introduit peut être considérée comme épuisée. Elle a été d'avis de recommencer dans le même champ une nouvelle expérience de trois années, à partir de l'année agricole 1880-1881, en cherchant à créer en même temps, à proximité de Meaux, sur le plateau, un autre champ d'expérience analogue pour la même période, afin d'observer les différences d'action des divers engrais dans deux terrains différents.

Enfin sur l'observation de l'un de ses membres, que l'on ne voyait pas dans le dernier bulletin de notre Société de résultat de notre champ d'expériences, qu'il est cependant utile que nos expériences laissent des traces consignées dans nos bulletins, il est décidé que des tableaux, indiquant les engrais semés dans chaque carré et les récoltes obtenues, d'après les renseignements de M. Valentin, seront insérés dans notre prochain bulletin, pour les récoltes des deux années 1877-1878 et 1878-1879.

CONCOURS RÉGIONAL AGRICOLE DE LILLE

26 Mai au 2 Juin 1870.

Rapport par M. BUIGNET, vice-président.

La ville de Lille, comme dans ses plus beaux jours, a retrouvé son air de fête, une activité extraordinaire règne dans la grande citée flamande, les rues sont pavoisées aux couleurs nationales, des oriflammes placées à l'extrémité de mâts flottent au gré des vents, enfin les cafés et les théâtres sont combles.

Pourquoi tout cet éclat, ces réjouissances, pourquoi ces démonstrations, est-ce que Lille est au lendemain d'un jour de délivrance, d'un siège entrepris par les Anglais, les Espagnols, les Allemands? non, nous ne sommes plus heureusement à ce temps où la guerre restait presqu'à l'état permanent, où les peuples regardaient ce fléau comme une nécessité ; il s'agit de toute autre chose. Je veux vous entretenir d'un tournoi agricole que les Agriculteurs de la première région se sont donnés dans la capitale du département du Nord.

Il y a cette différence entre la guerre et l'agriculture, l'une dépense ses ressources à détruire l'humanité, tandis que l'autre les emploie à rechercher les moyens de lui donner du bien-être, l'aisance, le confortable et la prospérité; c'est vers ce but que, nous cultivateurs, nous tendons tous, et si nous ne réussissons pas également tous les ans, c'est que nous avons à combattre les éléments qui ne nous sont pas toujours favorables mais nous n'en avons pas moins dépensé notre temps, notre travail, notre activité et notre intelligence.

Lille est aujourd'hui une ville d'une grande importance, depuis qu'on a reculé ses fortifications elle compte près de deux

cent mille âmes et ses ressources lui permettent de donner à nos solennités agricoles un grandiose que nos villes de troisième ou quatrième ordre ne peuvent se permettre.

Elle avait voté une somme de quatre-vingt mille francs, ce qui lui a permis d'ajouter à notre concours régional ordinaire une exposition internationale d'instruments agricoles et une exposition chevaline à laquelle elle avait convié la Belgique.

Les instruments de l'exposition internationale étaient à peu près les mêmes que ceux de notre concours régional, mais ce que nous ne trouvions pas dans notre concours, c'est la magnifique exposition hippique organisée par la ville : plus de deux cents chevaux et juments étaient placés sous des tentes, parmi lesquels on remarquait le beau cheval boulonnais, quelques étalons belges et de la plaine de Caen. Bien que le gros cheval de trait dominât, il y avait quelques chevaux légers. Par chevaux légers, je n'entends pas parler de ces ficelles qui ne sont bons qu'à faire les courses du bois de Boulogne et d'Auteuil et qui, sortis de là, ne servent pas à grand chose, j'entends par chevaux légers les animaux qui nous rendent tant de services soit attelés, soit montés, ces chevaux rustiques qui, sans être chargés de membres, les ont assez fins pour pouvoir faire de longues courses sans trop se fatiguer, ces chevaux à garrot relevé, à encolure distinguée avec tête légère, au front carré ; c'est cette espèce qu'on ne saurait trop préconiser, car aujourd'hui que tout va à la vapeur, l'homme a besoin d'aller vite, il lui faut des chevaux trotteurs, le travail au pas n'existera bientôt plus. — La ville, je l'ai dit, avait fait seule les frais de ce concours, quantité de prix ont été distribués par elle.

Mais revenons à notre concours régional. L'espèce bovine n'était pas nombreuse, elle était représentée par des animaux généralement remarquables, ceux de la contrée dominaient, je veux parler des races flamandes et hollandaises, races spécialement à lait dont les sujets sont si recherchés par les personnes qui se livrent à l'industrie laitière. Plusieurs jeunes taureaux de ces deux races avaient été amenés à ce concours, ils étaient magnifiques. Des amateurs auraient pu monter leur étable presque les yeux fermés en prenant au hasard n'importe lequel, ils auraient été certains d'avoir un beau taureau.

La race normande était représentée par quelques sujets appartenant pour la plupart au département de Seine-et-Marne, plus quelques durhams et quelques croisements de ces animaux avec la normande.

C'est dans la race normande que notre collègue Varasseur, de Parmain, a obtenu le premier prix, médaille d'or, pour son beau taureau, et un deuxième prix pour une génisse qui avait gagné

la plus répandue dans nos fermes et c'est elle qui manque toujours dans nos concours ; elle rend pourtant d'immenses services à la consommation, mais elle n'a pas l'extérieur aussi brillant que les espèces que j'ai précitées, c'est sans doute pourquoi elle n'ose pas se montrer dans nos solennités.

Nous avons remarqué également de magnifiques lapins et de beaux pigeons.

L'exposition des produits agricoles était loin de ressembler à celle de 1870. — Les betteraves, les lins, les haricots, quelques échantillons de blé, de seigle, d'orge, d'avoine et d'engrais, quelques liqueurs formaient cette exposition qu'on peut qualifier de médiocre.

L'exposition la plus complète était assurément celle des instruments agricoles ; des instruments de toutes sortes étaient exposés, c'était presque une exposition générale tant ils étaient nombreux.

Des quantités de faucheuses, moissonneuses, plusieurs avec lieuses, des batteuses, des extirpateurs, des semoirs, des charrues, des coupe-racines, des bascules, des pompes, de petits chemins de fer, des machines à vapeur, etc., tous excessivement soignés et sortant des établissements de nos meilleurs fabricants, formaient une exhibition fort remarquable.

On a beaucoup parlé d'une moissonneuse très-simple dont on avait supprimé les engrenages, elle est encore trop nouvelle pour la recommander, attendons qu'elle ait fait ses preuves : nous en reparlerons.

J'ai remarqué un instrument à dégarnir les betteraves, son inventeur prétend qu'elle les dégarnit parfaitement, ce n'est pas mon avis ; cet instrument peut servir à les espacer régulièrement, quant à les dégarnir et n'en laisser qu'une dans une touffe, je ne crois pas la chose possible, la main seule peut le faire.

La prime d'honneur donnée par le ministère de l'Agriculture a été remportée par Mme veuve d'Huissy et ses enfants, demeurant à Ferrue, pour son établissement cultural très remarquable.

Le prix des fermiers a été décerné à M. Déprez, de Capel, le grand producteur de graines de betteraves à sucre.

Voici très sommairement le compte-rendu de notre exposition régionale dans laquelle nous sommes obligés de signaler une grande défection dans les races ovines et verrines. Je n'en rechercherai pas la cause, je me contente de citer le fait et espérons que ces importants animaux, si utiles aux cultivateurs et à la consommation, reparaîtront nombreux l'an prochain au concours de Seine-et-Marne, sans quoi, ça serait à désespérer de l'avenir de l'Agriculture.

NOTICE

SUR DES PUBLICATIONS ADRESSÉES A LA SOCIÉTÉ

Par M. Le Roy, bibliothécaire-adjoint, 1879.

(Lue à la séance du 2 août 1879).

L'ordre du jour de nos séances contient stéréotypé un petit alinéa qui le termine ; il est ainsi conçu : compte-rendu des publications reçues, et ce compte-rendu vos bibliothécaires ne vous le font pas souvent. Leur tour de parole arrive toujours *in extremis*; comment attacher alors à leur chaise des gens qui, attendus ailleurs, ne peuvent consacrer que peu de temps à nos réunions et qui, une fois la notice ou le discours de circonstance, d'actualité exposé par l'organe de notre président ou des rapporteurs de nos commissions, n'ont qu'une idée, tirer leur révérence sans faire de bruit, laissant aux cultivateurs devenus rentiers la tâche d'écouter la lecture de ces comptes-rendus. Il est rare pourtant que nous ne soyions pas assez heureux pour récompenser les assistants de leur persévérance par l'exposition de résultats obtenus d'expérimentations : nous en fournirons la preuve tout à l'heure. Nous nous attachons aussi à rechercher comme relief des articles qui nous rappellent qu'à notre heure la littérature a ses charmes; vous nous prêtez l'oreille, et plus d'une fois dans notre longue carrière nous avons eu la satisfaction de voir ces citations encouragées par vos approbations : aurons-nous la même bonne fortune aujourd'hui, nous allons le tenter, réservant, nous vous en prévenons, le morceau choisi pour la fin.

Pour montrer la diversité des ouvrages qui passent sous nos

yeux, nous allons faire une revue rapide de tout ce que nous avons reçu le mois dernier.

Parfois les journaux politiques en quête d'abonnés nous envoyent des spécimens, et l'idée est naturelle, la société d'agriculture se composant d'hommes instruits et appréciateurs réunis en grand nombre, les rédacteurs pensent que ce qui ne plaira pas à l'un pourra plaire à un autre. C'est ce qu'a fait le journal l'*Union* et il a adroitement choisi le numéro où se trouve reproduit *in extenso* la conférence sténographiée faite à Bordeaux par M. Pouyer-Quertier, défenseur des intérêts du commerce et qui ne veut pas de traités longs. Il tient à ce que les droits de douane puissent varier selon les circonstances et il en arrive parfois de bien impérieuses, permettez une citation :

« Quand je pense, poursuit l'orateur, que l'on m'a dit des « traités de commerce : c'est la liberté : Ah ! messieurs, si vous « aviez été ministre avec M. Thiers, vous diriez comme lui, « après avoir passé à travers tant de difficiles et pénibles cir- « constances ; c'est là une fausse liberté ! Comment, vous aurez « entre les mains, comme j'ai sous les yeux, une bouteille vide « ou pleine, et vous ne pourrez pas, sous prétexte que vous « serez liés par un traité, changer en quoi que ce soit le droit « qui pèse sur cet objet, sans être contraints d'aller dire à Sa « Majesté la reine d'Angleterre « voulez-vous me permettre « de faire payer dans mon pays par mes concitoyens un centime « d'impôt de plus ou de moins sur l'objet que je vous pré- « sente ? » Et c'est cela que l'on appelle la liberté du com- « merce ! j'appelle cela, moi, le dernier des esclavages, le plus « humiliant des régimes, comme disait M. Jules Simon, alors « d'un autre avis. »

Un autre journal dont nous recevons fréquemment des numéros et qui a pour titre : l'*Argent*, est appelé à rendre service, aujourd'hui que les valeurs de bourse préoccupent tout le monde. Il renseigne hebdomadairement à peu de frais (4 fr. par an); complément au journal politique que vous lisez et au journal d'Agriculture, il apporte son contingent de renseignements utiles. *Le Cultivateur*, gazette des intérêts agricoles, financiers et commerciaux nous est aussi très souvent adressé; il est hebdomadaire comme le précédent et la modicité de

prix le met à la portée de toutes les bourses: des appréciations sur les marchandises et leur cours forment le fond de rédaction. M. le président, en conseillant à la Société de s'abonner au *Journal des Cultivateurs* rédigé par M. de la Vallette, a fait ressortir le mérite de l'auteur; diminutif des grands journaux agricoles, le sien remplit bien son but : donner aux lecteurs l'essentiel en fait de nouvelles concernant l'Agriculture.

Je tomberais dans l'abus si je tentais de vous parler des deux journaux auxquels nous sommes aussi abonnés, celui rédigé sous la direction de M. Lecouteux, et celui de M. Barral. A l'occasion ils mettent en relief nos travaux, nos résultats obtenus et les font ressortir avec un talent dont je n'ai pas à faire l'éloge.

Un chirurgien-dentiste, lauréat de la Faculté de médecine, adresse de temps à autre un exemplaire de son journal, l'*Art dentaire*. Il sait que ça intéresse tout le monde : on souffre tant pour avoir des dents et tant surtout pour les perdre, et l'on est si gêné quand on n'en a plus ! Je dois me contenter de ces quelques lignes en forme de remercîment au rédacteur.

On dit bien du mal de notre vignoble ; vous vous rappelez ces vers de Boileau : « que pour moi tous les vins deviennent vin de Brie. » Eh bien, M. Gustave Heusé, inspecteur de l'Académie de l'agriculture, voit là sans doute une exagération, car il nous fait parvenir une petite brochure sortie des presses de l'imprimerie nationale et traitant de la pyrale, avec des dessins fort bien faits. Cet ouvrage prend sa place dans notre bibliothèque à côté du magnifique livre de M. Pasteur, sorti des mêmes presses.

Des prospectus, nous en recevons aussi, et comme ils sont exposés sous vos yeux, la plupart d'entre vous s'édifient rien qu'à lire les titres,

Nous adressons nos publications à la Société d'agriculture du Gers et nous recevons en échange et régulièrement son bulletin agricole et horticole, le numéro de juin fait un exposé bien triste de l'état des récoltes, — on y lit : les blés n'ont tallé nulle part, de sorte qu'on peut dire d'une manière générale que dans les terrains les plus favorisés une seule tige de blé est sortie de chaque graine livrée comme semence à la terre.

Le bulletin de la Société d'agriculture de l'Indre et de la station agronomique de Châteauroux signale les fraudes auxquelles le commerce des engrais donne lieu. Dans un article assez étendu et que nous nous sommes empressés de mettre sous les yeux de la commission des engrais, M. Gatellier a vu la justification du zèle qu'il déploye pour que les cultivateurs trouvent auprès de notre Société un appui nécessaire afin de se livrer en toute sécurité à l'achat des matières fertilisantes.

La Société nationale d'agriculture de France, sorte d'académie agricole qu'il ne faut pas confondre avec la Société des agriculteurs de France, traite des mêmes questions importantes que cette dernière, mais souvent ses discussions contradictoires portent sur des sujets de détail dont les comptes-rendus présentent beaucoup d'intérêt à la lecture : par exemple, nous trouvons dans le numéro du mois dernier un débat étendu sur cette question : le léporide hybride de l'accouplement du lièvre et de la lapine ou vice versâ, forme-t-il une race se maintenant avec les qualités acquises, ou bien la nature reprend-elle ses droits après 2 ou 3 générations ? Vous serez satisfaits d'entendre la lecture des quelques lignes que j'emprunte à la publication.

« C'est M. Blanchard qui réfute une assertion de M. Gayot, et dit :

« Ce qui est inadmissible, ce qui est certainement inexact,
« c'est le fait de ces métis conservant de génération en géné-
« ration les caractères des premiers nés, caractères intermé-
« diaires entre eux du lièvre et du lapin ; c'est l'idée d'une
« race de métis continuant à se reproduire sans altération à la
« manière d'une espèce. Jamais pareil phénomène n'a pu être
« réalisé par le croisement de deux espèces ni dans le règne
« végétal, ni dans le régne animal. Les belles expériences de
« M. Haudin ont montré combien, d'une manière générale, la
« stérilité s'accuse vite chez les végétaux hybrides ; elles ont
« montré avec quelle rapidité chez les hybrides féconds, pro-
« venant d'espèces extrêmement voisines, se manifeste un re-
« tour complet à l'un ou à l'autre des deux types primitifs, —
« dès la seconde, mais surtout dès la troisième génération, la

« plante cesse de trahir une double origine. Les expériences de « M. Gadron confirment la même règle. » Voilà, messieurs, une thèse soutenue en faveur de la fixité des espèces, et de la variabilité des races, grande question philosophique sur laquelle il n'est pas de mon sujet de m'étendre.

Je dois vous dire que M. Gayot réplique à M. Blanchard.

La publication de la *Basse Alsace*, imprimée en français continue à nous parvenir; la question des doléances de l'agriculture n'y est point oubliée. Nous y lisons, page 81, du bulletin trimestriel 1879, cette phrase : — Les alarmistes reconnaissent que, il y a encore de beaux jours à espérer pour l'agriculteur, ce sera surtout pour l'agriculteur éleveur. » — *Maître Jacques*, publication agricole des Deux-Sèvres, est vraiment un maître prêchant toujours et sur tous les tons, soit la morale, soit la pratique la plus convenable pour que le ménage du cultivateur, soit petit propriétaire, soit métayer devienne prospère. Du *Bulletin de la Société des agriculteurs de France*, que pourrais-je en dire après l'exposé qu'a su faire à plusieurs reprises notre président des débats qui sont soulevés sur les sujets de grande actualité; sachez seulement que cette Société ne met pas la lampe sous le boisseau et que nous recevons régulièrement ses comptes-rendus. J'aurais, au sujet des publications de la Société centrale d'horticulture de France, le même éloge à faire que pour la Société nationale d'agriculture. Seulement là, après l'utilité on s'occupe du beau, et cette publication nous tient au courant des nouveautés en productions indigènes ou en apports de l'étranger. Qui n'aime les fleurs, emblême de la jeunesse, de la fraîcheur et de la vie !...

Il faut parcourir la volumineuse publication de la Société d'agriculture de l'Hérault pour juger des tribulations des cultivateurs viticoles de ce département et des peines qu'ils se donnent, soit pour arriver à la destruction du terrible phyloxera, soit pour étudier quels cépages étrangers seraient assez vigoureux pour résister à l'insecte ; M. Labouré a désiré faire avec le livre une plus ample connaissance que le coup d'œil jeté à l'ouverture de la séance, et nous le lui avons confié; suivez cet exemple, messieurs, pour les autres ouvrages dont nous venons de vous entretenir.

La Société d'agriculture et belles-lettres, sciences et arts de Rochefort, aborde tous les sujets dont quelques-uns sont d'un ordre fort élevé et traités savamment. Ainsi, dans le numéro de juin nous trouvons une appréciation fort étendue de la question des impôts.

Outre que je suis étranger à cette étude d'économie politique, l'analyse que je pourrais en faire demanderait dans son exposé plus de temps que celui que je puis consacrer à cette revue générale. Je pourrais dire la même chose de l'ouvrage où M. Isaac Pereire a réuni divers articles insérés dans les journaux, et où ce savant financier expose ses vues au sujet de la conversion de la rente. Ces deux genres d'ouvrages, celui de M. Pereire et celui de la Société de Rochefort exigeraient de la part d'un critique une compétence qui me fait défaut, une étude approndie, et mon but n'est que de vous les signaler. Je dois vous signaler aussi un article qui se trouve dans la même publication de Rochefort et bien différent de la question des impôts, c'est une notice sur le vulnéraire rustique, l'Anthyllide désignée aussi sous le nom de trèfle jaune; je vous ai entretenu en 1872 de cette plante que j'ai trouvée cultivée à Montemafroy (Aisne), je vous ai donnée les renseignements que j'avais puisés près de M. Delizy et ceux que m'avaient fournis une étude botanique de cette légumineuse.

Je vois dans cette publication de Rochefort cette particularité que, sur huit hectares, on n'a pas récolté moins de 8,000 k. de semences, et qu'après le battage il s'est trouvé 24,000 k. de fourrages. Il paraît que les animaux mangent l'anthyllide d'abord avec hésitation et ne tardent pas à y prendre goût. Je vais, pour confirmation de ce dire, vous lire un alinéa du livre: Un cultivateur mit au piquet une vache entre deux parcelles contigües, separées par un simple sentier, l'une garnie d'anthyllide, l'autre de luzerne. L'animal après avoir inspecté et flairé les deux plantes se décida résolument pour l'anthyllide qu'il se mit à brouter avec avidité jusqu'au ras du sol, aussi loin que la corde lui permit d'atteindre. Quand il n'y en eût plus à sa portée la vache repassa, comme on dit, tout ce quelle avait laissé échapper, et ce ne fut qu'après un certain temps d'arrêt, que, pressée par la faim, elle commença à brouter la

luzerne du bout des lèvres et de la langue, et jetant sans cesse des regards de convoitise sur ce qui restait d'anthyllide.

L'Académie du Gard nous a fait parvenir deux grosses brochures, première et deuxième partie de ses mémoires de 1877. Un membre résidant, M. Delépine, dans une étude critique, traite de la puissance précise de l'histoire et de sa prise exacte du passé. Un autre membre, dans une causerie littéraire, présente des mélanges philosophiques. Un autre écrivain, M. Pérès, continue un travail fort étendu dont le titre est : le scepticisme scientifique de notre temps. C'est de la haute philosophie, de la métaphysique, et encore de la physiologie.

Les conclusions du livre sont la justification de la foi, et jugez du style et du but par ces quelques lignes — parlant de la foi aux grandes vérités morales qu'enseigne la religion, il dit : c'est la paix universelle dans les Sociétés grandes et petites. Le second volume renferme une longue et à la fois intéressante appréciation des principes de Frédéric Bastiat et publiée en six volumes. — Ce partisan de la liberté commerciale n'est pas le patron du jour pour nos Sociétés d'agriculture, aussi, je crois avoir accompli ma tâche de reporter en me bornant à dire que ces mémoires de l'Académie du Gard prendront place sur nos tablettes à côté des publications dont nous avons signalé le mérite.

D'une Académie, passons à une autre, l'Académie d'Amiens dont nous nous plaisons à lire les ouvrages ; il est rare de n'y pas rencontrer des articles qui joignent aux mérites du style digne d'une académie, un intérêt réel dans les sujets traités. Nous relèverons pour terminer cette lecture une causerie dont le sujet est singulier.

Dans l'histoire de l'invasion, en 1870, les traits de courage et de civisme ne sont pas rares ; mais ce qui l'est, c'est de rencontrer un historien de ses propres faits s'exprimant dans un style attachant avec une modestie qui n'exclut pas le droit de dire la vérité. Donc, dans ces mémoires de l'Académie, sous le titre : Souvenir d'un bottier, voici une causerie où l'on sent que la plume a été tenue par un maître, en deux mots disons le sujet: Un conseiller municipal, M. Daussé, membre de l'Académie, s'est trouvé par circonstance, chargé de donner satis-

faction à un général prussien, exigeant sous peine de pillage de la ville d'Amiens, fourniture à très bref délai et confection de 2,000 paires de bottines livrables à raison de 100 par jour. Or, où trouver du cuir, du fil et des ouvriers dans un tel moment où personne ne voulait travailler pour le roi de Prusse. Eh bien, notre conseiller d'Amiens triompha de toutes les difficultés ; il se fit maître bottier, paya d'audace, de génie, d'activité, il réduisit au silence par sa logique, les officiers allemands qui ne lui laissaient ni paix, ni trève. En fin de compte, il écarta le danger du pillage et cessa promptement ses fonctions de maître bottier en chef, lui complètement étranger à l'industrie des cuirs et à la confection des bottines, mais tout ce long narré est si bien écrit qu'une fois les yeux jetés sur la première ligne on ne peut s'empêcher de lire jusqu'au bout.

Je ne puis mieux terminer cette revue de livres qu'en vous lisant quelques stances d'une poésie adressée à la Société d'Agriculture de Rochefort par un homme de lettres distingué de Paris, M. Piedagnel, membre correspondant ; c'est l'éloge du livre, du livre en général.

Ecoutez, ça n'est pas long !...

LE LIVRE.

Vous allez donc parler de lui,
De cet ami vraiment fidèle,
Qui du cœur sait chasser l'ennui
Donnant toujours fête nouvelle.

Vous nous direz son vif esprit
Exempt de morgue et d'hyperbole;
Comme on les cultive avec fruit,
Comme il charme, comme il console.

Ah ! l'aimable et franc compagnon
Sans bois en juin ; puis dans la chambre
— Porte close au souci grognon —
Devant un feu clair en décembre ?

On peut le prendre, ou le laisser,
Dédaignant sa verve brillante
Nul ne peut l'offenser,
Tant son humeur est bienveillante.

Ami sincère et sans apprêt
Parfois même il se plaît à rire,
Conseiller sûr et toujours prêt
Chacun l'interroge et l'admire.

De modeste toile vêtu
Ou couvert de fine dorure,
Il rend au malade abattu
L'espoir qui soudain transfigure.

Enfin les hivers passeront
Détruisant palais et tonnelle ;
Nos enfants le retrouveront
Plein d'une jeunesse éternelle.

NOTICE

SUR LA CULTURE DE LA POMME DE TERRE D'AMÉRIQUE

DANS LE CANTON DU VALAIS (SUISSE).

L'importation de la pomme de terre d'Amérique en Suisse, et spécialement dans le canton du Valais, remonte à 10 années; mais ce n'est que depuis 4 ou 5 ans que sa culture a pris une notable extension et qu'elle est devenue pour ainsi dire générale.

L'espèce importée est désignée en Amérique sous le nom de EARLY-ROSE, qui veut dire en Français *la Printanière* : On prononce *Erly*. C'est ainsi qu'on la désigne dans le Valais.

Les sept échantillons que j'ai rapportés, le 15 octobre, de Saint-Maurice-en-Valais, et qui ont été présentés à la Société à la séance de novembre, affectaient tous la forme longue-ovale plate; leur couleur était grise et leur épiderme fin, les yeux étaient allongés ; mais on n'y voyait à leur surface aucune apparence de la couleur rose; ce sont cependant bien des pommes de terre d'Amérique, et de l'espèce dite *Early*, la seule importée et cultivée dans le Valais ; mais les sols variés, l'exposition, la culture plus ou moins favorable à la plante sont des causes qui modifient toujours un peu certains caractères et font dévier l'espèce du type primitif, au moins en apparence(1).

Les quatre nouveaux spécimens que j'ai l'honneur de montrer à la Société aujourd'hui, peuvent être considérés en raison du terrain et de l'exposition où ces pommes de terre ont crû et qui leur sont éminemment favorables, comme le TYPE PARFAIT DE L'ESPÈCE IMPORTÉE (2).

Aussi offrent-elles à l'extérieur la légère teinte rosée origi-

---

(1) Ces sept échantillons ont été remis, pour expérience, par M. le président et par moi, à MM. le baron d'Avènes, Bénard, abbé Denis, Labouré et de Lignières.

(2) Notre collègue M. Papillon-Bardin, cultivateur et meunier à Fresnes, par Claye (Seine-et-Marne), vient de faire arriver en gare de Lagny, un wagon de cette espèce, provenant des cultures du district de Saint-Maurice-en-Valais (Suisse), pour les cultivateurs briards qui voudraient ce printemps en essayer la plantation.

Meaux, 23 avril 1880.

nelle et présentent-elles un développement exceptionnel. Elles proviennent d'une culture du canton de Vaud, où on est allé les chercher exprès, sur les obligeantes indications de M. le chanoine Felley, procureur et directeur de la belle culture de l'abbaye de Saint-Maurice-en-Valais.

Substitution de l'Américaine à l'indigène. — On plante aujourd'hui, dans le Valais, la pomme de terre d'Amérique, en plus grande quantité que celle indigène. Beaucoup de cultivateurs Valaisans ont même renoncé à la culture des espèces indigènes, ponr ne cultiver que l'Early rose, parce qu'ils sont sûrs ainsi d'avoir toujours une récolte abondante. Ils renoncent du moins aux pommes de terre indigènes pour le moment, c'est-à-dire tout le temps que sévira sur elles, et aussi violemment qu'elle le fait depuis quelques années, la maladie.

On la met en terre à la même époque que les indigènes. Il faut l'enfoncer peu profondément ; mettre le fumier sur la pomme de terre dans la raie ; couper les morceaux de deux yeux et les mettre à 20 centimètres de distance l'un de l'autre dans la raie. — Les raies doivent être espacées à 40 centimètres *au moins* (des cultivateurs disent à 60 centimètres) les unes des autres.

L'Américaine demande un peu plus de fumier que l'indigène, parce que, produisant abondamment, elle épuise davantage le terrain.

Précocité. — *Maturité.* — L'Early-rose est très hâtive ; sa maturité est complète du 1er au 30 juillet, époque où l'on peut l'arracher. Nous en avons, nous-même, fait usage dans la première quinzaine de ce mois, pendant notre séjour en Suisse. On la sert le plus souvent au naturel, état le plus convenable pour l'apprécier. Nous l'avons toujours trouvée parfaitement bonne et farineuse ; ce qui prouvait qu'elle n'avait point été arrachée trop tôt et avant maturité, comme on le fait trop souvent en France dans un but de lucre mal entendu.

Primeurs. — En la cultivant en primeurs dans les potagers, ou même en champs, on la mange excellente en mai et juin.

Rendement. — Le rendement de la pomme de terre américaine a été jusqu'à présent de *beaucoup* supérieur à celui des

pommes de terre *indigènes* : Surtout ces années-ci, en raison de la maladie dont sont atteintes ces dernières. La récolte de l'année 1879 a été particulièrement *très abondante*. On peut dire que le sol était littéralement pavé de pommes de terre.

Rusticité. — Conservation. — Maladie. — Elle est tout aussi rustique, si ce n'est plus, que l'indigène. Des pommes de terre américaines oubliées en terre lors de la récolte n'y ont pas gelé et ont très bien produit au printemps suivant.

La récolte faite, il faut la placer dans un endroit (cave, cellier ou autre lieu) *frais* et *sec*, afin d'éviter la germination, qui se fait promptement.

Elles sont beaucoup moins sujettes à la maladie que les indigènes, en raison de leur précocité. Par ce motif on est toujours assuré d'une bonne récolte.

Alimentation. — Qualités. — Les pommes de terre d'Amérique sont réputées *excellentes* par tous les Valaisans ; et c'est parce que nous-même nous les avons trouvées telles, et que nous avons pu établir à cet égard une grande différence avec les pommes de terre indigènes françaises, quela pensée nous est venue, après nous être enquis d'où elles provenaient et comment on les cultivait, d'appeler l'attention de nos compatriotes sur cette importation ; et la substitution temporaire de cette espèce neuve et robuste à nos espèces indigènes dégénérées, affaiblies qu'elles sont par des cultures forcées ou conduites dans un but plus mercantile et industriel qu'hygiénique et approprié à l'alimentation humaine.

Ce qui caractérise la pomme de terre d'Amérique *comme aliment pour l'homme*, ce qui la différentie aujourd'hui de la pomme de terre indigène, c'est sa propriété d'être TRÈS FARINEUSE *et d'avoir un goût excellent de châtaignes*, lorsque, cuite à point et par les procédés recommandés et réputés bons, elle n'est point trop délitée.

Elle conserve cette bonne saveur et surtout sa qualité d'être très farineuse, jusqu'à la fin de l'automne (Noël environ), alors elle devient un peu plus aqueuse ; mais elle se conserve néanmoins parfaitement saine jusqu'à la fin de l'hiver.

Je m'étais demandé, et j'ai interrogé à cet égard, avec précision, mes obligeants interlocuteurs : Si l'Early-rose, qui

réussit si bien en Suisse à peu près partout, ne perdait pas cependant notablement de sa qualité remarquable d'être farineuse, dans les sols compactes, dans les sols substantiels et bien fumés, et enfin dans les sols frais ou humides.

J'attachais de l'importance à cette objection, parce que je savais qu'en France la composition chimique du sol et sa qualité comme fertilité influaient notablement sur les propriétés du tubercule et sa valeur alimentaire.

Voici la réponse qu'on m'a faite, que tous m'ont faite :

Fixité relative des propriétés du tubercule américain. — Non, « elles ne perdent pas notablement de leur qualité, par le « changement de sol ; cependant, il est évident que plus on les « placera dans le sol qui leur convient, (le sol sec et sablon- « neux), plus la récolte sera satisfaisante comme qualité et « quantité. »

Et, en effet, j'ai été à même de vérifier le fait, ayant eu occasion de manger des pommes de terre d'Amérique en divers lieux, et je les ai trouvées partout excellentes.

Les Valaisans, comme les Allemands et les Anglais, font grand usage de la pomme de terre et ils la font servir à table au naturel. On la mange au sel ou avec du beurre ou avec du laitage, deux productions excellentes dans ce pays. Mais c'est principalement au repas du soir, qu'on nomme le souper, entre 7 et 8 heures, repas qui n'est pas le principal du jour, que ce tubercule entre dans leur consommation.

On comprend que, dans ces conditions hygiéniques et économiques, la population suisse se soit sérieusement préoccupée du fléau de la maladie qui sévissait sur les pommes de terre, et que joignant immédiatement l'action, et l'action énergique et pratique, à l'impression subie, elle se soit hâtée d'essayer sans délai de substituer le tubercule américain au tubercule indigène ; ce dernier constitutionnellement affaibli chez eux comme chez nous. Et leur tentative a été, comme on le voit, couronnée de succès.

Cosmopolitisme de la pomme de terre. — La topographie de la Suisse que tout le monde connaît, au moins théoriquement, par les notions géographiques élémentaires qu'on reçoit dans les écoles, rend ce pays très favorable aux études et aux expé-

riences climatologiques appliquées aux règnes animal et végétal. Eh bien! le plus inattentif touriste constate facilement combien la création, aux diverses altitudes de cette région, altitudes qui s'échelonnent depuis 200 mètres au-dessus du niveau de la mer jusqu'à 4,000^{m}, y subit des influences et des modifications remarquables, curieuses à observer. Ces différences de niveau permettent au naturaliste et à l'hygiéniste de diviser le climat de la Suisse : en climat de plaine ou station hivernale ; — climat de demi-montagne ; — climat de montagne — et climat alpestre. Chaque climat constitue une station spéciale pour les animaux et pour les plantes, et pour l'homme lui-même, lorsque son état de santé réclame une influence physique naturelle assez énergique.

En faisant abstraction ici des espèces végétales réfractaires au moindre cosmopolitisme, qui restent spéciales à un niveau, et à un niveau même très circonscrit : telles que les *plantes de montagnes* par exemple : on s'expliquera sans peine, comment des familles ou des espèces moins délicates et moins exigeantes que celles-ci ; celles qui spéciales au plus bas niveau peuvent subir, sans cesser d'accomplir intégralement leur évolution, l'influence de niveaux plus élevés ; y apparaissent cependant, au fur et à mesure qu'elles franchissent ces étages, et tiennent bon aux diverses altitudes ; y apparaissent, dis-je, progressivement modifiées et dans leur constitution intime, et dans leur apparence extérieure et leur forme.

Il était fort important pour nous de savoir comment s'était comportée la pomme de terre d'Amérique, dite Early-rose, dans ces climats divers, où évidemment les Suisses avaient tenté de la cultiver.

Or, nous pouvons donner cette espèce (nos investigations multiples nous y autorisent) comme on ne peut plus rustique et souple, en face des conditions variées de climat qu'on lui a imposées.

Pour être précis, et bien circonscrire notre champ d'investigations, que nous limiterons au bas Valais, seul point que nous ayons habité cette année du 10 juin au 15 octobre 1879, nous dirons que, sans sortir du district de Saint-Maurice, ville

où nous avons reçu l'hospitalité fraternelle, l'Early-rose est cultivée avec succès, savoir :

Climats variés. — Altitude extrême de sa culture. — A Saint-Maurice, dans la vallée du Rhône, le plus bas niveau, 450 mètres au-dessus du niveau de la mer. A Vérossay, 600 mètres au-dessus du niveau de la mer. A Mex et aux Giettes, 1,000 et 1,100 mètres au-dessus du niveau de la mer.

Et dans d'autres localités, de mêmes altitudes ; mais c'est là (1100 mètres) la dernière limite où elle *mûrit parfaitement ;* maturité qu'elle atteint *toutefois beaucoup plus tard qu'en plaine.*

Elle est même, nous ont affirmé les Valaisans, *d'une qualité supérieure en montagne, surtout dans les pentes.*

Ce qui prouve que la pomme de terre est plutôt une plante de montagne ou de haut niveau qu'une plante de plaine ou de bas niveau, et que les sols secs, légers et bien exposés sont ses lieux de prédilection.

Je trouve dans *le Traité sur la culture et les usages des pommes de terre, de la Patate et du Topinambour*, de PARMENTIER : ouvrage publié et imprimé par ordre du roi en 1789, avec approbation de la Société royale d'Agriculture, p. 3 à 5, un passage qui complémentera bien cette notice. Je le ferai suivre de mes souvenirs et traditions de famille dans notre pays.

Aperçu historique sur son importation et sa propagation en Europe, en France et en Brie. — « Apportée de l'Amérique sep-
« tentrionale par *sir Walter Raleigh*, qui découvrit et prit pos-
« session de la Virginie sous le règne d'*Elisabeth*, la pomme de
« terre s'est naturalisée si parfaitement parmi nous et partout
« où on l'a cultivée, qu'on la croirait appartenir à l'univers
« entier. Les Irlandais la cultivèrent d'abord dans les jardins
« par pure curiosité, et ce ne fut guère qu'au commencement
« de ce siècle qu'ils essayèrent d'en faire usage. Elle passa
« bientôt en Angleterre, en Allemagne et en France, où elle
« est maintenant aussi vigoureuse que dans sa première pa-
« trie. Elle se plaît dans tous les climats ; la plupart des ter-
» rains et des expositions lui conviennent ; elle ne craint ni la
« grêle, ni la coulure, ni les autres accidents qui anéantissent
« en un clin-d'œil le produit de nos moissons ; enfin, c'est bien
» de toutes les productions des deux Indes celle dont l'Europe

« doit bénir le plus l'acquisition, puisqu'elle n'a coûté ni cri-
« mes, ni larmes à l'humanité. »

Il y a quelques années, en 1873, je relevais dans le bulletin des sciences : (voyages et découvertes) d'un journal, *Moniteur universel* du 27 avril, qui me tombait par hasard sous la main, le passage suivant qui nous apprend le moment précis où la pomme de terre, comme *plante nouvelle*, comme plante *curieuse* plutôt *qu'utile*, a fait son apparition dans le cabinet et le laboratoire des savants en France.

« Plus d'un lecteur sera surpris d'apprendre que la pomme
« de terre fut connue et décrite en France dès l'année 1588 par
« le botaniste l'Ecluse. C'est ce qu'a démontré récemment M.
« Heuzé dans une notice historique communiquée par lui à la
« Société d'encouragement. Cette découverte, ajoute l'auteur
« du compte-rendu du journal, ne diminue en rien le mérite
« de Parmentier ; car, s'il ne fut pas, comme on le croit généra-
« ment, l'importateur du précieux tubercule, c'est grâce à ses
« efforts persévérants qu'il est passé dans l'alimentation où il
« joue son rôle si utile. »

Ce sont nos provinces de l'Est : l'Alsace, la Franche-Comté et la Lorraine, limitrophes et voisines de l'Allemagne, qui ont les premières ou au moins des premières adopté les pommes de terre comme aliment, et en ont promptement fait un succédané du pain. Au centre de la France et dans *notre Brie notamment*, on conserva assez longtemps de la prévention contre elles. Quand M. Burger, notre père, alsacien, et élevé en Alsace, vint en 1815 prendre possession de la terre de Vaucourtois (aujourd'hui à M. Oudot), terre qu'il se promettait bien de faire valoir lui-même : ce qu'il fit en effet pendant quelques années : il fut très surpris de ne pas voir la population se nourrir et même faire usage, comme accommodement du pain, de *la pomme de terre*. Le fait lui parut tellement extraordinaire et si contraire d'ailleurs à l'intérêt des paysans, qu'il se hâta de réagir contre ces fâcheuses préventions et il rompit des lances dans ce but. On ne cultivait alors la pomme de terre dans cette partie de la Brie, que pour la nourriture des cochons : — de là la répulsion non raisonnée de la population à adopter pour elle-même un aliment affecté

presqu'exclusivement à l'engraissement de cet animal. Monsieur et Madame Burger riaient beaucoup de cet entêtement, en montrant eux-mêmes aux notables du pays, priés de venir s'asseoir à leur table, le cas qu'ils faisaient d'un légume aussi sain, aussi succulent, et se prêtant si merveilleusement à tous les accommodements de nature à satisfaire les caprices les plus puérils de l'homme. Les meilleures espèces furent envoyées d'Alsace à mon père ; on les cultiva dans le jardin et dans les champs; on le vit faire ; les plus intelligents et les mieux intentionnés l'imitèrent, et peu à peu la prévention tomba. Dans le canton de Crécy, la population rurale prit ainsi davantage goût à ce nouvel aliment. A Sancy, par exemple, on resta en arrière de ce progrès, et cela nonobstant les tentatives antérieures des châtelains de ce temps là, Monsieur et Madame Brussel de Sancy. Eux aussi, et particulièrement madame de Sancy qui était comme notre père originaire d'Alsace et y avait été élevée, ne comprenaient pas l'insouciance de la population à cet égard. Aussi, dès leur installation au château auprès de madame de Sancy, douairière, quelques années avant l'arrivée de M. Burger à Vaucourtois, ils avaient comme lui essayé d'amener les habitants du pays à cette modification de leur régime alimentaire ; mais là, les efforts de madame de Sancy avaient été, dès le début, paralysés au village par de la défiance et du mauvais vouloir venant de son personnel domestique, dispositions fomentées par son vieux jardinier *Clément*, homme entêté, révolutionnaire endurci, et esprit borné, il faut le dire, et conservant de la période révolutionnaire dont il avait été au pays un membre trop actif, ce faisceau de sottes préventions, souvent renouvelées de nos jours contre tout ce qui est supériorité. — Le vieux Clément entretenait donc, à l'encontre de ses maîtres, une opposition systématique contre leurs conseils et leur bon exemple à l'endroit de la propagation et de la culture de la pomme de terre, considérée comme légume usuel, spécialement comme une ressource alimentaire précieuse *pour les ménages ruraux peu fortunés.*

Ce vieux serviteur, quand on revenait à la charge par les meilleurs raisonnements du monde pour le convertir, répondait invariablement : « *La pomme de terre, la pomme de terre* !..

C'est bon pour les cochons !! » Il voyait là une humiliation.

Il est mort, en effet, vers 1833-34, sans avoir jamais voulu porter une pomme de terre à sa bouche (1).

Mais, l'influence de M. Burger *auprès des villageois* eût facilement gain de cause de cette pierre d'achoppement contre laquelle on venait butter au château de Sancy. La culture, en grand, des espèces propres à l'alimentation humaine, et la persévérance à en propager l'usage dans les ménages, persuadèrent peu à peu les esprits intelligents et de bonne volonté ; et en 1833, quand il quitta la Brie, on peut dire que dans ce coin de notre province tout au moins, les campagnards avaient adopté la pomme de terre comme aliment et même comme un aliment préféré.

Meaux, 27 décembre 1879.

A. BURGER.

---

(1) Clément avait été un révolutionnaire ardent, et il en avait conservé les idées. Il avait quitté le château, et avait marqué, comme chef, *pendant la terreur*. Mais, avec tout cela, nature plutôt orgueilleuse à l'excès que perverse et restant toujours accessible à la reconnaissance, il avait veillé sur le foyer de ses maîtres et empêché qu'il ne leur fût fait aucun mal. Quand l'ordre fut rétabli, repentant, il vint redemander sa place de jardinier au château. Ses maîtres la lui rendirent, mais il était resté sombre, triste, impérieux, bourru. Il vivait solitaire et craint de la population. M. et Mme de Sancy étaient bons pour lui, et lui passaient beaucoup de choses. Quand Mme de Sancy, belle-fille (car la mère de M. de Sancy n'existait plus au temps où nous avons pu entendre nous-mêmes celle-ci) en parlait, elle disait en riant, et d'une voix chevrotante, en raison de son grand âge déjà : *Ah ! ah ! Clément... c'est notre vieux sans-culotte !*

RAPPORT

Sur une communication de M. Maltet

RELATIVE

A LA CONSOLIDATION DES VOIES ÉTROITES

Par M. Emile Gatellier.

Depuis la création des industries agricoles telles que les sucreries, nécessitant sur les routes des transports considérables souvent faits en mauvaise saison, l'on s'est fortement préoccupé de l'usure rapide des voies de communication surtout à la proximité des râperies. Le défoncement des chemins arrive souvent dans ces conditions surtout lorsque les chaussées sont étroites et que le roulage se fait toujours dans les mêmes parties sans pouvoir se déplacer.

L'idée est déjà venue de remédier à cet inconvénient d'une dépense d'entretien considérable par l'établissement de petits chemins de fer le long des accottements, Mais il y a là une dépense de premier établissement assez importante. Si le petit chemin de fer Decauville, avec voie de 0.40 et rails de 4 kilog. par mètre, coûte 5000 fr. du kilomètre, non compris le matériel roulant, ce porteur est surtout applicable pour transporter les betteraves des champs sur route, il ne serait peut être pas suffisamment résistant pour supporter les gros transports à proximité des râperies; s'il faut établir dans ces points un chemin de fer plus important avec voies de 0.75 à 1 mètre et rails du poids de 20 à 22 kilog. par mètre, la dépense est alors de 20 à 30,000 francs du kilomètre toujours sans comprendre le matériel roulant.

M. Maltet, conducteur des ponts et chaussées à Meaux, a eu

l'idée d'employer d'autres moyens plus économiques pour éviter les inconvénients que nous venons de signaler. C'est ce qui fait l'objet d'une communication qu'il a adressée à notre Société d'agriculture. Son procédé applicable aux voies étroites de 3 et 4 mètres de largeur coûte environ 5,000 francs du kilomètre et consiste : 1° à établir sur les côtés de la chaussée à partir de 0.50 de l'axe de la voie, c'est-à-dire dans les parties qui supportent les roues des véhicules un blocage plus épais et par cela même plus résistant ; 2° pour augmenter la durée de ce blocage, à l'assainir par des pierrés, placés de distance en distance, à écartement variable suivant la nature du terrain et amenant l'eau par une pente de 0^m20 par mètre dans un collecteur placé sous chaque fossé de la route à une profondeur de 0.75 au-dessous du plafond de ce fossé.

Nous laisserons de côté la première partie relative à la consolidation des voies étroites par un supplément de blocage parce qu'il nous a paru que l'examen de cette question était plutôt de la compétence de MM. les ingénieurs des ponts et chaussées.

Mais nous appellerons l'attention de la Société sur le système proposé par M. Maltet, parce que nous trouvons qu'indépendamment de l'assainissement de la route qui sera certainement obtenue par ce moyen ; il peut rendre à l'agriculture de très grands services pour l'assainissement des terres riveraines, c'est en résumé la création de chaque côté des routes d'une vaste canalisation à une profondeur de 1^m30, avec puits de distance en distance.

Cette canalisation faciliterait singulièrement l'établissement du drainage en servant de collecteurs pour l'évacuation des eaux des parties drainées ; car l'on sait que souvent les fossés n'ont pas la profondeur suffisante pour cette évacuation.

En outre, il arrive souvent qu'à défaut de drainage les cultivateurs évacuent les eaux stagnantes de leurs terrains au moyen de rigoles qu'ils dirigent dans les fossés des routes ; ces fossés en certains points où la pente est insignifiante se remplissent d'herbes et de vases et nécessitent un entretien qui n'est pas toujours assuré.

Le drainage dont ils seraient l'objet par l'établissement d'un

collecteur placé à 0.75 au-dessous du plafond les maintiendrait toujours en meilleur état.

Dans les années pluvieuses que nous traversons, nous ne saurions mettre trop d'empressement à accueillir favorablement un projet qui peut contribuer à atténuer les effets désastreux des pluies et nous vous proposons de remercier M. Maltet de sa communication.

RAPPORT

SUR LES MESURES A PRENDRE CONTRE LES FRAUDES COMMISES

DANS LE COMMERCE DES ENGRAIS

Par M. Emile GATELLIER.

Au mois d'avril dernier nous avons signalé à la Société d'agriculture de Meaux certaines fraudes qui se pratiquent dans le commerce des engrais, et nous lui avons demandé, pour protéger les cultivateurs de notre arrondissement, d'étudier les mesures à prendre afin de prévenir ces fraudes, les punir au besoin, et, en un mot, pour former une ligne de défense contre les falsificateurs d'engrais qui causent un énorme préjudice à l'intérêt public.

Une commission a été nommée à cet effet, et nous avons été chargé de rendre compte de ses travaux, ainsi que des résolutions qu'elle vous propose pour atteindre le but recherché.

Votre commission a commencé par étudier les différentes manières dont les cultivateurs peuvent être trompés par les marchands peu scrupuleux, et elle a reconnu que les fraudes dans le commerce des engrais peuvent être commises de deux façons :

1° Lors de la vente de la marchandise par une spéculation sur l'ignorance des cultivateurs qui ne connaissent pas la valeur réelle des éléments de fertilité contenus dans les engrais proposés ;

2° Lors de la livraison par une infériorité de dosage des éléments utiles qui ont été vendus.

La première fraude est plus difficile à réprimer que la seconde ; on peut même dire qu'elle est impossible à réprimer, car on ne peut empêcher les gens d'être volés lorsqu'ils y con-

sentent. Cependant aujourd'hui les éléments de fertilité contenus dans les engrais sont parfaitement connus ; leur valeur respective aux différents états sous lesquels ils peuvent être vendus est bien défini ; leur cours commercial est bien établi chaque année ; cela n'empêche pas certains marchands de vendre, à des cultivateurs non renseignés, des engrais au double et même au triple de ce qu'ils valent réellement. Il en résulte naturellement que l'emploi de ces engrais pauvres en éléments utiles, quoique chèrement payés, ne produit que de maigres résultats et nuit singulièrement à l'acquisition ultérieure des bons engrais qui peuvent rendre de réels services à l'agriculture. Il n'y a qu'un moyen de prémunir les cultivateurs contre ce genre de fraude, c'est de les instruire.

Mais quel moyen pratique employer pour donner à tous les cultivateurs de l'arrondissement cette instruction nécessaire le plus rapidement possible ?

Diverses idées ont été émises à ce sujet dans la commission.

Tous les membres ont été d'avis qu'il était indispensable de créer un comité chargé de rédiger des instructions propres à éclairer les cultivateurs sur la valeur de n'importe quel engrais qui leur serait proposé. Mais de quelle façon faire parvenir ces instructions à tous les intéressés et les leur faire comprendre ? Là était la difficulté. Les achats d'engrais se font soit au marché du canton, soit dans les communes mêmes par l'entremise de voyageurs. On a proposé d'employer les instituteurs dans les communes et des membres de la Société dans les marchés de canton pour répandre les instructions du comité et surtout les faire comprendre. Mais ce système présentait l'inconvénient d'exiger des membres de la Société très zélés et d'employer des agents dont la probité pourrait être tentée par des négociants malhonnêtes.

Une autre solution a été indiquée. Elle consistait en ce que le comité recommandât les marchands d'engrais dûment reconnus comme consciencieux. Mais la difficulté de trouver des membres du comité qui eussent accepté cette responsabilité, et le principe jusqu'à présent appliqué dans la Société de ne faire de réclame pour aucun industriel ont fait rejeter cette solution.

En présence de ces obstacles, l'opinion a été émise par notre président de commencer la formation de la ligue contre les falsificateurs d'engrais en ne s'adressant qu'aux membres de la Société d'agriculture de Meaux sans comprendre tous les cultivateurs de l'arrondissement. De cette manière toutes les difficultés s'aplanissent, nos sociétaires recevront directement du comité les instructions nécessaires, et, en s'adressant à eux, plus de crainte que ces instructions ne restent incomprises.

La commission s'est ralliée à cette opinion pour commencer, en attendant qu'une ligue plus générale et plus étendue pût être organisée.

Pour combattre la deuxième espèce de fraude concernant la livraison non conforme aux conditions de la vente, la commission a prié M. Gassend, directeur de la station agronomique de Seine-et-Marne, de venir l'aider de ses conseils.

Il a été admis que pour engager les membres de la Société à faire analyser leurs engrais, ces sortes d'analyses devraient être gratuites. Ce sera une dépense pour la Société, mais ce sera en même temps un motif d'extension pour elle, puisqu'il en résultera une sorte de prime accordée aux sociétaires.

M. Gassend, consulté au sujet de la dépense annuelle, après avoir recensé parmi nos sociétaires les cultivateurs en exercice, a indiqué qu'il pourrait y avoir abonnement entre la Société d'agriculture de Meaux et la station agronomique de Seine-et-Marne, moyennant le versement annuel de 1,000 francs. La commission a été d'avis, avant de fixer un prix annuel à forfait, qu'il y aurait lieu de traiter, avec M. Gassend, à un prix pour chaque analyse, avec réduction sur son tarif en raison de l'importance de notre clientèle. Après plusieurs années de ce régime un prix à forfait pourra être établi.

Maintenant il arrive souvent qu'un cultivateur, trompé par un marchand d'engrais, pour éviter les chances d'un procès, ne traduit pas le falsificateur devant les tribunaux et se contente d'un arrangement amiable et l'envoie se faire pendre ailleurs. Ce mode de procéder est un encouragement à la fraude. Comme notre but est au contraire de sévir contre elle et de l'éloigner de notre arrondissement, la commission a été d'avis que les analyses demandées par les sociétaires ne de-

vaient être gratuites qu'à la condition que lorsque la comparaison entre les éléments utiles constatés par l'analyse et ceux annoncés dans la vente indiquera qu'il y a fraude certaine, le falsificateur sera poursuivi, et dans ce cas la Société d'agriculture s'en chargera.

Est-ce à dire que pour arriver à ce but notre Société s'engagera dans des procès ? Il n'en est rien ! D'après une circulaire ministérielle du 25 juillet 1875 relative à l'application de la loi du 27 juillet 1867 sur les fraudes en matière d'engrais, les membres des bureaux des associations agricoles n'ont qu'à porter plainte au parquet pour qu'une poursuite d'office soit faite contre les falsificateurs. Conformément à cette circulaire ce ne sera pas la Société d'agriculture qui poursuivra, ce sera l'Etat, par suite d'une plainte déposée par notre Président d'après l'indication du Comité, et, dans ces conditions, toute plainte ne sera faite qu'avec des données certaines et sérieuses.

De cet exposé résultent les conclusions suivantes à vous proposer :

Art. 1^er^. — Il est formé entre tous les membres de la Société d'agriculture de Meaux une ligue contre les falsications d'engrais.

Art. 2. — Un Comité de six membres, élu par la Société et renouvelable chaque année par moitié, sous la présidence du Président de la Société, est chargé de rédiger des instructions nettes et précises sur la valeur des engrais et sur leurs conditions de vente, de façon à édifier parfaitement chacun des sociétaires pour la conclusion d'un marché d'engrais quel qu'il soit. Ces instructions seront envoyées aux membres de la Société, et chaque année le cours des éléments utiles leur sera également adressé.

Art. 3. — Les analyses d'engrais présentés par les sociétaires seront faites aux frais de la Société d'agriculture conformément à une convention à intervenir entre la Société et le directeur de la station agronomique de Seine-et-Marne. Les échantillons d'engrais à analyser avec les conditions de la vente seront adressés à un membre du Comité institué par l'article 2. Ce membre, élu annuellement, sera chargé de

transmettre les échantillons au directeur de la station agronomique et le résultat des analyses au destinataire.

Art. 4. — Dans tous les cas de fraude manifeste indiquée par l'écart entre les éléments utiles constatés par l'analyse et ceux promis par la vente, le Comité en délibérera et chargera, s'il y a lieu, le Président de la Société de signaler le fait au parquet.

Art. 5. — Le Comité se réunira tous les mois, le jour de l'assemblée de la Société, et, en cas d'urgence, un des samedis dans le courant du mois, sur la convocation soit du Président, soit du membre délégué du Comité chargé de transmettre les échantillons et les résultats des analyses.

Étude sur les Prairies artificielles

(suite).

LE TRÈFLE

Par M. BUIGNET, vice-président.

Messieurs,

Trèfle rouge. — J'ai eu l'honneur de vous entretenir de la culture de la luzerne et du sainfoin, aujourd'hui si vous voulez me prêter un instant d'attention, je vous ferai l'historique d'une plante qui a eu une bien grande importance dans nos assolements car on pourrait presque lui attribuer la régénération de la culture dans plusieurs contrées du Nord de l'Europe.

La culture du trèfle a pris naissance en Flandre il y a près de deux siècles et c'est de cette province quelle s'étendit sur le Rhin, l'Alsace, en France et en Angleterre, plus tard elle fut introduite au centre de l'Allemagne par Schubart à qui par reconnaissance l'Empereur Joseph II accorda des titres de noblesse.

Comme fourrage vert, le trèfle rendit d'immenses services à la culture, cependant on ne peut pas le donner impunément à satiété aux animaux, qui en sont très friands, si on ne les réglementait pas surtout par les temps humides, ils pourraient se météoriser.

Il est peu de cultivateurs qui n'aient pas eu à déplorer quelqu'accident.

Le trèfle est bien plus cultivé dans le nord que dans le midi, il ne craint pas les gelées, mais il ne lui faut pas un climat trop sec, il aime la température humide, brumeuse, il en est de même des terres auxquelles on le confie, il ne faut pas qu'elles

soient trop sèches, ni trop compactes, ni trop humides. Celles qui lui conviennent le mieux sont les sols d'alluvion ; puis les terres légèrement siliceuses, argilo-calcaires et en général toutes les bonnes terres à blé ; il ne craint pas les sols riches, la récolte sera en proportion de la richesse des terres, cependant, hâtons-nous de le dire, l'abondance de cette légumineuse sera due au moins autant à la température humide du printemps qu'à la fertilité de la couche arable, les grandes sécheresses sont très nuisibles à la végétation.

Le trèfle rouge a une racine pivotante, sa tige est ascendante, rameuse et haute de 40 à 70 centimètres, ses feuilles se composent de trois folioles ovales d'où lui vient son nom, ses fleurs roses, d'abord globuleuses, puis ovales, sont entourées à leur base de deux feuilles opposées. Ses gousses sont ovales et ses graines de couleur jaunâtre ou violette et de forme ovoïde.

La végétation de cette plante commence en mars, lorsque la température atteint dix degrés, et lorsqu'elle s'élève davantage elle fleurit. C'est vers la fin de mai ou au commencement de juin qu'elle fait voir ses fleurs, le regain fleurit également vers août et septembre.

Lorsque la terre est très riche, qu'elle a été marnée ou chaulée, le trèfle qu'on lui a confié y vient très fort, les feuilles sont larges, d'une couleur verte très prononçée, un peu noire et les fleurs d'un rose très foncé et très développées.

Quand au contraire cette légumineuse est semée dans un sol pauvre, les tiges viennent moins élevées, ses fleurs d'un rose plus clair et ses feuilles d'un vert moins noir, ce qui avait fait dire autrefois qu'il y avait plusieurs espèces de trèfle rouge, tandis que c'était la terre selon son degré de fertilité et sa composition à base argileuse, calcaire ou siliceuse, qui produisait ces différentes nuances.

Il y a encore deux espèces spéciales de trèfle : 1° le trèfle hybride qui croit naturellement en Suède, ses tiges sont moins fortes que celle du trèfle rouge ordinaire peut-être un peu plus nombreux, sa fleur est d'un rose vif. Ce trèfle dure jusqu'à trois ans, l'un de ses avantages est de bien végéter dans les sols froids et humides, mais il n'atteint jamais la masse de produit du premier.

Trèfle élégant. — Cette espèce croît naturellement en France dans les prés et dans les bois, ses tiges sont assez nombreuses, mais prennent fort peu de développement, ses fleurs sont d'un rose rougeâtre, cette plante est un peu plus tardive que les deux autres, mais réussit sur les sols pauvres, siliceux ou argilo-siliceux, cependant, disons-le, elle ne donne toujours que de faibles récoltes.

L'avantage que ces deux trèfles ont sur le trèfle rouge ordinaire c'est de végéter sur des terrains où ce dernier ne végète pas du tout, aussi, faut-il les conseiller aux cultivateurs des contrées pauvres.

Le trèfle est assez difficile sur la terre qui doit le produire, il préfère les bonnes terres à froment, surtout celles argilo-calcaires ou silico-calcaires, mais il n'aime pas les sols compacts, ou tout à fait sablonneux, il aime surtout que la couche arable soit épaisse, afin d'y puiser un peu d'humidité ; il aime encore que le sous-sol soit perméable, les terrains tourbeux et crayeux ne lui conviennent pas, à moins qu'ils soient fortement drainés et amendés.

Le trèfle exige un sol bien préparé par les labours et les récoltes; s'il n'était pas semé dans une terre bien nettoyée, il ne tarderait pas à être envahi par les mauvaises herbes et la récolte serait compromise, les sols riches et profonds donnent des produits abondants, et depuis le mois de juin jusqu'au mois d'octobre on peut le couper plusieurs fois pour être consommé en vert.

On a souvent dit que le trèfle améliorait la terre, je suis du nombre des cultivateurs qui pensent ainsi, il l'enrichit par les feuilles qu'il laisse sur le sol pendant la fenaison et les racines qui ont puisé quelques matières azotées dans le sous-sol.

On sème la graine de trèfle au printemps et à l'automne et quelquefois en hiver; au printemps on la sème dans les blés de mars ou de l'avoine quand la terre est bien meuble et propre; on roule d'abord, on sème, puis on herse et on roule de nouveau, à l'automne on procède de la même manière dans les blés et seigles, mais on ne sème que dans les terres qui ne doivent pas être rehersées au printemps; je ne suis pas très partisan de ces semences automnales, la plante n'a pas pris

assez de développement lors de la saison rigoureuse et risque beaucoup par des gels et dégels du printemps.

Je préfère semer l'hiver sur la neige dans les terrains plats, la neige en fondant attache la graine au sol, et cette graine germe, entre en végétation aussitôt les premières chaleurs, ce qui lui donne une grande avance sur les semis faits sur avoine.

La quantité de graines à semer varie de douze à vingt-cinq kilos par hect., selon qu'elle est belle et que la terre est plus ou moins bien préparée ; la bonne graine de trèfle bien récoltée pèse quatre-vingts kilos l'hectolitre, elle est violette verdâtre, violette jaunâtre et toujours bien luisante, la graine de deux ans devient d'un jaune rouge et celle de trois ans tout à fait rouge, alors elle a perdu son luisant, et est devenue terne. On récolte la graine de trèfle comme la graine de luzerne, cependant il y a une observation à faire, dans les années fraiches, le cultivateur la sèche le mieux qu'il peut et la rentre, mais si elle n'a pas atteint le degré de dessication convenable pour sortir facilement de sa gousse au battage, ce même cultivateur met les gousses sèches au four pendant plusieurs heures, puis les bat après. Ce procédé est mauvais, car presque toujours cette graîne, ainsi desséchée, perd ses facultés germinatives, il est impossible à l'acheteur, dans ce cas, de s'apercevoir si la graine est bonne ou mauvaise, ce n'est qu'en l'expérimentant qu'on peut le savoir.

Il y a des cultivateurs qui attachent une grande importance au séjour d'un peu de sable ou petits cailloux dans les balles de graines parce que, disent-ils, cette graine a été battue sur champ et n'a pas été séchée au four, ils se trompent : le spéculateur qui connaît parfaitement cela, mêle un peu de sable et de caillettes dans le grain et le malheureux cultivateur est volé, il croit encore en s'attachant à la couleur luisante de la graine que le marchand fraude en la passant à l'huile pour ne pas être trompé, je ne vois qu'une chose, c'est de récolter ses graines ou les acheter de confiance chez un cultivateur qui les récolte lui-même, autant que possible ne pas avoir affaire au commerce.

La production du trèfle est considérable, elle atteint facile-

ment mille bottes de 5 à 6 kilos à l'hectare d'une première coupe et cinq à six cents à la seconde. J'ai déjà dit que les animaux sont très friands de cette légumineuse quand elle est bien récoltée, cependant il n'en faut pas trop donner ou bien l'alterner avec un autre fourrage car j'ai souvent vu des animaux nourris exclusivement au trèfle avoir des maladies de peau, au printemps.

Le trèfle comme le sainfoin a un inconvénient, c'est de devenir facilement poussiéreux quand il est exposé à l'air. Il faut donc avoir le soin de n'en pas découvrir une grande partie dans le tas où l'on en prend journellement.

On plâtre les trèfles au printemps, on attend que la plante commence à couvrir la terre et que les feuilles soient bien développées, le plâtre a une grande action sur elle, après quelques jours les feuilles deviennent larges et d'un beau vert foncé qui indique une végétation luxuriante.

La fenaison du trèfle se fait comme celle de la luzerne et des sainfoins en évitant de le secouer sur la fourchette; il faut le retourner seulement, sans quoi on perdrait toutes ses feuilles; dans notre climat, il faut au moins trois jours pour le dessécher comme il le faut, puis en le met en meules; quelques jours après on le bottelle, et on le rentre au grenier.

Le trèfle coupé au commencement de la floraison perd environ 75 0|0 de son poids, il perd moins après floraison complète mais le fourrage est de moins bonne qualité, on compte seulement 65 à 70 0|0 de perte.

La graine se récolte toujours au mois d'août sur la deuxième pousse qui a des tiges moins fortes, mais des fleurs plus belles. On coupe lorsque les têtes ont pris une teinte brunâtre, puis on fait sécher en mettant les tiges en petites moyettes, lorsqu'elles sont bien sèches on les bat sur une aire de grange, cette opération a pour but de détacher les têtes des tiges ou de séparer les gousses, puis on passe ces gousses dans un instrument approprié à cet effet, qui égrène parfaitement, puis on vanne et on crible.

Une recommandation à faire aux cultivateurs qui se livrent à la production de la graine, c'est d'avoir bien soin de la prendre sur des tréflières exemptes de cuscute, car cette légumi-

neuse est comme les autres exposée à être dévorée par ce parasite. La quantité de graines récolteés par hectare varie entre 4 et 500 kilos, mais ce rendement est si rare qu'on ne doit pas y compter, il faut toutes les circonstances favorables pour y arriver, chose qu'on ne doit jamais espérer.

Les vaches nourries au trèfle rouge ordinaire et en vert donnent beaucoup de lait, mais moins butyreux que lorsqu'elles sont nourries à la luzerne et au sainfoin.

Dans les environs de Paris, le trèfle est presque toujours retourné après une année de récolte, on fait les deux coupes, puis on laboure le champ en enterrant un commencement de troisième pousse qui engraisse toujours la terre, puis on sème du blé sur ce labour, qu'il faut avoir soin de faire toujours d'assez bonne heure pour que la terre ait le temps de se tasser, car si elle ne l'était pas, le blé pourrait se déchausser l'hiver et périr. Tous les cultivateurs savent cela ; seulement ils ne peuvent pas toujours labourer aussitôt qu'ils voudraient, les sécheresses souvent s'y opposent. Dans les pays où le trèfle est cultivé deux ans, il vaut mieux mettre du seigle ou de l'avoine, après la tréflière rompue, les racines du trèfle étant plus fortes et la terre couverte de beaucoup d'herbes ne conviennent pas au blé qui y végéterait mal et dont le grain ne mûrirait pas mieux.

Ce qu'il me reste à dire maintenant, c'est qu'on a trop abusé du trèfle et que beaucoup de terres n'en veulent plus produire; c'est une grande perte pour le cultivateur qui en est privé, car c'est pour lui une ressource de moins, il doit s'appliquer à rapporter à la terre tous les engrais nécessaires pour toute sa culture et le rapatrier dans sa ferme, car les autres espèces de trèfles que j'ai citées plus haut, pas plus que le trèfle blanc et le trèfle incarnat, même la minette, ne peuvent le remplacer.

Trèfle incarnat. — La culture du trèfle incarnat n'est pas très ancienne, il y a tout au plus cent ans qu'elle a été introduite dans le Roussillon, par qui, je n'ai pu le savoir, on croit cette plante originaire de la Toscane.

C'est Prince-Pré, de Buire, près Péronne, qui l'a introduite dans le département du Nord, vers 1791. Ce trèfle est encore connu par nos cultivateurs sous les noms de Roussillon et Farouch. Il a sur toutes nos autres légumineuses un avantage

immense, celui d'être bien plus hâtif et de fournir sous le climat de Paris une excellente nourriture; dans la seconde quinzaine de mai, il n'occupe la terre que fort peu de temps; semé en août ou septembre de l'année qui précède la récolte, on peut labourer la terre à la fin de juin ou en juillet après que les animaux l'ont consommé; cet avantage a favorisé l'étendue de sa culture sur le sol français, car on le rencontre maintenant dans tous les départements.

Originaire du Midi, le trèfle incarnat redoute les grands froids, mais lorsqu'on le cultive sur un terrain perméable pas trop humide, il résiste encore aux froids de nos localités. Le trèfle incarnat a des tiges droites et simples, ses folioles sont obovales et dentelées vers l'extrémité, ses fleurs en épis sont d'un rouge très vif, les calices sont très velus et contiennent chacune une graine presque ronde et de couleur jaunâtre.

Il y a plusieurs variétés de trèfle incarnat :

1° Le trèfle incarnat hâtif qui est celui dont nous venons de parler ;

2° Le trèfle incarnat hâtif qui mûrit 15 jours plus tard que le premier, la seule différence qu'il y ait entre les deux, c'est que les fleurs de ce dernier tombent moins vite et qu'il donne des produits plus abondants, c'est également celui qui est le plus répandu ;

3° Le trèfle incarnat à fleur blanche, cette variété est connue depuis fort peu de temps, c'est un nommé Lejeune qui l'a obtenue, elle est un peu plus tardive que les précédentes, mais plus rustique et donne des produits plus abondants, ses tiges sont moins creuses, mais les fleurs sont disposées comme celles des autres variétés donnant des graines d'un blanc jaunâtre bien facile à distinguer de la graine des trèfles incarnats rouges.

Ces trois variétés n'exigent pas des sols très riches, cependant quand on les sème dans de bonnes terres à froment, elles réussissent bien mieux ; ce qu'il faut éviter surtout, c'est de les confier à des terres à sous-sol imperméable, car elles redoutent la grande humidité de l'automne et de l'hiver.

Le sol n'a pas besoin d'une grande préparation pour recevoir la graine de trèfle incarnat, comme elle est presque tou-

jours semée après la récolte d'une céréale d'hiver, il suffit selon la texture de la terre d'un hersage très énergique ou d'un coup d'extirpateur pour l'enterrer, cette graine aime rencontrer un sol solide; si on labourait trop profondément et qu'on ne laisse pas à la terre le temps de se tasser avant de semer, on compromettrait sa récolte, la moindre gelée soulèverait la terre, déracinerait la plante qui périrait aussitôt, l'expérience a prouvé qu'il lui fallait un sol ferme, peu de terre pour recouvrir la graine, je recommande bien cette particularité à tous nos cultivateurs qui voudraient obtenir de bons résultats. Il ne faut pas croire non plus qu'on peut semer impunément du trèfle incarnat sur toutes les terres, préparez bien d'avance le sol par de bonnes fumures et des récoltes améliorantes, et qu'on se pénètre bien de cette vérité, que les produits seront toujours en rapport avec l'état de la terre qui nous les donne.

La rapidité avec laquelle cette plante entre en végétation dans la deuxième quinzaine d'avril, avec laquelle aussi elle couvre la terre et fournit des tiges qui atteignent souvent 80 centimètres doit toujours faire supposer une grande fertilité au sol.

On sème le trèfle incarnat dans notre contrée le plus tôt possible, en août et au plus tard dans la première quinzaine de septembre, plus tôt l'on sèmera mieux vaudra, cependant il faut tenir compte des circonstances atmosphériques et climatériques et choisir toujours l'époque où le temps se dispose à la pluie, alors la germination par l'humidité est plus assurée et plus prompte en développant la force vitale des graines.

On met ordinairement trente à quarante kilos de graine par hectare, il ne faut pas ménager la semence; il y a des cultivateurs qui n'en mettent que quinze à vingt kilos, je ne les approuve pas, je trouve qu'ils ont tort, j'aime mieux que le trèfle pousse serré, les tiges sont moins grosses, c'est vrai, mais la récolte n'en est pas moins abondante et les animaux le mangent mieux. Par un temps convenable, la graine lève quinze jours après qu'elle a été semée, c'est alors qu'on voit une petite feuille repliée sur elle-même, pubescente sur les faces et sur les bords, puis s'ouvrant tout à fait, acquérir environ un centimètre de largeur.

Dans quelque pays on associe le trèfle incarnat à d'autres plantes, au ray-grass, à la vesce d'hiver, à la navette, etc; pour ma part je ne conseille pas l'addition de ces plantes, le trèfle incarnat semé seul peut donner d'excellentes récoltes, il faut s'en contenter et semer séparément les autres plantes qui demandent souvent une terre autrement préparée et végètent plus tardivement.

Partout l'on cultive le trèfle incarnat pour être consommé en vert ; il ne faut donc semer que la superficie nécessaire à l'alimentation des animaux qu'on possède; on doit commencer à le faire manger de bonne heure et avant l'épanouissement des fleurs, car si l'on attend cette époque et que le temps soit chaud l'épanouissement se fait vite, sa graine se développe promptement, alors les tiges deviennent dures et les animaux le mangent difficilement, c'est ce qu'il faut éviter, cependant quand on n'a pu faire tout manger en vert, il faut faner ce qui reste, et bien que les animaux n'aiment pas beaucoup ce fourrage sec, ils finissent toujours par le consommer l'hiver par les temps de neige.

Le produit peut atteindre 25,000 kilos à l'hectare et comme il contient 75 0|0 d'eau, coupé avant l'épanouissement complet des fleurs, on peut estimer qu'il donne 5 à 6,000 kilos de foin sec à l'hectare dans de bonnes terrès.

Lorsqu'on veut récolter la graine, il faut laisser défleurir tout à fait les trèfles incarnats, alors la graine se forme, et lorsqu'elle est bonne à récolter les tiges et les épis deviennent légèrement blanchâtres et ces derniers penchés vers le sol, c'est alors qu'il faut couper soit avec la faulx ou la faucille et mettre les tiges en petites moyettes pour que la graine atteigne sa maturité complète; une fois atteinte, on bat au fléau sur des bâches étendues dans le champ, quelquefois on rapporte tout à la ferme pour battre sur des aires. Les gousses ordinairement se détachent facilement, et si on ne bat pas à fond avec le fléau, ces mêmes gousses sont passées dans une machine à égrainer, puis on vanne et on crible pour avoir la graine tout à fait propre.

Le rendement n'est pas considérable, il peut être évalué à

deux cents kilos par hectare, l'hectolitre de graine bien épurée pèse 80 kilos.

Tous les animaux mangent le trèfle incarnat en vert, ils en sont même assez avides tant qu'il n'est pas très fleuri, mais lorsqu'il commence à durcir, ils le gâchent et le laissent.

Quant à sa valeur nutritive, elle égale celle du trèfle rouge tant que les fleurs n'ont pas atteint leur entier épanouissement, mais après, elle est de beaucoup inférieure.

La culture de cette plante offre de grands avantages, on ne saurait trop la recommander aux cultivateurs qui ont de nombreux troupeaux, elle est pour eux d'une ressource immense au printemps.

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE L'INDUSTRIE LAITIÈRE

Concours de Meaux.

Rapport présenté par M. BUIGNET.

La Société française de l'industrie laitière a donné son premier concours à Meaux du 21 au 23 novembre dernier.

Ce concours comprend : 1° les fromages de Brie grands moules ; 2° les fromages de ferme ; 3° les fromages de Coulommiers (double crême) ; 4° les Coulommiers ordinaires ; 5° les fromages dits Brie de saison ; 6° les fromages dits façon de Brie ; puis un concours de vaches laitières et une exposition d'instruments de laiterie et de produits nécessaires à l'industrie laitière complétaient cette exhibition.

Cette même Société avait eu l'heureuse pensée de visiter les fermes de Seine-et-Marne qui s'occupent spécialement de l'industrie laitière et avait affecté une certaine somme à un objet d'art et des médailles d'or, d'argent et de bronze pour être distribués aux fermes dignes d'être récompensées par leur bonne tenue intérieure, le bon état de leur vacherie et l'aménagement de leur laiterie et fromagerie.

Remercions tout d'abord la Société d'industrie laitière d'avoir pris l'initiative d'un pareil concours, et d'avoir choisi Meaux pour son installation. En nous donnant cette préférence, elle a reconnu que l'arrondissement de Meaux était bien le vrai berceau du fromage de Brie dont la confection remonte aux temps les plus reculés, et que nos fermières briardes ont de plus en plus perfectionné par leurs soins ; elles l'ont rendu l'un des produits les plus fins, les plus délicats et les plus goûtés de l'art comestible.

Le fromage de Brie est servi sur toutes les tables, sur celle du plus pauvre artisan comme sur celles de nos plus riches seigneurs et des rois, c'est le plat de dessert le plus fêté de nos somptueux dîners, aucun, jusqu'alors, n'a pu le dépasser et espérons que nos fermières sauront toujours lui conserver la suprématie qu'il a sur tous les autres.

La Société d'agriculture, sciences et arts de Meaux et l'administration municipale de cette ville avaient prêté leurs concours à la Société française de l'industrie laitière pour cette grande solennité: le temps seul ne nous a pas secondés, sans quoi il n'aurait rien manqué à cette fête agricole.

L'exposition a eu lieu sous les Halles où habituellement se tient le marché qui, pour une fois, a été déplacé ; elles étaient parfaitement décorées, les couleurs nationales flottaient de toute part, à l'intérieur comme à l'extérieur, et ces halles parfaitement divisées pour la circonstance ne laissaient rien à désirer. Des commissaires nommés d'avance prenant à cœur leur service, remplissaient leurs fonctions avec zèle et intelligence, aussi n'avons-nous eu à regretter ni encombrement ni erreur.

Les fromages étaient placés sur plusieurs tables ou par classes au centre des Halles, les instruments étaient à l'extrémité et sur l'un des côtés et les vaches laitières avaient également eur emplacement réservé, si bien que tout était groupé dans le même emplacement et que sans sortir, l'on pouvait visiter tout le concours.

Le vendredi 21, les divers jurys ont fonctionné, malheureusement, leur travail a été bien abrégé, la gelée que nous avons eu et la neige qui est tombée deux jours avant le concours avaient rendu les chemins mauvais et avaient empêché plusieurs exposants d'amener leurs produits, il y a donc eu beaucoup moins de fromages d'exposés qu'il y en avait eu d'annoncés. Il en a été de même des vaches que leurs propriétaires n'ont pas osé faire sortir de leurs étables chaudes pour les exposer par un froid assez intense à les rendre malades ou à leur couper leur lait pour quelque temps. Cependant, hâtons-nous de le dire, la qualité a suppléé à la quantité, chacun a pu se rendre compte de ce que j'avance ; car chacun a pu goûter les fromages dont a majeure partie était de qualité tout à fait supérieure.

Les amateurs ont pu également apprécier les quelques vaches exposées dont les formes et les qualités laitifères étaient incontestables; parmi ces animaux nous avons remarqué de magnifiques normandes et flamandes.

La Société française de l'industrie laitière avait fait deux catégories de bandes de vaches. Pour les plus hautes récompenses il fallait avoir un groupe de quatre vaches, et pour les moindres un groupe de deux.

Le premier prix composé d'une médaille d'or et quatre cents francs a été remporté par le joli lot de quatre vaches normandes appartenant à M. Réaume, de Saint-Soupplets; c'est avec grand plaisir que nous citons ce nom, que nous avons l'habitude d'entendre prononcer si souvent dans nos concours.

Le deuxième prix, composé d'une médaille d'or et trois cents francs, a été remporté par M. Garnier, du Gué-à-Tresme, pour son lot de quatre vaches dont deux jolies normandes et deux flamandes, l'une de ces dernières un peu vieille.

La deuxième catégorie, qui comprenait les groupes de deux vaches, avait également deux prix à décerner.

Le premier, comprenant une médaille d'argent et deux cents francs a été remis à M. Garnier Auguste, pour ses deux flamandes,

Et le second, composé d'une médaille d'argent seulement, a été remis à M. Renould, de Saint-Soupplets.

La distribution des prix a eu lieu le dimanche 23 novembre, à trois heures, dans la salle du Casino, sous la présidence de M. le comte de Toustain, président de la Société française de l'industrie laitière.

Il a ouvert la séance par un magnifique discours dans lequel il fit l'historique de la Société qu'il préside, les motifs pour lesquels elle a été formée et la cause qui a fait choisir Meaux pour son premier concours.

Ce discours, dans lequel il est facile de reconnaître l'homme pratique, l'observateur du bien et le vrai patriote, a produit une vive sensation sur le nombreux auditoire qui l'écoutait, aussi a-t-il été bien des fois interrompu par des applaudissements bien mérités.

M. le Sous-Préfet a prononcé ensuite un discours plein de

sens et d'à-propos, puis l'on a entendu M. le sénateur Foucher de Careil.

Après les discours prononcés, M. de Neuville a lu un rapport très remarquable sur la visite des fermes. La distribution des prix a eu lieu aussitôt; notre honorable collègue M. Bénard, de Coupvray, a obtenu le grand prix de la visite des fermes, représenté par un magnifique objet d'art qui lui a été remis. Nous applaudissons bien sincèrement au choix de la commission de la visite des fermes, nous, qui avons plusieurs fois visité cet établissement, le mettons au premier rang de ceux que nous connaissons dans la contrée, aussi avons-nous été heureux de lui voir décerner ce prix d'honneur, jamais récompense n'a été mieux méritée ni mieux placée. En M. Bénard, on a récompensé l'homme pratique, le fermier actif, travailleur et intelligent; du reste, nous n'avons pas été le seul à applaudir à cette haute récompense, les salves d'applaudissements qui ont éclaté à l'appel de ce nom prouvent assez combien il est sympathique à l'agriculture et avec quelle satisfaction les cultivateurs lui ont vu décerner cette haute distinction. Courage, M. Bénard, continuez dans la voie que vous vous êtes si bien tracée, et d'autres récompenses viendront bientôt de nouveau couronner votre laborieuse et intelligente exploitation.

MM. Eugène Leloup, à Rozoy, Athanase Jarry, à la Noue, Proffit, à Bouillancy, et Réaume, à Saint-Souplets, ont obtenu les médailles d'or, d'argent et de bronze pour leurs exploitations bien tenues, surtout au point de vue de la vacherie et de la laiterie.

Je ne vous citerai pas tous les lauréats du concours des fromages, l'énumération en serait trop longue ; je me contenterai de vous faire connaître les principaux dans les différentes catégories

Fromages de Brie grands moules.

Les médailles d'or ont été obtenues par MM. Thiénard, d'Ermenonville (Oise), et Vasseur, de Vaux-sous-Coulombs.

Les médailles d'argent ont été remportées par M. Garnier, du Gué-à-Tresme, et M. Jarry, de la Noue, commune de Saint-Jean-les-Deux-Jumeaux.

Fromage de ferme, moule ordinaire.

Médaille d'or : M. Perrin, de Dammartin-sous-Tigeaux.
Médaille d'argent : M. Tronchon, de Manœuvre.

Fromage de ferme de Coulommiers (double crême).

Médaille d'or : M. Sassinot fils, du Mée, près Coulommiers.
Médaille d'argent : M. Moussin, aux Bordes, commune de Beautheil.

Coulommiers ordinaires.

Médaille d'argent : M. Cauthias.
Médaille de bronze : M. Réaume, de Saint-Soupplets.

Fromages de Brie dits de saison.

Médaille d'or : M. Sébille, de Vaux-le-Vicomte.
Médaille d'argent : Mme Durand, à Vaudry, par Rozoy.

Fromages dits façon de Brie.

Médaille d'or : M. Magron, à Noyers (Meuse).
Médaille d'argent : M. Leclerc-Poupart, à Rumont (Meuse).
— — M. Ferry, à Paris.

Les instruments de laiterie n'étaient pas très nombreux. Nous avons vu plusieurs sortes de barattes et jattes à lait, des tournettes, des clayons, puis des voitures à deux et quatre roues suspendues pour transporter les fromages au marché, elle nous ont paru bien faites et organisées convenablement pour le service qu'on veut en tirer.

Nous avons remarqué plusieurs espèces de présures, des plans de fermes et des ouvrages d'agriculture ; enfin nous ne terminerons pas sans dire un mot d'un nouvel instrument inventé par un Suédois et présenté par M. Pilter, de Paris, pour séparer immédiatement la crème du lait ; cette séparation s'opère par la force centrifuge, le récipient qui contient le lait fait six mille tours à la minute ; au bout de quelques instants qu'il est mis en mouvement, on voit la crème tomber par un tuyau et le lait par un autre placé au-dessous. La crème séparée, on fait le beurre immédiatement. Il nous a été assuré que la vitesse de l'instrument n'échauffait pas trop la crème et ne lui donnait pas de mauvais goût.

Je m'abstiendrai de toute réflexion sur cette découverte, elle est beaucoup trop nouvelle pour en parler ; je me contenterai de dire que si l'instrument est bon, il ne peut être employé que dans les grandes usines à lait et non dans les petites et moyennes laiteries. Nous aurons sans doute occasion de vous en entretenir plus tard.

Après la distribution des prix, l'on s'est rendu à la Sirène, où un magnifique banquet réunissait les vrais amis de l'agriculture. Au dessert, des toasts ont été portés par M. le comte de Toustain, président, MM. les sénateurs Oscar Lafayette et Foucher de Careil, M. le Maire de Meaux et M. Ducrocq, vice-président de la Société d'agriculture de Meaux, M. le Sous-Préfet, à la ville de Meaux, à l'industrie laitière, au Président de la République, à l'union des agriculteurs, à la Société d'agriculture de Meaux et aux intérêts agricoles.

A dix heures du soir, l'on se sépara, très satisfait de sa journée, et heureux de pouvoir dire qu'elle comptera avec avantage dans les annales agricoles.

LISTE DES MEMBRES

DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS

ET

COMICE DE L'ARRONDISSEMENT DE MEAUX

(1880)

Membres du bureau :

MM.

Le comte A. DE MOUSTIER, ✻, président.
DUCROCQ (A.), vice-président.
BUIGNET, ✻, vice-président.
DE LIGNIÈRES (E.), secrétaire.
J. BÉNARD, vice-secrétaire.
DENIS (l'abbé), bibliothécaire.
LE ROY père, bibliothécaire-adjoint.
DE LIGNIÈRES (A.), trésorier.
DROZ, vice-trésorier.

Membres titulaires :

MM. (1)

1870 ANDRÉ (Edouard), ✻, ancien député, maire de Croissy, chef de bataillon dans l'armée territoriale, proprié-

(1) La date placée avant chaque nom est celle de la réception comme membre de la Société.

taire au château de Rentilly, commune de Bussy-Saint-Martin, par Lagny, et à Paris, boulevard Haussmann, 58.

1873 Antheaume, cultivateur à Esbly.

1872 Aubin, pharmacien, rue du Grand-Cerf, 37, Meaux.

1865 Aubry, cultivateur, maire de Chalifert, par Lagny.

1874 Aubry, grainetier à Meaux, rue des Teinturiers, 10.

1870 Aubry-Vitet, à Paris, rue Barbet-de-Jouy, 9, et au château de Fontaine-les-Nonnes, par Puisieux (Seine-et-Marne).

1850 Avène (baron d'), président de la Société d'horticulture de l'arrondissement de Meaux, maire de Villemarcuil, au château de Brinches, par Trilport, et à Paris, rue Tronçon-Ducoudray, 5.

1878 Barizet, cultivateur à Villers-Saint-Genest, par Nanteuil-le-Haudouin (Oise).

1876 Baron, cultivateur à Coutevroult, par Couilly.

1877 Barassé, notaire à Crécy.

1869 Bataille (Etienne), cultivateur à Messy, par Claye.

1857 Baudinot, propriétaire, agent d'assurances, place Henri IV, 24, Meaux.

1862 Bénard (Jules), cultivateur, maire de Coupvray, par Esbly (vice-secrétaire).

1872 Bénard (Paul), cultivateur à Chessy, par Lagny.

1874 Benoist, ✻, notaire honoraire, membre du Conseil général, à Vieux-Moulin, par Lizy-sur-Ourcq.

1876 Benoist (Armand), avoué, rue de la Cordonnerie, 26, Meaux.

1879 Bernard, ingénieur des Ponts et Chaussées, à Meaux.

1870 Bernier (Amédée), cultivateur à Moussy-le-Neuf, par le Mesnil-Amelot.

1875 Béville (baron Pierre de), propriétaire agriculteur à Vignory, commune de Cerneux, par Champcenetz.

1877 Bichot (E.), cultivateur à Quincy-Ségy.

1853 Borgnon, conseiller d'arrondissement, vétérinaire, maire de Couilly.

1875 Boucher, cultivateur à Courtablon, commune d'Ussy, par La Ferté-sous-Jouarre.

1876 Boucher (Félix) fils, cultivateur à Courtablon, commune d'Ussy, par La Ferté-sous-Jouarre.

1870 Boulingre (Emile), cultivateur à Varennes, commune de Jablines, par Esbly.

1876 Bourdon, propriétaire et maire à Emerainville, par Champs.

1872 Bourjot, ancien cultivateur, propriétaire, membre du Conseil municipal de Meaux, rue du Tribunal, 24, Meaux.

1856 Brière, propriétaire à Thorigny, par Lagny.

1845 Buignet, ✻, propriétaire à Chelles, et à Paris, rue Lafayette, 88 (vice-président).

1874 Burger, sous-inspecteur des Forêts en retraite, rue du Faubourg-Saint-Remy, 13, Meaux.

1870 Caillot (Alphonse), aplatisseur de cornes, à Saint-Germain-lès-Couilly, par Couilly.

1874 Caron, notaire, membre du Conseil municipal, ancien maire de Meaux, rue du Grand-Cerf, 29, Meaux.

1879 Champenois, cultivateur à Magny-le-Hongre par Couilly.

1879 Charpentier, cultivateur à Charneseuil, commune de Saint-Cyr.

1875 Chartier (Jules), cultivateur, maire à Chessy, par Lagny.

1870 Chatelain (Eugène), ancien cultivateur, propriétaire à Acy-en-Multien (Oise).

1874 Chevalier, cultivateur à La Trousse, commune d'Ocquerre, par Lizy-sur-Ourcq.

1853 Cinot, cultivateur à Sancy, par Crécy-en-Brie,

1846 Clain père, ancien cultivateur, propriétaire, rue Saint-Faron, 36, Meaux.

1870 Clain (Félix), cultivateur à Monthyon, par Meaux.

1874 Clain, cultivateur à Juilly.

1873 Clermont-Tonnerre (marquis de), ✻, secrétaire d'ambassade, propriétaire à Forfry, par Saint-Soupplets, et à Paris, rue du Cirque, 9.

1870 Cochet, ancien imprimeur, rue Saint-Etienne, 16, Meaux.

1879 Cochet (Charles), imprimeur-libraire, rue Saint-Etienne, 16, Meaux.

1853 Collinet, propriétaire à Longpérier, par Dammartin, et à Paris, rue de Poitiers, 9.

1873 Commaille (baron de), ✻, propriétaire à Germigny, par La Ferté-sous-Jouarre, et à Paris, rue du Bac, 103.

1874 Coudray, propriétaire à La Grange, commune de Montévrain, par Lagny, et à Paris, rue d'Enghien, 13.

1875 Daguet, cultivateur à La Bordette, commune de Sainte-Aulde, par La Ferté-sous-Jouarre.

1875 Daguet (Léon), cultivateur, adjoint au maire, à Tancreu, par Lizy-sur-Ourcq.

1850 Dassy (Amédée, propriétaire, boulevard Jean-Rose, 23, Meaux.

1880 Debains (Alfred), ingénieur civil, constructeur d'appareils de labourage à vapeur. à Meaux.

1854 Delaroche, cultivateur, maire de Gressy, par Claye.

1847 Denis (l'abbé), chanoine, au Grand Séminaire, Meaux (bibliothécaire).

1870 Dethomas (Albert), avocat, conseiller général, propriétatre à Montigny, commune de Jablines, par Esbly, et à Paris, avenue du Bois-de-Boulogne, 62.

1870 Drouyn de Lhuys, G. C. ✻, ancien ministre, président honoraire de la Société des Agriculteurs de France, rue François 1er, 47, Paris.

1851 Droz, ancien avoué, Place Henri IV, Meaux, (vice-trésorier).

1873 Dubois, cultivateur à Vincy-Manœuvre, par May-en-Multien.

Dubourg, ✻, propriétaire au Plessis-aux-Bois, par Juilly, et à Paris, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 91.

1856 Ducrocq (Amédée), juge au Tribunal de commerce, propriétaire, rue Tronchon, 20, Meaux (vice-président).

1863 Dudouy, directeur de l'Agence des Cultivateurs, rue Notre-Dame-des-Victoires, 38, Paris.

1870 Duflocq, cultivateur à Vinantes, par Juilly.

1874 Dumez, O. ✻, conseiller maître à la Cour des comptes, conseiller d'arrondissement, propriétaire à Jouarre, et à Paris, rue Barbet-de-Jouy, 28.

1870 Dumont (Adrien), conseiller municipal de Meaux, propriétaire à Magny, commune de Boutigny, par Meaux, et à Meaux, rue des Vieux-Moulins, 28.

1876 Dumont, notaire à Lagny.

1879 Duvivier, propriétaire à Quincy-Ségy.

1875 Duvoir (Léonard), fumiste-constructeur, rue de la Cordonnerie, 23 Meaux.

1879 Farde, cultivateur à Jossigny, par Lagny.

1880 Farde fils, cultivateur à Résy, commune de Tigeaux, par Crécy.

1876 Fasquel (Léon), cultivateur et maire à Jaignes, par Lizy-sur-Ourcq.

1870 Fresnes (Marcellin de), propriétaire à Juilly et à Paris, rue Bellechasse, 15.

1870 Gaillard, cultivateur à Bussy-Saint-Georges, par Lagny.

1854 Gareau, ✻, ancien député, membre de la Société nationale d'Agriculture, rue Duphot, 14, Paris.

1854 Garnier, cultivateur au Gué-à-Tresme, commune de Congis, par Lizy-sur-Ourcq.

1870 Gasnier-Guy (Ambroise), avocat, propriétaire à Chelles, et à Paris, rue Saint-Lazarre, 79.

1862 Gatellier (Emile), ingénieur civil, président de la Société de secours mutuels de La Ferté-sous-Jouarre.

1876 Gautier (Léon), cultivateur à Cocherel, par Lizy-sur-Ourcq.

1878 Gibault (Emile), huissier, rue de l'Hôtel-de-Ville, 10, Meaux.

1870 Gibert (Gustave), cultivateur, maire de Puisieux, et à Paris, rue Malher, 20.

1870 Giroux, vétérinaire à Paris, rue du Faubourg-Saint-Martin, 213.

1880 Goulas, farinier, au moulin de May-en-Multien.

1870 Grancey (comte de), propriétaire à Quincy-Ségy, et rue des Saussaies, 13, Paris.

1870 Gruffulhe (comte Charles), ancien pair de France, au château de Bois-Boudran, par Nangis, et à Paris, rue d'Astorg, 10.

1879 Grongnard, grainetier, membre du Conseil municipal de Meaux, rue du Marché, 45, Meaux.

1876 Guillioux, culivateur au Pin, par Claye.

1878 Hannoteau, cultivateur à Congis, par Lizy-sur-Ourcq.

1878 Hanriau, pépiniériste à Chauconin, par Meaux.

1870 Hémar, propriétaire, maire de Dammartin-en-Goële, et à Paris, boulevard Malesherbes, 40.

1875 Herbert (Auguste), maire de Bussy-Saint-Martin, cultivateur à Rentilly, par Torcy.

1874 Heurtaut, cultivateur, adjoint au maire, à Signy-Signets, par Jouarre.

1865 Husson, cultivateur à Montaumer, par Couilly.

1866 Jarry fils, cultivateur à Lanoue, commune de Saint-Jean-les-deux-Jumeaux, par Trilport.

1872 Jourdan, mécanicien à Fresnes, par Claye.
1868 Jouvencel (Paul de), ancien député, propriétaire au Pont-aux-Dames, commune de Couilly, et rue du Regard, 7, Paris.
1875 Kergariou (comte de), propriétaire au château de Montebise, commune de Pierrelevée, par Jouarre.
1873 Koller, propriétaire à Vignely, par Esbly, et rue de la Victoire, 71, Paris.
1853 Labour, ✻, conseiller à la Cour d'appel, propriétaire à Saint-Pathus, par le Plessis-Belleville (Oise), et rue Taitbout, 9, Paris.
1856 Labouré, propriétaire, boulevard Jean-Rose, 35, Meaux.
1873 Lafayette (Oscar de), O. ✻, sénateur, conseiller général, rue du Bac, 90, Paris.
1880 Laffon (Réné), Sous-Préfet de l'arrondissement de Meaux, rue du Tribunal, Meaux.
1856 Lamiche fils, cultivateur à Ussy, par La Ferté-sous-Jouarre.
1875 Lamiche, cultivateur à Chamigny, par La Ferté-sous-Jouarre.
1879 Lamiche, cultivateur à Dhuisy, par Lizy-sur-Ourcq.
1879 Lamiche, cultivateur à Vaucourtois, par Crécy-en-Brie.
1862 Laurent, cultivateur, maire, à Germigny-sous Coulombs, par Crouy-sur-Ourcq.
1858 Lavaux, ✻, cultivateur à Choisy-le-Temple, maire de Charny, par Claye.
1870 Leclerc (Alphonse), cultivateur, adjoint au maire, à Isles-lès-Villenoy, par Esbly.
1877 Lefèvre, cultivateur à Charny, par Claye.
1877 Lefèvre, ancien cultivateur, représentant de commerce, Faubourg Saint-Remy, 21, Meaux.
1878 Lecomte, mécanicien à Quincy-Ségy.
1870 Lefranc, ancien cultivateur à Charny, par Claye.

1872 Lenfant, cultivateur à Charmentray, par Claye.
1857 Le Roy père, propriétaire, rue Sauvé-Delanoue, 25, Meaux (bibliothécaire-adjoint).
1870 Lignières (Adolphe de), maire de Trilbardou, par Esbly (trésorier).
1866 Lignières (Emile de), cultivateur aux Olivettes, commune de Trilbardou, par Esbly (secrétaire).
1870 Loynes (de) ✻, directeur de la sucrerie de Villenoy, par Meaux, et rue de Penthièvre, 34, Paris.
1832 Lucy (Achille), ancien percepteur, propriétaire, rue du Faubourg-Saint-Remy, 15, Meaux.
1870 Marcellot (Jules), propriétaire, rue de Téhéran, 4, Paris.
1863 Marcoin, entrepreneur, adjoint au maire de Villenoy, par Meaux.
1870 Marcotte, propriétaire à Chauconin, par Meaux.
1873 Marmier (duc de), membre du Conseil général de la Haute-Saône, propriétaire à Forfry, par Saint-Soupplets, et au château de Ray (Haute-Saône).
1865 Marniesse, vétérinaire, membre du Conseil municipal de Meaux, place du Marché, 28, Meaux.
1870 Martin, cultivateur à La Trousse, commune d'Ocquerre, par Lizy-sur-Ourcq.
1872 Martin, cultivateur à Chessy, par Lagny.
1872 Martin (Ernest), marchand de fers, juge au Tribunal de commerce, rue Saint-Etienne, 10, Meaux.
1870 Martin, cultivateur à Oissery, par Le Plessis-Belleville (Oise).
1854 Menier ✻, député de l'arrondissement de Meaux, maire de Noisiel, et à Paris, avenue Van-Dyck, 5.
1865 Messager, cultivateur à Charny, par Quincy-Ségy.
1878 Messager fils, cultivateur à Charny, par Quincy-Ségy.
1869 Michon fils, cultivateur à Moras, commune de Jouarre, par Jouarre.

1870 Michon (Clément), cultivateur, maire d'Isles-lès-Villenoy, par Esbly.

1870 Michon (Ernest), cultivateur, adjoint au maire, à Trilbardou, par Esbly.

1873 Michon (Amédée), cultivateur à Salnove, commune de Bassevelle, par Saâcy.

1876 Michon (Ides), propriétaire à La Ferté-sous-Jouarre.

1870 Monstiers-Mérinville (marquis des), membre du Conseil général de la Haute-Vienne, propriétaire à Chessy, par Lagny, et boulevard Saint-Germain, 225, Paris.

1876 Mony-Colchen (comte de), ✻, conseiller maître à la Cour des comptes, propriétaire à La Trousse, commune d'Ocquerre, par Lizy-sur-Ourcq, et rue de Lille, 70, Paris.

1872 Moquet, conseiller d'arrondissement, propriétaire à Meaux, place Henri IV, 11.

1877 Morlet, constructeur d'instruments aratoires, à Gouvernes, par Lagny.

1850 Moustier (comte A. de), ✻, membre du conseil de la Société des Agriculteurs de France, propriétaire à La Chapelle-sur-Crécy, par Crécy-en-Brie, et rue de Grenelle, 85, Paris (président).

1870 Mouton père, cultivateur, maire de Montgé, par Dammartin-en-Goële.

Mouton fils, cultivateur à Saint-Mard, par Dammartin.

1873 Mun (comte de), propriétaire à May-en-Multien, à Lumigny, par Rozoy, et à Paris, avenue de l'Alma, n° 51.

1870 Nast (Gustave), propriétaire, maire de Gournay, près Chelles, et boulevard Haussmann, 52, Paris.

1866 Papillon fils, meunier à Fresnes, par Claye.

1870 Paris (comte de), ✻, ancien officier de marine, capitaine dans l'armée territoriale, propriétaire à Quincy-Ségy, et rue Varennes, 23, Paris.

1880 Parmantier, avoué, rue de l'Hôtel-de-Ville, à Meaux.
1872 Parnot, cultivateur à Ballot, commune de Jouarre, par Jouarre.
Parquin père, exploitant de carrières à plâtre, maire à Chelles.
1854 Paultre de Lamotte (vicomte), O. ✻, ancien capitaine d'artillerie, maire de Boutigny, par Meaux, et à Paris, place Vendôme, 22.
1877 Pelletier, régisseur au château de Ferrières.
1879 Pérard, avoué, rue Saint-Nicolas, 46, Meaux.
1844 Petit (Clément), ✻, ancien receveur des finances, propriétaire, cours Pinteville, Meaux.
1870 Petit (Charles), notaire honoraire, propriétaire rue Notre-Dame, 12, Meaux.
1865 Petit (Atoine) cultivateur, maire de Neufmontiers, propriétaire à Meaux, rue du Faubourg-Saint-Remy, 15.
1874 Petit (Paul), banquier à Meaux, sous-lieutenant à titre auxiliaire, boulevard Jean-Rose, 15.
1871 Piot (Gustave), cultivateur à Charny, par Claye.
1864 Plicque (Jules), cultivateur à Villenoy, par Meaux.
1870 Préaulx (marquis de), propriétaire à Thieux, par Juilly, et rue du Faubourg-Saint-Honoré, 91, Paris.
1877 Prevost, marchand de bois à Crouy-sur-Ourcq.
1850 Proffit, ancien cultivateur à Saint-Soupplets.
1878 Proffit, cultivateur à La Conge, commune de Trilbardou, par Esbly.
1878 Proffit (Jules), cultivateur, maire d'Oissery (Seine-et-Marne), par le Plessis-Belleville (Oise).
1878 Proffit (Anatole), cultivateur à Bouillancy, par Betz (Oise).
1878 Proffit (Paul) cultivateur à Cocherel, par Lizy-sur-Ourcq.
1865 Quillard, cultivateur à Serris, par Couilly.

1873 Quillard (Adolphe), ✱, propriétaire, maire de Lagny.
1852 Rabourdin, régisseur à Quincy-Ségy.
1870 Réaume, cultivateur à Saint-Soupplets.
1872 Reilhac (comte de), propriétaire à Montry, par Esbly, et avenue de la Tour-Maubourg, 31, Paris.
1876 Reinty (Jules de la), propriétaire à Guermantes, par Lagny, et boulevard Saint-Germain, 191, Paris.
1868 Renard fils, carrossier-sellier, rue Saint-Remy, 9, Meaux.
1861 Robcis, cultivateur au Génitoy, commune de Bussy-Saint-Georges, par Lagny.
1870 Roche-Aimon (comte Casimir de la), propriétaire à Thieux, par Juilly, et cours La Reine, 34, Paris.
1878 Roger (Gustave), fabricant de meules à La Ferté-sous-Jouarre.
1875 Rohan-Chabot (comte de), propriétaire à Ussy, par La Ferté-sous-Jouarre, et à Paris, rue de Solférino, 4.
1876 Ronssin, carrossier, rue des Vieux-Moulins, 17, Meaux.
1851 Rothschild (baron Alphonse de), C. ✱, propriétaire à Ferrières, et rue Saint-Florentin, 2, Paris.
1870 Rothschild (baron Gustave de), ✱, banquier, avenue de Marigny, Paris.
1864 Rousseau fils, cultivateur à Saint-Faron, commune du Plessis-Placy, par Lizy-sur-Ourcq.
1874 Roussel, propriétaire, maire de La Ferté-sous-Jouarre.
1880 Rudault (Léon), commissionnaire en marchandises à Lagny.
1873 Symon fils, mécanicien, rue du Marché, 73, Meaux.
1875 Toupet, propriétaire à Coupvray, par Lagny.
1870 Trévise (duc de), ✱, propriétaire à Coupvray, par Esbly, et à Paris, avenue de Friedland, 18.
1850 Tronchon, cultivateur, maire, à Saint-Jean-les-deux-Jumeaux, par Trilport.

1872 Tronchon (Amédée), sous-lieutenant à titre auxiliaire, cultivateur, maire à Forfry, par Saint-Soupplets.
1879 Vaudescal, maire à Quincy-Ségy.
1861 Vavasseur, cultivateur, maire de Ferrières.
1878 Valentini, cultivateur, marchand de bois à Trilport.
1874 Ville (Georges), ✲, professeur de physique végétale au Muséum d'histoire naturelle, propriétaire à Jouarre, et à Paris, rue Cuvier, 17,
1879 Waddington (Henri), propriétaire, cultivateur à Bourneville, par La Ferté-Milon (Aisne).

Membres honoraires :

MM.

Bernier, cultivateur à Mitry-Mory.
Blavot, chirurgien à Lizy.
Colombel (de), propriétaire à Annet.
Dégalle, mécanicien à Etrépilly.
Jouty, ✲, ancien juge à Meaux.
Martin (Basile), ancien cultivateur, propriétaire à Meaux.
Marx, ✲, inspecteur général des ponts-et-chaussées, à Paris.
Trinquand aîné, propriétaire, rue de Chabrol, 13, Paris.
Vilpelle, médecin-vétérinaire à Lagny.

Membres associés :

MM.

1874 Corblet (J.), chanoine, directeur de la *Revue de l'Art chrétien*, à Versailles (Seine-et-Oise).
1874 Joulie, chimiste, rue du Faubourg-Saint-Denis, 200, Paris.
1874 Moquet, ✲, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, à Laon (Aisne).

TABLE DES MATIÈRES

Première partie.

Procès-verbaux.

Procès-verbal de la séance du 5 janvier..... 5
Procès-verbal de la séance du 1er février..... 9
Procès-verbal de la séance du 1er mars..... 12
Procès-verbal de la séance du 5 avril..... 14
Procès-verbal de la séance du 3 mai..... 18
Procès-verbal de la séance du 7 juin..... 21
Procès-verbal de la séance du 5 juillet..... 24
Procès-verbal de la séance du 4 août..... 26
Procès-verbal de la séance du 6 septembre..... 29
Procès-verbal de la séance du 5 octobre..... 33
Procès-verbal de la séance du 6 décembre..... 38
Compte-rendu des expériences de moissonneuses-lieuses à Chaillouet..... 40

Deuxième partie.

Rapports divers.

Question des tarifs de douanes et traités de commerce. — Rapport de M. Antoine Petit..... 51
La race ovine à l'Exposition universelle de 1878. — Rapport présenté par M. Jules Bénard..... 60

Concours d'animaux gras, au Palais de l'Industrie. — Rapport présenté par M. Buignet, vice-président..... 73
Rapport de la commission relative aux champs d'expériences de la Société d'agriculture de Meaux, par M. Emile Gatellier. 80
Concours régional de Lille. — Rapport par M. Buignet..... 82
Notice sur des publications adressées à la Société, par M. Le Roy, bibliothécaire adjoint..... 87
Notice sur la culture de la pomme de terre d'Amérique dans le canton du Valais (Suisse), par M. A. Burger..... 96
Rapport sur une communication de M. Maltet, relative à la consolidation des voies étroites, par M. Emile Gatellier.... 105
Rapport sur les mesures à prendre contre les fraudes commises dans le commerce des engrais, par M. Emile Gatellier..... 108
Etude sur les prairies artificielles. (Suite). — Le trèfle. — Par M. Buignet..... 113
Rapport sur le concours de l'Industrie laitière, par M. Buignet. 123

Liste des membres de la Société..... 129

Meaux. — Imprimerie Ch. Cochet.

SOCIÉTÉ

D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS

DE

MEAUX

PUBLICATIONS

DU

1er JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 1880

MEAUX

IMPRIMERIE CH. COCHET

16, — RUE SAINT-ÉTIENNE, — 16.

—

1881

SOCIÉTÉ

D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS

DE

MEAUX

PUBLICATIONS

DU

1er JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 1880

MEAUX

IMPRIMERIE CH. COCHET

16, — RUE SAINT-ÉTIENNE, — 16

1881

PREMIÈRE PARTIE

PROCÈS-VERBAUX

DES SÉANCES

SÉANCES

De Janvier, Février, Mars, Avril, Mai, Juin, Juillet, Août, Septembre, Octobre, Novembre, Décembre 1880.

PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE DU 3 JANVIER 1880

Présidence de M. Ducrocq, vice-président.

La séance est ouverte à une heure et demie.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

En l'absence de M. le comte de Moustier retenu en ce moment par son voyage en Espagne, M. le président offre à ses collègues tous ses vœux de prospérité et espère que l'année 1880 sera meilleure que 1879. En effet, depuis 1815, jamais l'agriculture française n'avait été aussi gravement éprouvée. Après l'humidité persistante de l'été qui avait perdu les fourrages, les céréales, la betterave, la vigne, etc., un hiver d'une rigueur inconnue sous notre climat est venu encore ajouter aux souffrances des campagnes.

Pendant cette année calamiteuse, la Société n'est pas restée inactive ; outre le concours de moissonneuses-lieuses qu'elle a organisé, le concours de fromages auquel elle a pris une large part, elle a recueilli les vœux de l'agriculture qu'elle a transmis à l'autorité supérieure. Nous espérons que nos mandataires sauront défendre les intérêts de l'agriculture, qui est la source de la prospérité du pays.

M. Farde fils, cultivateur à Résy, commune de Tigeaux, par Crécy-en-Brie, est présenté par MM. Farde père et Messager fils.

MM. Papillon et Gaillard présentent M. Léon Prudault, commissionnaire en marchandises à Lagny.

M. Parmantier, avoué à Meaux, présenté à la dernière séance, est admis.

M. de Lignières père propose de donner connaissance du budget de la Société. M. le Président fait observer que la commission des finances n'a pas pu se réunir à l'avance, ainsi que l'exige le règlement, et propose de remettre l'exposé du budget à la prochaine séance.

M. Burger dépose sur le bureau quelques pommes de terre connues en France sous le nom d'Early rose, et qu'il a rapportées de Saint-Maurice, en Valais (Suisse). Ces pommes de terre, originaires d'Amérique, introduites depuis quelques années dans le Valais, ont donné des résultats très satisfaisants comme saveur, précocité, rendement et résistance à la maladie. On les cultive avec beaucoup de soin dans les vallées généralement sablonneuses et sur le flanc des montagnes, à des altitudes très variables de 500 jusqu'à 1,200 mètres au-dessus de la mer. Au-dessus de cette altitude, la pomme de terre mûrit difficilement.

M. Burger termine en donnant des détails très intéressants sur l'introduction de la pomme de terre en France, sur la répugnance des habitants des campagnes à faire usage d'un aliment nouveau il y a cinquante ans et qui aujourd'hui est consommé partout en si grande quantité.

M. l'abbé Denis donne ensuite lecture de la fin de son travail sur l'histoire de l'Agriculture de la Brie, depuis la Révolution jusqu'à nos jours.

L'aurore de 1789 fut bientôt obscurcie par la tourmente révolutionnaire et les lois du maximum, des suspects ; les assignats, les réquisitions, les troubles des villes et des campagnes venaient sans cesse arrêter les travaux des champs, qui plus que tous les autres ont besoin de sécurité et de liberté. Sous le Consulat et l'Empire, les guerres incessantes enlevaient à l'agriculture les bras dont elle avait besoin. Vint ensuite la disette de 1816 où l'humidité persistante avait nui considérablement aux céréales : le pain valait 1 fr. 20 le kilo. A partir de cette époque l'agriculture renaît peu à peu non-seulement dans notre contrée, mais encore par toute la France. Les Sociétés d'agriture sont réorganisées dans tous les centres, et celle de Meaux, comme aujourd'hui, se fait remarquer par son zèle et ses travaux. En 1831 a lieu le premier Comice agricole, en 1833, le guano fait son apparition, en 1845 le draînage et la construction des chemins vicinaux doublèrent la valeur de certaines terres. En 1851 la distillerie agricole, en 1865 la sucrerie vint donner un vif essor à la culture de la betterave. Le matériel agricole est entièrement transformé, et ce sera pour notre Société un titre à la reconnaissance des cultivateurs d'avoir contribué depuis quinze ans par des concours spéciaux à vulgariser autour de nous les meilleurs instruments. Nous avons fait assurément beaucoup de progrès, mais il nous en reste encore beaucoup à faire pour lutter contre la concurrence étrangère qui nous menace de tous côtés.

M. le Président, se faisant l'interprète de la Société, remercie vivement M. l'abbé Denis de la lecture de cet ouvrage intéressant, qui paraîtra incessamment dans les annales de la Société.

A 3 heures et demie la séance est levée.

PROCÈS-VERBAL

DE LA SÉANCE DU 8 FÉVRIER 1880.

Présidence de M. le comte DE MOUSTIER, président.

La séance est ouverte à une heure et demie.

Le procès-verbal de la séance de janvier est lu et adopté.

MM. Tarde fils, cultivateur à Résy, commune de Tigeaux, par Crécy, et Goulas, meunier à May-en-Multien, présentés à a dernière séance, sont élus membres titulaires.

M. le Président communique à l'assemblée une lettre de M. Jules Harouard-Richemond, qui donne sa démission.

M. le Trésorier présente les comptes des recettes et dépenses de l'exercice 1879 et du projet de budget pour 1880. Les comptes sont approuvés et le projet de budget adopté.

M. le Président dit qu'avant de donner lecture de la correspondance qu'il a eue avec M. le Maire de Meaux, relativement à la salle où la Société tient ses séances, à l'Hôtel de Ville, il désire savoir s'il est certain, comme il l'a entendu dire, que le Conseil municipal de Meaux est revenu sur la délibération par laquelle un prix de location pour cette salle avait été stipulé. M. Bourjot, membre du Conseil municipal de Meaux, répond qu'en effet cette délibération vient d'être rapportée et que M. le Président doit en être officiellement avisé.

M. le Président dit que dès lors la Société n'a plus qu'à exprimer ses sentiments de gratitude pour l'hospitalité que la ville de Meaux a toujours exercée à son égard.

M. le Président donne connaissance d'une lettre de M. le Secrétaire général de la Société de l'Industrie laitière annonçant l'envoi d'une médaille de bronze offerte à la Société comme souvenir du concours tenu à Meaux en novembre dernier. Des remerciements sont votés.

M. le Président rend compte des travaux de la session actuelle de la Société des Agriculteurs de France, spécialement en ce qui concerne la question des tarifs de douane. Il demande, au nom de la commission nommée par cette Société pour porter aux pouvoirs publics des renseignements sur la situation de l'agriculture, que les membres de la Société fournissent ceux qu'ils pourront recueillir.

M. Antoine Petit demande la nomination d'une commission chargée de rassembler des documents à ce sujet. Cette proposition est adoptée.

M. le Président ajoute que la discussion des tarifs devant avoir lieu incessamment à la Chambre des députés, il importe que la Société d'agriculture de Meaux manifeste son opinion. Il lui propose d'adhérer à la délibération prise le 5 courant par la Société des Agriculteurs de France et exprimant les vœux suivants :

1. Que dans le tarif général des douanes à intervenir, les intérêts de l'agriculture et de l'industrie soient réglés en vertu des mêmes principes ;

2. Que tous les produits agricoles étrangers ayant des similaires dans l'agriculture française soient soumis à un droit compensateur qui ne soit pas inférieur à 10 0/0 ;

3. Que les produits agricoles restent en dehors de tout traité de commerce.

M. le Président propose d'appuyer ces vœux par les considérations suivantes :

Par les motifs énumérés dans sa délibération du 15 février 1879, relative au projet de tarif général des douanes ;

Considérant que, depuis cette époque, l'intensité de la crise agricole s'est accrue de jour en jour à ce point que les plus incrédules sont obligés d'en reconnaître aujourd'hui la gravité, comme le prouvent les rapports présentés et les discours prononcés dans l'enceinte législative ;

Considérant que rien ne laisse prévoir la diminution des impôts qui pèsent sur l'agriculture ; qu'au contraire chaque jour se produisent des projets nouveaux devant entraîner dans des dépenses toujours croissantes l'Etat, le département, les com-

munes ; que, par conséquent, attendre des compensations de ce côté serait se leurrer d'un vain espoir ;

Considérant que l'inégalité qui existe, sous le rapport des charges publiques et de l'économie des moyens de production et de transport, entre notre pays et d'autres contrées spécialement favorisées à cet égard, l'Amérique en particulier, est de plus en plus évidente, comme cela résulte des études et publications les plus récentes ;

Que si les droits de douanes n'atténuent pas cette inégalité dans une certaine mesure et ne maintiennent pas le prix de vente des produits agricoles de la France au moins au niveau du prix du revient, les cultivateurs français se verront dans l'impossibilité de soutenir la lutte ;

Après avoir pris connaissance du projet de tarif général des douanes soumis, en ce moment, à la Chambre des députés ;

Attendu que ce tarif ne semble pas basé sur le principe de l'égalité entre l'agriculture et l'industrie manufacturière ; qu'il ne garantit point contre la concurrence étrangère plusieurs de nos produits agricoles les plus essentiels, et qu'à l'égard des autres il fixe des droits tout à fait insuffisants ;

En ayant délibéré, et à l'unanimité des membres présents, déclare adhérer à la délibération prise, dans sa séance du 5 février, par la Société des Agriculteurs de France.

Ces propositions sont adoptées.

M. Buignet donne lecture de son rapport sur le concours général d'animaux gras au Palais de l'Industrie. Il commence par faire connaître les changements apportés cette année dans l'aménagement intérieur de l'Exposition, passe successivement en revue les races bovine, ovine et porcine, puis les gallinacées, dont l'importance va tous les ans grandissant, s'arrête à l'exposition des fromages et cite les noms des lauréats appartenant à notre arrondissement, et, après avoir examiné les produits, termine par l'exposition des instruments.

Revenant sur la question des souffrances de l'agriculture, M. Antoine Petit dit que jusqu'à ce jour on s'est contenté de dire qu'on souffrait, mais qu'actuellement il y a lieu de mettre nettement le doigt sur la plaie. Il voudrait qu'on organisât des

réunions dans les campagnes pour éclairer les ouvriers et les petits cultivateurs sur leurs véritables intérêts.

M. le Président dit qu'il y a lieu, surtout en ce moment, de recueillir des faits pour éclairer la situation.

Sont désignés pour faire partie de la commission d'enquête : MM. Antoine Petit, Bénard, Moquet, Gatellier, Rabourdin, de Lignières et Lamiche, de Dhuisy.

Sont ensuite nommés pour faire partie d'une commission chargée de rechercher quel genre de concours on pourra organiser cette année : MM. Vavasseur, Paul Profit, Papillon, Lenfant, Daguet, Antoine Petit, Gatellier, Gaillard, Herbert, Paul Bénard, Laurent, de Germigny, et Charpentier, de Charneseuil.

A 4 heures moins un quart, la séance est levée.

PROCÈS-VERBAL

DE LA SÉANCE DU 6 MARS 1880.

Présidence de M. le comte DE MOUSTIER, président.

La séance est ouverte à une heure et demie.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. Baudinot, à propos du procès-verbal, rend compte des documents qu'il a trouvés dans les archives du Conseil municipal, relativement à la jouissance de la salle des séances de la Société mise à la disposition par le Conseil municipal de Meaux en vertu d'une ancienne délibération de ce Conseil.

M. le Président le prie de communiquer à messieurs les Archivistes de la Société la copie de ces documents.

M. le Président fait savoir que M. Buignet ne peut assister à la séance. Il est allé à Melun représenter la Société à la réunion des bureaux des Comices de Seine-et-Marne, chargée d'arrêter le programme du concours départemental qui aura lieu cette année dans l'arrondissement de Melun ; il rappelle à ce propos qu'il y a lieu de nommer deux jurés pour la visite des fermes. Sont désignés : MM. Pelletier (de Ferrières) et Moquet.

MM. Gatellier et Bénard présentent pour faire partie de la Société M. Offroy, cultivateur à La Forest, demeurant à Saâcy.

M. Le Roy présente, au nom de M. le docteur Le Roy, un ouvrage qu'il vient de faire paraître ; M. Burger est chargé de l'examiner.

M. l'abbé Denis donne lecture d'un rapport sur la première partie d'un travail très remarquable intitulé : *Antiquités et Monuments du département de l'Aisne*, par M. Édouard Fleury, président de la Société archéologique de Laon. M. le Président se propose d'adresser à M. Fleury, pour l'envoi de cet ouvrage, les remerciements de la Société.

M. Petit présente, au nom de la commission du concours de 1880, un rapport concluant à l'organisation d'un concours de machines à battre les grains et graines en y annexant les instruments propres au nettoyage et au triage des grains. M. Lucy combat l'idée de ce concours. « La culture n'est pas assez prospère, dit-il, pour l'engager à faire en ce moment dans son outillage des modifications toujours coûteuses. » M. le Président répond que, certainement, les souffrances de l'agriculture sont vives, mais que ce n'est pas une raison pour se décourager et cesser de poursuivre l'amélioration du matériel agricole. « Puisque nous n'avons pas cessé de payer nos cotisations et de toucher les subventions de l'Etat et du département, nous devons, dit-il, les employer comme par le passé à encourager ceux qui perfectionnent les instruments de culture, chacun étant juge d'apprécier le moment où il peut les appliquer et mettre les cultivateurs de notre arrondissement à même de voir fonctionner les meilleurs instruments, chacun d'eux restant libre de choisir le jour où il pourra introduire chez lui les machines perfectionnées qu'il a appris à connaître dans nos concours. »

La Société consultée décide qu'il y aura concours de machines à battre les grains et menues graines et d'instruments propres à les nettoyer et trier.

M. Gatellier, au nom de la commission, propose le classement suivant à adopter pour ce concours :

1° Machines à battre à vapeur vannant et criblant ;

2° Machines à battre à manège à 3 ou 4 chevaux, vannant et criblant ;

3° Machines à battre à 1 ou 2 chevaux et machines à bras ;

4° Machines à battre les petites graines ;

5° Appareils et procédés économisant la main-d'œuvre et rendant le travail moins pénible ;

6° Machines à nettoyer et cribler les graines.

M. Papillon dit que, dans la commission, on a émis l'idée d'admettre non-seulement les machines qui viendraient sur le lieu du concours, mais encore celles dans les fermes dont les constructeurs demanderaient la visite ; il fait observer qu'il y a certains perfectionnements dans le montage et la simplification

du service qu'il serait difficile aux constructeurs de reproduire sur un champ de concours. M. Gatellier répond que la plupart des systèmes adaptés aux machines fixes peuvent s'appliquer également aux machines roulantes ; que, d'ailleurs, avec quelques frais supplémentaires, les constructeurs peuvent, comme ils le font souvent, monter des machines fixes sur le lieu du concours. La proposition de M. Papillon n'est pas adoptée.

La commission s'est également occupée de savoir s'il y avait lieu de continuer le système inauguré l'an passé, consistant en primes de vente, ou s'il valait mieux donner des médailles et primes en argent ; elle a été d'avis de revenir à ce dernier système, du moins en ce qui concerne le concours de 1880

Les conclusions de la commission sont adoptées, et il est décidé que la commission présentera à la prochaine séance un projet de répartition des récompenses entre les diverses catégories d'instruments.

M. Le Roy demande à la Société de voter les fonds nécessaires pour affranchir les bulletins de nos annales destinés aux bibliothèques des communes de l'arrondissement, et qui n'ont pu y être déposés directement. Adopté.

M. le Président dit que la commission du concours a également, sur sa proposition, approuvé le projet d'un concours dont les primes seraient décernées en 1881 quand le concours départemental se tiendra dans l'arrondissement de Meaux, et qui aurait pour objet de récompenser les cultivateurs dont les fumiers seraient traités, quant à la préparation et à la conservation, avec le plus de soin et d'intelligence.

Les concurrents seraient répartis en trois catégories :

1° Grande culture comprenant les exploitations au-dessus de 100 hectares ;

2° Moyenne culture comprenant les exploitations de 30 à 100 hectares ;

3° Petite culture comprenant les exploitations au-dessous de 15 hectares.

Les concurrents seraient admis à se faire inscrire jusqu'au mois d'octobre prochain.

Ces propositions sont adoptées. Les récompenses à décerner seront fixées à la prochaine séance.

M. Antoine Petit rend compte des travaux de la commission d'enquête sur la situation de l'agriculture. Il dit qu'elle s'est surtout occupée de répondre au questionnaire de la Société des Agriculteurs de France. Il pense que l'on pourrait avoir des renseignements précieux en s'adressant d'une manière tout à fait générale aux marchands d'engrais et de bestiaux ; on pourrait également envoyer aux notaires un questionnaire sur la diminution de la valeur des propriétés, des fermages, des cessions.

M. le Président demande à la Société de donner à la commission le pouvoir de faire imprimer des questionnaires et de les envoyer à qui elle jugera convenable.

Cette proposition est adoptée.

M. Petit croit que la commission ferait bien également de répondre d'une manière générale aux accusations formulées contre la culture, soit en organisant des conférences, soit de toute autre façon. M. le Président répond que la question des conférences lui paraît très délicate, si l'on entend rester sur un terrain étranger à la politique. Il pense qu'il serait plus pratique de répandre les écrits qui mettent le mieux en lumière la situation actuelle de l'agriculture et les meilleurs moyens d'assurer sa prospérité.

M. Petit est invité à compléter le rapport qu'il a fait l'an passé pour qu'il soit imprimé à un grand nombre d'exemplaires.

Cette proposition est adoptée.

La Société décide également de prendre un abonnement à la *Gazette agricole*.

MM. l'abbé Denis et Buignet sont désignés pour représenter la Société à la réunion des délégués des Sociétés savantes.

La séance est levée à 4 heures.

PROCÈS-VERBAL

DE LA SÉANCE DU 3 AVRIL 1880.

Présidence de M. le comte de MOUSTIER, président.

La séance est ouverte à une heure et demie.

A l'occasion du procès-verbal de la dernière séance, M. Papillon demande que l'on insère la réponse qu'il eût faite dans la dernière séance à M. Gatellier s'il eût saisi les objections opposées par celui-ci à sa proposition tendant à ce que les machines à battre fixes pussent être visitées et primées dans les fermes. Il lui eût dit que ces machines ne pourraient être bien jugées dans un concours, parce que les appareils perfectionnés dont elles peuvent être pourvues ne sont pas applicables aux locomobiles. M. Gatellier répond que le seul inconvénient de faire concourir les machines à battre installées dans les fermes serait d'occasionner un déplacement très grand pour les membres du jury.

Après ces observations le procès-verbal est adopté.

M. Offroy, cultivateur à La Forest, commune de Saâcy, présenté à la dernière séance, est élu membre titulaire.

M. Antoine Petit donne ensuite lecture des propositions de la commission d'organisation du concours des machines à battre relativement aux récompenses à décerner. La commission demande que 4 médailles d'or, 7 d'argent, 13 de bronze, soient mises à la disposition du jury, qui en fera la répartition entre les différentes catégories d'instruments suivant le mérite de ceux-ci.

Quant aux primes, l'attribution en sera ainsi faite :

1re catégorie : machines à battre à vapeur, vannant et criblant ; trois primes de 300, 180 et 100 fr.

2e catégorie : machines à battre à manège de 3 et 4 chevaux, vannant et criblant ; trois primes de 200, 100 et 50 fr.

3e catégorie : machines à battre mues par 1 à 2 chevaux et machines à bras ; trois primes de 200, 100 et 50 fr.

4e catégorie : machines à battre les petits grains ; trois primes de 100, 50 et 30 fr.

5e catégorie : appareils et procédés économisant la main d'œuvre et rendant le travail moins pénible ; trois primes de 50, 30 et 20 fr.

6e catégorie : machines à nettoyer et à cribler les grains et graines ; trois primes de 50, 30 et 20 fr.

Après quelques observations de divers membres, ces propositions sont adoptées.

L'assemblée consultée décide que le concours aura lieu à Meaux dans la deuxième quinzaine de septembre. Il commencera un samedi et continuera s'il y a lieu le lendemain.

M. le Président fait observer qu'il y aura lieu d'approvisionner les machines à battre de gerbes de blé et que la location d'une tente sera nécessaire en cas de mauvais temps.

M. Antoine Petit met à la disposition de la Société une meule de 5,000 gerbes environ qui suffira largement à tous les besoins des exposants.

M. le Président remercie vivement M. Antoine Petit, dont l'extrême obligeance est une précieuse ressource pour toutes les expériences de la Société.

M. Buignet dit que la Société des Agriculteurs de France se proposait depuis l'année dernière d'organiser des expériences de machines à battre et qu'elle vient, préalablement, de voter l'acquisition d'appareils dynamométriques propres à constater très exactement la force appliquée à ces machines. M. le Président a écrit au Président de cette Société pour lui proposer qu'une commission des agriculteurs de France fasse au concours de Meaux une première application de ces instruments. Dans la dernière séance du conseil, séance à laquelle M. de Moustier n'a pu assister, cette lettre a été lue et M. Buignet dit que le conseil s'est montré disposé à s'entendre à cet égard avec la Société d'agriculture de Meaux.

M. le Président ajoute qu'il poursuivra ces négociations, mais qu'en tous les cas la Société doit se réserver la direction du concours qu'elle organise, et qui ne devra pas se confondre

avec celui que pourrait ouvrir la Société des agriculteurs de France.

Ces déclarations reçoivent l'approbation de l'assemblée.

M. Antoine Petit, au nom de la commission du concours, dit que dans sa dernière séance la Société a voté l'organisation d'un concours pour les soins les plus intelligents donnés à la confection et à la conservation des fumiers dans les fermes. Il ne restait qu'à déterminer la nature des récompenses qui seront décernées en 1881. La Société a admis trois catégories de concurrents :

Grande culture au-dessus de 100 hectares, moyenne de 15 à 100 hectares et petite au-dessous de 15 hectares ; la commission propose une médaille d'or et une médaille d'argent pour chaque catégorie. Les déclarations devront être faites avant le 1er octobre 1880, et les récompenses seront décernées lors du concours départemental qui aura lieu dans l'arrondissement de Meaux en 1881.

M. Papillon demande qu'une prime d'argent soit ajoutée aux médailles. Cette proposition n'est pas adoptée.

M. de Lignières, dans le but de rendre plus facile le paiement annuel des cotisations, propose de décider que les membres auront la faculté de se libérer moyennant une somme déterminée une fois donnée.

M. le Président fait observer que ce mode de paiement, en usage dans certaines sociétés reconnues d'utilité publique ne semble pas pouvoir être adopté dans une société comme la nôtre ; la question toutefois sera étudiée par la commission des finances.

M. de Lignières propose, à l'occasion des prix de moralité décernés aux anciens serviteurs lors du concours départemental, de constituer en faveur du lauréat du premier prix une rente analogue au prix Viellot.

M. le Président fait observer qu'il y aurait, selon lui, un inconvénient sérieux pour la Société à prendre des engagements pour plusieurs années consécutives, l'état de ses finances dépendant du nombre toujours variable de ses membres et des subventions annuelles qu'elle reçoit.

Après différentes observations de MM. Ducrocq et Gatellier, cette proposition est renvoyée à la commission des finances.

M. Gatellier est désigné pour recevoir les échantillons d'engrais des membres de la Société qui désirent faire analyser à la station agronomique de Melun les engrais de commerce acquis par eux et dont la composition serait l'objet de doute de leur part. Ces échantillons devront être pris selon les conditions prescrites et adressées franco de port à M. Gatellier, à La Ferté-sous-Jouarre.

M. Baudinot dépose sur le bureau pour être placée dans les archives la copie d'une délibération du conseil municipal de Meaux du 12 février 1841, concernant la jouissance accordée à la Société de la salle où elle tient ses séances.

M. le Président donne ensuite lecture d'une lettre circulaire de M. Estancelin, président du Comice de Dieppe, adressée à tous les comices et sociétés d'agriculture de la France. Cette lettre rappelle que l'année dernière 300 comices et sociétés représentant 67 départements ont adhéré à la délibération prise à Paris pour la défense des intérêts agricoles, et qu'il y a lieu aujourd'hui que les demandes formulées alors n'ont pas été accueillies par la Chambre des Députés lorsqu'elle a voté les tarifs de douane, de rechercher s'il n'y a pas des compensations à réclamer sous forme de réduction des impôts qui grèvent le plus lourdement l'agriculture.

Il invite les présidents des sociétés d'agriculture et des comices à s'assembler dans ce but en réunion privée à Paris, le 3 mai prochain.

L'assemblée consultée invite son président à la représenter à cette réunion.

M. Buignet donne ensuite quelques renseignements sur le résumé de l'enquête ouverte par la Société des Agriculteurs de France sur la situation actuelle de l'agriculture. Le conseil a dépouillé 600 réponses provenant de 77 départements. Il ressort de ce travail que les plaintes sont générales dans toutes la France de la part de la grande, et surtout de la moyenne et petite culture, à l'exception de quelques départements, tels que l'Allier, la Manche, la Nièvre, pays d'herbages et d'élevage. Les départements les plus atteints sont ceux du Nord-Est,

ainsi que l'Aisne, la Somme, l'Oise. On estime généralement la baisse de la propriété foncière de 25 à 30 0/0.

M. Ducrocq dépose sur le bureau quelques exemplaires d'une brochure sur les opérations de la Banque de France et donne des détails sur le fonctionnement de la succursale établie à Meaux, et notamment sur les prêts sur titres, qu'il lui semble utile de faire connaître. En effet, par ces temps de crise, beaucoup de cultivateurs sont souvent forcés d'avoir recours au crédit et s'adressent à des intermédiaires qui exigent une commission plus ou moins forte. En ce moment la Banque fait des avances à 3 0/0 par an pour 90 jours sur des titres assurés, tels que rentes sur l'Etat, actions et obligations de chemins de fer des grandes lignes, du Crédit Foncier, emprunts de villes, etc. C'est le mode de crédit le plus prompt et le plus facile, car il est probable que tous les projets de crédit à l'agriculture élaborés depuis quelque temps ne pourront jamais établir un crédit sans un gage sérieux.

M. le Président dépose sur le bureau une circulaire de M. le ministre de l'instruction publique demandant quelques renseignements sur les monuments mégalithiques du département. M. l'abbé Denis est chargé d'y répondre.

M. le Président donne lecture d'une circulaire du comité central de pétitionnement des régions agricoles de l'Est relativement aux mesures à prendre pour conjurer la crise agricole.

Il est répondu que l'année dernière les agriculteurs de l'arrondissement de Meaux ont rédigé et signé leur pétition dans une réunion privée tenue à Meaux.

La séance est levée à 3 heures et demie.

PROCÈS-VERBAL

DE LA SÉANCE DU 1er MAI 1880

Présidence de M. le comte DE MOUSTIER, président.

La séance est ouverte à une heure et demie.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. Le Roy père donne lecture de quelques extraits d'une notice publiée par la Société protectrice des animaux « *sur les attelages et les charretiers* », qu'il fait suivre de conseils judicieux donnés sous une forme humoristique et attrayante au sujet des soins qu'exige la conduite des attelages et du peu de patience et de raisonnement dont font preuve trop souvent ceux qui sont chargés de diriger les animaux.

La Société décide que la notice de la Société protectrice des animaux sera insérée dans les annales à la suite du rapport de M. Le Roy, afin, en le complétant, de répandre autant que possible des conseils vraiment utiles.

MM. Gatellier et Bénard présentent comme membre titulaire M. Alfred Debains, ingénieur civil, constructeur d'appareils de labourage à vapeur à Meaux.

M. le Président annonce qu'il a reçu deux déclarations pour le concours du blé, MM. Guilloux, au Pin, et Réaume, de Saint-Soupplets.

Sont désignés pour faire partie du jury au concours départemental de Courquetaine, en juin prochain, pour le labourage, MM. Bourjot, de Meaux, et Farde, de Jossigny, pour les instruments, MM. Vavasseur et Gaillard.

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. le Sous-Préfet de Meaux l'informant qu'une somme de 400 francs a été allouée à la Société par le Conseil général. Des remerciements sont votés.

M. Olivier Lecq, de Tampleuve (Nord), adresse à la Société un sac de 3 kilogr. d'un haricot oléagineux, la Soya hispada, originaire des Indes et importé en Autriche depuis quelques années. C'est, paraît-il, un fourrage excellent et très recherché pour tous les animaux ; sa culture est facile, il se sème du 15 avril au 15 mai, sa tige atteint 1 mètre, il donne de 25 à 30 hectolitres à l'hectare.

Des remerciements sont adressés à M. Olivier Lecq et les graines sont partagées entre les membres présents.

M. Antoine Petit donne ensuite lecture de son rapport sur la situation de l'agriculture dans l'arrondissement de Meaux.

Enumérant les nombreuses causes qui depuis trois ans ont amené la crise agricole, la rareté et le renchérissement de la main d'œuvre, l'augmentation des loyers et des charges publiques, et en même temps la dépréciation de tous les produits agricoles et l'importation toujours croissante de l'étranger, M. Antoine Petit conclut en demandant en faveur de l'agriculture des droits compensateurs de 10 0/0 de la valeur sur les produits agricoles étrangers.

M. le Président consulte la Société pour savoir s'il y a lieu d'adopter les conclusions de M. Antoine Petit et de les adresser au Sénat, qui doit discuter les tarifs de douane dans quelques jours.

M. Papillon objecte que l'année dernière la Société a déjà émis un vœu semblable et qu'il ne voit pas la nécessité de le renouveler aujourd'hui.

M. Gatellier déclare qu'il ne saurait pour sa part s'associer aux termes de la conclusion de M. Antoine Petit. Il propose de demander :

Egalité devant la douane de l'agriculture et de l'industrie, soit que cette égalité se fasse par le libre échange complet à l'extérieur et à l'intérieur, c'est-à-dire soit par la suppression des douanes et des octrois, soit par un droit fiscal uniforme sur tous les produits, en un mot égalité soit dans la protection soit dans la liberté.

M. de Moustier dit que, selon lui, demander l'égalité dans le libre échange c'est, en présence des circonstances imprévues qui viennent de surgir, exposer, par respect pour un principe

contestable, l'agriculture et l'industrie à de grandes souffrances ; toutes deux peuvent avoir besoin de protection, toutes deux ont intérêt à ce que l'une des deux ne soit pas sacrifiée. Pour l'agriculture, de plus, c'est se leurrer d'une vaine espérance, car il est évident que l'industrie continuera à être protégée, il faut donc demander hautement à être protégé comme elle. Il approuve les conclusions de M. Antoine Petit.

Après plusieurs observations de MM. Antoine Petit, Papillon et Gatellier, les conclusions du rapport sont adoptées.

M. le Président donne ensuite lecture d'un questionnaire adressé par M. le ministre de l'Agriculture au sujet des dégâts causés par les gelées extraordinaires de l'hiver aux arbres et aux céréales.

Il est répondu immédiatement à ce questionnaire.

A 3 heures et demie la séance est levée.

PROCÈS-VERBAL

DE LA SÉANCE DU 5 JUIN 1880

Présidence de M. le comte de Moustier, président.

La séance est ouverte à une heure et demie.

En l'absence du secrétaire et du secrétaire-adjoint, M. Gatellier est prié de remplir les fonctions de secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Il est donné lecture d'une lettre de M. Le Roy s'excusant de ne pouvoir assister à la séance à cause de la mort de son fils, le docteur Le Roy, ancien membre de la Société.

M. le Président, avec l'assentiment de tous les membres présents, exprime sa profonde sympathie en présence du malheur qui frappe M. Le Roy.

Il donne lecture d'une note que M. Le Roy lui a transmise, relative au *Soja* et non *Soya*, dont les graines ont été distribuées à la dernière séance.

M. le Président rappelle que le concours départemental qui a eu lieu cette année dans l'arrondissement de Melun, se tiendra demain 6 juin, à la ferme de Courquetaine, canton de Tournan, chez M. Hardon, et il engage spécialement à y assister les membres désignés par la Société comme jurés pour les concours de labourage et de faucheuses.

Il est donné lecture d'une communication de la Société d'agriculture de Melun indiquant que, pendant la période du concours régional, il se tiendra à Melun, du 17 au 20 juin, un congrès où seront traitées diverses questions intéressant l'agriculture et engageant les membres de notre Société à représenter à ce congrès la Société d'agriculture de Meaux.

M. le Président invite ses collègues à répondre à cet appel.

M. Debains, présenté à la dernière séance par MM. Gatellier et Bénard, est élu membre titulaire.

M. Offroy offre à la Société un volume publié par lui et contenant des tableaux pour la conversion des mesures agraires. Des remerciements lui sont adressés et M. Papillon est chargé de rendre compte de cet ouvrage.

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. le ministre de l'Agriculture demandant la nomination d'un délégué au concours régional de Melun, chargé de représenter notre Société à la réunion qui aura lieu à la fin du concours, à Melun, pour régler certaines questions relatives au concours régional de 1881.

M. Buignet est nommé délégué et chargé en même temps de rédiger, pour notre Société, un rapport sur l'ensemble du concours régional.

M. Papillon, sur l'invitation de M. le Président, veut bien se charger de présenter un rapport spécial sur certaines catégories des instruments et machines produits dans ce même concours.

M. Estancelin prie le Président et le Bureau de la Société de s'associer par pétitionnement aux vœux déjà émis relatifs au tarif douanier pour être transmis au Sénat.

M. le Président est autorisé à signer, au nom de la Société, le vœu voté le 4 mai dernier par la réunion des présidents des Comices et à le transmettre à M. Estancelin.

M. Gatellier donne lecture, au nom de la commission nommée pour prévenir la fraude dans le commerce des engrais, du projet d'instructions destinées à éclairer les cultivateurs sur la valeur des engrais et leurs conditions de vente, et sur les précautions à prendre pour les prises d'échantillons d'engrais à faire analyser.

Après l'échange de quelques observations, il est décidé que ce rapport sera imprimé et envoyé à tous les membres de la Société.

M. Burger rend compte d'un livre intitulé : *La Cascade de Chamarel*, offert à la Société par M. le docteur Le Roy, œuvre d'imagination consacrée au fond à la discussion de quelques questions philosophiques. M. Burger met en relief les qualités dont l'auteur a fait preuve dans cet ouvrage, il adhère à quelques-unes de ses idées, mais réfute en même temps plu-

sieurs des théories préconisées par lui et, en particulier, il établit très fortement l'importance de l'éducation, de l'éducation religieuse, à laquelle l'instruction pure et simple ne saurait suppléer. L'assemblée exprime sa satisfaction à M. Burger pour ce rapport, dont elle a entendu la lecture avec intérêt, et en même temps les regrets que lui inspire la perte si inopinée de l'auteur de *La Cascade de Chamarel.*

A 3 heures et demie la séance est levée.

PROCÈS-VERBAL

DE LA SÉANCE DU 3 JUILLET 1880

Présidence de M. le comte de Moustier, président.

A 1 heure et demie un certain nombre de membres de la Société se réunissent au champ d'expériences.

L'assolement se compose cette année de trois cultures : 1° Blé ; 2° Pommes de terre ; 3° Sainfoin.

Pour le blé et les pommes de terre, il se présente le fait remarquable déjà constaté les années précédentes ; faiblesse de récolte répondant à la suppression ou à la diminution de l'azote. Dens les carrés privés d'azote la récolte de blé est aussi nulle que là où il n'y a aucun engrais. Il en est de même pour les pommes de terre qui, à défaut d'engrais azoté, ont une teinte jaune remarquable. Pour le sainfoin, au contraire, l'absence ou la présence de l'azote semblent indifférentes. Ce qui paraît indiquer que cette plante, comme toutes les légumineuses, ne tire pas son azote du sol, puisqu'à la Varenne tout indique que le sol en est dépourvu.

La suppression des autres éléments, tels que : acide phosphorique, potasse et chaux, ne produit aucun effet sensible pour aucune des plantes cultivées cette année, et ce résultat est le même que pour les années précédentes.

Dans le blé, les carrés pourvus de fumier de terme sont inférieurs aux carrés qui ont reçu des engrais chimiques contenant de l'azote. Pour le sainfoin, c'est plutôt l'effet contraire qui se produit.

M. le Président fait remarquer que l'adjonction d'un champ d'expériences en terre forte à celui de la Varenne composé de sable est urgente pour arriver à des résultats complets par des expériences comparatives.

A trois heures, la Société se réunit à l'Hôtel-de-Ville.

Il est donné lecture du procès-verbal de la dernière séance.

MM. Bourjot et Gatellier présentent quelques observations au sujet du rapport lu dans cette séance relatif à un livre offert à la Société par M. le docteur Le Roy. Ils regrettent que la discussion de questions religieuses ait été abordée dans ce rapport. M. le Président dit que les rapporteurs au sein de la Société, ont toujours joui d'une entière liberté pour apprécier les opinions contenues dans les ouvrages dont on les chargeait de rendre compte ; et que M. Burger a usé de cette liberté avec modération, qu'il a été applaudi et qu'aucune voix ne s'est élevée pour le contredire. Il ajoute que, pour éviter à l'avenir toute cause de division, il lui semble sage de s'en tenir à des remerciements envers les auteurs qui feront désormais hommage à la Société d'ouvrages autres que ceux relatifs à l'agriculture, ceux-ci devant seuls être l'objet d'un compte-rendu détaillé.

M. Cormier, ingénieur industriel à Meaux, est présenté par MM. Bernard, ingénieur des ponts-et-chaussées, et Gatellier, MM. Drouyn de Lhuys et Antheaume, d'Esbly, envoient leur démission.

M. le Président exprime les regrets qu'ont éprouvés ses collègues et lui en apprenant la mort prématuré de M. Gustave Theurey, qui avait toujours témoigné beaucoup d'attachement et de zèle pour la Société.

Lecture est donnée d'une lettre de M. le Sous-Préfet, annonçant l'attribution d'une somme de 700 francs faite à la Société par M. le Ministre de l'Agriculture. Des remercîments sont votés.

M. le Président annonce que, sur sa demande, la Société des Agriculteurs de France accorde deux médailles d'argent, grand module, pour le concours spécial de machines à battre et délègue MM. le comte de Moustier, Marc de Haut, le baron d'Avène, P. Ballard, le vicomte de Bonneuil pour la représenter.

Au concours, M. le Président est invité à se faire l'interprète de la gratitude de la Société.

M. Gatellier exprime le vœu que la Société des Agriculteurs

de France veuille bien mettre à la disposition de notre Société ses instruments dynamométriques, pour l'essai des machines.

M. Buignet pense que la Société des Agriculteurs de France accueillera favorablement ce vœu.

M. Lucy, en l'absence de M. Antoine Petit, signale le bon effet qu'il a obtenu des moyettes pour sécher sa récolte de trèfle. M. le Président dit qu'il priera M. Petit d'expliquer son procédé, à la prochaine séance.

M. Bourjot ajoute qu'il a vu aussi des luzernes très bien conservées par ce procédé dans la plaine de Lizy.

La Société consultée décide que des récompenses seront accordées lors du concours départemental de 1881, aux serviteurs et ouvriers des fermes comptant les plus longs et meilleurs services. M. le Président engage ses collègues à préparer leurs déclarations et à réunir les documents à l'appui.

M. Papillon expose que le jury chargé de désigner le cultivateur auquel sera attribuée la médaille d'or pour la meilleure culture du blé, ne croit pas devoir demander à la Société de décerner en 1880 cette récompense à cause du nombre trop restreint des concurrents.

M. Buignet donne ensuite lecture d'un rapport sur le concours départemental de Seine-et-Marne qui se tenait cette année chez M. Hardon, à Courquetaine. Deux concurrents seulement s'étaient présentés pour le prix d'honneur départemental, qui n'a pas été décerné. M. Buignet s'étonne que l'arrondissement de Melun ait été si pauvre en candidats ; il espère que celui de Meaux, qui doit être l'année prochaine le siège du concours, sera plus heureux. Le rapporteur signale les belles étables de M. Hardon, peuplées de 60 vaches normandes dont le lait est vendu 70 centimes le litre à Paris, et, parmi les instruments exposés, le chariot à meulons inventé par M. Couteau, destiné à confectionner et transporter rapidement les meules de fourrages.

Au concours régional de Melun, poursuit M. Buignet, tous les agriculteurs du nord de la France s'étaient donné rendez-vous. Au congrès agricole, organisé par les soins de la Société d'Agriculture de Melun, et qui a duré trois jours, on a traité diverses questions intéressant la police sanitaire du bétail, le

dégrèvement des sucres, etc... L'exposition des bêtes bovines comptait 47 taureaux et 171 vaches de races flamande, normande, etc... Les moutons, surtout ceux du département de l'Aisne, étaient nombreux et remarquables, l'ensemble des produits agricoles faible et peu intéressant. Les machines et instruments comptaient 1,600 numéros. Parmi les nouveautés on remarquait la charrue à vapeur de notre collègue M. Debains, et la lieuse indépendante de M. Dudouy, qui paraît destinée à un grand avenir. La prime d'honneur a été décernée à M. Boucher, fermier à Preuilly, arrondissement de Provins, le prix cultural de la première catégorie à M. Nicolas, propriétaire du domaine d'Arcy près Chaumes ; de plus un objet d'art a été décernée à M. Paul Aubergé, pour bonnes cultures en lignes et excellente installation de distillerie, une médaille d'or, grand module, à M. Jarry, à Saint-Jean-les deux-Jumeaux, pour une remarquable vacherie et une importante fabrication de fromages de Brie, et une médaille d'or à M. Houdard, à Thorigny, pour la culture améliorée de la vigne avec des instruments attelés.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour la séance est levée à 4 heures.

PROCÈS-VERBAL

DE LA SÉANCE DU 7 AOUT 1880

Présidence de M. le comte de Moustier, président.

La séance est ouverte à une heure et demie.

Le procès-verbal de la séance de juillet est adopté.

M. le Président annonce à la Société que, depuis sa dernière séance, elle a eu le malheur de perdre trois de ses membres, MM. Clain père, Rabourdin et Mouton. Il rappelle les services rendus par eux à l'agriculture ; l'assiduité de M. Clain, malgré son grand âge, aux séances mensuelles et le zèle qu'il apportait à la surveillance du champ d'expériences. Il parle du travail remarquable sur les baux à ferme dont était l'auteur M. Rabourdin, si expérimenté dans les choses de l'agriculture et si empressé à se rendre utile. L'assemblée entière témoigne qu'elle s'associe à ces éloges et à ces regrets.

M. le Président donne lecture des lettres par lesquelles donnent leur démission. M, Mouton fils, qui quitte la culture, et M. Lamiche, d'Ussy, qui a cessé d'habiter le département. M. Lamiche ayant fait partie de la Société pendant plus de 20 ans et remplissant les conditions voulues par le règlement, est nommé membre honoraire.

M. Cormier, ingénieur industriel à Meaux, présenté à la dernière séance, est élu membre titulaire.

MM. Ducrocq et Pérard présentent pour faire partie de la Société comme membre titulaire M. le marquis de Morsang, propriétaire à Jossigny.

MM. Gatellier et Boucher, d'Ussy, présentent M. Lamiche fils, d'Ussy.

M. Ducrocq dépose sur le bureau au nom de M. de Morsang,

un échantillon d'engrais et une note explicative ; M. le Président met cet échantillon à la disposition de ceux des membres de la Société qui voudront en faire d'essai.

Une médaille de vermeil est votée pour le concours d'Orphéons qui doit avoir lieu à Meaux, le 29 courant.

M. le Président annonce à la Société que M. le Maire de Meaux a mis à sa disposition la place Lafayette pour le concours de machines à battre. Il consulte l'assemblée sur la date à fixer pour ce concours. Il est décidé qu'il commencera le samedi 13 septembre pour être continué le lendemain, s'il y a lieu.

M. Papillon donne lecture d'un rapport sur les machines d'intérieur de fermes exposées au concours régional de Melun; il a pu constater que peu d'améliorations avaient été réalisées depuis l'Exposition universelle.

Il rend compte ensuite du livre publié par M. Offroy, sous le titre : *Tarif des mesures agraires*. Il lui semblerait plus juste de donner pour titre à ce travail, dont les cultivateurs qui veulent s'épargner la peine de calculs souvent compliqués, pourront tirer bon parti, *table de conversion des mesures agraires*. Il a pour but en effet d'établir les rapports existant entre les mesures légales et les anciennes mesures locales.

M. Gatellier donne lecture d'un rapport sur le concours de moissonneuses-lieuses et lieuses indépendantes organisé récemment à Eprunes par la Société d'agriculture de Melun. Il signale des perfectionnements réalisés depuis le concours de Chaillouet en 1870; la lieuse indépendante, bien que susceptible encore d'utiles modifications, lui semble appelée à rendre de grands services.

M. le comte de Moustier place sur le bureau des fragments d'écorce de peuplier portant des œufs du bombyx du saule, ceux déposés sur les mêmes arbres au mois de juillet 1879 ont résisté à la rigueur de l'hiver et, aux mois de mai et juin, des myriades de chenilles ont, sur certains points, entre la Chapelle et Coulommiers par exemple, dévoré les feuilles des peupliers plantés sur les routes nationales et le long des chemins. Il serait désirable que l'administration et les particuliers fissent

avant le printemps écraser tous les paquets d'œufs qui sont susceptibles d'être atteints.

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. Cornillier qui, devant quitter Meaux, résigne ses fonctions d'employé aux écritures de la Société. L'assemblée s'associe aux regrets exprimés par M. le Président et reconnaissant avec lui les bons services de M. Cornillier, lui vote une gratification de 100 francs. Le bureau est chargé de lui désigner son successeur.

La séance est levée à 4 heures.

PROCÈS-VERBAL

DE LA SÉANCE DU 4 SEPTEMBRE 1880.

Présidence de M. le comte de Moustier, président.

La séance est ouverte à une heure et demie.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Président se fait l'interprète des vifs regrets de ses collègues au sujet de la mort de M. Jules Plicque, de Villenoy, membre de la Société depuis 1864, et qui avait donné souvent des preuves de son zèle, spécialement dans le concours de semoirs et dans celui d'instruments pour la culture de la betterave qui eut lieu sur ses terres à Villenoy, en 1872 et 1873.

M. le Président lit une lettre de M. Buignet qui, étant indisposé, ne peut assister à la séance.

M. le Ministre de l'agriculture a envoyé à la Société les tableaux de la statistique de la récolte de 1879, qui sont déposés sur le bureau.

M. le président donne lecture de la réponse faite par M. Raoul Duval, président de la section du génie rural de la Société des Agriculteurs de France, à la lettre par laquelle il avait demandé que cette Société mit ses appareils dynamométriques à la disposition de la Société d'Agriculture de Meaux pour le concours du 18 septembre.

M. Raoul Duval dit que ces appareils n'ont pas encore été livrés à la Société des Agriculteurs de France, et qu'il craint qu'elle n'en puisse pas disposer avant le 20 septembre.

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. Antoine Petit, absent pour quelques semaines. Il maintient son offre obligeante de fournir le blé nécessaire pour le fonctionnement des machines le 18 septembre, et demande seulement que des mesures soient prises pour mettre ce blé à l'abri des intempéries. Sur la proposition de M. Lucy, il est décidé qu'une voiture contenant 200 gerbes de blé sera mise à la disposition de chaque concurrent, que chaque constructeur devra lier la paille

aussitôt qu'elle sera battue et que chaque voiture sera munie d'une bâche imperméable.

Sont nommés commissaires pour la réception des machines et l'organisation du concours : MM. Lucy, Bourjot, Labouré, Renard, Aubry de Meaux, Lefèvre, de Lignières, Droz, Moquet, Duvoir.

Sont nommés membres du jury du concours : MM. le baron d'Avène, Bernard, ingénieur, Cormier, Bénard, Gatellier, Debains, Papillon, Herbert, Lavaux, Aubry de Chalifert, Pelletier, Paul Proffit, Vavasseur et Quilliard.

L'assemblée consultée décide que le banquet annuel aura lieu le samedi 18, à 6 heures du soir.

Sont désignés pour organiser le banquet, MM. Droz, de Lignières et Labouré.

M. le marquis de Morsang, propriétaire à Jossigny, et M. Lamiche fils, cultivateur à Ussy, présentés à la dernière séance, sont élus membres titulaires.

M. le Président expose à la Société que la consommation du fromage de Brie est peu répandue en dehors de Paris ; et qu'il est même difficile de s'en procurer dans des villes peu éloignées cependant des marchés du département de Seine-et-Marne. On y consomme habituellement d'autres fromages. Il demande à ses collègues s'ils ne pensent pas qu'il y aurait lieu de former un syndicat entre les principaux producteurs de fromage de Brie pour faire face aux frais d'une campagne, ayant pour but de le faire connaître, d'en introduire l'usage partout où il est facile de le transporter rapidement et d'étudier les moyens de le conserver et de l'emballer de manière à le rendre susceptible de supporter d'assez grands voyages. Il faut faire de grands efforts pour élargir notre marché, car la fabrication du fromage est dans plusieurs de nos cantons la plus avantageuse des industries agricoles.

L'examen de cette question est renvoyée à une séance ultérieure.

M. Offroy fait hommage à la Société de plusieurs exemplaires de son tarif usuel pour la conversion des mesures agraires. M. le Président l'en remercie.

La séance est levée à 3 heures et demie.

PROCÈS-VERBAL

DE LA SÉANCE DU 2 OCTOBRE 1880.

Présidence de M. le comte DE MOUSTIER, président.

La séance est ouverte à 1 heure et demie.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. Buignet, qui s'excuse sur le mauvais état de sa santé de ne pas assister à la séance ; tous les membres présents témoignent de leur sympathie pour le zélé vice-président éprouvé par une indisposition prolongée.

MM. le comte de Moustier et Bénard présentent M. Maugis, juge au Tribunal de la Seine, propriétaire à Chalifert.

M. le Président informe la Société que la Société des Agriculteurs de France doit, comme l'an passé, convoquer, vers la fin de l'année, les délégués des Associations agricoles qui lui sont affiliées, pour tenir une séance où sera préparé le programme de la session de 1881. MM. Lavaux et Gatellier sont désignés pour remplir cette mission.

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. le Maire de Meaux informant la Société que l'Administration municipale a pris à sa charge les frais de réparation de la place Lafayette à la suite du concours de machines à battre. Des remerciements sont votés.

M. Cormier, rapporteur du jury, donne lecture de son rapport sur le concours des machines à battre.

L'assemblée entend cette lecture avec un vif intérêt, et M. le Rapporteur reçoit des félicitations de ses collègues.

M. Gatellier donne ensuite quelques renseignements sur les expériences des machines à battre organisées par la Société des Agriculteurs de France à la ferme de Vincennes. Six machines, dont cinq étrangères et une française, ont été soumises

aux instruments dynamométriques afin de constater d'une manière certaine la force motrice employée; les expériences devant durer un certain laps de temps, M. Gatellier promet d'en faire un rapport spécial quand elles seront terminées.

M. le Président annonce à la Société qu'il n'a été déposé jusqu'à ce jour qu'une seule inscription pour le concours de traitement des fumiers de ferme, et demande la prolongation des délais pour l'inscription des concurrents jusqu'au 1er février 1881. Adopté. Il ajoute que le concours départemental se tiendra en 1881 dans l'arrondissement de Meaux. Il invite ceux de ses collègues qui dirigent les principales exploitations agricoles de l'arrondissement à ne pas hésiter à se mettre sur les rangs pour l'obtention du prix d'honneur départemental.

M. le Trésorier donne connaissance des dépenses du concours de machines à battre, qui sont restées au-dessous du crédit inscrit au budget.

M. le marquis de Morsang dépose sur le bureau un échantillon d'engrais composé de sang solidifié. Grâce à un réactif de son invention, M. de Morsang affirme que la séparation des matières animales et minérales contenues dans les vidanges, les purins, les vinasses, s'accomplit presque instantanément; quand ces matières sont quelque peu ressuyées, elles sont mélangées avec de la chaux et constituent alors un excellent engrais à un prix modique. Son réactif coûte 6 fr. par 100 kil., et il en faut 50 gr. par litre de matière.

M. Debains fait observer que ce procédé peut être employé avec succès pour les matières riches, telles que le sang, etc., mais ne saurait être économique pour les liquides très étendus d'eau, telles que les purins et les eaux vannes.

Deux échantillons de ce réactif sont remis à MM. le baron d'Avène et Gatellier, invités à en faire l'expérimentation.

La séance est levée à 3 heures et demie.

PROCÈS-VERBAL

DE LA SÉANCE DU 4 DÉCEMBRE 1880

Présidence de M. Ducrocq, vice-président.

La séance est ouverte à une heure et demie.

Le procès-verbal de la séance de novembre est lu et adopté.

Un membre demande que les comptes rendus des séances de la Société soient imprimés le plus promptement possible dans les journaux de la localité, un autre observe qu'au contraire on ne devrait jamais les livrer à l'impression avant leur adoption. En présence de ces opinions contraires, la question sera portée à l'ordre du jour de la prochaine séance.

M. le Président demande l'avis des personnes présentes sur la fixation du jour de la réunion de janvier ; le premier samedi tombant le 1er janvier, il est décidé que la séance est reculée au samedi 8.

Dépouillant la correspondance, M. Ducrocq donne connaissance :

D'une lettre de M. le comte de Moustier qui, encore en voyage, s'excuse de ne pouvoir assister à la séance.

D'une lettre du président de la Société des agriculteurs de France, qui demande la nomination de délégués pour assister aux séances du conseil des 22 et 23 décembre. Sont désignés : MM. Gatellier, A. Petit et Bénard.

D'une lettre du président de la Société d'agriculture de Bucharest, dans laquelle il annonce la fondation d'une Société d'agriculture en Roumanie, dont le nombre des membres s'élève à 715 ; il donne quelques détails sur son organisation et demande qu'on veuille bien lui adresser les statuts et les comptes rendus des travaux de notre Société, en échange de ceux de la Société de Bucharest. Adopté.

D'une lettre de M. Martin, d'Ermenonville, président du

Comice agricole de Senlis. Il fait savoir que l'administration des haras a l'intention d'établir au Plessis-Belleville une station d'étalons ; seulement, comme elle demande que l'on fournisse les locaux convenables, M. Martin pense que la Société d'agriculture de Meaux voudra bien partager les dépenses avec la Société de Senlis. L'assemblée approuve en principe cette demande, et pour se conformer au règlement, elle remet à la séance prochaine le vote des fonds nécessaires. M. de Lignières (Emile) est chargé de s'entendre avec M. Martin pour savoir exactement quelle sera la dépense.

D'une lettre de M. Santi, entrepositaire d'engrais à Bordeaux, qui, désirant fonder dans le Midi une ligue contre les falsificateurs d'engrais, nous prie de lui envoyer les statuts de celle que nous avons formée.

M. Ducrocq donne ensuite connaissance des pourparlers engagés pour la recherche d'une localité propre à la tenue du comice départemental ; on nous offre également à Mitry et à Lizy. Les offres de M. Tartier, à Mitry, étant antérieures à celles de M. Benoist, à Lizy, il est décidé que le concours départemental aura lieu à Mitry ; toutefois, il est pris bonne note de l'offre de M. Benoist. M. Ducrocq rend compte également des démarches qu'il a faites pour provoquer les demandes des concurrents à la prime d'honneur ; il espère qu'ils seront nombreux.

M. Gatellier parle du champ d'expériences et dit que le moment est arrivé de décider quelle culture sera suivie en 1881 ; il demande que la commission se réunisse avant la prochaine séance. M. Aubry, de Meaux, est désigné pour remplacer comme membre de cette commission M. Clain, décédé.

M. Gassend avait été chargé, par la Société, d'expériences à faire sur la solidification des matières organiques contenues dans les liquides, au moyen d'une poudre envoyée par son inventeur. Au lieu de faire ces expériences, M. Gassend s'est contenté de faire l'analyse de la poudre et, d'après cette analyse, a conclu *à priori* que cette matière ne pouvait avoir aucune utilité sérieuse. La Société, non suffisamment édifiée par cette manière de procéder, demande qu'avant de conclure à la non efficacité il soit fait des expériences réelles.

M. Borgnon rend compte d'une brochure de M. Offroy, intitulée : *Réflexions sur le tournis des jeunes agneaux et sur les remèdes à y apporter*. M. Borgnon conclut en regrettant de n'avoir trouvé dans cet opuscule rien de plus que ce que l'on sait depuis longtemps déjà.

M. Lavaux donne lecture d'un très intéressant rapport sur des expériences d'engrais chimiques faites dans une pièce de terre de 1 hectare 20 ares, qui n'a pas reçu de fumier de ferme depuis 1862 et qui est soumise au régime des engrais chimiques depuis 1864. Cette pièce est divisée en deux parcelles de 60 ares chacune, qui ont tout le temps porté alternativement des betteraves et du blé.

L'engrais employé est l'engrais Joulie C contenant : azote nitrique 4 kilos, acide phosphorique assimilable 5 kilos, acide phosphorique insoluble 1 kilo 50, potasse 14 kilos, chaux 19 kilos.

M. Rabourdin, présenté à la dernière séance, est admis comme membre titulaire.

MM. Ducrocq et Bénard présentent M. Mabille, cultivateur à Serris.

A 4 heures moins un quart la séance est levée.

CONCOURS

DE MACHINES A BATTRE, A NETTOYER ET A CRIBLER LES GRAINS ET GRAINES

Du 18 Septembre 1880.

Le concours de *machines à battre, à netto er et à cribler les grains et graines*, organisé par la *Société d'Agriculture et Comice de l'arrondissement de Meaux*, a eu lieu à Meaux, le 18 septembre, avec un complet succès. Bien que le mauvais temps des jours précédents eût découragé et fait reculer quelques-uns des concurrents inscrits, une vingtaine de machines, représentant les divers types, les divers systèmes, depuis les instruments à grand travail, mues par de puissantes machines à vapeur jusqu'à celles qu'un seul cheval met en mouvement, ont fonctionné de neuf heures du matin à cinq heures du soir. Le blé, mis généreusement pour ces expériences à la disposition de la Société d'agriculture par M. Antoine Petit, l'un de ses membres les plus distingués, était, comme longueur de paille et grosseur d'épi, un magnifique échantillon des produits de la dernière moisson.

La foule des cultivateurs attirés par ce concours a été grande toute la journée, et beaucoup d'affaires ont été traitées, tant avec les constructeurs des machines en concours qu'avec ceux qui exposaient des charrues, semoirs et autres instruments.

En résumé, belle et bonne journée, et beaucoup d'ordre, grâce aux bonnes dispositions prises par la commission d'organisation présidée par M. Lucy, cet octogénaire toujours vert, toujours actif, toujours disposé à prêter son concours à tout ce qui peut favoriser chez nous les progrès de l'agriculture.

Le jury, présidé par M. Lavaux (*), a consacré la journée entière avec un zèle au-dessus de tout éloge à l'examen des machines. A cinq heures seulement il a pu entrer en délibération ; la proclamation des lauréats a été faite à six heures et demie (nous en donnons plus loin le résultat), et immédiatement après, a eu lieu le banquet offert par la Société aux lauréats du concours. Les convives remplissaient la grande salle de l'hôtel de la Sirène. Au dessert, après une quête au profit des pauvres de Meaux, M. le comte de Moustier s'est levé et a porté le toast suivant.

Toast de M. le Comte DE MOUSTIER, *président de la Société d'agriculture.*

Messieurs,

J'ai l'honneur de porter la santé des lauréats du concours ; nous nous sommes réunis ici pour les fêter ; à eux notre premier toast !

Je n'ai certes pas besoin de vous dire en quelle estime nous devons tenir les inventeurs, les constructeurs, les importateurs des machines agricoles et des instruments de culture perfectionnés. Qui apprécie mieux que vous, mes chers collègues, la valeur des services que rendent ces hommes méritants, leurs droits à une place éminente au sein de la grande famille des agriculteurs ? N'est-ce pas notre Société qui, la première, a organisé ces concours spéciaux auxquels, depuis douze ans, vous consacrez avec succès la principale part de votre attention et de vos ressources ? Tous ceux qui se distinguent dans ces concours sont donc certains de trouver parmi nous un accueil cordial et empressé.

(*) Le jury était composé de MM. Lavaux, de Choisy-le-Temple, président ; Émile Gatellier, vice-président ; Cormier, secrétaire et rapporteur ; le baron d'Avène ; Bernard, ingénieur des ponts et chaussées ; Vavasseur, de Ferrières ; Papillon, Debains, Herbert ; Aubry, de Chalifert ; Pelletier, de Ferrières ; Quillard, Paul Proffit.

MM. Debains et Herbert n'ont pu assister aux délibérations.

Posséder le moyen de faire beaucoup d'ouvrage en peu de temps, c'est pour le cultivateur, comme pour l'industriel, avoir rencontré la pierre philosophale, car le temps, c'est de l'argent, comme le dit si justement un peuple bon juge en pareille matière. Réduire, grâce à l'emploi du semoir, la quantité de grain confiée à la terre, soustraire la récolte en la fauchant rapidement, aux menaces d'un ciel pluvieux, retirer d'un épi placé dans la machine à battre plus de froment qu'il n'en jaillissait sous le fléau, c'est encore s'enrichir, puisque la dépense faite pour l'acquisition de ces instruments est compensée de coutume dès la seconde ou troisième année par les bénéfices qu'ils procurent. Remuer profondément, pulvériser la terre, la purger de mauvaises herbes à l'aide de charrues, de herses, de rouleaux perfectionnés, de puissants extirpateurs, c'est la fertiliser à peu de frais, comparativement à ce qu'un pareil travail eût coûté il y a quelques vingt ans, si même il eût été possible avec les ressources limitées dont on disposait alors.

Il n'est pas un de vous, messieurs, qui n'ait reconnu qu'aujourd'hui, en présence de la concurrence intérieure et étrangère, de la mobilité des cours, des exigences coûteuses de la vie moderne, et surtout de la rareté, de la cherté de la main-d'œuvre, la culture routinière n'est plus rémunératrice, n'est plus possible. Il ne suffit pas, à l'heure présente, de conduire son exploitation *en bon père de famille*, suivant la vieille expression légale ; certes, les qualités représentées par cette formule sont toujours indispensables, mais il convient d'y joindre l'esprit d'observation ; à l'ordre dans la conduite, il faut l'ordre dans la gestion financière ; la force de la tradition doit fléchir à propos devant les résultats de l'étude et de l'expérience ; la prudence doit laisser place à un peu d'audace ; il faut, en un mot, faire de la culture progressive, et tout spécialement sous le rapport du matériel agricole.

Cela est tellement dans la force des choses, que la crise douloureuse dont nous commençons seulement à pressentir le terme ne semble pas avoir sensiblement ralenti la progression rapide que suivait depuis quelques années l'emploi des machines en agriculture.

Un des résultats les plus fâcheux de cette crise, celui qui

laissera les traces les plus difficiles à effacer, sera, si je ne me trompe, l'appauvrissement de notre sol, parce que bien des cultivateurs ont dû faire argent du bétail, laisser le troupeau se dégarnir et restreindre en même temps leurs achats d'engrais industriels.

Mais les économies, devenues nécessaires, ont rarement porté sur les instruments de culture. Chaque jour apparaissent des faucheuses, des moissonneuses, là où nous n'en avions pas encore rencontré. Cette année-ci même, le labourage à vapeur vient d'être inaugurée dans l'arrondissement de Meaux, au centre duquel notre nouveau collègue, M. Debains, installait dernièrement ses ateliers de construction. Nous saluons cordialement sa bienvenue ; plusieurs d'entre nous ont pu voir, il y a peu de jours, fonctionner sa charrue à vapeur sur le plateau de Coupvray, chez M. Jules Bénard, toujours prêt à entrer un des premiers dans la voie du progrès.

Il vous a fallu du courage, messieurs, pour marcher en avant à travers les difficultés qui depuis deux ans ont entravé nos pas.

Dans notre dernier banquet nous étions sous le poids de graves préoccupations, et je ne savais trop quelles consolations apporter à votre juste tristesse. Mais ne vous semble-t-il pas que notre horizon, je parle de l'horizon agricole, paraît enfin s'éclaircir.

Au commencement de ce mois la souveraine de la Grande-Bretagne, prorogeant le parlement, rendait grâces au Tout-Puissant pour la récolte abondante qui promet au Royaume-Uni la reprise des affaires. Nous aussi, nous devons éprouver les mêmes sentiments et nous réjouir des résultats de la dernière moisson.

Mais nos espérances ne peuvent devenir sécurité que si les autres circonstances auxquelles les agriculteurs attribuent leurs souffrances cessent, à l'exemple des saisons, de leur être contraires.

Eh bien ! à cet égard, quelques heureux symptômes se produisent. Si, malgré les dispositions favorables manifestées par la commission du Sénat, nous sommes loin de pouvoir compter sur un tarif des droits de douane conforme aux vœux formulés

par notre Société, du moins le gouvernement et les Chambres sont entrés dans la voie des dégrèvements. Ceux accordés sur es vins et sur les sucres n'intéressent pas au même degré tous les cultivateurs ; cependant, si la consommation du sucre se développe sous l'influence de ce dégrèvement, une grande partie de notre département aura lieu de s'en féliciter.

Mais le jour où le dégrèvement portera sur l'impôt foncier, sur les droits de mutation, tous les cultivateurs, sans exception, en recueilleront le bénéfice.

Or ne pouvons-nous pas, sans trop d'indiscrétion, appeler ce jour de nos vœux ?

Tout récemment, dans ce département, au concours d'Eprunes, le Président du Sénat, naguère ministre des finances, a reconnu que la situation de l'agriculture appelait des réformes ; il a déclaré, ce sont ses propres expressions, que « dans une période de prospérité comme celle où nous sommes, le trésor pourrait renoncer à une partie de l'impôt foncier. »

Il lui semble désirable en même temps qu'on use plus modérément des centimes départementaux et communaux.

Ce sont là de sages paroles dont nous devons prendre acte avec empressement.

M. Estancelin, il est vrai, dans une lettre adressée à M. Léon Say, établit qu'il vaudrait mieux pour les cultivateurs continuer à payer le même impôt foncier et retrouver les prix d'autrefois pour les laines, les plantes textiles, les graines oléagineuses ; il n'en est pas moins certain qu'ils accueilleront avec gratitude le dégrèvement sur lequel doit, je pense, leur permettre de compter la parole d'un homme d'Etat aussi grave que l'est M. le Président du Sénat.

Messieurs, on ne saurait, je crois, méconnaître l'efficacité, pour seconder la bonne volonté des pouvoirs publics, de ces études consciencieuses sur la situation et les besoins de l'agriculture poursuivies depuis deux ans avec tant de zèle et de persistance par la grande Société des agriculteurs de France et par nombre d'associations agricoles ; de ces pétitions appuyées sur des faits et des calculs précis.

La Société d'agriculture de Meaux a pris une large part à ces travaux ; elle ne sera jamais la dernière à l'œuvre quand il

s'agira de concourir à la prospérité de notre agriculture nationale, de laquelle dépend non seulement le bien-être de nos familles, mais par dessus tout la fortune de la France.

Il y a quinze jours à peine, au Comice d'Ambazac, dans la Haute-Vienne, M. Teisserenc de Bort, longtemps ministre de l'agriculture, s'écriait : « Il faut demander souvent, demander toujours.... Il serait utile que les Comices agricoles se réunissent dans une même pensée pour réclamer une réduction sur l'impôt foncier et sur l'impôt de transmission. »

Vous le voyez, mes chers collègues, l'approbation de notre conduite passée et les encouragements à la persévérance nous viennent de haut; continuons donc à faire de l'énergie apportée par nous à la défense des intérêts de l'agriculture la base principale de nos espérances.

Et, maintenant, malgré le plaisir que j'ai à m'entretenir ainsi avec vous de tout ce qui nous tient à cœur, je dois m'arrêter et me souvenir que j'ai pris la parole pour porter un toast à nos lauréats.

Ils me pardonneront de m'être complu dans l'examen des raisons que nous avons de prévoir des jours meilleurs. Ils les appellent comme nous ; leur sort est lié au nôtre, et comme nous, ils le savent, notre pays sera d'autant plus grand et heureux que son agriculture sera plus florissante. Assurer ce résultat, voilà le but de leurs travaux et des nôtres ; c'est en constatant cette union dans les mêmes sentiments d'amour de la patrie et d'amour du progrès, que je bois à leur santé.

Toast de M. René Laffon, *sous-préfet de l'arrondissement de Meaux.*

Messieurs,

Pour la seconde fois, j'ai le plaisir de me trouver au milieu de vous et, je suis heureux de le constater de suite, sous de meilleurs auspices que l'an dernier à pareille époque.

Il y a un an, en effet, l'agriculture traversait une crise douloureuse : trois récoltes successives mauvaises ou médiocres avaient trompé ses espérances, et, comme si ce n'était pas assez

de l'insuffisance et de l'infériorité des produits, la concurrence étrangère, développée dans des proportions inconnues jusque là, avait immobilisé les cours et vous avait empêché de trouver dans l'élévation des prix une demi-compensation au déficit de la récolte. A côté de l'Autriche-Hongrie, de la Russie, des contrées auxquelles nous nous adressions habituellement pour combler nos vides, une jeune et terrible rivale s'était élevée. Après avoir tenté de faire concurrence au vieux monde dans presque toutes les branches de l'industrie et y avoir réussi, l'Amérique avait entrepris de devenir aussi un pays agricole, et grâce aux conditions exceptionnelles où elle se trouvait placée, elle menaçait de nous écraser de ses produits. Son sol vierge coûtant peu et payant peu d'impôts, la supériorité de son outillage mécanique facilement utilisable dans ses plaines sans fin, le bon marché de ses transports, lui permettaient de livrer en France son blé à un prix étonnant de bon marché.

On se crut perdu, car la marée montante du blé américain menaçait de ne pas s'arrêter et l'on annonçait pour l'année suivante, une augmentation d'importation correspondant à un nouveau pas en avant de la grande culture dans les plaines de Farwest et dans les Etats extrêmes du Dominion.

Aujourd'hui, tout a changé ; non qu'une bonne récolte ait suffi à réparer toutes vos pertes, mais parce que le soleil qui a mûri vos épis a fait évanouir en même temps ce qu'il y avait d'exagéré dans vos sombres préoccupations. Cette année, la récolte, on peut le dire, a été en général, exceptionnellement favorable, et si l'on excepte la vigne et les arbres fruitiers détruits par les froids excessifs de l'hiver, la terre s'est montrée partout généreuse de ses produits.

Dans les pays étrangers, au contraire, la situation paraît beaucoup moins prospère. Les provinces nord de l'Allemagne voient la disette frapper à leur porte ; la Russie change de rôle et sera sans doute forcée d'importer. Enfin, contre toute attente, l'Amérique est restée à peu près stationnaire, car si dans les Etats-Unis, le Dakota et le Minesota sont en léger progrès, dans l'Amérique-Anglaise, le Manitoba que l'on avait dépeint aux immigrants comme une sorte de paradis terrestre, où d'inépuisables récoltes devaient germer presque sans culture, le Mani-

toba, dis-je, est loin de tenir ce qu'on en attendait, et les colons dégoûtés commencent à l'abandonner.

Certes, Messieurs, il ne serait pas généreux de se réjouir du malheur des autres, mais enfin il est bien permis de trouver que dans la lutte de l'existence notre tâche d'hier a été assez dure et que si les faveurs du sort se détournent des autres pour se souvenir de nous, elles font preuve d'une certaine équité.

Messieurs, j'ai parlé des améliorations que nous devons à la température, mais il en est d'autres auxquelles l'agriculture n'aura pas, je pense, été moins sensible. Le gouvernement qui marquait quelque répugnance à entrer dans la voie de la protection au moyen des taxes de douane a pu, grâce à la prospérité financière, du pays entrer dans la voie non moins fructueuse et plus libérale des dégrèvements. Comme de juste, on a d'abord songé au plus pressé, c'est-à-dire aux plus souffrants. La situation des contrées vinicoles dévastées par le phylloxera était, sans conteste, la plus intéressante et appelait de prompts secours. Une diminution de 71 millions sur les droits de circulation et de détail est venu soulager d'autant les producteurs, en même temps, que les consommateurs. Un autre dégrèvement auquel vous serez plus sensibles est celui qui vient d'être accordé à l'industrie sucrière. Ce pays, où grâce à la richesse du sol et au perfectionnement des procédés d'exploitation, la culture de la betterave a pris un si grand développement, ce pays est appelé à profiter dans une large mesure des 160 millions de réduction qui viennent d'être accordés. Ainsi, Messieurs, ce n'est point par de bonnes paroles ou par de vagues promesses que le gouvernement a témoigné de l'intérêt qu'il porte aux agriculteurs, cet intérêt il l'a affirmé par des actes et en une seule année, il a réduit de 231 millions les impôts qui directement pèsent sur vous. Il y avait longtemps que rien de semblable n'avait été fait pour l'agriculture et votre honorable président, avec une loyauté et une bonne grâce auxquelles je me plais à rendre hommage, était le premier, il n'y a qu'un instant à reconnaître tout l'intérêt des réformes accomplies. Tout fait espérer que l'on ne s'en tiendra pas là ; les paroles prononcées au concours d'Eprunes auxquelles on faisait allusion tout à l'heure, viennent d'une bouche trop autorisée pour qu'on ne

puisse les considérer presque comme une promesse. Elles répondent d'ailleurs à un besoin reconnu et quant à moi, je suis persuadé que la nécessité de dégrever l'agriculture soit par un dégrèvement sur l'impôt foncier, soit par la diminution des droits de mutation s'imposera prochainement aux pouvoirs publics.

Ayez donc confiance dans le gouvernement républicain qui vient de vous donner des preuves si certaines de sa sollicitude, et que l'amélioration que nous sommes heureux de constater dans le présent soit pour vous le gage d'un avenir meilleur encore.

Messieurs, je porte la santé de M. Jules Grévy, président de la République.

M. de Haut, président du comice de Melun, Fontainebleau-Provins et M. le Maire de Meaux ont, le premier, au nom de la Société des agriculteurs de France dont il était le délégué au concours, et aussi au nom du Comice qu'il préside, l'autre au nom de la ville de Meaux, adressé de chaudes félicitations à la Société d'agriculture.

M. le Président s'est levé de nouveau pour se faire l'interprète de la gratitude de tous envers les membres des divers jurys et commissions, spécialement envers MM. Antoine Petit et Lucy; il a aussi remercié la municipalité de Meaux de la bonne grâce avec laquelle elle s'est prêtée à l'installation du concours sur la place Lafayette.

RAPPORT DE M. CORMIER.

Messieurs,

Il y a aujourd'hui quinze jours, le samedi 18 septembre, avait lieu un des concours spéciaux qu'organise avec tant de succès notre société, depuis plusieurs années déjà. Ainsi qu'on l'avait publié : les *machines à battre*, les *machines à nettoyer et à cribler les grains et graines*, *les appareils économisant la main d'œuvre et rendant le travail moins pénible*, formaient cette fois, vous le savez, l'objet du concours. Le Jury s'est réuni place Lafayette, lieu du concours, dès 9 heures du matin, et, après avoir choisi à l'unanimité pour président, M. Lavaux, un de ses membres les plus autorisés, il a immédiatement procédé à l'examen des machines exposées.

S'il ne fut pas très nombreux, le concours n'en fut pas moins très intéressant. Grâce, en effet, à l'obligeance et au dévouement de M. A. Petit, qui fournit un nombre suffisant de gerbes de même nature et de M. A. Lucy, qui les fit apporter et prit soin de leur distribution, le jury put faire fonctionner devant lui chacun des instruments, dans des conditions absolument comparables et les juger en travail normal. Derrière chaque machine était placée une charrette chargée de gerbes magnifiques, trop belles peut-être, à ne consulter que les intéressés ; car la longeur de la paille fut pour toutes un obstacle ; pas une ne sut la conserver intacte.

A chacune était attribué, pour le battage, un même nombre de gerbes ; la paille liée immédiatement, le blé ensaché, étaient de suite enlevés. Sous tous les rapports, le jury doit donc de vifs remerciements à la commission d'organisation, qui a aussi grandement facilité sa tâche, en le délivrant complètement de la responsabilité des détails accessoires. Le programme du con-

cours comportait six catégories de machines, qui furent passées en revue successivement.

Dans la première catégorie, celle des *machines à battre à vapeur, vannant et criblant*, cinq concurrents s'étaient fait inscrire :

M. Gautreau, de Dourdan, présentait une machine à battre de 6 chevaux.

M. Girardin, d'Etampes, une de 4 chevaux.

M. Gérard, ou la Société Française de matériel agricole de Vierzon, une de 6 chevaux.

M. Cumming, d'Orléans, une de 4 chevaux.

Enfin, M. Bertin, de Montereau, une de 3 chevaux.

Chacune était accompagnée d'une locomobile de force correspondante, servant de moteur et complétant l'installation.

Les prix de ces diverses machines, si on tient compte de leur force respective, sont comparables. Aussi le jury s'attacha spécialement, non seulement à mesurer la quantité de travail produit dans un temps donné, mais encore à étudier les conditions plus ou moins favorables du service, et à apprécier l'état dans lequel le blé et la paille étaient rendus par l'appareil. A ce sujet, il n'est pas inutile d'insister et de vous faire remarquer, Messieurs, que c'est surtout en se plaçant à ce point de vue spécial de la quantité du travail produit, que le jury résolut de se former une opinion. Les conditions dans lesquelles se faisaient les expériences étant connues, nous l'avons vu, les mêmes pour tous, il le pouvait sans crainte d'être induit en erreur par quelque inégalité fortuite.

On fit faire deux battages à la machine de M. Gautreau ; car, dans la première expérience, croyant à une lutte de vitesse exclusivement, le constructeur avait battu 100 gerbes en 13 minutes ; mais cela correspond à un travail tout à fait anormal pour les hommes de service et absolument impossible à soutenir pendant une journée. Dans la deuxième expérience 50 gerbes furent battues en dix minutes et demie. C'est la quantité qui fut dès lors donnée à toutes les machines de cette classe pour concourir.

La durée du battage de ces 50 gerbes permit au Jury d'éliminer dès l'abord deux concurrents : MM. Girardin et Bertin, dont les machines, plus faibles d'ailleurs que les autres, produi-

saient à cause de cela même, et comme on devait s'y attendre, un travail insuffisant, pour cette catégorie de machines à vapeur, dites à grand travail.

Si l'on examine les trois autres, on reconnaît bientôt qu'elles ont des défauts et des qualités communs ; les différences sont assez faibles ; ce type de machine semble stationnaire depuis quelque temps, et nécessairement tous les constructeurs tendent à se rapprocher plus ou moins les uns des autres. Il n'y a plus guère que des modifications d'une importance secondaire. La paille bien secouée est en général froissée, mêlée, cassée et mal rejetée au dehors ; le blé assez propre et bien battu.

C'est dans les détails qu'il faut entrer pour faire quelques distinctions.

Dans la machine Gautreau, il y a deux cases à blé : dans l'une il est très propre et marchand ; dans l'autre encore sale ; cette machine est munie d'un aspirateur particulier appelant les otons et les rejetant sur les secoueurs ; c'est un perfectionnement particulier à cette machine. Le ruglage du contre batteur peut s'effectuer en marche. Nous avons aussi remarqué une grille destinée à cribler le blé d'une forme ingénieuse. Les trous de cette grille ont la forme d'un cylindre dont l'axe à la même direction que l'air lancé par le ventilateur, à peu près parallèlement à la grille elle-même ; de cette façon, le grain se dégage de la paille et passe facilement. Cette tôle perforée est appliquée à tous les ventilateurs des machines de cette maison. Les tourillons des arbres sont en acier, les lames du batteur à angles arrondis pour le blé sont mobiles et peuvent être facilement remplacées par des lames à angles vifs ; alors la machine sert à battre l'avoine.

La machine Gérard a un nettoyage parfait, à notre avis c'est sa supériorité. La paille y est assez bien traitée, et le blé, s'il est un peu cassé, en sort très propre et même bien lisse. Ce dernier résultat est obtenu à l'aide d'une sorte de ventilateur placé sur le côté de la machine qui aspire le blé battu et le remonte dans un ensachoir placé en contrehaut ; c'est dans ce mouvement forcé que le blé passe le long d'une surface cannelée sur laquelle il est projeté, et en sort lisse et exempt de poussière. C'est en petit l'effet d'une colonne de nettoyage. La construction de l'appareil nous a paru très soignée.

Dans la machine Cumming, les orifices de l'ensachoir sont placés un peu bas. Elle se distingue par la disposition de son secoueur de paille. Au lieu de recevoir le mouvement à l'une de leurs extrémités, les lames du secoueur le reçoivent en leur milieu ; il en résulte que les deux bouts ont exactement le même mouvement ce qui n'a pas lieu dans les autres machines. Cela nous semble d'ailleurs avoir peu d'importance ; car en général la paille est bien secouée, dans toutes les machines de cette classe.

Nous avons cru devoir nous arrêter un peu longuement sur ces appareils ; car ils nous ont paru, comme à tous sans doute, Messieurs, être par leur importance même les plus intéressants du concours.

Dans la deuxième catégorie celle : des *machines à battre, vannant et criblant, à manège de trois et quatre chevaux,* se présentaient trois constructeurs.

M. Gautreau, avec une machine à manège à 3 chevaux.

M. Girardin, avec une machine de même force.

M. Maréchaux, de Montmorillon (Vienne), avec une machine à manège à quatre chevaux.

Le Jury, tout en appréciant, comme il convenait, les sacrifices faits par ce dernier constructeur pour venir d'aussi loin concourir dans notre ville, et porté à lui en savoir gré, eut le regret de ne pouvoir mettre sa machine en ligne avec les autres. Cette batteuse est une batteuse en long ; toutes celles autres que celles de M. Maréchaux, que nous avons eu à examiner, sont des batteuses en travers, seul type du reste adopté dans nos campagnes. Les batteuses en long peuvent être estimées dans les contrées où on recherche la paille brisée, hachée ; mais elles rendent la paille invendable.

Cependant, quoique seule de son type, quoique les nécessités du commerce en interdissent l'usage chez nous, le jury étudia cette machine avec soin et l'eût récompensée, s'il avait cru reconnaître un perfectionnement notable, introduit dans ce genre de batteuses, qui peuvent évidemment rendre des services, quand, comme dans le Midi, on recherche la paille hâchée pour la vente. Un des principaux reproches à lui faire, est la force qu'elle emploie : un manège à quatre chevaux suffit à

peine pour effectuer le travail dont les autres viennent à bout avec trois chevaux seulement.

Il ne restait dès lors pour cette classe que deux concurrents véritables. On leur donna à chacun 25 gerbes à battre. Les machines ne présentaient rien de bien saillant à signaler. Nous nous contenterons de dire que les résultats de la machine Gautreau nous ont paru très supérieurs. Avec le même nombre d'hommes, dans le même temps, douze minutes, on a obtenu un blé mieux battu, une paille mieux secouée, encore qu'un peu mêlée, mais sans menue paille à repasser. Ici pourtant se trouve encore le reproche que nous faisons à la grande machine ; le blé est reçu dans deux cases ; et dans l'une d'elles il est trop sale et a besoin d'un nouveau nettoyage pour être propre à la vente.

Dans la machine Girardin, le battage, le secouage étaient insuffisants, et la disposition ainsi que la construction du mécanisme ont été jugées inférieures.

Dans la troisième catégorie, où venaient se ranger *les machines à battre, mues par un et deux chevaux, et les machines à bras*, nous avons eu à comparer les machines de :

M. Gautreau, machine à 2 chevaux.

M. Fortin, de Montereau, machine à 2 chevaux.

M. Bertin, machine à plan incliné à 1 cheval.

M. Maréchaux, machine à battre en long à 2 chevaux.

Nous retrouvons ici une machine à battre en long du même constructeur que dans la classe précédente, et ici encore, les mêmes défauts ont frappé l'attention du jury et naturellement ont amené une décision analogue.

Nous nous arrêterons seulement maintenant au sujet de la machine à plan incliné de M. Bertin. Cette machine avec un seul cheval a fait en une heure un quart ce que les autres avec deux chevaux ont fait en une heure et cinq minutes ; que si le travail est un peu moins bon, il est du moins suffisant et l'appareil se recommande par la commodité de son installation, et la facilité de la mise en place et de la mise en route. Le Jury, cependant devant une transmission de mouvement un peu compliquée ou du moins de construction forcément un peu grossière, n'étant pas édifié sur le degré de fatigue que supporte

le cheval moteur, ne pouvant se rendre compte de la durée du travail qu'il peut fournir dans ces conditions, a hésité à placer cette machine au premier rang.

Celle de M. Gautreau, d'ailleurs, se recommande par un excellent travail.

Signalons encore la machine de M. Fortin, qui manœuvre sans être calée, avantage médiocre, il nous semble, car on a toujours le temps de procéder à cette opération, même au moment de battre quand elle est nécessaire. Quoi qu'il en soit, cette propriété de la machine résulte d'une disposition ingénieuse du tarare et du secoueur, dont les mouvements sont opposés et équilibrés de façon à rendre le calage inutile.

Les trois dernières catégories ne nous occupent pas longtemps ; il y avait peu de machines intéressant par quelque nouveauté.

Il nous est impossible cependant, de passer sous silence, dans la quatrième catégorie, *celle des machines à battre les petites graines*, l'excellent appareil de M. Cumming, analogue aux machines à battre le blé, et donnant un très bon travail, par la simple combinaison des grilles alternées à travers lesquelles passe la graine à battre.

Le jury l'a expérimenté avec du trèfle.

Dans ce même genre de machines nous ferons aussi remarquer la batteuse de M. Chenel, présentée par M. Bertin de Montereau, où la séparation de la graine est obtenue par la projection du trèfle sur une toile métallique résistante.

Mais, contrairement à ce qui se produit dans la précédente batteuse, la graine obtenue est très mal nettoyée et très mal triée ; elle n'est pas encore véritablement marchande.

Le Jury a placé et récompensé dans la cinquième catégorie : *Catégorie des appareils et procédés relatifs au battage et au vannage des graines et grains économisant la main d'œuvre et rendant le travail moins pénible*, deux tarares très bien appropriés aux machines à battre qu'ils servent, ce sont : le tarare américain de M. Girardin ; et le tarare *débourreur* et cribleur de M. Maréchaux, appareil sans lequel le travail de la batteuse en long serait absolument incomplet ; le blé qu'elle jette de tout côté mêlé à la paille et à la poussière serait invendable sans l'opération de nettoyage très bien effectuée par le tarare.

Enfin, dans la deuxième catégorie : *Celle des machines à nettoyer les grains et graines*, le jury a cru devoir faire deux classes :

Dans la première il a placé les tarares de ferme, parmi lesquels il convient de distinguer les tarares légers et très économiques de M. E. Mabille, de Reims.

Dans la seconde, les cylindres trieurs, ceux de M. Symon, de Meaux, ont été remarqués et l'objet d'une récompense.

Telle a été, Messieurs, la manière de procéder du Jury, la qualité du travail produit a été son critérium pour toutes les classes de machines ; et nous vous avons exposé aussi fidèlement que possible les principales raisons qui dans chaque cas ont déterminé sa décision et motivé son jugement.

Avant de vous donner lecture des récompenses qu'il a décernées, qu'il nous soit permis de constater que ce nouveau concours spécial a parfaitement réussi et de vous en féliciter. Si ces sortes de concours offrent plus de monotomie au regard indifférent du simple curieux, ils ont pour les intéressés l'avantage précieux de mettre côte à côte, pour ainsi dire, des machines entre lesquelles un jour ils seront peut-être appelés à se prononcer ; ils leur permettent un examen comparatif dans des conditions absolument identiques, avantage indéniable pour un juge.

L'esprit n'est pas distrait par la vue de machines étrangères, et les différences se saisissent plus facilement ; l'impression en est plus durable. Ce sont ces circonstances mêmes, on peut le dire, qui nous ont permis cette année de classer d'une façon que vous approuverez, nous l'espérons, Messieurs, des machines à peu près aussi perfectionnées les unes que les autres, et entre lesquelles, en l'absence de transformation saillante, d'inventions nouvelles, il eût pu paraître difficile de se prononcer.

RÉSULTAT DES OPÉRATIONS DU JURY :

PREMIÈRE CATÉGORIE.

Machine à battre à vapeur, vannant et criblant.

1er prix : Méaille d'or et 300 fr. à la Société française de Matériel agricole (ancienne maison Gérard), à Vierzon.

2e prix ; Médaille d'argent de la Société des Agriculteurs de France et 180 fr. à M. Cumming, d'Orléans.

3e prix : Médaille d'argent et 100 fr. à M. Gautreau, de Dourdan.

DEUXIÈME CATÉGORIE.

Machines à battre, vannant et criblant, à manèges de 3 et 4 chevaux.

1er prix : Médaille d'or et 200 fr. à M. Gautreau, de Dourdan.

2e prix : non décerné.

3e prix : Médaille de bronze et 50 fr. à M. Girardin, d'Etampes.

TROISIÈME CATÉGORIE.

Machines à battre mues par 1 ou 2 chevaux et machines à bras.

1er prix : Médaille d'argent de la Société des Agriculteurs de France et 200 fr. à M. Gautreau, de Dourdan.

2e prix : Médaille d'argent et 100 fr. à M. Bertin, de Montereau.

3e prix : Médaille de bronze et 50 fr. à M. Fortin, de Montereau.

QUATRIÈME CATÉGORIE.

Machines à battre les petites graines.

1er prix : Médaille d'or, et 100 fr. à M. Cumming, d'Orléans.

2e prix : Médaille d'argent et 50 fr. à MM. Bertin et fils de Montereau, pour la machine Chenel.

CINQUIÈME CATÉGORIE.

Appareils et procédés relatifs aux battages et vannage des graines et grains, économisant la main-d'œuvre et rendant le travail moins pénible.

1er prix : Médaille d'argent et 100 fr. à M. Maréchaux, de Montmorillon, pour l'application de son tarare débourreur et criblant à la suite de la machine à battre.

SIXIÈME CATÉGORIE.

1° *Machines à nettoyer et à cribler les grains.*

1er prix : Médaille d'argent et 50 fr. à M. L. Mabille, de Reims, pour tarare cribleur très économique.

2e prix : Médaille de bronze à M. Fortin, de Montereau.

2° *Trieurs à grains et graines.*

Prix : Médaille d'argent à M. Simon, de Meaux, pour différents trieurs.

RAPPORT

SUR LE CONCOURS D'ANIMAUX GRAS

A l'exposition d'instruments agricoles tenus au Palais de l'industrie de Paris.

PAR M. BUIGNET.

Avec la nouvelle année reviennent les concours, ces grandes assises dans lesquelles s'élancent éleveurs et engraisseurs pour conquérir les palmes offertes aux exposants des plus beaux et meilleurs produits.

Déjà Bordeaux et Nevers avaient fait leurs concours, et avec succès, lorsque Paris ouvrit la semaine passée les portes de son Palais de l'Industrie à tous ces hommes qui, prenant à cœur l'alimentation générale, regardent comme un devoir national d'élever et engraisser des animaux, afin de nous soustraire à la merci étrangère.

Depuis que Poissy a perdu son marché où se tenait tous les ans le concours d'animaux gras, cette solennité agricole a d'abord été célébrée à La Villette, puis au Palais de l'Industrie. Certes, ce dernier emplacement est très convenable, et s'il n'y faisait pas si froid l'on pourrait dire qu'aucun autre ne pourrait lui être comparé ; mais lorsque l'hiver est rigoureux, comme cette année, et malgré la bienveillance de l'administration, qui y avait fait établir des poëles, les malheureux animaux qui ont quitté des étables si bien chauffées souffrent et commencent à dépérir ; mais, disons de suite que le dépérissement ne peut pas être considérable, car en sortant du Palais ces animaux vont à l'abattoir pour y trouver la mort.

En entrant dans cette enceinte, où tous les ans nous avons l'habitude de nous rendre, nous avons été frappé des changements qu'on y avait apportés dans l'aménagement des animaux et les diverses décorations du Palais.

Les quadrupèdes seuls, cette année, ont le privilège d'habi-

ter le rez-de-chaussée, et les gallinacés ont été remontés au premier, où ils sont rangés autour de la galerie du Palais.

Les prix d'honneur, qui étaient au centre du Palais, ont été placés cette année à son extrémité ouest. Un grand escalier à double révolution, comptant près de soixante marches, a été établi au même endroit pour correspondre avec le premier ; au pied de cet escalier le Val d'Osne avait placé un magnifique taureau qu'on avait recouvert d'une robe blanche, peut-être bien pour indiquer que notre belle race française charollaise avait été triomphante dans le concours de 1880; oui, messieurs, c'est un beau bœuf blanc charollais, présenté par M. Nadaud, de Chazelle (Charente), qui a remporté le prix d'honneur. La race française a donc enfin battu ces races anglaises si privilégiées.

A droite et à gauche du taureau dont nous avons parlé ci-dessus, on y avait placé deux magnifiques statues dont l'une représentait la Moisson, l'autre le Commerce ; puis, la façade inférieure de cet escalier était décorée dans deux panneaux de diverses pièces de la mécanique agricole, fournies par M. Pilter.

On s'expliquera ces changements quand on saura que c'est une nouvelle personne, M. Boitel, qui a été nommée commissaire général des concours, en place de M. Porlier, qui ne fait plus partie de l'administration et qui, depuis plus de vingt ans, avait la direction suprême de ces fêtes agricoles. L'avis général était que ces nouvelles dispositions étaient à l'avantage du visiteur, qui saisissait plus vite à première vue l'ensemble de l'exposition; quant à nous, nous disons que c'était bien l'an dernier et que c'est bien cette année.

Disons maintenant que les bestiaux de tous genres étaient magnifiques, et que cette exposition, si elle ne surpasse pas les précédentes, leur est au moins égale.

L'élite des bœufs de nos diverses races françaises et étrangères était représentée par des sujets d'une rare perfection, et je suis convaincu que le jury a été plus d'une fois embarrassé pour se prononcer sur le mérite de l'un ou de l'autre dans le classement de ses prix.

Il en a été de même des moutons, dont l'exposition, selon moi, a été supérieure à celle de l'an dernier, et par le nombre

et par la qualité. Notre race indigène de métis-mérinos a failli avoir le dessus sur la fameuse race anglaise southdown ; les formes et l'état de graisse se valaient, mais les Anglais n'avaient que huit mois et les français seize : la jeunesse l'a emporté.

M. Nouette-Delorme, le fameux éleveur du Loiret, a obtenu le prix d'honneur. Malgré sa défaite, rendons hommage à M. Michenon, d'Andrezel (Seine-et-Marne); disons que jusqu'alors, aucun éleveur de métis-mérinos n'avait présenté des animaux aussi parfaits de formes et de graisse ; le jury l'a bien reconnu en lui accordant une première médaille d'or.

Les veaux sont toujours peu nombreux au concours du Palais de l'Industrie ; seize seulement avaient été déclarés et une dizaine ont été présentés. Tous étaient mormands et exposés par des engraisseurs de la Seine, de l'Aube et de l'Eure ; c'est M. Souffrice, de Saint-Denis, qui a eu le premier prix.

L'espèce porcine était nombreuse et de qualité supérieure ; ces animaux ont le mérite d'attirer toujours beaucoup de visiteurs autour d'eux. Les uns ressemblent à un cylindre de viande monté sur quatre allumettes, tant les pieds sont fins ; d'autres ressemblent à une masse de chair inerte tant ils sont absorbés dans leur graisse et sans mouvement ; mais l'amateur aime à les considérer en pensant probablement qu'il pourra les manger sous diverses formes que l'art culinaire sait si bien préparer.

Les races françaises et anglaises, ainsi que les croisements de ces deux races, étaient exposés à peu près en nombres égaux ; c'est M. Leblond, de Bonnière, qui a remporté le prix d'honneur avec un porc français.

Avant de quitter le rez-de-chaussée, n'oublions pas les lapins, qui y tiennent bien leur place, aussi bien dans le concours que dans l'alimentation. Je n'ai jamais pu me rendre compte de la quantité de lapins consommés en France, mais elle doit être considérable, à en juger par ceux élevés dans nos campagnes ; il n'est pas de petit ménage qui n'ait des lapins, et lorsque nos paysans veulent faire un repas au-dessus de l'ordinaire ou qu'on reçoit un parent ou un ami, c'est avec un lapin que la ménagère sert sur la table qu'on fête cette petite réjouissance.

Au Palais de l'Industrie, plus de 250 têtes étaient exposées, parmi lesquelles on remarquait ces gros lapins à longues oreilles dits les béliers, les lapins communs, les russes, les angoras et autres. Plusieurs prix ont été donnés à chacune des catégories de ces rongeurs et ont été remportés par MM. Breschet, Lemoine, Boutellier, Tardieu, etc.

Quand j'aurai dit que quelques instruments agricoles décoraient l'entrée du Palais, et que plusieurs expositions de petits instruments de cuisine, de laiterie et de jardins étaient placées à divers endroits, j'aurai parlé de tout ce qu'il y avait au rez-de-chaussée.

Maintenant, pour bien nous rendre compte de l'exposition du premier, rendons-nous y par l'escalier en bois établi à cet effet. Après en avoir franchi les soixante degrés, nous nous trouvons avec les coqs, les poules, les dindons, les canards, pintades et pigeons de toutes les espèces et de tous les pays ; le nombre en était considérable, et s'il me fallait faire un article sur chacun, j'avoue qu'il me faudrait brouiller bien du papier et vous entretenir pendant plusieurs heures. Mais, rassurez-vous, messieurs, je ne vous tiendrai pas aussi longtemps, je ne veux pas abuser de vos moments, je vais être court. Nous avons parcouru vivement ces casiers qui recèlent tant d'espèces de nos animaux de basse-cour ; nous y avons remarqué les belles racee de La Flèche, de Houdan, de Crèvecœur, de la Bresse, dont tous les sujets étaient de petites perfections. Nous avons vu les grosses races cochinchinoises, de Brahma-Poutra, les Dorkine, race anglaise, et les races espagnoles; les premières très grosses, presque de la taille du dindon, mais dont la chaire n'est pas très fine, si grasse soit-elle.

Nous dirons aussi qu'il y avait des dindons et des oies de toutes les grosseurs et de toutes les nuances, puis des canards et des pintades qui ne laissaient rien à désirer. Beaucoup de prix ont été distribués aux animaux de chaque catégorie, mais ajoutons que c'est un coq et un beau lot de poules de La Flèche, présentés par M. Farcy, de la Sarthe, qni ont obtenu le prix d'honneur. Chacun pouvait admirer cette jolie petite famille dans la volière d'honneur établie au rez-de-chaussée, dont tous les membres, le coq en tête, se redressaient très fiers de cette distinction.

Je ne puis passer sous silence les nombreux pigeons exposés ; le nombre est supérieur à 400, parmi lesquels nous citerons les grosses races des Romains et des Montaubans, pigeons remarquables par leur taille, dont la capacité égale celle d'un poulet moyen ; puis arrivent les mondains, genre de pigeons de divers plumages qui sont, je crois, les plus produclifs de tous ; ces pigeons pondent, couvent et alimentent constamment leurs petits, souvent même la femelle pond avant que ses petits soient en état de prendre leur nourriture eux-mêmes.

Nous avons encore remarqué les polonais, les queues-de-paon, et ceux de races diverses, tous très intéressants, et au dire du marchand, qui désire s'en débarrasser, plus producteurs les uns que les autres. Beaucoup de prix ont été également donnés à ces volatiles.

En entrant dans la première pièce, nous nous trouvons en face de la fameuse gaveuse du Bois de Boulogne (Jardin d'Acclimatation), qui engraisse de si beaux poulets en 20 ou 25 jours et en grande quantité ; c'est aujourd'hui une très grande industrie qui s'est développée avec l'appétit parisien, dont le palais délicat ne souffre plus de volaille maigre.

Nous avons admiré aussi la remarquable couveuse artificielle, qui s'est répandue assez rapidement dans nos fermes ; aujourd'hui, nos fermières s'en servent pour faire leur couvaison à peu près à même époque ; elles préfèrent ce mode d'incubation à l'incubation naturelle, par la raison qu'elles ne sont pas obligées d'attendre que la poule demande à couver et de traîner la couvaison pendant une partie de l'été ; puis, à l'aide de la couveuse artificielle, on a des poulets aussitôt que l'on veut, et c'est toujours un avantage de les avoir de bonne heure.

Nous entrons dans une pièce à côté, où sont exposés les fromages. Il me semble que cette exposition n'est pas aussi nombreuse que les années précédentes ; cependant, il y en a un assez bon nombre à pâte molle et à pâte dure. Parmi les pâtes molles, les Bries dominent, et c'est avec une bien grande satisfaction que j'ai vu cette année que le prix d'honneur était resté à l'arrondissement de Meaux ; c'est M. Jules Proffit, d'Oissery, qui l'a obtenu. Plusieurs prix ont été remportés par les

fermiers de cette localité. Après M. Jules Proffit, nous citerons MM. Vasseur, de Vaux, Bénard, de Coupvray, Martin, de Oissery, Proffit, de Bouillancy, Jarry, de Saint Jean, Petit, de Bailly, Sébille, de Vaux, le vicomte Laniesse, de Doue, et bien d'autres dont les noms nous échappent. J'avoue que c'est avec grand plaisir que j'écris ces noms, car j'aime toujours à citer les personnes qui doivent leurs succès à leur travail persévérant et intelligent.

Nous avons vu aussi les fromages à pâte ferme, comprenant les admirables produits de Roquefort, de Gruyère et de Hollande.

Les beurres étaient également nombreux ; les villes d'Isigny, Bayeux, Gournay avaient envoyé leurs excellents produits, dont plusieurs ont été récompensés.

La Bretagne et la Flandre avaient envoyé aussi les leurs.

M. Duhamel, du Calvados, a été l'heureux exposant en remportant le prix d'honneur.

Il y avait aussi une belle exposition de volailles grasses mortes ; celles de la Bresse, de la Flèche, de Houdan, de Crèvecœur y étaient fort remarquables et ont remporté les premiers prix.

Dans la pièce en suivant étaient exposés tous nos beaux fruits, raisins, pommes, poires, oranges, etc. A voir ces magnifiques raisins, aussi frais que si on venait de les séparer de la treille, et ces belles pommes et poires d'une teinte si douce et colorée d'un beau rose, on se demande comment on a pu les sauver d'un hiver aussi extraordinaire, dont l'intensité a fait descendre le thermomètre à 30 degrés. Que de soins il a fallu, que de peine on s'est donnée pour ravir ces magnifiques produits aux rigueurs d'une saison sans pareille.

Aussi MM. Salomon, de Thomery, Bertaut, de Rosny, Ledoux, de Nogent-sur-Marne, Chevalier, de Montreuil, ont-ils reçu leur récompense dans des médailles d'or qui leur ont été décernées.

J'ai encore à vous entretenir d'une salle, celle qui contient les grains et les fourrages. Cette exposition est peu importante pour l'arrondissement de Meaux ; peu de cultivateurs de cette contrée y exposent leurs produits. Je n'ai donc aucun nom de

la culture à citer pour ces récompenses, mais j'ai un de nos collègues de la Société qui a obtenu deux médailles d'or : c'est M. Dudouy pour un lot de navets et de pommes de terre.

En parcourant cette salle, j'ai été bien peiné de voir sur plusieurs produits exposés les mots : hors concours, pour cause de fraude. Il est bien malheureux qu'un exposant se mette dans un cas semblable ; c'est une faiblesse inexplicable et impardonnable. Je n'ai pas cherché à connaître son nom pour n'avoir pas à le citer dans ce rapport ; je signale ce fait afin qu'on sache bien qu'il n'est pas facile de tromper le jury.

Un prix d'honneur a été remis à M. Vilmorin pour sa magnifique exposition de plantes de toutes sortes.

Il ne me reste plus qu'à vous entretenir de l'exposition des instruments ; pour cela, il faut sortir du palais et se rendre dans le parc qui y tient au sud. Si les animaux nous ont émerveillé, nous l'avons au moins été autant des instruments agricoles. Je crois n'avoir jamais vu aussi belle collection ; tous nos fabricants s'y étaient donné rendez-vous. Avec tout ce qu'ils avaient de beau et d'utile. et le soleil aidant, cette exposition a été excessivement réussie ; c'est la première fois, depuis grand nombre d'années, qu'on ne gâche pas dans la boue pour visiter les instruments. Aussi, ont-ils eu bon nombre de visiteurs qui ont pu admirer les quantités de faucheuses, moissonneuses, batteuses, coupe-racines, hache-paille, herses, charrues, semoirs, machines à vapeur de diverses forces, bascules, pompes, élévateurs, rateaux à cheval, moulins américains, concasseurs, tarares, que les Albaret, Pilter, Dudouy, Waite, Burnel, Peltier, Osborne et plus de soixante autres fabricants ont exposé.

Pour les instruments, il n'y a pas de concours ; ce n'est qu'une exposition, par conséquent il n'y a eu aucun prix distribué.

Je ne fais pas plus longue description ; vouloir la faire complète me serait impossible. Je me contenterai donc de dire en finissant que l'exposition des animaux, comme celle des instruments, était admirable, et qu'il y a bien longtemps que pareille exhibition n'a été aussi complète.

ATTELAGES ET CHARRETIERS

Par M. Le Roy père.

Messieurs,

J'avais 26 ans, quand je fis ma première chevauchée, et ce fut pour une course de dix lieues par chemins de traverse. Mon cadédis était un cheval de louage, petite mais assez douce bête sur le dos de laquelle je m'installai, ou plutôt on m'installa, enveloppé d'un énorme manteau de voyage ; puis, pour atténuer l'effet fatigant du trésaut sur la selle, j'avais été pourvu de grosses bottes à l'écuyère du temps passé. Le tout composait un paquet gardant difficilement l'équilibre. J'avais un compagnon de voyage expert et bien monté qui, oubliant parfois mon inexpérience, laissait prendre à son cheval un train de grand trot que le mien voulait imiter, ce qui m'obligeait pour conserver une position verticale à tenir plutôt le pommeau de la selle que la bride. Nous avançions cependant ; quand, vers le milieu de notre course, il arriva, soit que mon cheval eût été mal attelé, je veux dire sanglé, soit toute autre cause, le ventre vide probablement, que la selle fit un mouvement qui s'accentua au point que me sentant déversé à gauche, je saisis la crinière, mais ce mouvement fit croire à ma monture que je voulais qu'elle cessât de suivre le chemin, elle se dirigea vers un chaume et finalement s'arrêta tout court, laissant son cavalier fort empêtré dans son manteau et faisant de son mieux pour se dégager. Mon voyageur de conserve s'apercevant de ma périlleuse situation accourut à mon aide pour me rēlever, car j'étais à terre, et me remettre en selle. L'événement était trop capital et le voyage si long et si douloureux pour un débutant, (car on avait oublié de mettre un coussin sur la selle) que son sou-

venir est encore présent à ma mémoire, et que j'ai conservé pour l'instinct du cheval une haute estime. Il pouvait m'entraîner, moi, une fois renversé sous lui, ou du moins me marcher dessus, et il n'en fit rien. Bonne bête que le cheval, tu as de l'instinct comme tous les animaux, mais plus que d'autres tu es capable de sentiments délicats ; le mien a compris ma position difficile et je lui en fus reconnaissant ; en le perdant de vue au retour de mon expédition je lui ai souhaité de ne pas terminer sa carrière sous le couteau de l'équarisseur.

Oui, le cheval est accessible aux bons sentiments et Buffon, en parlant de lui, le savait puisqu'il a écrit : la plus noble conquête que l'homme ait jamais faite est celle de ce fier et fougueux animal. S'il n'avait pas connaissance du fait suivant que j'ai lu dans les publications de la Société protectrice des animaux, il en savait d'autres. Voici celui dont je voulais parler.

Un enfant jouant dans un verger sur le bord d'un bassin plein d'eau, y tombe; à ses cris de détresse son sauveur fut un cheval paissant en liberté dans le voisinage, il le happa par ses vêtements et le mit hors de danger. L'enfant ayant pu raconter à ses parents l'action intelligente de ce bon animal, il fut décidé qu'il coulerait désormais des jours paisibles, et serait entouré dans sa vieillesse des soins que de bons maîtres ne manquent jamais d'avoir pour de bons serviteurs. J'ai lu aussi, dans les mêmes publications ou dans celle d'Alger, les plus intéressants détails sur les soins, les caresses même, que reçoit de la part de la famille le coursier de l'Arabe ; c'est un général français qui en faisait l'exposé. Il rapportait les paroles de la femme arabe recommandant à ses enfants la bienveillance, les bons traitements envers le précieux animal qui aide le père de famille à poursuivre l'autruche dans le désert, ou par la rapidité de sa course le préserve de la mort dans les combats ou la fuite devient une nécessité. Oh ! que c'était intéressant à lire ! Aussi il m'est resté de ces diverses et profondes impressions une tendance, une propulsion presqu'irréfléchie à intervenir toutes les fois que je vois des chevaux placés sous la conduite d'un charretier inhabile et plus souvent brutal par imitation que par nature.

Puisque j'ai intitulé cette notice attelages et charretiers, permettez, Messieurs, que je justifie ce titre en vous parlant de mon intervention en plusieurs circonstances où les nobles animaux étaient en détresse ; non pas que je voulusse alors rappeler aux charretiers qu'il y a une loi Grammont qui punit les actes de brutalité stupides, effet le plus souvent d'un abus de liqueurs alcooliques que de l'indifférence pour le mal d'autrui.

L'homme est né bon, et sa bonté développée par les bienfaits de l'éducation religieuse le rend délicat en matière de sentiments. Donc revenant à ce que je voulais vous dire, il m'arriva sur la grande route de La Ferté-Milon à Meaux de rejoindre une attelée de trois chevaux que le charretier mit en travers de la route, puis il se disposa à faire franchir à sa voiture chargée de fumier le fossé peu profond en cet endroit bordant la pièce, mais pièce un peu plus élevée que le niveau de la route. J'étais tous yeux pour regarder comment mon homme allait procéder, et il procéda par de vigoureux coups de fouet qui eurent pour effet d'amener la voiture.... dans le fossé, les roues, veux-je dire. Le charretier jurait, refouettait, c'était peine inutile. J'osai intervenir et dire au charretier que s'il voulait suivre un conseil, il allait voir son attelage enlever la voiture et cela sans qu'il eût besoin de frapper ses chevaux. Et comment? répondit-il sur un ton modéré égal au mien. Rien n'est plus simple, répartis-je ; les chevaux de devant en tirant écrasent et par là même paralysent le limonier ; rendez celui-ci libre sur ses traits en reculant l'ardillon de la boucle de la dossière au dernier cran, les limons vont s'abaisser jusqu'aux genoux du cheval et alors au cri de *aye*, tout simplement, ou en l'agrémentant si vous voulez du bruit de votre fouet vibrant sans toucher les chevaux, vous allez voir la voiture monter dans la pièce. Quand la voiture aura franchi le talus je vous expliquerai où est l'obstacle contre lequel vos bêtes luttent vainement.

J'avais affaire à une bonne nature d'homme, jeune encore, il ne mit pas d'amour-propre mal placé à persister dans sa première résolution ; il disposa son attelage comme je le lui conseillais, et quand tout fut près il prévint de la voix son attelage de se mettre sur les traits et de marcher, ce qu'il fit. Les timons

rasèrent la crête du talus, le limonier était dans une position à former un angle de 45° avec l'horizontale, mais il était libre, il pouvait payer de sa personne, ce qu'il fit, et en un clin d'œil l'obstacle fut franchi. Je n'avais pas fait comme le maître d'école de la fable, je n'avais non plus injurié le brutal qui fouettait à tours de bras son attelage ; j'avais couru au plus pressé, soulager la bête.

Une fois la voiture parvenue dans la pièce et le limonier réattellé, je me mis en devoir d'expliquer le pourquoi du parce que, une petite leçon de mécanique : je pris un brin de paille auquel je donnai la forme d'un V, ou mieux d'un compas fermé et plaçant la pointe de l'angle en haut : si, dis-je au charretier j'écarte les deux branches de ce compas, vous allez voir l'angle s'élargir, j'arriverai même à détruire toute espèce d'angle et à n'avoir plus qu'une ligne droite. Ici du collier du cheval de devant ou pointeur au bout du timon le trait forme une des branches du compas, et du bout du timon à l'essieu nous avons l'autre branche, or le cheval pointeur tirant ouvre le compas, mais plus il tire, et les roues restant fixées dans le fossé, plus il écrase le limonier, et plus il le paralyse. Vous le voyez, Messieurs, un peu de science ne nuit pas, vous le savez tous du reste.

J'avais à vous parler attelage et charretier, je continue.

Dans une autre circonstance le même principe des bêtes libres autant que possible dans leurs traits et d'équilibre dans la charge se trouvait faussé, à une voiture à roues très basses, un vieux cheval démesurément haut se trouvait attelé, et devant lui un bouriquet ; le pauvre âne tirait de toute sa force lui aussi pour abaisser les timons, il s'abimait le ventre et le poitrail et écrasait le dos du cheval au lieu de le soulager. Le voyant toujours sur ses traits le conducteur était convaincu qu'il produisait un effet utile ; mais il n'avait pas calculé que pour un attelage de cette sorte il faut moins charger à dos qu'à queue et c'est ce qui n'avait pas eu lieu. Pour cet attelage mieux eût été de faire partir de l'essieu les traits de l'âne, sauf à les soutenir à hauteur convenable à l'aide de bagues en corde placées au bout des timons, j'en donnai du moins le conseil.

Vous parlerai-je maintenant des attelages où le cheviller est

de moins haute taille que les autres et où les traits du pointeur fixés au collier de ce cheviller l'enlèvent du collier, laissant le pauvre cheviller placé comme quelqu'un qui regarde par une fenêtre, il a l'air d'être sur ses traits; le fut-il, son collier porte souvent à faux. Pauvres chevaux je fais souvent des vœux pour que les idées de Pythagore sur la transmission des âmes des animaux se réalise et que le cheval, après avoir été mutilé peu après sa naissance et torturé toute sa vie, se retrouve au milieu des prairies vierges de l'Amérique du Sud, respirant la liberté à pleins poumons, hennissant de joie et broutant avec bonheur autre chose que la nourriture sèche dont il faut qu'il s'accommode en servitude, où il est assuré, il est vrai, d'un lendemain, mais quel lendemain...!

Messieurs, l'exposé qui précède je ne vous l'eusse jamais présenté si, chargé de parcourir les publications qui nous sont adressées, je n'avais eu occasion de lire dans celle de la Société protectrice des animaux, publication que nous recevons régulièrement, un article que je voudrais voir reproduit dans les nôtres, article où la bienveillance envers leurs attelages est recommandée aux charretiers, article qu'il vous serait alors facile de mettre sous leurs yeux pour les édifier. Voici le passage :

Quand toutes ces précautions sont prises, il place ses chevaux *sur traits* par un petit commandement préparatoire. Les traits tendus, il *fait partir* ses chevaux ensemble, par un second commandement ferme, en faisant claquer un vigoureux coup de fouet dans le vide. Ce claquement du fouet n'est pas indispensable ; il y a des charretiers qui n'emploient que la parole et qui s'en tirent aussi bien. Si les chevaux ont bien *tiré ensemble* et qu'ils n'aient pas réussi à *enlever* le tombereau au premier coup, il est bien rare que le bon charretier les fatigue inutilement en essayant, une autre fois, de démarrer. Quand cela lui est possible, il préfère prendre tout de suite du renfort. Le bon charretier se sert rarement de son fouet. Il n'en fait usage que pour corriger ses chevaux, toujours modérément, et à l'instant même où ils ont commis une faute. Il arrive quelquefois, cependant, que ces charretiers modèles ont de mauvais chevaux, ayant un vice quelconque. Qu'ils aient seulement un cheval vicieux dans leur attelage ils pourront être très embarras-

sés. Il y a des chevaux dont on ne peut rien faire. Au lieu d'aider aux autres, ils contribuent plus souvent à les empêcher de travailler. Que le charretier les prenne par la douceur ou par la rigueur, qu'il soit doux, patient, ou qu'il soit vif et brutal, il n'en fera rien, pas plus d'une manière que de l'autre. Il sera obligé de céder, de patienter et d'attendre leur bon vouloir. A bout de patience, si ce charretier brutalise plus que de raison un cheval de cette espèce, avant de demander contre lui l'application de la loi Grammont, si on se mettait à sa place, on serait obligé de reconnaître que l'on n'aurait peut-être pas eu plus de patience que lui. Dans ce cas, quand un charretier ou un cocher (*ceci peut arriver à tous ceux qui conduisent des chevaux*) manque de patience, au lieu d'exciter sa colère en le qualifiant de brutal, il serait préférable de l'aborder avec bienveillance et de lui rappeler que c'est par la patience et le sang-froid que l'on a le plus souvent raison de ces chevaux-là. C'est par la douceur et la patience que l'on dresse le mieux des chevaux. Cependant il y en a qu'il faut prendre tantôt par la rigueur, d'autres enfin (ils sont très rares, mais cependant il y en a) que l'on ne pourrait jamais dresser autrement si l'on n'employait pas la rigueur.

Le mauvais charretier n'est pas seulement celui qui est méchant et brutal pour ses chevaux. Celui qui manque d'expérience dans cette profession, sans être ni méchant ni brutal de sa nature, peut être plus redoutable encore. C'est de l'incapacité du charretier que naissent presque tous les abus. Sur la voie publique son travail étant facile, il n'aura pas plus qu'un bon charretier l'occasion de malmener ses chevaux. Il n'en est pas de même dans les chantiers pour *démarrer* ou *décharger* son tombereau. Il ne prend aucune précaution pour démarrer. Que les roues du tombereau soient encombrées ou non, il ne s'en occupe pas. Il ne se rend pas compte que le moindre caillou peut contribuer à lui faire *manquer son mouvement*.

Il ne *met pas ses chevaux sur traits* pour les faire partir. Au contraire il *les lance* vivement, sans commandement préparatoire, en les fouettant. Si les chevaux se *jettent ensemble sur leurs colliers* et qu'ils ne cassent pas leurs traits, ils courent la chance *d'enlever le tombereau* au premier coup. il arrive plus

souvent que les chevaux ne *partent pas ensemble* et que leurs efforts successifs n'aboutissent pas même à ébranler le tombereau, puis les *à-coups* leur occasionnent des blessures aux épaules. Si les chevaux n'ont pas *démarré le tombereau* au premier coup, c'est alors que le charretier songera à prendre ses précautions. Il ne les prendra jamais complètement ; s'il a remarqué un obstacle si léger qu'il soit, il l'écartera sans s'assurer si un autre plus grand n'a pas contribué à lui faire *manquer son mouvement*. Il ne recourra aux bons moyens qu'à la dernière extrémité. Il tourmentera et fatiguera son attelage en le faisant tirer d'un côté ou d'un autre, sans même *caler en arrière* l'une ou l'autre roue. Cela fera reculer une roue pendant que l'autre avancera, mais le tombereau n'avancera pas et la position deviendra de plus en plus difficile. Impatient et furieux de ne pouvoir démarrer, tandis qu'un autre charretier de profession et capable vient de démarrer du même endroit sans difficulté, il s'en prendra à ses chevaux, croyant qu'ils y mettent de la mauvaise volonté. Il les maltraitera abusivement et ne prendra un cheval de renfort que quand il sera persuadé de ne pouvoir s'en tirer autrement. Après cette longue lutte contre son attelage et sans avoir réussi qu'à fatiguer ses chevaux et à enfoncer les roues du tombereau dans le sol, il n'est pas étonnant que le concours d'un seul cheval de renfort ne soit plus suffisant. Dans ce cas il est obligé d'en mettre plusieurs du premier coup s'il ne veut pas répéter la même scène, car il ne peut plus compter sur son attelage, qui est fatigué et rebuté d'avoir été malmené. Parfois l'inexpérience de ce charretier l'oblige à prendre successivement jusqu'à quatre chevaux de renfort, quand il aurait pu faire ce travail avec son attelage s'il avait bien connu son métier. Quand il peut se procurer des chevaux de renfort, cela va encore bien ; mais quand il ne peut pas, à quels mauvais traitements ses chevaux ne sont-ils pas exposés si personne ne le surveille ! Les mêmes difficultés se présentent encore pour *décharger le tombereau*. On ne peut pas toujours arriver au bout de la décharge d'un seul trait en avançant, on est souvent obligé d'y arriver en reculant. Cette manœuvre est encore plus difficile à exécuter que pour avancer, si la force du cheval limonier est insuffisante. Il faut pour re-

culer que le charretier *cale en avant* la roue opposée au côté où il veut diriger ses chevaux. Ensuite il place les chevaux de devant tout à fait à droite ou à gauche de la limonière, puis il les fait avancer dans cette direction jusqu'à ce que le tombereau ait exécuté au moins un *demi à droite* ou un *demi à gauche*. Cela fait, il exécute la même manœuvre du côté opposé et continue ainsi jusqu'à ce que le tombereau soit assez reculé. Cette manœuvre s'exécute avec une grande facilité quand le charretier sait bien placer la cale et diriger les chevaux de devant ; beaucoup de charretiers n'entendent rien à ce mouvement de recul, qui est très simple. Ils ne font que brusquer leurs chevaux mal à propos. Pour ces charretiers inexpérimentés il faudrait qu'il y eût, en tout temps, auprès d'eux, une personne chargée de les aider par des conseils, plutôt que de les inquiéter par la menace de la répression. C'est bien aussi souvent l'inexpérience que la brutalité, qui les rend injustes envers leurs chevaux.

Le charretier qui fait *partir* ses chevaux pour démarrer sans prendre la précaution de faire *tendre les traits* n'est pas adroit. Mais ce qui surpasse l'imagination et ce qui donne une idée de l'ineptie de certains autres charretiers, c'est la remarque suivante que j'ai eu l'occasion de faire plusieurs fois. Croirait-on qu'il y a des charretiers qui, pour toute mesure de précaution, quand ils veulent *démarrer*, administrent une volée de coups de fouet à chacun de leurs chevaux. C'est ce qu'ils appellent *prévenir les chevaux*. Ce n'est qu'après les avoir bien fouettés qu'ils les font partir. Eh bien, parmi ces charretiers il y en a qui conduisent des chevaux depuis longtemps, il se prétendent même adroits dans leur profession et ne comprennent pas que l'on s'oppose à leur façon d'agir. Un procès-verbal de contravention a été nécessaire pour faire comprendre à l'un d'eux que sa méthode est prohibée à Paris.

Si la nature avait accordé au cheval, cet auxiliaire de l'homme, si bon, si doux, si courageux au travail et si résigné dans son martyre, la faculté d'exprimer sa joie et son contentement (*ces cris s'entendent rarement à Paris*), le charretier le plus cruel aurait honte de ses procédés. Quoi de plus lâche, en effet, que de frapper abusivement un être qui ne se défend pas ?

Messieurs, l'article de la publication de la Société protectrice

des animaux vise plutôt les charretiers qui, à Paris, sont employés dans les grands travaux de bâtisse ; dans plus d'une circonstance en effet ils sont gênés ou par la nature de la charge à transporter, ou par l'emplacement où ils doivent déposer les matériaux, ou en enlever ; gênés par des temps d'arrêt forcés dans la circulation par la multiplicité des voitures qu'on rencontre ou enfin par la difficulté qu'éprouve l'attelage à tenir pied sur un pavé sec et une chaussée trop montante. On excuse donc dans bien des cas le manque de patience du conducteur, surtout quand il a su se mettre en garde contre les séductions du petit verre des distillateurs. On fait aussi la part de l'amour-propre du charretier quand il est là dans un terrain défoncé, et en présence de terrassiers gouailleurs. Dans vos fermes, ces circonstances et ces charretiers indifférents pour les intérêts de leurs patrons doivent être rares. On pourrait dire des vôtres ce mot de l'Evangile : je connais mes brebis et mes brebis me connaissent, vos charretiers savent quelle contrariété vive éprouve leur patron quand il voit rentrer à l'écurie un cheval malade, un cheval surtout atteint d'une pointe, aujourd'hui que le prix de ces bêtes est si élevé !

Ils sont trop heureux ces charretiers quand le fermier confiant dans leur prudence et leur adresse à conduire les chevaux, leur procure un attelage de bêtes de même âge, de même taille et de même robe, oui, ils sont trop heureux pour les rudoyer stupidement.

Combien de fois, au contraire, mangeant sa croute en plaine dans un temps d'arrêt, le charretier digne de ce nom ne met-il pas dans le creux de sa main pour l'offrir à ses chevaux, au limonier surtout, la bouchée de pain de l'amitié et la preuve de la bienveillance.

S'il y a des choses que vous éprouvez souvent le besoin de dire, ce doit être : ayez soin de mes chevaux ; et pourtant combien d'entre vous doivent s'en abstenir de peur de frosser la susceptibilité de leurs subordonnés, ou s'ils le font c'est timidement.

Eh bien, Messieurs, déférez à mon désir en autorisant le bureau, par une approbation de cette notice, à lui donner place dans notre annuelle publication, ainsi qu'à l'article de la Société

protectrice des animaux dont je vous ai donné lecture, et plus tard il vous sera loisible de la placer sous les yeux de vos charretiers qui feront leur profit de l'enseignement qu'elle renferme, et soyez certains que comme de la calomnie il en restera toujours quelque chose.

RAPPORT

SUR LA SITUATION DE L'AGRICULTURE

Par M. A. Petit.

Messieurs,

L'an dernier à pareille époque, en présence de la situation nouvelle que des faits commerciaux et économiques sans précédents venaient brusquement imposer à l'industrie agricole, notre Société, fidèle à ses plus anciennes traditions, s'était empressée de s'associer à la grande manifestation du monde agricole tout entier, en faisant appel avec l'esprit de modération et de mesure, dont elle ne s'est jamais écartée, à l'attention la plus sérieuse des pouvoirs publics.

Elle exposait que les importations illimitées en quelque sorte de produits étrangers, obtenus dans des conditions de culture, de climat et de facilités de transport infiniment supérieures aux nôtres, rendaient pour l'instant la lutte impossible, et nous plaçaient dans la nécessité de vendre nos principales récoltes au dessous des prix de revient.

Nous regardions en effet comme un devoir d'établir que la plus importante de toutes nos productions, celle qui occupe la plus large place dans nos assolements, par la raison qu'elle tient également la plus grande dans l'alimentation, celle du

blé, qui s'impose, en un mot, à notre sol et à notre climat, nous revenait aujourd'hui à un prix moyen de 26 fr. 90 centimes par quintal.

Nous ajoutions que, en présence des faibles rendements et de l'avilissement des prix de l'année 1878, les agriculteurs de notre région subissaient une perte considérable par hectare de blé récolté.

Nous constations aussi que la production du mouton avait cessé d'être rémunératrice.

Si nous revenons aujourd'hui à la charge, c'est que la marche des évènements n'a cessé d'aggraver cette situation, et que l'année 1879 est venue rendre plus sensible encore l'incertitude qui pèse sur l'avenir de notre profession.

Il est vrai que, cherchant à nous inspirer une confiance qu'au fond ils ne peuvent ressentir, quelques écrivains de la presse agricole, donnant la main à une école d'économistes qui veut courber la nature des choses devant la rigidité du principe du ibre-échange et s'étonne de la révolte des intérêts froissés, nous affirmaient que c'était là une crise toute passagère, que les exportations de l'Amérique ne tarderaient pas à perdre de leur importance, que d'ailleurs la fertilité de son sol irait en diminuant, tandis que l'accroissement régulier de la population augmenterait les exigences de sa consommation intérieure.

Or, d'une part les rapports adressés, à la date du 1er avril dernier au département de l'Agriculture de Washington, établissent un accroissement de 13 0/0 (1), sur l'année dernière dans l'étendue des ensemencements de blé d'hiver, et, de l'autre, il résulte des derniers renseignements, contenus, dans le rapport officiel relatif au mouvement commercial des Etats-Unis, que les exportations qui, pendant l'année 1878, avaient atteint le chiffre de 1,395,161,000 de fr., s'étaient pour l'année 1879 élevées à celui de 3,773,283,000 de fr., c'est-à-dire à près du triple de l'année précédente (2).

Un autre fait nous a vivement frappés, c'est l'extrême diffi-

---

(1) *Echo des Halles* du 4 mai 1880.
(2) *Moniteur* du 24 février 1880.

culté que nous avons aujourd'hui à vendre nos produits, et l'espèce de délaissement où sont tombés nos blés indigènes. Il est incontestable que, sous l'influence de leur climat, les blés d'Amérique acquièrent une qualité et un poids que, malgré tous nos efforts, les nôtres ne peuvent pas atteindre, quelle que soit la réussite des récoltes.

Aussi, en voyant le chiffre où sont descendus nos blés à la suite des faibles rendements de ces dernières années, avons-nous bien le droit de nous demander à quel prix nous sommes appelés à vendre nos grains dans les années d'abondance.

D'une part, le besoin de tirer parti quand même de leurs énormes stocks de céréales qui augmentent chaque année, et de l'autre l'obligation de donner un aliment à leur puissante marine et un trafic à leur réseau de chemins de fer, qu'ils sont en train de développer d'une manière prodigieuse, mettront les Américains dans la nécessité absolue d'exporter, et dussent-ils, comme nous le faisons nous-mêmes depuis trois ans, vendre à perte, il faut s'attendre à ce qu'ils vendront quand même (1).

Chaque jour on invoque l'argument des mauvaises récoltes pour expliquer la situation actuelle.

La France a souvent traversé de semblables périodes et sans

---

(1) Puissent les lignes suivantes tomber sous les yeux de nos hommes d'Etat !

Extrait du *Journal Officiel* de la République française du 14 mai 1880 :

ÉTATS-UNIS

New-York, 12 mai.

« M. Sherman a prononcé hier au banquet de la Chambre du Commerce un discours dans lequel il a dit que le pays entrait dans une période de grande prospérité.....

Après avoir exposé que dans l'Agriculture et l'Industrie aucun pays ne pourrait faire concurrence aux États-Unis, M. Sherman a dit que, seulement, les armateurs des États-Unis avaient besoin d'encouragements, attendu que les trois quarts du commerce américain se faisaient sous pavillon étranger.

Remédier à cet état de choses devrait être le premier but des hommes d'Etat américains Les navires étrangers devraient être admis aux Etats-Unis avec des **Droits de douanes**, afin de mettre les Etats-Unis en mesure de concourir avec le commerce du reste du monde. »

(*Havas*).

remonter bien haut, l'année 1873 avait, comme vous vous le rappelez, une analogie singulière avec celles qui viennent de s'écouler : même défaut de qualité, même faiblesse de rendeenment.

Vous vous souvenez aussi que les prix de 38 à 41 francs (1), le quintal, nous ont permis de faire aisément face à tous nos engagements et à tous nos frais.

Ces prix passèrent inaperçus, et chose à remarquer, la consommation en fut si peu éprouvée, que les impôts indirects continuèrent à donner des rendements de plus en plus élevés.

Oserait-on, par hasard, attribuer aux mauvaises récoltes de ces dernières années la diminution constante de nos troupeaux de moutons, à raison de 500,000 têtes chaque année depuis la réforme économique de 1860, au point de présenter à cette heure un déficit de onze millions environ.

Nos adversaires s'en consolent vite, en affirmant que les troupeaux français regagnent en poids et en qualité ce qu'ils ont perdu du côté du nombre.

Pour que cette assertion fût exacte, il faudrait admettre que chaque mouton a gagné un tiers de poids depuis vingt ans, ce qui est d'autant moins possible que nos bons troupeaux d'élite vont chaque jour disparaissant.

On nous disait aussi que, en compensation, le morcellement du sol avait favorisé l'élevage du gros bétail, les statistiques nous apprennent que, sur ce chapitre, la diminution est supérieure à un million de têtes.

Sans parler de la production et des engrais de tout ce bétail, qui ont disparu, la France, de ces deux chefs, a donc subi une perte d'environ un milliard depuis vingt ans.

Nous ne voyons guère l'influence que les mauvaises récoltes ont pu avoir sur la culture de certaines plantes industrielles. Le chanvre qui faisait la prospérité de quelques-unes de nos provinces du centre est à peu près délaissé, et quant au lin, cette riche et productive culture de notre région, nous avons vu naguères les adresses des chambres de commerce du Nord

---

(1) Relevé sur les mercuriales du marché de Meaux, du 1er août 1873 au 1er août 1874.

au ministre de l'Agriculture, constatant avec amertume que le nombre d'hectares où cette précieuse plante était cultivée est tombé de 240,000 à 120,000, et que de ce fait, la perte en main-d'œuvre seulement a été, pour la main-d'œuvre payée aux ouvriers, de 45 millions, plus 130 millions pour la valeur de la plante; total 175 millions.

En un mot les chiffres effrayants et absolument officiels extraits des débats de la Chambre constatent pour l'agriculture une perte de deux milliards 200 millions (1).

Si nous avons à redouter, Messieurs, l'envahissement progressif et illimité des produits étrangers, il est une autre espèce de concurrence à l'intérieur, qui depuis longues années déjà pèse bien lourdement sur notre agriculture, c'est celle de l'industrie et des travaux publics dans les villes.

Les ouvriers désertent le champ pour l'atelier.

Partout cette émigration des campagnes vers les villes s'accentue à chaque recensement.

La population rurale (communes au-dessous de 2000 âmes) qui formait en 1858 presque les 73 centièmes de la population totale, n'en représentait pas même 68 0/0 en 1873, et la population ne cesse de décroître.

Le recensement quinquennal de 1877 montre que les deux cinquièmes de l'augmentation de population depuis 1872, soit 313,000 habitants, sont imputables aux seules villes qui comptent plus de 30,000 âmes.

Bien des causes en raréfiant la main-d'œuvre ont contribué à rehausser les salaires agricoles.

Nous serions, Messieurs, les premiers à nous en applaudir, si la vente de nos produits avait suivi la même progression. C'est le contraire qui est arrivé.

A ce propos la malveillance ne nous épargne pas ; on cherche à persuader aux ouvriers que nous voulons réduire leur salaire ; pour continuer à leur fournir des salaires élevés, ne faut-il pas que nos denrées se vendent à un prix conforme au prix de revient dont ces salaires eux-mêmes sont un des principaux élé-

---

(1) *Moniteur Universel*, mai 1880.

ments, et surtout que les consommateurs se pourvoient à un prix convenable sur les marchés français et non pas sur les marchés américains?

La plupart d'entre vous ont déjà lu cet intéressant travail d'un agriculteur distingué, M. Jacquemart, vice-président de la Société des Agriculteurs de France, où cette question est traitée avec une autorité et une compétence remarquables, et sous l'inspiration de documents très précis, fournis par la comptabilité d'une ferme du département du Nord qu'on ne nous désigne pas mais que nous devinons, exploitée par les propriétaires, « hommes éclairés, passionnés pour leur noble métier qu'ils honorent, et possédant au plus haut degré l'ordre qui caractérise les bons administrateurs, » une ferme enfin dont on a pu dire que si le département du Nord était le mieux cultivé de France, cette ferme était la mieux cultivée du département du Nord.

Les faits que je vais mettre sous vos yeux sont si nettement établis, qu'ils donnent un démenti formel à ceux qui en conseillant d'abandonner complètement les mauvaises terres, affirment que celles de première qualité seules peuvent aujourd'hui procurer quelques avantages à ceux qui les exploitent. Vous y verrez à quel point les sols de qualité exceptionnelle y sont eux-mêmes éprouvés.

Vous me permettrez d'autant plus volontiers de vous citer quelques uns des principaux passages de ce travail, que les assolements, le mode d'exploitation aussi bien que les chiffres sont en rapport avec ceux de notre région du Nord et des environs de Paris.

Vous y trouverez une différence en notre faveur sous le rapport du fermage, que j'estime être inférieur dans nos pays de 40 francs par hectare environ, mais j'estime que cette différence doit être compensée chez nous par la plus value de la main d'œuvre que nous savons être plus élevée que dans le Nord, en raison du voisinage de Paris.

D'autre part, les impôts qui, dans ces terres de première classe du département du Nord, ne représentent que 20 francs par hectare tout compris, c'est-à-dire à un peu moins du huitième du revenu, s'élèvent dans nos terres de première classe

des environs de Meaux à bien près de 30 francs par hectare c'est-à-dire au cinquième du revenu.

Vous remarquerez également que l'augmentation des fermages dans le Nord est sensible, et que, depuis vingt ans, ils ont monté de 127 francs à 153, soit 26 francs par hectare. Bien que les fermages de nos pays aient assurément subi une hausse dans le même laps de temps, surtout pour la petite culture, la proportion n'est pas aussi considérable, et d'ailleurs les propriétaires n'en ont pas profité autant qu'on peut le penser, en raison de la cherté de la main d'œuvre pour les bâtisses, entretiens de bâtiments, etc.

Ceci posé je cite les deux chapitres les plus saillants du travail de M. Jacquemart :

I. De l'augmentation des dépenses d'exploitation.

« Nous avons relevé pour 1858 et pour 1878, afin de les comparer entre elles, les dépenses par hectare cultivé et relatives :

A la main d'œuvre ;

Aux attelages ;

Aux fermages et impositions.

» Nous avons trouvé pour les dépenses ramenées à chaque hectare cultivé les nombres indiqués au tableau suivant :

Dépenses par hectare.	1858	1878
Main d'œuvre, ouvriers, ouvrières. . . .	63.50	117.60
Dépenses des attelages, chevaux et bœufs	109.86	168.65
Fermage.	127. »	153.50
Contributions de toute nature	17.34	20.30
	317.80	460.05
Différence par hectare cultivé et à la charge de 1878	142.25	
	460.05	

c'est-à-dire que les dépenses, résultant de ces trois chefs seulement, ont augmenté de 142.25 par hectare cultivé, savoir :

Pour main d'œuvre de 54 fr., soit en plus 85 0/0.

Pour attelages de 58 fr. 80 c., soit en plus 53,5 0/0.

Pour fermage de 26 fr. 50 c., soit en plus 20,8 0/0.

Pour contributions de toute nature de 3 francs, soit en plus, 17 0/0.

» L'augmentation de la dépense main-d'œuvre, qui s'est surtout accentuée pendant les dernières années, n'étonnera personne.

» Tout le monde sait que le prix de la journée a considérablement augmenté, et que le temps n'est pas aussi bien employé.

» Nous ne ferons aucune observation sur l'augmentation du fermage et des impositions.

» Elle ne paraîtra pas exagérée, si l'on considère que vingt années séparent les deux époques. Quant aux dépenses occasionnées par les attelages, elles comprennent : La nourriture et l'amortissement du cheval dont le prix a doublé, les gages du charretier, le ferrage, l'amortissement et l'entretien des harnais et de tout le matériel traîné par les chevaux, charrettes, charrues, semoirs, houes, etc. Tous les éléments de la dépense ayant considérablement augmenté, le prix de la journée du cheval a nécessairement augmenté dans le même rapport.

» En outre, par suite de la cherté de la main-d'œuvre, on a multiplié l'emploi des instruments mus par des chevaux ; ainsi s'explique l'élévation de la dépense occasionnée par les attelages.

» Si l'on examine les choses de plus près, on reconnaîtra que l'augmentation des salaires, des charretiers forgerons, bourreliers et charrons, constitue la plus grande part de l'accroissement de la dépense des attelages, c'est-à-dire que c'est encore la main-d'œuvre qui joue le rôle principal.

» Nous devons donc admettre une augmentation de dépense par chaque hectare cultivé, de 142 fr. 25, résultant des trois chefs ci-dessus, et due pour les trois quarts à l'augmentation de la main d'œuvre.

» Pour apprécier la portée de cette surcharge, considérons ses effets sur la sole de blé, dont le produit est de 32 hectolitres par hectare.

» L'augmentation de la dépense rapportée à l'hectolitre de blé sera de $142{,}25 \times 32 = 4$ fr. 44.

» C'est-à-dire que le prix de revient du blé a augmenté de

4 fr. 44 par hectolitre, ou de 5 fr. 55 par quintal, par suite des nouvelles conditions faites à l'agriculture depuis 1858.

» Cette surcharge de 142 fr. 25, pesant sur chaque hectare cultivé, une augmentation analogue s'est fait sentir sur le prix de revient de tous les autres produits de la ferme.

» Si donc les prix de vente ne se sont pas relevés depuis 1858 dans la proportion des charges nouvelles, le bénéfice aura disparu, et le déficit aura commencé.

» Mais au lieu d'augmenter, les prix de vente ont diminué depuis 1860.

» La comptabilité va nous éclairer sur ce sujet, et répondre à cette question souvent posée : Quelle a été l'influence du libre-échange sur les produits de l'agriculture ?

II. — De la diminution de la valeur vénale des produits vendus depuis 1860.

» La ferme de M.... vend en moyenne chaque année.

1° Blé (semence déduite). — 2,200 hectolitres : Baisse moyenne de 2 fr. 55 par hectolitre (département du Nord) . . . . . 4,725 fr.

2° Laine. — 4,000 kilog : Baisse moyenne, 60 centimes par kilog. (2.02 au lieu de 2.60) perte. . 2.400 fr.

3° Lin. — 100,000 kilog : Baisse moyenne, par 100 kilog, 5 fr. 65 (15,87 au lieu de 21 fr. 60) perte . . . . . 5,650 fr.

4° Graine de lin. — 200 hectolitres : Baisse moyenne 5 fr. par hectolitre (23 fr. au lieu de 28) perte . . . . . 1,000 fr.

Total de la perte sur ces quatre produits vendus dans ces dernières années en comparaison de ceux vendus avant 1860. . . . . 13.775 fr.

» Ainsi le régime actuel impose à la ferme de M ..., par la baisse des prix de vente sur ces quatre produits, une perte annuelle de 13.775 fr. pour 233 hectares, soit une perte de 60 fr. par hectare, alors que leur prix de revient a augmenté.

» Nous avons signalé plus haut une augmentation de dépenses de 142 fr. 25 par hectare.

Si nous y ajoutons une diminution de recettes de 60 fr., nous trouvons, au résumé, une surcharge de 202 fr. 25 par hectare, en comparant sur les quelques points que nous avons visés, l'époque actuelle à celle qui a précédé 1860 !

» C'est pour la sole de blé une surcharge de 7 fr. 90 par quintal. »

M. Jacquemart, toujours d'après les résultats fournis par les livres de la ferme, démontre également que l'engraissement du bétail, malgré le haut prix de la viande, devient de moins en moins rémunérateur, et que la betterave elle-même, en présence de la concurrence étrangère et de la situation de la sucrerie française, la seule en Europe qui ne reçoive pas de prime d'exportation, a subi une perte de 34 fr. par hectare.

M. Jacquemart résume ensuite en peu de mots les causes principales de la détresse de l'agriculture.

» 1° L'augmentation des frais de production dont la très-grande partie est due à l'élévation du prix de la main-d'œuvre, et le surplus à l'élévation du prix du fermage et du taux des contributions.

» 2° La diminution de la valeur des produits vendus, causée, pour la majeure partie, par le régime douanier, et pour le surplus par les vices de la législation sur les sucres.»

Une pareille situation, Messieurs, n'a pas tardé à porter ses tristes fruits, il ne me sera pas difficile de vous en convaincre.

Une enquête officielle de la Société nationale d'agriculture de France a constaté un état de crise général, et tout récemment la Société des Agriculteurs de France vient de rechercher quelle pouvait être la dépréciation qu'avait subie la valeur de la propriété foncière.

Plus de 600 correspondants sont venus apporter leur concours et nous allons très-prochainement connaître d'une façon très-positive quels en sont les résultats.

Dès aujourd'hui, nous savons d'une manière incontestable, sans parler du découragement dont font preuve tous ceux qui exercent la profession agricole, que le taux des fermages baisse d'une façon notable, que les locations ne se renouvellent que péniblement, qu'en bien des cas, beaucoup de fermiers aban-

donnent leurs fermes, et qu'un nombre considérable attendent avec anxiété la fin de leur bail pour se retirer.

Il est constant aussi que les terres de qualité médiocre ne trouvent plus de preneurs et un de nos collègues nous citait telle commune de notre arrondissement, où on rencontre en ce moment plus de cent hectares de terres inoccupés.

N'avons nous pas entendu dire, pendant la discussion du tarif des douanes, que 3,000 lots de biens d'hospices, mis en adjudication publique dernièrement, n'ont trouvé preneurs qu'avec une diminution de fermage de 20 à 40 0/0 ?

Comme résumé, l'enquête de la société des Agriculteurs de France conclut pour toute l'étendue du territoire à une baisse de 20 à 30 0/0 sur la valeur foncière et sur la valeur locative des propriétés.

Si le capital foncier s'est amoindri, le capital d'exploitation, autrement dit, la fortune de l'exploitant, du fermier, a diminué par contre-coup dans de notables proportions.

Nous avons vu récemment des ventes qui ont eu lieu à la suite de cessation de culture, où le matériel s'est plutôt donné que vendu.

Les cessions de fermes sont devenues presque impossibles ; on nous disait il y a peu de jours dans cette enceinte qu'il était facile de compter plus de trois cents fermes à céder dans un département voisin du nôtre (1), et nous avons vu dernièrement

---

(1) Lettre adressée à M. Estancelin :

12 *mai* 1880.

Mairie de Villers-Cotterêts.

MONSIEUR,

La concurrence étrangère a jeté l'agriculture dans une détresse tellement profonde qu'il s'est produit le fait suivant aussi attristant que menaçant, lequel ne s'était jamais produit dans notre fertile canton, ni sans doute ailleurs, à savoir : d'après les certificats des maires, 34 hectares 79 ares, situés sur les communes de Puiseux, Sancy, Vivier et Largny, abandonnés par leurs précédents détenteurs, sont actuellement incultes, faute de preneurs.

Agréez, etc.

Le maire : BESNARD,
Conseiller général de l'Aisne.

Moniteur du 22 mai 1880.

des cessions subir une baisse de plus de moitié de la valeur qu'elles avaient il y a dix ans.

Vous parlerai-je maintenant, Messieurs, de toutes les industries qui se rattachent à l'agriculture ?

N'entendons-nous pas chaque jour les constructeurs d'instruments et de matériel agricoles, les fabricants d'engrais artificiels, ces précieux auxiliaires de notre agriculture moderne, se plaindre que le chiffre de leurs affaires s'abaisse dans des proportions considérables.

Les fumiers des régiments de cavalerie des environs de Paris qui avaient atteint à certaines époques des prix élevés, se sont adjugés ces deux dernières années avec une baisse de 50 0/0.

Un de nos plus importants marchands de moutons m'autorise à dire que le chiffre de ses ventes qui en 1876 avait été de 847,178 fr., et en 1877 de 873,239 fr. était tombé en 1878 à 581,538 fr., et en 1879 à 404,288 fr., c'est-à-dire à plus de moitié.

En même temps que ces faits économiques si regrettables s'accomplissaient, par une heureuse coïncidence, la Commission chargée, à la veille de l'expiration de nos traités de commerce, de réviser les tarifs de douanes, était réunie.

Bien que cette commission fut composée presque exclusivement d'industriels et de commerçants, et que l'élément agricole n'y fut que faiblement représenté, nous avions cependant confiance, et nous ne doutions pas que la grande erreur, qui avait amené en 1860 le sacrifice des intérêts agricoles, ne fût enfin réparée.

Quel était le langage tenu par les agriculteurs au commencement de l'an dernier ?

La production annuelle de la France, disions-nous, s'élève à 24 milliards environ : 12 milliards par l'industrie, et 12 milliards par l'agriculture. Nous demandons qu'il ne soit pas fait de distinction entre ces deux grands éléments de la richesse nationale, et qu'une part égale soit attribuée à chacun d'eux.

Sous un gouvernement démocratique, basé sur l'égalité, nous réclamions la suppression de privilèges créés au détriment d'une population de 23 millions d'habitants, c'est-à-dire les deux tiers du pays.

Nous demandions surtout qu'il n'y eût plus de privilèges, pour tous ces produits agricoles étrangers qui viennent prendre la place de nos produits et se substituer à eux sur nos marchés, sans avoir préalablement acquitté des impôts et des charges équivalents à ceux que supportent les productions similaires de notre sol.

En présence de la multiplicité et du chiffre énorme des droits fiscaux et des octrois qui pèsent aujourd'hui d'une façon si lourde sur tous les objets de consommation à l'intérieur du pays, nous indiquions à nos protecteurs naturels, à nos représentants, une combinaison nouvelle, un virement en quelque sorte.

En frappant à la frontière les produits agricoles étrangers de droits de douanes équivalents à ceux que paient les produits de l'industrie, le trésor trouvera, disions-nous, d'énormes ressources qui lui permettront de dégrèver à l'intérieur ceux de nos produits qui supportent les impôts les plus élevés, et nous signalions en première ligne le sucre qui, dans l'état de choses actuel, se trouve grevé de plus de cent pour cent de sa valeur.

Nous complétions notre pensée en ajoutant que ce virement n'atteindrait nullement le consommateur, qui retrouverait en dégrèvements intérieurs l'argent que, de concert avec le producteur étranger et les intermédiaires, il paierait aux frontières sous forme de droits compensateurs.

Nous sauvegardions ainsi les droits de la consommation, nous placions l'agriculture française en situation de faire face à la concurrence étrangère et nous faisions cesser une inégalité déplorable entre les citoyens d'un même pays.

Et maintenant, messieurs, vous savez ce qui a été fait.

La Chambre des députés a augmenté d'une façon insignifiante les petits droits d'entrée sur le bétail étranger ; quant aux autres produits de l'agriculture, rien. Nous avons été sacrifiés une fois de plus.

Et en même temps, l'industrie, protégée par des tarifs qui varient de 10 à 54 0/0, bien assurée dès aujourd'hui de son avenir, travaille et prospère à l'ombre du régime protecteur, disparu pour nous, conservé pour elle, l'agriculture inquiète, incertaine de son avenir, se demande s'il lui reste encore un lendemain.

Et quel moment choisit-on pour délaisser ainsi les intérêts de nos populations des campagnes? Précisément celui où, comme nous venons de le voir, jamais elles n'ont été plus atteintes et plus dignes d'intérêt.

On nous fait, il est vrai, de vagues promesses. On parle de l'augmentation du nombre des étalons, de l'aménagement de quelques cours d'eau en vue de favoriser des irrigations qui, par parenthèse, nous seraient ici de peu de secours; de l'arrivée dans nos campagnes de professeurs d'agriculture, et même de la fondation d'écoles de bergers en Algérie.

De toutes ces promesses, la plus sérieuse, si elle pouvait se réaliser, est celle relative au dégrèvement des impôts qui frappent spécialement la propriété foncière.

Mais avant de réduire les impôts, il faudrait d'abord réduire les dépenses, et nous ne pouvons détourner les yeux de ce budget de quatre milliards qui pèse particulièrement sur nous.

Nous avons pu voir, non sans étonnement, dans un récent discours officiel, la même phrase nous annoncer d'une part des dégrèvements d'impôts, et de l'autre une augmentation considérable des travaux publics et des améliorations de tout genre; autrement dit une aggravation de dépenses.

Voilà ce qui nous rend moins faciles à l'espérance, surtout en présence de cette aisance avec laquelle les conseils généraux et municipaux, votent les centimes extraordinaires, que l'agriculture est appelée à payer.

Ce que nous voyons plus clairement, c'est la situation faite aux habitants des campagnes, à cette population rurale, le cœur et le bras de la France, et dont certains économistes semblent envisager de gaîté de cœur la suppression.

Ne lisait-on pas en effet dans un journal fort accrédité, et qui jouit d'une réputation de libéralisme, le *Journal des Débats*: « Que nous parle-t-on d'améliorer le sort des paysans pour empêcher la désertion des campagnes? Avant un siècle on pourra se passer des paysans, et ils disparaitront comme ont disparu les *espèces* dont le rôle était fini. Il n'y aura plus que des ingénieurs agricoles (1). »

---

(1) De Molinari, nº du 9 juin 1878.

En attendant, Messieurs, que la science ait réalisé ce programme, et que nous ayions disparu, le pays a besoin que nous vivions, nous cultivateurs de toutes catégories, qui payons à la France la majeure partie de ses impôts, et entretenons la fertilité de son sol, seul fondement solide de la richesse nationale.

Les plus modestes d'entre nous ne sont pas les moins compromis, car le petit cultivateur a rarement une réserve, il reçoit, lui aussi, la visite mensuelle du percepteur, et pour acheter tous les objets indispensables à sa culture et à son ménage, il doit vendre sa récolte au moins au prix de revient, et pouvoir espérer que le patrimoine qu'il a reçu de son père sera transmis à ses enfants, sans avoir perdu une grande partie de sa valeur.

Nous avons aussi, Messieurs, à défendre les intérêts de ces milliers de familles ouvrières de la campagne qui vivent du salaire qu'elles trouvent dans nos exploitations agricoles, et qui, aussi bien que les ouvriers des villes, ont droit à leur part de soleil et de bien-être.

C'est en vain qu'on tente de diviser la nation en *producteurs* et *consommateurs*. Tous les consommateurs, sauf quelques rentiers et fonctionnaires, sont associés étroitement à la production et souffrent lorsqu'elle languit.

Toutes les manifestations du travail national sont donc solidaires, et c'est pour s'accommoder du moins peu à peu à des conditions sans précédents que l'agriculture réclame le traitement qui n'est pas refusé à l'industrie.

Voilà, nous voulons l'espérer jusqu'au bout, ce que nos législateurs ne perdront pas de vue, car notre cause est celle de 23 millions de Français. Nous résumons nos revendications par ces deux mots : « Justice et égalité. »

Après avoir entendu la lecture de ce rapport, la Société prend la délibération suivante :

« La Société d'agriculture de Meaux, émet de nouveau le vœu qu'un droit de douane de 10 0/0 en moyenne garantisse l'agriculture nationale contre la concurrence écrasante des produits étrangers. »

INSTRUCTIONS

POUR ÉVITER LA FRAUDE

DANS LE COMMERCE DES ENGRAIS

Par E. GATELLIER.

La Société d'agriculture de Meaux s'est sérieusement occupée de la question de fraudes dans le commerce des engrais, et après avoir reconnu, que ces fraudes pouvaient être commises de deux manières :

1° Lors de la vente de la marchandise, par une spéculation sur l'ignorance de certains cultivateurs qui ne connaissent pas la valeur réelle des éléments de fertilité contenus dans les engrais proposés ;

2° Lors de la livraison, par une infériorité de dosage des éléments utiles qui ont été vendus,

Elle a adopté les résolutions suivantes :

Art. 1^er^. — Il est formé entre tous les membres de la Société d'agriculture de Meaux une ligue contre les falsificateurs d'engrais.

Art. 2. — Un comité de six membres élu par les membres de la Société et renouvelable chaque année par moitié, sous la présidence du président de la Société, est chargé de rédiger des instructions nettes et précises sur la valeur des engrais et sur leurs conditions de vente, de façon à édifier parfaitement chacun des sociétaires pour la conclusion d'un marché. Ces instructions seront envoyées aux membres de la Société et chaque année le cours des éléments utiles leur sera également adressé.

Art. 3. — Les analyses d'engrais présentées par les sociétaires seront faites aux frais de la Société d'agriculture, con-

formément à une convention entre la Société et le directeur de la station agronomique de Seine-et-Marne. Les échantillons d'engrais à analyser, avec les conditions de la vente, seront adressés à un membre du comité institué par l'article 2. Ce membre, élu annuellement, sera chargé de transmettre les échantillons au directeur de la station agronomique et le résultat des analyses au destinataire.

Art. 4. — Dans tous les cas de fraude manifeste, indiquée par l'écart entre les éléments utiles constatés par l'analyse et ceux promis par la vente, le comité en délibérera et chargera s'il y a lieu le président de la Société de signaler le fait au parquet.

Art. 5. — Le comité se réunira tous les mois, le jour de l'assemblée de la Société, et, en cas d'urgence, un des samedis dans le courant du mois sur la convocation soit du président, soit du membre délégué chargé de transmettre les échantillons et les résultats des analyses. Conformément à ces résolutions, les six membres de la commission ainsi établie sont, pour l'année 1880 : MM. Antoine Petit, de Lignières, Dudouy, Pelletier, Laurent et Gatellier ; et parmi ces membres, M. Emile Gatellier, ingénieur à La Ferté-sous-Jouarre, a été délégué pour la transmission des échantillons d'engrais et des analyses. C'est à lui que doivent être adressés les échantillons d'engrais à faire analyser, en même temps que les conditions devente de ces engrais.

Et la commission a dû rédiger les instructions suivantes : 1° sur la valeur des engrais et leurs conditions de vente ; 2° sur les précautions à prendre pour prélever les échantillons.

1. — *Instructions à prendre sur la valeur des engrais et sur leurs conditions de vente.*

Les engrais n'ont de valeur d'après les données scientifiques et expérimentales actuelles que par l'azote, l'acide phosphorique, la potasse et la chaux qu'ils contiennent. Et encore ce dernier élément, la chaux, peut être fourni au sol, soit à l'état de chaux, de marne ou de plâtre sans qu'on ait besoin de l'acheter à un marchand d'engrais.

Il y a donc à demander seulement au marchand d'engrais la

garantie que l'engrais proposé contient tant pour cent d'azote, d'acide phosphorique et de potasse. Et bien souvent, lorsqu'on n'emploie les engrais artificiels que comme complémentaires du fumier de ferme, la potasse est inutile parce qu'elle est largement fournie par le fumier, et dans ce cas, il importe seulement de connaître la proportion d'azote et d'acide phosphorique contenue dans l'engrais proposé.

Mais une des choses essentielles à savoir, indépendamment de la quotité de l'élément utile contenu dans l'engrais, c'est l'état sous lequel se trouve cet élément.

On peut vendre de l'azote qui n'agisse pas sur les plantes, on peut vendre de l'acide phosphorique et de la potasse qui n'aient aucune action sur la végétation, et c'est surtout en ne spécifiant pas suffisamment dans un marché les distinctions qui rendent un élément vraiment utile pour la végétation que les fraudeurs peuvent impunément vendre un engrais inactif et qui ne vaut rien pour un engrais vraiment utile et de grande valeur.

L'azote contenu dans un engrais peut être organique, ammoniacal, ou nitrique. S'il est organique, il faut exiger qu'il soit rapidement assimilable, ce qui existe lorsqu'il provient de sang, de tourteaux, de viande, de chiffons de laine, etc. L'azote organique des cuirs n'est pas assimilable et n'a aucune valeur.

L'azote ammoniacal provient du sulfate d'ammoniaque qui en contient de 20 à 21 0/0.

L'azote nitrique provient soit du nitrate de soude qui en convient environ 16 0/0 soit du nitrate de potasse qui en contient 13 0/0.

L'acide phosphorique est d'origine animale dans les os et le guano ou d'origine minérale dans les coprolithes ou apatites.

Lorsqu'on achète des phosphates minéraux naturels, soit pour employer sur des défrichements de bois, soit pour mélanger avec le fumier, il faut éviter d'acheter ces engrais d'après l'analyse dite commerciale qui est plus rapide, mais qui fait passer des matières étrangères pour de l'acide phosphorique ; il faut dans ce cas exiger l'analyse scientifique.

Les phosphates naturels, traités par l'acide sulfurique, don-

nent des supersphosphates qui ont une action plus rapide sur les plantes, parce qu'une grande partie de l'acide phosphorique est soluble dans l'eau ou dans un acide faible.

L'acide phosphorique utile dans ces produits est celui qui est soluble dans l'eau et dans le citrate d'ammoniaque alcalin à froid. Il peut s'appeler en d'autres termes, acide phosphorique soluble et rétrogradé.

L'acide phosphorique d'un superphosphate non soluble dans le citrate n'a aucune valeur.

Il faut éviter pour l'acide phosphorique l'expression d'assimilable, parce qu'il est toujours possible de soutenir que cet acide phosphorique peut être assimilé au bout d'un certain nombre d'années.

Il est absolument essentiel de ne pas confondre dans un engrais la quantité d'acide phosphorique avec la quantité de phosphate qui ne contient que moitié environ de son poids d'acide phosphorique, et par conséquent n'a qu'une valeur moitié moindre. Ainsi, un engrais contenant 20 0/0 de phosphate ne contient qu'environ 10 0/0 d'acide phosphorique.

La proportion exacte est qu'un kilogramme d'acide phosphorique correspond à 2 kilos 183 de phosphate.

La potasse peut être fournie à l'état soluble et vraiment utile dans le chlorure de potassium, le carbonate, le sulfate et le nitrate de potasse; quand elle se trouve à l'état insoluble comme dans le feldspath, elle n'a aucune valeur.

Voici les cours actuels de ces divers éléments.

Azote	Organique assimilable.....	2 00 à 2 50	le kilogr.
	Ammoniacal.....	2 25 à 2 75	—
	Nitrique.....	2 50 à 3 00	—
Acide phosphorique.	Minéral.....	0 20 à 0 25	—
	Des os.....	0 40 à 0 50	—
	Soluble et rétrograde.....	0 75 à 0 80	—
Potasse soluble.....		0 50	

Il est toujours préférable, si l'on veut avoir un engrais composé, d'acheter les matières premières contenant les unes l'azote, les autres l'acide phosphorique à l'état que l'on désire, et faire soi-même le mélange dans les proportions que l'on veut, suivant la nature de son sol et des plantes que l'on veut cultiver, car l'on court moins de risques d'être trompé, parce que l'analyse des matières premières est plus facile.

Mais cependant, avec les indications qui viennent d'être données, il est facile de connaître la valeur de n'importe quel engrais composé. Supposons qu'il vous soit proposé un engrais contenant 4 0/0 d'azote et 20 0/0 de phosphate, quelle que soit sa dénomination, guano, phospho-guano, français, gaulois ou de Patagonie.

Vous demandez à quel état est l'azote, à quel état est l'acide phosphorique.

Si l'azote est nitrique, il y a 4 kilogrammes à 3 francs, soit	12 fr. »»
Si le phosphate est tout entier soluble dans le nitrate, il contient 10 0/0 d'acide phosphorique à 80 centimes, soit.	8 »»
La valeur totale de cet engrais est de. . .	20 »»

Si l'engrais contenant le même dosage a son azote organique provenant de vieilles semelles de souliers, les 4 kilogrammes d'azote ne valent rien.

Si dans les 20 0/0 de phosphate il n'y en a que 10 solubles dans le nitrate, il ne contient alors que 5 0/0 d'acide phosphorique utile, à raison de 0 fr. 80 le kilogramme, et ne vaut que. . . . . 4 fr. »»

Indépendamment de ces renseignements sur la valeur des engrais basée sur la désignation précise des éléments utiles qu'ils contiennent, il y a lieu d'éviter dans un marché d'engrais certaines conditions générales qui ne peuvent être que désavantageuses pour l'acheteur.

Ainsi, il faut absolument repousser dans un marché la condition que l'analyse soit faite à l'état sec, car s'il vous est vendu un engrais contenant 10 0/0 d'humidité, ce ne seront plus les 100 kilogrammes de cet engrais qui devront contenir la quotité d'éléments garantis, ce seront seulement les 90 kilogrammes. Cette indication d'analyse à l'état sec dans un prospectus ou dans un marché suffit pour indiquer que la maison qui vend l'engrais veut tromper les cultivateurs.

Il est nécessaire de spécifier, dans un marché d'engrais, que l'échantillon doit être pris soit en gare d'arrivée, soit au domicile de l'acheteur, et non pas au domicile du vendeur; car la

condition de prise d'échantillon au domicile du vendeur entraînerait cette conséquence, que l'engrais une fois expédié ne pourrait plus être analysé.

Enfin, le paiement de la marchandise doit être stipulé au domicile de l'acheteur. Autrement, on serait exposé en cas de contestation à soutenir un procès dans la juridiction du domicile du vendeur qui pourrait quelquefois être très éloignée.

2° *Instructions sur les précautions à prendre pour prélever les échantillons.*

M. Gassend, directeur de la station agronomique de Seine-et-Marne, a bien voulu nous donner des renseignements très précis à ce sujet.

A l'endroit où, d'après le marché, l'engrais doit être livré, soit la gare d'arrivée, soit le domicile de l'acheteur, lorsque la marchandise est arrivée, celui qui doit en prendre livraison se fait accompagner soit de deux témoins, soit du maire ou du garde-champêtre, soit du chef de gare ou du commissaire de surveillance administrative pour faire constater que les cachets ou les plombs sont intacts et pour procéder à la prise d'échantillon.

S'il s'agit d'un engrais homogène en poudre tel que sulfate d'ammoniaque, nitrates, phosphates ou superphosphates, guano, cendres ou sels de potasse, à l'aide d'une sonde en fer ou en zinc, on prélève sur le plus grand nombre possible de sacs ou de tonneaux, (jamais moins du cinquième des sacs pour les achats importants), 3 ou 4 kilog. au moins d'engrais, en ayant soin de traverser les sacs dans toute leur longueur de façon à prendre de la matière sur le dessus, au milieu et au fond. On mélange le tout aussi exactement que possible sur une toile propre, et quand le mélange est bien intime, on prend trois flacons de verre, ou trois vases de terre, ou trois boites en fer blanc en évitant l'emploi de sacs et, dans chacun de ces récépients, on place 300 ou 400 grammes du mélange. Les vases sont ensuite bien bouchés, ficelés et cachetés avec soin, avec un cachet appartenant à l'un des témoins et même mieux avec deux cachets.

S'il s'agit d'un engrais peu homogène tel que déchets de

corne, de peau, de laine, sang et chair desséchés, etc, l'on procède comme précédemment, mais on prend environ 8 à 10 kilog. d'engrais et même davantage. Ensuite la matière est réduite en petits fragments et pulvérisée et l'on en prend au moins 1 kilogramme dans chacun des trois vases.

On fait ensuite un petit procès-verbal de l'opération dans lequel on indique que les cachets ou plombs des sacs étaient intacts, que l'on a pris l'échantillon dans tant de sacs ou tonneaux, et l'on décrit les cachets qui ont servi à cacheter les flacons. L'un des flacons est envoyé à la personne désignée pour faire effectuer l'analyse, un second au marchand d'engrais et le troisième est conservé en cas de contestation.

La lettre d'envoi au chimiste devra indiquer :

1° La matière de l'engrais et sa dénomination ;

2° Les éléments à doser (azote, acide phosphorique et potasse, etc) ;

3° L'état sous lequel ils ont été vendus dans le marché ;

4° La proportion garantie de ces divers éléments.

Il est très essentiel surtout d'indiquer s'il y a de l'azote nitrique qui exige une analyse spéciale.

Le nom du vendeur devra être envoyé à part à la personne chargée de transmettre les échantillons.

Il ne sera envoyé au chimiste qu'après réception du bulletin d'analyse et alors seulement qu'il y aura lieu de poursuivre une fraude afin que le directeur de la station puisse en même temps que la Société déposer une plainte en action correctionnelle.

Nous espérons que ces indications sur l'achat et le contrôle des engrais seront bien comprises, et que les mesures adoptées par la Société d'agriculture de Meaux après avoir reçu quelques applications suffiront pour éloigner bien au-delà du rayon d'action de notre Société tous ces fraudeurs en matière d'engrais dont l'existence est une des plaies de notre agriculture.

CONCOURS RÉGIONAL DE MELUN.

RAPPORT SUR L'EXPOSITION D'INSTRUMENTS D'INTÉRIEUR DE FERME

Présenté par M. PAPILLON.

La quantité d'instruments de toutes sortes était très grande à ce concours ; mais, surtout dans la partie des instruments d'intérieur de ferme qui nous occupe en ce moment, je dois dire qu'il y avait très peu de chose qui n'ait déjà été vu dans les concours précédents. Tous les principaux fabricants de la région et d'un assez grand nombre des régions voisines avaient exposé quelques machines à battre ; en général toutes ces machines sont bien agencées et presque toutes d'une bonne construction. Deux d'entre elles liaient automatiquement la paille, les bottes se trouvaient naturellement pesées au poids voulu, l'encliquetage, mettant la lieuse en mouvement, ne fonctionnant que quand la partie qui reçoit la paille en contient la quantité suffisante et voulue.

Les machines de MM. Gérard, de Vierzon, et Albaret, de Liancourt, avaient chacune un pèse-paille et un lieur automatique. Les machines à battre présentées par M. Bresloux, de Nevers, étaient comme à l'Exposition universelle celles qui nous paraissent les mieux comprises pour le nettoyage des balles et du grain.

Pour les nettoyages des grains tous nos anciens outils brillaient toujours, mais pas un nouvel outil et des perfectionnements imperceptibles ; seul, le crible Josse s'était augmenté d'un régulateur de vitesse, formé d'un bâtis en fonte recevant deux cônes à axes parallèles et à bases opposées, sur lesquels une courroie intermédiaire glissant à volonté modérait ou augmentait la vitesse du crible en marche sans rien arrêter de son travail et de son mouvement.

Il est fâcheux que le prix de ce régulateur soit un peu élevé,

il coûte 300 fr. mais est bien construit et permet, quel que soit l'état du grain, de le faire aussi propre que possible.

Tous les menus instruments, concasseurs, hache-paille, broyeurs, coupe-racines, crible à menues-pailles, laveurs, etc., étaient ceux que nous connaissons tous sans nouveaux perfectionnements.

En somme peu ou presque rien de nouveau, nous espérons mieux pour notre concours de Meaux, en septembre prochain.

NOTE SUR LE PETIT TARIF USUEL POUR LA CONVERSION DES MESURES AGRAIRES DE M. OFFROY AINÉ.

Par M. PAPILLON.

Suivant la demande de notre président, j'ai parcouru et examiné avec intérêt le petit tarif usuel pour la conversion des mesures agraires, de M. Offroy aîné.

Ce tarif, comme le dit l'auteur, lui ayant été et lui étant encore très utile sera aussi très utile aux autres. Cela est vrai très certainement, car dans toutes nos exploitations rurales et agricoles les rapports les plus fréquents pour régler les travaux effectués sont ainsi faits que le patron se rend compte lui-même en se servant du système métrique, c'est-à-dire en comptant ses mesurages à l'hectare, à l'are et au centiare, tandis que presque toujours l'ouvrier, lui, se rend compte lui-même avec la mesure du pays que nous appelons ici arpent et qu'ailleurs on appelle are, journal, septier, et qui tout en portant un même nom dans le même pays change de contenance d'un village à l'autre, ainsi que nous le voyons par l'arpent autour de nous.

Avec le barême Offroy aîné, les comptes se trouveront bien abrégés pour beaucoup, et pour ceux qui le consulteront la certitude d'un compte bien fait sera même établie. Tant que la routine existant pour les mesures agraires de l'ancien temps subsistera et ce sera sans doute encore trop longtemps, à notre avis, ce petit tarif tiendra bien sa place dans toutes les mains et rendra de grands services à tous ceux qui voudront s'en servir.

Mais ne vaudrait-il pas beaucoup mieux ne plus entretenir les rapports de la vieille méthode de mesurage avec la nouvelle et plutôt la supprimer radicalement en n'en parlant plus jamais et en comptant tous par hectare, ainsi que nous comptons tous par francs, litres et kilos.

RAPPORT

SUR LES ESSAIS ORGANISÉS EN 1880 PAR LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE DE MELUN A ÉPRUNE (COMMUNE DE RÉAU), SUR LES MOISSONNEUSES, MOISSONNEUSES-LIEUSES ET LIEUSES INDÉPENDANTES.

Par E. GATELLIER.

En 1878, lors des essais organisés à Mormant à l'occasion de l'Exposition universelle, les esprits avaient été frappés des perfectionnements apportés dans le moissonnage mécanique, surtout par l'introduction des moissonneuses lieuses.

L'année dernière, la société d'agriculture de Meaux avait voulu se rendre compte si ces perfectionnements avaient fait de nouveaux progrès et elle avait organisé dans ce but un concours à Chaillouet près Meaux ; les nouvelles expériences avaient été prématurées, les mêmes machines de Mac Cormick et de Wood, qui avaient été présentées à Mormant ont fonctionné et aucun progrès n'a été constaté.

Cette année, après un an d'intervalle, le 28 juillet 1880, la société d'agriccIture de Melun a eu la même pensée de constater si des progrès avaient été réalisés dans ce même genre de machines, et j'ai cru qu'il pouvait être intéressant pour notre Société d'en connaître les résultats.

Les expériences avaient lieu dans cette belle plaine de culture avancée de Seine-et-Marne autour du village de Réau, où trois cultivateurs distingués, M. Dutfoy, d'Eprune, M. Garnot, de Villaroche, et M. Caille, de Crisenoy, ont successivement obtenu la prime d'honneur dans les concours régionaux et la ferme d'Eprune occupée autrefois par M. Dutfoy, aujourd'hui par M. Delamarre, avait fourni les champs de blé nécessaires.

Le blé à couper était assez court et très droit, sans aucun épi renversé et sans herbes.

Six machines ont été expérimentées: deux moissonneuses ordinaires l'une à deux chevaux de M. Burguess, présentée par M. Dudouy, l'autre à un cheval de M. Johnston, présentée par MM. Deeker et Mot.

Deux moissonneuses-lieuses l'une de M. Osborne, traînée par trois chevaux et liant au fil de fer, l'autre traînée par deux chevaux de M. Wood, présentée par M. Pilter, et liant à la ficelle.

Enfin deux lieuses indépendantes l'une de MM. Deeker et Mot, liant à la ficelle.

L'autre de M. Dudouy, liant au fil de fer.

Les moissonneuses ordinaires avaient surtout pour but de façonner des javelles pour les lieuses indépendantes. Cependant il y a lieu d'appeler l'attention sur la moissonneuse à un cheval de M. Johnston. Cette petite machine exigeant moins de traction, par suite d'une diminution dans la longueur de la scie fonctionnait très bien. MM. Deeker et Mot veulent surtout l'introduire dans la petite culture, mais quoi qu'il faille un peu moins d'hectares de céréales à couper pour subvenir aux frais généraux d'intérêt d'amortissement, et de réparation, puisque cette machine coûte environ 300 francs de moins qu'une grosse, il faut toujours, pour s'en sèrvir avec un bénéfice, avoir à couper un certain nombre d'hectares qui doit dépasser ce que peut avoir le petit cultivateur, cultivant avec un ou deux chevaux. Cette machine ne peut rendre des services réels dans la petite culture qu'à la condition que plusieurs petits cultivateurs s'associeront ensemble pour l'acheter et la faire fonctionner tour à tour. Du reste cette question d'association des petits cultivateurs d'une commune pour l'acquisition et le fonctionnement des machines agricoles perfectionnées est à l'ordre du jour et doit avoir une solution.

La moissonneuse-lieuse Osborne, liant au fil de fer, présentait les mêmes inconvénients qui avaient été déjà signalés à Mormant, c'est-à-dire que les gerbes liées s'enchevêtraient et se détachaient difficilement l'une de l'autre, pour tomber du tablier de liage sur le sol.

Mais la moissonneuse Wood, liant à la ficelle, a marché d'une façon tout à fait supérieure. On avait reproché à la première

moissonneuse-lieuse de Wood, liant au fil de fer, l'inconvénient de jeter trop rapidement la botte liée du tablier sur le sol en la laissant tomber sur les épis, ce qui facilitait l'égrenage dans le champ. Mais ici cet inconvénient était complètement évité; le jetage était moins rapide et la botte tombait toujours sur la partie opposée aux épis, d'un autre côté la ligature était bien faite et le nœud très solide.

Cette substitution de la ficelle au fil de fer dans le liage est un progrès réel. Il n'y a plus de chance de blessure pour les hommes dans le maniement des gerbes, et l'on évite par l'échappement involontaire du fil de fer dans le déliage de la botte les causes possibles d'avarie des machines à battre et les accidents qui peuvent arriver aux bestiaux consommant la paille.

Mais, les essais qui présentaient le plus d'intérêt pour les cultivateurs étaient ceux des lieuses indépendantes. La moissonneuse-lieuse est certainement un progrès incontestable, mais on ne peut pas toujours lier sans inconvénient immédiatement après le sciage. S'il y a des herbes dans les céréales, il faut avant le liage un certain intervalle pour les laisser sécher; si l'on coupe de bonne heure quand il y a de la rosée, il est imprudent de lier immédiatement et en temps de moisson, il est souvent important d'éviter les pertes de temps. D'un autre côté plusieurs cultivateurs ont acheté des moissonneuses ordinaires; faut-il les abandonner avant qu'elles ne soient usées pour les remplacer par un autre appareil coûtant le double, et n'est-il pas plus économique de s'en servir en additionnant un autre appareil ramassant les javelles et les liant, d'autant plus que l'addition du prix de la moissonneuse et de la lieuse indépendante ne dépassera pas le prix de la moissonneuse-lieuse ? Telles sont les considérations pour lesquelles l'invention d'une lieuse indépendante est désirée par la culture.

La lieuse indépendante est un appareil très simple mu par un seul cheval, et se composant de deux parties :

1° Le ramasseur-élévateur, ramassant la paille sur le sol, et l'élevant sur le tablier où se fait le liage ;

2° L'appareil de liage analogue à celui employé dans les moissonneuses-lieuses.

La lieuse indépendante de MM. Deeker et Mot n'a pu fonc-

tionner que très peu de temps ; le ramassage de la paille se faisait convenablement, mais le liage à la ficelle ne fonctionnait pas bien. Le constructeur a expliqué cet insuccès par une avarie dans le transport de la machine qui n'avait été qu'insuffisamment réparée.

La lieuse de M. Dudouy, liant au fil de fer a convenablement fonctionné. Toutefois l'on a remarqué que la solution du problème n'était pas encore complète. Il était facile d'observer qu'après le passage de la moissonneuse et de la lieuse indépendante, il y avait bien plus à glaner qu'après le passage de la moissonneuse-lieuse ; cela tient surtout à un défaut inhérent plutôt à la moissonneuse-lieuse qu'à la lieuse et qu'il s'agit de corriger. Pour que les brins de paille coupée soient bien ramenés par le ramasseur élévateur, il est nécessaire qu'ils se présentent en travers à la machine ; s'ils se présentent en bout, rien ne sera ramassé ; s'ils se présentent en biais le ramassage pourra être imparfait. Or, il arrive souvent que le javelage de la moissonneuse ne constitue qu'en apparence une javelle bien cylindrique dont tous les brins de paille sont bien parallèles; en réalité les brins de paille d'une javelle faite par beaucoup de moissonneuses ne sont parrallèles entre eux que dans le dessus et si l'on retourne cette javelle, on s'aperçoit que ces brins forment entre eux une surface hélicoïdale de façon que ceux du dessous ont une direction toute différente de ceux qui composent le dessus; de là naît la difficulté du ramassage complet. Pour que les lieuses indépendantes fonctionnent convenablement, il n'y a donc qu'un petit perfectionnement à apporter dans l'appareil de javelage des moissonneuses pour que ces machines forment soit des javelles, soit des andains, dont les brins suivent à peu près la même direction. La lieuse de M. Dudouy formait des gerbes plus ou moins grosses suivant la volonté du conducteur.

En résumé, les essais organisés par la Société d'agriculture de Melun à Eprune ont pu faire constater dans le moissonnage mécanique deux progrès remarquables : 1° l'introduction dans la pratiqne du liage à la ficelle remplaçant avantageusement le liage au fil de fer ; 2° la possibilité de l'emploi des lieuses indépendantes dont la nécessité est réclamée par la culture progressive et pratique.

RAPPORT

PRÉSENTÉ AU NOM DE LA COMMISSION DU LABOURAGE A VAPEUR

Par M. CORMIER.

MESSIEURS,

La commission que vous aviez nommée à votre dernière séance pour suivre les expériences de labourage à vapeur à la ferme de Chaillouet, s'y est rendue le 13 novembre dernier, sous la conduite de M. Antoine Petit, qui n'a pas, suivant son habitude, manqué cette occasion d'être agréable à ses collègues.

La charrue à vapeur était en activité dans une pièce déjà préparée, croyons-nous, par un labour léger effectué en septembre. Le sol y est mou et d'un travail relativement facile. L'appareil, sortant des ateliers de M. Debains, à Meaux, nous a paru d'une construction résistante et soignée dans son ensemble. Nous devons dire, cependant, que la commission ne s'est que peu arrêtée à cet examen. Elle a aussi volontairement laissé de côté une question déja débattue souvent, et où chacun a pu se faire une opinion : celle de l'emploi plus ou moins judicieux à faire du labourage à vapeur dans un pays où la propriété est très morcelée. Admettant *a priori* l'usage de cet outil à grand travail, elle s'est appliquée à rechercher si le labour obtenu était tel qu'on le désire habituellement dans nos campagnes. Aussi, les observations que nous avons à vous communiquer portent-elles plutôt sur la charrue elle-même que sur son mode de locomotion et les appareils divers qu'il exige ; appareils très ingénieux, d'ailleurs, et sur lesquels votre attention a déjà été attirée par M. Gatellier dans un précédent rapport.

La charrue est à 4 socs et très docile ; elle se conduit commodément, sans un long apprentissage. Mais les versoirs des différents socs font un angle trop ouvert avec le corps de l'ins-

trument ; il en résulte qu'ils repoussent la terre, la bourrent un peu, et n'opèrent pas un retournement suffisant. Les herbes, le fumier ne se trouvent pas enfouis et recouverts après son passage d'une façon complète. Les raies nous ont semblé trop étroites pour la profondeur de labour qu'est appelé à donner l'instrument. Nous pensons qu'une charrue composée de 3 socs plus allongés, au lieu de 4, répartis cependant sur la même longueur, mais un peu plus écartés les uns des autres, et surtout munie d'une rasette placée devant chaque soc, ne présenterait pas les inconvénients que nous venons de signaler, en n'oubliant pas de rapprocher les versoirs du corps de la charrue. Plus le labour est profond, plus la rasette est nécessaire.

Le labour obtenu se présente aussi à l'œil moins beau, moins régulier que celui du brabant ordinaire ; les sillons sont inégaux et mouvementés. Cela tient sans doute au poids nécessairement élevé de la charrue; la roue qui porte hors des sillons tasse une terre un peu molle, et lorsque celle-ci est retournée, elle retombe par mottes qui se brisent moins, et forment alors de quatre raies en quatre raies une ligne blanche sur toute la longueur du champ.

En résumé, la commission est d'avis que chacun des socs de la charrue doit se rapprocher dans sa forme du soc du Brabant qui convient très bien à nos cultures, et ne pas imiter le type usité en Angleterre, où le mode de culture et le sol sont différents des nôtres.

Ces modifications sont nécessaires pour rendre l'usage de cet instrument pratique chez nous ; peut-être alors deviendra-t-il plus fréquent dans les grandes exploitations. Nous ne prétendons pas, d'ailleurs, que ces observations soient générales et vraies partout ; nous pensons, au contraire, que, suivant les lieux et les habitudes, il faudra modifier les formes de l'appareil : ici une chose, là une autre.

Nous ne terminerons pas sans reconnaître que le système de M. Debains présente à certains points de vue de grandes améliorations, et sans le remercier de l'affabilité avec laquelle il a donné toutes les explications nécessaires aux membres de votre commission.

NOTE

SUR LA BROCHURE DE M. OFFROY AINÉ.

Par M. BORGNON, vétérinaire.

MESSIEURS,

Le bureau de la Société m'a chargé de vous présenter l'analyse d'une petite brochure rédigée par M. Offroy aîné, propriétaire agriculteur.

Cette brochure est intitulée :

Réflexions sur le tournis des jeunes agneaux et sur les remèdes à y apporter.

Elle comprend six petites pages.

Le titre et les deux premières pages sont pleins de promesses.

En les lisant, on s'attend à rencontrer des réflexions nouvelles et originales sur cette affection parasitaire, si bien connue et si bien décrite dans son essence même, depuis longtemps déjà, en France et à l'étranger ; on s'attend, dis-je, à voir paraître ce fameux remède que la nature a, suivant l'auteur, toujours placé à côté du mal, même pour le tournis.

Des cultivateurs, experts en leur métier, dit-il, croient à l'invasion subite d'une bulle d'eau dans le cerveau. Quant à lui, les diversse phases de la maladie ne lui permettent pas d'ajouter foi à ce raisonnement et il est forcé de diriger ses vues ailleurs. A cela je n'ai qu'à répondre que pour être expert en agriculture, on n'est pas obligé de connaître les détails de l'helminthologie.

Suivant moi, ajoute l'auteur, le tœnia est le seul motif de tant de ravages. Voilà, messieurs, ce que j'ai trouvé de plus original, dans cette publication ; c'est l'énonciation d'un fait

aujourd'hui à la portée de tout le monde. Je veux bien que cette brochure ait été écrite pour des cultivateurs qui, dit l'auteur, commettent une grave erreur, mais comment espère-t-il les convaincre, en se contentant d'affirmer que, suivant lui, telle est la cause du tournis?

D'où lui vient cette opinion qu'il donne comme sienne? sur quoi est-elle fondée? Où sont les expérieuces? Où sont les faits personnels, qui lui prouve qu'il ne se trompe pas lui même, en posant une pareille affirmation? Rien, messieurs, car les quatre dernières pages ne renferment qu'une reproduction plus ou moins complète de ce que l'on sait depuis longtemps, sur les mœurs des tœnias, et sur les moyens simples de préserver l'homme et les animaux, d'avoir à les héberger à n'importe quelleépoque de leur existence.

Ma conclusion est donc celle-ci : Pas d'idée nouvelle sur le tournis.

Pas de remède nouveau.

EXPÉRIENCES D'ENGRAIS CHIMIQUES

A la Ferme de Choisy-le-Temple

Par M. LAVAUX.

Sur une pièce de terre de 1 hectare 20 centiares qui n'a pas reçu de fumier de ferme depuis 1862 et qui est soumise au régime des engrais chimiques depuis 1864 ; dans ce tableau, quoique les parcelles soient de 60 ares, las engrais et les récoltes sont rapportés à l'hectare.

Années.	Engrais.	Grain.	Paille.	Betteraves.
1868	2.830 k.	»	»	74.513 k.
1868	rien.	26 q. 60	6.373 k.	»
1869	1.200	»	»	47.350
1869	rien.	28 30	6.750	»
1871	1.200	»	»	47.401
1871	rien.	21 83	4.000	»
1872	1.200	»	»	50.120
1872	rien.	24 15	4.024	»
1873	1.400	»	»	55.120
1873	rien.	15 60	3.500	»
1874	1.400	»	»	59.400
1874	rien.	27 00	4.662	»
	9.230 k.	143 q. 68	29.309 k.	333.904 k.
1875	1.500 k.	»	»	53.200 k.
1875	rien.	27q. 40	4.004 k.	»
1876	1.500	»	»	51.580
1876	rien.	23 83	4.260	»
1877	1.500	»	»	60.020
1877	rien.	21 85	5.715	»
1878	1.500	»	»	48.920
1878	rien.	17 54	5.660	»
1879	1.500	»	»	44.130
1879	rien.	16 85	4.300	»
1880	1.500	»	»	54.600
1880	rien.	28 02	4.290	»
	9.000 k.	135q. 49	28.229 k.	312.450 k.

Il résulte de la comparaison de la période de six ans, de 1868 jusqu'en 1874 avec celle de 1875 à 1880, que cette der-

nière avec les mêmes doses d'engrais a été inférieure en produits :

Pour les betteraves 21 quintaux ; en blé 8 quintaux ; en paille 10 quintaux ; si l'on doit tenir compte des causes atmosphériques qui ont amoindri les dernières années, la différence serait bien minime, exemple la récolte 1880.

Eléments essentiels contenus dans 100 kilog. de l'engrais employé :

Azote nitrique 6 kilog.; potasse 8 kilog.

Acide phosphorique assimilable 5 kilog.; soude 9 kilog.;

— chaux insoluble 1 k. 500 ; 14 k. 800.

RAPPORT

SUR LES RÉSULTATS OBTENUS DANS LE CHAMP D'EXPÉRIENCES DE LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE DE MEAUX DEPUIS SA CRÉATION JUSQU'A CE JOUR.

Par Emile GATELLIER.

La Société d'agriculture de Meaux a organisé, en 1877, un champ d'expériences d'engrais dans un sol très sableux de la Varenne de Meaux. Ces expériences ont duré jusqu'alors pendant trois années, 1878, 1879, 1880. J'indique pour chaque année : la nature des récoltes, les engrais employés et les produits obtenus.

Pour chaque récolte dans une colonne d'observations les résultats sont appréciés et commentés.

CHAMP D'EXPÉRIENCES DE LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE DE MEAUX.

Résultats obtenus en 1878.

Section A. — BLÉ.

Numéros des carrés.	ENGRAIS EMPLOYÉS par are. — NATURE.		Quantités.	RÉCOLTE obtenue par are. — Paille	Grain	OBSERVATIONS.
			k.	k.	k.	
1	Sans aucun engrais		»	13,60	2,30	Le rendement du carré sans engrais prouve que la terre a l'état naturel peut difficilement permettre une récolte de blé.
2	Fumier de ferme		300	23,50	2 50	Le fumier seul n'en augmente pas beaucoup le rendement.
3	Fumier et engrais chimiques.	Fumier de ferme	300	36,70	6 80	Les engrais chimiques sont bien plus efficaces pour récolter du blé dans ce terrain. Il parmi ces engrais chimiques l'azote joue le plus grand rôle puisque lorsqu'on le supprime la récolte est presque nulle, et lorsqu'on emploie l'azote seul on obtient à peu près le même résultat qu'en le mélangeant avec les autres éléments
		Superphosph. de chaux.	2			
		Chlorure de potassium.	1			
		Sulfate d'ammoniaque	2			
		Plâtre	1			
		Total des engrais chimiq.	6			
4	Intensif.	Superphosphate de chaux	4	59,50	13,50	
		Chlorure de potassium	2			
		Sulfate d'ammoniaque	6			
		Plâtre	2			
		Total	14			
5	Complet.	Superphosphate de chaux	4	59,70	16,50	
		Chlorure de potassium	2			
		Sulfate d'ammoniaque	4			
		Plâtre	2			
		Total	12			
6	Sans azote.	Superphosphate de chaux	4	22 »	» 80	
		Chlorure de potassium	2			
		Plâtre	2			
		Total	8			
7	Sans phosp.	Chlorure de potassium	2	58,90	15,05	
		Sulfate d'ammoniaque	4			
		Plâtre	2			
		Total	8			
8	Sans potass.	Superphosphate de chaux	4	66,20	15,30	
		Sulfate d'ammoniaque	4			
		Plâtre	2			
		Total	10			
9	Sans chaux.	Phosphate précipité	2	56	17	
		Chlorure de potassium	2			
		Sulfate d'ammoniaque	4			
		Total	8			
10	Azote seul.	Sulfate d'ammoniaque	4	53,70	15,30	

Résultats obtenus en 1878.

SUITE.

Section B. — SEIGLE.

Numéros des carrés.	ENGRAIS EMPLOYÉS par are. — NATURE.		Quantités.	RÉCOLTE obtenue par are. — Paille	Grain	OBSERVATIONS.
			k.	k.	k.	
1	Sans aucun engrais		»	39,58	5,42	Les resultats pour le seigle sont à peu près les mêmes que pour le blé.
2	Fumier de ferme		300	40,10	9,30	Sans engrais presque pas de récolte.
3	Fumier et engrais chimiques.	Fumier de ferme	300	67,42	8,08	Le fumier seul n'augmente pas beaucoup les produits. L'azote est l'élément prédominant parmi les engrais chimiques pour la récolte de seigle.
		Superphosphate de chaux	2			
		Chlorure de potassium	1			
		Sulfate d'ammoniaque	3			
		Plâtre	1			
		Total des engrais chimq.	6			
4	Intensif.	Superphosphate de chaux	4	63,20	9,30	Dans cette expérience la verse du seigle dans certains carrés les plus forts à un peu fausse les résultats de rendement en grain
		Chlorure de potassium	2			
		Sulfate d'ammoniaque	6			
		Plâtre	2			
		Total	14			
	Complet.	Superphosphate de chaux	4	63,20	10,20	
		Chlorure de potassium	2			
		Sulfate d'ammoniaque	4			
		Plâtre	2			
		Total	12			
6	sans azote.	Superphosphate de chaux	4	93,27	1,49	
		Chlorure de potassium	2			
		Plâtre	2			
		Total	8			
7	sans phosp.	Chlorure de potassium	2	65,80	9,70	
		Sulfate d'ammoniaque	4			
		Plâtre	2			
		Total	8			
8	sans potas.	Superphosphate de chaux	4	59,86	10,05	
		Sulfate d'ammoniaque	4			
		Plâtre	2			
		Total	10			
9	sans chaux.	Phosphate précipité	2	69,13	11,87	
		Chlorure de potassium	2			
		Sulfate d'ammoniaque	4			
		Total	8			
10	azote seul.	Sulfate d'ammoniaque	4	62,97	11,52	

Résultats obtenus en 1878

SUITE.

Section C. — CAROTTES.

Numéros des carrés.	ENGRAIS EMPLOYÉS par are. NATURE.		Quantités	RÉCOLTE obtenue par are.	OBSERVATIONS.
			k.	k.	
1	Sans aucun engrais		»	289	Pour les carottes le carré sans engrais est bien inférieur à tous les autres.
2	Fumier de ferme		200	473	Le fumier marque moins d'infériorité avec les engrais chimiques.
3	Fumier et engrais chimiques.	Fumier de ferme	300	619	L'absence de l'azote dans les engrais chimiques donne un résultat moins mauvais. Du reste l'azote seul ne donne pas un produit bien supérieur.
		Superphosphate de chaux	2		
		Chlorure de potassium	1		
		Sulfate d'ammoniaque	0,70		
		Nitrate de soude	1,50		
		Plâtre	0,80		
		Total des engrais chimiques	6		
4	Intensif	Superphosphate de chaux	4	526	Le résultat comparé des divers engrais chimiques indique certaines anomalies prouvant que la terre des divers carrés manque peut être d'homogénéité parce qu'il n'y a aucune raison pour que le carré sans phosphate donne de meilleurs résultats que les carrés à engrais complet et à engrais intensif.
		Chlorure de potassium	2		
		Sulfate d'ammoniaque	1,90		
		Nitrate de soude	4,50		
		Plâtre	1,60		
		Total	14		
5	Complet.	Superphosphate de chaux	4	191	
		Chlorure de potassium	2		
		Sulfate d'ammoniaque	1,40		
		Nitrate de soude	3		
		Plâtre	1,60		
		Total	12		
6	sans azote.	Superphosphate de chaux	4	109	
		Chlorure de potassium	2		
		Plâtre	1,60		
		Total	7,60		
7	sans phosph.	Chlorure de potassium	2	627	
		Sulfate d'ammoniaque	1,40		
		Nitrate de soude	3		
		Plâtre	1,60		
		Total	8		
8	sans potasse.	Superphosphate de chaux	4	359	
		Sulfate d'ammoniaque	1,40		
		Nitrate de soude	3		
		Plâtre	1,60		
		Total	10		
9	sans chaux.	Chlorure de potassium	2	485	
		Phosphate précipité	2		
		Sulfate d'ammoniaque	1,40		
		Nitrate de soude	3		
		Total	8,40		
10	azote seul.	Sulfate d'ammoniaque	1,40	480	
		Nitrate de soude	3		
		Total	4,40		

Résultats obtenus en 1879.

Section A. — SEIGLE.

Numéros des carrés.	ENGRAIS EMPLOYÉS par are. — NATURE.	Quantités.	RÉCOLTE obtenue par are. — Paille	Grain	OBSERVATIONS.
		k.	k.	k.	
1	Sans aucun engrais.....	»	19.60	4.50	Mêmes résultats que l'année précédente.
2	*Fumier de ferme.* Néant.....	»	34	6.50	Le fumier seul n'augmente pas beaucoup la récolte.
3	*Fumier et engrais chimiques.* Sulfate d'ammoniaque.....	2	52.20	10.80	Les engrais chimiques donnent des produits bien supérieur, et parmi eux l'azote est prédominant puisque lorsqu'on le supprime la récolte est à peu près nulle.
4	*Engrais intensif.* Sulfate d'ammoniaque.....	6	62.25	16.50	Les résultats plus élevés des engrais incomplets azotés, par rapport à ceux de l'engrais chimique complet, indiquent que le sol en pente est un peu plus riche dans le bas, là où sont ces engrais incomplets que dans le haut.
5	*Engrais complet.* Sulfate d'ammoniaque.....	4	57.20	14.30	
6	*Engrais sans azote.* Néant.....	»	30.30	5.20	
7	*Engrais sans phosphate.* Sulfate d'ammoniaque.....	4	59.30	16.70	
8	*Engrais sans potasse* Sulfate d'ammoniaque.....	4	56.20	14.30	
9	*Engrais sans chaux.* Sulfate d'ammoniaque.....	4	60.70	14.80	
10	*Azote seul.* Sulfate d'ammoniaque.....	4	57.20	14.20	

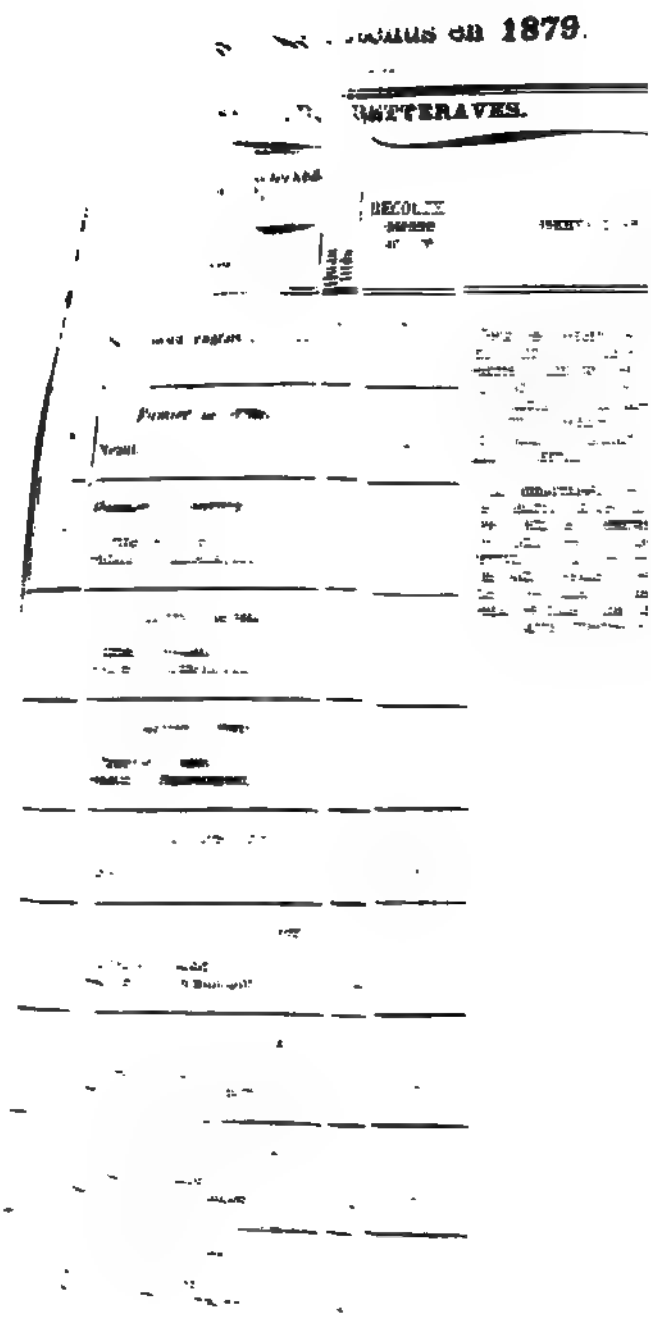

Résultats obtenus en 1879.

SUITE

Section C. — BLÉ.

Numéros des carrés.	ENGRAIS EMPLOYÉS par are. NATURE	Quantités.	RÉCOLTE obtenue par are. Paille	Grain	OBSERVATIONS.
		k.	k.	k.	
1	Sans aucun engrais.....	»	20	7	Mêmes résultats pour le blé que pour le seigle.
	Fumier de ferme.				Le fumier seul n'augmente pas sensiblement la récolte.
2	Rien.....	»	34.50	8.50	Les engrais chimiques sont supérieurs et si parmi ces engrais l'on supprime l'azote l'on retombe à peu près au produit de la terre sans engrais.
	Fumier et engrais chimiques.				
3	Sulfate d'ammoniaque.....	2	72	15	
	Engrais intensif.				
4	Sulfate d'ammoniaque.....	6	88	20	
	Engrais complet.				
5	Sulfate d'ammoniaque.....	4	71	19	
	Engrais sans azote.				
6	Rien.....	»	32.50	7.50	
	Engrais sans phosphate..				
7	Sulfate d'ammoniaque... ...	4	65.50	16.50	
	Engrais sans potasse.				
8	Sulfate d'ammoniaque..... .	4	67.50	16.50	
	Engrais sans chaux.				
9	Sulfate d'ammoniaque	4	[illegible]	20	
	Azote seul.				
10	Sulfate d'ammoniaque.....	4	69.50	19.50	

Résultats obtenus en 1879.

SUITE.

Section B. — BETTERAVES.

Numéros des carrés.	ENGRAIS EMPLOYÉS par are. NATURE.	Quantités.	RECOLTE obtenue par are	OBSERVATIONS.
		k.	k.	
1	Sans aucun engrais.....	»	65	Pour les betteraves la différence entre le fumier et les engrais chimiques est moindre que pour les céréales et parmi les engrais chimiques, c'est toujours l'absence de l'azote qui donne le moindre produit dans ce terrain.
2	*Fumier de ferme.* Néant.....	»	187	
3	*Fumier et engrais chimiques.* Nitrate de soude..... Sulfate d'ammoniaque.....	1.50 0.70	164	La comparaison des résultats des engrais azotés incomplets avec ceux de l'engrais complet donne lieu à la même observation pour les betteraves que pour le seigle, c'est-à-dire que le sol dans le bas de la pente est plus riche que celui de la partie supérieure.
4	*Engrais intensif.* Nitrate de soude..... Sulfate d'ammoniaque.....	4.50 1.90	160	
5	*Engrais complet.* Nitrate de soude..... Sulfate d'ammoniaque.....	3 1.40	180	
6	*Engrais sans azote.* Rien.....	»	106	
7	*Engrais sans phosphate.* Nitrate de soude..... Sulfate d'ammoniaque.....	3 1.40	200	
8	*Engrais sans potasse.* Nitrate de soude..... Sulfate d'ammoniaque.....	3 1.40	184	
9	*Engrais sans chaux.* Nitrate de soude..... Sulfate d'ammoniaque.....	3 1.40	191	
10	*Azote seul.* Nitrate de soude..... Sulfate d'ammoniaque.....	3 1.40	177	

Résultats obtenus en 1879.

SUITE

Section C. — BLÉ.

Numéros des carrés.	ENGRAIS EMPLOYÉS par are. NATURE	Quantités.	RÉCOLTE obtenue par are. Paille	Grain	OBSERVATIONS.
		k.	k.	k.	
1	Sans aucun engrais.....	»	20	7	Mêmes résultats pour le blé que pour le seigle.
	Fumier de ferme.				
2	Rien.....	»	34 50	8.50	Le fumier seul n'augmente pas sensiblement la récolte.
	Fumier et engrais chimiques.				Les engrais chimiques sont supérieurs et si parmi ces engrais l'on supprime l'azote l'on retombe à peu près au produit de la terre sans engrais.
3	Sulfate d'ammoniaque.....	2	72	16	
	Engrais intensif.				
4	Sulfate d'ammoniaque.....	6	88	20	
	Engrais complet.				
5	Sulfate d'ammoniaque.....	4	71	19	
	Engrais sans azote.				
6	Rien.....	»	32.50	7.50	
	Engrais sans phosphate..				
7	Sulfate d'ammoniaque	4	65.50	16.50	
	Engrais sans potasse.				
8	Sulfate d'ammoniaque.... .	4	87.50	18.50	
	Engrais sans chaux.				
9	Sulfate d'ammoniaque	4	69	20	
	Azote seul.				
10	Sulfate d'ammoniaque.....	4	32.50	10.50	

Résultats obtenus en 1880.

Section A. — POMMES DE TERRE.

Numéros des carrés.	ENGRAIS EMPLOYÉS par are. NATURE.	Quantités.	Récolte obtenue par are.	OBSERVATIONS.
		k.	k.	
1	Sans aucun engrais.....	»	80	Pour les pommes de terre le fumier et les engrais chimiques ne donnent pas de grandes différences. Quoique l'absence de l'azote ait donné aux feuilles une coloration moins verte, les produits de la récolte ne sont pas bien inférieurs. L'infériorité de rendement des carrés à azote seul, sans azote et sans potasse prouvent que la potasse a une influence dominante sur la récolte de pommes de terre.
	Fumier de ferme.			
2	Rien.....	»	122	
	Fumier et engrais chimique.			
3	Nitrate de potasse.....	1.50	130	
	Engrais intensif.			
4	Nitrate de potasse.....	4.50	135	
	Engrais complet.			
5	Nitrate de potasse.....	3	128	
	Engrais sans azote.			
6	Chlorure de potassium.....	3	126	
	Engrais sans phosphate.			
7	Nitrate de potasse.....	3	166	
	Engrais sans potasse.			
8	Nitrate de soude.....	3	137	
	Engrais sans chaux.			
9	Nitrate de potasse.....	3	160	
	Azote seul.			
10	Nitrate de soude.....	3	110	

Résultats obtenus en 1880.

SUITE.

Section B. — BLÉ DE MARS.

Numéros des carrés.	ENGRAIS EMPLOYÉS par are. NATURE.	Quantités.	RÉCOLTE obtenue par are. Paille	Grain	OBSERVATIONS.
		k.	k.	k.	
1	Sans aucun engrais.....	»	13.60	3.40	Le blé de mars a mal réussi, l'ensemencement a été irrégulier ; c'est ce qui explique les anomalies qu'on peut remarquer dans les diverses récoltes. Toutefois l'on peut toujours remarquer le peu d'effet du fumier, et le mauvais résultat que produit dans les engrais chimiques la suppression de l'azote.
	Fumier de ferme.				
2	Rien.....	»	10	2.50	
	Fumier et engrais chimique.				
3	Sulfate d'ammoniaque.....	2	20.50	8.50	
	Engrais intensif.				
4	Sulfate d'ammoniaque.....	6	32.50	10	
	Engrais complet.				
5	Sulfate d'ammoniaque.....	4	31	9	
	Engrais sans azote.				
6	Rien.....	»	13	3.50	
	Engrais sans phosphate.				
7	Sulfate d'ammoniaque.....	4	23.25	5	
	Engrais sans potasse.				
8	Sulfate d'ammoniaque.....	4	23	4.50	
	Engrais sans chaux.				
9	Sulfate d'ammoniaque.....	4	31.50	8	
	Azote seul.				
10	Sulfate d'ammoniaque.....	4	17.75	13.25	

Résultats obtenus en 1880.

SUITE.

Section C. — SAINFOIN.

Numéros des carrés.	ENGRAIS EMPLOYÉS par are. NATURE.	Quantités.	Récolte obtenue par are.	OBSERVATIONS.
		k.	k.	
1	Sans aucun engrais.....	»	16.50	Pour le sainfoin, le fumier produit d'aussi bons résultats que les engrais chimiques et ce qu'il y a de remarquable, c'est que, contrairement à toutes les autres expériences, c'est le carré où l'on a supprimé l'azote qui donne le meilleur produit et que c'est le carré où il n'y a que de l'azote qui donne le moindre. Cela tient à ce que cette plante n'ayant pas besoin d'azote et avide surtout de substances minérales en a trouvé davantage dans le carré sans azote qui jusqu'alors avait moins produit, et on a trouvé moins dans le carré à azote seul, où l'on n'en a jamais ajouté et duquel au contraire on en a extrait par les récoltes précédentes.
	Fumier de ferme			
2	Rien.....	»	17.50	
	Fumier et engrais chimique.			
3	Sulfate d'ammoniaque.....	2	27.50	
	Engrais intensif.			
4	Sulfate d'ammoniaque.....	6	33	
	Engrais complet.			
5	Sulfate d'ammoniaque.....	4	27.25	
	Engrais sans azote.			
6	Rien.....	»	32	
	Engrais sans phosphate.			
7	Sulfate d'ammoniaque.....	4	21.75	
	Engrais sans potasse.			
8	Sulfate d'ammoniaque.....	4	32	
	Engrais sans chaux.			
9	Sulfate d'ammoniaque.....	4	32.25	
	Azote seul.			
11	Sulfate d'ammoniaque.....	4	18	

L'on peut tirer de ces expériences les conclusions suivantes :

1° Le terrain sur lequel nous avons opéré est très pauvre en azote, puisque en général la suppression de l'azote dans les engrais donne une infériorité de produit très sensible, surtout pour les céréales. Les autres éléments minéraux n'y font pas défaut. Toutefois pour la culture de la pomme de terre, il serait bon d'y ajouter de la potasse.

2° Pour les céréales, le fumier de ferme a toujours donné des produits bien inférieurs aux engrais chimiques azotés. La différence est moindre pour les plantes sarclées, et, pour les plantes légumineuses telles que le sainfoin, le fumier fait au moins autant d'effet que les engrais chimiques.

3° Dans ce sol pauvre en azote les plantes légumineuses telles que le sainfoin n'ont pas besoin qu'on leur donne un engrais azoté.

Nous allons continuer ces expériences dans le même sol une quatrième et dernière année, en mettant de l'avoine dans nos trois soles dans le but de constater qu'après une récolte de sainfoin il reste encore de l'azote dans le sol, et que le carré sans azote après cette légumineuse ne marquera pas la même infériorité que dans les autres soles.

COMPTE-RENDU DE L'OUVRAGE DE M. LE Dr E. LE ROY

LA CASCADE DE CHAMAREL

RÉCIT DE L'ILE MAURICE (Ancienne Ile de France).

Lu à la séance de Juin 1880.

Par M. A. Burger.

Monsieur le Président,

Déférant à l'invitation que vous m'avez faite, j'ai l'honneur de rendre compte à la société, comme il suit, de l'ouvrage que M. le docteur Le Roy, un de ses anciens membres, vient de lui offrir à titre d'hommage et intitulé : *La Cascade de Chamarel*, récit de l'Ile-Maurice (ancienne Ile de France).

L'ouvrage est un in-12 de 216 pages, il renferme, outre l'épisode de la *Cascade de Chamarel*, qui est à lui seul, on peut dire, tout le livre ; quatre autres récits très courts qui sont les impressions de l'auteur, en divers lieux, où ses missions, en qualité de médecin attaché à nos paquebots transatlantiques, l'ont porté. Savoir : *Une rencontre dans le Liban — Beyrout et la Promenade des Pins — Une révolte à bord — Une visite à la fabrique de mosaïque du Vatican.*

Mais cette fin de l'ouvrage qui ne contient que 40 pages, n'est là qu'un appoint secondaire devant l'épisode de la Cascade de Chamarel à l'Ile-Maurice, où un séjour de près d'une année a permis à l'auteur de s'appesantir sur toutes choses et de rassembler brièvement cependant, un faisceau d'observations scientifiques, économiques et historiques utiles à connaître.

C'est au récit de l'Ile-Maurice que nous bornerons nos appré-

ciations : homme de science et observateur sagace, ayant un vif sentiment de la nature, M. le docteur Le Roy donne sur tous les faits qu'il observe les explications techniques et claires ; il y entremêle des descriptions poétiques et pleines d'harmonie où les détails abondent. On sent que le voyageur a vu ce qu'il raconte.

Toutefois, cette science démontrée *ex-professo*, sous le couvert d'un titre *ad hoc*, d'un titre sérieux, et sans un accessoire attractif, sans une robe miroitante, j'oserai dire, eût été pour le grand public ce qu'est toujours un sujet traitant des matières positives, une leçon un peu sèche et aride, et conséquemment peu attrayant, même pour le monde agricole qui lui aussi, bien que curieux de science, n'est pas toujours disposé à s'enfoncer bénévolement dans le creuset des vérités philosophiques. Mais, ce n'est pas tout, il est dans ce grand public, un autre monde qui eût été encore bien plus réfractaire que nous à l'offre de cette leçon, et qui, même sous cette forme grave, l'aurait, je le crois, impitoyablement rejetée ; aurait-on eu la politesse de le prévenir qu'on s'adressait particulièrement à lui; *c'est le monde féminin*, auquel l'auteur s'intéresse, dont il désire voir relever le niveau scientifique, qu'il prend presqu'*a parte* et où, cela est évident, il a eu l'intention de s'introduire, pour lui apprendre ce qu'il ne sait pas.

Pour y arriver, il a encadré sa leçon dans un épisode sentimental, purement conçu, et parfaitement écrit. Par l'agencement de quelques personnages secondaires mêlés à l'action principale, l'intérêt dramatique de l'ouvrage nous semble même égaler au moins l'intérêt scientifique.

Il était scabreux de greffer sur cette terre enchanteresse de l'ancienne île de France un nouvel épisode romantique, de nous ramener dans *cette vallée des Lataniers, à la baie du tombeau, au jardin des Pamplemousses*..... Qui ne se rappelle cette simple et naïve fiction qui nous a si mélancoliquement impressionnés à l'aurore de notre adolescence ? qui ne goûte encore ces pages de poésie, et la fraîcheur et la vivacité des impressions de l'auteur des harmonies de la nature ?

Et puis, pour les jeunes hommes instruits, ne fallait-il pas que ces nouvelles descriptions des merveilles naturelles qu'on ren-

contre à chaque pas à Maurice : sites ravisssants sous tous les aspects ; végétation tropicale luxuriante ; animalisation presqu'incompréhensible dans le monde des oiseaux et des insectes; effets météorologiques éblouissants ;..... ne fallait-il pas que toutes ces splendeurs conservassent, mais avec plus d'ampleur, en raison de la science qui a marché depuis, cette caractéristique scientifique, dont nous avions autrefois trouvé l'empreinte dans Bernardin de Saint-Pierre ?

M. le docteur Le Roy l'a tenté parce qu'il s'est senti sûr de lui. Plus d'un aurait hésité. Eh bien ! je ne sais si je me trompe, mais je crois que le lecteur, après avoir lu la *Cascade de Chamarel*, reconnaîtra que notre compatriote peut, à bon droit, revendiquer à côté de son devancier une place littéraire honorable.

Tel est le but de l'ouvrage ; telle est sa forme. Voyons le fonds. — Le fonds, nous en prévenons d'avance le lecteur, est abondant et rempli. Ce petit ouvrage est gros d'idées, d'opinions, d'aperçus philosophiques. Nous ne nous arrêterons que devant les actualités importantes.

L'auteur met dans la bouche de l'un de ses personnages, le docteur Rampal, excellent homme d'ailleurs, mais passionné positiviste, on le verra, et systématique comme tout ce qui est exagéré, des considérations neuves et importantes sur les facultés physiques et morales des différentes races humaines qui peuplent aujourd'hui l'Ile-Maurice, et sur les résultats de leurs mélanges entre elles. Il y a dans cette question de fusion des races et de sélection d'individu à individu, envisagée à un point de vue élevé, une vérité et une lumière dont il convient de tenir compte.

Il est facile, en serrant la question, de dégager des observations du savant, des applications physiologiques spéciales, utiles à connaître, lorsqu'il s'agit d'union, d'alliance en général. — La santé, le tempérament, les constitutions réciproques doivent être l'objet, et en premier lieu, d'une sérieuse attention. On ne sait pas assez que le rapprochement de constitution trop similaire est le plus souvent fatal ; comme celui de tempéraments contraires est, au contraire, favorable à l'évolution physique et intellectuelle de la descendance. Ceci posé, on

fera donc preuve de raison et de sagesse, pour tout concilier, d'élargir autant que possible le champs des recherches, et, sans tomber dans des discordances trop accentuées, de se montrer quelquefois moins exclusif de rang social à rang social.

L'auteur pense que « si la femme était mieux instruite et « jouissait de plus de liberté, elle serait plus maîtresse d'elle-« même et trouverait dans ces deux émancipations plus de force « pour résister aux entraînements. »

Il incline, sous ce rapport, vers la méthode d'éducation anglaise et américaine.

C'est possible, je n'en disconviens pas ; je crois avec l'auteur que si, en France, les rapprochements étaient plus faciles et surtout la possibilité de bien se connaître existait, les unions seraient davantage ce qu'elles doivent être.

Mais à qui la faute... à nous-mêmes Français... qui jusqu'à ce jour n'avons pas su protéger la femme contre la séduction, d'où la conséquence que les familles aisées n'ont d'autres ressources que de garder leurs filles étroitement cloîtrées au foyer domestique, de sorte qu'elles deviennent absolument incapables de se diriger elles mêmes.

En Angleterre d'abord et en Amérique, où l'ancienne coutume des Anglo-Saxons a été introduite, la séduction *implique contravention à une promesse de mariage ;* c'est-à-dire au plus sacré de tous les contrats : et cette législation donne au père de la fille séduite le droit d'intenter une action contre le séducteur et d'en poursuivre la réparation.

Aujourd'hui, encore aux Etats-Unis, cette législation diversement appliquée dans les divers états, protège la femme de bonne réputation.

En obligeant ainsi les hommes à apporter une extrême réserve dans leurs relations avec les femmes, *on donne à ces dernières une plus grande liberté*, dont elles savent user pour le choix qu'elles ont à faire. De plus, l'action des lois est aidée, dans ces divers pays, par l'opinion publique et dans certains d'entre eux, comme en Angleterre, par des associations qui émanent de l'initiative privée.

La législation prussienne, sur ce chef, édicte également des réparations analogues ; mais une disposition remarquable que

je me garderai bien de passer sous silence, est celle-ci : *Elle fait peser sur le séducteur une part de responsabilité dans le meurtre ou l'abandon des enfants par la mère.*

En France, c'est l'impunité et l'indifférence absolue en matière de séduction. Aussi aucun père de famille, à moins d'y être contraint par la dure nécessité, n'ose-t-il confier ses filles à la foi publique ? (1).

Quant à l'instruction, assurément, le savoir peut être un secours, et une force de résistance, par les attaches intellectuelles et les distractions charmantes qu'il procure ; aussi convient-il d'en augmenter le niveau chez chacun, au fur et à mesure que les connaissances humaines s'étendent : mais il y a instruction et instruction, et en admettant ici une instruction judicieusement donnée, ce qui n'est pas toujours, croit-on que la culture de l'esprit, seule, suffise pour former le caractère et assouplir les passions ? Bien certainement non : nous avons tous besoin d'une autre force de résistance, et celle-là que j'appelerai la *grande force de résistance*, nous la trouverons, nous ne pouvons la trouver que dans *l'éducation*, autre formation ; formation morale celle-là ; que l'on ne saurait comprendre sans *la religion*.

Ni les sciences, ni les lettres, ni les arts, ne nous apprendront le respect et l'obéissance, le dévouement et la bonté, la modestie et le désintéressement, le courage et l'énergie au besoin, ni cette mortification usuelle de soi-même, incessante, qui est le nœud de la paix et du bonheur, aussi bien au foyer domestique que dans les relations sociales.

Et, pour ce qui a trait à la femme sur laquelle porte tout l'intérêt de l'ouvrage que nous analysons, nous devons élever son niveau scientifique, oui, mais avec discernement et en prenant garde de trop susciter en elle l'ambition de savoir et le désir de lutter avec nous, *avec l'homme*, sur le terrain de l'érudition technique. — Ce serait la déflorer et lui faire perdre pied dans ce beau domaine de la famille, du foyer domestique où elle doit

---

(1) Programme de gouvernement et d'organisation sociale par un groupe d'économistes, avec une lettre-préface de M. F. Le Play. 1881, librairie de la Société bibliographique — Chap. V. § 1.

rester reine, *par l'influence de ses vertus aimables et de son esprit naturel.*

Un mot caractéristique, en passant, sur ce sujet capital, d'une de nos illustrations les plus pures, et les plus savantes.

M. Guizot, en parlant d'une des princesses les plus remarquables que nous ayons eues près des marches du trône : Madame la duchesse d'Orléans, près de laquelle il avait eu l'honneur d'être placé à table, à l'un des dîners de réception, lors de son entrée en France, communique ainsi aux siens, à son retour, ses impressions, et la véritable séduction dont la jeune princesse, par ses facultés propres, l'a charmé :

« J'étais à côté d'elle, le second jour, dit-il. Elle a vraiment « de l'esprit, beaucoup d'esprit, un esprit élevé, sérieux, moral, « et auquel se joint un mouvement d'imagination visible, qui « fait que ses yeux s'animent et qu'elle s'émeut d'une façon « très contenue pourtant et digne. — *E'lle est peut-être trop « instruite. J'espère qu'elle oubliera quelque chose de ce qu'elle a « appris dans les livres*, » (1).

Au reste, M. le docteur Le Roy, tout en préconisant le développement intellectuel par la science, nous semble avoir l'intuition que pour obtenir une formation complète de notre être, il faut, il est indispensable, de faire marcher parallèlement le *développement moral par l'éducation*, p. 72.

La présence du curé Mac-Allan dans la famille Desgranges, ancienne famille patricienne, dit-il, dont le nom était déjà cité au temps de La Bourdonnaye, la présence de ce prêtre irlandais, reçu au même titre d'ami intime que le docteur Rampal, tous deux conversant, discutant au foyer de la maison sur les sujets les plus sérieux et les plus délicats, en est la preuve.

Il faut voir là deux influences opposées qui se combattent et se mesurent ; — Le naturalisme d'un côté, le christianisme, de l'autre ; c'est une petite école de philosophie, où chacun, libre de choisir d'après les arguments mis en avant, se rangera du côté où, pour lui, jaillit le plus de lumière.

La gracieuse et attachante figure qu'il fait sortir de ce systè-

---

(1). *M. Guizot dans sa famille et avec ses amis*, par Mme. de Witt, née Guizot, p. 188-1880, Paris Hachette.

me *d'éducation intégrale*, pour me servir de l'expression usitée, c'est-à-dire d'un système comportant instruction et éducation à la fois; Alix Desgranges, jeune femme distinguée, bonne catholique (page 98) et qui par l'ensemble de ses mérites, fixe, captive profondement le jeune français, Guy Villaret, le héros du roman, jeune homme bien doué qui s'est fait à peu près lui-même (page 59), mais qu'une droiture innée dans la raison et le cœur dirige bien; cette sympathique figure d'Alix est présentée là comme le résultat qu'on doit attendre de ces deux influences contraires, s'exerçant côte à côte, et où gain de cause reste à la bonne : car, ainsi que le dit l'auteur ; et cela ne saurait faire doute : « *Les qualités morales « de celle qui séduit, qui attire à elle, doivent être ici portées bien « plus à l'actif de la bonne éducation, qu'à celle de l'instruction.* » (page 76).

Mais, qui donnera cette éducation....? qui a bien caractère pour la donner....? Là est la grande question !

Nous dirons encore : — La place qu'occupe, au foyer de la famille, le curé Mac-Allan, le rang qu'il y a pour seconder les parents, pour venir en aide ici à M. Desgranges père, resté seul à ce foyer, d'où la mère a été enlevée prématurément, est cette réponse même : ainsi du moins l'avons-nous compris.

Toute bonne éducation, tout avancement moral est donc le fruit de *l'action religieuse* : — Or, comme c'est à l'œuvre qu'on reconnaît l'ouvrier ; devant les faits acquis (p. 94 à 101) et pour ne parler ici que de faits positifs, des faits matériels de l'influence chrétienne, laissant de côté ce qu'il y a de surnaturel dans son expansion universelle et progressive, proclamons sans hésiter avec l'auteur : ce n'est que justice : L'immense progrès civilisateur du au catholicisme, en tous lieux, en tous temps et sur toutes les populations ; et, sans trop nous émouvoir de ce fantôme de *tyrannie cléricale* (p. 101), évoqué ici je ne sais pourquoi, disons hardiment avec Alix Desgranges « *que nous devons être fiers d'appartenir au catholicisme* » (p. 98).

M. Le Roy ne pense-t-il pas que le docteur Rampal, le personnage du livre en qui s'incarne le positivisme moderne, insiste un peu trop sur la théorie des transformations de Ch.

Darwin — « *De l'origine des espèces par sélection naturelle* » — Ce n'est point encore là, il le sait, une vérité démontrée, un fait acquis à la science. Or, toute élucubration scientifique qui prête le flanc à la controverse dans le monde des savants, ne doit point sortir du cabinet des savants et s'aventurer à la légère, dans les ouvrages destinés aux gens du monde. Bon, si l'ouvrage que nous avons-là, sous les yeux, s'était offert à nous sous une forme sévère et véritablement scientifique ; — Mais, non, dans une *œuvre de vulgarisation*, s'adressant à tous et dont la forme, et le titre surtout, sont un appat pour une foule de lecteurs, un peu pris au piège je dirai, et particulièrement pour les imaginations faciles à impressionner, ou les esprits cultivés, mais ardents et non assez prémunis contre les exagérations scientifiques.

Quelques considérations historiques, économiques et agricoles, tiennent leur place dans l'ouvrage de M. le Dr Le Roy. Elles étaient annoncées dans la lettre d'envoi.

Nous allons en dire quelques mots, en les glanant. A Maurice, les classes élevées parlent français ; les Etrangers, les Anglais mêmes qui arrivent dans l'Ile, se font apprendre le français. Les gens du peuple, mulâtres ou indiens, parlent le *créole*, espèce de français batard, mêlé d'expressions malgaches et africaines, et sans liaisons; on le parle à la troisième personne.

Les Mauriciens, parisiens de goûts et d'imagination, participent des mœurs anglaises et américaines *par l'initiative plus grande, la liberté plus grande dont jouit la femme.*

La jurisprudence mauricienne a pour but le code civil français, avec d'utiles modifications et l'adjonction de principales lois anglaises relatives au commerce, à la navigation et au divorce.

Tout ce qui veut percer dans les carrières libérales, va faire ses études en France, en Angleterre, en Ecosse, ou successivement dans ces trois pays.

Cet engouement pour les carrières libérales, résultat d'un préjugé de caste chez la population créole, qui fait fi des professions industrielles et répugne à un travail manuel, est un malheur pour l'Ile Maurice.

L'éloignement pendant bien des années des fils de famille,

les détourne de la culture de leurs domaines ; et, s'ils sont contraints plus tard de s'en occuper ils n'en ont plus le goût et l'aptitude.

La fortune périclite, à la longue et, par cet effet qui se généralise, les anciennes familles sont menacées de se voir remplacées un jour par les populations immigrantes.

Les indiens, les chinois et les arabes musulmans, actifs, aborieux et économes, se sont emparés du commerce, et accumulent des capitaux.

Puis, une innovation fâcheuse, au point de vue de la bonne agriculture et de la morale, c'est que la culture de la canne à sucre est devenue *une pure spéculation à terme*, dit l'auteur.

« Un banquier, un avoué, un médecin, un commerçant, dit-
« il, achètera pour six ou huit cent mille francs une plantation,
« en comptant sur une suite de bonnes années. Si la sécheresse
« n'a pas été continue et qu'un cyclone n'est pas venu tout
« détruire, l'heureux acheteur au bout de quelques années,
« revend sa plantation à un autre, en bénéficiant de plusieurs
« centaines de mille francs, avec lesquels il se retire en Europe.
« A ce jeu là, un grand nombre de gens se ruinent, et la terre
« change de mains, sans que la chance de quelques individus
« enrichis par le hasard des saisons plus que par leur adresse,
« cesse d'exercer une influence fascinatrice. » (p. 55).

Cette spéculation sur la culture, en grand, de la canne à sucre, conséquence de la libre concurrence de l'industrie sucrière, a amené peu à peu la suppression de la petite culture autrefois très variée en produits et qui comportait café, cacao, maïs, vanille, riz, etc., etc., ainsi que l'élève des animaux : bœufs, chevaux, mulets, tous produits nécessaires à la vie, et qu'on est obligé de faire venir maintenant, chèrement, de l'étranger, de l'Inde notamment.

L'appauvrissement du pays et son discrédit en sont les conséquences. Maurice est une colonie extrêmement gênée avec le papier monnaie, un change désavantageux et un crédit ébranlé.

Le Gouvernement anglais se montre indifférent à cet état de choses qui mine la classe puissante de l'aristocratie créole, remuante, frondeuse et dont surtout les bénéfices passent dans

l'achat des luxueux produits parisiens. Les anglais aimeraient mieux une multitude indienne, sale, ignorante, mais docile, se fournissant exclusivement à Manchester ou Birmingham. Avec les craintes qu'ils ont pour l'Inde, les anglais tiennent à Maurice comme position militaire.

Maurice ne connaît pas les agglomérations qui, en Europe, méritent le nom de villages ou bourgs. Les grandes routes y sont bordées, pendant des lieues entières, par une multitude de cases indiennes s'élevant au milieu d'un jardinet, ou sur la lisière du bois.

Comme dans beaucoup d'autres contrées, des *déboisements intempestifs* ont produit à Maurice des effets désastreux : de là l'aridité et l'insalubrité des lieux autrefois fertiles et habités et aujourd'hui abandonnés.

Des maladies épidémiques, dont on n'a jamais bien connu le caractère, ont décimé la population à divers intervalles.

Le climat général de l'Ile s'est ressenti de cette disparution de la végétation arborescente ; et on en vient à la reconstituer.

La Banlieue de Port-Louis, la capitale de l'Ile, autrefois mère nourrice de ce centre populeux, épuisée après deux siècles de culture intensive, *a du être être remis à l'état de bois* pour que le sol recouvre, avec le temps, sa fertilité primitive et le climat, son ancienne salubrité.

Nous recommanderons au lecteur, avant de terminer, parmi les courts récits qui complètent le livre, celui intitulé : *Une rencontre dans le Liban*, charmante mosaïque littéraire où, en plus d'un point, le patriotisme français et l'amour-propre national se trouvent flatteusement éveillés.

Tel est le docte ouvrage offert à la Société par l'un de ses anciens membres, M. le Docteur Le Roy. Il est attrayant par son titre, son érudition et la pure et simple fiction qu'on y trouve, fiction qui repose de toutes celles si étranges, qu'on nous jette en pature aujourd'hui ; il est sérieusement instructif par les notions physiologiques et les aperçus philosophiques qu'il renferme ; mais, précisément, en raison de la gravité des sujets traités, nous ne pensons pas que cet appoint d'instruction et les développements qui en découlent, puissent convenir aux premiers venus des deux sexes. — Les personnes d'une cer-

taine maturité déjà, d'un esprit cultivé et *réfléchi*, seules, pourront tirer fruit de cette lecture, parcequ'elles seules sauront dégager du naturalisme parfois, un peu technique qui y est abordé — *la vérité vraie* — la cause finale, c'est-à-dire *l'œuvre de Dieu.*

M. BUIGNET.

Le 27 décembre, une nombreuse assistance accompagnait le convoi de M. Buignet, vice-président de la Société d'agriculture de l'arrondissement de Meaux, décédé à Paris, après une longue et douloureuse maladie.

Les cordons du drap étaient tenus par MM. Gustave Heuzé, inspecteur général de l'agriculture, Ducrocq, vice-président de la Société d'agriculture de Meaux, Dutertre, directeur de l'école de Grignon, de Thanneberger, secrétaire de l'association des élèves de Grignon.

Beaucoup de membres de la Société des Agriculteurs de France, de la Société d'agriculture de Meaux, des maires du canton de Lagny, une députation des élèves de l'école de Grignon, et de nombreux habitants de Chelles suivaient le char funèbre.

Au cimetière, M. Ducrocq, vice-président de la Société d'agriculture de Meaux, a pris la parole, en l'absence du président. Des discours ont ensuite été prononcés par M. Dutertre, au nom des élèves de l'école de Grignon ; M. Gasnier, au nom des habitants de Chelles, et M. l'abbé Torchet, curé de Chelles.

Discours de M. DUCROCQ.

Messieurs,

C'est au nom de la Société d'agriculture de l'arrondissement de Meaux, qu'en l'absence de notre président, je viens dire un dernier adieu à notre cher collègue, à notre bien-aimé vice-Président, qu'une mort prématurée nous arrache dans la force de l'âge, quand nous devions pendant de longues années encore, compter sur son bon et loyal concours.

Buignet était laborieux, bon et intelligent, simple et modeste. Cependant il sut toujours se mettre à la hauteur des diverses fonctions que ses précieuses qualités l'appelaient à remplir.

Pendant de longues années, maire de sa commune, puis suppléant du juge de paix et conseiller d'arrondissement, il déploya dans ces diverses fonctions des qualités supérieures. Il aimait à rendre service, et il le faisait avec une simplicité, une bonne grâce telles qu'on eût dit que c'était lui qui était l'obligé ! Jamais la commune de Chelles ne pourra oublier les services sans nombre qu'il lui a rendus.

Mais avant tout, Buignet a été et fut toujours un cultivateur sans égal, un fin observateur, l'esprit toujours en éveil, il était au courant de tout ce qui se passait dans le monde agricole. Il était connu, aimé de tous, consulté dans toutes les circonstances. Que de difficultés il a été appelé à résoudre ! et chose bien rare, il le faisait le plus souvent, à la satisfaction des deux parties.

Pour l'avoir connu, vraiment connu, il faut l'avoir vu au milieu de nous, au sein de sa chère Société d'Agriculture, nous racontant ce qui s'était passé dans tel ou tel concours ; nous analysant avec cette simplicité, cette lucidité qui n'étaient qu'à lui, telle ou telle découverte, tel instrument nouveau. Qu'il était heureux quand il venait nous annoncer les succès de certains de nos collègues, et surtout quand il nous rapportait les paroles élogieuses qui avaient été dites à la Société des agriculteurs de France touchant notre Société.

Sous son apparence de calme c'était un cœur ardent, l'esprit toujours occupé, la bourse et la main toujours ouvertes.

Membre de notre Société depuis 1845, depuis longtemps la plupart de ses collègues étaient devenus ses amis, ses vrais amis.

Je pourrais rappeler ici les diverses fonctions auxquelles il fut appelé énumérer les succès personnels de Buignet, et les nombreuses médailles et distinctions qu'il a reçues, mais le temps me ferait défaut. Je dois dire cependant que, par deux fois, il accepta la lourde charge de tenir chez lui, en sa ferme de Chelles, le comice départemental et, grâce à son dévouement, à son zèle infatigable, ces deux solennités furent des

plus brillantes et des plus nombreuses; l'on en parle, et l'on en parlera encore longtemps dans le monde agricole.

Il faut cependant que je parle encore de la joie, des applaudissements unanimes qui accueillirent sa nomination de chevalier de la légion d'honneur. Comme nous fûmes tous heureux et fiers de voir briller sur sa poitrine cette croix si dignement méritée.

Hélas ! ces beaux jours sont disparus; toutes ces joies sont à toujours ensevelies !

Adieu, mon vieil ami, vous laissez, en nous quittant, une réputation sans tache et justement méritée, un vide qui ne se comblera pas, un souvenir qui ne s'effacera jamais !

Puisse, mon cher Buignet, ces quelques paroles, nos souvenirs, nos regrets, apporter quelque adoucissement au chagrin de votre famille, à l'immense douleur de la bien-aimée et digne compagne de votre vie, qui. toujours à vos côtés, a partagé avec vous les joies et les labeurs d'une existence aussi laborieuse qu'honorable.

Adieu, mon cher collègue,

Adieu, mon vieil ami, au nom de tous, Buignet, adieu.

Allocution de M. GASNIER.

Je veux avant que cette tombe ne soit fermée, apporter à Monsieur Buignet, au nom des habitants de Chelles, l'expression de leur vive reconnaissance et de leurs profonds regrets.

Monsieur Buignet a été pendant 30 ans maire de Chelles, au cours de cette longue administration il n'a cessé d'être au service de tous, ne ménageant ni son temps ni sa peine, il a rempli ces délicates fonctions avec le plus entier dévouement et le désintéressement le plus complet, chacun était sûr de trouver auprès de lui un bon conseil, une parole de conciliation, il aimait ses concitoyens, il était heureux de leur être utile ; sa bourse était souvent ouverte pour soulager des misères cachées, enfin, pour résumer ma pensée, je ne crains pas d'affirmer que M. Buignet n'a su faire que du bien.

M. Buignet était doué d'une grande aptitude au travail, d'une grande énergie, il savait mener de front des occupations mul-

tiples, il faisait de nombreux et intéressants rapports à la Société d'agriculture de Meaux et il en était assurément un des membres les plus actifs; les travaux des comices, des commissions, la suppléance de la justice de paix, là direction d'une grande exploitation agricole lui demandaient beaucoup de temps, néanmoins quand il s'agissait de Chelles, de ses habitants, de leurs intérêts, il ne reculait dévant aucune démarche, devant aucun sacrifice. Il aimait cette commune dans laquelle il était né, dans laquelle il avait vécu si longtemps justement honoré, il l'aimait comme son enfant, son dévouement pour elle était absolu et je suis sûr qu'à son lit de mort une de ses dernières pensées a été pour Chelles, qu'il ne devait plus revoir.

Recevez, cher et bien regretté M. Buignet, au nom de tous les habitants de Chelles, qui vous aimaient l'expression de leur pieux souvenir, la commune de Chelles en vous perdant, perd un de ses enfants les plus chers, elle perd un homme de bien.

LISTE DES MEMBRES

DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS

ET

COMICE DE L'ARRONDISSEMENT DE MEAUX

(1881)

Membres du bureau :

MM.

Le comte A. DE MOUSTIER, ✻, président.
DUCROCQ (A.), vice-président.
E. GATELLIER, vice-président.
DE LIGNIÈRES (E.), secrétaire.
J. BÉNARD, vice-secrétaire.
DENIS (l'abbé), bibliothécaire.
LE ROY père, bibliothécaire-adjoint.
DE LIGNIÈRES (A.), trésorier.
DROZ, vice-trésorier.

Membres titulaires :

MM. (1)

1870 ANDRÉ (Edouard), ✻, ancien député, maire de Croissy, chef de bataillon dans l'armée territoriale, proprié-

(1) La date placée avant chaque nom est celle de la réception comme membre de la Société.

taire au château de Rentilly, commune de Bussy-Saint-Martin, par Lagny, et à Paris, boulevard Haussmann, 58.

1872 Aubin, pharmacien, rue du Grand-Cerf, 37, Meaux.

1865 Aubry, cultivateur, maire de Chalifert, par Lagny.

1874 Aubry, grainetier à Meaux, rue des Teinturiers, 10.

1870 Aubry-Vitet, à Paris, rue Barbet-de-Jouy, 9, et au château de Fontaine-les-Nonnes, par Puisieux (Seine-et-Marne).

1850 Avène (baron d'), président de la Société d'horticulture de l'arrondissement de Meaux, maire de Villemareuil, au château de Brinches, par Trilport, et à Paris, rue Tronçon-Ducoudray, 5.

1878 Barizet, cultivateur à Villers-Saint-Genest, par Nanteuil-le-Haudouin (Oise).

1876 Baron, cultivateur à Coutevroult, par Couilly.

1877 Barassé, notaire à Crécy.

1869 Bataille (Etienne), cultivateur à Messy, par Claye.

1857 Baudinot, propriétaire, agent d'assurances, place Henri IV, 24, Meaux.

1862 Bénard (Jules), cultivateur, maire de Coupvray, par Esbly (vice-secrétaire).

1872 Bénard (Paul), cultivateur à Chessy, par Lagny.

1874 Benoist, ✻, notaire honoraire, membre du Conseil général, à Vieux-Moulin, par Lizy-sur-Ourcq.

1876 Benoist (Armand), avoué, rue de la Cordonnerie, 26, Meaux.

1879 Bernard, ingénieur des Ponts et Chaussées, à Meaux

1870 Bernier (Amédée), cultivateur à Moussy-le-Neuf, par le Mesnil-Amelot.

1875 Béville (baron Pierre de), propriétaire-agriculteur à Vignory, commune de Cerneux, par Champcenetz.

1877 Bichot (E.), cultivateur à Quincy-Ségy.

1881 Borgnon fils, vétérinaire, à Couilly.

1853 Borgnon, vétérinaire, maire de Couilly.

1875 Boucher, cultivateur à Courtablon, commune d'Ussy, par La Ferté-sous-Jouarre.

1876 Boucher (Félix) fils, cultivateur à Courtablon, commune d'Ussy, par La Ferté-sous-Jouarre.

1870 Boulingre (Emile), cultivateur à Varennes, commune de Jablines, par Esbly.

1876 Bourdon, propriétaire et maire à Emerainville, par Champs.

1872 Bourjot, ancien cultivateur, propriétaire, membre du Conseil municipal de Meaux, rue du Tribunal, 24, Meaux.

1856 Brière, propriétaire à Thorigny, par Lagny.

1874 Burger, sous-inspecteur des Forêts en retraite, rue du Faubourg-Saint-Remy, 13, Meaux.

1881 Butel, vétérinaire, boulevard Jean-Rose, à Meaux.

1870 Caillot (Alphonse), aplatisseur de cornes, à Saint-Germain-lès-Couilly, par Couilly.

1874 Caron, notaire, ancien maire de Meaux, rue du Grand-Cerf, 29, Meaux.

1879 Champenois, cultivateur à Magny-le-Hongre par Couilly.

1879 Charpentier, cultivateur à Charneseuil, commune de Saint-Cyr.

1875 Chartier (Jules), cultivateur, maire à Chessy, par Lagny.

1870 Chatelain (Eugène), ancien cultivateur, propriétaire à Acy-en-Multien (Oise).

1874 Chevalier, cultivateur à La Trousse, commune d'Ocquerre, par Lizy-sur-Ourcq.

1853 Cinot, cultivateur à Sancy, par Crécy-en-Brie.

1870 Clain (Félix), cultivateur à Monthyon, par Meaux.

1874 Clain, cultivateur à Juilly.

1873 Clermont-Tonnerre (marquis de), ✻, secrétaire d'ambassade, propriétaire à Forfry, par Saint-Soupplets, et à Paris, rue du Cirque, 7.

1870 Cochet, ancien imprimeur, rue Saint-Etienne, 16, Meaux.

1879 Cochet (Charles), imprimeur-libraire, rue Saint-Etienne, 16, Meaux.

1853 Collinet, propriétaire à Longpérier, par Dammartin, et à Paris, rue de Poitiers, 9.

1873 Commaille (baron de), ✻, propriétaire à Germigny, par La Ferté-sous-Jouarre, et à Paris, rue du Bac, 103.

1880 Cormier, ingénieur, industriel quai Lafayette, 1, à Meaux.

1874 Coudray, propriétaire à La Grange, commune de Montévrain, par Lagny, et à Paris, rue d'Enghien, 13.

1875 Daguet, cultivateur à La Bordette, commune de Sainte-Aulde, par La Ferté-sous-Jouarre.

1875 Daguet (Léon), cultivateur, adjoint au maire, à Tancreu, par Lizy-sur-Ourcq.

1850 Dassy (Amédée), propriétaire, boulevard Jean-Rose, 23, Meaux.

1880 Debains (Alfred), ingénieur civil, constructeur d'appareils de labourage à vapeur, à Meaux.

1854 Delaroche, cultivateur, maire de Gressy, par Claye.

1847 Denis (l'abbé), chanoine, au Grand Séminaire, Meaux (bibliothécaire).

1870 Dethomas (Albert), avocat, député, propriétaire à Montigny, commune de Jablines, par Esbly, et à Paris, avenue du Bois-de-Boulogne, 62.

1851 Droz, ancien avoué, Place Henri IV, Meaux, (vice-trésorier).

1881 Droz fils, conseiller d'arrondissement.

1873 Dubois, cultivateur à Vincy-Manœuvre, par May-en-Multien.

1854 Dubourg, ✻, propriétaire au Plessis-aux-Bois, par Juilly, et à Paris, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 91.

1856 Ducrocq (Amédée), juge au Tribunal de commerce,

propriétaire, rue Tronchon, 20, Meaux (vice-président).

1863 Dudouy, directeur de l'Agence des Cultivateurs, rue Notre-Dame-des-Victoires, 38, Paris.

1870 Duflocq, cultivateur à Vinantes, par Juilly.

1881 Duhamel, marchand de fromages à Paris, 36, rue de l'Aqueduc.

1874 Dumez, O. ✻, conseiller maître à la Cour des comptes, propriétaire à Jouarre, et à Paris, rue Barbet-de-Jouy, 28.

1870 Dumont (Adrien), propriétaire à Magny, commune de Boutigny, par Meaux, et à Meaux, rue des Vieux-Moulins, 28.

1876 Dumont, notaire à Lagny.

1879 Duvivier, propriétaire à Quincy-Ségy.

1875 Duvoir (Léonard), fumiste-constructeur, rue de la Cordonnerie, 23 Meaux.

1879 Farde, cultivateur à Jossigny, par Lagny.

1880 Farde fils, cultivateur à Résy, commune de Tigeaux, par Crécy.

1876 Fasquel (Léon), cultivateur et maire à Jaignes, par Lizy-sur-Ourcq.

1870 Fresnes (Marcellin de), propriétaire à Juilly et à Paris, rue Bellechasse, 15.

1870 Gaillard, cultivateur à Bussy-Saint-Georges, par Lagny.

1854 Gareau, ✻, ancien député, membre de la Société nationale d'Agriculture, rue Duphot, 14, Paris.

1854 Garnier, cultivateur au Gué-à-Tresme, commune de Congis, par Lizy-sur-Ourcq.

1870 Gasnier-Guy (Ambroise), avocat, propriétaire à Chelles, et à Paris, rue Saint-Lazarre, 79.

1862 Gatellier (Emile), ingénieur civil, président de la Société de secours mutuels de La Ferté-sous-Jouarre (vice-président).

1876 Gautier (Léon), cultivateur à Cocherel, par Lizy-sur-Ourcq.
1878 Gibault (Emile), fabricant de plâtre, rue de l'Hôtel-de-Ville, 10, à Meaux,
1870 Gibert (Gustave), cultivateur, maire de Puisieux, et à Paris, rue Malher, 20.
1880 Goulas, farinier, au moulin de May-en-Multien.
1870 Grancey (comte de), propriétaire à Quincy-Ségy, et rue des Saussaies, 13, Paris.
1870 Gruffulhe (comte Charles), ancien pair de France, au château de Bois-Boudran, par Nangis, et à Paris, rue d'Astorg, 10.
1879 Grongnard, grainetier, membre du Conseil municipal de Meaux, rue du Marché, 45, Meaux.
1876 Guillioux, cultivateur au Pin, par Claye.
1878 Hannoteau, cultivateur à Congis, par Lizy-sur-Ourcq.
1878 Hanriau, pépiniériste à Chauconin, par Meaux.
1870 Hémar, propriétaire, maire de Dammartin-en-Goële, et à Paris, boulevard Malesherbes, 40.
1875 Herbert (Auguste), maire de Bussy-Saint-Martin, cultivateur à Rentilly, par Torcy.
1874 Heurtaut, cultivateur, adjoint au maire, à Signy-Signets, par Jouarre.
1865 Husson, cultivateur à Montaumer, par Couilly.
1866 Jarry fils, cultivateur à Lanoue, commune de Saint-Jean-les-deux-Jumeaux, par Trilport.
1872 Jourdan, mécanicien à Fresnes, par Claye.
1868 Jouvencel (Paul de), ancien député, propriétaire au Pont-aux-Dames, commune de Couilly, et rue du Regard, 7, Paris.
1875 Kergariou (comte de), propriétaire au château de Montebise, commune de Pierrelevée, par Jouarre.
1873 Koller, propriétaire à Vignely, par Esbly, et rue de la Victoire, 71, Paris.
1853 Labour, ✻, conseiller à la Cour d'appel, propriétaire

à Saint-Pathus, par le Plessis-Belleville (Oise), et rue Taitbout, 9, Paris.

1856 Labouré, propriétaire, boulevard Jean-Rose, 35, Meaux.

1880 Lamiche fils, cultivateur à Ussy, par La Ferté-sous-Jouarre.

1875 Lamiche, cultivateur à Chamigny, par La Ferté-sous-Jouarre.

1879 Lamiche, cultivateur à Dhuisy, par Lizy-sur-Ourcq.

1879 Lamiche, cultivateur à Vaucourtois, par Crécy-en-Brie.

1862 Laurent, cultivateur, maire, à Germigny-sous-Coulombs, par Crouy-sur-Ourcq.

1858 Lavaux, ✻, cultivateur à Choisy-le-Temple, maire de Charny, par Claye.

1870 Leclerc (Alphonse), cultivateur, adjoint au maire, à Isles-lès-Villenoy, par Esbly.

1877 Lefèvre, cultivateur à Charny, par Claye.

1877 Lefèvre, ancien cultivateur, représentant de commerce, Faubourg Saint-Remy, 21, Meaux.

1878 Lecomte, mécanicien à Quincy-Ségy.

1872 Lenfant, cultivateur à Charmentray, par Claye.

1857 Le Roy père, propriétaire, rue Sauvé-Delanoue, 25, Meaux (bibliothécaire-adjoint).

1870 Lignières (Adolphe de), maire de Trilbardou, par Esbly (trésorier).

1866 Lignières (Emile de), cultivateur aux Olivettes, commune de Trilbardou, par Esbly (secrétaire).

1870 Loynes (de) ✻, directeur de la sucrerie de Villenoy, par Meaux, et rue de Penthièvre, 34, Paris.

1832 Lucy (Achille), ancien percepteur, propriétaire, rue du Faubourg-Saint-Remy, 15, Meaux.

1881 Mabille, cultivateur à Serris, par Couilly.

1870 Marcellot (Jules), propriétaire, rue de Téhéran, 4, Paris.

1863 Marcoin, entrepreneur, adjoint au maire de Villenoy, par Meaux.
1870 Marcotte, propriétaire à Chauconin, par Meaux.
1873 Marmier (duc de), membre du Conseil général de la Haute-Saône, propriétaire à Forfry, par Saint-Soupplets, et au château de Ray (Haute-Saône).
1865 Marniesse, vétérinaire, membre du Conseil municipal de Meaux, place du Marché, 28, Meaux.
1870 Martin, cultivateur à La Trousse, commune d'Ocquerre, par Lizy-sur-Ourcq.
1872 Martin, cultivateur à Chessy, par Lagny.
1872 Martin (Ernest), marchand de fers, juge au Tribunal de Commerce, rue Saint-Etienne, 10, Meaux.
1870 Martin, cultivateur à Oissery, par le Plessis-Belleville (Oise).
1880 Maugis, juge au Tribunal civil de la Seine, propriétaire à Chalifert, par Lagny.
1865 Messager, cultivateur à Charny, par Quincy-Ségy.
1878 Messager fils, cultivateur à Charny, par Quincy-Ségy.
1869 Michon fils, cultivateur à Moras, commune de Jouarre.
1870 Michon (Clément), cultivateur, maire d'Isles-lès-Villenoy, par Esbly.
1870 Michon (Ernest), cultivateur, adjoint au maire, à Trilbardou, par Esbly.
1873 Michon (Amédée), cultivateur à Salnove, commune de Bassevelle, par Saâcy.
1876 Michon (Ides), propriétaire à La Ferté-sous-Jouarre.
1876 Mony-Colchen (comte de), ❋, conseiller maître à la Cour des comptes, propriétaire à La Trousse, commune d'Ocquerre, par Lizy-sur-Ourcq, et rue de Lille, 70, Paris.
1872 Moquet, conseiller d'arrondissement, propriétaire à Meaux, place Henri IV, 11.
1877 Morlet, constructeur d'instruments aratoires, à Gouvernes, par Lagny.

1880 Morsang (marquis de), propriétaire à Jossigny, par Lagny.

1850 Moustier (comte A. de), ✻, membre du conseil de la Société des Agriculteurs de France, propriétaire à La Chapelle-sur-Crécy, par Crécy-en-Brie, et rue de Grenelle, 85, Paris (président).

1873 Mun (comte de), propriétaire à May-en-Multien, à Lumigny, par Rozoy, et à Paris, avenue de l'Alma, n° 51.

1870 Nast (Gustave), propriétaire, maire de Gournay, près Chelles, et boulevard Haussmann, 52, Paris.

1880 Offroy, cultivateur à La Forêt, par Lizy.

1866 Papillon fils, meunier à Fresnes, par Claye.

1870 Paris (comte de), ✻, ancien officier de marine, capitaine dans l'armée territoriale, propriétaire à Quincy-Ségy, et rue Varennes, 23, Paris.

1880 Parmantier, avoué, rue de l'Hôtel-de-Ville, à Meaux.

1872 Parnot, cultivateur à Ballot, commune de Jouarre, par Jouarre.

1853 Parquin père, exploitant de carrières à plâtre, maire à Chelles.

1854 Paultre de Lamotte (vicomte), O. ✻, ancien capitaine d'artillerie, maire de Boutigny, par Meaux, et à Paris, place Vendôme, 22.

1877 Pelletier, régisseur au château de Ferrières.

1879 Pérard, avoué, rue Saint-Nicolas, 46, Meaux.

1844 Petit (Clément), ✻, ancien receveur des finances, propriétaire, cours Pinteville, Meaux.

1870 Petit (Charles), notaire honoraire, propriétaire rue Notre-Dame, 12, Meaux.

1865 Petit (Antoine) cultivateur, maire de Neufmontiers, propriétaire à Meaux, rue du Faubourg-Saint-Remy, 15.

1874 Petit (Paul), banquier à Meaux, sous-lieutenant à titre auxiliaire, boulevard Jean-Rose, 15.

1871 Piot (Gustave), cultivateur à Charny, par Claye.
1870 Préaulx (marquis de), propriétaire à Thieux, par Juilly, et rue du Faubourg-Saint-Honoré, 91, Paris.
1877 Prevost, marchand de bois à Crouy-sur-Ourcq.
1850 Proffit, ancien cultivateur à Saint-Soupplets.
1878 Proffit, cultivateur à La Conge, commune de Trilbardou, par Esbly.
1878 Proffit (Jules), cultivateur, maire d'Oissery (Seine-et-Marne), par le Plessis-Belleville (Oise).
1878 Proffit (Anatole), cultivateur à Bouillancy, par Betz (Oise).
1878 Proffit (Paul) cultivateur à Cocherel, par Lizy-sur-Ourcq.
1865 Quillard, cultivateur à Serris, par Couilly.
1873 Quillard (Adolphe), ✻, propriétaire, maire de Lagny.
1880 Rabourdin, régisseur à Quincy-Ségy.
1870 Réaume, cultivateur à Saint-Soupplets.
1872 Reilhac (comte de), propriétaire à Montry, par Esbly, et avenue de la Tour-Maubourg, 31, Paris.
1876 Reinty (Jules de la), propriétaire à Guermantes, par Lagny, et boulevard Saint-Germain, 191, Paris.
1868 Renard fils, carrossier-sellier, rue Saint-Remy, 9, Meaux.
1861 Robcis, cultivateur au Génitoy, commune de Bussy-Saint-Georges, par Lagny.
1878 Roger (Gustave), fabricant de meules à La Ferté-sous-Jouarre.
1875 Rohan-Chabot (comte de), propriétaire à Ussy, par La Ferté-sous-Jouarre, et à Paris, rue de Solférino, 4.
1876 Ronssin, carrossier, rue des Vieux-Moulins, 17, Meaux.
1851 Rothschild (baron Alphonse de), C. ✻, propriétaire à Ferrières, et rue Saint-Florentin, 2, Paris.
1870 Rothschild (baron Gustave de), ✻, banquier, avenue de Marigny, Paris.

1864 Rousseau fils, cultivateur à Saint-Faron, commune du Plessis-Placy, par Lizy-sur-Ourcq.
1874 Roussel, propriétaire à La Ferté-sous-Jouarre.
1880 Rudault (Léon), commissionnaire en marchandises à Lagny.
1873 Symon fils, mécanicien, rue du Marché, 73, Meaux.
1881 Tartier (Emile), directeur de la sucrerie, à Mitry-Mory.
1875 Toupet, propriétaire à Coupvray, par Esbly.
1870 Trévise (duc de), ✻, propriétaire à Coupvray, par Esbly, et à Paris, avenue de Friedland, 18.
1850 Tronchon, cultivateur, maire, à Saint-Jean-les-deux-Jumeaux, par Trilport.
1872 Tronchon (Amédée), sous-lieutenant à titre auxiliaire, cultivateur, maire de Forfry, par Saint-Soupplets.
1879 Vaudescal, maire à Quincy-Ségy.
1861 Vavasseur, cultivateur, maire de Ferrières.
1878 Valentini, cultivateur, marchand de bois à Trilport.
1874 Ville (Georges), ✻, professeur de physique végétale au Muséum d'histoire naturelle, propriétaire à Jouarre, et à Paris, rue Cuvier, 17.
1879 Waddington (Henri), propriétaire, cultivateur à Bourneville, par La Ferté-Milon (Aisne).

Membres honoraires :

MM.

Bernier, cultivateur à Mitry-Mory.
Colombel (de), propriétaire à Annet.
Dégalle, mécanicien à Etrépilly.
Jouty, ✻, ancien juge à Meaux.
Lamiche, cultivateur à Ussy, par La Ferté.
Martin (Basile), ancien cultivateur, propriétaire à Meaux.

MARX, ✻, inspecteur général des ponts-et-chaussées, à Paris.

VILPELLE, médecin-vétérinaire à Lagny.

Membres associés :

MM.

1874 CORBLET (J.), chanoine, directeur de la *Revue de l'Art chrétien*, à Versailles (Seine-et-Oise).

1874 JOULIE, chimiste, rue du Faubourg-Saint-Denis, 200 Paris.

1874 MOQUET, ✻, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, à Laon (Aisne).

TABLE DES MATIÈRES

Première partie.

Procès-verbal de la séance du 3 janvier. 3
Procès-verbal de la séance du 8 février 8
Procès-verbal de la séance du 6 mars. 12
Procès-verbal de la séance du 3 avril. 16
Procès-verbal de la séance du 1er mai. 21
Procès-verbal de la séance du 5 juin 24
Procès-verbal de la séance du 3 juillet. 27
Procès-verbal de la séance du 7 août. 31
Procès-verbal de la séance du 4 septembre. 34
Procès-verbal de la séance du 2 octobre. 36
Procès-verbal de la séance du 5 novembre. 38
Procès-verbal de la séance du 7 décembre. 40
Compte-rendu du concours de machines à battre, à nettoyer et cribler les grains et graines, du 18 septembre 1880 43
Rapport de M. Cormier sur ce concours. 52

Deuxième partie.

Rapport sur le concours d'animaux gras au Palais de l'Industrie, par M. Buignet. 61
Attelages et charretiers, par M. Le Roy père. 68
Rapport sur la situation de l'agriculture, par M. A. Petit. . . 78
Instructions pour éviter la fraude dans le commerce des engrais, par M. E. Gatellier 93
Rapport sur l'exposition d'instruments d'intérieur de ferme au concours régional de Melun, par M. Papillon. 100

Note sur le Petit Tarif usuel pour la conversion des mesures agraires, de M. Offroy aîné, par M. Papillon.. 102
Rapport sur le concours d'Eprune, par M. E. Gatellier. . . . 103
Rapport au nom de la commission du labourage à vapeur, par M. Cormier. 107
Note sur une brochure de M. Offroy aîné, par M. Borgnon. . 109
Expériences d'engrais chimiques à la ferme de Choisy-le-Temple, par M. Lavaux. 111
Rapport sur les résultats obtenus dans le champ d'expériences de la Société d'agriculture de Meaux, depuis sa création jusqu'à ce jour, par M. E. Gatellier 113
Compte-rendu de l'ouvrage de M. le Dr E. Le Roy, *La Cascade de Chamarel*, par M. A. Burger. 124
M. Buignet (notice nécrologique). 134

Meaux. — Imprimerie Ch. Cochet.

SOCIÉTÉ
D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS
DE
MEAUX

PUBLICATIONS
DU
1er JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 1881

MEAUX
IMPRIMERIE J. POTELET
16, — RUE SAINT-ÉTIENNE, — 16.
—
1882

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE

DE MEAUX

SOCIÉTÉ
D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS
DE
MEAUX

PUBLICATIONS
DU
1er JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 1881

MEAUX
IMPRIMERIE J. POTELET
16, — RUE SAINT-ÉTIENNE, — 16
1882

PREMIÈRE PARTIE

PROCÈS-VERBAUX

DES SÉANCES

SÉANCES

De Janvier, Février, Mars, Avril, Mai, Juin, Juillet, Août, Septembre, Octobre, Novembre, Décembre 1882.

PROCÈS-VERBAL

DE LA SÉANCE DU 8 JANVIER 1881

Présidence de M. le comte DE MOUSTIER, président.

La séance est ouverte à une heure et demie.

Le procès-verbal de la séance de décembre est lu est adopté.

Dépouillant la correspondance, M. le Président donne lecture :

D'une lettre de M. Poulain, ancien maire de Reims, qui envoie des tableaux synoptiques de l'agriculture et de l'industrie laitière. M. Bénard est chargé de les examiner et d'en faire un rapport.

D'une lettre de M. Génier, pharmacien à Paris, annonçant la découverte d'un procédé nouveau pour la fabrication des vinasses de betteraves. M. Le Roy est chargé d'en prendre connaissance et d'en rendre compte s'il y a lieu.

D'une lettre de M. Cormier, qui s'excuse de ne pouvoir assister à la séance.

D'une lettre de M. le Préfet, accompagnant l'envoi d'une carte agronomique de Seine-et-Marne de M. Delesse. Des remerciements seront adressés à M. le Préfet et la carte sera placée dans la salle des séances.

D'une lettre du président du comice de la Nièvre annonçant l'ouverture d'un concours général d'animaux gras et d'une exposition de reproducteurs à Nevers, les 10, 11, 12 et 13 février 1881.

MM. Mabille, cultivateur à Serris, et Emile Tartier, directeur de la sucrerie de Mitry, présentés à la dernière séance, sont élus membres titulaires.

MM. Bénard et Borgnon père présentent, pour faire partie de la Société, MM. Butel, vétérinaire à Meaux, et Borgnon fils, vétérinaire à Couilly.

Il est décidé que la Société prendra un abonnement au journal *La Ligue de l'Agriculture*, dirigé par M. Estancelin.

Sont nommés membres de la commission d'organisation du concours départemental de 1881 qui aura lieu à Mitry: MM. Tartier, de Mitry; Proffit, de Saint-Soupplets; Clain, de Juilly; Delaroche, de Gressy; Duflocq, de Vinantes; Guilloux, du Pin; Lavaux, de Choisy-le-Temple; Lefèvre, de Charny; Lenfant, de Charmentray; Papillon, de Fresnes; Piot, de Charny, et Dubourg.

Sont nommés membres de la commission de visite des fermes: MM. Bourjot et Laurent, de Germigny.

Puis, M. le président prend la parole. En passant d'une année à l'autre, dit-il, il convient de porter ses regards vers le passé et en même temps d'envisager l'avenir. Il parle de l'année 1880 qui, quoique moins mauvaise pour la culture que l'année précédente, n'a pas été encore de celles qu'on peut considérer comme pleinement satisfaisantes, il fait des vœux sincères pour que l'année 1881 soit vraiment rémunératrice. En ce qui concerne les rapports de l'agriculture avec les pouvoirs publics, nous avons reçu un commencement de satisfaction, quelques dégrèvements ont été opérés sur les impôts indirects; nous devons espérer que bientôt les impôts directs deviendront

moins lourds et que les populations rurales efficacement représentées seront mises, par un ensemble de mesures tutélaires, en état de surmonter les difficultés contre lesquelles elles ont à lutter depuis quelques années.

Mais, ajoute-t-il, si les pouvoirs publics peuvent beaucoup pour nous, nous aussi, de notre côté, nous devons nous efforcer de nous aider nous-mêmes, de rompre avec la routine et de saisir toutes les occasions d'améliorer nos procédés de culture.

La Société d'agriculture a fait son possible pour amener les cultivateurs à entrer dans cette voie. Les semences de blé ne sont pas, en général, renouvelées assez souvent et choisies avec assez de soin ; elle a ouvert un concours pour les meilleures cultures de froment. Les fumiers de ferme sont négligés; on ne s'applique guère à les préparer et à les conserver le mieux possible ; elle a ouvert un concours pour leur bonne tenue. Il est malheureux de constater que son appel, fait au moyen d'affiches apposées dans toutes les communes, a été à peine entendu. Nous devons souhaiter qu'un peu plus d'émulation se manifeste en 1881. Une occasion solennelle va se présenter, puisque le concours départemental aura lieu dans notre arrondissement, à Mitry. Les cultivateurs les plus notables ne doivent pas hésiter à se mettre sur les rangs pour la prime d'honneur et à permettre ainsi aux autres de profiter des bons exemples qu'ils donnent.

Puis, revenant vers le passé, il rappelle les pertes si sensibles que notre Société a faites en 1880. Depuis la dernière séance, la mort a enlevé M. le marquis des Monstiers-Merinville qui, retenu le plus souvent par de grands intérêts agricoles dans un département éloigné du nôtre, portait cependant un vif intérêt à nos travaux ; puis, M. Buignet, qui laisse parmi nous un vide bien difficile à combler. M. le président retrace avec émotion les principaux traits de la vie bien remplie de cet agriculteur éminent, de cet administrateur dévoué, que l'ingratitude n'épargna point et qui avait le cœur trop chaud pour n'en avoir pas souffert. Quant à ses qualités d'homme privé, elles lui avaient mérité de nombreuses et sincères amitiés. Son zèle pour notre Société était sans bornes

Toute mission qui lui était confiée pour nous représenter dans des concours souvent lointains, était acceptée avec empressement et remplie de la manière la plus distinguée. Comme vice-président d'une des sections de la Société des agriculteurs de France et président de la Société des anciens élèves de Grignon, il jouissait d'une situation élevée dans le monde agricole ; on le consultait souvent on l'écoutait avec déférence ; les bulletins de notre Société contiennent un grand nombre de notices lues par lui dans nos séances, que nous relirons souvent parce qu'elles sont instructives et qu'elles nous rappelleront un collègue estimé et aimé entre tous.

L'assemblée s'associe aux sentiments exprimés par M. le président et décide, sur la proposition de M. Bénard, que le discours prononcé sur la tombe de M. Buignet par M. Ducrocq, vice-président, en l'absence de M. le président, sera imprimé et inséré dans nos bulletins.

M. le président dit qu'il y a lieu de prendre une décision relative à l'élection d'un vice-président, en remplacement de M. Buignet. Un membre propose que cette élection ait lieu à la séance de février. Cette proposition, mise aux voix, est adoptée.

M. le trésorier présente le compte des recettes et des dépenses de 1880 ; ses comptes sont approuvés. M. le président, au nom de l'assemblée, le remercie des soins qu'il donne à la bonne gestion de nos finances. M. le trésorier présente le projet du budget pour 1881, il est adopté.

M. Gatellier fait un compte rendu détaillé des résultats des cultures faites depuis trois ans dans notre champ d'expériences et demande, pour compléter les enseignements à en tirer, qu'il soit, cette année, ensemencé tout entier en avoine. Adopté.

M. de Lignières, qui avait été chargé de s'entendre avec M. Martin, d'Ermenonville, à propos de l'établissement d'une station d'étalons au Plessis-Belleville, rend compte de l'état de la question et demande à l'assemblée de décider qu'elle fournira un contingent de 200 francs par an, pendant trois ans, pour le prix de la moitié de la location du canal et l'aménagement nécessaire. La Société reconnaissant l'avantage qu'il y

aurait pour toute une partie de l'arrondissement dans l'installation d'une station d'étalons au Plessis-Belleville, vote la somme demandée, qui ne pourra être excédée.

A quatre heures moins un quart, la séance est levée.

PROCÈS-VERBAL

DE LA SÉANCE DU JEUDI 5 FÉVRIER 1881.

Présidence de M. le comte de Moustier, président.

La séance est ouverte à une heure et demie.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le président annonce à la Société qu'elle vient de perdre encore un de ses membres, M. le comte Casimir de La Roche-Aymon, propriétaire à Thieux, et paie à sa mémoire un juste tribut de regrets.

Il donne ensuite à l'Assemblée communication des propositions de la Commission de publications, relativement à l'insertion dans le Bulletin, des mémoires lus en 1880. Ces propositions sont adoptées.

M. le président donne ensuite lecture d'une lettre de M. Gassend, directeur de la station agronomique de Seine-et-Marne, portant acceptation des propositions qui lui ont été faites au nom de la Société. M. Gassend s'engage à faire, avec une réduction de 50 0/0 sur le tarif général de la station, toutes les analyses de matières premières et produits intéressant l'agriculture, eaux, terres, etc., qui lui seront demandées par des membres de la Société d'agriculture de Meaux. Les demandes relatives aux engrais devront, comme par le passé, être faites par l'intermédiaire de M. Emile Gatellier, auquel seront adressés les échantillons. Tous les autres échantillons, seront envoyés, *franco*, directement, par les intéressés, à M. Gassend. Les analyses seront faites à leurs frais. Ils verseront le prix dû, suivant facture, à M. le trésorier de la Société, qui le transmettra à M. Gassend.

Après différentes observations, ces conventions sont approuvées. Il est décidé que le tarif sera envoyé à tous les membres de la Société.

MM. Borgnon fils, vétérinaire à Couilly, et Butel, vétérinaire à Meaux, présentés à la dernière séance, sont élus membres titulaires.

MM. Martin et Bénard présentent M. Duhamel, marchand ds fromages, rue de l'Aqueduc, 36, à Paris.

M. l'abbé Denis donne ensuite lecture d'une analyse de l'ouvrage de M. Edouard Fleury sur les *Antiquités du département de l'Aisne*. A partir de l'époque franco-mérovingienne, l'art romain s'efface et tend à disparaître : les barbares du Nord saccagent et brûlent un grand nombre de villas romaines dont on voit encore quelques traces. C'est dans les anciens cimetières, généralement placés sur les collines élevées, au bord des rivières, que M. Edouard Fleury a trouvé des spécimens curieux de l'art mérovingien: des armures, des bijoux, des poteries et des ustensiles de ménage, qui sont déposés au musée de Laon.

M. Cormier donne lecture de son rapport sur les expériences de labourage à vapeur qui ont eu lieu à la ferme de Caillouet. Le système de M. Debains est assurément un progrès dans le abourage à vapeur. Au lieu d'employer les coûteux appareils de Fowler et autres, il n'exige qu'une simple locomobile et un treuil spécial. Il peut donc rendre de réels services à la moyenne culture et mérite d'être encouragé. La commission pense cependant que les quatre socs de la charrue devraient être remplacés par trois plus grands et être munis de rasettes, afin de se rapprocher autant que possible du type des charrues-brabant, d'un usage si répandu et si appréciées aujourd'hui dans notre contrée.

M. le président invite M. Lavaux à faire un rapport à l'assemblée sur le concours général d'animaux gras qui aura lieu au Palais de l'Industrie, le 17 février. La Société délègue M. Bourjot à la réunion des Agriculteurs de France,qui se tiendra à l'Hôtel-Continental, le 21 courant et jours suivants.

Il est ensuite procédé au dépouillement du scrutin pour la nomination d'un vice-président.

M. Emile Gatellier ayant réuni la majorité absolue des suffrages est proclamé vice-président.

A trois heures et demie, la séance est levée.

PROCÈS-VERBAL

DE LA SÉANCE DU 3 MARS 1881

Présidence de M. le comte de Meaux, président.

Le procès-verbal de la séance de février est lu et adopté.

M. Gatellier qui a été nommé vice-président à la dernière séance, demande la parole et s'exprime ainsi :

MESSIEURS,

Je vous remercie beaucoup de l'honneur que vous m'avez fait en m'appelant à la vice-présidence de notre Société. Si j'accepte ces fonctions c'est que je les considère plutôt comme honorifiques qu'autrement. Par suite du zèle et du dévouement apportés par notre président et mon collègue à la vice-présidence, je compte bien n'être pas souvent obligé de les remplacer, et je pourrai, comme auparavant, m'occuper de diverses questions relatives à l'agriculture.

Du reste, je continuerai par cela même, un rôle analogue à celui que remplissait si dignement mon regretté prédécesseur, M. Buignet, qui savait si bien combler les loisirs que lui laissait la vice-présidence, en nous communiquant des rapports très intéressants.

M. le président répond quelques mots à M. Gatellier lui disant que sa nomination est la juste récompense du zèle intelligent qu'il met au service de notre Société.

Il annonce la perte qu'elle vient de faire en la personne de M. Menier. Il n'a pas, dit-il, à juger ici M. Menier comme homme politique, mais seulement à lui payer le tribut de regrets dû à tous les collègues qui nous sont enlevés.

Bien que M. Drouyn de Lhuys ait cessé de faire partie de la Société d'Agriculture de Meaux, on n'y perdra jamais le sou-

venir de cet homme éminent qui a consacré toute la dernière partie de sa vie au service de l'agriculture.

M. le président donne lecture d'une lettre de M. le Ministre de l'Instruction publique, annonçant l'envoi à notre Société d'un certain nombre d'ouvrages sur l'agriculture, venus d'Amérique ; des remerciements sont votés et M. le bibliothécaire est chargé de s'occuper de la réception des volumes annoncés.

D'une lettre de M. le Ministre de l'Instruction publique annonçant l'ouverture de la session des délégués des Sociétés savantes et demandant l'envoi d'un ou plusieurs délégués. MM. l'abbé Denis et Burger sont chargés de représenter notre Société.

M. Gatellier est nommé délégué de la Société à l'exposition internationale d'électricité.

M. le président annonce que la réunion des Bureaux des Comices aura lieu à Melun, le samedi 12 courant, il demande à l'assemblée quel genre de concours d'instruments lui paraît devoir être annexé au Comice ; la Société charge le Bureau d'en décider.

M. Duhamel, présenté à la dernière séance, est nommé membre titulaire.

M. Le Roy prend la parole et lit un très intéressant article à propos d'ouvrages littéraires envoyés à la Société. Il termine par une pièce de vers de sa composition qui est vivement applaudie.

M. le président félicite les membres de la Société qui ont obtenu des récomperses au concours général agricole du Palais de l'Industrie, puis il rend compte des travaux de la Société des Agriculteurs de France. Il fait savoir que M. de Dampierre, président, a, dans son discours d'ouverture, consacré un paragraphe à la mémoire de notre si regretté vice-président, M. Buignet. Il lit un rapport de M. le comte de Salis, au nom de la section du Génie rural, sur le concours ouvert pour le prix agronomique offert à l'auteur des plans complets des bâtiments agricoles destinés à pourvoir à des exploitations de soixante hectares et au-dessous. Le prix a été décerné à M. Jules Bénard, de Coupvray, un de nos sociétaires, qui s'était adjoint pour la partie techique, M. Delaporte, architecte à Lagny.

M. Bénard fera hommage à la Société d'un exemplaire du plan et du mémoire y annexé.

M. le président résume la discussion qui a eu lieu à la Société des Agriculteurs de France, sur la question du tarif des Douanes; sur sa proposition, la Société note la déclaration suivante:

La Société d'Agriculture et Comice de l'arrondissement de Meaux adhère aux vœux ainsi formulés par la Société des Agriculteurs de France dans sa séance du 24 février 1881.

1° Que dans le tarif général des douanes à intervenir, les intérêts de l'agriculture et de l'industrie soient réglés en vertu des mêmes principes ; 2° Que tous les produits agricoles étrangers ayant des similaires en France, soient soumis à un droit compensateur d'au moins 10 0/0; 3° Qu'il ne soit pas fait de dérogation au tarif général des douanes en vertu du traité de commerce. La Société exprime un sentiment de gratitude envers le Sénat qui s'est efforcé, dans une certaine mesure, de donner satisfaction aux vœux des agriculteurs.

A quatre heures moins un quart la séance est levée.

PROCÈS-VERBAL

DE LA SÉANCE DU 2 AVRIL 1881.

Présidence de M. le comte DE MOUSTIER, président.

La séance est ouverte à 1 heure 1/2.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Président annonce à l'assemblée la mort de M. Oscar de Lafayette, sénateur, membre de la société d'Agriculture depuis dix ans, et se fait l'interprète des regrets de ses collègues.

M. Alfred Droz, avocat, conseiller d'arrondissement à Meaux est présenté comme membre titulaire, par MM. Ducrocq et Bénard. Lecture est donnée d'une lettre de M. le Sous-Préfet de Meaux annonçant que la commission départementale, dans sa séance du 28 février a accordé à notre société une subvention de 400 fr.

Des remerciements sont votés à la commission départementale. M. le président rend compte de la séance du comice départemental de Seine-et-Marne, composé des bureaux des comices des cinq arrondissements qui s'est tenue à Melun à la Préfecture le 11 mars. Tous les comices du département étaient représentés, celui de Meaux par son president et M. Gatellier, vice-président.

Il a été décidé : 1. que le concours départemental aurait lieu, cette année, le 12 juin, à Mitry-Mory.

2. Que les 2.500 fr. alloués par le Conseil général seraient employés ainsi qu'il suit : 1. un prix d'honneur consistant en une coupe en argent d'une valeur de 1,000 fr. et une somme de 500 fr. en espèces sera décernée au cultivateur de l'arrondissement de Meaux dont l'exploitation comparée aux autres domaines ruraux sera reconnue la mieux dirigée et qui aura

réalisé les améliorations les plus utiles et les plus propres à être offertes en exemple ; 2. une médaille d'or d'une valeur de 100 fr. à l'agent de culture de l'arrondissement de Meaux déjà primé par le comice de l'arrondissement et comptant dix années au moins de nouveaux services dans la même exploitation ou chez le même maître ; 3. Les 900 fr. formant le solde de l'allocation seront distribués en primes au concours départemental de labourages et aux exposants d'instruments agricoles. La somme nécessaire aux primes de labourage sera d'abord prélevée, le surplus sera affecté au concours d'instruments agricoles,

Un concours spécial sera organisé par les soins du comice de l'arrondissement de Meaux :

1. Pour les bineuses et les machines à dépresser les betteraves.
2. Pour les machines à faire les meules de fourrage, à charger et à botteler le foin.

Les prix à décerner pour ces concours spéciaux de machines, seront déterminés d'après la somme restant à employer et laissés à l'appréciation du jury.

Après l'épuisement des fonds votés par le Conseil général, les prix nécessaires seront fournis par la société d'Agriculture de Meaux.

Le concours départemental aura lieu le dimanche 12 juin, à Mitry; sur la ferme de M. Tartier.

M. le président annonce à la Société que six concurrents sont inscrits pour le prix d'honneur et qu'il serait désirable que le nombre de candidats fût plus considérable. On peut s'inscrire encore jusqu'à la fin du mois en adressant une déclaration au président de la Société.

M. Papillon est d'avis qu'il y aurait lieu de nommer une commission qui désignerait d'office les candidats, car beaucoup de cultivateurs hésitent à se mettre d'eux mêmes sur les rangs.

M. le Président fait observer que ce mode n'est pas employé dans les autres arrondissements et que certains cultivateurs, qui n'auraient pas été désignés par la commission seraient, par ce fait, éloignés du concours ; que, pour ne pas commettre d'injustice la commission devrait visiter la plupart des fermes de

l'arrondissement ; sa mission serait délicate et matériellement difficile à bien remplir. En tout cas il ne serait plus temps cette année. Il engage M. Papillon à réserver sa proposition pour une autre année.

L'assemblée consultée vote ainsi qu'il suit les récompenses pour le concours départemental.

A. Concours spéciaux.

1. BINEUSES.

1er	prix : Médaille de vermeil et	100 fr.
2.	— — d'argent et	60
3.	— — de bronze et	40

2. DEPRESSEUSES OU ECLAIRCISSEUSES.

1.	prix : Médaille de vermeil et. . . .	100 fr.
2.	— — d'argent et	50

3. MACHINES A CHARGER, A BOTTELER LE FOIN ET A LE METTRE EN MEULES.

Une médaille d'or et	200 fr.
Deux médailles d'argent et	100
— — de bronze et	50

B. Exposition générale d'instruments agricoles, sans concours.

Six médailles d'argent.
Six médailles de bronze.

C. Concours de labourage.

Quatre médailles d'argent.
Quatre médailles de bronze.
Et 200 francs de primes.

M. le Président informe la Société que le bureau s'est rendu à Mitry, le 25 mars, et que, grâce à l'extrême obligeance de M. Tartier et des cultivateurs voisins, toutes les mesures seront

prises pour assurer la réussite du concours. Le banquet pourra avoir lieu dans un vaste magasin où pourront se réunir 400 convives, la distribution sous un hangard qui sera décoré pour la circonstance, l'exposition des animaux et des instruments, dans un enclos dépendant de la sucrerie ; les visiteurs pourront trouver de vastes abris en cas de mauvais temps ; deux grandes pièces de luzerne et de betteraves seront mises à la disposition des constructeurs d'instruments.

La commission d'organisation prendra à cet égard des mesures définitives. L'assemblée approuve ce projet.

M. Biez, au nom de M. Gatellier, retenu chez lui par une indisposition, donne lecture d'un rapport sur la comparaison des tarifs douaniers, proposés par le gouvernement pour les céréales et les farines.

L'auteur constate l'envahissement des marchés de l'Europe par les farines américaines et la diminution rapide des exportations des farines françaises; le droit de 1 fr. 20 par quintal de farine en présence du droit de 0 fr. 60 par quintal de blé, constitue une prime à l'importation des farines américaines, dont le transport est relativement peu coûteux ; ce droit, pour être en rapport avec le droit du blé, devrait être porté à 2 fr. 60.

L'Agriculture freuçaise a un grand intérêt à voir prospérer à côté d'elle l'industrie de la meunerie, afin d'écouler facilement ses blés et de profiter des issues pour la nourriture de son bétail. D'ailleurs l'introduction de la farine équivaut pour le cultivateur à celle du blé.

L'assemblée, après avoir entendu avec un vif intérêt le rapport très-complet de M. Gatellier, en adopte les conclusions.

La séance est levée à 3 h. 1/2.

PROCÈS-VERBAL

DE LA SÉANCE DU 7 MAI 1881

Présidence de M. le comte de Moustier, président.

La séance est ouverte à une heure et demie.

Le procès-verbal de la séance d'avril est lu et adopté.

M. le président se fait l'interprète de la Société pour payer un juste tribut de regrets à M. Lefranc, décédé depuis la dernière séance, l'un des membres les plus anciens et les plus zélés de notre Société.

M. Gatellier demande que le vœu suivant soit transmis à M. le ministre de l'agriculture et du commerce :

« La Société d'agriculture de Meaux émet le vœu que, dans les traités de commerce à faire avec les nations étrangères, ne soient compris ni : les céréales, ni les farines, ni les bestiaux, afin que les tarifs actuellement adoptés pour ces produits soient susceptibles d'être remaniés à courte échéance, si toutefois ils ne donnent pas à l'agriculture la satisfaction qu'elle est en droit de réclamer. »

Après quelques observations, cette proposition mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

M. Droz, conseiller d'arrondissement, présenté à la dernière séance, est élu membre titulaire.

Sont présentés pour faire partie de la Société :

M. Bell, ingénieur des arts et manufactures, à Meaux, par MM. Gatellier et Bénard;

M. Tronchon, cultivateur à Vincy-Manœuvre, par MM. Gatellier et Bénard ;

M. Lecourt, cultivateur à Mitry, par MM. Aubry et Papillon ;

M. D'Anjou, inspecteur à la sucrerie de Meaux, par MM. Gatellier et Papillon.

M. le président dépose sur le bureau et distribue des exemplaires du règlement du concours de bestiaux qui aura lieu à Mitry, règlement que M. le Préfet lui a adressé.

M. l'abbé Denis est chargé de rendre compte d'un ouvrage offert par l'auteur, M. Le Paire, auquel des remerciements sont votés, et intitulé : *Annales du pays de Lagny depuis les temps les plus reculés jusqu'au* 20 *septembre* 1792.

M. Papillon est également chargé d'examiner un petit volume offert par M. Le Blondel, éditeur, intitulé : *Conversion des e-sures agraires.*

M. le président fait savoir que, sur sa demande, la Société des Agriculteurs de France a bien voulu mettre deux médailles d'argent à la disposition de la Société d'agriculture de Meaux, une pour le concours de bineuses, une pour le concours d'instruments de fenaison. Des remerciements sont votés.

M. Butel a la parole; il rend compte des prémières expériences de M. Pasteur sur le sang de rate, organisées à Pouilly-le-Fort par la Société d'agriculture de Meaux. M. Pasteur a entrepris, dit-il, une série d'expériences, si elles réussissent, comme l'espère M. Pasteur, elles prouveront la possibilité de soustraire les moutons par une inoculation préventive aux atteintes de cette terrible maladie, qui a fait éprouver tant de pertes à la culture de nos pays. Elles sont opérées sur un troupeau de 60 moutons et 10 vaches; une somme d'argent assez importante est donc nécessaire. Pour se la procurer, une souscription a été ouverte, et M. Butel demande si la Société ne pourrait pas y prendre part. La Société consultée décide à l'unanimité de souscrire pour 500 francs et délègue pour suivre les expériences une commission composée de MM. Butel, Dethomas, Daguet, de Tancrou, Pelletier, de Ferrières, Borgnon fils et de Lignières.

M. le président donne connaissance des pourparlers engagés pour l'organisation du concours de Mitry, puis il est procédé à la nomination des divers jurys.

Sont nommés membres de la commission des prix pour les ouvriers et auxiliaires de la culture ; MM. Tartier, de Mitry Husson, de Montaumer ; Lucy, Lamiche, de Beauval ; Baudinot, Benoist, de Lizy ; Dubois, de Vincy ; Lavaux, Clément Petit,

Moquet, Proffit, de Saint-Soupplets; Vavasseur, Papillon, Labouré.

Sont nommés commissaires de la fête : MM. Lucy, Labouré, Droz, Tronchon, de Forfry ; Proffit, d'Oissery; Martin, d'Oissery; Piot, Guilloux, Babourdin, Jourdan et Lefèvre, de Charny.

Membres du jury de labourage : MM. Delaroche, Parnot, Bernier, de Moussy ; Daguet, Duflocq, de Vinantes ; Clain, de Monthyon ; Leclerc, d'Isles ; Profit, de La Conge ; Jarry, Michon de Moras ; Proffit, de Bouillancy; Heurtot.

Membres du jury des machines d'intérieur de ferme : MM. le baron d'Avène, Papillon, Gaillard, Aubry, de Chalifert; Martin, de Chessy ; Waddington, Michon, de Trilbardou ; Pelletier, de Ferrières ; Quillard, de Serris; Lenfant, Robcis et Fournier, de Grandchamps.

Membres du jury des machines d'extérieur de ferme : MM. Bernard, Bell, Cormier, Chartier, de Chessy ; Charpentier, Boucher, de Courtablon ; Baron, Boulingre, Clain, de Juilly ; Chevalier, Michon, d'Isles ; et Bernier, de Moussy.

Membres du jury du concours spécial de machines : MM. Gatellier, Papillon, Antoine Petit et Herbert.

A quatre heures la séance est levée.

PROCÈS-VERBAL

DE LA SÉANCE DU 4 JUIN 1881

Présidence de M. Ducrocq, vice-président.

Le procès-verbal de la séance de mai est lu et adopté.
Sont admis comme membres titulaires :

MM. Tartier Emile, cultivateur à Nantouillet.
Fouillaux Arthur, cultivateur à Mitry.
Tronchon, cultivateur à Vincy-Manœuvre.
Lecourt, cultivateur à Mitry.
Blot, cultivateur à Mitry.
Bell, ingénieur des arts et manufactures, à Meaux.
D'Anjou, inspecteur de la sucrerie, à Meaux.

M. Ducrocq fait savoir que Madame Buignet ne voulant pas que le nom de son mari s'éteigne parmi nous, désire constituer une rente viagère de cent francs destinée à fonder un prix portant le nom de prix Buignet, et qui sera attribué à l'un des lauréats des prix de moralité; je ne sais, dit M. Ducrocq, en quels termes remercier Madame Buignet, pour lui exprimer toute la reconnaissance de la Société. Un membre ayant émis l'avis de lui envoyer immédiatement un télégramme de remerciements, cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Madame Buignet ayant aussi envoyé à la Société un portrait de M. Buignet, il est décidé suivant son désir, qu'il sera encadré comme celui de M. Viellot et appendu dans la salle des séances.

M. Ducrocq donne quelques détails sur ce qui a été fait pour la tenue du concours de Mitry et demande à l'assemblée d'approuver les mesures qui ont été prises tant pour l'organisation du banquet que pour l'installation de la tente. La Société remercie M. le maire de la ville de Meaux de vouloir bien nous

prêter les chaises de la ville qui sont disponibles et un certain nombre de claies de parcs à moutons.

M. Ducrocq donne connaissance de son rapport sur les prix de moralité. M. Papillon désire que la demande d'un candidat qui n'est parvenue à la commission qu'après que celle-ci eût terminé son travail, soit examinée et qu'il soit ajouté à la liste des lauréats. Cette proposition n'est pas adoptée.

M. Butel fait savoir qu'il vient de recevoir une dépêche lui annonçant la réussite complète des expériences de M. Pasteur à Pouilly-le-Fort. A l'unanimité la Société vote des remerciements à cet illustre savant, pour ses belles découvertes.

M. Ducrocq dit que la commission de visite des fermes qui ne peut disposer que d'une seule récompense, a demandé à la Société de vouloir bien voter une médaille d'or pour les cultivateurs qu'elle a classé en deuxième ligne. Cette médaille est votée.

Il est ensuite procédé au choix d'un délégué pour le concours régional de Versailles. M. Robcis est désigné et chargé de représenter la Société à la réunion des délégués des Sociétés de la région.

A quatre heures moins un quart la séance est levée.

PROCÈS-VERBAL

DE LA SÉANCE DU 2 JUILLET 1881.

Présidence de M. le comte de Moustier, président.

La séance est ouverte à deux heures et demie.

Le procès-verbal de la séance de juin est lu et adopté.

M. le président rend compte de la visite qu'il vient de faire en compagnie de quelques membres au champ d'expériences de la Société. Il invite M. Gatellier à entrer dans plus de détails à la prochaine séance.

Il est décidé que l'on cherchera si l'on peut trouver à établir un autre champ dans un sol d'une nature différente.

M. le président donne lecture d'une lettre de M. Mabille, cultivateur à Serris, membre de la Société, qui contient d'utiles et intéressants renseignements sur un système de traîneau qu'il a imaginé, et qui a pour but de transporter les meules de fourrage directement de la pièce à la ferme sans les charger sur une charrette.

M. le président dit qu'en faisant cette communication, M. Mabille a donné à ses collègues un bon exemple. Il l'en remerciera et le priera de venir à l'une des prochaines séances donner quelques explications sur son système.

MM. Butel, Papillon, Bénard, Petit et de Moustier, présentent pour faire partie de la Société : MM. Emile Benoit, cultivateur à Etrépilly, Edouard Blot, cultivateur à Messy, M. Dubourg, de la Trace; et demandent que M. Dubourg, père, soit nommé membre honoraire et M. Jozon, de Mitry.

M. Butel a la parole ; il donne lecture d'un très intéressant mémoire dans lequel il rend compte des expériences de M. Pasteur à Pouilly-le-Fort. Il fait ressortir l'intérêt qui s'attache à ces expériences et les conséquences économiques des résultats obtenus. En terminant, il fait savoir que, passant de l'expérimentation à la pratique en grand; M. Pasteur va commencer l'application de sa méthode dans une ferme de l'arrondissement de Meaux, à Messy, chez M. Edmond Bernier, en vaccinant le troupeau et les bêtes bovines.

M. le président rend compte en quelques mots des résultats financiers du concours de Mitry et sur sa proposition, la Société décide l'impression des différents rapports et discours prononcés à Mitry.

A quatre heures la séance est levée.

PROCÈS-VERBAL

DE LA SÉANCE DU 6 AOUT 1881.

Présidence de M. le comte de Moustier, président.

La séance est ouverte à une heure et demie.

Après lecture et approbation du procès-verbal de la dernière séance, la Société procède à l'élection comme membres titulaires de MM. Blot, de Messy, Benoît (Emile), d'Etrépilly, Dubourg fils, de la Trace, Jozon, de Mitry, tous présentés à la dernière séance.

M. Alphonse Dubourg est nommé membre honoraire.

M. Albert Chaudé, docteur en droit, propriétaire à Lizy, est présenté par MM. Benoît et Gatellier.

M. le Président fait savoir qu'une subvention de 700 francs est accordée à la Société pour 1881, par M. le ministre de l'agriculture et du commerce. Des remerciements sont votés.

M. Antoine Petit donne lecture d'une notice sur son procédé de mise en moyettes des fourrages. Il a obtenu de bons résultats du dressage de deux javelles liées ensemble par le haut. Le mode de mise en moyettes coûte environ 13 francs par hectare.

M. Gatellier présente un rapport verbal sur la visite faite avant la dernière séance, au champ d'expériences. Il dit qu'il se réserve de faire un rapport écrit lorsqu'on aura les résultats des récoltes ; et pour le moment, il constate seulement que, suivant les prévisions indiquées dans ses rapports précédents, les carrés dépourvps d'azote dans l'avoine après pommes de terre et après seigle, sont d'une infériorité remarquable, en comparaison des autres carrés où il y a eu introduction d'azote et que cette infériorité ne se fait pas remarquer dans l'avoine

après sainfoin ; c'est l'indication que cette plante légumineuse absorbe de l'azote et en laisse dans le sol.

M. Labouré qui avait été invité à chercher autour de Meaux, un sol d'une nature toute différente que le sol sableux du champ d'expériences actuel, pour faire un nouveau champ d'expériences, dit qu'il n'est pas encore arrivé à un résultat.

M. Butel rend compte des opérations de vaccinage contre le sang de rate, qui ont été faites dans l'arrondissement de Meaux, depuis les expériences de Pouilly-le-Fort. Les opérations ont commencé chez M. Bernier à Messy. Grâce au désintéressement de M. Gibert de Puisieux, qui a exposé plusieurs vaches pleines aux risques d'une première expérience, il a été prouvé que l'on pouvait sans inconvénient vacciner des vaches en état de gestation. On a vacciné jusqu'à présent dans l'arrondissement de Meaux : 5.000 moutons, 100 bœufs, 50 vaches et 3 chevaux,

M. Butel, après avoir constaté que les expériences de Pouilly-le-Fort ont été répétées à Chartres, propose à la Société de voter une médaille d'or qui serait offerte à M. Thuilier, aide de M. Pasteur, qui a fait toutes ces vaccinations dans l'arrondissement de Meaux.

M. Gatellier fait observer que si c'est M. Thuilier qui a fait ces vaccinations, c'est parce que M. Pasteur tient absolument jusqu'à présent et peut-être avec raison à ce que toutes les vaccinations soient faites par ses aides ; autrement ce serait M. Butel qui les aurait faites ; en tout cas, c'est M, Butel qui, après avoir suivi les expériences de Pouilly-le-Fort, en avoir rendu compte à la Société, a réussi à convaincre la plupart des cultivateurs de la nécessité de cette vaccination. Tout en approuvant la proposition d'une médaille d'or pour M. Thuilier, il demande qu'on décerne une médaille de vermeil à M. Butel.

Ces propositions sont renvoyées à la commission des finances et après son avis, elles seront présentées à la Société, à la prochaine séance.

M. de Moustier, président, présente un rapport sur la carte agronomique du département de Seine-et-Marne, dressée par le regretté M. Delesse, qui est mort dernièrement. Il donne des explications sur le système ingénieux adopté par l'auteur pour

rendre saisissable la composition physique, la nature des produits, la valeur locative du sol dans les diverses communes ; il tire de l'examen de cette carte quelques conclusions, et ajoute qu'elle est surtout intéressante pour l'économiste ; quant au cultivateur elle ne saurait le dispenser d'étudier et d'analyser ses propres champs.

Après cet intéressant exposé, M. Papillon prend la parole au sujet de l'extension des ravages des souris dans les champs ; il expose que dans quelques départements, par exemple dans le département de la Somme, certaines mesures ont été prises par les Préfets pour la destruction de ces animaux nuisibles, et comme conclusion, il demande que la Société d'agriculture de Meaux veuille bien adresser à M. le Préfet de Seine-et-Marne un vœu pour que des mesures soient prises pour la destruction simultanée dans le département, des souris des champs.

Après une discussion à laquelle prennent part MM. Antoine Petit, Dubois et le baron d'Avène, le vœu de M. Papillon est adopté.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance a été levée à 3 heures 1/2.

PROCÈS-VERBAL

DE LA SÉANCE DU 3 SEPTEMBRE 1881.

Présidence de M. le comte DE MOUSTIER, président.

La séance est ouverte à une heure et demie.

Le procès-verbal de la séance d'août est lu et adopté.

M. le président dit qu'il a transmis à M. le Préfet le vœu exprimé à la dernière séance sur la proposition de M. Papillon, relatif à des mesures à prendre pour la destruction des musaraignes. M. Papillon ajoute, qu'interrogé par M. le préfet, il lui a fourni directement des renseignements ; il signale comme un des meilleurs, l'emploi d'une tarière ; on creuse dans le sol des trous de $0^{m}60$ de profondeur, les souris tombent et ne peuvent plus remonter.

M. le président a reçu de M. l'organisateur du concours de pompiers à la Fête du Faubourg Saint-Nicolas la demande d'une médaille; la Société consultée vote une médaille de vermeil.

M. Albert Chaudé, propriétaire à Lisy, présenté à la dernière séance, est élu membre titulaire.

M. Coyette, cultivateur à Neufmontiers, est présenté pour faire partie de la Société par MM. Jules et Paul Bénard.

M. l'abbé Denis rend compte de l'ouvrage intitulé : *Annales du pays de Lagny, depuis les temps les plus reculés*, offert à la Société par l'auteur, M. Lepère.

La Société, sur l'avis conforme de la commission des finances, vote une médaille d'or à M. Thuilier, aide de M. Pasteur, et une médaille d'argent à M. Rutel, pour le zèle dont ils ont fait preuve pour la vaccination des moutons et des vaches dans notre arrondissement.

A la fin de la dernière séance, un cultivateur est venu faire savoir que dans quelques communes, des moutons vaccinés étaient morts. M. le président a communiqué ce renseignement à M. Butel qui lui a répondu : M. Courtier a eu, il est vrai, 50 moutons frappés du charbon, mais ces moutons sont morts entre les deux vaccinations et non huit à douze jours après la seconde inoculation, temps nécessaire pour que les animaux soient invulnérables. M. Butel a de plus procédé à une enquête auprès des cultivateurs qui ont fait vacciner, d'après laquelle il résulte que 19 moutons non vaccinés sont morts dans quatre fermes, et pas un seul des moutons vaccinés n'a succombé.

M. Bénard donne quelques explications sur la conservation du trèfle incarnat en silos d'après ses propres expériences. Mis dans un silo en terre, deux jours après avoir été coupé et bien tassé, le trèfle s'est très bien conservé et a été mangé par les bœufs et les vaches.

Sur la proposition de divers membres, il est procédé à la nomination d'une commission chargée d'étudier la valeur relative des pulpes de presses hydrauliques, de presses continues et de diffusion ; sont nommés membres de cette commission :

MM. Gatellier, Paul Bénard, Bernard, Michon (d'Isles), Proffit (d'Oissery), Tartier, Leclerc (d'Isles), d'Anjou, de Loynes, Fasquel, Pelletier (de Ferrières).

A trois heures et demie la séance est levée.

PROCÈS-VERBAL

DE LA SÉANCE DU 1er OCTOBRE 1881

Présidence de M. le comte de Moustier, président.

La séance est ouverte à une heure et demie.

Le procès-verbal de la séance de septembre est lu et adopté

M. le président donne lecture d'une lettre de M. Pasteur, qui exprime toute la satisfaction que lui a causé le témoignage d'estime donné à M. Thuilier qui le seconde dans ses travaux, par la Société d'agriculture de Meaux, dans sa séance du mois de septembre, et d'une lettre de M. Thuilier, datée de Pesth (Hongrie), où il est en mission, ayant pour but de remercier la Société de lui avoir accordé une médaille d'or. M. Butel, vétérinaire à Meaux, auquel la Société a alloué une médaille de vermeil, exprime aussi sa gratitude.

Sur la proposition de M. le président, la Société décide que ces lettres seront insérées dans les annales.

Il résulte de renseignements recueillis séance tenante, qu'on n'a pas appris qu'aucun des animaux complètement vaccinés dans l'arrondissement ait été atteint du charbon.

M. Coyette fils, cultivateur à Neufmontiers, présenté à la dernière séance est élu membre titulaire.

M. l'abbé Denis continue ensuite la lecture de son rapport sur les antiquités du département de l'Aisne, d'après l'ouvrage publié et offert à la Société par M. Edouard Fleury. Il passe en revue l'époque carlovingienne et l'époque romane, du sixième au neuvième siècle.

M. Gatellier donne ensuite lecture du rapport de la commis-

d'aviser à prendre des mesures énergiques contre ce fléau. Mais il pense que le grain empoisonné doit être préparé en grand au centre du département et non dans chaque localité, ce qui serait plus coûteux et moins sûr.

L'Assemblée consultée déclare, mais à une seule voix de majorité, que tout en s'associant à l'initiative de M. le Préfet, elle voit un certain danger à employer l'acide arsénieux.

La séance est levée à 3 heures et demie.

PROCÈS-VERBAL

DE LA SÉANCE DE NOVEMBRE 1881.

Présidence de M. Ducrocq, vice-président.

La séance est ouverte à une heure et demie.

Le procès-verbal de la séance d'octobre est lu et adopté.

M. Ducrocq, après avoir fait savoir que M. le comte de Moustier étant en voyage ne peut présider la séance, donne connaissance : 1° De l'arrêté de M. le Préfet relatif à la destruction des petits rongeurs des champs, dont le nombre s'est considérablement accru dans ces dernières années ;

2° De l'arrêté relatif à la conservation des oiseaux nocturnes, tels que les hiboux, les chouettes, les chats-huants et les autres rapaces nocturnes qui, loin d'être nuisibles, rendent les plus grands services à l'agriculture en détruisant les petits rongeurs ;

3° D'une lettre de M. Tirard, ministre de l'agriculture et du commerce, qui adresse à la Société un exemplaire du compte-rendu, publié par l'Académie des sciences, des découvertes de M. Pasteur sur la vaccination charbonneuse.

M. Ducrocq dépose sur le bureau un petit échantillon d'un engrais insecticide envoyé par M. de Morsan ; cet échantillon est confié à M. Labouré qui l'expérimentera dans son jardin.

M. Ducrocq donne lecture d'une lettre de M. le Préfet annonçant la création d'une chaire spéciale d'agriculture, et l'ouverture d'un concours pour la nomination du titulaire. La Société, après avoir pris connaissance du programme, l'approuve, et d'après les instructions de M. le Préfet, désigne MM. Laurent, cultivateurs à Germigny-sous-Coulombs, ancien élève de Grignon, Gatellier, vice-président de la Société, ancien élève de l'Ecole polytechnique et de l'Ecole des mines, et Bénard pour figurer sur une liste de présentation sur laquelle seront choi-

sies trois personnes chargées d'examiner les candidats à la chaire d'agriculture.

MM. Ducrocq et Clément Petit, présentent M. Albert Dumez, propriétaire au château de Péreuse, commune de Jouarre.

MM. Ducrocq et de lignières présentent M. Ligier, sous-préfet de Meaux.

M. l'abbé Denis fait voir de très beaux échantillons de silex taillés et de silex polis et donne quelques détails sur leur origine et sur leur emploi.

M. Gatellier donne lecture de la première partie de son rapport sur le prix de revient du fumier de ferme. Dans cette première partie qui est en quelque sorte l'introduction du rapport, il explique l'importance du prix de revient du blé, la nécessité pour l'agriculture française de produire le blé plus économiquement pour pouvoir lutter avec l'Amérique ; or le facteur du prix du blé sur lequel l'agriculteur a le plus d'action est le prix du fumier, il doit donc chercher à le produire au plus bas possible et s'adonner dans la direction de son exploitation aux spéculations animales qui lui livrent ce fumier au meilleur marché.

A trois heures et demie la séance est levée.

PROCÈS-VERBAL

DE LA SÉANCE DU 3 DÉCEMBRE 1881.

Présidence de M. Ducrocq, vice-président.

La séance est ouverte à une heure et demie.

Le procès-verbal de la séance de novembre est lu et adopté.

MM. Albert Dumez, propriétaire au château de Péreuse, et Hermann Ligier, sous-préfet de Meaux, sont admis comme membres titulaires.

M. Ducrocq donne lecture d'une lettre du secrétaire général de la Société des Agriculteurs de France, relative à la réunion des représentants des comices et associations agricoles de France. La réunion annuelle spéciale du conseil, ayant pour but d'entendre les représentants des comices et associations agricoles de France et de préparer de concert avec eux le programme de la prochaine session générale annuelle, aura lieu le 16 janvier 1882. Cette réunion emprunte aux circonstances présentes (formation d'un ministère spécial de l'agriculture et discussion des traités de commerce) une importance particulière, et pourra, s'il est nécessaire, occuper plusieurs séances Les associations agricoles sont invitées à adresser le plus tôt possible la liste de leurs représentants à cette réunion et l'exposé des vœux et résolutions qu'elles désirent soumettre à ses délibérations.

M. Ducrocq fait savoir que cette lettre ne lui étant parvenue que peu de temps avant la séance, il n'a pu mettre à l'ordre du jour la nomination des délégués et la discussion des vœux et

résolutions à présenter. Néanmoins, comme déjà plusieurs fois la Société s'est occupée de ces questions, il propose la nomination d'une commission qui se réunira avant la fin du mois. Elle serait chargée de formuler les vœux et résolutions à présenter et elle désignerait les membres chargés d'aller les défendre à la réunion des délégués. Cette proposition, après diverses observations, est adoptée, et sont nommés pour faire partie de la commission :

MM. Antoine Petit, Tronchon (de Manœuvre), Proffit (de St-Soupplets), Butel, Burger, Papillon, Vavasseur, Clément Petit, Benoist (de Lizy), Mabille, Lamiche (de Beauval), Lavaux, Pelletier.

M. Burger donne lecture d'un mémoire sur les moyens naturels de préservation du phylloxera. Pendant un séjour qu'il a fait dans le Valais, il a remarqué au milieu de vignobles, tous exemptés du phylloxéra, la présence de la grande absinthe. Il a pensé que cette plante, qui est très-odorante, pourrait être la cause de l'absence de l'insecte, il en a causé avec plusieurs propriétaires-viticulteurs du pays qui avaient fait la même remarque que lui ; il serait donc intéressant de faire des essais en plantant la grande absinthe et aussi des résineux au milieu de vignobles attaqués par le phylloxéra.

Après cette intéressante communication, M. Papillon dit que l'antipathie du phylloxéra pour l'absinthe serait très-possible, car déjà l'absinthe est employée avec un succès complet pour éloigner le charançon des blés.

M. Gatellier donne lecture de la suite de son rapport sur le prix de revient du fumier de ferme. Il passe successivement en revue les fumiers de vaches, de moutons, de porcs, de chevaux et de bœufs. Ces prix de revient sont tous établis avec le plus grand soin et d'après les renseignements fournis par la comptabilité parfaitement tenue de M. Pelletier, régisseur de la ferme de Ferrières. Il semble résulter que les fumiers les plus economiques sont produits pour les bêtes de rentes par les vaches, et pour les bêtes de traits par les bœufs. M. Gatellier conclut en disant qu'on doit chercher à diminuer encore le prix

du fumier de vaches en augmentant la valeur du litre de lait par une meilleure fabrication du fromage de Brie.

M. Papillon revenant sur la question des souris des champs dit que la destruction par les cultivateurs ne peut produire un effet complet tant que l'administration ne fera pas détruire par ses cantonniers toutes celles qui pullulent sur les bas-côtés des routes. Il voudrait que M. le préfet prît des mesures dans ce sens.

A 3 heures 1/2 la séance est levée.

SECONDE PARTIE

RAPPORTS ET MÉMOIRES LUS EN SÉANCE

NOTICE LITTÉRAIRE

PAR M. LE ROY.

Parmi les publications que nous avons reçues le mois dernier il s'en est trouvé une que notre Président, au premier coup d'œil, a jugé mériter de ne pas passer inaperçue, aussi l'a-t-il signalée à votre bibliothécaire adjoint pour qu'elle soit, de sa part, l'objet d'un examen particulier. Notre Président avait deviné juste, et le bulletin de l'Académie de Mâcon, société des arts, sciences, belles lettres et agriculture, toujours d'une très intéressante lecture, l'est particulièrement cette fois ci.

Pour justifier son titre de société d'agriculture, le premier article qu'on trouve en ouvrant le livre est un cri de détresse : le phyloxera vient d'envahir le Beaujolais ! essayer de détruire ce terrible ennemi est la préoccupation qui doit primer toutes les autres. Nous comprenons l'importance du sujet, et serons ultérieurement heureux d'apprendre que la commission nommée aura concouru pour quelque chose par ses recherches, à atteindre le but qu'on se propose dans tout le midi de la France, trouver un phyloxéricide facile à manier et d'un prix modéré.

Le sujet suivant a trait à l'importance de l'éducation musicale. Qui ne la sent cette importance.,! Si de Gaulois barbares nous sommes devenus Français civilisés, nous devons en partie ce résultat aux progrès de la bonne musique, qui, de bonne heure, est venue en aide aux enseignements de la religion moralisatrice. N'est-il pas fait mention de la musique et de son influence dans les livres sacrés, anciens et modernes ; malheureusement de nos jours la religion n'a plus assez d'autorité pour empêcher la liberté de dégénérer en licence : de là sortent de terre pour ainsi dire et des ouvrages licencieux, et de la musique en rapport. — Aussi n'est-il pas étonnant que dans une lettre officielle, le ministre de l'instruction d'alors, M. Jules

Simon, mette. « J'ai été souvent frappé d'entendre chanter « dans des réunions d'ouvriers ou de paysans des airs très « vulgaires. Il n'y a que cela dans la mémoire de nos compa- « triotes. Autrefois l'opéra comique fournissait le répertoire « des rues ; à présent, ce sont les cafés concerts. La lubricité « et la sottise, des paroles servant de véhicule à des airs qui « ne sont ni moins plats, ni moins sots. On chante ces vilenies « ou plutôt, on les hurle, pour le seul plaisir de faire du bruit ». J'aurai, Messieurs, occasion de revenir plus loin sur l'effet de la musique, de la cadence, du rhythme et de la rime.

L'article suivant traite de la conservation des archives de famille. La révolution sociale, fille de 89, en modifiant nos anciennes coutumes dans la répartition des héritages, a laissé s'établir une sorte d'indifférence entre les enfants sur ce qui avait trait aux ancêtres et à la conservation d'archives souvent précieuses, et jusque là laissées entre les mains des ainés. Cette indifférence n'a pas été sans une influence fâcheuse sur les liens de la famille qui se sont relachés. A la 3e génération on est dispersé et les enseignements qu'auraient pu laisser les pères à leurs enfants n'étant consignés nulle part, chacun devient sage, quand il le devient, après des écoles. Pour remédier au mal, l'auteur de l'article entre dans de longs développements ; il ouvre l'idée d'un livre de famille tenu par chacun des membres, où seraient consignés avec la filiation de cette famille les nobles travaux de ceux qui nous ont précédé dans la carrière de la vie. L'intercallation de photographies dans le texte y ajouterait un haut intérêt. Certes, une étude approfondie de la question comme elle a été posée a du bon, et ferait merveille si nous étions tous des anges, et s'il ne pouvait pas arriver qu'un fils eût à jeter un voile sur le passé de son auteur. Je ne puis que vous signaler cet article et vous en recommander la lecture ; vous y trouverez des détails sur les arbres généalogiques qui y sont placés comme modèles.

J'aurais maintenant à vous entretenir du peintre Greuze e du philosophe Diderot son ami ; mais si les recherches que l'auteur a faites pour fixer certains détails historiques intéressant à nul doute la patrie du peintre Mâconnais, je ne puis que mentionner ce travail.

Les amateurs d'archéologie seront bien aises d'apprendre que ce volume renferme l'histoire du château de la roche de Solutré où des fouilles fort intéressantes ont été faites et qui sans nul doute, seront en partie parvenues à votre connaissance, ce travail ne s'analyse pas ; c'est une étude pour laquelle l'auteur présente des jalons précieux.

Comment ne pas dire un mot du poëte Maconnais, le médecin Bouchard, que Béranger, Lamartine et Barbier, ont honoré d'encouragements. Ce dernier l'a fait très spirituellement en terminant une lettre à M. Bouchard, par cette phrase : vous vous souvenez très bien, M. le docteur poëte, qu'Esculape était fils d'Apollon.

La botanique, car il y a bien des choses dans cette publication, la botanique a des représentants à l'Académie de Mâcon et l'un deux y a lu une note sur la flore de Saône-et-Loire, j'en ai parcouru le catalogue qui diffère fort peu de celui de la Brie.

Vient ensuite un éloge de Lamartine prononcé à Mâcon, à la cérémonie d'inauguration de la statue de ce grand homme. Le poëte a trouvé là un panégiriste qui a su s'élever à la hauteur de son sujet, j'ai éprouvé beaucoup de plaisir à la lecture de cette biographie.

A l'occasion de cette même inauguration, en août 1878, un concours de poësie avait été ouvert. Beaucoup de ceux qui croyaient avoir reçu du ciel, pour faire des vers, l'influence secrète dont parle Boileau, étaient entrés en lice ; il s'en est trouvé 130 et le stock de leur travail a fourni 16,000 vers. La tâche de la commission a été grane vous le voyez, messieurs, pour déterminer le primat et les 2 ou 3 approchants comme mérite. L'académicien chargé du rapport d'ensemble s'en est acquitté avec infiniment de tact et d'esprit. Il a trouvé d'excellentes paroles pour que ceux dont les noms n'allaient pas retentir dans l'enceinte n'en pussent trop s'affliger, et à preuve c'est qu'il a relevé par-ci-par-là des vers heureux, perles perdues au milieu de verroteries mises hors concours.

Je ne résiste pas au désir de vous lire le sonnet de 14 vers qui a obtenu le premier prix ; puis pour que vous deveniez juges

à votre tour, une strophe seulement de chacune des deux odes qui ont été récompensées.

SONNET APOTHÉOSE

Dépouille désormais l'appareil funéraire,
Toi dont l'âme et la lyre ont régné parmi nous,
Poëte aux chants divins, dont le front noble et doux
D'un long reflet d'amour s'environne et s'éclaire.
Sors vivant aujourd'hui des plis de ton suaire
Pour être salué par un peuple à genoux,
Qui t'appelle au triomphe et se montre jaloux
De consacrer ton nom comme en un sanctuaire.
Sous le laurier superbe et l'éclatant rayon,
Entre la rêverie et l'inspiration,
Apparais comme un Dieu dégagé de ses voiles.....
Et conduisant Elvire, astre et fleur de beauté,
Viens au seuil radieux de l'immortalité
Ceindre le nimbe d'or et le bandeau d'étoiles !...

1re ODE.

Es-tu content, grand homme ? à ton ombre chérie
La France semble-t-elle une ingrate patrie ?
Dans son repos sacré ta cendre a dû frémir,
Quand le bruit de nos voix porté dans ta vallée
Est allé réjouir le simple mausolée
Où tes os ont voulu dormir.

2e ODE.

Il chanta ! nulle voix plus suave et plus tendre
A notre oreille encor n'avait su faire entendre
Les tristesses de l'âme et les soupirs du cœur :
C'était comme l'écho d'une plainte lointaine,
C'était comme l'accent de la prière humaine
Qui monte de la terre aux pieds du Créateur.

De ce que je goûte un vrai plaisir à lire de beaux vers où l'auteur est assez heureux pour toucher les cœurs et nous donner de nobles aspirations, je crois, que tout lettré qui après

avoir parcouru la partie politique ou financière de son journal arrive à y rencontrer une pièce de vers dont le début n'annonce pas une poësie fugitive, (je devrais dire à fuir) celle ou le frou frou, le clinquant, les idées vaporeuses font la partie principale; mais au contraire celle ou les vers sont faciles, pétillants d'esprit et flattent par la noblesse des idées, oh ! oui celle-là il la lira assurément.

Rappelons-nous qu'il y a en notre être, non pas un vague instinct, mieux que cela une force irrésistible qui ne permet l'assimilation de nos aliments qu'à la condition que nous ferons intervenir le mouvement, un mouvement quelconque mais plutôt un mouvement isochrône, cadencé. Notre cœur, nos poumons, nos jambes n'obéissent-il pas à ce mouvement isochrône. Est-ce que le jeune enfant qui quitte la table se rend compte pourquoi il saute sur une jambe plutôt que sur l'autre. Pourquoi il court deux pas en avant, puis revient. Est-ce qu'il sait pourquoi il agit ainsi ?

Il obéit à une irritation localisée ou générale et qu'il calme par le mouvement, comme nous nous débarrassons d'une démangeaison sans gravité par un simple frottement. Mais le mouvement cadencé lui plait surtout ; s'il crie, s'il frappe on sent, quand il est content, qu'il y met du rhythme. La fillette saute, danse ou parle beaucoup dans le même cas. L'ouvrière à l'aiguille ne pouvant favoriser sa digestion par le mouvement, condamnée qu'elle est au repos, chante et chante très haut si elle est seule, ainsi fait le peintre, ainsi fait le menuisier. L'homme que son travail fatigue n'a pas besoin de ce remède pour digérer et profiter ; ce besoin de mouvement cadencé nous le retrouvons partout. Dans les marches pénibles les chefs de troupes font battre une charge et le soldat est soulagé. Qui de nous, messieurs, rencontrant dans une rue un bataillon marchant au bruit du tambour ne se sent entrainé par la cadence ; et si nous n'emboitons pas le pas comme les gamins, si nous le brisons, au contraire, c'est par fausse honte. La cadence, le rhythme, qu'ils viennent de la parole rimée, de la parole rimée et chantée ne sauraient nous laisser indifférents, elles nous font comme on dit vulgairement du bien.

Le plus souvent de nos jours, la poësie est moins sérieuse : celle qui a cours arrive au résultat de nous plaire par la cadence de la mesure, la richesse des rimes et la joyeuseté du sujet : c'est un grand agent thérapeutique. Cette poésie a sa place dans nos réunions intimes. L'homme qui mange seul, fait vite, il engloutit, et se prépare une digestion lente, difficile et qui le dispose à l'hypocondrie. Le dîner en commun au contraire est hygiénique, le cliquetis des quolibets, le flon flon des chansonnettes émeuvent les convives, les secouent et favorisant l'assimilation des aliments, engendrent le bien être et le contentement. Ne parlons donc pas en mal de la poësie, sœur de la musique ou plutôt musique elle même comme écrit Voltaire. Ne disons pas qu'elle est morte, et qu'on ne lit plus les vers dans notre siècle où de graves intêrets préoccupent les gens qui ont reçu de l'instruction. Il y a des gens qui trouvent temps pour tout.

Quel est celui d'entre nous qui ayant passé deux années au collège à faire des inversions de membres de phrases pour ses vers latins ; quel est celui qui ne s'est pas senti la velléité d'en essayer de français ? Ne dit-on pas que tout rhétoricien sort du collège avec le plan d'une tragédie dans son bagage ; nos collèges sont des pépinières où l'on dresse, sans intention ouverte, les jeunes esprits à ce travail harmonieux.

Je vous ai dit l'an dernier en vous parlant de nos archives qu'un juge de Coulommiers nous avait laissé de nombreuses et bonnes poësies. Un magistrat de Meaux, que la ville s'honore d'avoir possédé longtemps, et dont elle a donné le nom à l'impasse où il demeurait, pourquoi ne le nommerais-je pas ? Monsieur Hattinguais, était pétillant d'esprit et de verve poëtique. Je pourrais vous citer a l'appui de ma thèse un certain nombre de juges de paix qui n'ont pas cru et ne croyent pas déshonorer la robe en rimant de spirituelles épitres. Et je n'ai pas besoin d'aller loin en chercher la preuve ; n'ai-je pas là sous la main dans la publication de Mâcon, dont je vous entretiens, le nom de Monsieur Putois, qui magistrat d'abord en Seine-et-Marne, exerce maintenant à Mâcon les fonctions de juge de paix qu'il cumule avec celles d'académicien et d'académicien promu à la présidence de cette société, notre correspondante.

Elève du collège de Meaux, moi aussi j'ai eu à ramener sur l'enclume des vers latins « *Et male tornatos incudi reddere versus.* » C'était sous le professorat de Monsieur Bully, un des fondateurs de notre société et qui, lui aussi, a laissé dans nos archives, à ce moment où notre société était plus littéraire qu'agricole, un certain nombre de poësies, entre autres la traduction d'une ode d'Horace, qui ne se trouve pas dans les éditions scolaires, non qu'elle soit grivoise, mais parce qu'elle est passionnée ; c'est le *Donec gratus eram* : un dialogue entre Horace et Lydie. On s'est brouillé, puis vient le raccordement, ça n'est pas long, je vais vous le lire.

DIALOGUE D'HORACE ET DE LYDIE

ODE IX LIVRE III^e^

Donec gratus eram.

HORACE

Quand tu m'aimais, inconstante Lydie,
Quand je vivais sous tes paisibles lois,
Je l'avouerai : mon sort eût fait envie
Au plus puissant, au plus heureux des rois.

LYDIE

Quand à Cloé tu préférais Lydie,
Lydie, alors, fière de ton amour,
Eût contemplé sans en être éblouie
L'éclat pompeux de la céleste cour.

HORACE

Oui, c'est Cloé qui règne sur mon âme ;
Sa voix, son luth m'enivrent de plaisir ;
Si de ses jours vous prolongez la trame,
Pour elle, ô Dieux, je suis prêt à mourir.

LYDIE

De ma conquête un autre amant s'honore :
Calaïs m'aime et je chéris ses lois ;
Pour conserver cet enfant que j'adore,
Avec plaisir je mourrais mille fois.

HORACE

Mais si jamais à Lydie offensée
Je demandais pardon de mon erreur
Si j'éloignais enfin de ma pensée
Cette Cloé qui captiva mon cœur...?

LYDIE

Mon Calaïs est beau comme l'aurore ;
Toi soupçonneux, violent et sans foi
Et bien pourtant je l'oublirais encore
Ingrat ! pour vivre et mourir sous ta loi.

Cette ode ne se trouve que dans les éditions complètes et pas dans celles *ad usum scholaram*. Traduction de M. Bully, ancien principal du collège de Meaux.

L'original est aux archives de la Société d'agriculture.

Comment après deux ans passés sous la direction d'un tel maître pouvais-je échapper à la tentation de m'essayer dans la versification française. J'ai eu la prudence toutefois de garder pour moi et mes intimes les produits de cette métromanie L'âge, contrairement à ce que je pouvais croire, s'il a diminué la source de l'hypocrène où je puisais, ne l'a pas tarie ; et je me suis laissé aller, cette année encore, à traiter en vers, un sujet, qui s'il n'est pas précisément agicole, peut être lu devant des collègues dont la bienveillance m'est connue, un malentendu par lettre m'en a suggéré l'idée, et mon héros est un enfant de la ferme.

LE COQ

POÈME EN CINQ CHANTS

CHANT PREMIER

C'en est fait, il est mort, ce superbe animal
Qui dans le monde entier n'avait pas son égal !
Ce coq, ce fameux coq à la crête brillante,
Au port majestueux, à la plume flottante ;
Ce coq, comment dirai-je, objet de tant d'amour,
Quel deuil il doit laisser aujourd'hui dans la cour.
Et moi, ton bienfaiteur, choisi pour interprète,
A chanter tes hauts faits il faut que je m'apprête ;
Il faut, je le vois bien, qu'en vers de bon aloi,
Je parle noblement des poules et de toi.

Conduis ma plume, ô muse, afin que son histoire
Figure dignement au temple de mémoire !

CHANT SECOND

Qui de Caquet bon bec, ou la poule à ma tante,
N'a présente à l'esprit la charge ébouriffante,
Où d'un chant masculin l'invisible héros
Intrigue la poulette avec : coricoco ?
Mon coq avait un nom, vous le savez peut-être,
Et mieux qu'un perroquet il le disait en maître ;
Il le criait bien haut, perché sur quelque mur.
Tous les gens du quartier disaient : C'est à coup sûr
Un animal hors rang pour chanter de la sorte ;
Comme il prononce bien, comme sa voix est forte !
Et c'est à s'y tromper qu'il dit : « papa Le Roy ! »
Aussi distinctement et que vous et que moi.

CHANT TROISIÈME

Il est mort, m'écrit-on, sans dire l'aventure
Et comment il paya tribut à la nature.
Je ne pouvais penser qu'un si noble chanteur,
Du rôti d'un festin eût dû faire l'honneur.
Il est mort, me disais-je, auprès d'une poulette,
D'avoir par trop chanté pour plaire à la coquette.
Mourir d'indigestion, non ! je l'ai vu souvent
Dédaignant le bon grain, l'offrir à son couvent.
Comme les gens bien nés, il avait l'âme grande
Et ne gardait pour lui que fort peu de provende ;
Trouvait-il un brin d'herbe ou quelque limaçon,
Il appelait son monde alors à sa façon,
Et comme il lui montrait une belle prestance,
Levant la tête fière et pleine d'assurance !

CHANT QUATRIÈME

A Neufchelles, dans l'Oise, auprès du cimetière,
Perché sur la hauteur, est l'ancien presbytère,
D'où l'œil découvre au loin les pays d'alentour :
Pour la première fois c'est là qu'il vit le jour ;
Dans une cour de ferme il passa sa jeunesse
Par sa mère entouré de soins et de tendresse,
Et c'est dans l'Aisne, à Gland, que, malgré sa vigueur,
Surpris à l'improviste, il eut le déshonneur
De laisser en fuyant à son rival, un traître,
Le sérail attristé dont on l'avait vu maître.
On vint à son secours, mais le mal était fait :
Il mourut, m'a-t-on dit, de cet affreux forfait.

CHANT CINQUIÈME

J'étais tout à mon deuil, quand frappant à ma porte
C'est un papier de Gland que le facteur apporte.
Ouvrons vite, me dis-je, on n'écrit pas pour rien,
Et la lettre, en effet, marque que tout va bien.
« Le lilas est en fleur et le poisson abonde,
» Nos légumes pourtant demandent un peu d'eau.
» Papa Le Roy (le coq) n'a pas quitté ce monde ;
» Son sort est assuré, même il paraît plus beau :
» Longtemps il fut penaud et la tête un peu basse,
» Sa crête se guérit sans y mettre d'onguent,
» Au soleil du printemps souvent il se prélasse,
» L'appétit lui revient... Son sérail est content.

Post-scriptum.

» Nous eûmes à fêter nos deux enfants de Fère
» Auxquels s'étaient adjoints quatre de nos amis ;
» On réfléchit un peu sur ce qu'il faudrait faire :
» On arrêta qu'un coq à trépas serait mis ;
» Et crainte d'encourir de ta part un reproche,
» On épargna celui que tu m'as apporté,
» Et c'est le coq sournois qui fut mis à la broche
» Pour s'être sans motif aussi mal comporté. »

LE ROY.

RÉFLEXIONS

SUR LA COMPARAISON DES TARIFS DOUANIERS

PROPOSÉES EN FRANCE POUR LES CÉRÉALES ET LES FARINES

PAR M. EMILE GATELLIER

Le principe général adopté par la Chambre des députés au sujet du tarif douanier a été d'exempter de droits les matières premières et d'établir pour les objets fabriqués un tarif compensateur. Son but dans ce dernier cas a été de permettre à l'industrie française de lutter avec une concurrence étrangère plus favorisée qu'elle sous le rapport des richesses naturelles du sol et du sous-sol, mettant à sa disposition les matières premières à de meilleures conditions.

L'agriculture qui peut être à juste titre considérée comme une industrie dont la matière première est l'engrais, dont les produits fabriqués sont les récoltes diverses, a été seule exceptée de ce principe général.

Elle a vainement réclamé d'être traitée sur le pied d'égalité avec l'industrie, car sa matière première, l'engrais indispensable à notre sol épuisé, lui coûte plus ou moins cher, et elle a à lutter contre des concurrents, les Américains de l'Ouest, qui ont dans leur sol même de l'engrais accumulé pendant des siècles, qui ne coûte rien et qui ne sera épuisé qu'au bout d'une assez longue période.

Des considérations politiques basées sur l'intérêt des consommateurs ont fait rejeter les revendications de l'agriculture, au sujet des tarifs douaniers des céréales, et la Chambre a fixé seulement :

Pour 100 kil. de blé un droit de 0 fr. 60 ;

Pour 100 kil. de farine un droit de 1 fr. 20.

La commission des mêmes tarifs au Sénat ayant adopté comme règle que pour donner satisfaction à l'agriculture, il fallait sacrifier les céréales et obtenir des augmentations sur le bétail, a fait voter par le Sénat les mêmes droits pour le blé et la farine.

Comme cette question du tarif douanier est encore pendante devant le Sénat et reviendra peut-être de nouveau à la Chambre des députés, j'ai pensé qu'il y avait lieu d'examiner si ces droits sur le blé et sur la farine avaient été établis d'une manière rationnelle.

En admettant que des considérations politiques ne permettent pas d'élever le droit sur le blé au delà de 0 fr. 60 par quintal pour éviter les disettes et ne pas entraver l'introduction du blé étranger en cas de mauvaises récoltes, le droit de 1 fr. 20 par quintal de farine est-il suffisant pour permettre à la meunerie française de lutter à armes égales contre la concurrence étrangère? Si ce droit est insuffisant, n'y a-t-il pas un détriment causé indirectement à l'agriculture française?

Telles sont les questions que je vais tenter de résoudre en m'appuyant surtout sur un document officiel, le rapport de MM. Clare Read et Albert Pell sur l'agriculture aux États-Unis, ordonné par le Parlement anglais et traduit par les ordres de M. le ministre de l'agriculture et du commerce.

Il est admis qu'en moyenne 100 kil. de blé donnent 70 kil. de farine.

En se basant sur cette moyenne, le droit de 0 fr. 60 par 100 kil. de blé correspondrait à 0 fr. 84 par 100 kil. de farine. Pourquoi au lieu du chiffre de 0 fr. 84 sur la farine a-t-on adopté celui de 1 fr. 20? On a voulu probablement donner à la meunerie française une certaine compensation pour faciliter l'entrée du blé plutôt que de la farine? mais pourquoi 1 fr. 20 plutôt qu'un autre chiffre?

Je vais essayer de trouver le chiffre qui devrait être rationnellement établi pour permettre à la meunerie française de vivre et de ne pas être écrasée par la concurrence étrangère.

Il est indiscutable que les contrées du Nord-Ouest de la vallée du Mississipi que l'on appelle l'Ouest des États-Unis peuvent produire sur place le blé à bien meilleur compte que

nous. Les raisons principales de ce bon marché relatif sont que ces terres ne payent presque pas de location ni d'impôt et qu'elles n'ont pas besoin d'engrais, du moins pendant une période plus ou moins longue. La seule barrière qui permette à nos cultivateurs français de lutter pour le blé contre la concurrence des États de l'Ouest de l'Amérique est celle des frais de transport. Or, cette barrière a été abaissée le plus possible par les Américains au moyen des tarifs de transport soit par eau, soit par voie ferrée dépassant de beaucoup toute limite connue en France.

Pour l'abaisser encore davantage, la tendance naturelle est de diminuer la quantité de matière transportée, c'est-à-dire d'expédier 70 kil. de farine au lieu de 100 kil. de blé.

Les obstacles à la substitution de la farine au blé étaient de trois sortes :

1° L'absence de moulins dans les pays de production du blé ;

2° La difficulté d'emballage des farines ;

3° L'incertitude d'appréciation de la qualité, plus grande pour la farine que pour le blé.

Ces obstacles, les Américains les ont parfaitement surmontés.

1° Des moulins considérables s'établissent à Mineapolis et à Mankato (1) dans le Minesota.

2° L'emballage des farines se fait d'une manière moins coûteuse en sacs (2) plutôt qu'en barils. J'ai vu arriver à la halle de Paris, le 16 mars 1881, des sacs de farine en très-bon état venant de Saint-Louis.

3° Il a été établi à New-York une commission de Produce-Exchange pour le classement des farines (3).

Aussi les expéditions de farine d'Amérique vont-elles en s'accroissant d'une façon très-rapide.

Elles ont été :

En 1877 de	1,540,979	barils de	88 kil. 50	ou de	1,363,766 quintaux.
En 1878 de	2,792,736	—	—	—	2,471,571 —
En 1879 de	4,230,252	—	—	—	3,743,764 —

(1) Rapport de MM. Clare Read et Albert Pell, p. 91.
(2) Rapport de MM. Clare Read et Albert Pell, p. 80.
(3) Rapport de MM. Clare Read et Albert Pell, p. 65.

Ces expéditions de farines se font surtout en Angleterre ; elles n'arrivent encore qu'en faible quantité en France, mais elles ont déjà ce résultat d'empêcher notre exportation de farines à l'étranger : notre minoterie française suffit au delà des besoins de notre consommation, car chaque année les exportations de farines sont supérieures aux importations en France, et la différence entre nos exportations et nos importations de farines indique le surplus que nous fabriquons en sus de nos besoins.

Or voici les chiffres indiqués par la statistique officielle :

	Exportation	Importation	Différence entre l'exportation et l'importation.
1877	1,684,764 quintaux	63,437 quintaux	1,621,327 quintaux.
1878	363,084 —	74,437 —	288,647 —
1879	191,092 —	119,252 —	71,840 —

La troisième colonne de ce tableau fait voir quelle progression rapide suit la diminution de notre fabrication de farines pour la consommation étrangère. Elle prouve d'une façon indiscutable que dans les pays tels que l'Angleterre et la Belgique qui ne suffisent pas à leur alimentation, les farines américaines ont remplacé les nôtres, et il en sera bientôt de même en France si nous n'y prenons pas garde.

La raison en est que par les droits proposés sur les céréales et les farines, nous donnons aux Américains une prime pour nous envoyer plutôt de la farine que du blé.

Un simple calcul suffit pour le démontrer.

Là où s'établissent les nouveaux moulins en Amérique, dans la contrée du blé à bon marché, sur le Mississipi dans le Minesota, si l'on veut expédier 100 kilos de céréales ou farines en France, le transport coûte 10 francs.

C'est le chiffre indiqué par M. le ministre de l'agriculture et du commerce au Sénat, dans la séance du 25 février 1881.

Pour un hectolitre de blé de 77 kilogr. :

Les frais de transport à Chicago coûtent	2 fr.	87
— de Chicago à New-York	2	24
— de New-York à Liverpool.....	2	08
— Manutention en Amérique	0	47
Total.....	7 fr.	66

7 fr. 70 pour 77 kilos correspondent bien à 10 fr. pour 100 kilog.

Les frais nécessaires pour envoyer 100 kil. de blé du Minesota en France sont donc :

Transport	10 fr.	
Droits d'entrée	0	60
Total.....	10 fr.	60

Voyons maintenant quels seront les frais pour envoyer du même pays en France l'équivalent en farine ? Il s'agit d'abord de fixer exactement la quotité de cet équivalent, c'est-à-dire la quantité de farine propre à la panification française provenant de 100 kilos de blé américain.

M. Clare Read et Albert Pell annoncent des rendements en toute farine de 75 0/0, 72.59 0/0, 73.68 0/0 (1).

Voici le résultat que j'ai obtenu moi-même en 1880, d'une mouture d'environ 8,000 qx. de blé d'Amérique :

Farine 1re.....	70	0/0
Farine bise	2.20	
Son et remoulages.....	24.15	
Criblures	2.20	
Déchet	1.45	
Total	100.00	0/0

On peut admettre 70 kil. comme l'équivalent en farine panifiable de 100 kil. de blé d'Amérique.

Ces 70 kil. de farine subiront les frais suivants pour arriver du Minesota en France.

Transport	70 kil.	à 10	fr. les	100 kil.	7 fr. 00
Entrée.....	70 kil.	à 1.20	fr. les	100 kil.	0 84
Total.....					7 fr. 84

Entre .... 10 fr. 60 p. le blé.
Et ..... 7 84 p. l'équivalent en farine

il y a une différence de 2 fr. 76 qui constitue une prime en faveur de l'expédition de la farine, sur l'expédition du blé.

(1) Traduction du Rapport de M. Clare Read et Albert Pell (p. 79).

En tenant compte de toutes choses, cette prime de 2 fr. 76 par 100 kil. de blé en faveur du meunier américain doit être réduite, parce que les issues de la mouture ont moins de valeur dans l'ouest de l'Amérique qu'à la côte française.

Quelle réduction y a-t-il lieu de faire de ce chef ?

On peut admettre que la valeur moyenne de 100 kil. de son sur notre littoral est de 12 francs.

A New-York, cette valeur est de 10 fr. 27 (1) ; dans l'ouest de l'Amérique, cette valeur moyenne est de 4 fr. 96 (2) et elle peut descendre au minimum à 2 fr. 85 (3).

Le son étant une matière plus nutritive que le maïs, puisqu'elle est plus azotée, ne peut descendre au-dessous d'un certain prix pour la nourriture des animaux, et il est utile aux Américains comme diversité d'aliments avec le maïs, pour l'engraissement du bétail destiné à faire concurrence au bétail français.

On peut donc admettre que le son laissé dans l'ouest de l'Amérique, si la mouture se fait dans cette contrée, subit une dépréciation de 12 fr. à 4 fr. 96 ou de 7 fr. 04 par 100 kil. et que la dépréciation totale pour les 24 kil. 15 d'issues provenant de 100 kil. de blé, est de 1 fr. 70.

Il y a donc lieu de déduire pour cette raison, de la prime

trouvée	2.76
pour cause de la dépréciation de la valeur des issues.	1.70
ce qui réduit la prime à	1.06

Avec les droits actuellement proposés, les moulins qui s'établissent en ce moment sur le Mississipi, dans l'État de Minesota jouissent donc d'une prime de 1 fr. par 100 kil. de blé ou 70 kil. de farine, et enfin 1 fr. 40 par 100 kil. de farine.

Les moulins de l'Est de l'Amérique n'ont certainement pas le même avantage, mais placés dans une contrée où le blé coûte plus cher, soit qu'on le récolte sur place à cause des engrais nécessaires pour le produire, soit qu'on le fasse venir de

(1) Traduction du Rapport Clare Read et Albert Pell, p. 65.
(2) Traduction du Rapport Clare Read et Albert Pell, p. 26.
(3) Traduction du Rapport Clare Read et Albert Pell, p. 172.

l'Ouest à cause des frais de transport, ils sont destinés à disparaître devant les moulins de l'Ouest.

De ces considérations il résulte donc que pour permettre à la meunerie française de lutter à armes égales avec la meunerie américaine il faut augmenter les droits actuels sur la farine de 1 fr. 40 par 100 kilog., c'est-à-dire les porter de 1 fr. 20 à 2 fr. 60, de façon qu'il y ait 2 fr. d'écart entre le droit adopté pour le blé et celui pour la farine.

Ce droit de 2 fr. 60 par 100 kilog. de farine ne serait en somme qu'un droit de 7 à 8 p. 100 et serait bien inférieur à celui accordé par les tarifs à d'autres industries.

Du reste, si l'on examine le régime à l'importation des grains et farines des divers pays, on reconnaît que de toutes les nations qui ont établi un droit de douane quelconque sur ces substances, c'est la France qui a le moindre écart entre les droits sur la farine et sur le blé ; et il y a là une anomalie funeste pour notre industrie nationale de la meunerie.

Voici ce tableau :

Nom des contrées	Droits à l'importation sur 100 kil. de farine	Droits à l'importation sur 100 kil. de blé	Ecart entre ces deux droits
France.....	1.20	0.60	0.60
Suisse.....	1.00	0.30	0.70
Allemagne.....	2.50	1.25	1.25
Italie.....	2.77	1.40	1.37
Norwége.....	1.73	0.28	1.45
Russie.....	1.71	0.00	1.71
Grèce.....	3.51	1.41	2.10
Espagne.....	6.48	4.32	2.16
États-Unis d'Amérique	6.50	3.82	2.68

Aussi, en présence d'une telle situation, le syndicat du commerce des grains et farines de France réuni à Paris le 23 février 1881 a-t-il émis le vœu suivant sur ma proposition :

« L'assemblée charge le bureau de la chambre syndicale de faire des démarches auprès des pouvoirs publics pour exposer la situation de la meunerie française et demander le relèvement

des droits de douane sur les farines, afin de lutter contre l'envahissement prévu des farines américaines. »

Dans cette question, il n'y a aucun intérêt pour le consommateur, puisqu'il ne s'agit que de l'écart entre les droits sur la farine et sur le blé. Que la consommation soit alimentée par de la farine française ou par de la farine américaine, il faudra toujours payer la mouture et les Américains sauront bien la faire payer largement, si par le jeu des tarifs nous leur accordons une prime qui entraîne la ruine d'une partie de nos moulins français.

Mais il y a un intérêt considérable pour notre mennerie qui, ayant déjà perdu par la concurrence américaine la faculté de l'exportation à l'étranger, est menacée par cette même concurrence pour la consommation intérieure. Et cet intérêt de la meunerie française est d'accord avec l'intérêt national ; car si par suite d'une prime accordée aux meuniers étrangers nos moulins se trouvent dans une situation désavantageuse, une partie de leur force motrice sera appliquée à d'autres industries, et que deviendrons-nous en cas de guerre et de blocus si nous ne pouvons suffire à notre consommation de farine ?

Il y a aussi à ce sujet un intérêt grave pour notre agriculture ; car malgré ses vives réclamations pour obtenir un droit de 10 p. 100 sur ses produits, c'est-à-dire de 3 francs par quintal de blé, elle a obtenu seulement 0 fr. 60. On a cru lui accorder quelque chose en lui allouant 0 fr. 60, mais par la taxe de 1 fr. 20 sur la farine on les lui a enlevés et au-delà. — En effet, le régime actuellement proposé revient à ceci : chaque quintal de blé paye en entrant en France un droit de 0 fr. 60 ; mais chaque quintal de blé converti en farine sortant de l'ouest de l'Amérique reçoit une prime de 1 franc. Qui est-ce qui payera cette prime ? Ce sera d'abord la meunerie française jusqu'à ce qu'elle succombe, et lorsque les moulins seront en partie détruits ce sera l'agriculture française qui trouvera moins facilement à vendre son blé. Ce système n'est même pas du libre-échange, c'est de la protection à rebours en faveur des Américains qui savent cependant suffisamment se protéger eux-mêmes.

En outre, si les Américains ont avantage à envoyer de la

farine plutôt que du blé, les issues resteront en Amérique et serviront à engraisser du bétail pour nous faire concurrence sur la viande.

Il n'y a donc dans la circonstance que des intérêts à satisfaire et aucun préjudice à causer en augmentant l'écart existant dans les tarifs de douane entre les droits sur la farine et ceux sur le blé, et j'ose espérer que si ces réflexions peuvent démontrer qu'une erreur a été commise, il est encore temps de la rectifier.

E. GATELLIER,

Vice-Président de la Société d'agriculture de Meaux.

RAPPORT

SUR LES EXPÉRIENCES DE M. PASTEUR, A POUILLY-LE-FORT

Par M. Butel, vétérinaire.

Dans sa séance du mois de mai dernier, la Société d'Agriculture de Meaux votait 500 fr., sur la proposition de son président, M. le comte de Moustier, pour contribuer aux frais des expériences de Pouilly-le-Fort et nommait une commission composée de MM. Dethomas, de Lignières, Daguet, Pelletier, Borgnon et Butel, pour suivre ces expériences.

Nous venons aujourd'hui vous en donner les résultats.

La Société d'Agriculture de Melun, désireuse de se rendre compte, au point de vue pratique, des effets de la vaccination préventive contre le charbon, découverte par M. Pasteur, s'était vers la fin d'avril, mise en rapport avec l'illustre savant par l'organe de son président, M. le baron de la Rochette. Voici le programme des expériences sur la vaccination préventive présenté par M. Pasteur et adopté par la Société d'Agriculture de Melun :

1. La Société d'Agriculture de Melun met à la disposition de M. Pasteur 60 moutons ;

2. 10 de ces moutons ne subiront aucun traitement et serviront comme témoins ;

3. 25 de ces moutons subiront deux inoculations vaccinales à douze ou quinze jours d'intervalle, par le virus charbonneux atténué ;

4. Ces 25 moutons seront, en même temps que les 25 res-

tants, inoculés douze ou quinze jours après, par le charbon très virulent ;

Les 25 moutons non vaccinés périront tous, les 25 vaccinés résisteront et on les comparera ultérieurement avec les 10 témoins réservés ci-dessus afin de montrer que les vaccinations n'ont pas empêché ces moutons de revenir, après un certain temps, à un état normal ;

5. Après l'inoculation du virus très virulent aux deux séries de 25 moutons vaccinés et non vaccinés, les 50 moutons resteront réunis dans la même étable ; on distinguera une des séries de l'autre en faisant, avec un emporte-pièce, un trou à l'oreille des 25 moutons vaccinés ;

6. Les 10 moutons témoins resteront toujours dans une bergerie à part, afin qu'ils ne soient pas exposés à la contagion des moutons malades ;

7. Tous les moutons qui mourront seront enfouis un à un dans des fosses distinctes, voisines les unes des autres et situées dans un enclos palissadé ;

8. Au mois de mai 1882, on fera parquer dans l'enclos dont il vient d'être question 25 moutons neufs, c'est-à-dire n'ayant pas servi à des expériences.

Lorsque ces 25 moutons auront mangé l'herbe de l'enclos, on continuera de les nourrir sur ce même enclos avec de la luzerne déposée sur la terre de l'enclos. De ces 25 moutons plusieurs se contagionneront spontanément par les gerbes charbonneux qui auront été ramenés à la surface du sol par les vers de terre et mourront du charbon. On pourra mettre fin à cette expérience après une semaine ou deux, dès qu'on aura constaté la mort de quelques moutons, afin de ne pas faire une perte d'animaux qui deviendrait alors inutile, puisque la contagion sera suffisamment établie par la mortalité de quelques-uns. La Société fera du reste en ceci ce que bon lui semblera ;

9. 25 autres moutons seront parqués tout à côté de l'enclos, à quelques mètres de distance, à un endroit où on n'aura jamais enfoui d'animaux charbonneux, afin de montrer qu'aucun d'entre eux ne mourra du charbon. Ce second enclos sera également palissadé et de même surface que le précédent.

M. le Président de la Société d'Agriculture de Melun, ayant exprimé à M. Pasteur le désir que les expériences qui précèdent puissent être étendues à des vaches, M. Pasteur lui a répondu qu'il était tout prêt à le faire en l'avertissant toutefois que jusqu'à présent les épreuves de vaccination sur les vaches ne sont pas encore aussi avancées que celles sur les moutons; qu'en conséquence, il pourrait arriver ce que M. Pasteur ne croit pas cependant, que les résultats ne seraient pas aussi manifestement probants que pour les moutons. Dans tous les cas, M. Pasteur est très heureux de l'initiative prise par la Société d'Agriculture de Melun et il serait très reconnaissant à cette Société de vouloir bien mettre dix vaches à sa disposition, six seraient vaccinées en même temps que les moutons et quatre non vaccinées. Après la vaccination, les dix vaches recevront simultanément l'inoculation du virus très virulent; les six vaches vaccinées ne seront pas malades, les quatre non vaccinées périront en totalité ou en partie ou du moins seront toutes très malades. Avec les vaches mortes, on pourra reproduire l'expérience de la contagion par la terre de la surface des fosses, comme il a été dit ci-dessus pour le mouton.

Rien de plus imprévu, de plus merveilleux que de pareils résultats; si merveilleux qu'un grand nombre de savants se refusaient à y croire et qu'il a fallu le contrôle au grand jour, les expériences publiques de Pouilly-le-Fort pour y rallier tous les esprits.

Conformément au programme, les expériences ont commencées le 5 mai, dans la ferme de M. Rossignol, en présence d'une très nombreuse assistance, composée de délégués de la Société d'Agriculture de Melun, de la Société d'Agriculture de Meaux, de la Société de médecine-vétérinaire pratique de Paris, d'agriculteurs, de médecins et de vétérinaires.

Ces premières expériences ont consisté dans la vaccination de 24 moutons, d'une chèvre et de 6 vaches; ces animaux furent inoculés à la face interne de la cuisse droite à l'aide d'une seringue de Pravaz; chaque animal reçut cinq gouttes d'une culture d'un virus charbonneux atténué.

Le mardi 17 mai on réinocula ces 24 moutons, la chèvre et les 6 vaches avec un second virus charbonneux atténué, mais

plus virulent que le précédent, puisqu'il tue un mouton sur deux lorsqu'il est inoculé d'emblée.

Enfin, le 31 mai, en présence d'une foule considérable qui se pressait dans la cour de la ferme de M. Rossignol, devenue trop étroite pour la circonstance, les 50 moutons et les 10 vaches, vaccinés ou non vaccinés, furent inoculés avec un charbon très-virulent, le même pour tous.

Quarante-huit heures plus tard, c'est-à-dire le 2 juin, dans l'après-midi, les 25 moutons non vaccinés étaient morts, tandis que pas un des vaccinés ne paraissait malade. Cependant le lendemain une brebis pleine vaccinée succombait, mais des suites d'un avortement, ainsi qu'il a été constaté par les vétérinaires qui ont fait l'autopsie.

Les vaches non vaccinées ne sont pas mortes, mais elles ont été extrêmement malades et ont présenté des œdèmes énormes aux points où l'inoculation virulente avait été faite. Au contraire, les vaches vaccinées n'ont eu ni œdèmes, ni la moindre inappétence, ce qui rend le succès des épreuves tout aussi complet pour les vaches que pour les moutons.

Ce fait est donc aujourd'hui acquis, l'agriculture a un remède tout trouvé contre le charbon. Il suffira de faire vacciner les animaux avec le virus atténué de M. Pasteur pour épargner à la fortune publique les millions que lui coûtait chaque année ce terrible fléau.

Les expériences de Pouilly-le-Fort ont eu un grand retentissement, même en Angleterre, et le *Times* a publié un long article dans lequel M. Pasteur et ses collaborateurs, MM. Chamberland et Roux, recevaient le juste tribut d'hommages qui leur est dû.

Puisque nous parlons des collaborateurs de M. Pasteur, permettez-nous de vous dire que si une expérience publique vraiment démonstrative a pu avoir lieu, si aujourd'hui la lumière est faite dans tous les esprits, si le fruit des veilles de l'homme de génie dont le nom restera gravé en lettres d'or dans les annales de la science française, a pu sortir de la sphère du laboratoire et briller à tous les yeux, cela est dû surtout à l'intelligente initiative de M. Rossignol, vétérinaire

à Melun, ainsi qu'au concours de la Société d'Agriculture de cette ville.

Et, sans sortir de notre modeste rôle de rapporteur, s'il nous était permis, en terminant, d'émettre un vœu, ce serait celui de voir voter une récompense nationale au savant illustre qui vient de faire la plus grande, la plus féconde découverte médicale du siècle et qui a replacé la France au premier rang scientifique.

LA VACCINATION

CONTRE LE SANG DE RATE

DANS L'ARRONDISSEMENT DE MEAUX

Par M. Butel, vétérinaire.

Dans mon rapport du mois dernier sur les expériences de Pouilly-le-Fort, je vous disais : « Ce fait est donc aujourd'hui acquis, l'agriculture a un remède tout trouvé contre le charbon. Il suffira de faire vacciner les animaux avec le virus atténué de M. Pasteur, pour épargner à la fortune publique les millions que lui coûtait chaque année ce terrible fléau. »

Profondément convaincu du service qu'on rendrait à l'agriculture, en faisant entrer immédiatement dans la pratique la vaccination préventive contre le sang de rate, je demandais à M. Pasteur, dès le jour du concours de Mitry, s'il voulait venir préserver les animaux de M. Bernier (Edmond), de Messy.

Félicitons ici M. Bernier, dont l'initiative méritoire a eu pour résultat de démontrer à tous que les vaccinations étaient sans danger et ne déterminaient aucun accident. Depuis il a eu de nombreux imitateurs.

M. Pasteur, tenant à rendre un dernier et suprême hommage à la mémoire de Henri Sainte-Claire Deville, que la mort venait de frapper, ne put venir lui-même à Messy. Il fut remplacé par ses jeunes et savants collaborateurs, MM. Chamberland, Roux et Thuillier. Le mercredi 6 juillet, en présence d'un grand nombre de cultivateurs et de vétérinaires, ces Messieurs procédaient à la première inoculation de 200 moutons et de 6 bœufs.

Répétons pour les personnes qui n'ont pas pu suivre les expériences faites jusqu'alors, que la vaccination contre le sang de rate exige deux inoculations ; une première avec un virus faible, et une deuxième, douze à quinze jours plus tard, avec un second vaccin beaucoup plus virulent, puisqu'il tue un animal sur deux quand il est inoculé d'emblée. Ces deux inoculations, avec des vaccins de force différente, sont indispensables pour préserver complètement les animaux ; huit à douze jours après la seconde inoculation, les animaux ainsi vaccinés sont invulnérables aux atteintes du charbon.

On vaccine les moutons à la face interne de la cuisse droite avec cinq gouttes du liquide de culture de M. Pasteur, et tous les moutons sont marqués à l'emporte pièce à l'oreille, du même côté, de manière à pouvoir les reconnaître pendant toute leur vie. La seconde vaccination a lieu à la cuisse gauche.

On vaccine les bœufs, les vaches et les chevaux à la partie inférieure de l'épaule et un peu en arrière. La dose du vaccin est double, c'est-à-dire de dix gouttes.

Peu de temps après la vaccination de Messy, les cultivateurs ayant pu s'assurer que les inoculations étaient sans danger, un grand nombre de demandes me furent faites. Je fis alors plusieurs voyages à Paris auprès de M. Pasteur, afin d'obtenir qu'il voulût bien continuer les vaccinations dans les environs de Meaux. Mes démarches ont été assez heureuses pour me permettre aujourd'hui de vous citer une longue liste de personnes chez lesquelles M. Thuillier est venu préserver les animaux. Mais afin que la démonstration fit ouvrir les yeux aux plus incrédules, M. Thuillier, dans toutes les fermes, a vacciné seulement la moitié des animaux et recherché celles dans lesquelles la maladie charbonneuse sévissait avec le plus d'intensité. Il y avait donc nécessité d'opérer dans un rayon assez étendu, c'est ce que nous avons pu faire grâce au concours de plusieurs vétérinaires, MM. Wetley, de Lagny, Henry, de Dammartin, et tout spécialement de M. Delamarre, d'Acy-en-Multien.

Voici du reste la liste des cultivateurs chez qui j'ai aidé M. Thuillier dans ses vaccinations :

Messieurs :

Bernier, de Messy. . . .	200 moutons, 8 bœufs.
Blot, de Messy.	250 moutons, 8 bœufs, 1 vache.
Guibert, de Charny. . .	250 moutons, 8 bœufs, 2 vaches.
Piot, de Charny. . . .	240 moutons, 6 bœufs.
Fouillot, de la Ramée. .	200 moutons, 6 bœufs.
Heurlier, de Nongloire.	350 moutons, 4 bœufs.
Huet, de Fosse-Martin.	300 moutons, 12 bœufs.
Gibert, de Puisieux. . .	150 moutons, 5 bœufs, 4 vaches.
Pouchard, à Chévreville.	200 moutons, 12 bœufs.
Moquet, de Chévreville.	200 moutons, 9 bœufs.
Profit, de Bouillancy. .	150 moutons, 13 vaches.
Delair, d'Acy.	400 moutons, 4 bœufs.
Bouflers, de Nogeon. .	200 moutons, 4 bœufs.
Douchet, de Poincy. . .	200 moutons.
Fouillot, à St-Soupplets.	200 moutons, 4 bœufs.
Masson, de St-Soupplets.	8 bœufs.
Martin, d'Annet. . . .	200 moutons, 4 bœufs.
Garnier, de Fresnes. . .	200 moutons.
Tronchon, de Forfry. . .	350 moutons, 14 vaches, 3 poulains.
Marest, de Forfry. . . .	200 moutons, 4 bœufs.
Lecour, de Mitry. . . .	150 moutons.
Champ, de Mitry. . . .	12 bœufs.

Etc., etc.

Ainsi, nous avons pu vacciner environ 5,000 moutons, 100 bœufs, 50 vaches et 3 poulains sans aucun accident. Les animaux ont continué de faire leur travail habituel, n'ont point perdu l'appétit, et c'est à peine si quelques moutons ont boité pendant un jour ou deux. Vous vous souvenez que dans les expériences de Pouilly-le-Fort une brebis pleine était morte quelques jours après l'inoculation du second vaccin ; des suites des manipulations et de la prise presque journalière de la température disaient les uns ; des conséquences de la vaccination répondaient les autres. Un doute sérieux restait donc dans l'esprit de beaucoup de personnes ; on se demandait s'il n'y

avait aucun danger à vacciner les brebis pleines et surtout les vaches très avancées. Grâce au désintéressement d'un membre de notre Société, M. Gibert, de Puisieux, que je suis heureux de remercier ici, la question a été définitivement tranchée. M. Gibert a mis à la disposition de M. Thuillier quatre vaches très avancées qui ont subi la vaccination sans en paraître incommodées; depuis deux ont mis bas sans difficulté.

Cette question est donc aujourd'hui complètement résolue : on peut vacciner sans aucun inconvénient les moutons jeunes ou vieux, les brebis pleines ou non, les agneaux âgés de quelques jours, les vaches en état de gestation même très avancée, les chevaux, les bœufs, etc.

Avant de finir, permettez-moi de vous faire connaître les résultats d'une nouvelle expérience de M. Pasteur, qui vient d'avoir lieu près de Chartres, ce foyer des maladies charbonneuses.

Le 16 juillet, sur deux lots de moutons, l'un de dix-neuf bêtes provenant d'un troupeau vacciné, l'autre de seize moutons beaucerons vierges de toute inoculation, on a injecté une demi seringue d'un mélange de sang et de pulpe de la rate pris sur un mouton charbonneux mort dans une ferme quatre heures auparavant. Le 19 juillet, c'est-à-dire trois jours plus tard, sur les seize moutons beaucerons *quinze* avaient succombé. Pas un seul des moutons vaccinés n'a été malade, pas un seul même n'a éprouvé le plus léger trouble de la santé malgré les doses massives employées.

En présence de semblables résultats il ne reste plus qu'à s'incliner et à croire. Aveugle qui ne voit pas. Et cette merveilleuse découverte, qui ouvre à la médecine des horizons nouveaux, nous la devons au savant illustre, dont la sûreté de vue, l'esprit divinateur, les recherches persévérantes et infatigables ont justifié cette pensée de Buffon : « Le génie est une longue patience. »

Combien d'années durera l'immunité acquise par la vaccination ? Au temps seul il appartient de répondre. Mais cependant ce qu'on sait déjà, c'est que M. Pasteur possède des moutons vaccinés depuis plus de huit mois et qu'ils résistent à toutes les tentatives d'inoculation charbonneuse.

Je ne puis terminer ce compte-rendu sans vous faire part du zèle, de l'activité, du dévouement que M. Thuillier a montrés dans la vaccination des nombreux troupeaux que je vous ai cités ; aucun pays n'a été aussi favorisé que le nôtre. Je propose que la Société d'Agriculture de Meaux vote à M. Thuillier une médaille d'or comme récompense de son dévouement et souvenir des premières vaccinations de la Brie.

RAPPORT

SUR LA MISE EN MOYETTES DES FOURRAGES

PAR M. ANTOINE PETIT.

Messieurs,

Sous l'influence des pluies persistantes du mois de Juin 1879, la récolte des fourrages fût très compromise, une partie même, presque entièrement perdue.

Voyant les mêmes difficultés se représenter l'année passée, je me décidai à essayer du procédé des moyettes que je voyais pratiqué depuis longtemps dans les plaines de Melun et de Versailles.

J'ai l'habitude de faire saper les fourrages les plus forts, ce qui facilité beaucoup l'opération.

J'avais une dizaine d'hectares de trèfles très abondants, et au fur à mesure de la coupe, les javelles étaient dressées deux par deux et liées au sommet des tiges pour former la moyette.

Ainsi traité, le fourrage resta trois semaines sur champ exposé à des pluies abondantes et répétées, et put être lié à la tille dans un état de conservation remarquable et sans avoir perdu ses feuilles. L'opération de la mise en moyettes et du liage que je faisais faire à la journée m'est revenu à 13 fr. l'hectare.

Cette année-ci, luzernes, trèfles, sainfoins, furent traîtés par le même procédé, et séchés avec une rapidité étonnante. La qualité du fourrage est exceptionnelle et je ne dépenserai pas plus de 10 francs par hectare à la tâche pour la mise en moyettes et le liage.

UNE SOIRÉE A LA FERME

NOTICE

LUE A LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE DE L'ARRONDISSEMENT DE MEAUX

Séance du 5 *Mars* 1881

Par M. LE ROY Père, Bibliothécaire-Adjoint.

La moisson est rentrée ; la couvraine d'automne achevée ; le ermier vient de parcourir ses champs de culture, il a arrêté ses vues sur les façons à donner à certaines pièces ; il s'en est entretenu avec ses charretiers et il a assigné à chacun d'eux le labeur du lendemain. Le jour a pris fin, les attelages sont rentrés, on dispose tout pour que gens et bêtes, avant de se livrer au repos, aient le confort nécessaire. Un avant-dernier coup-d'œil est donné partout par le chef de l'établissement qui rentre enfin à son foyer ; il inscrit à la hâte des notes sur son carnet, se réservant de les relever sur un registre ad-hoc, quand les chemins seront devenus impraticables ou qu'une pluie continue le clouera à son cabinet. Les soirées sont déjà très longues, et le souper ne sera sur la table que dans 3/4 d'heure ; mais des journaux sont là pour faire prendre patience, les uns politiques, les autres relatifs à la profession agricole. Le choix est vite fait ; il faut courir au plus pressé, comme dit Scribe :

> Et s'assurer en ces journaux discrets
> Qu'en Orient on peut avoir la guerre,
> A moins pourtant qu'on ne signe la paix.

Un coup d'œil a suffi pour voir que le Ministère reste en onctions et que les valeurs de bourse n'ont éprouvé aucun

changement ; tout est au mieux. Quant aux faits divers, les grand-papas, gens de loisirs, ont seuls le temps de s'intéresser à tout ce racontar.

Notre cultivateur a 35 ans, il est l'homme de sa chose, et il a hâte de parcourir le sommaire du journal d'agriculture pratique ; parfois il n'y trouve que des discours d'apparat, mais parfois aussi un article de haute importance qui le captive et le rend sourd à l'avertissement trois fois répété par la gracieuse maîtresse de la maison : la soupe est sur la table !... elle est obligée alors d'avoir recours au grand moyen... escamoter le fameux journal : et de rire tous, enfants, grands-parents et l'infortuné lecteur lui-même. L'appétit ne manque jamais à tout ce monde luxuriant de santé ; il y a plaisir à le voir manger.

Mais le repas a pris fin ; la dame voit tout le personnel de la table de la cuisine satisfait et parti, qui chez lui, qui au gîte de garde à l'écurie. Soucieuse des intérêts moraux aussi bien que des intérêts matériels, la maman fait souhaiter le respectueux bonsoir aux grands-parents par les enfants et dire leur prière à Dieu pour qu'il conserve la santé de leur père et bénisse ses travaux.

Ils sont enfin couchés, ces enfants calins et rieurs, et, désireuse de profiter d'une heure de tranquillité, la dame étale sur la table la robe de sa fille, réfléchit sur ce qu'elle se propose d'y faire et dit à son mari : Je vais la busquer, n'est-ce pas, — ça fera mieux ?... — Assurément, répond le monsieur en attisant le feu ; mais tu sais, busquer c'est de la métaphysique de toilette dont on ne nous parle pas au collège, en sorte que je m'en rapporte entièrement à toi, là-dessus.

— Mais pendant que je coudrai, reprend la dame, si tu me lisais quelque chose... quelque chose d'amusant ? toi qui as mis le pied au collège, tu dois savoir où trouver cela dans la bibliothèque ?

Le Mari — J'ai été empêché, tu sais, d'assister à la dernière séance de notre Société d'agriculture, je n'ai pu par conséquent entendre la notice littéraire lue par notre bibliothécaire-adjoint. Comme le sujet traité est étranger aux questions agricoles, l'auteur a tout lieu de croire qu'elle ne sera pas insérée dans la

publication annuelle de la Société, aussi n'a-t-il fait aucune difficulté pour me la confier et je me promettais de la lire un de ces jours. J'y ai cependant jeté un coup d'œil et j'y ai aperçu des vers. Tu aimes la lecture des vers, n'est-ce pas, ma bonne ?

La dame — Oui, mon ami, je les aime, mais comme j'aime la galette... quand elle est bien faite, etc., etc.

Le mari. — Eh bien ! je vais te lire ça ; quand tu seras assise pour ne plus te déranger, je commencerai. Nous y sommes, n'est ce pas ?... « Messieurs...

La dame. — Tiens, ça commence toujours par *Messieurs* les articles de vos publications.

Le mari. — C'est pour faire appel à l'attention des assistants qui seraient distraits ; c'est un petit truc, autrement dit : une précaution oratoire en langage de rhétoricien. Donc, Messieurs...

RAPPORT

SUR LA CARTE AGRONOMIQUE DU DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

Par M. le comte DE MOUSTIER, Président.

MESSIEURS,

M. le Préfet de Seine-et-Marne a fait don à notre Société de la carte agronomique du département de Seine-et-Marne dressée par M. Delesse, membre de l'Institut, inspecteur général des mines, notre compatriote, dont la mort récente a laissé d'unanimes regrets dans le monde savant.

M. Delesse avait publié, il y a quelques années, une carte hydrographique de notre département; celle-ci en est comme le complément.

Par d'ingénieuses combinaisons, au moyen de teintes, de lignes ondulées, de chiffres variés dans leur forme, leur couleur et leur dimension, l'auteur de cette carte rend sensibles à l'observateur les qualités les plus essentielles du sol, au point de vue de sa composition physique et chimique et de sa force productive.

Les teintes servent à distinguer :

1° Sur la carte générale, les terres arables, les prés, les vignes, les bois, friches, carrières, tourbières;

2° Sur les cartes réduites, les terres mélangées de carbonate de chaux, de celles qui n'en contiennent pas; et à constater dans quelle proportion des matières sableuses sont associées à la terre végétale.

Les lignes courbes et les chiffres indiquent sur la carte :

1° Le revenu moyen des terres arables, prés, vignes, bois, dans chaque commune;

2° La proportion du carbonate de chaux et des matières sableuses contenues dans le sol arable ;

3° Le nombre d'hectolitres de froment d'hiver employé moyennement pour ensemencer un hectare ;

4° Le nombre d'orages à grêle qui ont atteint une commune pendant un espace de trente années.

Des notes complètent ces indications. Les conclusions principales que l'on peut tirer de l'examen de la carte et des notes accessoires sont :

1° Que l'argile, en y comprenant la silice impalpable, constitue la plus grande partie de la terre végétale dans notre département, près de 80 0/0, spécialement dans l'arrondissement de Meaux et sur tout le plateau de la Brie, tandis que le sable est l'élément dominant dans la partie sud-ouest et dans plusieurs de nos vallées ;

2° Que les terres les plus fertiles se rencontrent dans l'arrondissement de Meaux et dans les cantons de Brie-Comte-Robert, de Melun, de Mormant, Nangis et Donnemarie.

L'arrondissement de Meaux tient, sans conteste, le premier rang à cet égard, surtout la partie située sur la rive droite de la Marne ;

3° Que les terres non mélangées naturellement de carbonate de chaux ne sont pas les moins bien partagées ; ce sont les meilleures et, grâce aux gisements souterrains de marne, il est facile de leur fournir le calcaire qui leur manque ;

4° Que les orages à grêle sévissent d'une manière assez irrégulière, mais menacent plus spécialement les hauts plateaux situés au centre du département.

Un tableau spécial en forme d'échelle proportionnelle, indique la quantité de semence de froment d'hiver employée par hectare dans chaque canton, et le produit moyen en froment et pommes de terre. On y voit que les cantons de Coulommiers, Claye, Brie-Comte-Robert, Mormant, Crécy, Dammartin, Lizy, Lagny, Rozoy sont, dans l'ordre indiqué, ceux qui fournissent les plus forts rendements en froment, c'est dans celui de Dammartin, qu'eu égard au rendement, la proportion de la semence, est la plus faible.

Pour les pommes de terre, les cantons de Meaux, Lagny, Rozoy, Coulommiers, la Ferté-Gaucher, donnent les plus fortes récoltes.

Le revenu net des terres est marqué suivant une échelle qui va de 20 à 120 francs. Ce n'est pas évidemment un revenu réel mais un revenu proportionnel.

Tant d'indications diverses ne peuvent être considérées que comme des moyennes, des à peu près utiles pour renseigner celui qui, de loin, veut juger notre département, dans le but, par exemple, de prendre une direction pour venir y acquérir un domaine ; précieuses aussi pour l'économiste auquel elles fournissent les éléments d'un travail de statistique. Quant au propriétaire, au cultivateur, il n'en peut rien conclure de certain en ce qui concerne ses propres terres, tant il y a de variétés de sol, au sein d'une même commune, et il doit se livrer lui-même, pour chacune de ses parcelles, s'il veut en connaître la vraie nature, aux travaux de sondage, de lévigation, d'analyse, que M. Delesse a exécutés sur des points assez distants entre eux.

Son travail n'en est pas moins plein d'intérêt pour tous les habitants du département auxquels il fournit des notions générales toujours attachantes, toujours précieuses ; nous devons donc un tribut de gratitude à l'auteur, éminent et regretté, de cette belle carte, et au conseil général qui a décidé en 1864 qu'elle serait dressée et qui, depuis, a continué à pourvoir à son exécution.

COMPTE-RENDU DU LIVRE DE M. LE PAIRE

INTITULÉ

ANNALES DU PAYS DE LAGNY

PAR M. L'ABBÉ DENIS.

L'ouvrage de M. Le Paire mérite à bon droit l'attention et l'estime du public. Il n'y a pas là seulement un intérêt local, un intérêt borné aux limites d'une petite ville et à celle de son canton : l'auteur touche encore par divers côtés à l'histoire de la capitale et à celle de la France, comme il est facile de s'en rendre compte par l'examen des diverses matières qu'il a traitées.

Mais avant d'entrer dans l'analyse de ce travail important, il convient de faire connaître les principales sources où M. Le Paire a puisé ses documents.

La Bibliothèque de l'école des Chartres, a publié en 1877, des Annales fort abrégées qui ont été conservées dans la Bibliothèque Vallicellane de Rome : elles commencent à l'année 1031 et s'arrêtent à 1238. C'est une sorte de tableau chronologique de faits présentés sans aucun détail.

Le Cartulaire de l'abbaye de Saint-Pierre de Lagny, aujourd'hui déposé à Paris, à la Bibliothèque Nationale, comprend les « chartes, bulles, titres, privilèges, droits et les biens de la dite « abbaye, mis en ordre et écrits, en 1513, par Nicolas Vince- « lot, notaire royal, tabellion au dit lieu ».

Mentionnons surtout un autre manuscrit intitulé : « *Histoire « de l'Abbaye royale de Saint-Pierre de Lagny-sur-Marne.* » C'est un travail assez suivi et dont il s'est répandu plusieurs copies ; il commence par l'établissement du monastère, par Saint Furcy et s'arrête à l'année 1646 : il est attribué au religieux bénédictin Dom Chaugy, sur lequel nous n'avons pu recueillir aucun renseignement.

Un des savants collaborateurs de l'illustre Dom Mabillon, Dom Michel Germain, passe aussi pour avoir travaillé sur l'histoire de l'abbaye de Lagny.

Les travaux de ces deux moines bénédictins, ont été mis à profit par leurs confrères dans le grand ouvrage de la *Gallia Christiana* au tome VII^e^, qui comprend le diocèse de Paris. L'article de l'abbaye de Lagny ne compte pas moins de dix-huit colonnes in-folio.

On a publié en 1876 et 1877 dans la *Revue de Champagne et de Brie,* une série de huit articles sur l'histoire du même monastère, extraits du tome XVIII^e^ de la *Grande collection manuscrite du comté de Champagne,* que l'on conserve à la Bibliothèque Nationale. Suivant l'éditeur, les sept premiers articles seraient l'œuvre de Dom Chaugy, et le dernier qui n'est qu'une sorte de statistique, de Dom Michel Germain. Ce qui est attribué au premier auteur est fort abrégé et même assez fautif : on ne peut y voir rien de commun avec la grande histoire que possèdent la bibliothèque de Lagny et d'autres bibliothèques : à moins que l'on ne suppose que ces premiers éléments historiques recueillis il y a plus de deux siècles, ont reçu plus tard leur développement et que l'on ait conservé à la nouvelle rédaction le nom de l'auteur primitif.

On trouve dans le dernier volume de l'*Histoire du diocèse de Paris* par l'abbé Lebeuf une notice très étendue et très intéressante sur la ville et le monastère de Lagny. M. Michelin n'a pas manqué de l'utiliser dans ses *Essais statistiques et historiques du département de Seine-et-Marne.*

En dehors de ces divers travaux spécialement consacrés à l'histoire locale, M. Le Paire en a consulté un grand nombre d'autres, dont les principaux sont : l'*Histoire des ducs et comtes de Champagne* par M. d'Arbois de Jubainville ; *les Foires de Champagne*, par M. F. Bourquelot, et le *Recueil des Historiens de France*, de Dom Bouquet.

La plupart de nos villes même les moins importantes qui doivent leur origine à un établissement religieux ont l'avantage d'avoir un passé assez bien connu. Il en est ainsi en particulier de la petite ville de Lagny. Nous pouvons croire en raisonnant

d'après l'étymologie de son nom, *Latiniacum* pays de Latinus et d'après l'origine d'un grand nombre de nos monastères fondés au VII^e^ siècle, qu'il y avait déjà en ce lieu quelques habitations Gallo-romaines ou plutôt des vestiges d'anciennes habitations. L'Irlandais Saint-Furxy fondateur et premier abbé du monastère, redonna la vie à ces lieux abandonnés comme le firent Sainte Fare à Faremoutiers et le bienheureux Adon à Jouarre. Dès lors, la ville de Lagny commença à renaître et son existence fut assurée.

En donnant à son ouvrage le titre d'*Annales du pays de Lagny*. M. Le Paire nous fait comprendre qu'il n'a pas voulu s'astreindre au plan régulier, aux formes méthodiques d'une histoire proprement dite. Sa marche n'en est que plus libre, son allure plus indépendante : il lui est permis d'entrer, dans certains détails, et aussi de mettre sous les yeux du lecteur des documents plus étendus, suivant l'exigence de l'objet qu'il se propose. Le même titre annonce également que dans cette étude aussi approfondie, aussi solide que largement exposée, il ne s'agit pas seulement de la ville elle-même, mais encore de son voisinage, de tout son canton.

Le livre premier traite du site de la ville si heureusement placée sur le penchant et à la fois au bas d'une colline près des bords de la Marne, de la constitution géologique du sol, et de l'aspect du pays à la première époque historique.

Puis, l'auteur passe en revue les peuples qui occupèrent successivement la contrée, à savoir : les Gaulois, les Gallo-romains et les Francs.

On ne trouve là que des faits généraux, et qui conviennent à tout le nord de la France.

C'est le bourg de Chelles qui, dans le canton de Lagny, se révèle le premier à l'histoire, et comme monastère de femmes fondé par Sainte-Clotilde et comme résidence royale habitée d'abord par son petit-fils, Chilpéric I^er^, qui y fut assassiné en 584.

Au siècle suivant, le moine missionnaire Saint Furcy venu d'Irlande, demanda au roi Clovis II, un lieu de retraite pour lui et pour ses disciples. Par les ordres de ce prince, Erchinoad ou Archambaud, son maire du palais choisit, à cet effet, le

versant de la gracieuse colline qui s'élève sur la rive gauche de la Marne, à Lagny. Le monastère se trouva bientôt fondé. Un grand nombre de nobles et de pieux personnages s'empressaient de demander un asile dans cette Sainte maison : ils avaient été attirés par la parole et les exemples de Saint Furcy. Nommons les saints Emilien, Eloque et Mommole qui le remplacèrent successivement dans la supériorité; Saint Mauger ou Maldegaire d'une illustre famille de Hainaut qui fonda,dans sa patrie le couvent de Soignies, son fils, Saint Landry, qui après avoir été évêque de Meaux, alla rejoindre son père. Saint Ansilion, etc.

Un grand nombre d'habitations ne tarda pas à se grouper autour du monastère et ainsi la ville parvint à se former.

L'histoire de Lagny peut se résumer à des faits d'ordre bien divers : nous venons de mentionner les débuts de l'abbaye bénédictine ; ceux qui se rapportent au commerce : cette ville ayant été le centre de marchés et de foires considérables sous le gouvernement des comtes de Champagne ; et enfin les guerres et surtout les sièges que les habitants eurent à soutenir à diverses époques. La bataille de Pont-Gilbert sur le rû de Bussy est la première que l'on ait à mentionner : c'était sous Charles Martel. Les Francs y furent vainqueurs des Aquitains.

Vinrent les Normands au siècle suivant. Lagny et les campagnes qui l'environnent furent malheureusement exposés à à leurs incursions, la Marne offrant à ces barbares une voie facile : c'était au moyen de barques légères que les Normands se transportaient là où leur avidité, leur amour du pillage pouvait compter sur quelque butin. Suivant Dom Chaugy, la ville de Lagny n'aurait eu à souffrir de leurs rapines, de leurs violences et de leurs cruautés, que vers la fin de leur longue invasion, en l'année 910. Les moines de l'abbaye durent alors chercher un asile dans le diocèse de Lyon.

Le régime de la féodalité fit passer Lagny et son territoire, rive gauche de la Marne, dans le comté de Brie, uni, dès lors, à celui de Champagne. Lagny situé à la frontière de ce vaste domaine féodal, de ce grand état, en était comme l'avant-poste, du côté du sud-ouest.

Le monastère de Saint-Pierre, depuis les désastres des Nor-

mands, avait été réuni à celui de Saint-Denis et placé sous sa dépendance. Herbert 1er, comte de Vermandois et premier comte de Champagne, fit ses efforts pour obtenir la séparation des deux établissements religieux. Les terres qui appartenaient autrefois à l'abbaye de Lagny lui furent rendues et Herbert en ajouta de nouvelles. En recevant ces biens du comte de Champagne, l'abbé de Lagny devenait son vassal et prenait rang dans la hiérarchie féodale. Le titre de comte de Lagny lui fut octroyé dans la suite. Herbert 1er mourut en 998. Son corps fut inhumé dans l'église de l'abbaye. On le retrouva au commencement au XVIIIe siècle. Dans l'inscription funéraire encore conservée en grande partie jusqu'à cette époque, les religieux de Lagny rendaient hommage aux qualités du comte, spécialement à sa bienfaisance, à sa charité.

Ce fut au commencement du XIe siècle que l'abbé reçut des mains du roi Robert, qui s'était rendu en personne à Lagny, un certain nombre de précieuses reliques, parmi lesquelles une épine de la sainte couronne du sauveur et la pointe d'un clou qui avait servi à l'attacher à la croix. Cette offrande royale donna lieu à des cérémonies religieuses et à une grande fête populaire. La procession qui eut lieu à cette occasion se renouvelait tous les ans à pareil jour, le dimanche de la Passion : même, après que les Calvinistes eurent brûlé ces reliques, l'usage de la procession se maintient encore quelque temps. Le saint clou, précédé d'un L majuscule et surmonté d'une couronne comtale, figura toujours sur les armoiries de la ville qui était désignée sous le nom de Lagny-le-Clou. Les habitants prospérèrent heureusement sous la domination des premiers comtes de Champagne. Mais, la générosité du comte Thibaut 1er, en faveur de la ville, doit être signalée à tous égards. De nouvelles propriétés furent accordées à l'abbaye ; en outre, il établit dans la ville deux foires franches, l'une à la Saint-Pierre qui durait treize jours ; et la seconde, de dix jours, à partir du 28 décembre, fête des Saints-Innocents. Ce fut peu de temps après que cette dernière était prolongée et qu'elle entrait dans le cycle annuel des grandes foires de Champagne et de Brie. Commençant au 1er janvier, elle dura désormais jusqu'à l'entrée du carême. Le droit de tonlieu ou de place avait été accordé à

l'abbé de Saint-Pierre. Le comte de Champagne s'était réservé ceux de la garde et de l'exercice de la justice. Ces derniers droits étaient d'un profit très avantageux. Pour en juger, il suffit de se rappeler que les marchands de toute l'Europe se donnaient rendez-vous à ces foires et qu'on y faisait trafic de produits et d'articles les plus divers. Nous ne pouvons suivre l'auteur dans tous les détails relatifs à l'objet et à la tenue de ces foires, détails clairs, précis et aussi complets qu'ils sont intéressants.

La matière de toutes les foires de Champagne et de Brie avait été traitée précédemment avec succès par M. F. Bourquelot dans un mémoire très développé que l'Académie des inscriptions avait couronné en 1861. M. Le Paire a eu le mérite de l'approprier à la foire de Lagny et de la présenter à ses lecteurs sous une forme claire et facile à saisir. Le commerce de cette ville au moyen âge nous est ainsi révélé dans tout ce qu'il pouvait comprendre. Un tableau nous présente l'énumération de cent cinquante-cinq marchandises principales qui étaient exposées en vente avec l'indication de leurs droits de tonlieu.

Thibaut 1^er^ mourut en 1089. Sur la demande de l'abbé Raoul, le corps de ce bienfaiteur insigne de l'abbaye et de la ville fut inhumé dans l'église de Saint-Pierre.

Un des successeurs de Raoul fut Arnoul, de la famille des comtes de Champagne et frère du prêtre-ermite Saint Thibaut qui était mort en Italie, dès l'année 1066. C'est à lui que l'on doit l'établissement du prieuré bénédictin de Saint-Thibaut et de l'église où furent déposée les restes de ce glorieux confesseur, et par suite d'un pélérinage qui ne cessa d'être fréquenté durant plusieurs siècles.

Le comte Thibaut II mourut à Lagny en 1162 et il reçut la sépulture dans l'église abbatiale. Les religieux profitèrent de l'occasion pour s'acquitter envers ce prince d'une dette de reconnaissance à raison du rétablissement de leur monastère qui avait été détruit par un incendie. Sa tombe était de porphyre, exhaussée sur quatre pilastres de marbre précieux garni de lames d'argent.

Dans le cours de son ouvrage, M. le Paire s'occupe en pas-

sant des diverses coutumes usitées autrefois dans nos pays : ce qui contribue à augmenter l'intérêt de son livre et présente une certaine variété dans ses récits. Ainsi, il nous montre la condition du servage s'effaçant peu à peu avec le temps ; puis, ce sont les impôts royaux qui s'établissent progressivement à mesure que diminuait le cens seigneurial ; les droits de laisser aller ; ceux d'entrée, de pondage, de prise, de sauvegarde, etc. Non content de faire une description détaillée de l'église abbatiale, aujourd'hui paroissiale, de Lagny, il donne une appréciation du style architectural et des monuments lapidaires de toutes les autres du canton. Avant la grande révolution on comptait à Lagny trois églises paroissiales : Saint-Sauveur, Saint-Paul et Saint-Fursy : On voit encore les restes de cette dernière. Nous ne parlons pas de celle de Saint-Denis-du Port qui était en dehors de l'enceinte de la ville.

Au commencement du XIV^{e} siècle, Lagny passait sous la juridiction du roi de France : le comté de Champagne et de Brie avait été réuni à la couronne. Les foires ne tardèrent pas à perdre de leur importance ; elles cessèrent même tout-à-fait au moment de la guerre de cent ans. Cette guerre si désastreuse devait faire sentir ses ravages dans un vaste rayon autour de la capitale. Aucune ville du voisinage de Paris n'eut à souffrir autant que celle de Lagny.

Après la bataille si funeste de Mauperthuis, et la grande peste de Florence qui causa dans toute Europe de si grands ravages, nous voyons Lagny envahi par la Jacquerie et peu de temps après, il est pris et incendié par les troupes de Charles-le-Mauvais, roi de Navarre.

Au début du XV^{e} siècle, la province de la Brie nous apparaît toute en feu. C'était l'animosité des Armagnacs et des Bourguignons qui venait d'allumer une guerre des plus violentes. Les Armagnacs furent d'abord vainqueurs. Mais, bientôt Jean-sans-peur, duc de Bourgogne parvint à triompher de ses ennemis. Nous le voyons établir à Lagny même son quartier général ; de là, il cherchait à surprendre Paris, sans pouvoir y parvenir. Les Parisiens donnaient à ce prince autrefois si redouté le nom de Jean-le-long ou de Jean-de-Lagny qui n'a point de hâte : C'était par ironie pour sa devise « *j'ai hâte.* » Plus tard, le

nom de Jean-de-Lagny était encore donné au duc de Parme, Alexandre Farnèse, dont les lenteurs calculées avaient pour but d'affaiblir l'armée de Henri IV et qui l'éloigna de Paris, sans livrer aucun combat. Le duc de Mayenne fut également qualifié du même nom.

En 1421, le roi d'Angleterre, Henri V, venait avec des fortes troupes s'établir à Lagny : c'est là qu'il préparait ses engins de siège pour l'attaque de la ville de Meaux. Après son départ Lagny revenait au roi de France, mais pour retomber de nouveau sous le joug anglais. Dans ces calamités, les abbés de Saint-Pierre ne cessèrent de soutenir le courage des habitants et de veiller à leurs intérêts. Quand le roi Charles VII, après son sacre, se rendit maître de Saint-Denis, le prieur de l'abbaye de Lagny et d'autres habitants s'empressèrent de remettre leur ville sous l'obéissance de ce prince. Elle obtint alors pour gouverneur un des plus vaillants guerriers de cette époque, Ambroise de Loré : il était secondé par Jean Foucault de Saint-Germain nommé capitaine de la place, qui sut la défendre, contre les attaques fréqnentes des ennemis.

L'importance de Lagny, se tirait de sa situation. Placée sur la Marne dont le cours servait à l'approvisionnement de Paris, cette petite ville était regardée comme la clef de la capitale : de là, nécessité pour le parti français d'y établir d'habiles commandants. Ils furent à la hauteur de leur mission et souvent même, non contents de se borner à la défense de la place, ils organisèrent avec habileté et souvent avec succès de vigoureuse sorties.

C'est à bon droit que le passage de la pucelle d'Orléans à Lagny a été mis en relief par notre historien.

Jeanne d'Arc parut plusieurs fois à Laguy : la première en septembre 1429, après la reddition de Saint-Denis ; puis vers Pâques de l'année suivante : son séjour s'y renouvela dans les deux mois qui suivirent cette époque, excitant par sa parole et son exemple la garnison de la ville, elle livra des attaques souvent victorieuses aux Anglais répandus dans les alentours, et qui venaient défier les troupes françaises. Le plus redouté de chefs ennemis était le bourguignon Franquet d'Arras, qu'elle vainquit sur la rive droite de la Marne et qu'elle parvint à

faire prisonnier. Ce fut là le dernier exploit de cette héroïne. Lorsque, peu après, elle fut elle-même prisonnière sous les murs de Compiègne, elle tenait à la main l'épée qu'elle avait conquise sur cet adversaire.

Depuis lors, les Anglais ne cessèrent d'attaquer la ville de Lagny. C'est l'époque glorieuse de cette petite ville. M. Le Paire s'attache à montrer quelle résistance opposèrent les assiégés.

En effet de 1430 à 1432, Lagny eut à soutenir successivement trois sièges des plus acharnés. A la fin, les Anglais épuisés d'hommes et d'argent, furent contraints de prendre la fuite. Paris allait aussi se rendre bientôt à son roi légitime, ce ne fut que quatre ans après que la ville de Meaux put être délivrée de la longue oppression des ennemis de la France.

Le pays des alentours de la capitale après avoir été écrasé par une longue guerre et accablés par d'autres fléaux qui en sont la suite, purent enfin respirer.

A la fin du même siècle, l'abbaye de Lagny passa sous le gouvernement d'abbés commendataires, c'est-à-dire d'ecclésiastiques qui jouissaient d'un bénéfice régulier de sa nature sans en contracter les obligations principales. Ce fut un changement fâcheux pour le monastère et même pour la ville dont les abbés religieux s'étaient toujours attachés à prendre les intérêts. Le premier qui posséda cette commende fut un Italien, Urbain de Fiesque, 1485.

Au siècle suivant, la reine Catherine de Médicis donnait ce bénéfice au cardinal de Chatillon, qui embrassa le protestantisme, puis à un autre personnage, dont la foi religieuse n'était pas plus sûre: il s'agit de Jacques du Broullat de la famille des seigneurs de Lizy-sur-Ourcq, et de Montjay-la-Tour, qui réunit sur sa tête plusieurs titres d'abbayes et d'évêchés et qui se distinguait comme l'un des chefs de l'armée protestante. On le connaissait sous le nom d'archevêque d'Arles. Ce singulier prélat prétendit réformer les religieux bénédictins de Lagny, qui avaient refusé de se soumettre à sa juridiction. Mécontent de cette résistance, il résolut de se venger sur eux et sur les habitants de la ville.

Dès l'année 1544, Lagny avait été mis à sac et cruellement

traité par Jacques de Montgomery, seigneur de Lorges. Du Broullat, trois ans après, appela à son aide le fils de celui-ci, Gabriel, si connu par le tournoi où périt Henri II et qui était regardé comme la terreur de toutes nos provinces.

Du Broullat lui ménagea l'entrée de la ville avec une troupe de soldats huguenots. L'abbaye fut le premier but de leur invasion. Ses vases sacrés et ses reliquaires précieux furent enlevés ; son trésor, son chartrier et ses reliques, brûlés sur la place publique; les tombeaux des comtes de Champagne, violés et renversés. Nous ne parlons pas des autres désastres, non plus que des horreurs dont la ville devint le théâtre. Le nom de Lorges devait être à jamais dans la ville un objet d'exécration.

On sait quel châtiment les habitants de Lagny exercèrent quelquefois contre ceux qui osaient prononcer un nom de souvenir si odieux.

Cette ville et les environs ne furent pas épargnés au temps de la guerre de la fin du XVI[e] siècle : elle se soumit à Henri IV dès 1590. Ce fut le duc de Biron qui reçut le serment de fidélité des habitants avant de s'emparer de Corbeil, de Melun et de Montereau.

Nous ne voyons dans les siècles suivant aucun fait bien saillant qui mette en relief la ville de Lagny. L'ouvrage s'arrête au 20 septembre 1792.

Non content de signaler dans le corps de son histoire les principaux personnages qui ont illustré la ville de Lagny par leur naissance, par leur séjour et par leurs bienfaits, comme Hugues Fart, Robert Gobin et le chancelier Pierre d'Orgemont dont les descendants sont mentionnés, M. Le Paire a donné un tableau d'une trentaine de noms sous la désignation de *Livre d'or de la ville de Lagny*.

Les fiefs dépendants de Lagny sont décrits, suivant qu'ils existaient en 1694.

Les pièces justificatives qui terminent le tome second, au nombre de quarante-huit, sont en grande partie extraite du cartulaire de l'abbaye.

Quelques lecteurs ont trouvé que l'ouvrage de M. Le Paire renfermait trop de détails et même des longueurs. Ils n'ont pas

compris, sans doute,que l'auteur se proposait dans ses recherches laborieuses, d'éclairer ses concitoyens sur tout ce qui pouvait les intéresser, qu'il voulait les faire vivre pour ainsi dire avec leurs ancêtres et que la plus grande partie de tout ce qu'il a publié était inconnu.

Il faut lui savoir gré de s'être pénétré de l'esprit de chaque époque dont il a donné le récit, d'avoir écarté tout système préconçu, afin de juger les faits suivant le milieu et les circonstances où ils se sont produits.

Non content d'avoir exposé amplement toutes les vicissitudes de l'histoire de Lagny, il a eu soin de faire ressortir tout ce qu'elle peut offrir de louable et de glorieux : son livre est une œuvre de science sérieuse et en même temps de vrai patriotisme.

Labbé F.-A. DENIS.

RAPPORT

au nom de la Commission chargée de rechercher le prix de revient du Fumier

par E. GATELIER

Au commencement de l'année 1878, lorsque la concurrence Américaine s'est subitement révélée dans le monde agricole par une inondation de céréales en Europe, lorsque l'on a commencé à connaître la rapide extension de la culture dans les terres des Etats de l'ouest de l'Amérique, où l'on peut récolter sans restitution d'engrais pendant un nombre d'années dont on ne peut fixer le terme, l'agriculture française s'est émue de cette situation.

Pour lutter contre une semblable concurrence, il est nécessaire de surveiller de très près les opérations agricoles et de s'en rendre compte.

Il est bien certain que lorsque la période d'expansion de la culture américaine sera terminée, lorsqu'on reconnaîtra la nécessité dans le Far-West de répandre des engrais pour récolter, l'équilibre sera rétabli et nos craintes auront disparu.

Mais en attendant ce rétablissement d'équilibre, pendant une période dont on ne connaît pas la durée, la lutte avec l'Amérique pour les produits agricoles est-elle possible ? Et dans quelles conditions peut-on la soutenir ?

C'est afin de répondre à ces questions que j'ai proposé à la Société d'agriculture de Meaux, le 5 janvier 1878, l'étude du prix de revient des fumiers de chaque sorte. Le but proposé était de rechercher avec quelles sortes d'animaux le fumier coûte le moins cher, et si l'emploi du fumier le moins coûteux peut donner à nos produits agricoles des prix de revient tels qu'ils ne dépassent pas les prix de revient des produits obtenus sans engrais du Far-West de l'Amérique, augmentés des frais de transport nécessaires pour arriver en France.

Depuis la mise à l'étude de cette question dans notre Société, des documents ont été publiés sur les prix de revient du blé en France et en Amérique.

D'un côté, notre regretté collègue M. Buignet, avec l'aide d'une commission nommée à cet effet, a indiqué le prix de revient du blé d'une année moyenne dans notre arrondissement.

D'un autre côté, un français, M. Ronna, et des anglais MM. Clare Read et Albert Pell, ont établi les prix de revient du blé américain de l'ouest, dans des publications parues en 1880 et 1881. D'après ces documents, la dépense par hectare de blé dans l'ouest de l'Amérique varie de 100 fr. à 140 fr. suivant les exemples donnés.

Mais, dans beaucoup de cas, certains éléments de cette dépense ont été omis. L'un des tableaux les plus complets est celui qui est mentionné dans les rapports de MM. Clare Read et Albert Pell sous le titre : *Frais de culture d'un hectare de blé dans le Minesotta*, d'après M. Hubbard.

Nous avons pensé qu'il pouvait être intéressant de mettre en comparaison le prix de revient du blé dans notre contrée d'après M. Buignet et celui de l'ouest de l'Amérique d'après M. Hubbard.

Frais de culture d'un hectare de blé :

	Dans l'arrondissement de Meaux. d'après M. Buignet.	Dans le Minesotta, d'après M. Hubbard.
Location et impôt. . . .	100 fr. »»	22 fr. 40 c.
Fumier. En comptant une fumure de 45,000 kilos par hectare pour 3 ans, à 11 fr. les 1,000 kilos dont 30 0|0 pour le blé.	150 »»	»» »»
Engrais complémentaires.	80 »»	»» »»
Labour et hersage. . . .	50 »»	20 35
Semence.	75 »»	22 40
Ensemencement	4 »»	3 20
Roulage au printemps. . .	4 »»	» »»
Frais généraux	20 »»	1 92
Intérêt du capital. . . .	25 »»	» »»
Moissonnage, liage et tilles.	50 »»	27 26
Battage.	48 »»	19 20
Rentrée à la grange. . .	18 »»	7 68
Conduite au marché. . .	10 »»	5 76
Total	634 »»	130 17
A déduire valeur de paille.	150 »»	» »»
Reste	484 fr. »» c.	130 fr. 17 c.

Avec les frais de 484 fr., on obtient dans l'arrondissement de Meaux une récolte moyenne de 24 hectolitres pesant 75 kilos l'un, soit 18 quintaux.

Et avec la dépense de 130 fr. 17 c., M. Hubbard obtient en moyenne 13 hectolitres pesant 77 kilos l'un, soit 10 quintaux.

Le prix de revient est donc par quintal pour M. Buignet :

$$\frac{484}{18} \text{ ou } 26 \text{ fr. } 90 \text{ c.}$$

Pour M. Hubbard :

$$\frac{130}{10} \text{ ou } 13 \text{ fr. } »\text{ c.}$$

Pour faire arriver un quintal de blé du Minesotta en France, il en coûte :

Transport.	10 fr.	»» c.
Entrée.	»»	60
Soit	10 fr.	60 c.

Il en résulte que pour une récolte moyenne notre blé revient à . . . . . 26 fr. 90 c.
et le blé américain rendu en France revient à. 23 fr. 60 c.

Ecart en faveur du blé américain. . . . 3 fr. 30 c.

A la rigueur, il faudrait ajouter au prix du blé américain pour arriver jusque chez nous les frais de transport à partir du Havre, c'est-à-dire 1 fr. 50 c. par quintal. Mais ces frais supplémentaires peuvent être et seront prochainement largement compensés par une diminution des frais de transport de l'ouest de l'Amérique en Europe, lorsque les Américains nous enverront de la farine au lieu de blé et qu'ils auront à transporter seulement 70 kilos de farine au lieu de 100 kilos de blé. Déjà, ils s'organisent dans ce but, et le journal le *Messager franco-américain*, dans son numéro du 13 septembre 1881, annonce que M. Pillsbury et Cie montent à Minéapolis dans le Minesotta des moulins qui pourront à la fin de cette année écraser 10,000 quin taux de blé par jour et pour lesquels il faudra quotidiennement cent wagons pour amener le blé nécessaire et cent wagons pour expédier les produits.

On peut donc compter qu'en récolte moyenne, nos blés reviennent sur notre marché à 3 fr. 30 c. par quintal plus cher que les blés américains, et que pour rétablir l'équilibre, il faut trouver le moyen de réduire les frais par hectare de 3 fr. 30 c. × 18 quintaux ou de 59 francs 40 centimes.

En examinant attentivement le tableau comparatif ci-dessus indiqué des frais de culture d'un hectare de blé dans notre arrondissement et dans l'ouest de l'Amérique, on peut distinguer dans ce tableau : 1° les frais proportionnels à la récolte, tels que frais de moissonnage, de battage, de rentrée à la grange, de conduite au marché.

2° Les frais indépendants de la récolte ou frais généraux tels que : location, façons de terre, ensemencement, etc.

Les frais de fumure qui existent en France et qui n'existent pas en Amérique, peuvent être considérés aussi comme des frais généraux nécessaires en France et dont la suppression amènerait forcément une diminution de rendement.

Pour les frais proportionnels à la récolte, il n'y a pas un grand écart entre nos prix et ceux d'Amérique en tenant compte des quantités récoltées de part et d'autre. Toutefois, il est peut être possible de réduire un peu nos frais de moissonnage par l'emploi des moissonneuses perfectionnées.

En passant en revue les frais généraux, on peut faire les observations suivantes :

1° Les dépenses de culture sont moindres en Amérique parce que les labours sont moins profonds et que les chevaux ont une moindre valeur et coûtent moins cher à nourrir ;

2° Les frais d'ensemencement coûtent moins cher en Amérique parce que le blé y coûte un prix bien inférieur ;

3° Il y a une grande différence entre l'Amérique et notre contrée pour les prix de location et d'impôt. Mais le prix de location dépend de l'offre et de la demande ; il est bien entendu que si nos cultivateurs ne peuvent lutter avec la culture américaine, la demande de location diminuera et les prix de loyer s'abaisseront ; mais ce n'est pas de ce côté-là qu'il faut désirer pour nous une diminution de frais ; car ce serait une atteinte portée à notre richesse nationale.

Quant à l'impôt, si la différence est grande, c'est que les américains tirent des douanes et non de la terre les ressources nécessaires aux dépenses publiques, tandis que chez nous, l'Etat et surtout les départements et les communes tirent une partie de leurs ressources de l'impôt sur la terre qui s'élève à environ 15 fr. par hectare. Il dépend des pouvoirs publics et non du cultivateur de faire une diminution sur ce chapitre.

Reste la question de fumure.

Sur tous les autres points nous ne pouvons obtenir qu'une diminution de frais insignifiante, à peine 10 francs par hectare sur les frais de moissonnage. Il reste à savoir si sur cette question de fumure dont les Américains n'ont pas à se préoccuper, du moins pendant une certaine durée, nous pouvons faire

une notable économie de dépenses. Il ne s'agit pas de diminuer dans les engrais les quantités des éléments nécessaires à la récolte moyenne que nous avons établie : il s'agit de rechercher la diminution du prix de cette fumure, tout en rendant à la terre la matière fertilisante nécessaire.

Dans le compte ci-dessus présenté, il est indiqué comme fumure une dépense de fumier de 150 francs à raison de 11 francs les 1000 kilogrammes et une dépense d'engrais complémentaire de 80 francs. Les engrais complémentaires employés sont composés d'éléments azotés et phosphatés.

Par le retour le plus fréquent possible dans l'assollement de prairies artificielles tels que : luzerne, trèfle ou sainfoin, on peut économiser l'emploi de l'azote qui coûte le plus cher et n'employer comme engrais complémentaires pour la culture du blé que des phosphates. Par cette méthode, il est possible d'économiser environ 20 francs sur les engrais complémentaires à employer par hectare de blé.

Reste le chapitre du fumier, sur lequel il s'agit de trouver au moins 30 francs d'économie pour arrivér à parfaire les 60 francs nécessaires comme réduction de frais à l'hectare pour lutter avec l'Amérique.

Le fumier a été compté à raison de 11 fr. les 1000 kilogrammes répandus sur le sol, il s'agit de rechercher par quels moyens il serait possible de l'obtenir à meilleur marché. S'il était possible d'en réduire le prix de 2 fr. 50 c., c'est-à-dire l'obtenir à raison de 8 fr. 50 c. les 1000 kilogrammes répandus sur le sol, l'économie cherchée d'au moins 30 fr. serait trouvée.

C'est pour cela que la Société d'agriculture de Meaux a proposé à ses membres la solution de ce problème :

Quel est donc dans notre arrondissement le prix de revient des divers fumiers ?

Pour arriver au but cherché, il fallait trouver des fermes dont la comptabilité soit bien tenue, où pendant toute une année agricole, l'on sache exactement la quantité de nourriture donnée aux divers animaux, la valeur de cette nourriture estimée au prix de vente sur le marché, déduction faite du transport, la valeur des divers produits de toutes sortes et la quantité de fumier obtenu pour chaque série d'animaux.

Nous devons déclarer que nous ne serions pas arrivés au résultat poursuivi, si nous n'avions eu dans notre arrondissement un propriétaire-cultivateur qui a l'habitude de tenir une comptabilité scrupuleuse dans toutes ses entreprises, M. le baron Alphonse de Rothschild, qui dans cette circonstance a été admirablement secondé par M. Pelletier, son fermier de Ferrières.

Nous allons donc établir d'après les renseignements obtenus pour la ferme du château de Ferrières, d'une contenance de 175 hectares, les prix de revient de fumier de chaque sorte pour les vaches, les moutons, les porcs, les chevaux et les bœufs, et comme en définitive nous recherchons le prix moyen des fumiers d'une ferme de notre arrondissement, nous verrons après chaque compte, s'il y a lieu de faire des modifications, soit dans le prix des denrées données en aliments, soit dans le prix des produits obtenus pour avoir véritablement la moyenne du prix des divers fumiers.

Nous allons commencer par les bêtes de rente qui ne produisent aucun travail, c'est-à-dire par les vaches, les moutons et les porcs.

FERME DU CHATEAU DE FERRIÈRES

Compte de Vacherie

24 VACHES.

Au 30 juin 1878 : 24 vaches, estimées . 18,500 francs.
mobilier de la vacherie, estimé . . 300 francs.

DÉPENSES.

Consommation :

3,046 bottes à 5 kilogr. de jeune luzerne à 28 fr. le cent	852 fr.	88 c.
5,134 bottes à 5 kilogr. de regain de luzerne à 25 fr. le cent	1,308	55
A reporter. .	2,161	43

Report. . .	2,161	3
11,274 bottes à 8 kilogr. de paille d'avoine à 18 fr. le cent	2,029	30
9,060 kilogr. de son à 15 fr. les 100 kilogr .	1,359	00
422 kilogr. de tourteau de lin à 26 fr. les 100 kilogr.	109	72
166,212 kilogr. de pulpe de distillerie à 9 fr. les 1,000 kilogr.	1,495	90
Consommé en vert :		
4 hectares 22 luzerne et trèfle à 175 fr. l'hectare	738	50
1 hectare de maïs à faible récolte	200	00
4 hectares 22 regain de luzerne et trèfle à 90 fr. l'hectare	379	80
Pâturage de 3 hectares 50 de prairie à 150 fr. l'hectare	570	00
Pâturage de 5 hectares de regain de prairie à 40 fr. l'hectare	200	00
Main-d'œuvre :		
Un vacher.	1,300	00
Un aide vacher	300	00
Un journalier employé pendant 150 jours à faucher l'herbe et à la conduire à la ferme à 2 fr. 50 par jour.	375	00
Journées d'un bœuf pour transporter l'herbe	225	00
Frais généraux, surveillance du fermier . .	200	00
Traitement du vétérinaire	60	00
Intérêt à 5 0/0 du capital vivant	925	00
Intérêt et amortissement à 10 0/0 du mobilier	30	00
Dépréciation des vaches au 30 juin 1879 . .	2,400	00
TOTAL	15,058	65

RECETTES.

Vente de 56,210 litres de lait à 0 fr. 20 l'un.	11,242	fr.00c.
Vente de 13 veaux au prix moyen de 22 fr.	286	00
A reporter. . .	11,528	00

Report. . .	11,528	00
Trois élèves de la ferme, estimées. . . .	350	00
Bénéfice fait sur la vente du taureau. . .	150	00
375,000 kilogr. de fumier pour balance de compte à 8 fr. 08 les 1,000 kilogr. . . .	3,030	65
TOTAL. . . .	15,058	65

NOTA. — Il n'a pas été tenu compte dans les recettes de la valeur du purin ; à raison de 100 litres par 1,000 kilogr. de fumier produit, cette quantité de purin peut être estimée à 37,500 litres.

Après examen attentif de ce compte, il a été reconnu que les prix indiqués des substances consommées sont bien les prix moyens.

Il reste à savoir si la valeur des produits représente bien la moyenne qui peut être obtenue dans notre arrondissement, et notamment si la valeur de 0 fr. 20 indiquée pour le litre de lait vendu à la consommation de Ferrières représente bien la valeur du litre de lait converti en fromage de Brie puisque notre principale industrie laitière est la fabrication de ce fromage.

L'un de nos collègues, M. Bénard, cultivateur à Coupvray, nous a présenté à ce sujet un compte exact de la valeur du litre de lait converti chez lui en fromage de Brie, se rapportant au produit de 28 vaches.

La valeur du matériel de la laiterie est ainsi établie ;

Un appareil thyro-therme pour le maintien d'une température constante dans la chambre d'égouttage . . .	800 fr.
Douze paniers	120
Cajets, planches, etc.	200
Moules, seaux.	200
TOTAL.	1,320

Établissement du compte de la laiterie de Coupvray.

DÉPENSES.

Intérêt et amortissement du matériel à 15 0/0	198 fr.	00 c.
Frais de présure et de colorant :		
80 litres de présure Delaunay à 1 fr., 80 fr. / 2 litres de colorant à. . . 5 fr., 10 fr.	90	00
Sel 260 kilogr. à 18 fr. les 100 kilogr. . .	46	80
Cajets pour emballages.	200	00
Charbon pour le thyro-therme	30	00
Main-d'œuvre, une femme pour la laiterie, traitement annuel.	600	00
Consommation de 94,896 litres de lait pour fabriquer 5,931 fromages à raison de 16 litres par fromage, au prix pour balance de 0 fr. 2019 le litre	19,159	60
TOTAL. . . .	20,324	40

RECETTES.

Vente de 5,531 fromages à Paris. . . .	18,774 fr.	40 c.
Vente de 400 fromages au détail à 3 fr. l'un.	1,200	00
Petit lait consommé par les porcs, 70,000 litres à 0 fr. 005 l'un.	350	00
TOTAL. . . .	20,324	40

Il résulte de ce compte que la valeur du litre de lait converti en fromage est de 0 fr. 20 net, et que les frais de fabrication sont d'environ 0 fr. 01 par litre de lait.

S'il était possible d'augmenter la valeur du litre de lait converti en fromage et de la porter par exemple à 0 fr. 25, le compte de la vacherie de Ferrières indiquerait qu'à ce taux du litre de lait, les dépenses sont équilibrées par les produits et que le fumier de vache ne coûte rien.

Cette hypothèse peut parfaitement se réaliser dans notre arrondissement. Lors de la visite des fermes qui a eu lieu cette

année pour la prime départementale, l'un des concurrents qui a une certaine réputation pour la vente de ses fromages, a présenté au jury le compte de sa vacherie pendant une année, et il résulte de ce compte que son lait a été vendu en moyenne, converti en fromage à raison de 0 fr. 31 le litre brut, c'est-à-dire 0 fr. 30 net, en comptant, 0 fr. 01 par litre pour la fabrication du fromage. Pour ce cultivateur, le prix de revient du fumier de vache est moins que rien.

Nous allons passer au compte de la bergerie.

FERME DU CHATEAU DE FERRIÈRES

Compte de bergerie

452 A 528 MOUTONS

Au 30 juin 1878. — 452 moutons, estimés . 16,593 fr. »» c:
Mobilier et outils de bergerie, estimés . . 2,000 »»

Dépenses.

Consommation :

8,891	bottes à 5 kilog. mauvais fourrage à 18 fr. le cent.	1,600 fr.	38 c.
1,981	bottes à 5 kilog. bon fourrage à 30 fr. le cent.	594	30
25,807	bottes à 8 kilog. mauvaise paille à 18 fr. le cent.	4,591	25
6,500	litres de provende (mélange par 1/3 d'avoine, orge et son), à 9 fr. l'hectolitre	585	»»
4,800	litres de criblure d'avoine à 2 fr. l'hectolitre.	96	»»
179,340	kilog. de pulpe de distillerie à 9 fr, les 1,000 kilog	1,614	06
	A reporter. . .	9,080	99

Report. . . .	9,080	99
Consommé en vert :		
8 hectares de nouriture verte à 150 fr. l'hectare	1,200	»»
Main d'œuvre :		
Traitement du berger	1,500	»»
Aide berger 120 jours à 3 fr.	360	»»
Bergère pour garder les agneaux 120 jours à 1 fr. 50	180	»»
Sortie des fumiers de la bergerie	200	»»
Frais généraux :		
Intérêt à 5 0|0 du capital vivant 16,593 fr. .	829	65
Intérêt et amortissement à 10 0|0 du mobilier 2,000	200	»»
Surveillance du fermier	180	»»
TOTAL. . . .	13,730 fr.	64 c.

Recettes.

Au 30 juin 1879 augmentation d'inventaire de 528 moutons estimés 18,101 fr. . . .	1,508 fr.	»» c.
Moutons vendus dans le courant de l'année .		
36 moutons à 41 fr. 50 . . . . 1,494 »»		
3 béliers. . . . . 413 »»	2,165	»»
6 brebis de rebut à 43 fr. . . 258 »»		
Vente de 1,426 kilog. de laine à 1 fr. 90 le kilog	2,709	40
Parcage de 6 hectares 33 ares 15 centiares de terres à 190 fr. l'hectare	1.202	98
Défourrures retirées devant les moutons 1,850 bottes de 8 kilog. à 0 fr. 10	185	»»
Pour balance de compte 555,535 kilog. de fumier à 10 fr. 72 les 1,000 kilog	5,960	26
TOTAL. . . .	13,730 fr.	64 c.

Dans ce compte de bergerie, les prix des produits sont bien les prix moyens de notre arrondissement.

Depuis l'invasion des laines d'Australie le prix moyen du kilog. de laine ne dépasse pas 1 fr. 90.

Pour les dépenses il y a lieu de faire quelques rectifications pour l'établissement du prix moyen que nous cherchons.

L'année 1878, a été une année exceptionnelle où la rentrée des récoltes a été difficile; en admettant que l'on donne surtout aux moutons les récoltes défectueuses qu'il est impossible de vendre, dans une année ordinaire, il sera difficile pour une ferme de l'importance de celle de Ferrières de trouver à la fois et 8,891 bottes à 5 kilog. de mauvais foin, et 25,807 bottes à 8 kilog. de mauvaise paille. Et comme il faut toujours de la paille comme litière qu'elle soit bonne ou mauvaise, on peut admettre en année moyenne les 8,891 bottes de mauvais foin indiqué, mais compter en bonne paille les 25,807 bottes de 8 kilog. ce qui en doublera le prix et fera une augmentation de dépenses d'environ 4,500 fr.

Cette augmentation de dépenses répartie sur les 555,535 kilog. de fumier produit, augmentera le prix du fumier de 8 fr. les 1,000 kilog. et le portera à 18 fr. 72 les 1,000 kilog.

FERME DU CHATEAU DE FERRIÈRES

Compte de porcherie.

2 A 10 PORCS.

Dépenses.

Consommation :

29 quintaux 20 kilos, orge cassée, à 19 fr. les 100 kilos.	554 fr.	80 c.
10 hectolitres de pommes de terre de rebut à 3 fr. 50 l'hectolitre.	35	00
A reporter. . .	589	80

Report. . .	589	80
500 bottes de défourrures et de paille de seigle, ayant servi de couverture aux meules, du poids de 7 kilog 1|2, chacune à 10 fr. le cent. .	50	00
Main-d'œuvre :		
Temps payé pour donner la nourriture et nettoyer les porcs.	60 fr.	00 c.
Frais généraux :		
Inventaire au 30 juin 1878, 4 porcs, estimés	300	00
Achat de 6 porcs dans le courant de l'année	562	00
Intérêt du capital pour un roulement moyen de 400 fr. à 5 0|0.	20	00
Usure du matériel de la porcherie. . . .	6	00
TOTAL. . . .	1,587	80

Recettes.

Tué pour la consommation de la ferme : 8 porcs, du poids moyen de 105 kilog. de viande, ensemble 840 kilogr., à 1 fr. 50 le kilogr. . .	1,260 fr.	00 c.
Inventaire au 30 juin 1879, 2 porcs estimés	150	00
Pour balance de compte, 20,000 kilogr. de fumier, à 8 fr. 89 les 1,000 kilogr.	177	80
TOTAL. . . .	1,587	80

Dans nos fermes ordinaires où l'on fabrique le fromage de Brie, la dépense de nourriture pourrait être diminuée par l'emploi du petit lait, résidu de la fabrication des fromages qui n'a pas grande valeur, soit pour l'engraissement, soit pour l'élevage des porcs, et l'on peut en déduire que ce prix de 8 fr. 89 les 1,000 kilogr. pour le fumier de porc est un maximum qui ne doit pas être atteint.

Pour les animaux dont le travail est un produit, tels que les chevaux et les bœufs, l'établissement du prix de revient du fumier présente certaines difficultés parce que c'est un problème à deux inconnues ; 1° le prix de la journée de travail ;

2° le prix du fumier. Pour le résoudre, il faut donner une valeur à l'une des inconnues, et comme nous recherchons le prix du fumier, il faut trouver préalablement la valeur de la journée de travail. On peut la déduire du prix moyen d'un ouvrage de culture, par exemple, du labourage d'un hectare de terre.

Le labourage d'un hectare de terre à 0 m. 18 de profondeur se paie généralement 42 francs.

Dans cette dépense de 42 francs, l'on peut compter 2 francs pour intérêt et usure de la charrue et 5 francs pour le bénéfic du laboureur à façon, de sorte qu'il reste 35 francs pour le travail des animaux.

Or, de l'ensemble des labours effectués à Ferrières il résulte que le labourage d'un hectare exige 7 journées de chevaux ou 14 journées de bœufs.

Ce que M. Pelletier appelle des journées de bœufs, c'est plutôt des demi-journées ; car il estime qu'un bœuf travaillant une demi-journée doit être remplacé par un autre pour terminer la journée, de sorte que 14 bœufs se relayant de cette façon font autant d'ouvrage que 7 chevaux.

Il résulte de ces chiffres que le prix de la journée du cheval est de $\frac{35}{7}$ ou de 5 francs et que le prix de ce qu'il appelle la journée d'un bœuf est de $\frac{35}{14}$ ou de 2 fr. 50. Ces bases établies pour la valeur du travail, les comptes suivants indiquent les prix de revient du fumier pour ces deux catégories d'animaux.

FERME DU CHATEAU DE FERRIÈRES.

Compte de chevaux.

14 CHEVAUX.

Capital vivant.	13,900 fr.	00 c.
Mobilier d'écurie.	2000	00

Dépenses.

Consommation :		
82,855 litres d'avoine à 10 fr. l'hectolitre. .	8,285 fr.	00 c.
5,100 kilog. de son à 15 fr. les 100 kilog.	765	00
7,700 bottes de luzerne à 5 kilog., à 35 fr. le cent	2695	00
3,300 bottes à 5 kilogr. de paille de blé à 25 fr. le cent	825	00
9,450 kilogr. fourrage vert.	189	00
3,650 bottes de paille de défourrure, à 10 fr. le cent.	365	00
Main-d'œuvre :		
Traitement de 4 charretiers à 1,200 fr. l'un	4800 fr.	00c.
» d'un homme soignant le cheval de cabriolet et le cheval de bricole. . . .	600	00
Frais généraux :		
Perte sur le capital vivant au bout de l'année, 14 0[0.	1946 fr.	00c.
Intérêt du capital vivant à 5 0[0. . . .	695	00
Ferrage de 14 chevaux pendant un an, à raison de 48 francs par cheval.	672	00
Entretien des harnais, à raison de 45 francs par cheval et par an.	630	00
Intérêt et amortissement du capital d'écurie, 2,000 fr. à 10 0[0.	200	00
Achat d'étreilles, brosses, éponges, tonte de chevaux et déplacement du fermier pour achat de chevaux.	100	00
Traitement du vétérinaire.	150	00
TOTAL. . . .	22,917	00

Recettes.

4,060 journées de travail, à raison de 290 journées par cheval et par an, à 5 fr.	20,300 fr.	00 c.
156,950 kilos. de fumier pour balance à 16 fr. 67 c. les 1000 kilog.	2,617	00
TOTAL. . . .	22,917	00

FERME DU CHATEAU DE FERRIÈRES

Compte de bœufs

12 BOEUFS

Capital vivant	14,985 fr.	»» c.
Matériel.		
Jougs, courroies, chapeaux	240	»»

Dépenses.

Consommation :

6,500 bottes de foin, de 5 kilos à 25 fr. le cent.	1,625 fr.	»» c.
157,950 kilos de pulpes de distillerie à 9 fr. les 1,000 kilos	1,421	55
21 quintaux 77 kilos de tourteau de lin à 26 fr. les 100 kilos	566	02
500 kilos orge moulue à 18 fr. les 100 kilos.	90	»»
4,380 kilos paille d'avoine à 8 kilos à 15 fr. le cent	657	»»

Consommé en vert :

9 hectares 50 fourrage vert (luzerne), à 175 fr. l'hectare	437	50
3 hectares de regain de luzerne à 90 fr. l'hectare.	270	»»
Paturage pour bœufs à l'engrais.	150	»»
A reporter. . .	5,217	07

Report. . .	5,217 07
Main d'œuvre :	
Traitement de 2 bouviers à 1,200 fr. l'un par an.	2,400 fr. »» c.
120 journées d'hommes employées pour fauchage et transport de l'herbe à la ferme à 3 fr. par jour	360 »»
Frais généraux :	
Intérêt du capital vivant 11,985 fr. à 5 0|0.	599 fr. 25 c.
Entretien des jougs, chapeaux, courroies. .	120 »»
Intérêt du matériel 240 fr. à 5 0|0	12 »»
Frais de ferrure	250 »»
Traitement du vétérinaire.	30 »»
TOTAL. . . .	8,988 fr. 32 c.

Recettes.

3,360 journées de travail à raison de 280 par bœuf et par an à 2 fr. 50	8.400 fr. »» c.
237,250 kilos de fumier pour balance à raison de 2 fr. 48 les 1,000 kilogr.	588 32
TOTAL. . . .	8,988 fr. 32 c.

NOTA. — La valeur du troupeau est la même au commencement et à la fin de l'année.

Dans ces deux comptes pour les animaux de travail, chevaux et bœufs, les nourritures sont bien estimées au prix moyen et la valeur du travail est estimée d'une manière rationnelle ; il en résulte que le prix de revient du fumier trouvé pour ces deux catégories d'animaux représente bien la moyenne de ces prix de revient pour notre arrondissement.

M. Gassend, directeur de la Station Agronomique de Seine-et-Marne, a eu la complaisance d'analyser ces divers fumiers de la ferme de Ferrières.

Voici les résultats de ces analyses.

Pour 100 *kilogs de fumier.*

	DE VACHE	DE MOUTON	DE PORC	DE CHEVAL	DE BŒUF
Eau.....	83.609	71.000	80.570	73.040	83.202
Azote.....	0.199	0.648	0.711	0.469	0.316
Acide phosphorique...	0.107	0.162	0.187	0.162	0.198
Potasse.....	0.272	0.587	1.859	0.472	0.304

De tous ces comptes, il résulte qu'à la ferme de Ferrières, les prix des fumiers pris dans la cour sont ainsi établis.

375,000 kilog. de fumiers de vache à 8 fr. 08 les 1,000 kilog. coûtent. . . .	3,030	fr. 65	c.
555,535 kilog. de fumier de mouton à 10 fr. 72 les 1,000 kilog. coûtent. . .	5,960	26	
20,000 kilog. de fumier de porc à 8 fr. 89 les 1,000 fr. coûtent.	177	80	
156,950 kilog. de fumier de cheval à 16 fr. 67 les 1,000 kilog. coûtent. , .	2,617	»»	
237,250 kilog. de fumier de bœuf à 2 fr. 48 les 1,000 kilog. coûtent. . . .	588	32	
1,344,735 kilog. De sorte que la totalité du fumier coûte.	12,374	fr. 03	c.

Et que le prix moyen de 1,000 kilog.
est de $\frac{12,374 \text{ fr. } 03}{1,344,735}$ ou de 9 fr. 20

Si l'on apporte dans ce résultat la rectification indiquée dans le compte des moutons de laquelle il résulte que ce fumier revient dans une année moyenne à 18 fr. 72 les 1,000 kilog. on a 4,500 fr. de plus en totalité, on arrivera à :

1,344,735 kilog, de fumier coûtant 16,874 fr. 03, c'est à dire au prix de 12 fr. 54.

Mais pour avoir le prix du fumier répandu sur les terres, il y a lieu d'ajouter à ce chiffre le chargement, le transport et l'épandage.

Le chargement coûte	0 fr.	20 c.	les 1,000 kilos.
Le transport à une distance moyenne de 1,500 à 1,800 mètres.	0	77	—
L'épandage	0	15	—
TOTAL. . . .	1 fr.	12 c.	les 1,000 kilos.

Avec l'ensemble des animaux d'une ferme dans la même proportion de chaque sorte qu'à Ferrières, le fumier revient donc à un taux plus élevé que le chiffre indiqué dans notre tableau de revient du blé puisque le prix de ce fumier est de 13 fr. 66 au lieu de 11 fr. les 1,000 kilos.

Mais l'on reconnait par les résultats obtenus pour le fumier de chaque sorte qu'il y a de grands écarts entre les prix des divers fumiers ; ceux de vache, de porc et de bœuf, coûtent bien moins cher que les fumiers de mouton et de cheval. Il est donc possible de diminuer le prix des fumiers en s'attachant aux espèces d'animaux qui peuvent le produire à meilleur marché.

Par exemple, modifions les animaux de la ferme de Ferrières. Laissant la porcherie telle qu'elle est, au lieu d'avoir 24 vaches, 500 moutons, 14 chevaux et 12 bœufs, ce qui fait un total de 100 têtes de gros bétail en comptant, comme c'est l'usage, 10 moutons pour une tête de gros bétail, on pourrait avoir le même compte en remplaçant les 14 chevaux par 28 bœufs pour obtenir le même travail, ce qui ferait une totalité de 40 bœufs et complétons les 100 têtes en ayant 60 vaches au lieu de 24.

De cette façon l'on supprimerait les moutons et les chevaux.

D'après les chiffres ci-dessus indiqués, on peut établir quel serait le prix du fumier avec cette nouvelle combinaison d'animaux.

Les 24 vaches produisant annuellement 375,000 kilog. de fumier, chaque vache produit $\frac{375,000}{24}$ ou 15,625 kilog.

Les 12 bœufs produisant annuellement 237,250 kilog. de fumier, chaque bœuf produit $\frac{237,250}{12}$ ou 19,770 kilog.

Les 60 vaches donneraient	937,500 kilog.	à 8 f. 08 c.	7,575 fr.	» » c.
Les 40 bœufs —	790,800 —	à 2 f. 48	1,961	18
Ajoutant la porcherie. .	20,000 —	à 8 f. 89	177	80
On obtiendrait un total de	1,748,300 kilog.	pour	9,713 fr.	98 c.

Le prix des 1,000 kilog. de fumier serait alors de $\frac{9,713\ 98}{1,748\ 300}$ ou de . . . . . 5 fr. 55 c.

En ajoutant à ce chiffre pour frais de chargement transport et épandage. 1 12

On arriverait au total de . . . . . 6 fr. 67 c.

pour le prix du fumier répandu dans les terres.

C'est-à-dire qu'il coûterait 4 fr. 33 de moins par 1,000 kilog. que le prix de 11 fr. indiqué dans le calcul du prix de revient du blé pour notre arrondissement.

Il est vrai, que le fumier ainsi produit serait moins azoté, mais cela n'aurait pas d'inconvénient : car la nourriture d'un bétail composé de bœufs et de vaches exigerait un assolement composé d'une plus grande partie de prairies artificielles qui laissent naturellement de l'azote dans le sol.

Loin de moi cependant la pensée de proscrire absolument de la ferme et le cheval et le mouton.

Il peut y avoir quelquefois nécessité d'employer le cheval pour effectuer plus rapidement des transports ; mais alors le travail obtenu a une plus grande valeur et par cela même, le prix de revient du fumier de cheval diminue.

Pour utiliser certaines récoltes défectueuses, ou d'autres qui ne valent pas la peine d'être fauchées, on peut se servir du mouton ; mais dans ce cas, la valeur de la consommation est bien réduite et par cela même, le prix de revient du fumier de mouton est bien moindre.

Il résulte des chiffres ci-dessus indiqués, que par l'assolement plus étendu des récoltes fourragères pour l'alimentation des vaches et des bœufs dont nous devons augmenter le troupeau le plus possible, nous pouvons diminuer de 4 fr. 33 par 1,000 kilog. le prix du fumier porté à 11 fr. par M. Buignet.

Et comme nous avons établi précédemment qu'il suffisait de pouvoir le réduire de 2 fr. 50 pour produire chez nous le blé au même prix que peut revenir le blé américain d'une récolte moyenne rendu chez nous, il nous est donc possible de lutter avec l'Amérique, lorsqu'il y a des récoltes moyennes de part et d'autre, en nous attachant surtout à l'emploi des bœufs et des vaches et à la fabrication du fromage de Brie.

D'autres contrées en France peuvent rechercher par la même étude, par quels moyens, elles peuvent obtenir le fumier aux meilleures conditions ; ailleurs, ce peut être l'élevage ou l'engraissement de certains animaux qui peut amener le résultat.

Dans les portions de notre arrondissement à proximité de Paris, il peut y avoir avantage d'avoir le moins possible d'animaux et d'acheter le fumier au prix d'environ 10 francs les 1,000 kilogr. rendus.

La plus-value qu'on obtient dans ce cas pour la vente des pailles et des fourrages peut être une large compensation.

Mais s'il nous est possible de lutter avec l'Amérique lorsqu'il y a des récoltes moyennes de part et d'autre, il n'en est plus de même lorsque notre récolte est inférieure et que celle de l'Amérique est supérieure. Tel a été surtout le cas de nos cultivateurs dans les années 1878 et 1879.

Par la facilité des transports et des échanges, les conditions de l'agriculture sont complétement modifiées. Autrefois, le bénéfice du cultivateur était plus certain. Si la récolte était mauvaise, les substances récoltées se vendaient plus cher et le produit de l'hectare était sensiblement toujours le même. Aujourd'hui nous pouvons avoir une mauvaise récolte et vendre bon marché, si nos voisins d'au delà de l'Atlantique en ont une bonne. Dans ce cas, le cultivateur ne rentre pas dans ses frais et perd de l'argent après avoir bien travaillé. Cette position précaire éloigne les jeunes gens de l'agriculture. Jusqu'alors, on ne s'est pas assez préoccupé de cette situation nouvelle du producteur agricole de notre pays ; on n'a eu en vue que les intérêts du consommateur et l'on a créé un tarif douanier qui traite l'agriculture d'une façon défavorable par rapport à l'industrie. S'il y a eu pour cela des motifs supérieurs, un intérêt démocratique, l'on doit alors des

compensations à la population agricole par des dégrèvements de toute sorte, d'autant plus qu'il y a un intérêt général à ce que la culture de notre sol ne soit pas abandonnée. Le gouvernement semble entrer dans cette voie ; espérons qu'il y persévérera.

Nous devons toutefois reconnaître que notre arrondissement a mieux supporté la crise agricole de ces dernières années que d'autres contrées voisines, par exemple l'arrondissement de Château-Thierry où un certain nombre de fermes ont été abandonnées par les locataires.

Cela tient surtout à ce que chez nous la base de la culture est la vache produisant le fromage de Brie, tandis que chez nos voisins de Château-Thierry la base de culture est le mouton. Ce fait confirme l'exactitude des conclusions que nous tirons de l'étude des prix de revient des fumiers de chaque sorte.

Mais l'on peut nous faire une objection. N'y a-t-il pas danger à provoquer l'extension de la production du fromage de Brie ? Ne peut-on pas avoir la crainte d'en déprécier la valeur si l'on en produit davantage ?

Les tableaux suivants des importations et des exportations de fromage pour la France répondent à cette objection.

IMPORTATION

	Fromages à pate molle		Autres fromages		Totalité des fromages de toutes sortes	
	Quantités	Valeurs	Quantités	Valeurs	Quantités	Valeurs
Années	kilogr.	francs	kilogr.	francs	kilogr.	francs
1877	1.245.778	1.868.667	10.143.804	16.737.277	11.389.582	18.605.944
1878	1.379.809	2.000.723	11.852.399	17.778.599	13.232.208	19.779.322
1879	1.871.929	2.714.297	13.953.166	20.929.749	15.825.095	23.644.046
1880	2.335.422	3.503.133	13.455.066	21.528.106	15.790.488	25.031.239

EXPORTATION

1877	1.515.697	2.273.546	2.347.129	3.872.763	3 862.826	6.136.369
1878	1.797 287	2.606.066	2.510.427	3.765.641	4.307.714	6.913.780
1879	1 454.997	2.109.746	2.410.093	3.615.147	3.865.095	5.94. 841
1880	1.663.537	2.661.659	2.603.760	4.636.763	4.267.297	7.348.427

Il résulte de ces tableaux que nous sommes loin de produire le fromage nécessaire à notre consommation puisque l'importateur totale est bien supérieure à l'exportation, et que la balance en faveur de l'importation s'accroit d'année en année.

Si nous ne considérons que les fromages à pâte molle, dont font partie nos fromages de Brie, nous pouvons reconnaître que si en 1877 et 1878, l'exportation était supérieure à l'importation, c'est le contraire pour les années 1879 et 1880 et que par suite, même pour ces fromages dont le transport est plus difficile, l'étranger a pris une partie de notre place dans la consommation française.

Mais pour augmenter sans inconvénient notre quantité de vaches et notre fabrication de fromages, l'essentiel est d'améliorer notre qualité de produits et de livrer à la consommation des fromages de bonne qualité et d'un transport facile.

Dans un rapport remarquable qu'a fait cette année M. Arthur Brandin sur la visite des fermes de notre arrondissement, nous avons pu remarquer qu'en étudiant notre fabrication de fromages de Brie, il nous reprochait de ne pas avoir de données scientifiques suffisantes dans cette industrie et de laisser trop de place au hasard.

Déjà la société d'agriculture de Meaux s'est occupée de cette question ; notre collègue, M. Bénard de Coupvray, l'a déjà élucidée dans un rapport digne d'éloges ; mais nous ne sommes pas encore arrivés à la solution recherchée de pouvoir toujours produire des fromages de bonne qualité toujours régulière malgré toutes les variations de température et d'humidité.

Je proposerai donc à la société d'agriculture de Meaux de vouloir bien provoquer des études expérimentales et scientifiques sur les différentes phases de la fabrication du fromage de Brie.

Telle est la conclusion de cette étude sur le prix de revient des divers fumiers. Car si nous parvenons à augmenter d'une manière certaine la qualité de nos fromages, le prix du litre de lait sera plus cher, le fumier en ressortira à meilleur compte et

tout en mettant dans nos terres l'engrais qui est nécessaire, nous soutiendrons plus facilement la lutte avec des concurrents qui n'ont pas besoin d'engrais pour récolter.

E. GATELLIER,

Vice-président de la Société d'agriculture de Meaux.

LE PHYLLOXERA

LES MOYENS NATURELS DE PRÉSERVATION (1)

Par M. A. BURGER.

Je lisais, ce mois d'août dernier, à Saint-Maurice-en-Valais (Suisse), à la fin d'un beau travail de M. E. Frey-Gesner, intitulé : « *Matériaux pour servir à la faune des insectes du Valais.* » et publié dans le *Bulletin des travaux de la Société Murithienne*, année 1880, X^e^ fascicule, page 87, le passage suivant (2) :

« On peut lire, d'un autre côté, dans les journaux qui s'oc-
» cupent des ravages du Phylloxera, que ce redoutable insecte
» n'a jamais pénétré dans les vignes, dans le voisinage
» desquelles on laisse croître des *plantes d'absinthe*. Aussi
» doit-on bien recommander aux Valaisans de se garder de
» détruire ce qu'ils appellent la grande absinthe, si abondante
» sur leurs coteaux. Il vaut mieux profiter de tous les moyens
» préconisés pour se garer contre ce terrible insecte, que de
» laisser disparaître la vigne qui produit un des vins les plus
» délicieux et les plus sains de la Suisse. » (Vin de Malvoisie, vin de Villeneuve, etc.).

Cette opinion, comme bien l'on pense, ne pouvait manquer de frapper mon attention, et je me promis, à la première occasion, de demander à cet égard des explications aux viticulteurs du pays.

(1) Voir le Bulletin de la Société d'Agriculture de Meaux, 1876. Lectures et publications de l'année 1875.

(2) La Société Murithienne, une des plus anciennes sociétés savantes de la Suisse, a été fondée par le professeur de botanique MURITH, de Sion, en Valais.

L'occasion ne se fit pas attendre. Me trouvant un jour en visite avec un ami, Français comme moi, chez un des principaux propriétaires vignerons du district de Saint-Maurice et précisément un des membres les plus érudits de cette société savante dont je viens de parler, je mis la conversation sur ce sujet et citant le passage précité sur le Phylloxera, je demandai à ces messieurs; car ils étaient deux Suisses au salon ; s'il était à leur connaissance que la plante qu'on nomme la *grande absinthe*, si abondante, en effet, sur les rochers qui encadrent leurs vignobles, et qui croît par tache sur les petites places arides et pierreuses éparses çà et là dans ces propriétés, eût une vertu préservatrice aussi caractérisée que l'énonce l'auteur de la *Revue Murithienne*. Le passage en question avait échappé à mon interlocuteur, et il ignorait complètement l'opinion émise ainsi que l'action toxique si remarquable attribuée à la plante.

M. X... ajouta : « Je ne nie pas que ce soit là la cause de » préservation de nos vignobles ; mais, pour moi, je serais » assez disposé à attribuer le privilège dont nous avons joui » jusqu'à ce jour, au voisinage des sapinières qui couvrent » les flancs de nos montagnes. Leurs effluves aromatiques me » semblent devoir exercer aussi une action favorable. »

Je vois à vos doutes, répliquai-je, que vous n'avez point de preuves positives du fait énoncé dans la *Revue Murithienne*, et que cette cause de préservation ou d'autres du même genre, s'il y en a plusieurs, ne sont de votre part, si vous les admettez, que des hypothèses, des hypothèses plausibles, mais sans aucune preuve, et attendant encore leur sanction scientifique. La question, cependant, me paraît assez grave ; puisqu'il y va, vous le reconnaissez, et nous en savons quelque chose, nous autres Français, du maintien ou de la disparition d'une richesse de premier ordre pour beaucoup de pays ; La question me paraît, dis-je, assez grave pour que la probabilité d'un préservatif efficace se présentant, et se présentant dans des conditions de vérification aussi simples, on s'y intéressât, et l'on prît la peine de les expérimenter ; de s'assurer ainsi du bien fondé de suppositions présentées quelquefois comme des faits avérés.

Les expériences me paraissent simples.

Là où l'invasion phylloxérique est dans son plein, il y aurait à délimiter, à circonscrire dans les parties du vignoble encore intactes, une superficie quelconque où l'on mêlerait çà et là à la vigne, par petites places encadrées de fossés pour l'empêcher d'envahir au-delà de ce qu'il faut le sol, des plants d'absinthe. Cette plante vivace n'est pas difficile et croît à peu près partout, s'accommodant même mieux des terrains pierreux et des rochers calcaires fissurés. Ses effets, s'il sont réels, ne tarderaient donc pas à se produire, et l'on verrait si cette partie du vignoble soumis à l'influence de l'absinthe, est préservée du Phylloxera, ou si l'insecte se propage comme partout ailleurs.

Puisque vous pensez que les résineux peuvent exercer aussi une action favorable, même essai devrait être tenté avec ces essences; avec le *pin Sylvestre* de préférence; parcequ'il est robuste, croît vite, et est le moins exigeant sous le rapport de la qualité du sol. Seulement, ici, on pourrait introduire cet arbre dans le vignoble, ou par petits bouquets ou par *sujets isolés et épars*, parcequ'il n'y a pas à craindre avec elles l'envahissement du terrain, comme avec l'absinthe, plante vivace qui se propage facilement.

Ces explications données : on reconnut que le fait, tel qu'il était présenté dans la *Revue Murithienne*, ne pouvait être accepté que dubitativement et qu'il avait besoin pour être admis comme une heureuse découverte, d'être étayé de preuves expérimentales précises.

Mais, ajouta M. X..., ce n'est pas à nous, *Suisses*, de tenter ces expériences. Nous ne le pouvons pas même, puisque nous n'avons pas à souffrir du Phylloxera. On cite bien, il est vrai, dans notre pays deux atteintes du fléau; mais les moyens énergiques imposés sans délai par les autorités aux propriétaires, moyens qui n'étaient autres que l'extraction immédiate d'une assez grande étendue du vignoble attaqué et de la combustion sur place de tous les résidus de la vigne, ont arrêté l'invasion dans ces cantons, et l'on n'a pas cité depuis de nouvelles attaques. Nous ne sommes donc pas en situation de faire ces expériences; mais c'est à vous, Français, qui souffrez

du fléau sur une très-grande étendue de votre région viticole, à les entreprendre, et à nous dire, au bout d'un certain temps, s'il est parfaitement juste d'attribuer notre préservation du Phylloxera, dans le canton du Valais, à l'influence de la plante en question.

Il n'y avait rien à objecter à l'observation, et l'on n'objecta rien. Nous conclumes tous qu'il serait désirable que les viticulteurs français intéressés, eussent connaissance du fait énoncé par le *Bulletin de la Société Murithienne* de l'année 1880 et reconnûssent l'utilité d'en vérifier l'exactitude par des expériences suivies.

Ayant introduit dans le *Bulletin de la Société d'Agriculture* de l'arrondissement de Meaux, en 1875, *la question de préservation du Phylloxera par les moyens naturels*, nous ne devions pas omettre de lui faire connaître cet incident de la question, survenu dans un pays étranger voisin du nôtre, ami de vieille date, et resté cordialement soucieux de tout ce qui touche à nos intérêts ; nous en recueillons la preuve chaque fois que nous allons en Valais.

Nous ajouterons qu'il nous semble d'un bon augure pour la découverte, un jour à venir, d'une solution dans le sens des moyens naturels de préservation, que cette foi persistante dans le principe, foi s'exprimant toujours avec plus de force, à de longs intervalles de temps et en des lieux divers. Et pourquoi ? C'est qu'après tout, quand on veut bien prendre la peine d'y réfléchir, on reconnait que cette confiance s'appuie sur un principe vrai, que confirment nombre de faits incontestables et connus.

Qui ne sait, en effet, que les animaux ont entr'eux, comme les plantes ont entr'elles, des affinités, des répulsions réciproques ; puis les animaux et les plantes, dans leur contact, manifestent des compatibilités ou des incompatibités d'existence. Sans parler des plantes, dont l'absorption est un poison pour certains êtres, pour l'homme particulièrement, on sait que l'approche seule, ou la permanence du rapprochement de certaines plantes est: ou très favorable à la santé de l'homme, ou lui est préjudiciable et même mortel. Les naturalistes, les médecins, ont la clef d'un grand nombre de ces faits, et con-

naissent les effets de ces relations curieuses entre certaines individualités des deux règnes. Ils s'en servent, ils les utilisent pour notre plus grand bien; mais ils ne savent pas tout, et plus on descend dans l'échelle animale, plus il devient difficile de saisir ces corrélations : ainsi, par exemple, autant l'on comprend qu'il a été relativement facile de trouver que l'homme s'accommodait très bien des émanations des arbres résineux, y prenait force et santé et pouvait vivre sous leur massif; mais, par contre, s'épuisait de somnolence et de vertiges, jusqu'à la mort même, des effluves du pavot, de celles de bouquets de fleurs très odorantes, des évaporations carboniques en chambre close de caisses d'oranges ou d'autres fruits; autant l'on s'explique l'aridité qu'il y a à rechercher les effets analogues et de les découvrir *dans le monde des insectes*; chez le puceron phylloxérien, par exemple. Et cependant c'est là que gît le problème aujourd'hui. Les mêmes effets subsistent pour lui comme pour nous, il est soumis aux mêmes lois d'équilibre, et s'il s'est développé avec une si prodigieuse fécondité dans nos immenses régions viticoles, c'est qu'il y a trouvé, n'en doutons pas, une plante délicate, très à sa convenance, sans être le moins du monde influencé par des causes étrangères énervantes et destructives, provenant du règne végétal ou animal. Et comment, en effet, ces causes, qui subsistent assurément, se seraient-elles produites? le sol, sur ces grands espaces : je l'ai fait remarquer : étant toujours soigneusement expurgé de toutes autres espèces de plantes que la vigne, de plantes étrangères susceptibles d'agir directement par elles mêmes sur l'animal, ou indirectement, en servant peut être de lieu de refuge à l'ennemi : car, il y a, Messieurs, sur cette question de préservation du Phylloxera par les moyens naturels, dans le monde, chez les hommes de science qui pensent à la question et se déclarent les adeptes du principe, *deux courants d'idées :*

Les uns disent que c'est dans la *faune* : la faune des insectes probablement : qu'il faut chercher notre sauveur, c'est-à-dire l'animal ennemi du Phylloxera et son destructeur acharné.

Les autres pensent que c'est dans la *flore* qu'il faut pousser les investigations; que c'est là qu'on trouvera le toxique nature

assez violent pour agir sur les organes de cet infime puceron et l'anéantir.

Ces deux hypothèses sont également à considérer, et les savants seraient sans doute bien venus de diriger leurs recherches des deux côtés ; mais nous, pour le moment, et si nous voulons bien répondre à l'invitation que nous recevons de nos voisins, c'est du côté de la flore que nous devons diriger nos essais. Ne serait-il pas possible, en effet, aux viticulteurs français, hommes pratiques, de tenter sans beaucoup de frais, quelques expériences. La principale difficulté est levée ; leurs confrères du Valais leur ayant donné le nom de la plante avec laquelle il y a lieu d'opérer. Nous l'avons nommée en commençant ; c'est la *grande absinthe* ou l'*absinthe commune*, appartenant à la famille des *composées* ou *synanthérées* (genre ABSINTHIUM) (1).

Voici, du reste, d'après les ouvrages spéciaux, la synonimie et les vertus de cette espèce.

Absinthe commune ou officinale, grande absinthe, aluyne, armoise amère, herbe sainte (*absinthium vulgare*, *arthemisia absinthium*).

Les anciens en faisaient l'emblème de la santé. On l'emploie comme tonique stimulant pour ranimer les fonctions digestives. On l'emploi aussi comme fébrifuge.

(1) M. Papillon Bardin, meunier à Fresnes, notre collègue, fait observer que la plante d'absinthe appendue par paquets dans les greniers, fait fuir le charençon des tas de blé et l'en débarrasse.

Lettres de MM. Pasteur et Thuillier, relatives à la médaille d'or décernée à M. Thuillier pour le concours prêté par lui, comme déléguée de M. Pasteur, dans les opérations d'inoculation préventive contre le charbon, pratiquées dans l'arrondissement de Meaux, en 1881.

Paris, ce 13 septembre 1881.

« Monsieur le Président,

» Je m'empresse de remettre à M. Thuillier, la lettre par laquelle vous l'informez que la Société d'agriculture de Meaux lui a décerné une médaille d'or pour le zèle qu'il a montré dans les vaccination des nombreux troupeaux de votre arrondissement. Il s'est montré très-sensible à cette marque de reconnaissance. De mon côté, M. le Président, permettez moi de vous remercier des termes bienveillants de votre lettre à mon égard et de vous exprimer toute ma gratitude pour l'honneur fait à M. Thuillier qui mérite à tous égards l'hommage que lui décerne la Société que vous présidez.

» Veuillez agréez, Monsieur le Président, l'hommage de mon respect,

» L. PASTEUR,

» *de l'Insiitut.* »

Buda-Pesth, 17 septembre 1881.

« Monsieur,

» La mission que m'a confiée M. Pasteur dans votre arrondissement a été pour moi féconde en satisfactions de toutes sortes dont je conserve les plus agréable souvenir, l'empressement partout rencontré et surtout la fidèle assistance de MM.

Butel et Delamare en me permettant de faire l'expérience définitive de la vaccination charbonneuse dans d'excellentes conditions et sur un nombre énorme d'animaux, étaient déjà une récompense. La Société d'Agriculture de Meaux en ajoute une autre. Je suis très-touché de sa décision et je regrette que mon départ pour l'étranger m'ait empêché de vous présenter plutôt, avec mes remerciments,

» L'hommage de tout mon respect,

» L. THUILLIER. »

COMPTE RENDU

DE LA

SÉANCE DU COMICE ET DU CONCOURS

Tenus à Mitry, canton de Claye

LE DIMANCHE 12 JUIN 1881

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS

ET COMICE

DE L'ARRONDISSEMENT DE MEAUX

COMPTE RENDU

DE LA

SÉANCE DU COMICE ET DU CONCOURS

Tenus à Mitry, canton de Claye

LE DIMANCHE 12 JUIN 1881

MEAUX

IMPRIMERIE CH. COCHET

16, — RUE SAINT-ÉTIENNE, — 16.

1881

COMPTE RENDU

DE LA

SÉANCE DU COMICE ET DU CONCOURS

Tenus à Mitry, canton de Claye

LE DIMANCHE 12 JUIN 1881

D'après l'ordre du roulement qui, dans Seine-et-Marne, appelle chaque comice d'arrondissement à devenir Comice départemental une fois tous les cinq ans, le Comice de l'arrondissement de Meaux a été Comice départemental en 1881 et s'est réuni à Mitry le dimanche 12 juin par un temps des plus favorables.

L'affluence des cultivateurs a été pour ainsi dire plus grande encore que de coutume ; rien n'a manqué à l'éclat de cette fête; l'ordre, l'entrain étaient à souhaits. La municipalité de Mitry avait tout fait pour recevoir dignement le Comice ; la gare, les places et rues du village étaient fort bien décorées. L'excellente fanfare de Mitry a prêté son concours avec dévouement.

M. Tartier, directeur de la sucrerie, et les principaux cultivateurs de Mitry, avaient mis à la disposition du Comice tous les bâtiments et terrains nécessaires.

De deux à cinq heures, après les divers concours, a eu lieu sous une vaste tente dressée sur la place de l'église la distribution des récompenses.

A la droite de M. le comte de Moustier, Président du Comice, était assis M. Patinot, Préfet de Seine-et-Marne et Président

d'honneur ; à sa gauche, M. le comte Foucher de Careil, Sénateur et Président du Conseil général, puis MM. Pasteur, membre de l'Institut ; Plessier, Dethomas, députés ; MM. Labour, Benoist, Barizet, Penancier, Farabeuf, conseillers généraux ; Gastellier, conseiller d'arrondissement ; M. de Haut, président des Comices de Melun, Provins et Fontainebleau ; M. Dutertre, directeur de l'école de Grignon, MM. Josseau et Bertin, Vice-Présidents de la Société des Agriculteurs de France, MM. les Sous-Préfets de Meaux et de Fontainebleau, M. Bernard, ingénieur des ponts et chaussées, M. Gassend, directeur de la station agronomique, M. Muret, membre de la Société nationale d'Agriculture, M. Pasteur, maire de Mitry, M. le Curé de Mitry, M. le Juge de paix du canton de Claye, M. Decantie, Vice-Président de la Société d'Agriculture de Rozoy, M. Garnot, Vice-Président de la Société d'Agriculture de Melun, beaucoup d'autres notabilités et les membres du bureau et membres titulaires du Comice de Meaux.

M. le Préfet (1) et M. de Moustier ont pris successivement la parole, puis ensuite les divers rapports ont été lus et les médailles distribuées au milieu des applaudissements chaleureux de la nombreuse assistance et au son des fanfares.

A 6 heures, plus de 400 personnes se sont réunies dans les magasins de la sucrerie, où a eu lieu le banquet. Après une quête faite au profit des pauvres de Mitry. Trois toasts ont été portés : par M. le Préfet (1) à M. le Président de la République, par M. de Moustier aux lauréats, par M. de Haut (2) à l'union des Comices de Seine-et-Marne.

---

(1) Nous regrettons que M. le Préfet n'ait pas pu répondre à notre demande et nous fournir le texte de son discours et de son toast qu'il n'a pas eu le loisir de mettre par écrit.

(2) M. de Haut, astreint dès le lendemain du concours de Mitry à de longs soins qu'exigeait sa santé, a été dans l'impossibilité de reproduire en temps utile les paroles si chaleureuses prononcées par lui à la fin du banquet.

DISCOURS DE M. LE COMTE DE MOUSTIER

PRÉSIDENT DU COMICE

MESDAMES, MESSIEURS,

Le sentiment qui vous a portés à venir si nombreux prendre part à cette réunion est un sentiment élevé ; il vous honore et doit remplir de confiance ceux que préoccupent les destinées de notre agriculture.

Vous êtes vraiment attachés à la vie rurale, vous vous intéressez d'une manière forte et persévérante à la culture du sol, puisque, ne devant rencontrer ici aucun des plaisirs qui attirent de coutume la foule. vous n'avez pas craint de franchir de longues distances pour vous rapprocher les uns des autres, cultivateurs de cantons divers, magistrats, hommes d'étude, et vous aussi, mesdames, qui auriez le droit de chercher des passe-temps moins sérieux, pour consacrer cette journée, pleine de douces mais graves émotions, à récompenser de généreux efforts, à étudier des exemples féconds, à vous instruire et à vous encourager mutuellement.

Oui, avant tout, nous sommes ici pour récompenser le vrai mérite, le mérite de ces hommes modestes qui, étrangers à l'intrigue et aux calculs de l'ambition, dans la solitude de nos campagnes, luttent sans relâche contre des difficultés toujours renaissantes pour forcer la terre à se couvrir de moissons, de ces hommes qu'on peut appeler les pères nourriciers du pays.

Dans un instant vous allez entendre proclamer leurs noms et vous applaudirez à leurs succès.

Mais nos comices ont encore pour but d'étendre les connaissances, d'affermir l'expérience de chacun de ceux qui y pren-

nent part, de propager les notions et les procédés vraiment utiles.

Je vous demande la permission de vous dire en peu de mots comment, dans la Société d'agriculture et Comice de l'arrondissement de Meaux, nous avons compris cette mission.

Réduire chaque jour davantage la part faite au hasard, en agriculture, et, pour cela, substituer la méthode scientifique à la routine et aux tatonnements, c'est le problème dont les maîtres de l'art agricole poursuivent aujourd'hui et avant tout la solution.

Aux recettes, aux adages transmis de génération en génération, il faut substituer des calculs, des formules précis.

Le navigateur des premiers temps se confiait aux flots presque sans défense; il se laissait longtemps ballotter par eux avant d'atteindre au terme de son voyage, et n'était pas toujours certain d'y parvenir. De même, l'homme des champs d'autrefois s'en remettait presqu'entièrement à l'action mystérieuse des forces naturelles que Dieu a mises à notre disposition, il les utilisait de son mieux, mais les connaissant mal, il ne les secondait pas toujours convenablement et les contrariait parfois. Cet état de choses primitif peut plaire aux poètes et aux artistes ; la nef à la voile capricieuse, l'araire antique ont plus de charmes à leurs yeux que le navire et l'appareil à labourer dont l'hélice ou les socs sont mis en mouvement par la vapeur avec une parfaite régularité. Mais la constitution économique de nos sociétés modernes ne nous permet plus d'être prodigues de temps et de force ; nous devons donc rechercher les instruments les mieux disposés pour faire l'ouvrage vite, bien, en dépensant la moindre somme possible d'efforts ; et, en même temps, mélanger, compléter, combiner les éléments constitutifs du sol de la façon la plus favorable à la nutrition des plantes ; et c'est ainsi que la mécanique et la chimie agricoles occupent la première place dans les travaux des vrais agronomes.

Profondément pénétrée de cette vérité, la Société d'agriculture de Meaux a concentré son attention sur ces deux points.

Depuis douze ans, au moyen de concours spéciaux, elle poursuit la vulgarisation des instruments de culture perfec-

tionnés ; et, dans son champ d'expériences, elle rend visible à tous les yeux l'effet des diverses combinaisons qu'on peut adopter pour l'emploi des engrais naturels et industriels.

La plupart des cultivateurs possèderont-ils un jour des notions de chimie suffisantes pour analyser eux-mêmes leurs terres, leurs engrais, leurs produits ? On peut le désirer, mais les hommes réfléchis et sincères ont le regret de devoir ranger le savoir universel parmi les utopies. Les demi-médecins sont dangereux et l'on a raison de se méfier des demi-chimistes. Ce qui est vraiment sage, utile et pratique c'est de constituer et de rendre accessibles à tous des laboratoires offrant les plus sérieuses garanties.

Dans ce but, un grand nombre de départements ont organisé des stations agronomiques. Il y a dix ans, déjà, que le conseil général de Seine-et-Marne a décidé qu'il en serait établi une à Melun, et elle est ouverte depuis quatre ans sous la direction d'un chimiste habile et zélé.

La Société d'agriculture de Meaux a compris combien il était nécessaire d'en montrer le chemin, d'en faciliter l'accès aux cultivateurs Secondée par un de ses membres, lui-même chimiste distingué, qu'elle vient de porter à la vice-présidence en remplacement du regretté M. Buignet, elle a pris des mesures pour que les engrais du commerce, objets d'un soupçon, fussent à ses frais promptement vérifiés à la station agronomique, avec laquelle elle a conclu un arrangement qui permet à tous ses membres d'obtenir, à prix réduit, les analyses qu'ils jugent utile de demander.

Si je mentionne ces faits, messieurs, c'est qu'aujourd'hui, dans ce comice qui siège au sein de l'arrondissement de Meaux, il est juste que nous rendions nos comptes. Mais nous le savons, nous aimons à le proclamer, nos efforts ne restent point isolés. Nos voisins, nos amis des autres arrondissements ne sont pas moins empressés à chercher tous les moyens de tirer parti des progrès de la science. La Société d'agriculture de Melun en a donné un exemple mémorable en instituant à Pouilly-le-Fort, par les soins de MM. de la Rochette et Rossignol, ces belles expériences sur l'inoculation du virus charbonneux qui préservera nos troupeaux des ravages d'une terrible

maladie, expériences dont un savant éminent, M. Pasteur, a pris l'initiative et la direction et qui promettent déjà d'aboutir à un succès qui fera date dans l'histoire des sciences. Que M. Pasteur, présent parmi nous, reçoive en ce moment l'expression solennelle de la gratitude des cultivateurs de la Brie.

La Société d'agriculture de Meaux s'est associé à ces expériences en prenant sa part des dépenses qu'elles devront nécessairement entraîner.

De son côté, le Conseil général de Seine-et-Marne a témoigné, dans sa dernière session, de son désir de voir les cultivateurs user plus largement des services que la station agronomique est appelée à leur rendre ; il a abaissé d'une manière notable le prix des analyses d'engrais.

Les travaux des associations agricoles de Seine-et-Marne, les mesures prises par elles pour en vulgariser les résultats ; les dispositions favorables du conseil général ; la bonne volonté, le zèle, l'émulation qui animent les cultivateurs de notre contrée étaient certes de nature à faire du temps présent, pour l'agriculture, une ère de progrès, une ère de prospérité. C'est ce qui fut arrivé si le jeu régulier des lois économiques à l'abri desquelles le cultivateur est habitué à travailler et à traiter de la vente de ses produits n'avait pas été dernièrement suspendu et en quelque sorte interverti.

La première de ces lois veut que le prix des denrées monte ou descende selon qu'elles sont rares ou abondantes.

Deux années d'intempéries sont venues, les récoltes de grains ont été mauvaises, et, contre toute logique, les cours ont fléchi.

Ce phénomène insolite a jeté un trouble profond au sein de notre agriculture. Sous l'influence de quelles circonstances il est survenu, j'ai à peine besoin de vous le dire. La production des céréales et du bétail avait pris rapidement, dans les terres vierges du Nouveau Monde, une immense extension. De là une concurrence redoutable pour notre pays grevé de charges auxquelles échappent nos rivaux, de là une crise douloureuse qui a duré deux années.

Elle sévit moins rigoureusement aujourd'hui, à la suite d'une récolte meilleure et d'un certain relèvement des cours habile-

ment ménagé par les commerçants américains. Mais plusieurs des causes qui l'ont produite subsistent toujours.

Longtemps, messieurs, la prospérité de notre agriculture, la valeur du sol et de ses produits, la faveur dont jouissaient la propriété rurale et les entreprises agricoles se développant régulièrement, tout dans nos réunions de comices respirait la joie et la sécurité et les discours qu'on y entendait ressemblaient à de vraies idylles. Certes il me serait très doux de parler aujourd'hui le même langage, mais si je vous peignais votre condition sous des couleurs trompeuses je manquerais à la confiance que vous m'avez témoignée en m'appelant à l'honneur de présider le comice de cet arrondissement.

Quand le temps est à l'orage, le fermier ne dit pas aux siens : tout va bien, voici le moment de nous reposer et de nous divertir. De même, en présence des nuages qui chargent notre horizon agricole, nous ne devons pas rester insouciants et nous en tenir à un échange de banales félicitations. Il faut envisager virilement la situation et parler de nos craintes, non pour exhaler des plaintes vaines mais pour chercher les moyens de conjurer le danger. Je remplis ce devoir, bien qu'il m'en coûte, et vous m'en avez donné l'exemple.

En effet, depuis deux ans, l'étude des besoins de notre agriculture a tenu une large place dans les travaux du comice de l'arrondissement de Meaux. Les rapports, sur cette matière de MM. Antoine Petit et Henry Waddington, ont servi de bases aux divers mémoires qu'il a présentés aux Chambres et au Gouvernement, à la sollicitude desquels il n'a pas hésité à faire plusieurs fois appel.

Les pouvoirs publics ne sont pas évidemment responsables de tous les maux qui viennent frapper l'agriculture, de même qu'il n'ont pas toujours le mérite de sa prospérité. Les causes naturelles qui influent sur la fécondité du sol et certains faits économiques et commerciaux d'un ordre supérieur et général restent en dehors de la sphère où s'exerce leur puissance.

Cependant, si l'Etat ne peut pas tout, il est certain qu'il a de grands devoirs dans un pays où, comme chez nous, il exige beaucoup des citoyens, où son action se fait, presqu'en toutes choses, très directement sentir.

C'est donc à bon droit que vous avez formulé des doléances alors que vos souffrances étaient plus aiguës ; c'est à bon droit encore que vous pouvez aujourd'hui vous tourner vers les dépositaires du pouvoir et leur demander de tout faire pour raffermir votre confiance.

Il se produit en ce moment un phénomène étrange de nature à appeler les méditations les plus sérieuses des hommes d'état. Les finances du pays sont dans une situation prospère, la richesse générale semble se développer ; les opérations commerciales, les entreprises industrielles, la circulation des valeurs mobilières procurent, à peu d'exceptions près, de gros bénéfices ; les propriétés urbaines jouissent d'une faveur croissante ; et, d'un autre côté, les immeubles ruraux sont dépréciés, la condition de ceux qui cultivent la terre est devenue précaire.

Il y a là un défaut d'équilibre qui ne saurait persister sans danger pour le pays, car la production agricole est la base essentielle de la fortune publique.

Et c'est parce que cet état de choses, qui amènerait peu à peu un appauvrissement du sol difficile à réparer, ne peut durer sans que ceux qui n'en souffrent pas encore en ressentent à leur tour le contre coup, c'est pour cela que nous devons espérer : la nécessité de résoudre ce singulier problème s'imposera bientôt ; elle s'impose déjà.

Dès l'an passé, à Eprunes, hier encore à Grignon, M. le Président du Sénat déclarait que la situation de l'agriculture devait être prise en sérieuse considération ; il ajoutait que les prochaines élections se feraient sur cette question ; nous n'en voulons rien dire ici car l'usage constant des comices de Seine-et-Marne est de n'avoir pas de tribune pour les discours politiques. De son côté, à Cahors, M. le Président de la Chambre des députés s'est prononcé naguère dans le même sens d'une manière non moins solennelle. Les vingt-quatre millions de Français qui, d'après son calcul, prennent part à la production agricole, ont droit d'espérer que les actes succèderont promptement aux paroles.

Le plus grand nombre des associations de cultivateurs qui ont formulé des vœux relatifs à la situation de l'agriculture ont cru devoir réclamer l'établissement de droits compensateurs

destinés à maintenir l'égalité entre le producteur français grevé de lourdes charges et les producteurs des pays plus favorisés. Cela ne leur a point été accordé.

Elles désiraient du moins que les deux sœurs, l'agriculture et l'industrie, fussent traitées sur le même pied; elles ne l'ont point obtenu.

Ne nous répandons point, en stériles récriminations mais insistons, du moins, pour que les principaux d'entre les produits de l'agriculture ne soient pas compris dans les traités de commerce qui lient pour un long temps. Puis laissons l'expérience se faire; si elle donne des résultats contraires à ceux que les auteurs des tarifs adoptés en attendent au point de vue des intérêts de l'agriculture, ces tarifs, sans doute, seront un jour révisés.

A défaut de droits compensateurs et d'un traitement égal pour l'agriculture et l'industrie on nous autorise à compter sur des dégrèvements.

Si ces dégrèvements sont opérés, d'une manière assez large pour réduire sensiblement les frais de production, s'ils s'étendent aux droits nombreux et variés dont les actes de la vie rurale motivent la perception pour ainsi dire quotidienne, si le flot des centimes additionnels est endigué et qu'en un mot, l'agriculture devienne l'objet, non pas d'une libéralité apparente, mais d'un notable allègement; alors la forte race des cultivateurs de la Brie poursuivra avec une nouvelle ardeur ses travaux redevenus fructueux.

Montesquieu a écrit un livre célèbre sur la *Grandeur et décadence des Romains*; naguère la grandeur de notre agriculture était vantée, il ne faut pas, il ne faut à aucun prix qu'on puisse un jour raconter sa décadence.

Vous ne sauriez souffrir cette pensée, Messieurs, et, selon le vieux proverbe: *aide-toi, le ciel t'aidera*, si vous demandez à l'Etat de vous aider en ce qui le concerne, vous êtes, d'un autre côté, fermement disposés à ne rien négliger pour vous aider vous-mêmes.

Chacun doit s'examiner à cet égard. Il est certain que tous ne marchent point du même pas; c'est comme dans une armée: les plus vaillants, les plus énergiques, les mieux équipés ont

traversé moins péniblement que plusieurs de leurs voisins les épreuves de la dernière crise.

Qu'ils servent d'exemples aux autres. Ces exemples vous pourriez tous les citer, et nos concours ont pour but principal de les mettre en relief.

Il ne suffit pas d'ailleurs de récolter beaucoup ; il faut être attentif, prévoyant, prompt à prendre un parti et régler à temps la nature de ses produits suivant les chances favorables ou contraires, qui semblent devoir influer sur leur placement. Les grands capitaines sont le plus souvent ceux qui, les premiers, mettent à profit une tactique et des armes nouvelles.

De même les cultivateurs les plus intelligents savent ordinairement par des évolutions opportunes échapper aux mécomptes, compagnons de la routine.

Nos industries spéciales nous ont été d'un grand secours, elles peuvent être notre planche de salut. Ai-je besoin de citer l'industrie du sucre près de cette belle usine de Mitry où nous avons reçu de M. et de Mme Tartier un si gracieux accueil dont je les remercie en votre nom ; au sein de cette commune prospère qui compte douze fermes rivalisant de bonne tenue, et dont l'intelligente municipalité a tout fait pour nous prouver son zèle. Mais permettez-moi surtout d'appeler votre attention sur l'industrie laitière, la plus notable des industries de la Brie, et d'insister pour qu'elle ne cesse pas d'être l'objet de toute votre sollicitude. Le marché de Paris lui offre des débouchés plus larges de jour en jour, appliquons-nous à maintenir la réputation de nos fromages, et imitons au besoin ces hommes intelligents qui à Arcy, à Courquetaine, à Mitry savent tirer du produit direct de leurs étables un si beau parti.

La *Société Française de laiterie* est venue, il y a deux ans, tenir à Meaux ses premières assises et nous apporter des encouragements, nous lui témoignons notre gratitude, nous serons dignes de la bonne opinion qu'elle a eue de nous. Son principal lauréat va recevoir ici tout à l'heure le prix d'honneur; voilà le meilleur argument à invoquer en faveur de la thèse que je me permets de soutenir.

Et puisque j'ai commencé à payer un tribut de reconnaissance à tous ceux qui s'appliquent à entretenir l'émulation parmi

les cultivateurs de cette contrée, parmi leurs courageux auxiliaires, je n'oublierai pas les généreux souscripteurs dont les noms seront bientôt proclamés et qui ont offert des médailles et des primes pour honorer les ouvriers zélés et fidèles.

Mais permettez-moi de citer un nom entre tous, celui de Mme Buignet. Hélas, nous pleurerons longtemps notre cher vice-président, le modèle des fermiers, l'un des plus intelligents agronomes de ce temps ! Sa veuve, faisant trève à sa profonde douleur, a pensé à notre Comice que son mari aimait tant ; elle a voulu continuer, sans un jour de répit, les œuvres auxquelles l'avait associée le compagnon de sa vie. Elle vient de mettre à notre disposition une rente perpétuelle de cent francs dont vous pourrez faire profiter à titre viager un ouvrier agricole arrivé à l'âge du repos. Quel exemple touchant, supérieur à tous les éloges que j'en pourrais faire.

Messieurs, j'ai tenté de vous rendre compte des travaux de la Société d'agriculture et Comice de Meaux. Je ne saurais oublier de mentionner le livre si instructif, fruit d'un labeur persévérant, qu'a publié notre savant bibliothécaire, M. l'abbé Denis, sur *l'histoire de l'Agriculture dans Seine-et-Marne, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours.*

Nous y voyons que notre agriculture a traversé bien des crises, par suite des invasions, des guerres intestines, des fautes des gouvernements, de l'inclémence des saisons ; crises souvent plus redoutables que la dernière. Toujours elle s'est relevée toujours elle a été se développant et se perfectionnant. Il en sera encore de même à l'avenir.

Aussi, Messieurs, mes dernières paroles doivent être : Espoir et Persévérance !

RAPPORT

AU NOM DU JURY DU PRIX D'HONNEUR

Par M. BRANDIN.

Agriculteur à Galande, près Lieusaint (Seine-et-Marne).

MESDAMES, MESSIEURS,

En dehors de l'intérêt permanent que la fertilité de la plupart de vos terres et le renom d'habileté des cultivateurs de l'arrondissement de Meaux donnent à vos concours, un intérêt particulier s'attache à celui de 1881.

Cet intérêt ressort du nombre et du mérite des concurrents qui se sont présentés.

Il faut remonter bien haut, en effet, dans les annales du concours départemental pour trouver un semblable exemple d'émulation.

Sans doute, les années que l'agriculture vient de traverser n'ont pas été favorables au développement de nos luttes pacifiques. Dans ces années néfastes où la meilleure culture n'était pas toujours récompensée par les meilleures récoltes, le cultivateur, accablé par les intempéries et ne recueillant de ses efforts que des déceptions, a craint souvent que l'on imputât ses insuccès à la négligence et à l'impéritie. Sans réfléchir qu'il avait pour juges des confrères aussi éprouvés que lui, il a laissé passer les concours sans y prendre part afin que l'on ne fût pas témoin de son infortune.

La récolte meilleure de 1880, les espérances que fait concevoir celle de 1881, ont sans doute leur part dans cette renaissance d'émulation que nous constatons aujourd'hui, mais il y aurait injustice aussi à ne l'attribuer qu'au caprice des évène-

ments et n'en pas faire principalement honneur à l'esprit de concurrence des cultivateurs de cette contrée.

Sept concurrents se sont présentés pour l'obtention de la prime d'honneur offerte par le département. Ce sont M. Guilloux, au Pin ; M. Bénard, à Coupvray ; M. Mabille, à Serris ; et, dans un seul canton, celui de la Ferté-sous-Jouarre, MM. Jarry, à la Noue ; Roussel, à Marcy ; Michon, à Salnove ; Viette, à Rougeville.

Sans avoir à rechercher la cause de l'abstention presque complète des cantons situés au nord de la Marne, Lizy, Claye, le riche Dammartin, il nous faut cependant la constater tout en la regrettant.

Six sur sept de ces candidats appartiennent à la grande culture ; l'exploitation la plus faible a, en effet, 120 hectares. Un seul, M. Viette, représente la petite culture. Ce n'est pas dans la faible étendue de son exploitation qu'il faut chercher la cause de la résolution prise par le Jury de créer pour lui une catégorie spéciale, mais au contraire, dans la nature de son entreprise agricole qui ne présente, avec le but de ses concurrents, aucun point de comparaison. Nous n'aurons garde cependant de passer sous silence la visite que nous avons faite à Rougeville et nous nous réservons d'en faire, quand le moment sera venu, une mention particulière.

Laissant de côté une foule de détails qui nécessiteraient des répétitions fastidieuses, nous allons successivement passer en revue toutes les grandes exploitations en nous bornant à signaler les caractères principaux qui les distinguent.

Ferme de Coquebrune.

(Commune du Pin).

Si nous commençons notre rapport par l'exploitation de M. Guilloux ce n'est pas que celui-ci tienne le dernier rang parmi es représentants de la grande culture. Mais, la nature de ses

terres et de sa spéculation le mettant dans une position toute spéciale, nous avons dû, pour la clarté de notre sujet, en parler séparément et grouper au contraire les autres cultivateurs qui travaillent sur des terrains semblables et ont, par suite, une communauté de situation, de procédés et de but plus marquée.

Rien de plus divers que la nature des terres de M. Guilloux. Sur les 153 hectares qu'il cultive, se rencontrent les sables les plus arides, les argiles les plus compactes et les plus froides, les argiles les plus sèches. Telle partie aurait besoin d'irrigations quand telle autre nécessite des assainissements.

Si au moins les 80 parcelles qui se partagent ces 153 hectares étaient elles-mêmes d'une composition régulière. Mais il arrive qu'en maints endroits tel amendement ou tel engrais avantageux à un bout du réage serait nuisible au milieu, ou à l'autre bout, et que, sur des surfaces d'un hectare, la profondeur de la terre arable peut varier de 5 à 40 centimètres. Nous avons eu une preuve frappante de ces faits, notamment sur un champ de luzerne où, de 20 mètres en 20 mètres, la récolte passait du maximum au minimum de production.

La proximité de Paris a cependant donné à ces terres une valeur locative et un taux contributif bien plus élevés que la valeur intrinsèque du sol ne pourrait le faire supposer. Mais par suite des facilités de communications, l'approvisionnement exclusif du marché parisien échappe de plus en plus à ces localités, et un nivellement des prix de location est devenu inévitable. Dans ces parages plusieurs fermes sont sans locataires.

Il a donc fallu à M. Guilloux un rare courage pour entreprendre la culture dans de semblables conditions. Il est vrai qu'il est jeune, actif, qu'il connaît le terrain et possède bien les usages commerciaux indispensables aux cultivateurs de ce rayon.

Pour labourer ses terres fortes, M. Guilloux emploie avec raison 12 bœufs que nous avons trouvés en excellent état. Ses dix chevaux, tout en prenant part aux travaux de la culture, sont plus spécialement chargés du transport des fourrages à Paris. Trois vaches, 300 moutons, concourent, avec les animaux de trait, à la production du fumier.

Cette production serait insuffisante, car la proportion du bétail n'est que de une tête par deux hectares, s'il n'y était pas suppléé par l'apport de 9,000 fr. de fumier pris à Pantin et à Vincennes, à raison de 28 fr. les onze mètres cubes. Trois mille francs sont en plus consacrés à l'achat d'engrais chimiques. Cette dernière somme est sans doute peu élevée, mais proportionnellement à l'importance de l'exploitation c'est cependant encore la plus haute que nous ayons constatée. Le plâtre, délaissé par bien des cultivateurs aujourd'hui, produit chez M. Guilloux, un excellent effet et il le trouve heureusement à une très petite distance.

Les moutons ne sont pas élevés à la ferme. M. Guilloux les achète sans avoir égard à la race et en prenant uniquement pour règle le prix plus ou moins avantageux de tel ou tel lot. En dehors de la nourriture ordinaire qu'ils reçoivent, une certaine quantité de maïs en grains leur est donnée pour les pousser à l'engraissement. Cet usage, qui tend à se répandre, se trouvera tout à l'heure chez un autre concurrent.

Dans le village même est établi un boucher, auquel M. Guilloux vend presque tout son bétail gras, généralement au poids net. En raison du voisinage, la constatation de ce poids est facile, et par ce moyen boucher et fermier s'affranchissent avantageusement des intermédiaires. Les déchets de cet abattoir particulier, surtout le sang, constituent encore pour le fermier un des avantages de la situation.

Le plus grand commerce de ce pays étant la paille, il est naturel que l'on trouve ici une forte proportion de céréales. Elle est plus élevée en effet que dans les autres fermes que nous avons visitées. Les 46 hectares de blé de M. Guilloux, tout en présentant des inégalités imputables à la composition si variée du sol, ont un aspect en général très satisfaisant.

C'est du reste, une culture qui se prête bien à ses terres fortes et qu'il soigne particulièrement. Les rendements importants annoncés et les échantillons qui ont figuré aux concours du Palais de l'Industrie en sont les témoignages. Il cultive plusieurs variétés, notamment le blé de Crepi et les variétés anglaises de Hallet.

Les terres légères sont consacrées au seigle. Quant aux

avoines nous les avons trouvées dans un tel état par suite de la sécheresse qui avait déterminé un incroyable durcissement de l'argile que, sans les pluies survenues depuis, il est douteux qu'elles eussent pu épier. Les betteraves, elles aussi, ont dû bien profiter de ce secours divin et pour la levée et pour la dissolution d'un certain nitrate de soude qui n'avait été semé qu'après coup et couvrait encore la terre. M. Guilloux est très satisfait des rendements de la betterave Mammouth, mais il la range comme qualité nutritive après les autres espèces.

Le voisinage de Paris et des carrières de pierre à plâtre ont doublement influencé au Pin le marché de la main d'œuvre. La formation d'un matériel agricole complet était donc d'une nécessité absolue pour M. Guilloux. Nous avons en effet trouvé chez lui, pour le travail du sol, les ensemencements, les récoltes, les battages et la préparation de la nourriture du bétail les instruments les plus nouveaux et les plus pratiques.

La manipulation des pailles et des fourrages a aussi exigé l'établissement de hangars d'une certaine importance. Ces bâtiments forment avec le drainage de 25 hectares dont il paye l'intérêt et avec quelques marnages, les principales améliorations foncières de M. Guilloux.

En résumé, l'exploitation de Coquebrune rentre bien dans cette catégorie de fermes qui, en France comme en Angleterre, et même au Nouveau-Monde, ont pris du voisinage des capitales un caractère particulier. Les animaux y sont moins nombreux que dans les fermes situées dans un rayon plus éloigné, et y consomment le moins possible des produits de la ferme elle-même. On exporte beaucoup, et par contre il faut apporter beaucoup aussi. Presque toutes les opérations y prennent la forme d'un achat ou d'une vente. Les matières premières sont presque immédiatement converties en argent, au lieu de subir ces mouvements et ces transformations journalières, dont la prise en compte constitue un des points les plus laborieux et les plus sujets à erreur de la comptabilité agricole. C'est sans doute le caractère commercial de ses opérations qui a amené M. Guilloux à établir une comptabilité véritablement complète, et dont nous n'avons pas trouvé l'équivalent ailleurs.

Ferme du Grand Couternois.

(Commune de Serris.)

Cette exploitation est la première que nous ayons visitée sur le beau plateau nord de la Brie, dont les terres fortes et humides reposent invariablement sur l'argile à meulière.

Ainsi toutes les fermes dont il nous reste à parler exigent-elles des drainages et des amendements calcaires. Toutes pratiquent l'assolement triennal modifié par la suppression de la jachère pure, presque toujours remplacée par une récolte racine ou des récoltes vertes destinées à la nourriture du bétail pendant la belle saison. La luzerne, à des espaces plus ou moins éloignés, vient rompre la succession triennale, qui reprend sa marche après le défrichement. Toutes ces fermes ont une certaine proportion de prairies naturelles permanentes, plus propre au pâturage qu'à la fauche. Dans toutes, la fabrication du fromage est l'industrie dominante.

La ferme du Grand-Couternois comprend 120 hectares divisés d'une façon générale en trois grandes pièces, M. Mabille l'exploite depuis trois ans. Son premier soin a été d'obtenir, moyennant intérêt, le drainage des terres. Cette opération est revenue à 177 fr. par hectare, avec une profondeur moyenne de 1 mètre et un écartement de 15 mètres. La suppression de mares et d'une certaine quantité de friches en a été la conséquence.

Le marnage, entrepris aussi dès le début, s'étend aujourd'hui sur 45 hectares, à raison de 45 mètres cubes. C'est pour le fermier une opération coûteuse, car la marne ne se trouve qu'à six kilomètres. Mais les bons effets de cet amendement ne se sont pas fait attendre. Nous avons pu constater combien ils avaient d'influence sur la réussite des luzernes.

M. Mabille est un des concurrents chez qui les récoltes de toute nature consacrées à la nourriture du bétail l'emportent en surface sur les céréales. Cette haute proportion naît de l'étendue de sa sole de luzerne. Elle est en effet de 40 hectares, c'est-à-dire du tiers de l'exploitation. M. Mabille pense

garder ses luzernes deux ans seulement et les ramener sur le même sol tous les six ou sept ans.

La Commission s'est demandée si ce procédé ne constituait pas une exagération, et si le sol possédait une quantité suffisante de principes minéraux, pour permettre le retour aussi fréquent de la plante la plus avide, entre toutes, d'acide phosphorique et de potasse. A l'égard de la potasse, les terres de cette partie de la Brie paraissent suffisamment douées ; quant à l'acide phosphorique, il n'est pas douteux, d'après les analyses faites dans plusieurs localités sur des terres semblables, qu'elle soit complètement insuffisante. Or, il est reconnu que les éléments nutritifs renfermés dans le sol sont absorbés d'autant plus vite par les plantes, que l'équilibre entre ces éléments est moins parfait. Par suite de l'absence d'acide phosphorique, la luzerne absorbera une plus grande quantité de potasse que dans un sol bien équilibré, et le retour fréquent de cette plante rendra rapidement le terrain impropre à la réussite des légumineuses. Ni les marnages, ni d'abondantes fumures ne pourront remédier à cet inconvénient. Le plan que M. Mabille s'est tracé exigerait un emploi considérable de phosphates. C'est un point que la Commission croit devoir recommander à la méditation des cultivateurs de cette contrée.

Les travaux de la culture, chez M. Mabille, s'exécutent concurremment par des chevaux et des bœufs. Il n'y a pas de moutons, mais vingt-huit vaches en moyenne garnissent l'étable pendant toute l'année. En hiver, leur lait est converti en fromage ; à partir du mois de mai, cette fabrication cesse pour faire place à celle du beurre et l'élevage des veaux, qui sont vendus à l'âge de neuf semaines. Le tourteau de lin entre comme complément dans la nourriture ordinaire des vaches pendant l'hiver. Quelques porcs utilisent les résidus de la laiterie.

Au fumier produit par ses animaux, M. Mabille ajoute encore des boues prises à Lagny. Dans toutes les fermes que nous avons vues, le traitement des fumiers est plus ou moins bon, mais nulle part il n'est défectueux. Au Grand-Couternois ils sont particulièrement soignés. On peut dire qu'il y a là, sous ce rapport, une certaine coquetterie. La pompe et le tonneau à purin, entretenus avec soin, ne paraissent pas chômer.

Au Grand-Couternois, la plus belle récolte est celle des blés. Ils sont en général très bons. Nous signalerons principalement un Goldendrop obtenu sans engrais après des vesces fumées. Les betteraves n'étaient pas encore levées, mais elles avaient reçu une préparation très convenable.

Si M. Mabille a jugé jusqu'ici que l'achat d'une batteuse était une dépense trop élevée pour l'étendue de son exploitation, et s'il fait battre ses grains par un entrepreneur, nous avons trouvé chez lui, sous d'autres rapports, un fort bon outillage.

En résumé, à part la question d'assolement que nous avons soulevée, tout chez M. Mabille ne peut qu'être encouragé.

Ferme de La Noue

(Commune de Saint-Jean-les-deux-Jumeaux).

Cette ferme, exploitée par M. Jarry, est d'une contenance de 175 hectares. Elle a l'avantage d'être d'un seul tenant; mais c'est l'unique faveur qu'à ses débuts M. Jarry ait rencontrée.

Si jamais sol eut besoin d'assainissements, c'est bien celui de cette exploitation, dont le nom même, La Noue, indique un lieu humide, une espèce de canal, où viennent se réunir toutes les eaux d'alentour. Il est heureux pour cette terre qu'il se soit trouvé un fermier assez hardi pour payer au Crédit Foncier 6 1/2 pour cent de l'argent dépensé en drainages. En dehors de cette convention, M. Jarry a même drainé à ses propres frais 24 hectares. Les tuyaux, qu'il faut aller chercher à quatre lieues, sont posés à une profondeur moyenne de 1 mètre, et l'espacement des tranchées est de 12 mètres. Le prix de revient, par hectare, est de 237 fr.; c'est pour l'ensemble du travail, une dépense de 35,000 fr.

Depuis trente ans, la ferme a été marnée trois fois, à raison de 40 à 45 mètres cubes par hectare, avec une marne contenant 6 0/0 de chaux et prise à 4 kilomètres. La dépense de ce chef

est estimée à 17,000 fr. Il ne paraît pas que ce grand apport de calcaire ait été nuisible à La Noue.

M. Jarry évalue encore à 12,000 fr. sa part dans la création ou la réfection des bâtiments. Il ressort de ces chiffres que peu de fermiers ont contribué autant que M. Jarry aux améliorations foncières de leurs fermes.

Dans les parties les plus élevées, cultivées de longue date, et maintenant marnées et draînées, les récoltes sont généralement assez bonnes. Les rendements moyens ont été, depuis cinq ans, de 35 hect. 6 pour l'avoine, et depuis neuf ans, de 23 hect. 5 pour le blé. Mais il n'en est pas de même sur les parties basses qui forment le fond et les bords autrefois couverts d'arbres et de roseaux de deux anciens étangs d'une surface assez considérable. L'un de ces étangs est en culture, l'autre en mauvaise prairie, qui paraît s'être constituée elle-même à la suite de l'assèchement .

Sur ces fonds, M. Jarry continue les marnages. A la condition de bien égoûter le terrain, nous pensons que la chaux, par ses effets plus prompts et plus énergiques, y opèrerait une véritable révolution. Les phosphates fossiles, en combattant aussi l'aridité du sol, en amèneraient rapidement la transformation.

Les sillons étroits, séparés par des raies profondes, que M. Jarry, malgré le drainage, se croît encore obligé de conserver, nous ont paru nuire en certaines places à un bon façonnement des terres. Dans le fond de ces raies, la herse et le rouleau ne portent qu'imparfaitement et les récoltes manquent d'unité.

Ce sont encore ici les blés semés après les vesces d'été qui sont les meilleurs.

Nous nous permettrons de critiquer une pratique qui est personnelle à M. Jarry et qui nous a semblé en effet singulière. Lorsqu'une luzerne est sur le point d'être défrichée on y mène du fumier et on l'enterre par un labour. Puis on y sème une avoine et, en seconde récolte, un blé.

Nous avons tous pensé que la fumure serait plus utilement placée ailleurs. Pourquoi donner à la terre un supplément d'azote quand, par le fait de la luzerne, elle en a reçu déjà une si grande quantité ? Pourquoi augmenter encore par l'emploi

d'un engrais organique la porosité du sol toujours si grande après les défrichements et si nuisible à l'enracinement des récoltes qui les suivent? Au double point de vue chimique et physique, ce procédé nous a paru injustifiable.

Comme dans toutes les fermes de cette région, le fumier est le principal engrais employé. Il est produit par 28 vaches, 15 chevaux et 400 moutons.

M. Jarry, contrairement à la pratique de ses concurrents, fait plus volontiers répandre ses purins sur les champs que sur ses fumiers.

Des chevaux nous n'avons rien à dire, les ayant malheureusement trouvés presque tous malades au moment de notre visite.

M. Jarry trouve insuffisant le bénéfice donné par son troupeau. On ne peut sans doute comparer les profits d'une bergerie à ceux d'une vacherie qui a pour annexe une fabrique de fromages ou la vente directe du lait aux consommateurs de la capitale. Mais cet écart ne serait-il pas moins sensible si au lieu de vendre ses moutons mâles à 4 ans, il en réalisait le prix beaucoup plus tôt? Même chez les éleveurs dont les troupeaux sont renommés par leurs rendements de laine, on ne garde jamais les mâles aussi longtemps.

M. Jarry s'est acquis dans la fabrication du fromage une grande renommée. Les récompenses obtenues par lui aux concours de l'industrie laitière, témoignent en faveur de son habileté. L'étable qui se compose de vaches flamandes du plus beau type, est renouvelée par tiers tous les ans. Rien n'est épargné pour tenir les bêtes en bon état. Outre les racines et une partie des fourrages, elles consomment annuellement de 80 à 100 quintaux de tourteaux et 100 quintaux de son. Avec 28 vaches, M. Jarry obtient un produit au moins égal, sinon supérieur à celui qu'obtiennent d'autres cultivateurs qui possèdent des étables plus nombreuses en têtes de bétail.

C'est à une forte production de lait en même temps qu'à la faveur dont jouit sa marque sur le marché, qu'il doit ce résultat remarquable.

M. Jarry ne s'endort pas sur ses lauriers. C'est un chercheur qui tient non-seulement à conserver, mais encore à accroître la

renommée qu'il s'est acquise dans son industrie. C'est surtout sa cave à fromages, ce local que l'on pourrait appeler la raffinerie fromagère, qui est l'objet de ses recherches et de ses essais d'amélioration.

Ferme de Marcy

(Commune de la Ferté-sous-Jouarre).

La visite d'une ferme récemment bâtie et exploitée par le propriétaire lui-même, offre toujours un grand attrait à des cultivateurs. Cet intérêt s'accroît encore quand le propriétaire est, comme M. Roussel, ingénieur. C'est par les constructions neuves que l'on peut en effet le mieux juger si les exigences agricoles de notre époque ont été bien comprises, si les principes nouveaux qui doivent régir l'aménagement des fermes sont bien connus et ont été judicieusement appliqués

Sous le rapport du plan général, la ferme de Marcy n'est pas sans prêter à quelques critiques. Les relations qui doivent exister entre certains bâtiments pour la facilité du service, n'ont pas toujours été suffisamment ménagées. Il eut été, par exemple, préférable que la vacherie, qui demande plus de surveillance, fut rapprochée de l'habitation et placée également dans le voisinage de la cave à fromages. Les bergeries pouvaient au contraire en être éloignées sans inconvénient.

Pourquoi aussi avoir laissé debout au milieu de la cour un ancien bâtiment qui la divise en deux parties et masque la vue que de l'habitation on pourrait avoir sur le grand gerbier ? Pourquoi, en le flanquant de constructions neuves s'être pour ainsi dire privé de la faculté de le faire disparaître plus tard ?

Au contraire, la disposition particulière de chaque bâtiment, nous a paru en parfaite harmonie avec les services auxquels ils sont destinés.

Les écuries, aménagées sur le plan de celles de la Compagnie

d'Orléans, sont spacieuses, bien aérées et commodes. La vacherie ne laisse également rien à désirer, ainsi que la porcherie.

Mais, ce qui nous a surtout séduits, c'est un hangar de 13 travées qui occupe tout le fond de la cour. Chaque travée a, compris les auvents, 20 mètres de profondeur sur 4 m. 85 de largeur. C'est une surface de 1.250 mètres couverts. Le coût total étant de 40,000 fr., le mètre couvert revient à 32 fr.

Une batteuse à manège qui se roule de travée en travée permet de les battre successivement sans qu'il soit besoin de transporter de nouveau les gerbes. A ce manège nous eussions préféré une machine à vapeur, faisant mouvoir une transmission sur toute la longueur du bâtiment.

Une source existait dans les bâtiments ; c'est sur son emplacement que l'on a établi la cave à fromages. La fabrication du beurre et du fromage tirent de cette facilité un grand profit.

Dans la bergerie nous avons remarqué un système de mangeoires qui, croyons-nous, mériterait d'être adopté. Les râteliers, en fer léger, sont scellés au mur sur tout le pourtour de la pièce.

L'auge en bois complètement indépendante de ce ratelier, repose en dessous sur des corbeaux égalemement scellés dans le mur. Ce système très simple ne permet pas d'élever les mangeoires quand le fumier monte et force peut-être à le sortir plus souvent; mais, est-ce là un mal?

Un nombreux bétail garnit les bâtiments de Marcy. Dans aucune des exploitations que nous avons vues la proportion du bétail aux terres n'est aussi élevée. Elle est ici d'une tête pour un hectare 1/2.

25 chevaux sont consacrés à la culture proprement dite ; un troupeau d'élève de 750 moutons métis-mérinos légèrement anglaisé donne une tonte annuelle de 9 livres et un fumier chaud bien approprié aux terres froides de Marcy.

La vacherie se compose en moyenne de 22 vaches et de 23 élèves. C'est en effet, par le procédé de l'élevage chez lui, que M. Roussel entretient l'effectif de son étable. A la condition de choisir soigneusement ses reproducteurs, il retirera de grands avantages de ce système. Les vaches ne consomment pas moins

de 6,000 fr. de son par an. Ce sont les normandes qui sont préférées à toutes autres.

Plusieurs poulains sont également élevés à Marcy ; des clos, de grands pâturages entourés de fortes barrières sont disposés à cet effet autour de la ferme.

Quel que soit le mérite du propriétaire de Marcy il est douteux qu'il eût pu faire seul régner dans sa ferme l'ordre parfait, la propreté minutieuse qui la distinguent, s'il n'avait été grandement aidé par Mme Roussel elle-même. Dans le soin des vaches et des poulains, comme dans celui de la laiterie, de la volaille et du ménage, éclate l'influence de cette dame intelligente, qui, dans ses occupations si nouvelles, a su déployer toute la science et l'activité d'une fermière de naissance avec le goût et la grâce d'une parisienne.

Le drainage et le marnage sont les principales améliorations dont les terres ont été l'objet. Les 210 hectares qui composent l'exploitation, sont entièrement marnés, et, s'il n'y a encore que 50 hectares de drainés, c'est que là plus qu'ailleurs, c'est une opération coûteuse et difficile. La concurrence de l'industrie de la meulière a fait monter excessivement les prix de la main d'œuvre à Marcy. L'existence de forts bancs de pierres dans le sous-sol, rendent en plus les terrassements coûteux. Avec une profondeur moyenne de 80 centimètres et un espacement de 8 mètres le drainage d'un hectare n'est pas revenu à moins de 450 fr.

A Marcy les céréales occupent à peu près la moitié du terrain. Des luzernes, des fourrages annuels, des racines se partagent l'autre moitié. Nous croyons qu'il y aurait avantage, pour M. Roussel, à étendre sa sole de racines. 750 moutons, une trentaine de bêtes à cornes, exigent pour l'hiver une importante provision de nourriture, et quelle que soit la quantité et la qualité du fourrage que l'on récolte, le foin ne constitue jamais qu'une alimentation incomplète, la culture du maïs en vue de l'ensilage serait pour M. Roussel d'un grand secours.

La culture des plantes sarclées sur une plus grande échelle aurait encore l'avantage de faire disparaître rapidement ces chiendents que nous avons vus joncher le sol de leurs débris. A ce propos, un membre de la Commission nous a fait obser-

ver que la Marne formait, au point de vue de la géographie des plantes parasites qui infestent les récoltes, une limite extrêmement nette. Tandis qu'au sud, sur le plateau de la Brie, les terres sont couvertes de traînasse, au nord, dans la direction des départements de l'Aisne et de l'Oise, cette plante disparaît complètement pour faire place au chiendent. Nos excursions ont confirmé l'exactitude de ce fait, qu'il nous a paru intéressant de signaler.

Les blés, chez M. Roussel, laissent à désirer. Cependant des pailles de la récolte précédente que nous avons vues à la ferme témoigneraient d'une bonne récolte, et la ferme de Marcy produit souvent des blés de semence.

Ce sont les luzernes qui, sur cette exploitation, présente l'aspect le plus favorable. C'est un indice que le sol ne manque pas de ressources.

Que M. Rousse! continue à fertiliser ses terres par d'abondantes fumures ; qu'il soit, lui aussi, plus hardi dans l'emploi des engrais chimiques, et surtout qu'il s'efforce de prodiguer à la terre le travail que celle-ci, encore vierge sur bien des points, exige plus qu'une autre ; il en recueillera bientôt les fruits et aura la satisfaction de laisser à un successeur qui lui est cher une belle situation agricole.

Ferme de Salnove

(Commune de Bassevelle).

A l'extrémité est du canton de La Ferté-sous-Jouarre, sur les confins du département de l'Aisne, se trouve la ferme de Salnove, dont les terres présentent les mêmes qualités et les mêmes défauts que toutes celles du plateau de la Brie.

Cette ferme occupe à peu près le centre des 250 hectares qui la composent.

Lorsque, il y a onze ans, M. Michon en prit possession, la plus grande partie était déjà drainée. Une dépense de 4, 000 francs suffit pour assainir le reste, notamment un bois de 7 hectares dont le nouveau fermier venait de terminer le défrichement.

Il eut plus à faire pour le marnage. Aujourd'hui, 150 hectares ont reçu cet amendement à la dose de 60 m. c. l'hectare. La marnière est à un kilomètre de la ferme.

L'assollement triennal est de règle aussi à Salnove. Les emblavures se composent cette année de :

Blé	55	hectares
Avoine	65	—
Seigle	1	—
Luzerne.	43	—
Trèfle rouge . .	10	—
Minette	22	—
Trèfle incarnat .	4	—
Bisaille et navette.	7	—
Betteraves . . .	11	—
Prairies naturelles	32	—

Soit 121 hectares de céréales contre 129 de racines et de fourrages de toute sortes.

Il n'y a dans cette proportion des différentes récoltes rien de particulier à signaler. C'est celle que nous avons trouvée, à peu de chose près, à Marcy, à la Noue et à Serris. C'est toujours, grâce à l'existence des prairies naturelles, la même prédominance des récoltes vertes sur les céréales ; c'est toujours la même quantité de racines, selon nous insuffisante. C'était donc l'aspect des récoltes, le soin des terres et la qualité du bétail qu'il fallait examiner pour établir notre classement entre ces fermes.

A la différence de ses concurrents de la Brie qui possèdent des moutons, M. Michon n'a pas de troupeaux d'élève. Chaque année, il achète en Champagne des métis mérinos anthenais qui l'année suivante, à partir du mois juillet, sont vendus demi-gras à des engraisseurs du Vexin. Les deux bandes de moutons que nous avons vues sont parfaitement choisies et font honneur

à M. Michon, qui sait si bien les apprécier, et aux éleveurs qu les lui vendent. M. Michon estime à onze livres la tonte de son troupeau. C'est surtout en vue du parcage qu'il entretient des moutons.

Les vaches sont au nombre de 32 en moyenne. Elles appartiennent à la race normande, que Mme Michon déclare supérieure entre toutes pour la qualité du lait. La vacherie de Salnove est incontestablement la plus belle de toutes celles que nous avons vues. Son propriétaire n'y admet jamais une bête qui ne soit pas parfaite. Une nourriture abondante avec supplément de son et de tourteaux les entretient en admirable état. La laiterie est tenue avec un soin égal ; elle donne un produit brut de 20,000 francs par année.

Nous avons retrouvé dans la composition de l'écurie le goût de M. Michon pour les beaux animaux. Les 22 chevaux qui la garnissent forment un ensemble que l'on rencontre rarement, même dans les contrées où l'élève du cheval est l'industrie principale des cultivateurs.

M. Michon, grâce à l'ordre et à la propreté minutieuse qui règnent dans sa cour et ses bâtiments, a su donner à la vieille ferme de Salnove l'aspect agréable et flatteur des fermes les plus modernes.

La tenue des champs répond à celle de la ferme. A l'exception de la trainasse, qui a aussi envahi les luzernes, il nous a été impossible de découvrir une mauvaise herbe même aux places où le blé dégarni par suite du déchaussement a laissé la terre nue. On voit que les façons sont données en temps opportun et qu'elles ne sont pas épargnées. Les céréales d'hiver, sauf quelques taches produites par le déchaussement et les mulots, sont belles, mais n'égalent cependant pas encore en promesses les céréales de printemps. Celles-ci consistent en avoines noires de Brie. Les rations préparées pour les chevaux nous ont prouvé combien la qualité de cette graine avait été belle l'année dernière. On ne peut que féliciter M. Michon de cultiver plusieurs espèces de blé et de ne pas attendre d'une seule variété le rendement plus ou moins favorable de la récolte.

La plus grande partie des terres de Salnove repose sur l'argile à meulière, mais à une des extrémités du territoire se

montre par un caprice des formations géologiques, le sable de Fontainebleau. M. Michon considère ce terrain comme inférieur. Pour notre part nous n'avons pas trouvé que les récoltes y fussent moins bonnes. En 1880 le blé a rendu 25 quintaux à l'hectare. Mais son rendement moyen est de 18 quintaux, et celui de l'avoine de 20 à 25.

L'aspect et probablement aussi le produit des récoltes serait encore meilleurs, si M. Michon se décidait à modifier au moins sur ses terres les plus saines le procédé du labourage en sillons qui est général dans la contrée. Sans adopter la culture à plat, que peuvent seuls se permettre les pays naturellement sains, ne pourrait-il poursuivre avec plus de hardiesse ses essais de réunions de plusieurs sillons en une planche, essais que nous avons remarqués sur une pièce d'avoine et qui ne paraissent certes pas lui avoir été défavorables !

Que de terrain perdu dans ces raies profondes où la récolte reste toujours chétive, et dont les larges lignes blanches, se profilant devant nous, tranchaient sur la verdure des sillons? Que de difficultés aussi ne rencontre-t-on pas sur des terrains ainsi préparés, pour l'emploi des machines à faucher et à moissonner? C'est sans doute à cette habitude qu'il faut attribuer l'absence de ces machines chez M. Michon. Comme d'un autre côté le chômage des travaux de la vigne sur les côtes de la Marne rend disponible un grand nombre de bras au moment de la moisson, la nécessité de recourir à l'emploi des machines ne s'est pas fait encore sentir à Salnove autant qu'ailleurs. A part cette lacune, le matériel agricole ne laisse rien à désirer. La machine à battre installée dans la ferme est mue par la vapeur et le nombre des semoirs des meilleures fabriques prouve le soin que M. Michon donne à ses ensemencements.

En résumé, quiconque voudra étudier la pratique de la culture triennale devra se rendre à Salnove ; il la trouvera portée jusqu'à la perfection.

Ferme de Coupvray

(Commune de Coupvray).

Sur un de ces promontoires qui dominent le confluent de la Marne et du Grand-Morin et qui donnent à la contrée un aspect si pittoresque, s'étendent les 250 hectares exploités par M. Bénard à la ferme de Coupvray. Il est rare que sur des terrains aussi tourmentés le sol soit d'une composition régulière. De ces conditions topographiques, naissent toujours des différences considérables pour la qualité de la terre entre la vallée, les pentes et le plateau. Aussi peut-on dire que la ferme de Coupvray se partage par tiers entre les bonnes, les moyennes et les mauvaises terres.

Les améliorations foncières si nécessaires dans les autres exploitations s'imposaient également ici. Depuis 1865 soixante-dix hectares ont été drainés par M. Bénard sans le concours du propriétaire et presque toute la ferme a reçu des amendements calcaires consistant, soit en marne, soit en chaux de défécation. Le voisinage d'une raperie et la proximité de la marnière ont rendu cette opération relativement facile. Bien que M. Bénard ait une préférence pour les chaux de défécation dont l'effet est beaucoup plus prompt, il a cependant toujours une importante quantité de marne prête à charger, car la raperie, pour satisfaire tous ses clients, est obligée de céder les chaux au prorata des livraisons de betteraves.

La plus grande partie de l'engrais employé par M. Bénard est encore le fumier produit par 40 vaches et bœufs de travail, 17 chevaux et un troupeau d'élève de 600 moutons.

Le troupeau croisé de Mérinos et Dishley est en bon état. Il est logé dans une grande bergerie presque carrée, formant entre d'anciennes constructions une espèce de cour couverte. Dans les bâtiments qu'il a élevés lui-même, comme dans les bâtiments de la ferme, on voit que M, Bénard s'est efforcé de mettre en pratique les principes posés par lui dans son travail

si justement récompensé par la Société des agriculteurs de France.

Dans la bouverie, une disposition ingénieuse et économique consistant en une espèce d'échelle qui s'emboîte dans la partie supérieur de l'auge a pour but d'éviter le gaspillage de la nourriture que les bœufs, dans des mouvements de jalousie ou d'impatience, projettent souvent hors de l'auge.

La vacherie se compose de bêtes appartenant à plusieurs races, et M. Bénard ne paraît pas attacher d'importance à l'unité du type. Si quelques-uns d'entre nous lui en ont fait un reproche nous avons été au contraire unanimes à louer les dispositions de sa laiterie.

Tandis que chez les concurrents, la laiterie est en communication directe avec l'étable et que la chaleur et les émanations de celle-ci lui arrivent, non seulement par la porte, mais encore par des fétiches garnies de toiles métalliques donnant immédiatement sur les vaches, à Coupvray, au contraire, les deux pièces, quoique voisines, n'ont entre elles aucune communication. Afin d'ouvrir le moins souvent possible les portes de la laiterie et d'éviter ainsi l'introduction des mouches, le lait y pénètre par une espèce d'entonnoir garni d'un filtre et qui traverse la cloison séparatrice. Des doubles portes livrent passage aux personnes peu nombreuses chargées de la fabrication et du soin des fromages. Dans la laiterie proprement dite règne une demi-obscurité et dans la cour à fromages, située porte à porte, une obscurité complète et une grande fraîcheur. Le degré de chaleur nécessaire est obtenu dans la laiterie par un thermosiphon. Cet appareil, pour être bien conduit, demande sans doute plus de surveillance, mais il a le grand avantage de permettre au fabricant de régler à sa volonté la température et de lui donner une arme contre l'atmosphère. Est-il besoin d'ajouter que les produits de l'égoutage, à odeur si âcre et si pénétrante, s'écoulent dans une citerne s'ouvrant sur la cour même.

Grâce à ces remarquables perfectionnements et malgré une moins grande recherche dans le choix de ses vaches, les fromages de M. Bénard ont été primés au concours de l'Industrie laitière et jouissent d'une véritable renommée.

A Coupvray, les fosses à fumier ne présentent pas de particu-

larités saillantes, mais toutes les semaines, à jour fixe, le purin est extrait des citernes et répandu sur les fumiers. C'est une pratique que l'on ne saurait trop recommander.

Tous les instruments nécessaires à la préparation perfectionnée de la nourriture du bétail sont mûs, selon les circonstances, par un manège ou une machine à vapeur fixe. Celle-ci fait elle-même marcher une batteuse et les appareils nécessaires au nettoyage des grains. Comme les deux locaux sont contigus, la paille hachée, les balles de blé ou d'avoine peuvent, au moyen d'un aspirateur, s'emmagasiner sans main d'œuvre au fond du hangar à mélange. Le silos à pulpe, situé en dehors de l'enclos, est lui-même relié à ce hangar par une voie de fer sur laquelle roule un wagonnet.

Les récoltes de M. Bénard sont réparties cette année de la façon suivante :

Blé.	70	hect.
Avoine et orge.	60	—
Lin.	2	—
Betteraves	30	—
Luzerne	45	—
Minette, vesces, trèfle incarnat	18	
Prairies naturelles et pâturages.	33	—

S'il faut louer M. Bénard d'avoir compris que l'entretien rationnel d'un nombreux bétail exigeait une assez forte proportion de racines dans son assolement, il faut le féliciter aussi de ne s'être pas laissé entraîner par le voisinage d'une raperie à l'axagération de la culture de la betterave. La mesure juste en toutes choses, c'est la condition du succès.

A Coupvray, comme presque partout cette année, la levée des betteraves a été peu satisfaisante. Mais c'est encore là que nous avons trouvé la meilleure. Les rendements dans ces dernières années ont varié entre 30 à 50,000 kilogrammes à l'hectare.

Les blés laissent à désirer. Il nous faut encore signaler la

part importante que les mulots ont eu dans ce résultat. M. Bénard, sans doute pour donner à ses blés plus de verdeur par le tassement de la terre, les a soumis, il y a quelque temps, à un vigoureux kroskillage. Nous craignonsque cette opération, bonne en soi, n'ait été exécutée tardivement. Nous nous sommes demandé aussi pourquoi un cultivateur d'iniative, comme M. Bénard, s'en tenait encore uniquement à ce blé de Chiddam qui, après avoir fourni autrefois des résultats si merveilleux, ne donne plus aujourd'hui que des déceptions. Il est le seul de tous les cultivateurs concurrents qui cultive une variété unique.

Les céréales de printemps ont au contraire un aspect des plus satisfaisants. Elles se composent d'avoines de Brie et de Beauce et d'une certaine proportion d'orge. Il est important de faire remarquer que ce grain forme avec le maïs, la nourriture complémentaire du bétail d'engrais à Coupvray.

L'importance des emblavures fourragères permet à M. Bénard de vendre, tout en nourrissant bien son bétail, une importante quantité de fourrages. Dans les années de cherté comme celle-ci, la minette elle-même, peut être avantageusement fanée et vendue. Les chaux de défécation, répandues à profusion sur certains champs, donnent aux fourrages précoces, comme trèfles incarnats et minettes, une abondance de rendements extraordinaire. A Coupvray les luzernes sont semées en rayon au semoir à raison de 10 kil. seulement l'hectare. C'est une pratique assez répandue d'ailleurs dans les fermes que nous avons visitées.

Quand un propriétaire possède de mauvais terrains, la meilleure destination qu'il puisse leur donner c'est de les planter en bois. M. Bénard a pensé que pour un fermier c'était, au contraire, de les semer en prairies de pâturage. Aussi, aux prairies déjà établies lors de son entrée en ferme, a-t-il ajouté 10 hectares 1|2 de pâturages permanents, cinq autres hectares sont, en outre, en préparation.

Ces semis consistent partie en mélanges anglais et partie en mélanges formulés par M. Vilmorin.

M. Bénard ne peut encore se prononcer sur leur valeur respective au point de vue du rendement et de la rusticité,

mais c'est un essai dont nous attendons les résultats avec impatience.

Ces pâturages, établis principalement sur les pentes du coteau, possèdent quelques sources qui favorisent l'établissement d'abreuvoirs. Près de la ferme, une grande pièce est entourée de treillages. Elle forme avec un clos contigu aux bâtiments un excellent terrain pour les bêtes d'élève.

Les instruments destinés à la préparation des terres et à la réalisation des récoltes ne sont pas moins nombreux ni moins bien choisis que ceux qui meublent la ferme. Non contents de posséder les meilleurs instruments, M. Bénard est toujours disposé à laisser expérimenter sur ses terres les instruments nouveaux agricoles. C'est ainsi que, l'année dernière, il s'est entendu avec M. Debains pour qu'une portion de ses terres fut labourée à la vapeur.

Messieurs,

De cet examen de chacune des fermes concurrentes naissait, pour la commission, une grande difficulté : celle de se prononcer entre M. Bénard et M. Michon. L'un et l'autre avait ses partisans.

La tenue du bétail, le choix des animaux, étaient supérieurs chez M. Michon ; mais l'industrie fromagère avait reçu des perfectionnements considérables chez M. Bénard. S'il y avait égalité pour les céréales de printemps, M. Michon reprenait une supériorité incontestable pour les blés. La remarquable création de ses pâturages naturels rétablissait l'égalité en faveur de M. Bénard. A Coupvray, les amendements calcaires se trouvaient aux portes de la ferme ; à Salnove, ils n'étaient pas à une distance de plus d'un kilomètre. La ferme de M. Michon occupait d'ailleurs à peu près le centre de l'exploitation, tandis que celle de M. Bénard était à l'extrémité. Le drainage, moins complet chez M. Bénard, ne l'emportait-il pas en revanche par les conditions particulières de son exécution ? Et la situation des terres de M. Michon à l'extrémité du département ne lui procure-t-il pas en outre l'avantage d'un taux de location moins élevé ?

Mais lorsque, laissant de côté ces raisons particulières et prenant la question de plus haut, la Commission s'est demandé, si dans la situation actuelle de l'agriculture, il n'y avait pas lieu de préférer à un système ancien, bien que poussé à la perfection, des procédés plus hardis sans être téméraires, la majorité s'est dessinée et M. Bénard l'a emporté.

C'est donc en raison de l'initiative dont il a fait preuve que la Commission désigne M. Bénard comme lauréat du prix d'honneur départemental (1), et c'est pour la perfection de la tenue de son bétail et de ses cultures qu'elle attribue à M. Michon une médaille d'or grand module offerte par la Société d'Agriculture de Meaux.

Messieurs,

Les concours ne porteraient pas tous leurs fruits s'ils ne servaient qu'à constater le résultat d'une lutte entre des particuliers, et si l'on n'en tirait pas d'enseignements qui pussent servir au progrès de l'art agricole.

Voyons donc, avant de terminer ce rapport sans doute trop long bien qu'incomplet, quelles sont les remarques générales qui ont été faites par la Commission au cours de ses visites.

Nous avons déjà fait observer que les différences dans les prix de location n'étaient pas toujours justifiées par la qualité de la terre et que l'avantage de certaines positions, réel autrefois, tendait en bien des places à s'effacer aujourd'hui. Il serait

---

(1) En remettant la coupe d'honneur du département, M. le comte Foucher de Careil, président du Conseil général, s'est exprimé ainsi :

« Monsieur le Président du Comice,

» Je vous remercie de l'honneur que vous me faites en m'offrant cette occasion de remettre la coupe d'honneur à M. Bénard.

» Cet honneur, je le dois au choix de mes chers collègues qui m'ont élu président du Conseil général et qui assistent en si grand nombre à cette solennité. En ce jour de grand prix, ils estiment comme moi, que le véritable grand prix, c'est celui que le département décerne au lauréat de l'agriculture. A vous donc M. Bénard, cette belle coupe. Le Conseiller général du canton de Lagny s'estime heureux et fier d'avoir à l'offrir à un agriculteur aussi distingué de son canton. »

oiseux de s'étendre sur ce sujet, la liberté réciproque du propriétaire et du fermier étant, en pareil cas, le seul remède efficace.

Mais où l'inégalité est encore plus choquante, c'est quand il s'agit des charges contributives. Or nous avons constaté que le taux des contributions par hectare variait de 10 à 26 fr. Il y aurait beaucoup à dire sur cette question, mais ce n'est pas ici le lieu de la traiter et nous la renvoyons à qui de droit.

La fabrication du fromage est une industrie particulière, en Seine-et-Marne, aux arrondissements de Meaux et Coulommiers. Il nous a semblé que cette fabrication reposait en général sur des règles empiriques, et que la qualité des produits dépendait de certaines circonstances favorables comme la température d'une cave, l'orientation d'une laiterie que l'on avait rencontrée sans les avoir cherchées. Nous nous sommes demandé si l'intérêt des producteurs n'exigeait pas que cette fabrication du fromage de Meaux et de Coulommiers fut soumise aux recherches de la chimie, afin qu'elle en donnât une théorie véritablement scientifique. C'est ainsi qu'ont procédé les Danois et les Hollandais, ces maîtres dans l'art de traiter le laitage et les produits qui en dérivent.

La nécessité du drainage et de l'emploi des amendements calcaires n'a peut-être été nulle part mieux comprise qu'en ce pays. Nous eussions cependant désiré que les essais comparatifs entre les effets de la marne et de la chaux fussent plus nombreux.

Ce qui, peut-être, a le plus frappé la Commission, c'est la somme extrêmement faible consacrée à l'achat des engrais chimiques dans toutes les fermes laitières, sans exception, que nous avons visitées sur le plateau nord de la Brie. Dans des exploitations de 250 hectares cette somme n'excède pas trois à quatre mille francs par an, bien que la proportion du bétail aux terres ne soit pas supérieure à celle qui existe dans les autres parties du département. Elle est en moyenne de 1 à 2. (Une tête de gros bétail pour deux hectares.)

La Commission regretterait que l'on vit dans les paroles de son rapporteur autre chose qu'une critique amicale ; mais elle a considéré avec raison qu'un comice était pour les cultivateurs

une réunion de famille *agricole* et qu'aucun lieu n'était mieux choisi pour parler des intérêts communs, faire part de ses appréhensions, communiquer ses espérances.

Longtemps on a dit que le fumier était l'engrais par excellence, qu'il était un engrais complet et qu'il répondait aux exigences de toutes les plantes cultivées. La science et l'expérience nous ont appris qu'il n'était plus permis aujourd'hui de tenir ce langage.

Qu'est-ce donc que le fumier ?

C'est un mélange de paille et de déjections animales. Supposons un sol privé d'un élément minéral quelconque, l'acide phosphorique, par exemple. Les pailles, les fourrages, les racines, les grains qu'il produira seront évidemment pauvres en acide phosphorique. Les litières, les déjections animales pourront-elles donner, dans ce cas, un fumier suffisamment phosphaté: Il retourne donc à la terre avec les qualités et les défauts des éléments qui le composent et fera pousser à son tour des récoltes qui reproduiront le défaut originel. Malgré un apport de fumier, l'acide phosphorique ira de plus en plus s'affaiblissant dans le sol, et vous tournerez dans un cercle vicieux, dont l'emploi des phosphates pourra seul vous faire sortir.

L'expérience des pays où la culture est le plus avancée a prouvé que les engrais chimiques, judicieusement employés, donnaient toujours des résultats remarquables, et que l'usage simultané du fumier et des engrais commerciaux était aussi avantageux que l'usage séparé de ces deux forces était dangereux.

On ne saurait trop féliciter la société d'agriculture de Meaux du zèle qu'elle déploie dans la propagation de cette doctrine, si profitable à l'agriculture,

Il n'y a pas qu'elle, au surplus, qui donne le bon exemple. A Rougeville, nous avons visité une petite école d'engrais chimiques qui, pour être tenu par un particulier, n'en est pas moins remarquable. M. Viette, ancien sous-officier du génie, fixé dans son village natal, y consacre sa laborieuse retraite aux travaux agricoles. En pénétrant dans ses clos si soignés, en voyant cette maison bâtie sans doute sur ses propres plans, les souvenirs classiques des illustres soldats laborieux, revenaient

à l'esprit de chacun de nous. Ce ne sont pas des laitues comme Dioclétien, ou des œillets comme Catinat, mais des oignons et des fruits que cultive principalement M. Viette.

Tandis que la plupart des petits cultivateurs, pour obtenir plus de produits, s'efforcent d'accroître l'étendue de leur exploitation, M. Viette, pour atteindre le même but, a pris un moyen tout différent. Concentrer sur une petite surface ses soins, ses avances, son travail, afin d'en obtenir le maximum de production, tel est le problème qu'il s'est posé et qu'il a résolu par la pratique des cultures potagères et arbustives.

Les chimistes, préoccupés surtout des plantes de grande culture, se sont jusqu'à ce jour peu occupés des plantes potagères. M. Viette, par des essais répétés, est arrivé à trouver les dominantes de plusieurs d'entre elles.

Cette année, un champ d'un hectare et demi est ensemencé en oignons. Il a reçu par hectare 120 kil. d'azote et 500 kil. de phosphate précipité. Dans une bonne année, un hectare peut produire 500 quintaux, au prix moyen de 10 francs, soit 5,000 francs.

Trois jours et demi ont suffi à M. Viette pour biner lui-même entre les lignes ce champ de 1 hectare et demi. C'est qu'il se sert d'un ingénieux instrument, dont il est l'inventeur et le constructeur en même temps.

Cet outil, que l'on pousse devant soi, ressemble assez à une brouette de grenier. Il se compose d'un axe porté à ses deux extrémités sur deux petites roues. Au milieu de cet axe, deux aîlettes en zinc forment une espèce de gorge profondé dans laquelle doit passer chaque ligne d'oignons. Entre les aîlettes et les roues, deux lames sont fixées sous un angle convenable. Lorsqu'elles travaillent, la terre qu'elles soulèvent se trouvant arrêtée par les aîlettes, ne peut être rejetée sur les plantes, et le rayon sort intact de cette opération.

1,200 poiriers ont été plantés dans les clos et autour des murs de la propriété. Un clos d'un hectare, de sept ans de plantation, renferme 900 quenouilles des espèces Beurré magnifique, Duchesse et Louise-Bonne.

Les arbres sont plantés en quinconce, à 3 m. 37 les uns des autres. Cet écartement permet de donner, avec une charrue à un cheval des labours qui ne laissent plus à exécuter à la main que le pied des arbres.

Un autre clos de quinze ans de plantation était en plein rapport et pouvait donner par hectare de 3 à 5,000 francs par an. Malheureusement la moindre résistance de la Duchesse à la gelée y a laissé des vides.

Une nouvelle espèce, le Doyenné Boussoch, est fort appréciée par M. Viette. Il en possède quelques pieds extraordinaires comme vigueur et comme fructification.

De tous les arbres fruitiers, celui qui, selon M. Viette, donne le produit le plus assuré, c'est le prunier. Dix-sept ares de Reine-Claude ont donné, l'an passé, 400 francs, à raison de 55 francs les 100 kil. pris sur place.

Tous ces produits sont, au fur et à mesure de leur maturité, expédiés à Paris, où une grande maison de commission les vend pour le compte de M. Viette.

Indépendamment de ses clos, celui-ci possède encore des petits champs qui lui donnent de la prairie, des racines et des céréales pour l'entretien de 4 vaches, 1 cheval et 2 porcs.

Un de ces champs nous a particulièrement intéressé car il offre à la grande culture un enseignement important.

Il avait été divisé l'an dernier en plusieurs parties qui avaient respectivement porté du maïs, des carottes, des betteraves, des pommes de terre saucisses et chardons. Chaque parcelle avait reçu l'engrais approprié à la plante qu'elle devait porter. Cette année tout le morceau est ensemencé en blé et le même engrais lui a été donné sur toute la surface. Selon la culture précédente nous avons trouvé au blé des aspects très différents. Ainsi c'est après les carottes qu'il est le moins bon ; il se relève après le maïs. Après la betterave il est meilleur encore et enfin, nous l'avons trouvé supérieur après les pommes de terre. Mais ce qu'il y a de plus curieux c'est la différence très sensible qui existe entre la parcelle où ont été récoltées les pommes de terre saucisses et les pommes de terre chardon. Cette dernière variété a beaucoup moins épuisé le sol que l'autre.

Vous voyez, Messieurs, d'après ce court aperçu, combien la culture de M. Viette diffère de celle des autres concurrents, et vous comprenez qu'il n'était guère possible de le mettre en comparaison avec eux. Mais vous penserez aussi qu'il serait injuste de laisser sans récompense un mérite aussi éclatant.

C'est pourquoi le jury, pour témoigner à M. Viette le plaisir qu'il a éprouvé à visiter son exploitation et l'intérêt qu'il porte à ses expériences, prie M. le Président de lui remettre, comme souvenir de la Commission du concours départemental, une médaille d'or.

RAPPORT

AU NOM DE LA COMMISSION DES PRIX AUX OUVRIERS DE FERMES ET AUXILIAIRES DE L'AGRICULTURE

Par M. Amédée DUCROCQ

Vice-Président de la Société d'Agriculture de Meaux.

PRIX DE MORALITÉ.

MESDAMES ET MESSIEURS,

Je dois l'honneur qui m'incombe de prendre la parole en ce moment à la perte cruelle que nous avons éprouvée de notre rapporteur ordinaire aux prix de moralité : notre bon, intelligent et regretté collègue, mon cher ami, M. Buignet, de Chelles, qui laisse en tous nos cœurs des regrets ineffaçables.

Il avait, en ces circonstances, un talent tout spécial, pour en quelques paroles parties du cœur, retracer la vie de ces vieux serviteurs, qui sont l'honneur et la joie de nos concours.

Depuis notre comice de Rentilly, en 1876, où, pour la dernière fois, notre Société a donné des prix de moralité, les demandes se sont multipliées et les dossiers se sont accumulés; se sont accumulés, tant et si bien, qu'en compulsant, examinant ce véritable livre d'or de notre démocratie agricole, nous nous sommes, en présence des choix restreints qui nous étaient imposés, trouvés en face d'une difficulté insurmontable. C'est ainsi qu'après bien des hésitations, la Commission a décidé à l'unanimité, qu'en présence de mérites aussi nombreux, il était impossible de nous renfermer dans les limites ordinaires de notre programme. La Société a donc décidé, que les mérites s'étant multipliés, elle devait multiplier les récompenses.

C'est ainsi, Mesdames et Messieurs, qu'à mon grand regret, je me vois contraint, pour ne pas outrepasser le temps qui peut être accordé à ce rapport, de ne faire, pour ainsi dire, qu'une simple énumération des mérites de ces braves serviteurs, et de négliger mille détails précieux, qu'il m'eût été agréable de vous faire connaître et que vous auriez été heureux d'entendre.

Permettez-moi, Mesdames et Messieurs, de vous donner les noms des généreux donateurs qui nous ont offert des médailles d'argent ou des médailles de bronze, pour ce comice.

Ce sont MM. de Rotschild, deux médailles d'argent et 100 fr. de prime avec chacune; de Moustier, président du comice, le duc de Trévise, Barizet, conseiller général, la Compagnie des Omnibus, Gautier de Tancrou, deux anonymes, Quilliard, maire de Lagny, la famille Magdelain, Dethomas, député, M. Jozon, de Mitry, et la commune de Mitry, chacun une médaille d'argent et une prime de 100 francs; MM. Gatellier, conseiller d'arrondissement, Ducrocq, Gatellier, vice-présidents, Frottiée, d'Annet, Pasteur, maire de Mitry, Taveau, Denis, à Nantouillet, chacun une médaille de bronze et 50 francs.

Soit	14 médailles d'argent	à 120 francs . .	1,680 fr.
	6 médailles de bronze	à 60 francs . .	360
		Total. . . .	2,040 fr.

PREMIÈRE SÉRIE.

PRIX DE MORALITÉ.

Ouvriers de Fermes.

Notre premier prix, consistant en une rente *viagère de* 100 *francs*, *le prix Buignet*, dont grâce au souvenir pieux de sa digne compagne, le nom aimé, comme un écho fidèle, retentira toujours dans nos comices.

Ce prix Buignet, notre plus belle et plus haute récompense, la Société d'Agriculture est heureuse de l'offrir pour la première fois à un homme aussi digne de la recevoir qu'Achille Leduc.

Le temps me manquerait si je voulais entrer dans les détails de cette vie toute d'honneur et de dévouement. Achille Leduc, aujourd'hui âgé de 70 ans, est, depuis 48 années, berger dans la ferme de M. Piot, de Charny.

Il y a 21 ans, en 1860, au comice de Choisy-le-Temple, il a déjà reçu une médaille d'argent.

En 1870, pendant l'invasion, de funeste mémoire, parti au mois de décembre de la ferme avec tout son troupeau, il l'a ramené à peu près intact en avril 1871.

C'est une fête pour la famille Piot et pour la contrée, de voir aujourd'hui récompenser aussi dignement ce type des bons serviteurs.

La médaille d'or, offerte par le Conseil général, et une somme de 100 fr., votée par notre Société, sont accordées à Jean Vincent, berger, âgé de 66 ans ; ce vieux serviteur qui a déjà reçu une médaille d'argent au comice de Thieux, en 1870, est depuis 42 ans à Annet, dans la ferme occupée actuellement par M. Frottiée.

Les divers maîtres que ce digne homme a servis ne tarissent pas dans leurs éloges. Vincent, disent-ils, est le plus dévoué et le plus soigneux des bergers.

Jean-Louis Liénard, âgé de 60 ans, compte 48 années de bons et loyaux services agricoles dans la ferme de la Haute-Maison, dans la famille de M. Proffit, qu'il n'a jamais quittée.

Liénard a reçu, au comice de Condé, en 1867, la première médaille de bronze. Liénard, comme batteur en grange, moissonneur, directeur de machine, a toujours été un serviteur exceptionnel, et la Société est heureuse de lui donner une médaille de vermeil et 100 francs.

DEUXIÈME SÉRIE.

PRIX DE MORALITÉ.

Ouvriers de Fermes.

La première médaille d'argent de la deuxième série et 100 francs sont donnés à Jean-Pierre Nidert, aujourd'hui âgé

de 79 ans, qui est depuis l'âge de 9 ans, c'est-à-dire depuis 70 années, à Saint-Mesmes, dans la même ferme, exploitée actuellement par M. Jules Taveau.

Ce brave et vieux serviteur, qui pendant cette longue suite d'années s'est toujours fait remarquer par son activité au travail, son affection et son dévouement pour ses maîtres, est aujourd'hui pour eux un ami, un homme de confiance, le directeur de la ferme.

M. Tronchon, de Vincy-Manœuvre, nous présente ensuite Joseph-Alphonse CONGY, âgé de 74 ans, charretier dans la même ferme depuis 57 ans et chez lui depuis 26 années.

Pendant l'invasion, il a pu sauvegarder les intérêts de ses maîtres, et, grâce à son courage et à son dévouement, empêcher l'ennemi d'enlever aucun des animaux de la ferme.

La Société d'agriculture est heureuse d'offrir à ce bon serviteur la deuxième médaille d'argent et 100 fr.

La Société d'agriculture donne la troisième médaille d'argent et 100 francs à Frédéric-Alexandre BRISSOT, âgé de 71 ans, qui compte 43 années de bons et loyaux services dans la même ferme, à May, chez M. Robiche jusqu'en 1838, depuis chez M. Charles Roche, à May.

Doux envers les animaux, il a toujours eu l'amour de son métier.

Pendant l'invasion, malgré mille tribulations, il est resté fidèle à son poste.

Bon chien, dit-on, chasse de race.

Brissot est le digne fils de son père, qui lui aussi, a reçu une médaille de la Société d'agriculture en 1833.

Je cite quelques mots résumant le certificat donné par M. Léon Boucher, de Messy, à Jules-Octave PETIT, manouvrier, âgé de 72 ans :

« Voici donc un ouvrier qui a passé plus de 60 années de son existence, la bêche, la faux ou la fourche à la main, sans qu'aucun de ses maîtres ait jamais eu l'ombre d'un reproche à lui adresser. »

Aussi, notre Société est-elle heureuse d'offrir à Petit sa quatrième médaille d'argent et une prime de 100 francs.

Théodore GÉRARD, âgé de 65 ans, est berger chez M. Gautier, de Tancrou ; depuis 45 années qu'il est dans la ferme, les trois générations auxquelles il a consacré ses services n'ont jamais eu que des éloges à lui donner.

M. Gautier sera heureux, comme nous le sommes, de voir ce vieux serviteur recevoir la cinquième médaille d'argent et une somme de 100 fr.

Charles-Augustin DUMONTIER, âgé de 60 ans, est attaché au service de MM. Bernier, de Moussy-le-Neuf, depuis l'âge de 10 ans. Il a commencé par travailler à la ferme avec son père, autre digne serviteur, mort d'accident au service de M. Bernier, après avoir servi trois générations. Dumontier fut ensuite batteur en grange, aujourd'hui il est employé à la machine à battre, où hier encore était à ses côtés son digne fils, qui vient de partir pour payer comme militaire sa dette à son pays.

La Société offre à ce brave homme la sixième médaille d'argent et une somme de 100 francs.

C'est à Victor SIMON, âgé de 52 ans, berger depuis 38 années dans la famille Heurlier, à la ferme d'Ocquerre, que la Société d'agriculture offre sa septième médaille d'argent et une somme 100 francs.

Simon est non-seulement un excellent berger, mais c'est encore un homme de dévouement, qui pendant l'invasion est arrivé à soustraire son troupeau à la rapacité de l'ennemi.

La huitième médaille d'argent et 100 francs sont accordés à Alexis GÉRARD, manouvrier, âgé de 58 ans, employé depuis 44 années à la ferme de Beauval, actuellement dirigée par M. Lamiche.

C'est le digne frère d'André Gérard, auquel la Société a accordé au Comice de Rentilly sa plus haute récompense ; le prix fondé par le digne M. Viellot, notre ancien président.

Le dossier d'Alexis Gérard regorge de certificats qui se résument ainsi : ce sera un bonheur pour toute la contrée de voir récompenser ce digne serviteur.

Louis DELAPLACE, manouvrier, âgé de 70 ans, est un parfait

serviteur qui, depuis 50 années, a toujours donné toute satisfaction à ses maîtres ; il ne s'est jamais absenté de son travail, que pour faire un congé de sept ans.

Il a un excellent caractère, dit M. Garnier, du Gué-à-Tresmes, on peut l'employer au jardin, à la moisson, à l'intérieur de la ferme, il sait tout faire, tout bien faire, et il est toujours d'accord avec ses camarades.

La Société offre à Delaplace la neuvième médaille d'argent et une somme de 100 francs.

La Société offre sa dixième médaille d'argent et 100 francs à Julie-Clémentine Pot, veuve Lamare, âgée de 69 ans, cette femme est attachée au service de la famille Quilliard, de Serris, depuis plus de 50 ans. Il faudrait lire en entier le certificat de M. Quilliard fils pour apprécier dignement les services de cette brave et excellente femme.

Elle fût toujours, pendant sa longue carrière, à la hauteur des diverses fonctions qui lui furent confiées.

Pendant l'invasion, elle a sauvé une partie des animaux de la ferme. Elle est bonne à tout, dit M. Quilliard, qui en parle avec le respect et l'affection avec lequel un fils parlerait de sa mère.

La Société offre la onzième médaille d'argent et 100 francs à Louis-Désiré Petit, manouvrier, âgé de 65 ans, qui est attaché chez M. Fouillaux, à la ferme de Mitry, depuis 51 ans.

Petit est la preuve vivante de ce que peuvent arriver à donner un travail constant, associé à la bonne conduite et à l'intelligence. Petit, toujours irréprochable, a pu non-seulement élever honorablement ses enfants, qui seront comme leur père de bons et loyaux serviteurs, mais, grâce à son économie, il est encore arrivé à se constituer un petit capital, qui pourra lui permettre, quand le jour et l'heure seront arrivés, de se reposer dignement à l'abri du besoin.

Denis-Philippe Cabin, âgé de 69 ans, est charretier depuis 46 ans, de père en fils, dans la même ferme, chez MM. Taveau, cultivateurs à Saint-Mesmes.

Pendant tout ce temps, Cabin a toujours eu une conduite irréprochable, une activité infatigable, un dévouement absolu. Si l'âge a pu quelque peu diminuer ses forces, il n'a en rien, bien au contraire, amoindri son courage.

Avec de pareils serviteurs, dit M. Taveau, la tâche des maîtres est facile ; aussi la Société est-elle heureuse d'offrir à Cabin une médaille d'argent et 100 francs.

TROISIÈME SÉRIE

PRIX DE MORALITÉ

Ouvriers de Fermes

La première médaille de bronze et 50 francs sont accordés à Louis LECOMTE, âgé de 62 ans, qui, depuis 36 années, est employé à la ferme d'Hervillers, d'abord comme batteur en grange, puis comme directeur de la machine à battre, poste qu'il occupe encore aujourd'hui. Ce vieux serviteur a toujours donné toute satisfaction à ses maîtres, MM. Lamiche, grand-père, père et petit-fils. Pendant l'invasion, il a fait trop souvent pour la ferme le service des réquisitions, et grâce à son zèle intelligent, il a toujours pu ramener les chevaux et équipages qui lui étaient confiés.

C'est un bon père de famille, qui a élevé six enfants qui seront dignes de lui.

Amable GAUTHIER, âgé de 47 ans, est entré dès l'âge de 12 ans à la ferme de Vincy-Manœuvre chez M. Dubois, où il est toujours resté en qualité de charretier. GAUTHIER a toujours été un bon ouvrier, laborieux, fidèle et dévoué.

La Société est heureuse de lui donner une médaille de bronze et 50 francs.

Théodore-Benjamin MENUZET, âgé de 66 ans, est batteur à Mitry, chez M. Champs, cultivateur. Pendant les 39 années de bons et loyaux services qu'il leur a données, ce vieux servi-

teur, par sa bonne conduite et sa grande probité, a su conquérir l'estime et l'affection de ses maîtres.

La Société d'Agriculture lui donne une médaille de bronze et 50 francs.

La Société d'Agriculture accorde une médaille de bronze et 50 francs à Louis-François BRÉHANT, âgé de 51 ans, berger depuis 36 années. Si Bréhant a changé de pays, c'est que ses deux premiers maîtres, MM. Perrot et Hublier ont quitté leurs fermes et vendu leurs troupeaux qu'il a suivis.

Il est depuis 25 ans au service de notre collègue, M. Robcy, du Génitoy, qui, après avoir, dans son certificat, relaté la conduite remarquable de Bréhant pendant l'invasion, temps pendant lequel, malgré toutes les difficultés qui sont venues l'assaillir en ses pérégrinations en Normandie, il a pu néanmoins ramener son troupeau presqu'au complet. Si j'ai obtenu quelques succès avec mon troupeau, ajoute encore M. Robcy, qui s'y connait, c'est en grande partie aux soins assidus de mon berger que je les dois.

Antony FISCHER, âgé de 48 ans, est attaché, comme garçon de cour, chez M. Hardy, cultivateur à la ferme de Ruthel, depuis 24 années. Jamais M. Hardy et ses prédécesseurs n'ont eu qu'à se louer des services de cet excellent serviteur, de ce bon français qui, originaire de Brudercloff, n'a pas, en 1871, hésité un intant à opter pour la nationalité Française. Fischer, c'est avec plaisir que la Société offre à un bon patriote tel que vous une médaille de bronze et 50 francs.

Alphonse MARIN, âgé de 60 ans, est attaché à la ferme de M. Lecour, de Mitry, depuis 26 années. D'abord batteur en grange, puis directeur de la machine à battre, il ne s'est jamais dérangé un seul jour. Jamais il n'a reçu un reproche. Il a toujours mérité l'estime et l'affection de ses maîtres, qui seront aussi heureux que nous de voir Marin, en récompense de ses bons et loyaux services, recevoir une médaille de bronze et 50 francs.

Louis TRONY est, depuis l'âge de 17 ans, charretier chez M. Jarry, de Lanoue ; bien jeune encore, il n'a que 36 ans, il

est apte à tout faire et fait tout bien. Quant à sa conduite elle a toujours été exemplaire. Trony, la Société est heureuse de vous offrir aujourd'hui une médaille de bronze et 50 francs.

Je suis certain que cette médaille ne sera pour vous, qu'une première étape dans la voie des récompenses, vous persévérerez, et nous vous reverrons.

Alexandre THIOUX, âgé de 60 ans, est depuis 30 années berger chez M. Jarry, de Lanoue. Ce vieux et honnête serviteur est actuellement considéré, comme faisant partie de la famille. Bien qu'il ait élevé de nombreux enfants, grâce à sa bonne conduite et à son économie, Thioux est arrivé à conquérir une modeste indépendance.

Il ne veut cependant pas quitter son troupeau, auquel il est attaché comme à son existence. La Société offre à ce type des anciens pasteurs une médaille de bronze et 50 francs.

La société d'Agriculture accorde ensuite une médaille de bronze et 50 francs à un vieux et excellent serviteur, à Pierre DUMONTIER, âgé de 62 ans, qui depuis 50 années est resté attaché à la ferme de Moussy-le-Neuf.

M. Bernier sera aujourd'hui, aussi heureux que nous, de voir récompenser ce brave homme, qui a toujours été si dévoué à lui et à sa famille.

La société d'Agriculture offre ensuite une médaille de bronze et 50 francs à Julienne JOVENET, âgée de 41 ans, au service de M. Darras, cultivateur, à la ferme de Mauny, (commune de Jossigny), depuis 17 années.

Continuez, Madame, à accomplir les services dont vous êtes chargée, avec autant d'intelligence et de dévouement que vous l'avez fait jusqu'à ce jour, et dans quelques années nous serons heureux de vous revoir et de vous accorder une médaille d'argent.

La médaille de bronze qui suit est accordée avec une somme de 50 francs, à Louis-Sulpice Dupré, âgé de 56 ans, berger, à Charny, depuis 31 années. Dupré est actuellement chez M. Pouchard et était avant chez M. Lefranc, notre regretté collègue, mon vieil ami, qui serait bien heureux, s'il pouvait

voir récompenser cet excellent serviteur, dont il m'a si souvent fait l'éloge. C'est Dupré qui l'aida à créer ce remarquable établissement de béliers, dont les cultivateurs n'ont pas oublié les rares mérites.

La société d'Agriculture donne une médaille de bronze et 50 francs à Constant MAILLARD, âgé de 45 ans. Ce brave homme, *père de dix enfants*, dont 3 travaillent déjà à ses côtés, est depuis 26 ans employé comme charretier à la ferme de M. Lécaillé, à Mitry. Depuis qu'il y est entré il ne s'est jamais dérangé de son travail, jamais un seul jour. Vous êtes un type du bon serviteur et du bon père de famille, M.. Maillard, et notre Société sera heureuse de vous retrouver dans quelques années au nombre de ses candidats à la médaille d'argent.

Auguste MALINGRE, berger, âgé de 43 ans, est au service de MM. Lecour et fils cultivateurs à Mitry, depuis 26 ans.

Malingre est non seulement un excellent berger, qui soigne parfaitement son troupeau, mais c'est encore un homme intelligent, actif et laborieux, toujours prêt à rendre service.

En 1870, parti avec son troupeau en Normandie, il l'a vendu à un prix très avantageux, qu'il a rapporté fidèlement à son maître.

La Société lui donne une médaille de bronze et 50 francs.

Victor MARIN, manouvrier, âgé de 56 ans, est depuis 29 années, au service de M. Pasteur, cultivateur, à Mitry.

La Société est heureuse d'offrir à cet ouvrier consciencieux et dévoué, d'une conduite toujours exemplaire, une médaille de bronze et 50 francs.

Jules DUMAS, âgé de 53 ans, est depuis 26 ans charretier à Mitry, d'abord chez M. Champs père et actuellement chez son fils.

Jamais ces Messieurs n'ont eu qu'à se louer du travail, de l'intelligence et de la bonne conduite de cet excellent serviteur, auquel la société d'Agriculture est heureuse d'offrir une médaille de bronze et 50 francs.

QUATRIÈME SÉRIE.

PRIX DE MORALITÉ.

Ouvriers de Fermes (*Commis*).

C'est un homme exceptionnel que Léopold HÉMAR, actuellement commis de ferme chez M. Alfred Tartier, cultivateur à Mitry. Employé comme ouvrier pendant 37 ans, dans cette même ferme, à la tête de laquelle il est aujourd'hui placé comme directeur, il a su, chose rare, à force de tact, établir sans contestation son autorité sur ses anciens camarades, qui lui ont conservé leur estime et leur affection.

En 1871, il a reçu une récompense pour son admirable conduite pendant l'invasion.

A cette époque, il était berger chez M. Tartier père, et il a pu, forçant les lignes prussiennes, grâce à son courage et à son intelligence, ramener tout son troupeau à la ferme. Privé d'enfants, il a élevé une de ses nièces avec tout le dévouement et la tendresse qu'il aurait eu pour sa fille.

La Société d'agriculture est heureuse et fière d'offrir aujourd'hui une médaille de vermeil à ce brave et digne homme.

Nous voici encore en présence de mérites rares.

La Société d'agriculture en donnant à Adolphe VASSEUR, commis de ferme, et à sa femme Elisa LEROY, tous deux employés depuis de longues années chez M. Eugène Gautier, de Tancrou, une médaille d'argent, se glorifie vraiment elle-même en venant glorifier ces braves et dignes gens.

Forcé au moment de l'invasion de quitter sa ferme à cause de la terrible et dernière maladie de sa femme, M. Gautier fut stupéfait, en rentrant chez lui, de trouver sa ferme, grâce à l'habileté, au courage et au dévouement de Vasseur et de sa femme, auxquels il l'avait confiée, dans un état de prospérité relative qu'il n'aurait jamais osé espérer. M. Gautier, en son certificat, entre dans mille détails dans lesquels je ne puis malheureusement pas le suivre ; détails qui font connaître complètement la bonté et le dévouement intelligent de ce ménage modèle, modèle des bons serviteurs.

Catherine DURU, âgée de 73 ans, aujourd'hui ménagère, femme de confiance chez M. Jean Garnier, cultivateur à May, est depuis 54 ans dans la même famille.

Si le temps ne m'était aussi compté, je voudrais vous lire en entier la lettre de M. Garnier, mais il me prie d'être discret pour ménager la modestie de cette excellente femme, et je le serai pour elle et pour lui. Il m'en coûte beaucoup cependant, car un fils ne parlerait pas avec plus d'éloges, de respect et d'affection de sa mère, que M. Garnier ne parle de Catherine Duru.

Je ne puis dire qu'une chose, c'est qu'en sa longue carrière Catherine Duru a toujours été un serviteur exceptionnel et qu'elle a trouvé des maîtres dignes d'elle.

La Société est heureuse d'offrir une médaille d'argent et 100 francs à Catherine Duru.

CINQUIÈME SÉRIE.

PRIX DE MORALITÉ.

Ouvriers d'industrie; garde-champêtre, instituteur.

Jean-François LUCOTTE, ouvrier charron, maréchal-ferrant, âgé de 72 ans, compte 42 ans de bons et loyaux services à Jossigny, chez M. Gonthier, charron-forgeron. En 1867, au Comice de Condé, Lucotte a déjà reçu une médaille d'argent.

Lucotte est le type de l'honnêteté et de la loyauté ! c'est un parfait ouvrier, un pompier zélé, un excellent camarade, aimé, estimé de tous.

Ce sera, nous dit-on, une fête pour toute la contrée de voir Lucotte recevoir la médaille de vermeil que la Société est heureuse de lui offrir aujourd'hui.

La Société d'agriculture offre ensuite une médaille d'argent à Louis-André POTAY, âgé de 60 ans.

Potay compte 35 années de bons services comme garde-moulin chez M. Papillon, à Montigny.

Potay est depuis 25 ans conseiller municipal de Gressy où il est aimé et estimé de tous.

C'est un excellent ouvrier qui est d'une sobriété exemplaire et ne s'est jamais un seul jour dérangé de son travail.

Un garde-champêtre sachant se concilier l'estime et la sympathie des habitants de sa commune, un garde-champêtre se faisant tout à la fois aimer et respecter est une providence pour le pays qui le possède. Grâce à l'influence d'un pareil homme, le bon ordre règne et les contraventions deviennent rares.

Ce garde-champêtre modèle, la commune de Thorigny a été assez heureuse pour le rencontrer en la personne d'Auguste-Etienne NOEL, qui compte 31 ans de bons et loyaux services.

C'est un vieux brave des campagnes d'Afrique et de Crimée, auquel la Société est heureuse de remettre aujourd'hui cette médaille d'argent qu'il a si bien méritée.

Mesdames et Messieurs, j'ai voulu terminer cette longue série en appelant une dernière fois votre attention. attention dont je ne saurais trop vous remercier, sur un homme qui, quoique ne comptant encore que seize années dans l'instruction, a déjà su par les éclatants services qu'il a rendus, conquérir une notoriété incontestable. Une notoriété incontestable dans cette classe des instituteurs qui compte tant d'hommes de mérite, dans cette classe des instituteurs sur qui repose en grande partie l'avenir du pays, car les premières impressions de l'enfance ne s'effacent jamais.

M. MAVRÉ, à Crouy depuis 1870, est un instituteur complet, connu, aimé, estimé, apprécié de tous. Il fait un excellent cours d'agriculture et d'horticulture à ses élèves de 1re et 2me division. En 1874, il a reçu une médaille de la Société protectrice des animaux; en 1876, à Paris, une mention honorable pour l'instruction élémentaire; en 1876 et 1878, deux autres médailles de l'Association chorale ; et enfin, en 1878, à l'Exposition universelle, une mention honorable pour les travaux de ses élèves et les siens propres.

D'une haute moralité, d'un zèle, d'un savoir et d'un dévouement sans égal, vous êtes, M. Mavré, le type du parfait instituteur et la Société d'agriculture est heureuse de vous offrir ce beau livre et une médaille d'argent.

RAPPORT

AU NOM DU JURY DU CONCOURS DE LABOURAGE

MESSIEURS,

Le Jury a décerné les récompenses suivantes :

1er prix : PICARDA, charretier chez M. Bernier, à Mitry, ayant le no 14.

2e prix : GAGNANT, charretier chez M. Lavaux, à Choisy, ayant le n° 22.

3e prix : ROUSSEL, charretier chez M. Lecourt, à Mitry, ayant le n° 19.

4e prix : MAILLARD, bouvier chez M. Lécaillier, à Mitry, ayant le n° 24.

5e prix : GUILLOURDET, charretier chez M. Pasteur, à Mitry, ayant le n° 16.

6e prix : DURAND, bouvier chez M. Champs, à Mitry, ayant le n° 13.

7e prix : MAILLARD, charretier chez M. Lécaillier, à Mitry, ayant le no 20.

RAPPORT

AU NOM DU JURY DU CONCOURS DE BINEUSES ET DÉPRESSEUSES POUR BETTERAVES

Par M. CHARTIER, de Chessy,
Membre de la Société d'Agriculture de Meaux.

—

MESDAMES ET MESSIEURS,

Jeudi dernier a eu lieu le concours des bineuses à traction de cheval ; il a été fait par Messieurs les membres du Jury 3 catégories parmi les machines qui ont fonctionné dans le champ d'expériences :

1re Catégorie. — Les machines à 5 ou 6 rayons avec la barre servant à diriger comme dans les semoirs en ligne ;

2e Catégorie. — Les machines bineuses à 3 rayons ;

3e Catégorie. — Les machines bineuses auxquelles des modifications nouvelles ont été apportées.

1° *Ordre de la distribution des prix fait par le Jury.* — Monsieur Cartier, pour sa bineuse à 5 rayons, mue par un seul cheval, a obtenu la médaille d'argent grand module offerte par la Société des Agriculteurs de France et 100 fr. ; cette remarquable récompense a été accordée pour le bon fonctionnement de la bineuse, pour sa bonne construction et aussi pour l'importante modification apportée pour la protection des jeunes plants à l'aide d'une poulie à gorge située entre les couteaux, ce qui permet de biner la betterave aussitôt la levée. Cette bineuse d'un poids relativement lourd, supportera facilement la traction de deux chevaux au lieu de celle d'un seul cheval ; le prix devra aussi être abaissé.

2° Cette catégorie renferme les bineuses à 3 rayons et mues par un seul cheval. Le jury a été très embarrassé pour classer les différentes machines, toutes peuvent faire un bon travail lorsquelles sont dirigées par des hommes expérimentés.

Le Jury, pour classer les constructeurs, a dû prendre en considération, le prix, le poids, la bonne construction, enfin le résultat du travail qu'il venait d'avoir sous les yeux pour établir le classement suivant :

M. Cochegrue, du Mesnil Amelot, médaille de vermeil et 100 fr.

M. Fortin, de Montereau, médaille d'argent grand module offerte par la Société des Agriculteurs de France (1) et 100 fr.

M. Duval, du Mesnil Amelot, médaille d'argent et 100 fr.

M. Rousselet, de Tancrou, médaille de bronze et 50 fr.

M. Lefèvre, de Vanduile, médaille de bronze et 50 fr.

M. Demarly, à Origny-Saint-Benoît, médaille de bronze et 50 fr.

M. Viette, de Sâacy (Seine-et-Marne), mention honorable et 25 fr.

Ce dernier a présenté au Jury une petite houe à bras, très ingénieusement inventée, entre chaque lame bineuse il a été placé un petit sabot en tôle qui protège très bien des mottes ou des herbes, le rayon biné, mais cet instrument est surtout applicable à la culture maraîchère, quoique le Jury l'ait vu fonctionner dans le champ d'expériences au milieu des autres bineuses à betterave.

3° *Machine à éclaircir les betteraves.* — Les bineuses éclaircisseuses ont également fonctionné ; le Jury sur ce point très divisé au point de vue de l'instrument de M. Ollivier Lecq, n'a pu se rendre compte exactement du bon travail de cet instrument, attendu que dans le champ d'expérience les plants étaient très mal levés. Le fonctionnement ayant été incomplet, il a été difficile de classer la machine bineuse-éclaircisseuse de M. Ollivier Lecq, il lui est accordé une mention honorable et 50 fr.

---

(1) Ces médailles ont été données par la Société des Agriculteurs de France, remises aux lauréats par les délégués de cette Société, M. Josseau qui en est vice-président de cette Société et M. de Haut, membre du Conseil d'Administration.

RAPPORT

AU NOM DU JURY DE L'EXPOSITION DES INSTRUMENTS D'AGRICULTURE HORS CONCOURS.

Par M. CORMIER.

Membre de la Société d'Agriculture de **Meaux.**

—

MESSIEURS,

Le Jury des instruments a décerné les récompenses suivantes :

MÉDAILLES D'ARGENT.

1re M. Jourdan, à Fresnes, a présenté un pèse-paille applicable à toute machine à battre.

2e M. Demarly, à Origny-Sainte-Benoite, bonne construction de ses instruments agricoles.

3e M. Cochegru, au Mesnil-Amelot, ensemble de ses instruments.

4e M. Duval, au Mesnil-Amelot, ensemble de son Exposition.

5e M. Rigault, à Paris, pour sa faucheuse et ses rateaux.

6e M. Bertin, à Montereau, pour sa machine à battre à plan incliné.

MÉDAILLES DE BRONZE.

1re M. Rousselet, à Tanecou, ensemble de son Exposition.

2e M. Dajon, au Mesnil-Aubry, ensemble de son Exposition.

3e M. Wyast, à Saint-Denis, pour ses brabants.

4e M. Dudouy, à Paris, pour son rateau, le Tigre.

5e M. Biencourt, aux deux Jumeaux, pour ses charrues déchaumeuses.

6e M. Brichard, pour l'ensemble de ses tarares.

LISTE DES RÉCOMPENSES

DÉCERNÉES POUR L'ÉLEVAGE DES CHEVAUX, BESTIAUX ET ANIMAUX DE BASSE-COUR

PREMIÈRE CLASSE. — ESPÈCE CHEVALINE.

Etalons (pas d'étalons).

Poulains et Pouliches.

1er prix. — Une médaille de vermeil et 100 fr. M. RENOULT, Auguste-Martin, à Montretout, commune de Saint-Jean-les-deux-Jumeaux.

2e prix. — Une médaille d'argent et 80 fr. M. TARTIER, Edmond, à Saint-Mard. Le deuxième prix, est d'égal mérite avec le premier, elle n'a obtenu que le second parce qu'elle rentre moins dans les conditions du programme.

3e prix. — Une médaille de bronze et 60 fr. M. SARRAZIN, Jean-Baptiste, à Chailly-en-Brie.

Juments.

1er prix. — Une médaille de vermeil et 150 fr. M. SARRAZIN, Jean-Baptiste à Chailly-en-Brie.

2e prix. — Pas de second prix, faute de sujet méritant.

DEUXIÈME CLASSE. — ESPÈCE BOVINE.

1er Catégorie. — *Taureaux.*

1er prix. — Une médaille d'or et 350 fr. (non décerné.)

2e prix. — Une médaille de vermeil et 225 fr. M. MARTIN, Adolphe, à Annet.

3e prix. — Une médaille d'argent et 175 fr. M. JARRY, à la Noue, commune de Saint-Jean-les-deux-Jumeaux.

4e prix. — Une médaille de bronze et 100 fr. M. RENOULT, Auguste-Martin, à Montretout, commune de Saint-Jean-les-deux-Jumeaux.

2e Catégorie. — *Vaches laitières et Génisses*

1er prix. — Une médaille d'or et 125 fr. M. VAVASSEUR, Charles, à Ferrières-en-Brie.

2e prix. — Une médaille de vermeil et 200 fr. (non décerné).

3e prix. — Une médaille d'argent et 150 fr. M. JARRY, à La Noue, commnne de Saint-Jean-les-deux-Jumeaux.

4e prix. — Une médaille d'argent et 125 fr. (non décerné).

5e prix. — Une médaille d'argent et 100 fr. M. VAVASSEUR, Charles, à Ferrières-en-Brie.

6e prix. — Une médaille de bronze et 80 fr. M. CHÉNEAU, François, à Brou.

7e prix. — Une médaille de bronze et 70 fr. (non décerné).

8e prix. — Une médaille de bronze et 50 fr. M. MARTIN, Adolphe, à Annet.

P. S. A l'unanimité, les membres du Jury ont regretté que les animaux de l'espèce bovine, exposés par M. Jozon, aient été présentés hors concours, sans quoi le Jury leur aurait décerné une de ses premières médailles.

TROISIÈME CLASSE. — ESPÈCE OVINE

1re Catégorie. — *Béliers à laine fine ou moyenne.*

1er prix. — Une médaille de vermeil et 200 fr. M. MICHENON, Théophile, à La Borde, commune d'Andrezel.

2e prix. — Une médaille d'argent et 150 fr. M. HARAN, Albert, à l'Etang, commune de Verneuil.

3e prix. — Une médaille d'argent et 100 fr. M. COUESNON, Bonhomme, à Villiers, commune d'Aulnoy.

4e prix. — Une médaille de bronze et 75 fr. M. ROBCIS, Théophile, au Génitoy, commune de Bussy-Saint-Georges.

Brebis à laine fine ou moyenne.

1er prix. — Une médaille de vermeil et 200 fr. M. HARAN, Albert, à l'Etang, commune de Verneuil.

2e prix. — Une médaille d'argent et 150 fr. (au même).

3e prix. — Une médaille d'argent et 100 fr. M. ROBCIS, Théophile, au Génitoy, commune de Bussy-Saint-Georges.

4e prix. — Une médaille de bronze et 75 fr. M. BOURBONNEUX, Alexandre, à Beugnon, commune de Maison-Rouge.

2e Catégorie. — *Béliers à laine commune.*

1er prix. — Une médaille de vermeil et 150 fr. M. ÇOUESNON, Bonhomme, à Villiers, commune d'Aulnoy.

2e prix. — Une médaille d'argent et 75 fr. M. ROBCIS, Théophile, au Génitoy, commune de Bussy-Saint-Georges.

3e prix — Une médaille de bronze, et 50 fr. (non décerné).

Brebis à laine commune.

1er prix. — Une médaille de vermeil et 150 fr. M. ROBCIS, au Génitoy, commune de Bussy-Saint-Georges.

2e prix. — Une médaille d'argent et 75 fr. M. LECALLIER, Edmond, à Mitry,

3e prix — Une médaille de bronze et 50 fr. (non décerné).

QUATRIÈME CLASSE. — ESPÈCE PORCINE

Verrats.

1er prix. — Une médaille d'argent et 100 fr. (non décerné).

2e prix. — Une médaille de bronze et 80 fr. (non décerné).

Truies.

1er prix. — Une médaille d'argent et 100 fr. M. BOUTRY, Désiré, à Meaux.

2e prix. — Une médaille de bronze et 70 fr. M. RENOULT, Auguste-Martin, à Montretout, commune de Saint-Jean-les-deux-Jumeaux.

CINQUIÈME CLASSE. — ANIMAUX DE BASSE-COUR

Une médaille de bronze et une prime de 25 fr. sont accordées à M. VERNOIS, Bernard, à Mitry-Mory, pour un lot de coqs et poules.

Une médaille de bronze et une prime de 25 fr. sont accordées à Mme PASTEUR, à Mitry-Mory, pour un lot de coqs et poules de Houdan, de 11 mois.

Une médaille de bronze et une prime de 25 fr. sont accordées à Mme PASTEUR, à Mitry-Mory. pour un lot de coqs et poules de Houdan, de 2 ans.

SIXIÈME CLASSE. — ANIMAUX DE BOUCHERIE

Veaux gras.

Pas de veaux gras.

BANQUET

Toast de M. le Comte de MOUSTIER.

MESDAMES ET MESSIEURS,

Tantôt, au début de notre grande séance, j'ai dû traiter devant vous des questions sérieuses ; j'ai fait la part des motifs que nous avons d'être tristes et de ceux qui nous permettent d'espérer.

Maintenant, au moment où le Champagne frémit gaiement dans nos verres que nous allons élever bien haut en l'honneur des lauréats de ce concours, je vous demande de laisser la joie envahir pleinement vos cœurs.

Oui, nous devons être joyeux de voir parmi nous et de fêter des hommes si dignes de notre estime et de notre affection.

Nous devons être joyeux parcequ'une armée en tête de laquelle apparait ce bataillon d'élite peut encore remporter bien des victoires.

Nous devons être joyeux parcequ'en buvant à la santé de nos lauréats, nous pouvons dire : ils sont, dans leur vigueur et leur énergie, l'emblême, le principe, le gage de la santé de notre agriculture.

Nous devons être joyeux parceque nous avons devant nous l'image de la famille agricole si forte quand ses éléments restent, comme aujourd'hui, étroitement unis.

Le chef de culture, actif et vigilant, observateur attentif, sachant allier la prudence à l'esprit d'initiative, la finesse à la franchise, la fermeté à la douceur, la gravité de l'homme qui se sent responsable, à l'enjouement puisé dans la vie saine et honnête qu'on mène à la ferme. Vous reconnaîtrez sans doute à ce portrait beaucoup de ceux qui prennent part à ce banquet et tout d'abord le premier de nos lauréats.

Puis le domestique, dans le bon vieux sens du mot, c'est-à-dire, d'après l'étymologie latine, l'homme attaché à la maison, à la famille. Fier de sa part de gouvernement, vice-roi de la bergerie, de l'étable, de l'écurie, les ayant régies dans les bons et les mauvais jours ; en connaissant l'histoire, se plaisant à la raconter ; aimant son maître, aimé de lui.

Cette permanence, presque générale en Seine-et-Marne, des liens qui unissent le maître et le serviteur est l'honneur de nos fermes et l'une des causes les plus sûres de leur prospérité. Voilà longtemps que j'entends dire : il n'en sera bientôt plus ainsi ; jamais, pourtant, nous n'avons eu tant de candidats pour ces prix accordés à la persévérance et à la fidélité ; jamais nous n'avons distribué tant de médailles bien gagnées. Cela dure donc encore ; cela, je l'espère, durera toujours.

Et l'ingénieur agricole, le constructeur d'instruments, ne fait-il pas aussi partie de la famille rurale ? N'est-il pas le bienvenu sous notre toit ? Il peut y réclamer sinon le titre de père, de fils ou de cousin, du moins celui de parrain apportant souvent des cadeaux, qu'on lui paie cher, il est vrai, mais sans regret et même avec gratitude quand ce sont de beaux et bons instruments de culture.

J'en dirais long sur ce sujet et j'y trouverais grand plaisir ; mais le temps marche, le jour baisse ; il va falloir, hélas ! nous séparer.

En buvant à la santé de nos lauréats, buvons aussi à la famille agricole qu'ils représentent ; à l'union des parents et des enfants, des patrons et des serviteurs.

Si l'esprit de famille venait à périr, l'agriculture, la société toute entière perdraient leur ancre de salut.

A la famille agricole !
A nos lauréats !

M. le comte de Moustier, se levant de nouveau, quelques instants plus tard, a adressé de chaleureux remerciements à tous ceux qui ont concouru à l'organisation et au succès du comice de Mitry, et particulièrement aux membres des divers jurys et aux commissaires.

TABLE DES MATIÈRES

Compte-rendn de la séance du Comice et du Concours tenus à Mitry, le 12 juin 1881..... 6

Discours de M. le comte De Moustier, président du Comice..... 7

Rapport au nom du Jury du Prix d'honneur, par M. Brandin... 16

Rapport au nom de la Commission des prix aux ouvriers de fermes et auxiliaires de l'Agriculture, par M. Ducrocq 44

Rapport au nom du Jury du Concours de labourage..... 57

Rapport au nom du Jury du Concours de bineuses et dépresseuses pour betteraves, par M. Chartier.. 58

Rapport au nom du Jury de l'exposition des instruments d'agriculture hors concours, par M. Cormier..... 60

Liste des récompenses décernées pour l'élevage des chevaux, bestiaux et animaux de basse-cour..... 61

Toast de M. le comte De Moustier..... 65

Meaux. — Imp. Ch. Cochet, 16, rue Saint-Étienne.

LISTE DES MEMBRES

DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS

ET

COMICE DE L'ARRONDISSEMENT DE MEAUX

(1882)

Membres du bureau :

MM.

Le comte A. DE MOUSTIER, ✻, président.
DUCROCQ (A.), vice-président.
E. GATELLIER, vice-président.
DE LIGNIÈRES (E.), secrétaire.
J. BÉNARD, vice-secrétaire.
DENIS (l'abbé), bibliothécaire.
LE ROY, bibliothécaire-adjoint.
DE LIGNIÈRES (A.), trésorier.
DROZ, vice-trésorier.

Membres titulaires :

MM. (1)

1870 ANDRÉ (Edouard), ✻, ancien député, maire de Croissy, propriétaire au château de Rentilly, commune de

(1) La date placée avant chaque nom est celle de la réception comme membre de la Société.

Bussy-Saint-Martin, par Lagny, et à Paris, boulevard Haussmann, 58.

1872 Aubin, pharmacien, rue du Grand-Cerf, 37, Meaux.

1865 Aubry, cultivateur, maire de Chalifert, par Lagny.

1874 Aubry, grainetier à Meaux, rue des Teinturiers, 10.

1870 Aubry-Vitet, à Paris, rue Barbet-de-Jouy, 9, et au château de Fontaine-les-Nonnes, par Puisieux (Seine-et-Marne).

1850 Avène (baron d'), président de la Société d'horticulture de l'arrondissement de Meaux, maire de Villemareuil, au château de Brinches, par Trilport, et à Paris, rue Tronçon-Ducoudray, 5.

1878 Barizet, cultivateur à Villers-Saint-Genest, par Nanteuil-le-Haudouin (Oise).

1876 Baron, cultivateur à Coutevroult, par Couilly.

1877 Barassé, notaire à Crécy.

1869 Bataille (Etienne), cultivateur à Messy, par Claye.

1857 Baudinot, propriétaire, agent d'assurances, place Henri IV, 24, Meaux.

1881 Bell, ingénieur civil, quai Napoléon, 3, à Meaux.

1862 Bénard (Jules), cultivateur, maire de Coupvray, par Esbly (vice-secrétaire).

1872 Bénard (Paul), cultivateur à Chessy, par Lagny.

1874 Benoist, ✻, notaire honoraire, membre du Conseil général, à Vieux-Moulin, par Lizy-sur-Ourcq.

1876 Benoist (Armand), avoué, rue de la Cordonnerie, 26, Meaux.

1881 Benoist (Emile), cultivateur à Etrépilly.

1879 Bernard, ingénieur des Ponts et Chaussées, à Meaux

1870 Bernier (Amédée), cultivateur à Moussy-le-Neuf, par le Mesnil-Amelot.

1875 Béville (baron Pierre de), propriétaire-agriculteur à Vignory, commune de Cerneux, par Champcenetz.

1877 Bichot (E.), cultivateur à Quincy-Ségy.

1853 Borgnon, vétérinaire, maire de Couilly.
1881 Blot, cultivateur à Messy, par Claye.
1881 Borgnon fils, vétérinaire, à Couilly.
1875 Boucher, cultivateur à Courtablon, commune d'Ussy, par La Ferté-sous-Jouarre.
1876 Boucher (Félix) fils, cultivateur à Courtablon, commune d'Ussy, par La Ferté-sous-Jouarre.
1870 Boulingre (Emile), cultivateur à Varennes, commune de Jablines, par Esbly.
1876 Bourdon, propriétaire et maire à Emerainville, par Champs.
1872 Bourjot, ancien cultivateur, propriétaire, membre du Conseil municipal de Meaux, rue du Tribunal, 24, Meaux.
1856 Brière, propriétaire à Thorigny, par Lagny.
1874 Burger, sous-inspecteur des Forêts en retraite, rue du Faubourg-Saint-Remy, 13, Meaux.
1881 Butel, vétérinaire, boulevard Jean-Rose, à Meaux.
1870 Caillot (Alphonse), aplatisseur de cornes, à Saint-Germain-lès-Couilly, par Couilly.
1874 Caron, notaire, ancien maire de Meaux, rue du Grand-Cerf, 29, Meaux.
1879 Champenois, cultivateur à Magny-le-Hongre par Couilly.
1879 Charpentier, cultivateur à Charneseuil, commune de Saint-Cyr.
1875 Chartier (Jules), cultivateur, maire à Chessy, par Lagny.
1870 Chatelain (Eugène), ancien cultivateur, propriétaire à Acy-en-Multien (Oise).
1881 Chaudé (Albert), propriétaire à Lizy-sur-Ourcq.
1874 Chevalier, cultivateur à La Trousse, commune d'Ocquerre, par Lizy-sur-Ourcq.
1853 Cinot, cultivateur à Sancy, par Crécy-en-Brie.
1870 Clain (Félix), cultivateur à Monthyon, par Meaux.

1874 Clain, cultivateur à Juilly.

1873 Clermont-Tonnerre (marquis de), ✻, secrétaire d'ambassade, propriétaire à Forfry, par Saint-Soupplets, et à Paris, rue du Cirque, 7.

1879 Cochet (Charles).

1853 Collinet, propriétaire à Longpérier, par Dammartin, et à Paris, rue de Poitiers, 9.

1873 Commaille (baron de) ✻, propriétaire à Germigny, par La Ferté-sous-Jouarre.

1880 Cormier, ingénieur, industriel, quai Thiers, 1, à Meaux.

1881 Coyette, cultivateur à Neufmontiers, par Meaux.

1874 Coudray, propriétaire à La Grange, commune de Montévrain, par Lagny, et à Paris, rue d'Enghien, 13.

1882 Courtier (Charles), cultivateur à Gesvres, par Saint-Soupplets.

1875 Daguet, cultivateur à la Bordette, commune de Sainte-Aulde, par La Ferté-sous-Jouarre.

1875 Daguet (Léon), cultivateur, adjoint au maire, à Tancrou, par Lizy-sur-Ourcq.

1881 Danjou, inspecteur à la Sucrerie, rue de l'Abreuvoir, à Meaux.

1850 Dassy (Amédée), propriétaire, boulevard Jean-Rose. 23, Meaux.

1880 Debains (Alfred). ingénieur civil, constructeur d'appareils de labourage à vapeur, à Meaux.

1854 Delaroche, cultivateur, maire de Gressy, par Claye.

1847 Denis (l'abbé), chanoine, au Grand Séminaire, Meaux, (bibliothécaire).

1870 Dethomas (Albert), avocat, député, propriétaire à Montigny, commune de Jablines, par Esbly, et à Paris, avenue du Bois-de-Boulogne, 62.

1851 Droz, juge au tribunal civil, Place Henri IV, Meaux, (vice-trésorier).

1881 Droz fils, conseiller d'arrondissement, à Meaux.

1872 Dubois, cultivateur à Vincy-Manœuvre, par May-en-Multien.

1881 Dubourg fils, cultivateur à la Trace, commune de Villeroy, par Claye.

1856 Ducrocq (Amédée), juge au Tribunal de commerce, propriétaire, rue Tronchon, 20, Meaux (vice-président).

1870 Duflocq, cultivateur à Vinantes, par Juilly.

1881 Duhamel, marchand de fromages à Paris, 36, rue de l'Aqueduc.

1874 Dumez, O. ✻, conseiller maître à la Cour des comptes, propriétaire à Jouarre, et à Paris, rue Barbet-de-Jouy, 28.

1881 Dumez (Albert), propriétaire au château de Péreuse à Jouarre.

1870 Dumont (Adrien), propriétaire à Magny, commune de Boutigny, par Meaux, et à Meaux, rue du Collège, 1.

1876 Dumont, notaire à Lagny.

1879 Duvivier, propriétaire à Quincy-Ségy.

1875 Duvoir (Léonard), fumiste-constructeur, rue de la Cordonnerie, 23, Meaux.

1879 Farde, cultivateur à Jossigny, par Lagny.

1880 Farde fils, cultivateur à Résy, commune de Tigeaux, par Crécy.

1876 Fasquel (Léon), cultivateur et maire à Jaignes, par Lizy-sur-Ourcq.

1881 Fouillaux (Arthur), cultivateur à Mitry, par Claye.

1870 Fresnes (Marcellin de), propriétaire à Juilly et à Paris, rue Bellechasse, 15.

1870 Gaillard, cultivateur à Bussy-Saint-Georges, par Lagny.

1854 Gareau, ✻, ancien député, membre de la Société nationale d'Agriculture, rue Duphot, 14, Paris.
1854 Garnier, cultivateur au Gué-à-Tresme, commune de Congis, par Lizy-sur-Ourcq.
1882 Garnier (André), cultivateur à Marcilly, par Etrépilly.
1870 Gasnier-Guy (Ambroise), avocat, propriétaire à Chelles, et à Paris, rue Saint-Lazare, 79.
1862 Gatellier (Emile), ingénieur civil, président de la Société de secours mutuels de La Ferté-sous-Jouarre (vice-président).
1876 Gautier (Léon), cultivateur à Cocherel, par Lizy-sur-Ourcq.
1870 Gibert (Gustave), cultivateur, maire de Puisieux, et à Paris, rue Malher, 20.
1880 Goulas, farinier, au moulin de May-en-Multien.
1870 Grancey (comte de), propriétaire à Quincy-Ségy, et rue des Saussaies, 13, Paris.
1870 Gruffulhe (comte Charles), ancien pair de France, au château de Bois-Boudran, par Nangis, et à Paris, rue d'Astorg, 10.
1879 Grongnard, grainetier, membre du Conseil municipal de Meaux, rue du Marché, 45, Meaux.
1882 Guibert, cultivateur à Charny, par Claye.
1876 Guillioux, cultivateur au Pin, par Claye.
1878 Hannoteau, cultivateur à Congis, par Lizy-sur-Ourcq.
1878 Hanriau, pépiniériste à Chauconin, par Meaux.
1870 Hémar, propriétaire, maire de Dammartin-en-Goële, et à Paris, boulevard Malesherbes, 40.
1875 Herbert (Auguste), maire de Bussy-Saint-Martin, cultivateur à Rentilly, par Torcy.
1874 Heurtaut, cultivateur, adjoint au maire, à Signy-Signets, par Jouarre.
1865 Husson, cultivateur à Montaumer, par Couilly.
1866 Jarry fils, cultivateur à Lanoue, commune de Saint-Jean-les-deux-Jumeaux, par Trilport.

1872 Jourdan, mécanicien à Fresnes, par Claye.
1868 Jouvencel (Paul de), ancien député, propriétaire au Pont-aux-Dames, commune de Couilly, et rue du Regard, 7, Paris.
1881 Jozon, cultivateur à Mitry-Mory, par Claye.
1875 Kergariou (comte de), propriétaire au château de Montebise, commune de Pierrelevée, par Jouarre.
1873 Koller, propriétaire à Vignely, par Esbly, et rue de la Victoire, 71, Paris.
1853 Labour, ✻, conseiller à la Cour d'appel, propriétaire à Saint-Pathus, par le Plessis-Belleville (Oise), et rue Taitbout, 9, Paris.
1856 Labouré, propriétaire, boulevard Jean-Rose, 35, Meaux.
1880 Lamiche fils, cultivateur à Ussy, par La Ferté-sous-Jouarre.
1875 Lamiche, cultivateur à Chamigny, par La Ferté-sous-Jouarre.
1879 Lamiche, cultivateur à Dhuisy, par Lizy-sur-Ourcq.
1879 Lamiche, cultivateur à Vaucourtois, par Crécy-en-Brie.
1862 Laurent, cultivateur, maire, à Germigny-sous-Coulombs, par Crouy-sur-Ourcq.
1858 Lavaux, ✻, cultivateur à Choisy-le-Temple, maire de Charny, par Claye.
1870 Leclerc (Alphonse), cultivateur, adjoint au maire, à Isles-lès-Villenoy, par Esbly.
1881 Lecourt, cultivateur à Mitry-Mory, par Claye.
1877 Lefèvre, cultivateur à Charny, par Claye.
1877 Lefèvre, ancien cultivateur, représentant de commerce, Faubourg Saint-Remy, 21, Meaux.
1878 Lecomte, mécanicien à Quincy-Ségy.
1872 Lenfant, cultivateur à Charmentray, par Claye.
1857 Le Roy, propriétaire, rue Sauvé-Delanoue, 25, Meaux (bibliothécaire-adjoint).

1881 Ligier (Hermann), sous-préfet de Meaux.
1870 Lignières (Adolphe de), maire de Trilbardou, par Esbly (trésorier).
1866 Lignières (Emile de), cultivateur aux Olivettes, commune de Trilbardou, par Esbly (secrétaire).
1882 Lignières (Jules de), ingénieur, à Trilbardou, par Esbly.
1870 Loynes (de) ✻, directeur de la sucrerie de Villenoy, par Meaux, et rue de Penthièvre, 34, Paris.
1832 Lucy (Achille), ancien percepteur, propriétaire, rue du Faubourg-Saint-Remy, 15, Meaux.
1881 Mabille, cultivateur à Serris, par Couilly.
1863 Marcoin, entrepreneur, adjoint au maire de Villenoy, par Meaux.
1870 Marcotte, propriétaire à Chauconin, par Meaux.
1873 Marmier (duc de), membre du Conseil général de la Haute-Saône, propriétaire à Forfry, par Saint-Soupplets, et au château de Ray (Haute-Saône).
1865 Marniesse, vétérinaire, membre du Conseil municipal de Meaux, rue des Teinturiers, Meaux.
1870 Martin, cultivateur à La Trousse, commune d'Ocquerre, par Lizy-sur-Ourcq.
1872 Martin, cultivateur à Chessy, par Lagny.
1872 Martin (Ernest), marchand de fers, juge au Tribunal de Commerce, rue Saint-Etienne, 10, Meaux.
1870 Martin, cultivateur à Oissery, par le Plessis-Belleville (Oise).
1880 Maugis, juge au Tribunal civil de la Seine, propriétaire à Chalifert, par Lagny, et à Paris, rue de Rivoli 232.
1865 Messager, cultivateur à Charny, par Quincy-Ségy.
1878 Messager fils, cultivateur à Charny, par Quincy-Ségy.
1869 Michon fils, cultivateur à Moras, commune de Jouarre.
1870 Michon (Clément), cultivateur, maire d'Isles-lès-Villenoy, par Esbly.

1870 Michon (Ernest), cultivateur, adjoint au maire, à Trilbardou, par Esbly.

1873 Michon (Amédée), cultivateur à Salnove, commune de Bassevelle, par Saâcy.

1876 Michon (Ides), propriétaire à La Ferté-sous-Jouarre.

1876 Mony-Colchen (comte de), ✻, conseiller maître à la Cour des comptes, propriétaire à La Trousse, commune d'Ocquerre, par Lizy-sur-Ourcq, et rue de Lille, 70, Paris.

1872 Moquet, conseiller d'arrondissement, propriétaire à Meaux, place Henri IV, 11.

1877 Morlet, constructeur d'instruments aratoires, à Gouvernes, par Lagny.

1880 Morsang (marquis de), propriétaire à Jossigny, par Lagny.

1850 Moustier (comte A. de), ✻, membre du conseil de la Société des Agriculteurs de France, propriétaire à La Chapelle-sur-Crécy, par Crécy-en-Brie, et rue de Grenelle, 85, à Paris (président).

1873 Mun (comte de), propriétaire à May-en-Multien, à Lumigny, par Rozoy, et à Paris, avenue de l'Alma, n° 51.

1870 Nast (Gustave), propriétaire, maire de Gournay, près Chelles, et boulevard Haussmann, 52, Paris.

1880 Offroy, cultivateur à La Forêt, par Lizy.

1866 Papillon fils, meunier à Fresnes, par Claye.

1882 Parent, cultivateur à Oissery, par le Plessis-Belleville.

1870 Paris (comte de), ✻, ancien officier de marine, propriétaire à Quincy-Ségy, et rue Varennes, 23, à Paris.

1880 Parmantier, avoué, rue de l'Hôtel-de-Ville, à Meaux.

1872 Parnot, cultivateur à Ballot, commune de Jouarre, par Jouarre.

1853 Parquin père, exploitant de carrières à plâtre, maire à Chelles.

1854 Paultre de Lamotte (vicomte), O, ✻, ancien capitaine d'artillerie, maire de Boutigny, par Meaux, et à Paris, place Vendôme, 22.

1877 Pelletier, régisseur au château de Ferrières.

1879 Pérard, avoué, rue Saint-Nicolas, 46, Meaux.

1844 Petit (Clément), ✻, ancien receveur des finances, propriétaire, cours Pinteville, Meaux.

1870 Petit (Charles), notaire honoraire, propriétaire rue Notre-Dame, 12, Meaux.

1865 Petit (Antoine), cultivateur, maire de Neufmontiers, propriétaire à Meaux, rue du Faubourg-Saint-Remy, 15.

1874 Petit (Paul), banquier à Meaux, boulevard Jean-Rose, 15.

1871 Piot (Gustave), cultivateur à Charny, par Claye.

1870 Préaulx (marquis de), propriétaire à Thieux, par Juilly, et rue du Faubourg-Saint-Honoré, 91, Paris.

1877 Prevost, marchand de bois à Crouy-sur-Ourcq.

1850 Proffit, ancien cultivateur à Saint-Soupplets.

1878 Proffit, cultivateur à La Conge, commune de Trilbardou, par Esbly.

1878 Proffit (Jules), cultivateur, maire d'Oissery (Seine-et-Marne), par le Plessis-Belleville (Oise).

1878 Proffit (Anatole), cultivateur à Bouillancy, par Betz (Oise).

1878 Proffit (Paul) cultivateur à Cocherel, par Lizy-sur-Ourcq.

1865 Quillard, cultivateur à Serris, par Couilly.

1873 Quillard (Adolphe), ✻, propriétaire, maire de Lagny.

1880 Rabourdin, régisseur à Quincy-Ségy.

1872 Reilhac (comte de), propriétaire à Montry, par Esbly, et avenue de la Tour-Maubourg, 31, Paris.

1876 Reinty (Jules de la), propriétaire à Guermantes, par Lagny, et boulevard Saint-Germain, 191, Paris.

1868 Renard fils, carrossier-sellier, rue Saint-Remy, 9, Meaux.

1861 Robcis, cultivateur au Génitoy, commune de Bussy-Saint-Georges, par Lagny.

1878 Roger (Gustave), fabricant de meules à La Ferté-sous-Jouarre.

1875 Rohan-Chabot (comte de), propriétaire à Ussy, par La Ferté-sous-Jouarre, et à Paris, rue de Solférino, 4.

1876 Ronssin, carrossier, rue des Vieux-Moulins, 17, Meaux.

1851 Rothschild (baron Alphonse de), C. ✻, propriétaire à Ferrières, et rue Saint-Florentin, 2, Paris.

1870 Rothschild (baron Gustave de), ✻, banquier, avenue de Marigny, Paris.

1864 Rousseau fils, cultivateur à Saint-Faron, commune du Plessis-Placy, par Lizy-sur-Ourcq.

1874 Roussel, propriétaire à La Ferté-sous-Jouarre, membre du Conseil général.

1880 Rudault (Léon), commissionnaire en marchandises à Lagny.

1882 Sauger, régisseur, à La Chapelle, par Crécy.

1873 Symon fils, mécanicien, rue du Marché, 73, Meaux.

1881 Tartier (Emile), directeur de la sucrerie, à Mitry-Mory.

1875 Toupet, propriétaire à Coupvray, par Esbly.

1870 Trévise (duc de), ✻, propriétaire à Coupvray, par Esbly, et à Paris, avenue de Friedland, 18.

1882 Tronchon fils, cultivateur, maire, à Saint-Jean-les-deux-Jumeaux, par Trilport.

1872 Tronchon (Amédée), cultivateur, maire de Forfry, par Saint-Soupplets.

1881 Tronchon, cultivateur à Vincy-Manœuvre, par May.